

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination multiple.
Le numéro de la page 185 n'apparaît pas dans la pagination.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below / Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x		14x		18x		22x		26x		30x	
							✓				
12x		16x		20x		24x		28x		32x	

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DE LA

PUISSANCE DU CANADA.

VOLUME V.

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DE LA

PUISSANCE DU CANADA.

DU 11 AVRIL AU 14 JUIN 1872.

LES DEUX JOURS INCLUS.

DANS LA TRENTE CINQUIÈME ANNÉE DU RÈGNE DE NOTRE SOUVERAINE DAME LA REINE VICTORIA.

ÉTANT LA 5^E SESSION DU 1^{ER} PARLEMENT DE LA PUISSANCE DU CANADA.

SESSION DE 1872.



IMPRIMES PAR ORDRE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

Vol. V.

McGILL LIBRARY

OTTAWA:—IMPRIMÉS PAR I. B. TAYLOR, 29, 31 ET 33, RUE RIDEAU.



PROCLAMATIONS.

[L. S.]

LISGAR.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Sénateurs de la Puissance du *Canada*, et aux Membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement du *Canada*, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité d'*Ottawa*, le Vingt-cinquième jour de mai courant, et à chacun de vous—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le Quatorzième jour du mois d'Avril dernier, Nous avons jugé à propos de proroger Notre Parlement du *Canada* au VINGT-CINQUIÈME jour de MAI courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité d'*Ottawa* ; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du *Canada*, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement du *Canada*, en Notre Cité d'*OTTAWA*, MARDI, le QUATRIÈME jour du mois de JUILLET prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du *Canada*, et agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos Présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du *Canada* : TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien Aimé le Très-Honorable JOHN, BARON LISGAR, de *Lisgar* et *Bailieborough*, dans le Comté de *Cavan*, *Irlande*, dans la Pairie du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, et Baronnet, un des Membres de Notre Très-Honorable Conseil Privé, Chevalier Grand' Croix de Notre Très-Honorable Ordre du Bain, Chevalier Grand' Croix de Notre Ordre Très-Distingué de *Saint Michel* et *Saint George*, Gouverneur-Général du *Canada*, et Gouverneur et Commandant-en-Chef de l'*Ile du Prince-Edouard*. A Notre Hôtel du Gouvernement en Notre CITÉ D'*OTTAWA*, dans Notre Puissance du *Canada*, le DIX-NEUVIÈME jour de MAI, en l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante et onze, et de Notre Règne la trente-quatrième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,

Canada.

[L. S.]

LISGAR.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Sénateurs de la Puissance du Canada, et aux Membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement du Canada, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité d'Ottawa, le quatrième jour de juillet prochain, et chacun de vous—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le Dix-Neuvième jour du mois de Mai dernier, Nous avions jugé à propos de proroger Notre Parlement du Canada au QUATRIÈME jour du mois de JUILLET prochain, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité d'Ottawa ; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement du Canada, en Notre Cité d'OTTAWA, SAMEDI le DOUZIÈME jour du mois d'AOUT prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos Présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada : TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé le Très-Honorable JOHN, BARON LISGAR, de Lisgar, et Baillieborough, dans le Comté de Cavan, Irlande, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et Baronnet, un des Membres de Notre Très-Honorable Conseil Privé, Chevalier Grand-Croix de Notre Très-Honorable Ordre du Bain, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très-Distingué de Saint Michel et Saint George, Gouverneur Général du Canada, et Gouverneur et Commandant-en-Chef de l'Île du Prince-Edouard. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'OTTAWA, dans Notre Puissance du Canada, ce trentième jour de Juin, en l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-onze, et de Notre Règne la trente-cinquième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,

Canada.

[L. S.]

LISGAR.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Sénateurs de la Puissance du Canada, et aux Membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre Puissance, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement du Canada, qui devait se tenir et avoir lieu en notre Cité d'Ottawa, le douzième jour d'aout courant, et à chacun de vous—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le Trentième jour du mois de Juin dernier, Nous avions jugé à propos de proroger Notre Parlement du Canada au DOUZIÈME jour du mois d'AOUT courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents

en Notre Cité d'*Ottawa* ; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du *Canada*, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement du *Canada*, en Notre CITÉ D'OTTAWA, JEUDI, le VINGT-UNIÈME jour du mois de SEPTEMBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du *Canada*, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du *Canada* : TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé le Très-Honorable JOHN, BARON LISGAR, de *Lisgar et Bailieborough*, dans le Comté de *Cavan, Irlande*, dans la Pairie du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, et Baronnet, un des Membres de Notre Très-Honorable Conseil Privé, Chevalier Grand' Croix de Notre Très-Honorable Ordre du Bain, Chevalier Grand' Croix de Notre Ordre Très-Distingué de *Saint Michel et Saint George*, Gouverneur-Général du *Canada*, et Gouverneur et Commandant-en-Chef de l'*Ile du Prince Edouard*. A Notre Hôtel du Gouvernement, en NOTRE CITÉ D'OTTAWA, dans Notre Puissance du *Canada*, le quatrième jour d'Août, en l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-et-onze, et de Notre Règne la trente-cinquième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Canada.

[L. S.]

LISGAR.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Sénateurs de la Puissance du *Canada*, et aux Membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de notre dite Puissance, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement du *Canada*, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité d'*Ottawa*, le vingt-unième jour de septembre courant, et à chacun de vous—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le Quatrième jour du mois d'Août dernier, Nous avons jugé à propos de proroger Notre Parlement du *Canada* au VINGT-UNIÈME jour du mois de SEPTEMBRE prochain, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité d'*Ottawa* ; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du *Canada*, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement du *Canada*, en Notre CITÉ D'OTTAWA, LUNDI, le TRENTIÈME jour du mois d'OCTOBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du *Canada*, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos Présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du *Canada*. TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé le Très-Honorable JOHN, BARON LISGAR, de *Lisgar et Bailieborough*, dans le comté de *Cavan, Irlande*, dans la Pairie du Royaume-Uni de la *Gran-*

de-Bretagne et d'Irlande et Baronnet, un des Membres de Notre Très-Honorable Conseil Privé, Chevalier Grand' Croix de Notre Très-Honorable Ordre du Bain, Chevalier Grand' Croix de Notre Ordre Très-Distingué de *Saint Michel* et *Saint George*, Gouverneur-Général du *Canada*, et Gouverneur et Commandant en chef de l'Île du *Prince Edouard*. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ d'OTTAWA, dans Notre Puissance du *Canada*, ce TREIZIÈME jour de SEPTEMBRE en l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-onze, et de Notre Règne la trente cinquième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Canada.

[L. S.]

LISGAR.

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Sénateurs de la Puissance du *Canada*, et aux Membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement du *Canada*, qui devait se tenir et avoir lieu en notre Cité d'*Ottawa*, le Trentième jour de d'Octobre prochain, et à chacun de vous—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le Treizième jour du mois de Septembre dernier, Nous avons jugé à propos de proroger Notre Parlement du *Canada* au TRENTIÈME jour du mois d'OCTOBRE prochain, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité d'*Ottawa* ; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du *Canada*, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement du *Canada*, en Notre CITÉ d'OTTAWA, SAMEDI, le NEUVIÈME jour du mois de DÉCEMBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du *Canada*, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos Présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du *Canada* : TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé le Très-Honorable JOHN, BARON LISGAR, de *Lisgar* et *Bailieborouyh*, dans le comté de *Cavan*, *Irlande*, dans la Pairie du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande* et Baronnet, un des Membres de Notre Très-Honorable Conseil Privé, Chevalier Grand' Croix de Notre Très-Honorable Ordre du Bain, Chevalier Grand' Croix de Notre Ordre Très-Distingué de *St. Michel* et *St. George* Gouverneur-Général du *Canada*, et Gouverneur et Commandant en Chef de l'Île du *Prince-Edouard*. A Notre Hôtel du Gouvernement en Notre CITÉ d'OTTAWA, dans Notre Puissance du *Canada*, ce VINGT-CINQUIÈME jour d'OCTOBRE en l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-onze, et de Notre Règne la trente-cinquième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Canada.

[L. S.]

LISGAR.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Sénateurs de la Puissance du Canada, et aux Membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement du Canada, qui devait se tenir et avoir lieu en notre Cité d'Ottawa, le Neuvième jour de Décembre courant, et à chacun de vous—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le Vingt-Cinquième jour du mois d'Octobre dernier, Nous avons jugé à propos de proroger Notre Parlement du Canada au NEUVIÈME jour du mois de DÉCEMBRE courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité d'Ottawa: SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre Cité d'OTTAWA, JEUDI, le DIX-HUITIÈME jour du mois de JANVIER prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada, TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé le Très-Honorable JOHN, BARON LISGAR, de *Ligar* et *Baillieborough*, dans le comté de *Cavan*, *Irlande*, dans la Pairie du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande* et Baronnet, un des Membres de Notre Très-Honorable Conseil Privé, Chevalier Grand' Croix de Notre Très-Honorable Ordre du Bain, Chevalier Grand' Croix de Notre Ordre Très-Distingué de *St. Michel* et *St. George*, Gouverneur-Général du Canada, et Gouverneur et Commandant en Chef de l'Ile du *Prince-Edouard*. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'OTTAWA, dans Notre Puissance, ce SIXIÈME jour de DÉCEMBRE, en l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-onze, et de Notre Règne la trente-cinquième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,
Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Canada.

[L. S.]

LISGAR.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Sénateurs de la Puissance du Canada, et aux Membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, sommés et appelés à une Assemblée du Canada, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité d'Ottawa, le Dix-huitième jour du mois de Janvier courant, et à chacun de vous—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le Sixième jour du mois de Décembre dernier, Nous avons jugé à propos de proroger Notre Parlement du *Canada* au DIX-HUITIÈME jour de JANVIER courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité d'*Ottawa*; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du *Canada*, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement du *Canada*, en Notre Cité d'*OTTAWA*, MARDI, le VINGT-SEPTIÈME jour du mois de FÉVRIER prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du *Canada*, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du *Canada*. TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé le Très-Honorable JOHN, BARON LISGAR, de *Lisgar* et *Bailieborough*, dans le comté de *Cavan*, *Irlande*, dans la Pairie du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande* et Baronnet, un des Membres de Notre Très-Honorable Conseil Privé, Chevalier Grand' Croix de Notre Très-Honorable Ordre du Bain, Chevalier Grand' Croix de Notre Ordre Très-Distingué de *Saint Michel* et *Saint George*, Gouverneur Général du *Canada*, et Gouverneur et Commandant en chef de l'Île du *Prince Edouard*. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'*OTTAWA*, dans Notre Puissance du *Canada*, le douzième jour janvier, en l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-douze, et de Notre Règne la trente-cinquième.

Par Ordre,
ÉDOUARD J. LANGEVIN,
Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Canada.

[L. S.]

LISGAR.

VICTORIA, Par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Sénateurs de la Puissance du *Canada*, et aux Membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement du *Canada*, qui devait se tenir et avoir lieu en notre Cité d'*Ottawa*, le Septième jour de Février courant, et à chacun de vous—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le Douzième jour de Janvier dernier, Nous avons jugé à propos de proroger Notre Parlement du *Canada* au VINGT-SEPTIÈME jour du mois de FÉVRIER courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité d'*Ottawa*; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du *Canada*, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant

et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement du *Canada*, en Notre Cité d'OTTAWA, JEUDI, le QUATRIÈME jour du mois d'AVRIL prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du *Canada*, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du *Canada*: TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé le Très-Honorable JOHN, BARON LISGAR, de *Lisgar* et *Bailieborough* dans le comté de *Cavan*, *Irlande*, dans la Pairie du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande* et Baronnet, un des Membres de Notre Très-Honorable Conseil Privé, Chevalier Grand' Croix de Notre Très-Honorable Ordre du Bain, Chevalier Grand' Croix de Notre Ordre Très-Distingué de *St. Michel* et *St. George*, Gouverneur-Général du *Canada*, et Gouverneur et Commandant-en-Chef de l'*Île du Prince-Edouard*. A Notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre Cité d'*Ottawa*, dans Notre Puissance, du *Canada*, ce vingt-quatrième jour de février, en l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-douze, et de Notre Règne la trente-cinquième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

Canada.

[L. S.]

LISGAR.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Sénateurs de la Puissance du *Canada*, et aux Membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement du *Canada*, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité d'*Ottawa*, le quatrième jour d'avril prochain, et à chacun de vous—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de Notre Parlement du *Canada* se trouve prorogée au QUATRIÈME jour d'AVRIL prochain, NÉANMOINS, pour certaines causes et considérations, Nous avons JUGÉ A PROPOS de la proroger de nouveau à JEUDI, le ONZIÈME jour d'AVRIL prochain, de manière que vous ni aucun de vous, n'êtes tenus ou obligés de paraître en Notre dite Cité d'*Ottawa*, le dit Quatrième jour d'AVRIL prochain, Nous voulons EN CONSÉQUENCE, que vous et chacun de vous et tous autres y intéressés, paraissiez personnellement et soyez en Notre dite Cité d'OTTAWA, JEUDI, le ONZIÈME jour d'avril prochain pour la dépêche des affaires, et y traiter, faire, agir et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en Notre dit Parlement du *Canada*, pourront, par le Conseil commun de Notre dite Puissance, être ordonnées.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du *Canada* : TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé le Très-Honorable JOHN, BARON LISGAR, de *Lisgar* et *Bailieborough*, dans le Comté de *Cavan, Irlande*, dans la Pairie du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, et Baronnet, un des Membres de Notre Très-Honorable Conseil Privé, Chevalier Grand' Croix de Notre Très-Honorable Ordre du Bain, Chevalier Grand' Croix de Notre Ordre Très-Distingué de *Saint Michel* et *Saint George*, Gouverneur-Général du *Canada*, et Gouverneur et Commandant-en-Chef de l'*Île du Prince-Edouard*. A Notre Hôtel du Gouvernement, en NOTRE CITÉ D'OTTAWA, dans Notre Puissance, *Canada*, le DEUXIÈME jour de MARS, en l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-douze, et de Notre Règne la trente-cinquième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,

Canada.

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU

CANADA.

SESSION 1872.

Jeudi, 11 avril 1872.

IL est apporté comme suit un Message de *Réné Kimber*, Ecuier, Gentilhomme Huissier de la Verge Noire :

M. L'ORATEUR,

Son Excellence le Gouverneur-Général désire la présence immédiate de cette Honorable Chambre dans la Salle des Séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur se rend avec la Chambre à la Salle des Séances du Sénat.

Et étant de retour, M. l'Orateur informe la Chambre que, durant la vacance, il a reçu les avis ci-après de vacances survenues dans la représentation des Districts Electoraux suivants, savoir : d'*Algoma*, de *Montcalm*, de *Brome*, et de *Compton*, et qu'il a adressé ses divers Mandats au Greffier de la Couronne en Chancellerie, lui enjoignant de préparer de nouveaux Brefs pour l'élection de Députés à l'effet de représenter dans ce présent Parlement les dits Districts Electoraux.

A l'honorable James Cockburn, Orateur de la Chambre des Communes du Canada.

Je, *Wemyss Mackenzie Simpson*, membre de la chambre de communes pour le district d'*Algoma*, déclare par la présente que je résigne mon siège en telle qualité.

En foi de quoi j'ai apposé mon seing et cachet le 26e jour d'avril, A.D., 1871.

WEMYSS M. SIMPSON, [L. S.]

Témoins :

J. ASHWORTH,
WM. S. THOMAS.

A l'honorable James Cockburn, Orateur de la Chambre des Communes du Canada:

Nous, soussignés, deux députés à la chambre des communes du *Canada*, vous donnons par le présent avis qu'une vacance est survenue dans la représentation du district électoral de *Brome*, par le fait que l'honorable *Christopher Dunkin*, député du dit district électoral, a accepté une charge salariée de la couronne, celle de juge puiné de la cour supérieure du *Bas-Canada*, maintenant la province de *Québec*.

Donné sous notre seing et cachet, ce 25e jour d'octobre de l'année 1871.

GEO. ET. CARTIER, (L. S.)
M.P. pour *Montréal Est*.

HECTOR L. LANGEVIN, (L. S.)
M.P. pour *Dorchester*.

A l'honorable James Cockburn, Orateur de la Chambre des Communes du Canada.

Nous, soussignés, deux députés à la chambre des communes du *Canada*, vous donnons par le présent avis qu'une vacance est survenue dans la représentation du district électoral de *Compton*, par le fait que *John Henry Pope*, éer., député du dit district électoral, a accepté une charge salariée de la couronne, celle de ministre de l'agriculture.

Donné sous notre seing et cachet, ce 25e jour d'octobre de l'année 1871.

GEO. ET. CARTIER, (L. S.)
M.P., pour *Montréal Est*.

HECTOR L. LANGEVIN, (L. S.)
M.P. pour *Dorchester*.

Montréal, 13 juillet 1871.

A l'honorable James Cockburn, Orateur de la Chambre des Communes.

MONSIEUR,—Je vous donne par le présent avis que j'ai résigné mon siège à la Chambre des Communes comme représentant du district électoral de *Montcalm*.

J. DUFRESNE, (L. S.)

Signé et scellé en présence de

M. DESROSIERS,
S. J. B. ROLLAND.

M. l'Orateur informe aussi la Chambre, que le Greffier a reçu du Greffier de la Couronne en Chancellerie les certificats suivants :

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE POUR LE CANADA.

Ottawa, 5 juillet 1872.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un Bref d'Élection en date du Douzième jour du mois de Juin dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général et adressé à l'Officier-Rapporteur pour le District Electoral du District judiciaire provisoire d'*Algoma*, dans la Province d'*Ontario*, *Richard Carney*, Ecuyer, Shérif pour le District judiciaire provisoire d'*Algoma*, nommé Officier Rapporteur pour le dit District Electoral pour l'élection d'un membre pour représenter le dit District Electoral du District judiciaire provisoire d'*Algoma*,

dans la Chambre des Communes du *Canada* durant le présent Parlement, aux lieu et place de *Wemyss Mackenzie Simpson*, Ecuier, qui depuis son Election comme le représentant du dit District Electoral du District judiciaire provisoire d'*Algoma* a résigné son siège, *Frederick William Cumberland*, Ecuier, été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le Rapport du dit Bref, en date du Trentième jour du mois de juin dernier qui est maintenant déposé dans les archives de mon Bureau.

EDOUARD J. LANGEVIN, (L. S.)
Greffier de la Couronne en Chancellerie, *Canada*.

W. B. Lindsay, Ecuier,
Greffier de la Chambre des Communes du *Canada*, *Ottawa*.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE POUR LE CANADA.

Ottawa, 21 septembre, 1871.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un Bref d'Election, en date du onzième jour du mois d'août dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé à l'Officier Rapporteur pour le District Electoral de *Montcalm*, dans la Province de *Québec*, *Joseph-Edouard Beaupré*, Ecuier, Régistrateur du Comté de *Montcalm*, nommé Officier Rapporteur pour le dit District Electoral pour l'Election d'un Membre pour représenter le dit District Electoral de *Montcalm* dans la Chambre des Communes du *Canada*, durant le présent Parlement, aux lieux et place de *Joseph Dufresne*, Ecuier, qui, depuis son Election comme le Représentant du dit District Electoral de *Montcalm*, a résigné son siège, *Philémon Dugas*, Ecuier, a été rapporté comme dûment élu tel qu'il appert par le Rapport du dit Bref en date du quinzième jour du mois de Septembre courant qui est maintenant déposé dans les Archives de mon Bureau.

EDOUARD J. LANGEVIN, (L. S.)
Greffier de la Couronne en Chancellerie, *Canada*.

W. B. Lindsay, Ecuier,
Greffier de la Chambre des Communes du *Canada*, *Ottawa*.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE POUR LE CANADA.

Ottawa, 14 Novembre 1871.

Le présent fait foi qu'un vertu d'un Bref d'Election, en date du vingt-huitième jour du mois d'Octobre dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé à l'Officier Rapporteur pour le District Electoral de *Compton*, dans la Province de *Québec*, *William Ritchie*, Ecuier, Régistrateur du Comté de *Sherbrooke*, nommé Officier Rapporteur pour le dit District Electoral pour l'Election d'un Membre pour représenter le dit District Electoral de *Compton* dans la Chambre des Communes du *Canada*, durant le présent Parlement, au lieu et place de *John Henry Pope*, Ecuier, qui, depuis son élection comme Représentant du dit District Electoral de *Compton*, a accepté une charge à laquelle est attaché un salaire payable par la Couronne, l'Honorable *John Henry Pope* a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le Rapport du dit Bref, en date du onzième jour du mois de Novembre courant, lequel est maintenant déposé dans les Archives de mon Bureau.

EDOUARD J. LANGEVIN, (L.S.)
Greffier de la Couronne en Chancellerie, *Canada*.

Wm. B. Lindsay, Ecuier,
Greffier de la Chambre des Communes du *Canada*, *Ottawa*.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE POUR LE CANADA.

Ottawa, 30 Novembre 1871.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un Bref d'Élection en date du vingt-huitième jour du mois d'Octobre dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé à l'Officier Rapporteur pour le District Electoral de *Brome*, dans la Province de *Québec*, *Hiram Sewell Foster*, Ecuier, Régistrateur du Comté de *Brome*, nommé Officier Rapporteur pour le dit District Electoral, pour l'Élection d'un Membre pour représenter le dit District Electoral de *Brome*, dans la Chambre des Communes du *Canada*, durant le présent Parlement, aux lieu et place de l'Honorable *Christopher Dunkin*, qui, depuis son Élection comme Représentant du dit District Electoral de *Brome*, a accepté une charge à laquelle est attaché un salaire payable par la Couronne, *Edward Carter*, Ecuier, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le Rapport du dit Bref, en date du dix-septième jour du mois de Novembre courant, lequel est maintenant déposé dans les Archives de mon Bureau.

EDOUARD J. LANGEVIN, (L.S.)

Greffier de la Couronne en Chancellerie, *Canada*.

Wm. B. Lindsay, Ecuier,

Greffier de la Chambre des Communes du *Canada*, *Ottawa*.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE POUR LE CANADA.

Ottawa, 26 Décembre 1871.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un Bref d'Élection en date du septième jour du mois d'octobre dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, par et en vertu de l'Acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, 1867 ; et de l'Acte 34 *Vict.*, Chapitre 20, et adressé à *Augustus Frederick Pemberton*, Ecuier, Officier Rapporteur pour l'Élection de deux Membres pour représenter le District Electoral de *Victoria*, dans la Province de la *Colombie Britannique*, durant le présent Parlement, dans la Chambre des Communes du *Canada*, *Henry Nathan, jr.*, Ecuier, et *Amor de Cosmos*, Ecuier, ont été rapportés dûment élus, tel qu'il appert par le Rapport du dit Bref en date du vingt-quatrième jour du mois de Novembre dernier, lequel est maintenant déposé dans les Archives de mon Bureau.

EDOUARD J. LANGEVIN, (L.S.)

Greffier de la Couronne en Chancellerie, *Canada*.

Wm. B. Lindsay, Ecuier,

Greffier de la Chambre des Communes du *Canada*, *Ottawa*.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE POUR LE CANADA.

Ottawa, 5 Février 1872.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un Bref d'Élection, en date du septième jour du mois d'Octobre dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, par et en vertu de l'Acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, 1867 ; et de l'Acte 34 *Vict.*, Chapitre 20, et adressé à *Arthur Thomas Bushby*, Ecuier, l'Officier Rapporteur pour l'Élection d'un Membre pour représenter le District Electoral de *Yale*, dans la Province de la *Colombie Britannique*, durant le présent Parlement, dans la Chambre des Communes du *Canada*, *Charles Frederick Houghton*, Ecuier, a été rapporté dûment élu, tel qu'il appert par le Rapport du dit Bref en

date du Dix-neuvième jour du mois de Décembre dernier, lequel est maintenant déposé dans les Archives de mon Bureau.

EDOUARD J. LANGEVIN. (L.S.)
Greffier de la Couronne en Chancellerie, *Canada*.

Wm. B. Lindsay, Ecuier,
Greffier de la Chambre des Communes du *Canada*, *Ottawa*.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE POUR LE CANADA.

Ottawa, 26 Février 1872.

Le présent fait foi, qu'en vertu d'un Bref d'Election, en date du septième jour du mois d'Octobre dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, par et en vertu de l'Acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, 1867 ; et de l'Acte 34 *Victoria*, Chapitre 20, et adressé à *Henry Muquard Ball*, Ecuier, l'Officier Rapporteur pour l'Election d'un Membre pour représenter le District Electoral de *Cariboo*, dans la Province de la *Colombie Britannique*, durant le présent Parlement, dans la Chambre des Communes du *Canada*, *Joshua Spencer Thompson*, Ecuier, a été rapporté dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit Bref, en date du vingtième jour du mois de Décembre dernier, lequel est maintenant déposé dans les Archives de mon Bureau.

EDOUARD J. LANGEVIN, (L.S.)
Greffier de la Couronne en Chancellerie, *Canada*.

Wm. B. Lindsay, Ecuier,
Greffier de la Chambre des Communes du *Canada*, *Ottawa*.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE POUR LE CANADA.

Ottawa, 5 Février 1872.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un Bref d'Election, en date du septième jour du mois d'Octobre dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, par et en vertu de l'Acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, 1867 ; et de l'Acte 34 *Vict.*, Chapitre 20, et adressé à *Francis George Clavet*, Ecuier, l'Officier Rapporteur, pour l'Election d'un Membre pour représenter le District Electoral de *New Westminster*, dans la Province de la *Colombie Britannique*, durant le présent Parlement, dans la Chambre des Communes du *Canada*, *Hugh Nelson*, Ecuier, a été rapporté dûment élu, tel qu'il appert par le Rapport du dit Bref en date du Treizième jour du mois de Décembre dernier, lequel est maintenant déposé dans les Archives de mon Bureau.

EDOUARD J. LANGEVIN, (L.S.)
Greffier de la Couronne en Chancellerie, *Canada*.

Wm. B. Lindsay, Ecuier,
Greffier de la Chambre des Communes du *Canada*, *Ottawa*.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE POUR LE CANADA.

Ottawa, 5 Février 1872.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un Bref d'Election en date du Septième jour du mois d'Octobre dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur Général, par et en vertu de l'Acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, 1867 ; et de l'Acte 34 *Vict.*, Chapitre 20, et adressé à *Andrew Charles Elliott*, Ecuier, de la cité de *Victoria*, l'Officier Rapporteur pour l'Election

d'un Membre pour représenter le District Electoral de l'*Ile Vancouver*, dans la Province de la *Colombie Britannique*, durant le présent Parlement, dans la Chambre des Communes du *Canada*, *Robert Wallace*, Ecuier, a été rapporté dûment élu, tel qu'il appert par le Rapport du dit Bref en date du Cinquième jour du mois de Décembre dernier, lequel est maintenant déposé dans les Archives de mon Bureau.

EDOUARD J. LANGEVIN, (L.S.)

Greffier de la Couronne en Chancellerie, *Canada*.

Wm. B. Lindsay, Ecuier,

Greffier de la Chambre des Communes du *Canada*, *Ottawa*.

L'Honorable *John Henry Pope*, Représentant du District Electoral de *Compton*; *Henry Nathan, Jr.*, Ecuier, Représentant du District Electoral de *Victoria*, (*Colombie Anglaise*); *Edward Carter*, Ecuier, Représentant du District Electoral de *Brome*; *Robert Wallace*, Ecuier, Représentant du District Electoral de l'*Ile de Vancouver*; *Joshua Spencer Thompson*, Ecuier, Représentant du District Electoral de *Cariboo*; *Charles Frederick Houghton*, Ecuier, Représentant du District Electoral de *Yale*; *Amor De Cosmos*, Ecuier, Représentant du District Electoral de *Victoria*, (*Colombie Anglaise*), et *Hugh Nelson*, Ecuier, Représentant du District Electoral de *New Westminster*, ayant préalablement prêté serment conformément à la loi et signé devant les Commissaires le rôle qui le contient, prennent leur siège en Chambre.

Ordonné, Que l'Honorable Sir *John A. Macdonald* ait la permission d'introduire un Bill pour pourvoir à l'administration des serments d'Office.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois.

M. L'Orateur fait rapport que lorsque cette Chambre s'est rendue ce jour auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général, dans la salle des Séances du Sénat, il a plu à Son Excellence d'adresser un discours aux deux Chambres du Parlement, et que, pour prévenir les erreurs, il en a obtenu une copie, dont il fait la lecture à la Chambre comme suit :

Honorables Messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des Communes,

L'heureuse guérison qu'une Providence miséricordieuse a accordée de la maladie de bien près mortelle du Prince de *Galles*, a provoqué une expression universelle de joie et de reconnaissance dans toutes les parties de l'Empire. Toutes les classes du Peuple ont manifesté leur sentiment profond de soulagement de leur anxiété pendant une longue et pénible incertitude, en se réunissant à leur Reine bien aimée dans des Actions de Grâce publiques, qui ont produit, par le nombreux concours des populations et l'unanimité de sentiment, la cérémonie la plus grandiose et la plus impressive dont on ait jamais été témoin dans la Capitale de l'Empire. Je vous invite à suivre ce bon exemple le quinzisième jour du présent mois.

Il a été jugé à propos de remettre la cérémonie jusqu'après la réunion du Parlement, et j'ai l'assurance que les Membres des deux Chambres, aussi bien que tous les fidèles sujets de Sa Majesté, dans toute l'étendue de la Puissance, s'empresseront de s'unir pour célébrer l'occasion d'une manière convenable et avec une loyale ardeur.

Notre réunion a elle même été retardée plus que d'ordinaire par des considérations d'intérêt Impérial, aussi bien que d'intérêt Colonial, et à l'instance du Gouvernement de Sa Majesté.

La jeune Province de *Manitoba* fut, en Septembre dernier, menacée d'invasion par des gens sans foi ni loi des *Etats-Unis*. Les autorités locales adoptèrent de prompts mesures de résistance qui furent suivies des meilleurs résultats.

Pour rassurer le Peuple de la Province, et prévenir le retour d'un semblable outrage, j'ordonnai l'envoi au Fort *Garry* de deux cents miliciens.

Malgré l'inclémence de la saison, les Troupes surmontèrent les difficultés de la marche avec énergie et succès, donnant par là la preuve non-seulement de leur propre discipline et constance, mais de plus l'excellence de la route à travers notre propre Territoire.

Les comptes de la dépense qu'a entraînée cette Expédition seront mis devant vous, et vous serez priés de passer un Bill pour indemniser le Gouvernement.

Une copie du traité fait à *Washington* l'année dernière entre Sa Majesté la Reine et les *Etats-Unis d'Amérique*, dans lequel la Puissance a un si grand intérêt, sera mise devant vous.

Tous les papiers et correspondance close, qui peuvent être rendus publics, sans préjudice aux intérêts de l'empire ou du *Canada*, vous seront aussi soumis de suite pour votre information, et vous serez appelés à prendre en considération cet important sujet.

Il fut tenu à *Ottawa* en Septembre dernier, une Conférence sur le sujet de l'Immigration, à laquelle le Gouvernement de la Puissance, ainsi que ceux de chaque Province étaient représentés. On en vint provisoirement à un projet pour une action conjointe et séparée, auquel j'appelle votre attention. Je ne doute pas de votre disposition à pourvoir amplement à l'encouragement de l'Immigration, au maintien et à l'extension de laquelle le développement des vastes ressources naturelles du *Canada* est si vitalemeut lié.

Depuis la dernière Session s'est heureusement consommée l'Union de la *Colombie Britannique* avec le *Canada*, et ses représentants prennent maintenant part à vos délibérations.

Pour ouvrir et établir les fertiles Territoires du *Nord-Ouest*, et y relier la *Colombie Britannique*, il sera nécessaire que vous pourvoyiez à la construction d'un chemin de fer jusqu'à l'*Océan Pacifique*, conformément aux termes de l'Ordre de Sa Majesté en Conseil, unissant la *Colombie Britannique* à la Puissance. Il fut voté à la dernière Session un crédit pour l'exploration et arpentage préliminaire de la route pour le chemin de fer. L'ouvrage a été poursuivi avec diligence, et il sera mis devant vous un rapport des progrès faits jusqu'à ce jour.

Je me flatte que vous partagerez avec moi la pensée que l'amélioration et l'extension, depuis si longtemps projetées, de notre système de canaux devraient être poursuivies avec vigueur.

L'accroissement rapide du commerce du *Canada*, et l'importance de concourir pour le commerce du *Grand-Ouest* et de le faciliter, exigent que les moyens de transport par eau soient rendus moins coûteux et plus faciles.

J'ai à vous prier de donner votre sérieuse attention à ce sujet, ainsi qu'à la convenance de pourvoir à l'établissement d'une communication directe par eau entre le *Golfe St. Laurent* et la *Baie de Fundy*.

Le recensement décennal ayant été pris l'année dernière, il devient de votre devoir maintenant de ré-ajuster la représentation en Parlement des quatre Provinces composant en premier lieu la Puissance, conformément aux termes de l'Acte d'Union. Il sera en conséquence soumis à votre considération une mesure à cet effet.

Entre autres mesures, il vous sera présenté des Bills relatifs aux Juges des Cours Supérieures,—à la réglementation et à la régie des terres publiques et des mines de la Puissance dans *Manitoba* et les Territoires du *Nord-Ouest*—et pour l'amendement des lois relatives à la santé publique.

Messieurs de la Chambre des Communes :

Les comptes de l'année dernière seront de suite mis devant vous, ainsi qu'un état des recettes et dépenses de l'année courante, jusqu'à la fin du mois dernier.

Il m'est agréable de pouvoir vous annoncer que le revenu de l'année dernière, de même que celui de l'année courante, excéderont de beaucoup l'estimation qui en a été faite, et que conséquemment il n'y a aucun lieu de craindre des embarras du commencement immédiat des améliorations publiques projetées.

Le Budget pour l'année qui suit vous sera soumis, et je me flatte que vous serez d'avis que les Subsidies que mon Gouvernement vous demandera de voter pour le service de Sa Majesté pourront être accordés sans inconvénient pour Ses Sujets Canadiens.

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

J'ai d'autant plus de satisfaction en recourant à vos avis et à votre assistance en ce moment,

que je puis vous féliciter de la prospérité générale du pays, et de l'heureuse issue des démarches faites pour unir et consolider les vastes territoires qui composent maintenant la Puissance.

J'ai l'assurance que vous continuerez à dévouer la même assiduité que par le passé aux travaux additionnels que requièrent de votre part les exigences de populations plus nombreuses et une sphère d'opérations plus étendue, et je prie Dieu instamment que vos efforts dans le sentier du devoir soient assez heureusement guidés pour maintenir la paix et la justice dans toutes les parties du pays, et assurer le bonheur et le bien-être durable de toutes les classes de ses habitants.

Sur motion de l'honorable Sir *John A. Macdonald*, secondée par l'honorable Sir *George E. Cartier*,

Ordonné, Que le discours de Son Excellence le Gouverneur-Général aux deux Chambres de la Puissance du *Canada*, soit pris en considération demain.

Ordonné, Que les Votes et Délibérations de cette Chambre soient imprimés après avoir été examinés par M. l'Orateur et qu'il en ordonne l'impression, et que nul autre que celui qu'il désignera pour cet objet ne se permette de les imprimer.

Résolu, Qu'il soit nommé des Comités Spéciaux Permanents de cette Chambre pour les objets suivants:—1. Privilèges et Elections.—2. Lois Expirantes.—3. Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.—4. Bills Privés.—5. Ordres Permanents.—6. Impressions.—7. Comptes Publics.—8. Banques et Commerce.—9. Immigration et Colonisation; et que les dits Comités aient respectivement pouvoir de s'enquérir de tous les sujets et choses qui leur seront renvoyés par la Chambre, et de faire rapport de temps à autre de leurs observations et opinions; et aussi, le pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers.

Résolu, 1o Que lorsqu'il s'élèvera une question se rattachant à l'Election d'un Membre, ce dernier devra se retirer pendant les débats qui s'en suivront; et si deux Membres sont élus pour la même Division Electorale, ils devront s'absenter, jusqu'à ce que l'Election soit décidée.

Résolu, 2o Que s'il appert qu'une personne a été élue Membre de cette Chambre, ou a cherché à l'être par corruption ou au moyen d'intrigues ou de menées, la Chambre procédera avec la plus grande sévérité contre toutes personnes qui auront pris une part volontaire à cette corruption et à ces menées ou intrigues.

Résolu, 3o Que l'offre d'argent ou de tout autre avantage à un Membre de la Chambre des Communes, dans le but de faciliter la passation d'une mesure quelconque qui dépendra du Parlement de la Puissance du *Canada*, ou qui doit y être décidée, est un grand crime et un délit tendant au renversement de la constitution,

Sur motion de l'Honorable Sir *John A. Macdonald*, secondée par l'Honorable M. *Mackenzie*,

Résolu, Que lorsque cette Chambre s'ajournera demain, elle soit ajournée jusqu'à Mardi prochain, afin de donner aux Membres l'occasion d'assister à la célébration de la fête d'action de grâce lundi prochain, à l'occasion de l'heureux recouvrement de la santé de Son Altesse Royale le Prince de Galles.

M. l'Orateur communiquera à la Chambre le Rapport du Bibliothécaire sur l'état de la Bibliothèque du Parlement. (*Documents de la Session No. 11.*)

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Vendredi, 12 avril 1872.

M. l'Orateur met devant la Chambre des Etats généraux des baptêmes, mariages et sépultures pour le District de *Joliette*, pour l'année 1870 ; pour les Districts de *Montmagny*, *Kamouraska*, *Québec* et *Bedford*, pour l'année 1871 ; et un état supplémentaire pour le dit District de *Bedford* pour l'année 1870. (*Documents de la Session* No. 12.)

Aussi, des Listes des Actionnaires de la Banque de l'*Amérique Britannique du Nord*, à la date du 1er Janvier 1872, et de la Banque de *Yarmouth, Nouvelle-Ecosse*, à la date du 23 Janvier 1872, en conformité de l'Acte 34 Vict. Ch. 5, Section 12. (*Documents de la Session* No. 13.)

Frederick William Cumberland, Ecuier, représentant du District Electoral (du District Judiciaire Provisoire) d'*Algoma*, ayant préalablement prêté serment conformément à la loi, et signé devant les Commissaires le Rôle qui le contient, prend son siège en Chambre.

Les Pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *Holton*,—la Pétition de la Compagnie du Télégraphe de *Montréal*.

Par M. *Magill*,—la Pétition de *John Proctor*, et autres de la Cité d'*Hamilton*.

L'Ordre du Jour pour prendre en considération le Discours de Son Excellence le Gouverneur-Général aux deux Chambres du Parlement, étant lu

La Chambre procède, en conséquence, à prendre le dit Discours en considération.

M. *Nathan*, propose, secondé par M. *Carter*, qu'il soit présentée une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour le remercier de son gracieux Discours à l'ouverture de la présente Session, et de plus, pour assurer Son Excellence que c'est avec le plus vif plaisir que nous apprenons que l'heureuse guérison qu'une Providence miséricordieuse a accordée de la maladie de bien près mortelle du Prince de *Galles* a provoqué une expression universelle de joie et de reconnaissance dans toutes les parties de l'Empire ; et que toutes les classes du peuple ont manifesté leur sentiment profond de soulagement de leur anxiété pendant une longue et pénible incertitude, en se réunissant à leur Reine bien-aimée dans des actions de grâces publiques, qui ont produit par le nombreux concours des populations et l'unanimité de sentiment la cérémonie la plus grandiose et la plus impressive dont on ait jamais été témoin dans la capitale de l'Empire.

2. Que nous nous empresserons de suivre ce bon exemple le quinzième jour du présent mois et que nous croyons avec Son Excellence qu'il était à propos de remettre la cérémonie jusqu'après la réunion du Parlement, et que Son Excellence peut être convaincue que les membres de cette Chambre, aussi bien que tous les fidèles sujets de Sa Majesté dans toute l'étendue de la Puissance, s'empresseront de s'unir pour célébrer l'occasion d'une manière convenable et avec une loyale ardeur.

3. Que nous recevons avec respect l'intimation du fait que notre réunion a elle-même été retardée plus que d'ordinaire par des considérations d'intérêt impérial, aussi bien que d'intérêt colonial, et à l'instance du Gouvernement de Sa Majesté.

4. Nous savons que la jeune Province de *Manitoba* fut, en Septembre dernier, menacée d'invasion par des gens sans foi ni loi des *Etats-Unis*, et que les autorités locales adoptèrent de prompts mesures de résistance qui furent suivies des meilleurs résultats. Que nous ayons appris avec la plus grande satisfaction que, pour rassurer le peuple de la Province et prévenir le retour d'un semblable outrage, Son Excellence avait ordonné l'envoi au *Fort Garry* de deux cents miliciens ; et que malgré l'inclémence de la saison, les troupes surmontèrent les difficultés de la marche avec énergie et succès, donnant par là la preuve non-seulement de leur propre discipline et constance, mais de plus, de l'excellence de la route à travers notre propre territoire. Que nous sommes heureux d'apprendre que les comptes de la dépense qu'a

entraînée cette expédition seront mis devant nous, et que nous prendrons respectueusement en considération tout Bill pour indemniser le Gouvernement.

5. Nous remercions Son Excellence d'avoir daigné nous informer qu'une copie du Traité fait à *Washington* l'année dernière entre Sa Majesté la Reine et les *États-Unis d'Amérique*, dans lequel la Puissance a un si grand intérêt, sera mise devant nous, et que tous les papiers et correspondance close, qui peuvent être rendus publics, sans préjudice aux intérêts de l'Empire ou du *Canada*, nous seront aussi soumis de suite pour notre information ; et que nous prendrons mûrement en considération cet important sujet.

6. Que nous apprenons avec plaisir qu'il a été tenu à *Ottawa*, en Septembre dernier, une Conférence sur le sujet de l'immigration, à laquelle le Gouvernement de la Puissance ainsi qu'à ceux de chaque Province étaient représentés, et qu'on en est venu provisoirement à un projet pour une action conjointe et séparée, auquel Son Excellence appelle notre attention, et nous ne doutons pas que nous le trouverons de nature à nous engager à pourvoir amplement à l'encouragement de l'immigration, au maintien et à l'extension de laquelle le développement des vastes ressources naturelles du *Canada* est si vitalemant lié.

7. Que c'est avec la plus grande satisfaction que nous apprenons que depuis la dernière Session s'est heureusement consommée l'Union de la *Colombie Britannique* avec le *Canada*, et que ses représentants prennent maintenant part à nos délibérations.

8. Que nous sommes d'avis avec Son Excellence que pour ouvrir et établir les fertiles Territoires du *Nord-Ouest*, et y relier la *Colombie Britannique*, il sera nécessaire que nous pourvoyions à la construction d'un chemin de fer jusqu'à l'*Océan Pacifique*, conformément aux termes de l'ordre de Sa Majesté en Conseil unissant la *Colombie Britannique* à la Puissance ; et ayant voté à la dernière Session un crédit pour l'exploration et arpentage préliminaire de la route pour le chemin de fer, nous sommes heureux d'apprendre que l'ouvrage a été poursuivi avec diligence, et qu'il sera mis devant nous un rapport des progrès faits jusqu'à ce jour.

9. Que nous partageons avec Son Excellence la pensée que l'amélioration et l'extension, depuis si longtemps projetées, de notre système de canaux devraient être poursuivies avec vigueur. L'accroissement rapide du commerce du *Canada*, et l'importance de concourir pour le commerce du Grand-Ouest et de le faciliter, exigent que les moyens de transport par eau soient rendus moins coûteux et plus faciles. Nous donnerons notre sérieuse attention à ce sujet, ainsi qu'à la convenance et pourvoir à l'établissement d'une communication directe par eau entre le *Golfe St. Laurent* et la *Baie de Fundy*.

10. Que nous savons que le recensement décennal ayant été pris l'année dernière, il devient de notre devoir maintenant de ré-ajuster la représentation en Parlement des quatre Provinces composant en premier lieu la Puissance, conformément aux termes de l'acte d'Union, et que nous considérerons attentivement toute mesure qui pourra nous être soumise ainsi que tous bills qui nous seront présentés, relatifs aux juges des Cours Supérieures,—à la réglementation et à la régie des terres publiques et des mines de la Puissance dans *Manitoba* et les Territoires du *Nord-Ouest*—et pour l'amendement des lois relatives à la santé publique.

11. Que nous remercions Son Excellence de l'assurance qu'elle nous donne que les comptes de l'année dernière seront de suite mis devant nous, ainsi qu'un état des recettes et dépenses de l'année courante, jusqu'à la fin du mois dernier ; et que nous nous réjouissons d'apprendre que Son Excellence est en mesure de pouvoir nous annoncer que le revenu de l'année dernière, de même que celui de l'année courante, excéderont de beaucoup l'estimation qui en a été faite et que conséquemment il n'y a aucun lieu de craindre des embarras du commencement immédiat des améliorations publiques projetées.

12. Que nous donnerons notre plus sérieuse attention au Budget qui nous sera soumis, et que nous nous flattons que les Subsides qu'il nous sera demandé de voter pour le service de Sa Majesté, pourront être accordés sans inconvénient pour ses sujets Canadiens.

13. Que nous remercions Son Excellence d'avoir bien voulu nous informer qu'elle a d'autant plus de satisfaction en recourant à nos avis et à notre assistance en ce moment, qu'elle peut nous féliciter de la prospérité générale du pays, et de l'heureuse issue des

démarches faites pour unir et consolider les vastes territoires qui composent maintenant la Puissance.

14. Que Son Excellence a raison d'exprimer l'assurance que nous continuerons à dévouer la même assiduité que par le passé aux travaux additionnels que requièrent de notre part les exigences de populations plus nombreuses et une sphère d'opérations plus étendue, et que nous nous soumettons sincèrement à Son Excellence pour prier Dieu instamment que nos efforts dans le sentier du devoir soient assez heureusement guidés pour maintenir la paix et la justice dans toutes les parties du pays, et assurer le bonheur et le bien-être durables de toutes les classes de ses habitants.

Ordonné, Que chaque paragraphe de la dite Motion soit mis aux voix séparément.

Et le premier paragraphe et les suivants jusqu'au quarorzième, inclusivement, étant lus de nouveau, sont adoptés.

Résolu, Qu'il soit présentée une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour le remercier de son gracieux Discours à l'ouverture de la présente Session.

Resolu, Que la dite Résolution soit renvoyée à un Comité Spécial composé de l'Honorable Sir *John A. Macdonald*, l'Honorable Sir *George E. Cartier*, l'Honorable M. *Howe*, M. *Nathan* et M. *Carter*, pour préparer et rapporter le projet d'une Adresse en réponse au Discours de Son Excellence le Gouverneur-Général aux deux Chambres du Parlement en conformité de la dite Résolution.

L'Honorable Sir *John A. Macdonald*, du Comité Spécial nommé pour préparer une Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, fait rapport que le Comité a préparé une Adresse en conséquence, laquelle est lue comme suit :

A Son Excellence le Très-Honorable John, Baron *Lisgar*, de *Lisgar* et *Baillieborough*, dans le Comté de *Cavan*, *Irlande*, dans la Prairie du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, et Baronnet, l'un des membres du Très-Honorable Conseil Privé, Chevalier Grand-Croix du Très-Honorable Ordre du Bain, Chavalier Grand-Croix de l'Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-George, Gouverneur-Général du *Canada*, et Gouverneur et Commandant en Chef de l'île du *Prince-Edouard*.

Plaise à Votre Excellence,

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du *Canada*, assemblés en Parlement, remercions respectueusement Votre Excellence du gracieux discours qu'elle a prononcé à l'ouverture de la présente session du Parlement.

C'est avec le plus vif plaisir que nous apprenons que l'heureuse guérison qu'une Providence miséricordieuse a accordée de la maladie de bien près mortelle du Prince de *Galles* a provoqué une expression universelle de joie et de reconnaissance dans toutes parties de l'Empire ; et que toutes les classes du peuple ont manifesté leur sentiment profond de soulagement de leur anxiété pendant une longue et pénible incertitude, en se réunissant à leur Reine bien-aimée dans les actions de grâces publiques, qui ont produit par le nombreux concours des populations et l'unanimité de sentiment la cérémonie la plus grandiose et la plus impressive dont on ait jamais été témoin dans la capitale de l'Empire.

Nous nous empresserons de suivre ce bon exemple le quinzième jour du présent mois ; nous croyons avec Votre Excellence qu'il était à propos de remettre la cérémonie jusqu'après la réunion du Parlement, et Votre Excellence peut être convaincue que les membres de cette Chambre, aussi bien que tous les fidèles sujets de Sa Majesté dans toute l'étendue de la Puissance, s'empresseront de s'unir pour célébrer l'occasion d'une manière convenable et avec une loyale ardeur.

Nous recevons avec respect l'intimation du fait que notre réunion a elle même était retardée plus que d'ordinaire par des considérations d'intérêt Impérial, aussi bien que d'intérêt Colonial, et à l'instance du Gouvernement de Sa Majesté.

Nous savons que la jeune Province de *Manitoba* fut en Septembre dernier, menacée d'invasion par des gens sans foi ni loi des *Etats-Unis*. Les autorités locales adoptèrent de promptes mesures de résistance qui furent suivies des meilleurs résultats.

Nous avons appris avec la plus grande satisfaction que pour rassurer le peuple de la Province, et prévenir le retour d'un semblable outrage, Votre Excellence avait ordonné l'envoi au *Fort Garry* de deux cent miliciens; et malgré l'inclémence la saison, les troupes surmontèrent les difficultés de la marche avec énergie et succès, donnant par là la preuve non-seulement de leur propre discipline et constance, mais de plus de l'excellence de la route à travers notre propre territoire.

Nous sommes heureux d'apprendre que les comptes de la dépense qu'a entraînée cette expédition seront mis devant nous, et nous prendrons respectueusement en considération tout bill pour indemniser le Gouvernement.

Nous remercions Votre Excellence d'avoir daigné nous informer qu'une copie du traité fait à *Washington* l'année dernière entre Sa Majesté la Reine et les *Etats-Unis d'Amérique*, dans lequel la Puissance a un si grand intérêt, sera mise devant nous, et que tous les papiers et correspondance close, qui peuvent être rendus publics, sans préjudice aux intérêts de l'Empire ou du *Canada*, nous seront aussi soumis de suite pour votre information; et nous prendrons sûrement en considération cet important sujet.

Nous apprenons avec plaisir qu'il a été tenu à *Ottawa* en Septembre dernier une Conférence sur le sujet de l'Immigration, à laquelle le Gouvernement de la Puissance, ainsi que ceux de chaque Province étaient représentés, et qu'on en est venu provisoirement à un projet pour une action conjointe et séparée, auquel Votre Excellence appelle notre attention, et nous ne doutons pas que nous le trouverons de nature à nous engager à pourvoir amplement à l'encouragement de l'Immigration, au maintien et à l'extension de laquelle le développement des vastes ressources naturelles du *Canada*, est si vitalemment lié.

C'est avec la plus grande satisfaction que nous apprenons que depuis la dernière session s'est heureusement consommée l'Union de la *Colombie Britannique* avec le *Canada*, et ses représentants prenant maintenant part à nos délibérations.

Nous sommes d'avis avec Votre Excellence que pour ouvrir et établir les fertiles Territoires du *Nord-Ouest*, et y relier la *Colombie Britannique*, il sera nécessaire que nous pourvoyions à la construction d'un chemin de fer jusqu'à l'*Océan Pacifique*, conformément aux termes de Sa Majesté en Conseil, unissant la *Colombie Britannique* à la Puissance; et ayant voté à la dernière Session un crédit pour l'exploration et arpentage préliminaire de la route pour le chemin de fer, nous sommes heureux d'apprendre que l'ouvrage a été poursuivi avec diligence, et qu'il sera mis devant nous un rapport des progrès faits jusqu'à ce jour.

Nous partageons avec Votre Excellence la pensée que l'amélioration et l'extension, depuis si longtemps projetées, de notre système de canaux devraient être poursuivis avec vigueur. L'accroissement rapide du commerce du *Canada*, et l'importance de concourir pour le commerce du Grand-Ouest et de le faciliter, exigent que les moyens de transport par eau soient rendus moins coûteux et plus faciles. Nous donnerons notre sérieuse attention à ce sujet, ainsi qu'à la convenance de pourvoir à l'établissement d'une communication directe par eau entre le *Golfe St. Laurent* et la *Baie de Fundy*.

Nous savons que le recensement décennal ayant été pris l'année dernière, il devient de notre devoir maintenant de ré-ajuster la représentation en Parlement des quatre Provinces composant en premier lieu la Puissance, conformément aux termes de l'Acte d'Union, et nous considérerons attentivement toute mesure qui pourra nous être soumise ainsi que tous bills qui nous seront présentés, relatifs aux Juges des Cours Supérieures,—à la réglementation et à la régie des terres publiques et des Mines de la Puissance dans *Manitoba*, et les Territoires du *Nord-Ouest*—et pour l'amendement de lois relatives à la Santé Publique.

Nous remercions Votre Excellence de l'assurance qu'elle nous donne que les comptes de l'année dernière seront de suite mis devant nous, ainsi qu'un état des recettes et dépenses de l'année courante, jusqu'à la fin du mois dernier; et nous nous réjouissons d'apprendre que Son Excellence est en mesure de pouvoir nous annoncer que le revenu de l'année dernière, de même que celui de l'année courante, excéderont de beaucoup l'estimation qui en a été faite, et que conséquemment il n'y a aucun lieu de craindre des embarras du commencement immédiat des améliorations publiques projetées.

Nous donnerons notre plus sérieuse attention au budget qui nous sera soumis. Nous nous

flattons que les Subsides qu'il nous sera demandé de voter pour le service de Sa Majesté pourront être accordés sans inconvénient par Ses Sujets Canadiens.

Nous remercions Votre Excellence d'avoir bien voulu nous informer qu'elle a d'autant plus de satisfaction en recourant à nos avis et à notre assistance en ce moment, qu'elle peut nous féliciter de la prospérité générale du pays, et de l'heureuse issue des démarches faites pour unir et consolider les vastes territoires qui composent maintenant la Puissance.

Votre Excellence a raison d'exprimer l'assurance que nous continuerons à dévouer la même assiduité que par le passé aux travaux additionnels que requièrent de notre part les exigences de populations plus nombreuses et une sphère d'opérations plus étendue, et nous nous unissons sincèrement à Votre Excellence pour prier Dieu instamment que nos efforts dans le sentier du devoir soit assez heureusement guidés pour maintenir la paix et la justice dans toutes les parties du pays, et assurer le bonheur et le bien-être durable de toutes les classes de ses habitants.

Et la dite Adresse étant lue une seconde fois elle est adoptée.

Ordonné, Que la dite Adresse soit grossoyée.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence par cinq des Membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à mardi prochain.

Mardi, 16 Avril 1872.

M. l'Orateur met devant la Chambre des états généraux des baptêmes, mariages et sépultures pour les Districts d'*Arthabaska*, *Beauce*, *Beauharnois*, *Chicoutimi*, *Iberville*, *Ottawa*, *Richelieu*, *Saguenay*, *St. Hyacinthe*, *Terrebonne* et *Trois-Rivières*; et pour les Comtés de *Berthier* et *Bonaventure*, pour l'année 1871. (*Documents de la Session No. 12.*)

Philémon Dugas, Ecuier, Représentant du District Electoral de *Montcalm*, ayant préalablement prêté serment conformément à la loi, et signé devant les commissaires le Rôle qui le contient, prend son siège en Chambre.

Les Pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table:—

Par M. *Crawford* (*Leeds*, D. S.)—la Pétition de la compagnie du chemin de fer du *St. Laurent* et *Ottawa*.

Par M. *Workman*,—la Pétition de Sir *William E. Logan* F. R. S., et autres; et la Pétition de la Chambre de Commerce de *Montréal*.

Par M. *Street*,—la Pétition de la compagnie du chemin de fer du Grand Tronc du *Canada*; et la Pétition de la compagnie du Pont International.

Par l'Honorable M. *Gray*,—trois Pétitions de l'Honorable *John Hamilton Gray*, de la Cité d'*Ottawa*, *Canada*: *William F. Bruff*, *George Well Owen*, et *Charles Ely*, de la Cité de *Londres*, *Angleterre*, et autres.

Par M. *Currier*,—la Pétition d'*Eugène Martineau*, Maire d'*Ottawa*, et autres.

Par M. *O'Connor*,—la Pétition du Conseil Municipal du Comté d'*Essex*.

Par M. *Oliver*,—la Pétition du Conseil Municipal de la Ville de *Woodstock*.

Par M. *Kirkpatrick*,—la Pétition de *A. Clerkson* et autres; propriétaires de navires; et la Pétition de Messieurs *Jones* et *Miller* et autres, propriétaires de navires.

Par M. *Gibbs*,—la Pétition des Directeurs provisoires de la compagnie de prêts et d'agence de *Londres* et du *Canada* (responsabilité limitée.)

Par M. *Stephenson*, la Pétition de *James Lamont* et autres, de la Ville de *Chatham*, Comté de *Kent*.

Par l'Honorable M. *Tilley*,—la Pétition de *Aculus Lockwood Palmer* et autres, Marchands de la Ville de *St. Jean*, Province du *Nouveau-Brunswick*.

Par M. *Morrison (Niagara)*,—la Pétition de *George Laidlaw* et autres, de la Cité de *Toronto*; la Pétition de *Milton Courtwright* et autres, Directeurs de la compagnie du chemin de fer du Sud du *Canada*: la Pétition de la Compagnie d'Assurance Occidentale de *Toronto*; la Pétition d'*Anson Green Phelps Dodge* de *Keswick*, township de *Gwellimburg Nord*, comté d'*York* marchand de bois de construction; la Pétition de Messieurs *Gooderham* et *Worts* et autres, de la Cité de *Toronto* et la Pétition de la compagnie du chemin de fer Sud du *Canada*.

Par M. *Merritt*,—la Pétition de la Chambre de Commerce de *St. Catharines*.

Par l'Honorable M. *Holton*,—la Pétition de la compagnie du Canal à navires de *Caughnawaga*.

Par M. *Beaty*,—la Pétition de *Thomas C. Chisholm* et autres, marchands de produits et de provisions de la Puissance du *Canada*.

Par M. *Fortin*,—la Pétition de la compagnie du chemin de fer Grand Tronc du *Canada*; et la Pétition de la compagnie du chemin de fer de *Montréal* et *Champlain*.

Conformément à l'ordre du jour, les Pétitions suivantes sont lues;—

De la Compagnie du Télégraphe de *Montréal*; demandant certains amendements aux actes qui l'incorporent.

De *John Proctor*, et autres, de la Cité d'*Hamilton*; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "Banque d'*Hamilton*."

L'Honorable M. *Tilley*, l'un des Membres de l'Honorable Conseil Privé, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, les Tableaux du Commerce et de la Navigation de la Puissance, pour l'année fiscale finissant le 30 Juin 1871. (*Documents de la Session, No. 3.*)

L'Honorable M. *Morris*, l'un des Membres de l'Honorable Conseil Privé, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, le Rapport des Etats et Statistiques sur le revenu intérieur de la Puissance, pour l'année fiscale finissant le 30 Juin 1871. (*Documents de la Session, No. 6.*)

Ordonné, Que M. *Colby* ait la permission d'introduire un Bill pour abroger les lois de faillite.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour Jeudi prochain.

L'Honorable Sir *Francis Hincks*, l'un des Membres de l'Honorable Conseil Privé, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur Général, les Comptes Publics de la Puissance du *Canada*, pour l'année fiscale finissant le 30 Juin 1871. (*Documents de la Session No. 1.*)

Résolu, Qu'il soit nommé un Comité Spécial pour préparer et rapporter les Listes des Membres qui devront composer les Comités Permanents ordonnés par cette Chambre, Jeudi, le 11 du courant.

Ordonné, Que l'Honorable Sir *John A. Macdonald*, l'Honorable Sir *George E. Cartier*, l'Honorable Sir *Francis Hincks*, les Honorables Messieurs *Tilley*, *Langevin*, *Howe*, *Holton*, *Ohawzau*, *McKeagney*, *Dorion* et *Mackenzie*, Messieurs *Burpee*, *Walsh*, *Morrison (Niagara)*, *Gendron*, *Bolton*, *Houghton* et *DeLorme (Provencher)* composent le dit Comité.

Sur motion de l'Honorable M. *Mackenzie*, secondée par l'Honorable M. *Holton*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général

le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre,—copie de toute correspondance entre le gouvernement et le Lieutenant-Gouverneur de Manitoba, au sujet de la disposition des terres de la Couronne dans cette Province au moyen d'octrois et de ventes, avec copie des mémoires ou pétitions adressés aux autorités locales ou au Gouvernement Général sur ce sujet et les réponses qui y ont été faites ; aussi, copie de toutes Proclamations ou Ordres en Conseil sur le même sujet et des rapports de M. *McMicken*, Commissaires de terres, et de la correspondance échangée avec lui.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence, par ceux des Membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

Sur motion de l'Honorable M. *Mackenzie*, secondée par l'Honorable M. *Blake*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toute correspondance avec le Lieutenant-Gouverneur A. G. *Archibald*, de *Manitoba*, et avec M. *McMicken*, Commissaire des terres, au sujet de l'invasion de *Manitoba* par les Fénéiens, et de l'entrevue du dit Lieutenant-Gouverneur avec *Louis Riel*, le Chef de la Rébellion dans le Territoire et l'une des personnes accusées du meurtre de *Thomas Scott*.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence, par ceux des Membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

Sur motion de l'Honorable M. *Mackenzie*, secondée par l'Honorable M. *Holton*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie des rapports d'Ingénieurs ou autres personnes nommées pour s'enquérir de la localisation du Canal à la batture de *Sté. Claire*, du côté Canadien du Chenal, par le Gouvernement des *Etats-Unis*, avec copie de tous Ordres en Conseil et de la correspondance avec le Gouvernement Impérial ou avec toutes autres parties sur le sujet.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence, par ceux des Membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

Sur motion de M. *Fournier*, secondée par M. *Cheval*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, toute la correspondance entre le Gouvernement de la Puissance et celui de la Province de *Québec*, et l'Honorable Juge *Bosé* au sujet du refus de cet Honorable Juge de se conformer à l'ordre du Gouvernement de *Québec*, lui enjoignant de résider à *Montmagny*, dans le District de *Montmagny*.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence, par ceux des Membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privée.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mercredi, 17 avril 1872.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Sergent-d'Armes, avec sa permission, a nommé M. *Henry Robert Smith*, comme son député durant son indisposition temporaire.

M. l'Orateur met devant la Chambre des Listes des actionnaires de la Banque du *Nouveau-Brunswick*, à la date du 1er Avril 1872, en conformité de l'Acte 34 *Vict.*, Chap. 5, Sec. 12. (*Documents de la Session*, No. 12.)

Et aussi la listé des actionnaires de la Compagnie de Crédit Foncier, à la date du 31 Décembre 1871, en conformité de l'Acte 34 Vict., Chap. 7, Sec. 37. (*Documents de la Session, No. 13.*)

Les Pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :—

Par M. Béchard,—la Pétition da Michel Perrault et autres, de la Seigneurie de *Bleury*, Comté de *Missisquoi*.

Par l'Honorable Sir A. T. Galt,—la Pétition de Sir H. Allan et autres, de la Puissance du *Canada*.

Par M. Forbes,—la Pétition de Stephen C. Tupper et autres, Marchands de *Liverpool*, *Nouvelle-Ecosse*.

Par M. Ryan, (*Montréal Ouest.*)—la Pétition de la Chambre de Commerce de la Puissance du *Canada*.

Par M. Workman,—la Pétition de M. H. Gault et autres, de la Cité de *Montréal*.

Par M. Beatty,—la Pétition de J. C. Fitch et autres.

Par l'Honorable Sir John A. Macdonald,—la Pétition de MM. Calvin et Breck, et autres, de la Province d'*Ontario*.

Par l'Honorable M. Tilley,—la Pétition de C. H. Fairweather et autres, Membres de la Chambre de Commerce de *St. Jean* ; et la Pétition de Thomas E. Grindon, de la cité de *St. Jean, Nouveau-Brunswick*.

Par M. Brown,—la Pétition du Maire et de la Corporation de la Ville de *Belleville*,

Message du Sénat par Robert Lemoine, Ecuyer, l'un des Maîtres en Chancellerie :—

M. L'ORATEUR,

Le Sénat a adopté une Adresse à Sa Très-Gracieuse Majesté, pour la féliciter sur la guérison de Son Altesse Royale le Prince de *Galles*, et pour assurer Sa Majesté de notre inébranlable attachement à l'Empire et de notre dévouement au Trône et à la personne de Sa Majesté à laquelle le concours de cette Chambre est demandé.

A SA TRÈS-EXCELLENTE MAJESTÉ LA REINE,

TRÈS-GRACIEUSE SOUVERAINE,

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Votre Majesté le Sénat du *Canada*, assemblés en Parlement, approchons humblement de Votre Majesté pour présenter à Votre Majesté nos félicitations empressées sur le rétablissement à la santé de Son Altesse Royale le Prince de *Galles*.

La visite de Son Altesse Royale à l'*Amérique Britannique du Nord* et la connaissance qu'elle a alors faite des populations, ont servi à rendre leurs sympathies encore plus vives durant sa maladie, et nous assurons humblement Votre Majesté que vos sujets du *Canada* sont profondément reconnaissants envers le Dieu tout puissant pour l'heureuse guérison du Prince.

Les sujets Canadiens de Votre Majesté de toutes croyances et de toutes races ont pris part à l'affliction de Votre Majesté pendant que la vie de Son Altesse Royale était en danger, et nous espérons que Votre Majesté permettra gracieusement que nous nous unissions au concert de félicitations qui, de toutes les parties de l'Empire, ont salué Votre Majesté lorsque s'est éloignée la grande calamité qui menaçait la nation.

Nous désirons renouveler humblement à Votre Majesté l'expression de notre attachement inébranlable à l'Empire, et de notre dévouement au Trône et à la personne de Votre Majesté. Et ensuite il se retire.

L'Honorable M. Pope, l'un des Membres de l'Honorable Conseil Privé, remet à M. l'Orateur un Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit Message est lu par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts, et il est comme suit :—

LISGAR.

Le Gouverneur-Général transmet, pour l'information de la Chambre des Communes, les rapports du recensement pour l'année 1871, en vertu de l'acte 33 Vict., ch. 21. (*Documents de la Session, No. 14.*)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Ottawa, 17 Avril 1872.

L'Honorable Sir *Francis Hincks*, l'un des Membres de l'Honorable Conseil Privé, met devant la Chambre, un état de la dépense pour l'expédition de *Manitoba*, sous l'autorité d'un Mandat Spécial émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, conformément aux dispositions de l'Acte 31 Vic., ch. 5, Section 35, paragraphe 2, et à l'Ordre en Conseil, en date du 17 Octobre 1871. (*Documents de la Session, No. 15.*)

Aussi, l'Ordre en Conseil, en date du 17 Octobre 1871, relatif au crédit de \$100,000 pour faire face à la dépense de l'expédition qui est sur le point de se rendre à *Manitoba*. (*Documents de la Session No. 15.*)

Aussi, diverses statistiques du Canada pour l'année 1869-70, partie 1ère, contenant des États Municipaux, *Ontario*. (*Documents de la Session, No. 7.*)

Et aussi, un état des Mandats émis sous l'autorité d'Ordres en Conseil, depuis le 1er Juillet 1871, jusqu'au 31 Mars 1872, et portés au compte du crédit des dépenses imprévues autorisées par l'Acte 34 Vic., ch. 1, Cédule B. (*Documents de la Session, No. 16.*)

M. *Magill* propose, secondé par M. *Workman*, qu'il soit nommé un Comité Spécial composé de M. *Magill*, l'Honorable M. *Carling*, l'Honorable M. *Beaubien*, M. *Cameron*, (*Huron*), M. *Joly*, M. *Rymal*, M. *Gibbs*, M. *Savary*, M. *Street*, M. *Colby*, M. *Masson*, (*Terrebonne*), M. *Currier*, M. *Béchar*, M. *White*, (*Halton*), M. *Workman*, M. *Gendron* et M. *DeCosmos*, pour s'enquérir et faire rapport à cette Chambre sur l'étendue et la condition des intérêts manufacturiers de la Puissance, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers.

M. *Jones* (*Leeds et Grenville*), propose comme amendement, secondé par M. *Ferguson*, qu'après le mot "manufacturiers," les mots "et agricoles" soient ajoutés.

Et des débats s'en suivant, le dit amendement est retiré avec la permission de la Chambre.

Alors la motion principale étant mise aux voix, la question est résolue affirmativement.

L'Honorable Sir *John A. Macdonald*, du Comité Spécial chargé de préparer et rapporter les Listes des Membres qui doivent composer les Comités Spéciaux Permanents, ordonnés par cette Chambre, fait rapport que le Comité a préparé les Listes des Membres en conséquence, lesquelles sont lues comme suit :

1. PRIVILÈGES ET ELECTIONS.—Messieurs *Bertrand, Blake, Blanchet, Burton, Cameron, (Huron), Cameron (Peel), Carter, Curtier, (Sir Geo. E.) Chauveau, Dorion, Grant, Gray, Grover, Holton, Killam, Macdonald, (Sir John A.), McDonald, (Antigonish), Mills, Moffat, Muir, Redford, Snider, Smith (Westmoreland), Stephenson, Thompson (Ontario), et Wells.*—26.

2. LOIS EXPIRANTES.—Messrs. *Blake, Campbell, Carmichael, Cayley, Cheval, Cimon, Coffin, Delorme (St. Hyacinthe), Drew, Ferris, Fournier, Godin, Gray, Hurdon, Lapum, Macdonald (Cornwall), McCallum, McDougall (Renfrew), Pâquet, Pouliot, Power, Sénécal, Tourangeau et Willson.*—24.

3. CHEMINS DE FER, CANAUX ET TÉLÉGRAPHES.—Messieurs *Abbott, Anglin, Beaty, Blanchet, Bourassa, Cameron (Huron), Carling, Curtier, (Sir George E.), Chauveau, Chipman, Connell, Costigan, Cumberland, Currier, DeCosmos, Dorion, Ferguson, Fournier, Galt (Sir*

A. T.) Gendron, Hagar, Heath, Hincks (Sir Francis) Holton, Howe, Irvine, Jackson, Joly, Jones (Leeds et Grenville), Kirkpatrick, Langevin, Macdonald (Cornwall), Macdonald (Glengarry), Macdonald (Sir J. A.), McDonald (Middlesex), Muckenzie, Masson (Soulanges), McDougall (Lanark), McGreevy, Merritt, Metcalfe, Morrison (Niagara), Nathan, Nelson, O'Connor, Pickard, Pope, Robitaille, Ryan (Montréal Ouest), Schultz, Shanly, Smith (Selkirk), Street, Sylvain, Tilley, Tupper, Walsh, White (Halton), Whitehead, Wood et Wright (Comté d'Ottawa).—61.

4. BILLS PRIVÉS.—Messieurs Ault, Baker, Beauvieu, Bodwell, Bowell, Cameron (Huron), Caron, Carter, Cuyley, Daoust, DeLorme (St. Hyacinthe), Dorion, Drew, Dugas, Fortin, Geoffrion, Grunt, Harrison, Heath, Kirkpatrick, Langlois, Lawson, McDonald (Antigonish), McKeagney, McMonies, Merritt, Metcalfe, Mills, Morris, Oliver, Pinsonneault, Ross (Champlain), Ross (Dundas), Savary, Scutcherd, Sriver, Smith, (Westmoreland), Stirton, Tourangeau, Wallace (Albert) et Webb.—41.

5. ORDRES PERMANENTS.—Messieurs Baker, Barthe, Bowman, Bown, Burpee, Burton, Cameron (Inverness), Coupal, Gaucher, Gaudet, Gray, Huntington, Kempt, Le Vesconte, Little, MacFarlane, McDougall (Trois-Rivières), McMillan, Morison (Victoria, O.), Pearson, Perry, Pouliot, Pozer, Ray, Ross (Champlain), Ross (Victoria, N. E.) Rymal, Schultz et Sprout.—29.

6. COMITÉ COLLECTIF DES IMPRESSIONS.—Messieurs Beaty, Bellerose, Bourassa, Brousseau, Bowell, Ferguson, Godin, Howe, McDonald (Lunenburg), Muckenzie, O'Connor, Simard, Stephenson, Thompson (Cariboo), et Young.—15.

7. COMPTES PUBLICS.—Messieurs Anglin, Blake, Bolton, Brousseau, Carmichael, Crawford (Leeds), Cumberland, Fortin, Galt (Sir Alex. T.), Gendron, Gibbs, Harrison, Hincks, (Sir Francis), Holton, Irvine, Keeler, Langevin, Lapum, Lawson, Macdonald (Glengarry), Macdonald, (Sir John A.), Muckenzie, Magill, Masson, (Terrebonne), McConkey, Morrison (Niagara), Nathan, Pope, Power, Robitaille, Ross (Prince Edouard), Ryan, (Kings, N. B) Smith (Selkirk), Tilley, Tupper, Walsh, Wood, Workman et Young.—39.

8. BANQUES ET COMMERCE.—Messieurs Abbott, Beaty, Blake, Bolton, Cameton (Peel), Campbell, Caron, Cartier, (Sir Geo. E.) Cartwright, Crawford (Leeds), DeCosmos, Galt, (Sir Alex. T.), Gibbs, Harrison, Hincks (Sir Francis), Holton, Houghton, Jones (Halifax), Langlois, Le Vesconte, McDonald (Lunenburg), Muckenzie, McDougall (Trois-Rivières), McGreevy, Morris, Pope, Simard, Street, Thompson (Haldimand), Tilley, Willson et Workman.—32.

9. IMMIGRATION ET COLONISATION.—Messieurs Archambeault, Baker, Beauvieu, Béchard, Benoit, Bertrand, Bolton, Bourassa, Bown, Burton, Curling, Caron, Cartwright, Chauveau, Colby, Connell, Coupal, Crawford (Brockville), DeLorme, (Provencher), Dobbie, Dugas, Forbes, Fortier, Grunt, Hagar, Holmes, Hurdon, Hutchison, Jackson, Lucerte, Lawson, Macdonald (Cornwall), McDougall (Renfrew), McDougall (Trois-Rivières), Morris, Pelletier, Pickard, Pope, Renaud, Ross (Wellington, O. R.), Ryan (Montréal Ouest), Shanly, Snider, Stephenson, Tremblay, Tupper, Wallace, (Ile de Vancouver), White (Hastings Est), Willson, Wright (Comté d'Ottawa), et Wright, (York, Ontario, D. O.)—51.

L'honorable Sir John A. Macdonald, l'un des Membres de l'Honorable Conseil Privé, remet à M. l'Orateur un Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit Message est lu par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts, et il est comme suit :—

Messieurs de la Chambre des Communes,

J'accepte avec remerciements l'adresse que vous avez loyalement votée en réponse au discours par lequel j'ai ouvert la session, et je me repose avec confiance sur l'assurance que vous me donnez que vous continuerez à vous dévouer avec la même assiduité que par le passé à vos travaux législatifs.

HOTEL DU GOUVERNEMENT,
Ottawa, 17 Avril 1872.

LISGAR.

Sur motion de M. *Savary*, secondée par M. *Killam*,
Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toute correspondance entre le gouvernement et la compagnie du chemin de fer de *Windsor* et *Annapolis*, y compris tous mémoires ou protestations adressés au Gouvernement par la Compagnie, et copie de tous arrangements conclus entre le gouvernement et la compagnie relativement à l'usage par la Compagnie du chemin de fer du Gouvernement entre *Windsor* et *Halifax*, ou au privilège de se servir du dit chemin.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des Membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

Sur motion de M. *Savary*, secondée par M. *Bolton*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre le Rapport ou les Rapports officiels relatifs à la mort, par suite d'un accident, sur le chemin de fer du gouvernement, entre *Windsor* et *Halifax*, d'*Albert Trider*, employé sur le dit chemin, et surtout les procédures à l'enquête du coroner, et la décision du jury ; aussi, un état de tous les accidents arrivés sur le dit chemin, et de tous dommages encourus par qui que ce soit, ou causés à la propriété par tels accidents durant l'année dernière, avec indication des causes de ces accidents.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des Membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Jeudi, 18 avril 1872.

Les Pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :—

Par M. *Morrison*,—la Pétition de la Compagnie du Chemin de Fer du Nord du *Canada*.

Par M. *Harrison*,—la Pétition des Syndics de la Banque d'Épargne de *Toronto*.

Par l'Honorable M. *Tilley*,—la Pétition de Messieurs *James Domville* et *Cic.*, et autres, de la Cité de *St. Jean (Nouveau-Brunswick)*.

Par l'Honorable M. *McDougall (Lanark)*,—la Pétition de *James S. Lynch*, candidat à l'Élection tenue à *High Bluff*, dans le District Electoral de *Marquette*, Province de *Manitoba*, en février 1871, pour le choix d'un représentant du dit District à la Chambre des Communes.

Par M. *Kirkpatrick*,—la Pétition de *James McBride* et autres, de la Province d'*Ontario*.

Par l'Honorable Sir *A. T. Galt*,—la Pétition de *R. J. Reekie* et autres, de la Cité de *Montréal*.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes sont lues :

De la compagnie du chemin de fer du *St. Laurent* et de l'*Outaouais*, demandant l'autorisation de prolonger son chemin de fer jusqu'à *Pembroke*, et de là au *Sault Ste. Marie* ; et aussi, de construire des docks à *Prescott* ; de la compagnie d'Assurance Occidentale de *Toronto*, de la compagnie du canal à navires de *Coughnawaga*, demandant certains amendements à leur acte d'incorporation.

De Sir *William E. Logan*, *F. R. S.*, et autres ; demandant certains amendements à l'acte des brevets d'invention.

De la chambre de commerce de *Montréal* ; demandant que les actes de faillite en force en *Canada* ne soient point abrogés.

De la compagnie du chemin de fer Grand Tronc du *Canada*; demandant la passation d'un acte pour confirmer son arrangement avec la compagnie du Pont International et pour d'autres fins.

De la compagnie du Pont International; demandant qu'un acte soit passé pour confirmer un certain arrangement entre la dite compagnie et la compagnie du Grand Tronc du chemin de fer du *Canada*, et pour l'autoriser à louer le dit pont et pour d'autres fins.

De l'honorable *John Hamilton Gray*, de la cité d'*Ottawa, Canada*, *William F. Bruff*, *George Wells Owen* et *Charles Eley*, de la cité de *Londres, Angleterre*; et autres, demandant un acte d'incorporation sous le nom de la compagnie du chemin de fer des mines d'argent de la *Baie du Tonnerre*.

De l'honorable *John Hamilton Gray*, de la cité d'*Ottawa, Canada*, *William F. Bruff*, *George Wells Owen* et *Charles Eley*, de la cité de *Londres, Angleterre*; et autres, demandant un acte d'incorporation sous le nom de Banque des Mines d'argent de la baie du *Tonnerre*.

De l'honorable *John Hamilton Gray*, de la cité d'*Ottawa, Canada*, *William F. Bruff*, *George Wells Owen* et *Charles Eley*, de la cité de *Londres, Angleterre*; et autres, demandant un acte d'incorporation sous le nom de la compagnie du Télégraphe des mines d'argent de la *Baie du Tonnerre*.

D'*Eugène Martineau*, maire d'*Ottawa*, et autres; demandant un acte d'incorporation sous le nom de la compagnie du chemin de fer du *Pacifique* de *Québec*.

Du conseil municipal du comté d'*Essex*; demandant la division du dit comté pour les fins électorales en la manière y mentionnée.

Du conseil municipal de la ville de *Woodstock*; demandant l'abrogation ou la modification des actes de faillite.

D'*A. Clarkson* et autres, propriétaires de navires, et autres, et de MM. *Jones* et *Miller* et autres, propriétaires de navires, et autres; demandant un acte pour pourvoir à la perception des réclamations contre les navires ou vaisseaux.

Des directeurs provisoires de la compagnie de prêts et d'agence de *Londres* et du *Canada* (responsabilité limitée); demandant des amendements à sa charte.

De *James Lamont* et autres, de *Chatham*, comté de *Kent*; demandant un acte d'incorporation sous le nom de chambre de commerce de *Chatham*.

D'*Acalus Lockwood Palmer* et autres, marchands de la cité de *St. Jean*, province du *Nouveau-Brunswick*; demandant un acte d'incorporation pour leur permettre de faire le commerce de banque dans la dite cité.

De *George Laidlaw* et autres, de *Toronto*; demandant un acte d'incorporation sous le nom de Compagnie du chemin de fer du lac *Supérieur* et du *Fort Garry*.

De *Milton Courtright* et autres, directeurs de la Compagnie du chemin de fer du sud du *Canada*; demandant la passation d'actes pour l'incorporation, respectivement, de compagnies pour la construction d'un pont de chemin de fer sur la rivière *Ste. Claire*, et d'un pont ou tunnel de chemin de fer sur la rivière *Détroit*.

De la Compagnie du chemin de fer du sud du *Canada*; demandant la passation d'actes pour l'incorporation, respectivement, de compagnies pour la construction d'un pont de chemin de fer sur la rivière *Ste. Claire*, et d'un pont ou tunnel de chemin de fer sur la rivière *Détroit*, le pouvoir pour la dite compagnie du chemin de fer du sud du *Canada* de devenir garante pour les dites compagnies, respectivement.

D'*Anson Green Phelps Dodge*, de *Keswick*, township de *Gwillimbury Nord*, comté d'*York*, marchand de bois de construction; demandant un acte de naturalisation.

De MM. *Gooderham* et *Worts*, et autres, de la cité de *Toronto*; demandant une charte sous le nom de compagnie d'impressions et de publications (responsabilité limitée.)

De la chambre de commerce de *St. Catharines*; demandant un acte d'incorporation.

De *Thomas C. Chisholm*, et autres, marchands de produits et de provisions, de la Puissance du *Canada*; demandant un acte d'incorporation sous le nom d'Association de la Bourse des Céréales de *Toronto*.

De la compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du *Canada*; demandant à être autorisée à créer une hypothèque de troisième classe sur la ligne du chemin de fer de *Montréal*

et *Champlain*, qu'elle a achetée et ne devant pas excéder \$500,000, et à consolider toutes les hypothèques sur le dit chemin de fer.

De la compagnie du chemin de *Montréal et Champlain*; demandant à être autorisée à créer une hypothèque de troisième classe sur la ligne de chemin de fer de *Montréal et Champlain* qu'elle a achetée. et ne devant pas excéder \$500,000, et à consolider toutes les hypothèques sur le dit chemin de fer.

Ordonné, Que l'honorable M. *Blake* ait la permission d'introduire un Bill pour la tenue des élections le même jour à toute élection générale.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Curtwright* ait la permission d'introduire un Bill pour mieux protéger les cours d'eau et rivières navigables.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Blake* ait la permission d'introduire un Bill pour assurer l'indépendance du Sénat.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

L'honorable Sir *Francis Hincks*, l'un des Membres de l'Honorable Conseil Privé, met devant la Chambre, un Etat de toutes les allocations et gratifications faites en vertu de l'Acte 33 *Vic.*, Ch. 4, intitulé: "Acte pour mieux assurer l'efficacité du Service Civil du *Canada*, en accordant une pension dans certains cas aux personnes qui y sont employées. (*Documents de la Session, No. 17.*)

Et aussi, un état des cas où des additions ont été faites au nombre réel d'années de service des personnes employées dans le Service Civil et qui ont été mises à la retraite en vertu des dispositions de l'Acte 33 *Vic.*, Ch. 4, (*Documents de la Session, No. 17.*)

L'Honorable Sir *John A. Macdonald*, l'un des Membres de l'Honorable Conseil Privé, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, le Rapport du Maître Général des Postes pour l'année finissant le 30 juin 1871. (*Documents de la Session, No. 2.*)

L'Honorable Sir *John A. Macdonald*, l'un des Membres de l'Honorable Conseil Privé, remet à M. l'Orateur un Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit Message est lu par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts; et il est comme suit:—

LISGAR.

Le Gouverneur-Général transmet, pour l'information de la Chambre des Communes, certaines dépêches et minutes du Conseil Privé ayant trait au Traité de *Washington*. (*Documents de la Session, No. 18.*)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Ottawa, 18 Avril 1872.

Sur motion de M. *McDonald (Lunenburg)*, secondée par M. *Macdonald (Glengarry)*,
Ordonné, Que le dit Message et les Dépêches et Minutes se rapportant au dit Traité de *Washington*, soient imprimés et que les Règles de cette Chambre soient suspendues à cet égard.

Sur motion de M. *Young*, secondée par M. *Cameron (Huron)*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de tous Comptes payés ou reçus pour impressions départementales et confidentielles depuis la date des derniers états soumis, avec copie des ordres en conseil y relatifs, et de tous comptes payés ou reçus pour reliure depuis que l'ouvrage a été donné sans soumissions au présent entrepreneur.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, un état de tous les droits de douane perçus aux ports de la Baie d'*Hudson*, sur la Baie d'*Hudson*, durant les années 1868, 1868-9, 1869-70 et 1870-71.

Ordonné, Que les dites Adresses soient présentées à Son Excellence par ceux des Membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

Sur motion de l'Honorable M. *Howe*, secondée par l'Honorable Sir *John A. Macdonald*,

Résolu, Que, vendredi prochain, cette Chambre se forme en comité pour examiner la résolution suivante :

Qu'à même toute somme de deniers non placés formant partie du fonds consolidé de revenu, la somme de quarante cinq mille piastres soit annuellement affectée, pendant l'espace de cinq années, à compter du 1er jour de juillet 1872, pour faire face aux dépenses de l'exploration géologique du *Canada* durant la dite période, et que cette somme sera payée en tels temps, de telle manière, à telles personnes, et pour telles fins se rapportant à la dite exploration géologique, que le gouverneur en conseil pourra au besoin prescrire et désigner, en se conformant aux dispositions de l'Acte 31 *Vic.*, ch. 67, lequel continuera à s'appliquer à la dite exploration géologique comme ci-devant, et que toute balance restant sur la somme affectée pour une année quelconque qui n'aura pas été dépensée pourra être employée dans toute année suivante ou subséquente en sus de la somme affectée pour telle année suivante et subséquente.

Sur motion de M. *Jones (Leeds et Grenville)*, secondée par l'honorable M. *Blake*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toute correspondance entre le gouvernement et toutes autres parties, telles qu'ingénieurs et entrepreneurs, touchant le pont du chemin de fer intercolonial qui doit être construit sur la rivière *Miramichi*.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

Sur motion de M. *Jones (Leeds et Grenville)*, secondée par M. *Ferguson*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toute correspondance entre le Gouvernement de la Puissance et celui d'*Ontario* au sujet de la limite nord-ouest d'*Ontario*.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des Membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

Sur motion de l'Honorable M. *Blake*, secondée par l'Honorable M. *Mackenzie*,

Résolu, Qu'il soit présenté une Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie des Rapports du Ministre de la Marine et des Pêcheries au sujet des Pêcheries, en date du 15 et du 20 Décembre 1879, et du mémoire et des documents préparés pour l'Honorable M. *Campbell* en rapport avec sa mission en *Angleterre*, et approuvés en Conseil le 1er juillet 1870 ; aussi copie des Dépêches de Son Excellence le Gouverneur-Général adressées au Secrétaire des Colonies, portant les numéros 121, 130, 131 et 133, au sujet des Pêcheries, et de toutes autres Dépêches de la part du Secrétaire des Colonies ou à lui adressées sur ce sujet, et non encore soumis à cette Chambre, et datées avant la nomination de la Haute Commission conjointe ; aussi, copie de

toutes communications entre Son Excellence le Gouverneur-Général et Sir *E. Thornton* au sujet de la dépêche du Secrétaire des Colonies en date du 10 Octobre 1870.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des Membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

Sur motion de l'Honorable M. *Mackenzie*, secondé par l'Honorable M. *Blake*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de la dépêche du Gouvernement Impérial au Gouverneur-Général, demandant si un membre du Gouvernement Canadien accepterait la position de Haut-Commissaire pour traiter avec le Gouvernement de *Washington* ; aussi, copie de la réponse à cette Dépêche, et de la dépêche subséquente annonçant l'addition faite à la commission.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de toutes Dépêches et de toutes correspondances échangées entre le Gouvernement de la Puissance et le Gouvernement Impérial au sujet des réclamations résultant des invasions feniennes du *Canada* ; aussi, copie de tous ordres en conseil ou autres documents relatifs à ces réclamations, et du compte de la confrérie fénienne préparé par Lord *Tenterden*.

Ordonné, Que les dites Adresses soient présentées à Son Excellence par ceux des Membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

Sur motion de l'Honorable M. *Dorion*, secondée par l'Honorable M. *Holton*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un état du nombre de causes qui, pendant les trois dernières années du 1er janvier 1869 au 1er janvier 1872, ont été portées devant Sa Majesté en son Conseil Privé, sur appel de jugements rendus dans chacune des Provinces d'*Ontario*, *Québec*, le *Nouveau-Brunswick* et la *Nouvelle-Ecosse* ; le nombre de jugements rendus dans ces causes, et le nombre de celles qui étaient encore pendantes devant le Conseil Privé le 1er janvier dernier.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement de la Puissance et celui de la Province de *Québec*, depuis le 1er janvier 1871, concernant l'administration de la Justice dans la Province de *Québec*.

Ordonné, Que les dites Adresses soient présentées à Son Excellence par ceux des Membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

Sur motion de l'Honorable Sir *Francis Hincks*, secondée par l'Honorable M. *Tilley*,

Résolu, Que, demain, cette Chambre se formera en Comité pour examiner les résolutions suivantes :—

1. Qu'il est expédient d'amender la clause 16 de l'acte des Banques d'Épargne du Gouvernement, 34 *Vic.*, ch. 6. en décrétant que le surplus de l'actif de la Banque d'Épargne de *St. Jean*, sur son passif à la date du 1er Juillet 1867, et qui a été constaté comme étant de \$39,560.44, sera laissé entre les mains des administrateurs de l'Institution pour être par eux affecté à quelque fin locale d'un intérêt public, sujet à l'approbation du Gouverneur en Conseil, et en décrétant que le surplus de l'actif de la Banque d'épargne de *Northumberland* et *Durham*, sur son passif du 10 avril 1872, sera laissé entre les mains des administrateurs de cette institution pour être par eux affecté à quelque fin locale d'un intérêt public, sujet à l'approbation du Gouverneur en Conseil.

2. Qu'il est expédient d'amender l'acte relatif aux Banques et au Commerce de Banque, en corrigeant une erreur cléricale qui s'est glissée dans la clause 72 de cet acte en protégeant les parties de bonne foi à des billets et lettres de change, en certains cas, sous la clause 52, et en autorisant les Banques à recevoir des dépôts d'épargnes de la part des mineurs et autres, sous certaines restrictions.

3. Qu'il est expédient d'amender l'acte réglant l'émission des billets de la Puissance, 31 *Vic.*, ch. 46, en décrétant que le montant de tout excédant sur neuf millions de piastres pour

ra être possédé par le receveur-général, partie en espèces et partie en dépôts dans des Banques incorporées.

4. Qu'il est expédient de refondre les actes relatifs à la dette publique et aux prélèvement d'emprunts de manière à rendre un seul acte applicable à tous emprunts futurs, et d'amender le même acte en autorisant le Gouverneur en conseil, dans le prélèvement de tout emprunt autorisé à l'avenir à établir un fonds d'amortissement n'excédant point un demi pour cent par année, pour payer le dit emprunt, et à changer la forme de toute partie de la dette consolidée, en substituant une classe de sûretés à une autre, pourvu que le taux annuel d'intérêt ne soit pas augmenté, et à effectuer des emprunts temporaires pour un temps limité et à un taux limité d'intérêt dans les cas de déficit dans le fonds de revenu consolidé pour faire face aux charges dont il est grevé.

Sur motion de l'Honorable Sir *John A. Macdonald*, secondée par l'Honorable Sir *George E. Cartier*,

Résolu, Que cette Chambre concoure dans le Rapport du Comité Spécial chargé de préparer et rapporter les Lists des Membres qui doivent composer les Comités Spéciaux Permanents ordonnés par cette Chambre.

Sur motion de l'Honorable Sir *John A. Macdonald*, secondée par l'Honorable M. *Macenzie*.

Résolu, Que cette Chambre concoure dans l'adresse du Sénat à Sa Très-Gracieuse Majesté lui exprimant nos sincères félicitations sur la guérison de Son Altesse Royale le Prince de *Galles*, notre attachement inébranlable à l'Empire, et notre dévouement au Trône et à la personne de Sa Majesté, en remplissant le blanc par les mots " les Communes."

Résolu, Qu'il soit envoyé un message au Sénat informant leurs Honneurs que cette Chambre a adopté la dite Adresse, remplissant le blanc par les mots " les Communes."

Ordonné, Que l'Honorable Sir *John A. Macdonald* porte le dit Message au Sénat.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien transmettre à Sa Très-Gracieuse Majesté l'Adresse conjointe des deux Chambres, lui exprimant nos sincères félicitations sur la guérison de Son Altesse Royale le Prince de *Galles*, notre attachement inébranlable à l'Empire, et notre dévouement au Trône et à la personne de Sa Majesté, en la manière que Son Excellence jugera convenable, afin qu'elle soit déposée au pied du Trône.

Ordonné, Que la dite Adresse soit grossoyée.

Résolu, Qu'il soit envoyé un Message au Sénat, pour informer leurs Honneurs que cette Chambre a adopté l'Adresse conjointe à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien transmettre à Sa Très-Gracieuse Majesté l'Adresse conjointe des deux Chambres, lui exprimant nos sincères félicitations sur la guérison de Son Altesse Royale le Prince de *Galles*, notre attachement inébranlable à l'Empire et notre dévouement au Trône et à la personne de Sa Majesté, de telle manière que Son Excellence le jugera à propos, afin qu'elle soit déposée au Pied du Trône, à laquelle cette Chambre demande le concours de leurs Honneurs.

Ordonné, Que l'Honorable Sir *John A. Macdonald* porte le dit Message au Sénat.

Sur motion de l'Honorable Sir *John A. Macdonald*, secondée par l'Honorable Sir *George E. Cartier*,

Résolu, Qu'il soit nommé un Comité Spécial, composé de l'Honorable Sir *George E. Cartier*, les Honorables Messieurs *Anglin, Blanchet, Campbell, Chauveau, Dorion*, l'Honorable Sir *A. T. Galt*, les Honorables Messieurs *Gray, Howe, Macdonald (Cornwall), McDougall (Lanark), Smith (Westmoreland)* et *Tupper*, et Messieurs *Barthe, Cartwright, Bellerose, Mills, Street, Bown, Archambeault et Ault*, pour aider M. l'Orateur dans l'administration de la Bibliothèque du Parlement en ce qui concerne les intérêts de cette Chambre, et pour agir comme Membres du Comité Conjoint de la Bibliothèque.

Résolu, Qu'il soit envoyé un Message au Sénat, communiquant à leurs Honneurs la résolution précédente.

Ordonné, Que l'Honorable Sir *John A. Macdonald*, porte le dit Message au Sénat.

Sur motion de *M. Brousseau*, secondée par *M. Young*,

Résolu, Qu'il soit envoyé un Message au Sénat, priant leurs Honneurs de vouloir bien se joindre à cette Chambre dans la formation d'un Comité conjoint des deux Chambres au sujet des Impressions du Parlement, et pour informer leurs Honneurs, que les Membres du Comité Spécial des Impressions, savoir : Messieurs *Beaty, Bellerose, Bourassa, Brousseau, Bowell, Ferguson, et Godin*, l'Honorable *M. Howe, M. McDonald, (Lunenburg)* l'Honorable *M. Mackenzie*, et Messieurs *O'Connor, Simard, Stephenson, Thompson, (Cariboo)*, et *Young*, agiront comme Membres du dit Comité conjoint des Impressions.

Ordonné, Que *M. Brousseau* porte le dit Message au Sénat.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Vendredi, 19 avril, 1872.

M. l'Orateur met devant la Chambre une liste des Actionnaires de la Banque du District de *Niagara*, à la date du 16 Avril 1872, en conformité de l'Acte 34 *Vic.*, Ch. 5, Sec. 12. (*Documents de la Session No. 13.*)

Les Pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :—

Par *M. Cumberland*,—la Pétition de *H. S. Howland* et autres.

Par *M. O'Connor*,—la Pétition du Conseil Municipal du Comté d'*Essex*.

Par l'Honorable *M. Abbott*,—la Pétition de la Compagnie du Chemin de Fer *Canada Central*.

Par l'Honorable *M. Cameron (Peel)*—la Pétition de la compagnie du Tunnel de la Rivière *Détroit* ; et la Pétition de la compagnie du chemin de fer du *Grand Occidental*.

Par *M. Street*,—la Pétition de la compagnie d'Assurance de l'*Amérique Britannique*.

Par *M. Ryan (Montréal)*—la Pétition de *Henry Howard, M. D.*, et autres, de la Ville de *St. Jean*, Province de *Québec*.

Par *M. Merritt*,—la Pétition de Messieurs *J. B. Hosborne* et Fils, et autres, du *Township* de *Clinton*, Comté de *Lincoln*.

Par *M. Workman*,—la Pétition de la Chambre de Commerce de *Montréal*.

Conformément à l'Ordre du jour les Pétitions suivantes sont lues :—

De *Michel Perreault*, et autres, de la Seigneurie de *De Bleury*, Comté de *Missisquoi* ; demandant qu'une partie de la Paroisse de *Notre-Dame-des-Anges* soit détachée du Comté de *Missisquoi* et annexée au Comté d'*Iberville*, pour les fins municipales, scolaires, judiciaires et électorales.

De Sir *H. Allan* et autres, de la Puissance du *Canada* ; demandant un Acte d'Incorporation sous le nom de la Compagnie Canadienne d'Équipement de Chemin de Fer.

De *Stephen C. Tupper* et autres, Marchands, de *Liverpool, Nouvelle-Ecosse*; demandant un Acte d'Incorporation sous le nom de la Banque de l'*Acadie*.

De la Chambre de Commerce de la Puissance; demandant que l'Acte de la faillite ne soit pas abrogé.

De *M. H. Gault*, et autres, de la Cité de *Montréal*; demandant un Acte d'Incorporation sous le nom de la Banque d'Echange.

De *J. C. Fitch*, et autres, demandant un Acte d'Incorporation sous le nom de la Banque du *Canada*.

De *MM. Calvin et Breck* et autres, de la Province d'*Ontario*; demandant un Acte pour pourvoir à la perception des réclamations contre les navires et vaisseaux.

De *C. H. Fairweather*, et autres, Membres de la Chambre de Commerce de *St. Jean*; demandant un Acte pour incorporer la Chambre de Commerce de *St. Jean*.

De *Thomas E. Grindon*, de la Cité de *St. Jean, Nouveau-Brunswick*; demandant un Acte pour établir la validité de certains bons émis par les sessions générales du Comté de *Charlotte*.

Du Maire et de la Corporation de la Ville de *Belleville*; demandant un Acte pour défendre de jeter du bran de scie, des dosses et immondices dans la Rivière *Moiræ*.

M. Harrison du Comité Permanent des Bills Privés, présente à la Chambre le premier Rapport du dit Comité, lequel est lu comme suit :—

Votre Comité recommande la réduction de son quorum à sept Membres.

Ordonné, Que le quorum du dit Comité soit réduit à sept Membres.

L'Honorable *M. Huntington*, du Comité Permanent des Ordres Permanents, présente à la Chambre le premier Rapport du dit Comité, lequel est lu comme suit :—

Votre Comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir :

De la Compagnie de Télégraphe de *Montréal*,—de *John Proctor* et autres; demandant l'incorporation de la Banque d'*Hamilton*,—de la compagnie du chemin de fer Grand Tronc du *Canada*; demandant la légalisation de l'arrangement conclu entre elle et la compagnie du Pont International,—de l'Honorable *J. H. Gray* et autres; demandant l'incorporation de la compagnie du chemin de fer des Mines d'Argent de la Baie du *Tonnerre*,—de l'Honorable *J. H. Gray* et autres; demandant l'incorporation de la Banque des Mines d'Argent de la Baie du *Tonnerre*,—de l'Honorable *J. H. Gray* et autres; demandant l'incorporation du Télégraphe des Mines d'Argent de la Baie du *Tonnerre*,—de la compagnie du chemin de fer du Sud du *Canada*,—et de *Milton Courtright* et autres; demandant l'incorporation de compagnies pour la construction d'un pont de chemin de fer sur la Rivière *Ste. Claire*, et d'un pont ou tunnel de chemin de fer traversant la Rivière *Détroit*, avec la garantie de la dite compagnie de chemin de fer,—d'*A. G. P. Dodge*; demandant un Acte de naturalisation,—de *MM. Goodenham* et *Worts* et autres, demandant l'incorporation de la compagnie d'impressions et de publications du journal "*The Mail*" de *Toronto*,—et de *Thomas C. Chisholm* et autres; demandant l'incorporation de l'association de la Bourse de Céréales de *Toronto*.

Votre comité recommande la réduction de son quorum à sept Membres.

Ordonné, Que le quorum du dit Comité soit réduit à sept Membres.

Ordonné, Que l'Honorable *M. Holton*, ait la permission d'introduire un Bill pour étendre les pouvoirs de la Compagnie du Télégraphe de *Montréal* et pour d'autres fins.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois et renvoyé au Comité Permanent des Chemins de fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.

Sur motion de l'Honorable Sir *Francis Hincks*, secondée par l'Honorable Sir *John A. Macdonald*,

Ordonné, Que les Comptes Publics de la Puissance du Canada, pour l'année fiscale expirée le 30 Juin 1871, soient renvoyés au Comité Permanent des Comptes Publics.

Ordonné, Que M. *Magill* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Banque d'*Hamilton*.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois et renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

Ordonné, Que M. *Street*, ait la permission d'introduire un Bill pour confirmer un arrangement conclu entre la compagnie du Chemin de Fer Grand Tronc du *Canada*, et la Compagnie du Pont International, et pour d'autres fins.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.

Ordonné, Que M. *Mills* ait la permission d'introduire un Bill pour rendre les Membres des Conseils Législatifs et des Assemblées Législatives des Provinces maintenant comprises, ou qui pourront par la suite être comprises dans la Puissance du *Canada*, inhabiles à siéger ou voter dans la Chambre des Communes du *Canada*.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour Lundi prochain.

L'Honorable M. *Langevin*, l'un des Membres de l'Honorable Conseil Privé, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, le Rapport Général du Ministre des Travaux Publics, pour l'année expirée le 30 Juin 1871. (*Documents de la Session No. 4.*)

L'Honorable Sir *George E. Cartier*, l'un des Membres de l'Honorable Conseil Privé, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, le Rapport sur l'Etat de la Milice de la Puissance du *Canada*, pour l'année 1871. (*Documents de la Session No. 8.*)

Sur motion de l'Honorable Sir *John A. Macdonald*, secondée par l'Honorable Sir *George E. Cartier*,

Ordonné, Que l'entrée dans les Journaux de cette Chambre, du 27 Mars 1871, concernant le Rapport de l'Election d'un Membre pour représenter le District Electoral de *Marquette*, soit maintenant lu,

Et la dite entrée étant lue,

Ordonné, Que le dit Rapport soit renvoyé au Comité Permanent des Privilèges et Elections.

Ordonné, Que l'Honorable M. *McDougall* (*Lanark*,) soit ajouté au Comité Permanent des Privilèges et Elections.

Ordonné, Que la partie du Journal de cette Chambre, du 12 Avril 1871, où il s'agit des Pétitions contre *Donald A. Smith*, Ecuier, et *Pierre DeLorme*, Ecuier, soit maintenant lue, Et la dite partie du Journal étant lue,

Ordonné, Que les dites Pétitions soient renvoyées au Comité Permanent des Privilèges et Elections.

Sur motion de l'Honorable Sir *Francis Hincks*, secondée par l'Honorable Sir *John A. Macdonald*,

La Chambre procède à prendre en considération le Discours de Son Excellence le Gouverneur-Général, adressé aux deux Chambres du Parlement,

Et motion étant faite à l'effet que des subsides soient accordés à Sa Majesté, il est Résolu, Que mardi prochain, cette Chambre se formera en comité pour prendre cette motion en considération.

Ordonné, Que la partie du Discours de Son Excellence qui a rapport aux subsides soit renvoyée au dit comité.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, se forme en comité pour examiner une certaine Résolution concernant l'exploration géologique du *Canada*.

(EN COMITÉ.)

Résolu, Qu'à même tous deniers non placés formant partie du fonds consolidé de revenu, la somme de quarante cinq mille piastres soit annuellement affectée, pendant l'espace de cinq années, à compter du 1er jour de juillet 1872, pour faire face aux dépenses de l'exploration géologique du *Canada* durant la dite période, et que cette somme sera payée en temps, de telle manière, à telles personnes, et pour telles fins se rapportant à la dite exploration géologique, que le Gouverneur en Conseil pourra au besoin prescrire et désigner, en se conformant aux dispositions de l'Acte 31 *Vic.*, ch. 67, lequel continuera à s'appliquer à la dite exploration géologique comme ci-devant, et que toute balance restant sur la somme affectée pour une année quelconque qui n'aura pas été dépensée pourra être employée dans toute année suivante ou subséquente, en sus de la somme affectée pour telle année suivante et subséquente.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. *Street* fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, Que le rapport soit reçu mardi prochain.

Ordonné, Que l'honorable Sir *John A. Macdonald* ait la permission d'introduire un Bill pour lever tous doutes quant au vol de timbres.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mardi prochain.

Ordonné, Que l'honorable Sir *John A. Macdonald* ait la permission d'introduire un Bill pour amender de nouveau l'Acte relatif au cautionnement à donner par des officiers du *Canada*.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mardi prochain.

Ordonné, Que l'honorable Sir *John A. Macdonald* ait la permission d'introduire un Bill pour corriger une erreur cléricale dans l'Acte relatif aux dommages malicieux causés à la propriété.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mardi prochain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, se forme en comité pour examiner certaines Résolutions concernant les Banques d'Épargne du Gouvernement, l'Acte 34 *Vic.*, ch. 6, l'Acte concernant les Banques et le Commerce de Banque, l'Acte réglant l'émission des Billets de la Puissance, 33 *Vic.*, ch. 10,—et les Actes relatifs à la dette publique.

(EN COMITÉ.)

1o. Qu'il est expédient d'amender la clause 16 de l'Acte des Banques d'Épargne du Gouvernement, 34 *Vic.*, ch. 6, en décrétant que le surplus de l'actif de la Banque d'Épargne

de *St. Jean*, sur son passif à la date 1er juillet 1871, et qui a été constaté comme étant de \$39,560.44, sera laissé entre les mains des administrateurs de l'institution pour être par eux affecté à quelque fin locale d'un intérêt public, sujet à l'approbation du Gouverneur en Conseil, et en décrétant en outre que le surplus de l'actif de la Banque d'Épargne de *Northumberland* et *Durham* sur son passif à la date du 10 avril 1872, que l'on a constaté être de \$87,669.91, sera laissé entre les mains des administrateurs de cette institution pour être par eux affecté à quelque fin ou fins locales d'un intérêt public, sujet à l'approbation du Gouverneur en Conseil.

20. Qu'il est expédient d'amender l'acte relatif aux Banques et Commerce de Banque, en corrigeant une erreur cléricale qui s'est glissée dans la clause 72 de cet Acte en protégeant les parties de bonne foi à des billets et lettres de change en certains cas, sous la clause 52, et en autorisant les Banques à recevoir des dépôts d'épargnes de la part des mineurs et autres, sous certaines restrictions.

30. Qu'il est expédient d'amender l'acte réglant l'émission des billets de la Puissance, 33 *Vic.*, ch. 10, amendant l'acte 31 *Vic.*, ch. 46, en décrétant que le montant de tout excédant sur neuf millions de piastres pourra être possédé par le Receveur-Général, partie en espèces et partie en dépôts dans des banques incorporées.

40. Qu'il est expédient de refondre les Actes relatifs à la dette publique et au prélèvement d'emprunts de manière à rendre un seul acte applicable à tous emprunts futurs, et d'amender le même Acte en autorisant le Gouverneur en Conseil, dans le prélèvement de tout emprunt autorisé à l'avenir à établir un fonds d'amortissement n'excédant point un demi pour cent par année, pour payer le dit emprunt, et à changer la forme de toute partie de la dette consolidée, en substituant une classe de sûretés à une autre, pourvu que le taux annuel d'intérêt ne soit pas augmenté, et à effectuer des emprunts temporaires pour un temps limité et à un taux limité d'intérêt dans les cas de déficit dans le fonds de revenu consolidé pour faire face aux charges dont il est grevé.

Résolutions à rapporter.

M, l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Street* fait rapport que le comité a passé plusieurs Résolutions.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu mardi prochain.

Message du Sénat par *Robert Lemoine*, écuyer, l'un des Maîtres en Chancellerie :—

M. L'ORATEUR,

Le Sénat a adopté l'Adresse de la Chambre des Communes, à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien transmettre à Sa Très-Gracieuse Majesté, l'Adresse conjointe des deux Chambres, lui exprimant nos sincères félicitations sur la guérison de Son Altesse Royale, le Prince de *Galles*, notre attachement inébranlable à l'Empire et notre dévouement au Trône et à la personne de Sa Majesté, de telle manière que Son Excellence le jugera à propos, afin qu'elle soit déposée au Pied du Trône ; remplissant le blanc par le mot "Sénat."

Aussi, le Sénat informe cette Chambre qu'il a nommé les Honorables Messieurs *Allan, Blake, Bourinot, Chaffers, Chapais, Cormier, Cornwall, Ferguson, Girard, Hazen, Lucoste, Leonard, Locke, Macfarlane, Mathiot, Mills, Odell, Panet, Reesor, Renaud* et *Steeves*, comme Membres du Comité chargé d'aider Son Honneur l'Orateur dans l'administration de la Bibliothèque du Parlement en ce qui concerne les intérêts du Sénat et pour agir au nom de ce corps comme Membres du Comité Conjoint de la Bibliothèque.

Et aussi, le Sénat informe cette Chambre que le Comité Permanent nommé pour la présente Session concernant les Impressions, savoir :—les Honorables Messieurs *Aikins, Bureau, Burnham, Carral, Chapais, Dumouchel, Ferguson, Girard, Hazen, Holmes, Locke, Olivier, Reesor, Samborn, Simpson* et *Shead*, est chargé d'agir de la part du Sénat avec le Comité de la Chambre des Communes comme Comité Conjoint des deux Chambres au sujet des Impressions.

Et ensuite il se retire,

Sur motion de M. *McDougall*, (*Renfrew D. S.*), secondée par M. *Mills*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un état indiquant toutes les causes qui ont été décidées par le bureau des arbitres de la Puissance, depuis la Confédération, les sentences rendues, et tous les montants payés aux dits arbitres comme salaires et frais de voyage, ou pour tout autre objet.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des Membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 22 avril 1872.

M. l'Orateur met devant la Chambre la liste des actionnaires de la Banque de la Puissance, à la date du 15 Avril 1872, en conformité de l'Acte 34 *Vict.*, Chap. 5, Sec. 12. (*Documents de la Session No. 13*).

Les Pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :—

Par l'Honorable M. *Chauveau*,—la Pétition de *Joseph E. Archer*, de la Cité de *Québec*.
Par M. *Godin*,—la Pétition de *George Gilmour* et autres, du Comté de *Joliette*, Province de *Québec*.

Par l'Honorable M. *Wood*,—la Pétition de *Charles H. Waterous*, de la Ville de *Brantford*, Comté de *Brant*, et autres.

Par M. *Lawson*,—la Pétition de *R. Abbott* et autres.

Par M. *Beaty*,—la Pétition du Conseil et de la Municipalité de la Cité de *Toronto*.

Par M. *Ryan*, (*Montréal Ouest*),—la Pétition de *H. J. Tiffin* et autres, de la Province *Québec* ; et la Pétition de *S. David* et autres, fabricants de cigares, *Montréal* ; et la Pétition de la Chambre de Commerce de la Puissance.

Par l'Honorable Sir *John A. Macdonald*,—la Pétition de la Chambre de Commerce de la Cité de *Kingston*.

Par l'Honorable Sir *George E. Cartier*,—la Pétition de *H. Taylor* et autres, de la Province de *Québec*.

Par M. *Workman*,—la Pétition de *George W. Campbell* et autres, de la Cité de *Montréal*.

Par M. *Fortin*,—la Pétition de *Louis Roy*, Maire et autres, de la Municipalité de *Ste Anne des Monts et Cap Chatte*.

Conformément à l'ordre du jour, les Pétitions suivantes sont lues :

De la Compagnie du chemin de fer du Nord du *Canada* ; demandant la passation d'un acte pour réunir en un seul les baux actuels de la Compagnie du chemin de fer de jonction de *Toronto*, *Simcoe* et *Muskoka*, et de la Compagnie du chemin de fer de *Grey Nord*.

Des administrateurs de la Banque d'Épargne de *Toronto* ; demandant que l'acte 31 *Vic.*, ch. 7, soit amendé de manière à accorder à la dite Banque un nouveau terme de dix années.

De MM. *James Danville* et Cie., et autres, de la Cité de *St. Jean, N. B.* ; demandant un acte d'incorporation pour leur permettre de faire le commerce de Banque dans la dite Cité.

De *James S. Lynch*, candidat à l'élection tenue à *High Bluff*, dans le District Electoral de *Marquette*, Province de *Manitoba*, en Février 1871, pour le choix d'un représentant du dit

District à la Chambre des Communes ; demandant que le Rapport Spécial envoyé au Greffier de la Couronne en Chancellerie soit amendé en y insérant le nom de votre pétitionnaire comme membre dûment élu pour représenter le dit District à la Chambre des Communes.

De *James McBride* et autres de la Province d'*Ontario* ; demandant la passation d'un acte autorisant la perception de créances contre les navires.

De *R. J. Reekie* et autres, de la Cité de *Montréal* ; demandant un acte d'incorporation les autorisant à construire un chemin de fer à l'ouest du lac *Nipissing*, à travers *Fort Garry*, jusqu'à la *Colombie Britannique*, et certains embranchements à cette voie.

De *H. S. Howland* et autres ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de Compagnie de Pont du *Pacifique*, avec pouvoir de construire un pont de chemin de fer au ou près du *Sault Ste. Marie*, et aussi d'exploiter un passage d'eau à cet endroit.

Du Conseil Municipal du Comté d'*Essex* ; demandant une loi pour assimiler le poids de la mesure du boisseau, (pour l'avoine) dans les différentes Province Fédérales, à celui de la Province de *Québec*.

De la Compagnie du chemin de fer *Canada Central*, et de la Compagnie du tunnel de la rivière *Détroit* ; demandant des amendements à leur charte respective.

De la Compagnie du chemin de fer Grand Occidental ; demandant qu'il soit accédé à la Pétition de la Compagnie du tunnel de la rivière *Détroit*.

De la Compagnie d'Assurance de l'*Amérique Britannique* ; demandant un acte l'autorisant à augmenter son capital social et autres amendements à sa Charte.

De *Henry Howard*, M. D., et autres, de la ville de *St. Jean*, Province de *Québec*, et de *MM. J. B. Osborne* et Fils, et autres, du Township de *Clinton*, comté de *Lincoln* ; demandant des amendements à la loi des Brevets d'Invention.

De la Chambre de Commerce de *Montréal* ; demandant qu'il ne soit passé aucun acte à l'effet de donner à la Compagnie du chemin de fer Grand Tronc le contrôle du chemin de fer de *Montréal* à *Champlain*.

M. Gibbs, du Comité Permanent des Comptes Publics, présente à la Chambre le premier rapport du dit Comité, lequel est lu comme suit :

Votre Comité recommande la réduction de son quorum à neuf Membres.

Ordonné, Que le quorum du dit Comité soit réduit à neuf membres.

M. Brousseau, du Comité Conjoint des deux Chambres au sujet des Impressions du Parlement, présente à la Chambre le premier Rapport du dit Comité, lequel est lu comme suit :

Votre Comité recommande la réduction de son quorum à neuf Membres.

Ordonné que le quorum du dit Comité soit réduit à neuf Membres.

Ordonné, Que *M. Harrison* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Compagnie d'Impression et de Publication du Journal *The Mail*, (responsabilité limitée).

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des Divers Bills Privés.

Sur motion de *M. Magill*, secondée par *M. Workman*,

Ordonné, Que le Comité Spécial nommé pour s'enquérir et faire rapport à cette Chambre sur l'étendue et la condition des intérêts manufacturiers de la Puissance, ait la permission de faire rapport de temps à autres.

Ordonné, Que l'Honorable *M. Blake* ait la permission d'introduire un Bill pour pourvoir à la décision des Elections contestées par des Juges, et pour empêcher la corruption aux Elections pour la Chambre des Communes.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mercredi prochain.

Ordonné, Que M. *Harrison* ait la permission d'introduire un Bill pour étendre la loi relative au port d'armes dangereuses.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mercredi prochain.

Ordonné, Que M. *Harrison* ait la permission d'introduire un Bill pour étendre le droit d'appel dans les causes criminelles, et pour d'autres fins.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mercredi prochain.

L'Honorable Sir *Francis Hincks*, l'un des Membres de l'Honorable Conseil Privé, met devant la Chambre la Cédule des réclamations résultant de l'insurrection récente à la *Rivière Rouge*, rapportée par l'Honorable Recorder de *Manitoba*. (*Documents de la Session, No. 19.*)

Aussi, un État des Billets Provinciaux et de la Puissance, en circulation, jusqu'au 31 mars 1872. (*Documents de la Session, No. 20.*)

Et aussi, un état des affaires de la Banque du *Haut-Canada*, le 31 mars 1872, comparé avec celui du 30 juin 1871—transmis au Parlement en conformité des actes de 33 *Vic.*, Ch. 40, Sec. 9, et 34 *Vic.*, Ch. 8, Sec. 2. (*Documents de la Session, No. 21.*)

L'Honorable Sir *Francis Hincks*, du Comité Permanent des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le premier Rapport du dit Comité, lequel est lu comme suit :

Votre Comité recommande la réduction de son quorum à neuf Membres.

Ordonné, Que le quorum du dit Comité soit réduit à neuf Membres.

Sur motion de M. *Robitaille*, secondée par M. *Fortin*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre toute la correspondance et tous les papiers relatifs à la conduite, à la suspension et à la démission de *W. Cook*, garde-pêche dans le Comté de *Bonaventure*.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des Membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

Sur motion de M. *Jones* (*Leeds et Grenville*), secondé par M. *Macdonald* (*Glengarry*),

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un état détaillé indiquant tous les frais et charges se rattachant à l'exploration du chemin de fer du *Pacifique* jusqu'à ce jour, et le montant payé à chaque personne et pour quel service.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des Membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

M. *Bodwell* propose, secondé par M. *Redford*, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de toute correspondance entre le Gouvernement et la compagnie du chemin de fer Grand Tronc, au sujet du changement de la largeur de la voie de ce chemin ; aussi, copie de toute correspondance entre le gouvernement et toute compagnie ou toutes personnes au sujet de la largeur de la voie du chemin de fer Intercolonial ; et la dite motion est retirée avec la permission de la Chambre.

M. *Bodwell* propose, secondé par M. *Oliver*, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de toute correspondance entre le gouvernement de la Puissance et le gouvernement Impérial ou les gouvernements de *Terreneuve* et de l'*Ile du Prince Edouard* au sujet de l'annexion de ces provinces à la Puissance, échangée depuis les derniers papiers soumis.

Et la dite motion est retirée avec la permission de la Chambre.

M. *Oliver* propose, secondé par M. *Bodwell*, qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de toute correspondance avec le Département de la Milice au sujet des accusations portées contre le Colonel *Skinner* lorsqu'il agissait comme capitaine du corps des tireurs de *Wimbledon* ; et la dite motion est retirée avec la permission de la Chambre.

Sur motion de M. *Burpee*, secondée par M. *Pickard*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de tous rapports faits par M. *Perley*, I. C., sur les moyens les plus pratiques et les plus sûrs d'assurer et maintenir libre la navigation sur la rivière *St. Jean, N. B.*, à l'endroit ou près de l'endroit appelé *Oromocto Shoals*.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des Membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

Sur motion de M. *Metcalf*, secondée par M. *Snider*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un état indiquant toutes les sommes d'argent payées en aucun temps durant l'année fiscale finissant le 30 juin 1871, à tout Officier ou Commis de Département, à qui, et quand elles ont été payées, et par l'ordre de qui elles ont été payées, sous forme de salaire extra ou pour service extra ou autrement, avec les pièces justificatives à cet égard.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un état indiquant toutes les sommes d'argent exigées et reçues par le Département de la Justice ou le Député du dit Département, ou par tout Officier ou Commis d'icelui, sous forme de frais sur des deniers dus sur la vente des terres de l'Artillerie, avec les dates et les items, le dit état devant comprendre tous tels paiements depuis la confédération jusqu'à présent.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un état indiquant toutes sommes d'argent exigées ou reçues pour salaires, services extra et frais de voyage, ou pour tout autre objet, par les divers Députés chefs et Officiers de Département à *Ottawa*, qui suivent, savoir : le Député du Ministre de la Milice, le Député du Ministre de la Justice, le Député du Ministre des Travaux Publics, le Député du Ministre de l'Agriculture, le Député du Ministre des Douanes, le Député du Ministre de la Marine et des Pêcheries, le Commissaire des Douanes, le Commissaire du Revenu de l'Intérieur, les Sous Secrétaires d'Etat pour le *Canada* et les Provinces, le Député de l'Adjudant Général pour le *Canada*, et les divers Inspecteurs des Bureaux de Poste des différentes Provinces, y compris l'Inspecteur en chef à *Ottawa*, ou pour aucun d'eux, pour services rendus au Gouvernement comme tels Députés chefs ou comme tels Officiers de Département, comme susdit, pour l'année expirée le 31 Mars 1872, indiquant aussi en vertu de quelle autorité (s'il en est) ces paiements ont été faits et les pièces justificatives à cet égard.

Ordonné, Que les dites Adresses soient présentées à Son Excellence par ceux des Membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

Sur motion de l'Honorable M. *Holton*, secondée par M. *Godin*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de toute correspondance entre le Gouvernement ou quelques uns des Membres du Gouvernement de la Puissance avec le Gouvernement ou quelques uns des Membres des Gouvernements des Provinces de *Québec* et d'*Ontario* au sujet du partage du surplus de la dette de la ci-devant Province du *Canada* entre les Provinces de *Québec* et d'*Ontario*, au sujet de l'arbitrage qui a eu lieu relativement à ce partage, et concernant le renvoi au Conseil Privé des questions qui ont surgi de cet arbitrage, ainsi que copie de toute correspondance concernant les demandes ou recommandations faites par le Gouvernement d'aucune de ces Provinces pour mettre le surplus de la dette de la ci-devant Province du *Canada* à la charge du trésor de la Puissance ou pour régler de toute autre manière les difficultés que cette question a fait naître sans en référer au Conseil Privé, enfin copie de toute correspondance avec les Gouvernements ou quelques uns des membres des Gouvernements des différentes Provinces de la Puissance relativement à toutes demandes faites pour accorder à ces Provinces ou à quelques-unes d'entr'elles des subsides additionnels, ou des conditions financières plus favorables que celles qui leur sont faites par l'acte de confédération.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des Membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

Sur motion de M. *Stirton*, secondée par M. *Rymal*,

Ordonné, Qu'il soit mis devant cette Chambre un état indiquant la dépense encourue pour procurer des voitures et des hommes à l'endroit appelé *Prince Arthur's Landing*, pour le transport des émigrants à *Fort Garry*; aussi la dépense encourue pour le même service depuis le terminus ouest du lac *Supérieur* et le chemin de *Shebandowan* jusqu'au côté nord du lac des *Bois*; aussi un état semblable indiquant le montant dépensé depuis le lac des *Bois* jusqu'au *Fort Garry* pour ce service; aussi, le nombre d'émigrants transportés sur la dite route.

M. *Stirton* propose, secondé par M. *Rymal*, Qu'il soit résolu qu'un ordre émane de cette Chambre pour faire mettre devant elle un état détaillé de tous les paiements faits en rapport avec la prise du recensement jusqu'au 1er mars 1872, indiquant les noms de toutes les parties qui ont reçu ces paiements et la nature des services rendus; aussi, un état du nombre d'individus dans chaque district d'énumération, et la dite motion est retirée avec la permission de la Chambre.

Sur motion de l'Honorable M. *Gray*, secondée par M. *Harrison*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de toute correspondance entre le Gouvernement de la Puissance et le Gouvernement Impérial à l'effet de porter devant le Gouvernement des *Etats-Unis* l'affaire de l'enlèvement illégal, par des citoyens américains, dans le port de *Guy'sboro'*, dans la *Nouvelle-Ecosse*, en septembre dernier, de la goélette pêcheuse américaine "*C. H. Horton*," saisie pour avoir violé les lois de pêche canadiennes, et étant alors sous la garde de la Cour d'Amirauté en *Canada* en attendant sa décision.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des Membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

Sur motion de M. *Fortin*, secondée par M. *Robitaille*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un état indiquant la quantité et la valeur de chaque espèce de poisson, frais, mariné, salé ou conservé humide, salé ou conservé sec, et la quantité et la valeur des homards et d'autres coquillages exportés de la Puissance du

Canada aux Etats-Unis et à d'autres pays ; aussi un état semblable indiquant la quantité et la valeur de chaque espèce de poisson, frais, mariné, salé ou conservé humide, salé ou conservé sec, et la quantité et la valeur des homards et autres coquillages, importés dans la Puissance du *Canada des Etats-Unis* et d'autres pays.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des Membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

Sur motion de l'Honorable M. *Hutchison*, secondée par M. *Oliver*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre toute correspondance entre le maître de Poste de *Halifax, N. E.*, et l'Honorable Maître des Postes, au sujet de la soustraction de lettres chargées du bureau de Poste, et des informations sur la nature de l'indemnité accordée (s'il en a été) aux personnes qui ont souffert de cette soustraction.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre toute correspondance au sujet de la nomination d'un commissaire ou de commissaires des affaires des Sauvages dans *Northumberland, Nouveau-Brunswick*, et toute information faisant connaître si telle nomination a été faite, le salaire attaché à la charge de Commissaire, et les devoirs imposés à ces officiers, et s'il a été fait quelque chose pour l'éducation de ces Sauvages de l'endroit en question ou à leur avantage.

Ordonné, Que les dites Adresses soient présentées à Son Excellence par ceux des Membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

Sur motion de l'Honorable M. *Blake*, secondée par l'Honorable M. *Mackenzie*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de toute correspondance avec le gouvernement impérial au sujet de la réunion du Parlement du *Canada*, pour l'année 1872.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des Membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

Sur motion de M. *Oliver*, secondée par M. *Redford*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un état indiquant : 1o. le montant des pièces de monnaie d'argent américaines retirées de la circulation et vendues par ordre du Gouvernement, et les détails de toutes les dépenses s'y rattachant ; 2o. le montant de nouvelles pièces de monnaie d'argent mises en circulation depuis les derniers états soumis.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des Membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mardi, 23 Avril 1872.

M. l'Orateur met devant la Chambre des listes des Actionnaires de la Banque de *Montréal*, à la date du 13 Avril 1872, et de la Banque de la Cité de *Montréal*, à la date du 12 Avril 1872, conformément à l'Acte 34 Vic., ch. 5, Sec. 12. (*Documents de la Session* No. 13.)

Les Pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :

Par M. *Geoffrion*,—la Pétition de la Compagnie du Chemin de Fer de *Montréal, Chambly et Sorel*.

Par M. *Morrison*, (*Niagara*),—la Pétition de la Compagnie du Chemin de Fer Grand Occidental ; et la Pétition de la Compagnie du Canal à navires d'*Ontario et Erié*.

Par M. *Chipman*,—la Pétition de la Compagnie du Télégraphe Électrique de la *Nouvelle-Ecosse*.

Par M. *Jones*, (*Halifax*),—la Pétition de *William Pryor* et autres, de la Cité d'*Halifax, (Nouvelle-Ecosse)*.

Par M. *Scriver*,—la Pétition de l'Honorable M. *Holton* et autres.

Par l'Honorable M. *Abbott*,—la Pétition de M. *Wanless*, Maire et autres, du Comté d'*Argenteuil*.

Par M. *Magill*,—la Pétition de *Kingsley Calcutt* et autres, de la Province d'*Oatario*.

Par l'Honorable M. *Morris*,—la Pétition des Directeurs du Fonds pour les Veuves et Orphelins de Ministres du *Synode* de l'Eglise *Presbytérienne*, en connection avec l'Eglise d'*Ecosse*.

L'Honorable M. *Huntington*, du Comité Permanent des Ordres Permanents, présente à la Chambre le second Rapport du dit Comité, lequel est lu comme suit :—

Votre Comité a examiné et trouvé suffisants les avis quant aux Pétitions suivantes, savoir :—De la Compagnie du Chemin de Fer du Nord du *Canada*,—de la Compagnie du Canal de *Caughnawaga*,—de *H. S. Howland*, et autres ; demandant un Acte d'Incorporation pour construire un pont de Chemin de Fer au *Sault Ste. Marie*,—de la Compagnie du Chemin de Fer *Central du Canada*, demandant des amendements à sa charte,—de la Compagnie du Tunnel de la *Rivière Détroit*,—de Sir *H. Allan*, et autres, demandant l'incorporation de la Compagnie Canadienne d'équipement de Chemins de Fer,—de la Compagnie du Grand Chemin de Fer Occidental, relative à ses arrangements financiers,—de *Stephen C. Tupper* et autres, de *Liverpool, N.-E.*, demandant l'incorporation de la Banque de l'*Acadie*,—de *M. H. Gault* et autres, de la Cité de *Montréal*, demandant l'incorporation de la Banque d'Echange,—de *J. C. Fitch* et autres, de *Toronto*, demandant l'incorporation de la Banque du *Canada*,—d'*Eugène Martineau* et autres, d'*Ottawa*, demandant l'incorporation de la Compagnie du Chemin de Fer du *Pacifique de Québec*.

La Pétition des Directeurs Provisoires de la Compagnie de Prêts et d'Agence de *Londres* et Canadienne (responsabilité limitée) demande certains amendements à son Acte d'incorporation, amendements qui n'étaient point spécifiés dans l'avis. Votre Comité, sous ces circonstances, suggère que s'il était inséré dans le bill une clause disant qu'aucun amendement important affectant les intérêts des actionnaires, n'entrera en opération sans que leur consentement ait au préalable été donné à cette Clause à une assemblée générale, l'avis pourra être considéré suffisant.

M. *Fournier*, du Comité Permanent des Lois Expirantes, présente à la Chambre le premier Rapport du dit Comité, lequel est lu comme suit :—

Votre Comité recommande la réduction de son quorum à sept Membres.

Ordonné, Que le quorum du dit comité soit réduit à sept Membres.

M. *Magill*, du comité spécial chargé de faire rapport à cette Chambre sur l'étendue et la condition des intérêts manufacturiers de la Puissance, présente à la Chambre le premier rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité recommande la réduction de son quorum à sept Membres.

Ordonné, Que le quorum du dit comité soit réduit à sept Membres.

Ordonné, Que M. *Morrison* (*Niagara*), ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la compagnie du pont de chemin de fer de la *Rivière Détroit*.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois et renvoyé au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

Ordonné, Que M. Morrison (*Niagara*), ait la permission d'introduire un Bill pour naturaliser Anson Greene Phelps Dodge.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au comité permanent des divers Bills Privés.

Ordonné, Que M. Morrison (*Niagara*), ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la compagnie du pont et du tunnel de la rivière *Ste. Claire*.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois et renvoyé au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

Ordonné, Que M. Costigan ait la permission d'introduire un Bill pour obliger les Membres de la Législature de toute Province où le double mandat n'est pas permis, à résigner leurs sièges avant de devenir candidats à la représentation dans le Parlement de la Puissance.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour jeudi prochain.

Ordonné, Que M. Shanly ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'acte du canal à navires de *Caughnawaga*.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

Ordonné, Que l'Honorable M. Irvine ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la compagnie d'équipement des chemins de fer.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

Ordonné, Que l'honorable Sir John A. Macdonald ait la permission d'introduire un Bill pour amender la loi relative aux fausses marques de marchandises.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

M. Street, du comité général pour examiner une certaine résolution concernant l'exploration géologique du *Canada*, fait rapport de la dite résolution, laquelle est lue comme suit :

Résolu, Qu'à même toute somme de deniers non placés formant partie du fonds consolidé de revenu, la somme de quarante-cinq mille piastres soit annuellement affectée, pendant l'espace de cinq années, à compter du 1er jour de juillet 1872, pour faire aux dépenses de l'exploration géologique du *Canada* durant la dite période, et que cette somme sera payée en temps, de telle manière, à telles personnes, et pour telles fins se rapportant à la dite exploration géologique, que le Gouverneur en conseil pourra au besoin prescrire et désigner, en se conformant aux dispositions de l'Acte 31 *Vic.*, ch. 67, lequel continuera à s'appliquer à la dite exploration géologique comme ci-devant, et que toute balance restant sur la somme affectée pour une année quelconque qui n'aura pas été dépensée pourra être employée dans toute année suivante ou subséquente, en sus de la somme affectée pour telle année suivante et subséquente.

La dite résolution étant lue la seconde fois est adoptée.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Howe* ait la permission d'introduire un Bill pourvoyant à la continuation et extension de l'exploration géologique du *Canada* et à l'entretien du Musée de Géologie.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

M. *Street*, du Comité Général pour examiner certaines Résolutions concernant les Banques d'Épargne du Gouvernement, l'Acte 34 *Vic.*, ch. 6,—l'Acte relatif aux Banques et au Commerce de Banque, l'Acte réglant l'émission des billets de la Puissance 33 *Vic.*, ch. 10, et les Actes relatifs à la dette publique, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1o. *Résolu*, Qu'il est expédient d'amender la clause 16 de l'Acte des Banques d'Épargne du Gouvernement, 34 *Vic.*, ch. 6, en décrétant que le surplus de l'actif de la Banque d'Épargne de *St. Jean* sur son passif à la date du 1er juillet 1871, et qui a été constaté comme étant de \$39,560 44, sera laissé entre les mains des administrateurs de l'institution pour être par eux affecté à quelque fin locale d'un intérêt public, sujet à l'approbation du Gouverneur en Conseil, et en décrétant en outre que le surplus de l'actif de la Banque d'Épargnes de *Northumberland* et *Durham* sur son passif à la date du 10 avril 1872, que l'on a constaté être de \$87,669.91, sera laissé entre les mains des administrateurs de cette institution pour être par eux affecté à quelques fins ou fins locales d'un intérêt public, sujet à l'approbation du Gouverneur en Conseil.

2o. *Résolu*, Qu'il est expédient d'amender l'Acte relatif aux Banques et au Commerce de Banque, en corrigeant une erreur cléricale qui s'est glissée dans la clause 72 de cet Acte en protégeant les parties de bonne foi à des billets et lettres de change, en certains cas, sous la clause 52, et en autorisant les Banques à recevoir des dépôts d'épargnes de la part des mineurs et autres, sous certaines restrictions.

3o. *Résolu*, Qu'il est expédient d'amender l'Acte réglant l'émission des billets de la Puissance, 33 *Vic.*, ch. 10, amendant l'Acte 31 *Vic.*, ch. 46, en décrétant que le montant de tout excédant sur neuf millions de piastres pourra être possédé par le receveur-général, partie en espèces et partie en dépôts dans des banques incorporées.

4o. *Résolu*, Qu'il est expédient de refondre les Actes relatifs à la dette publique et au prélèvement d'emprunts de manière à rendre un seul Acte applicable à tous emprunts futurs et d'amender le même Acte en autorisant le Gouverneur en Conseil, dans le prélèvement de tout emprunt autorisé à l'avenir à établir un fonds d'amortissement n'excédant point un demi-pour cent par année, pour payer le dit emprunt, et à changer la forme de toute partie de la dette consolidée, en substituant une classe de sûretés à une autre, pourvu que le taux annuel d'intérêt ne soit pas augmenté, et à effectuer des emprunts temporaires pour un temps limité et à un taux limité d'intérêt dans les cas de déficit dans le fonds de revenu consolidé pour faire face aux charges dont il est grevé.

Les première et seconde Résolutions étant lues une seconde fois elles sont adoptées.

La troisième Résolution étant lue une seconde fois, et la question étant mise, Que cette Chambre concoure avec le Comité dans la dite Résolution ;

M. *Cartwright* propose comme amendement, secondé par M. *Godin*, que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants :—"Attendu que le 31 décembre 1865, les diverses Banques de la ci-devant Province du *Canada* possédaient la somme de \$7,594,170 en or et que leur circulation était de \$12,128,772, c'est-à-dire, dans une proportion de 62 p. c. ; et attendu que les Banques de *Québec* et d'*Ontario*, (qui formaient la dite Province) possédaient, le 31 décembre 1871, la somme de \$6,526,072 en or et que leur circulation était de \$22,019,442, c'est-à-dire dans une proportion de 28 p. c. ; et attendu que le résultat des récentes mesures financières présentées par le Gouvernement a été jusqu'à un certain point de remplacer un papier-monnaie directement garanti par un dépôt en or par un papier-monnaie garanti par un autre papier-monnaie, cette Chambre voit avec crainte la proposition du Gouvernement qui a pour but de diminuer encore davantage la réserve comparativement minime de lingots qui restent dans le pays ; que le pouvoir que l'on propose de conférer par les mesures main-

enant devant la Chambre aura, pratiquement, l'effet de permettre au ministère du our de faire des emprunts considérables à toute Banque ou Banques qu'il voudra, et qu'il st inopportun de conférer un tel pouvoir à un gouvernement sans l'assentiment spécial du arlement dans chaque cas, et enfin que le résultat général des modifications qu'on veut pporter à la loi actuelle sera d'entremêler les intérêts des diverses institutions de Banque de a Puissance avec ceux du Gouvernement encore plus qu'à présent; tandis qu'il est extrême- nent désirable que les finances du pays soient maintenues, autant que possible, indépendantes les fluctuations auxquelles le commerce de tout pays est constamment exposé."

Et l'amendement étant mis aux voix, la question est résolue négativement.

Alors la question étant mise, Que cette Chambre concoure avec le Comité dans la dite Résolution : elle est résolue affirmativement.

La quatrième Résolution étant lue une seconde fois, elle est adoptée.

Ordonné, Que l'Honorable Sir *Francis Hincks* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte des Banques d'Épargne du Gouvernement, ch. 6 des Statuts de 1871.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable Sir *Francis Hincks* ait la permission d'introduire un Bill pour corriger une erreur cléricale dans l'Acte relatif aux Banques et au Commerce de Banque, et pour amender le dit Acte.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable Sir *Francis Hincks* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte à l'effet de régler l'émission des billets de la Puissance.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable Sir *Francis Hincks* ait la permission d'introduire un Bill relatif à la dette publique et au prélèvement d'emprunts autorisés par le Parlement.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

L'Ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité pour considérer la motion "Que des subsides soient accordés à Sa Majesté," étant lu.

La Chambre se forme en Comité.

(EN COMITÉ.)

Résolu, Que des subsides soient accordés à Sa Majesté.
Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Street* fait rapport que le Comité a passé une résolution.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu vendredi prochain.

L'Ordre du jour pour la seconde lecture du Bill à l'effet de lever certains doutes au sujet du larcin de timbres, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un Comité Général.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité et après y avoir siégé quelque

temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Morrison (*Niagara*), fait rapport que le Comité a examiné le Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois demain.

L'Ordre du jour pour la seconde lecture du Bill pour corriger une erreur cléricale qui s'est glissée dans l'Acte concernant les dommages malicieux à la propriété, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et la troisième lecture en est ordonnée pour demain.

L'Ordre du jour pour la seconde lecture du Bill pour abroger les lois concernant la Faillite, étant lu,

M. Colby propose, secondé par M. Oliver, que le Bill soit maintenant lu une seconde fois.

Et des débats s'en suivant,

Ordonné, Que les débats soient ajournés.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mercredi, 24 Avril 1872.

M. l'Orateur met devant la Chambre des listes des Actionnaires de la Banque de la Nouvelle-Ecosse, à la date du 17 Avril 1872; de la Banque Métropolitaine; de la Banque Royale Canadienne, à la date du 12 Avril 1872; de la Banque Canadienne de Commerce, à la date du 13 Avril 1872, et de la Banque d'Ontario, à la date du 10 Avril 1872, en conformité de l'Acte 34 Vic., Ch. 5, Sec. 12. (*Documents de la Session No. 13.*)

Les Pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :—

Par M. Currier,—la Pétition de Charles P. Treadwell, de l'Original, Shérif des Comtés-Unis de Prescott et Russell.

Par M. Kirkpatrick,—la Pétition de John Green et autres; et la Pétition de Messieurs William Power et Compagnie, et autres, de la Province d'Ontario.

Par M. Ryan, (Montréal),—la Pétition de la Chambre de Commerce de la Puissance; et la Pétition de William L. Forsyth, de Québec, et autres.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes sont lues :—

De Joseph E. Archer, de la Cité de Québec; demandant un acte autorisant l'émission de lettres patentes en sa faveur pour une invention connue sous le nom de "métier à tricoter et à tisser de Hollen Roberts."

De George Gilmour et autres du Comté de Joliette,—H. J. Tiffin et autres, et de H. Taylor et autres, tous de la Province de Québec; demandant certains amendements à l'Acte relatif aux Brevets d'Invention.

De Charles H. Waterous, de la ville de Brantford, Comté de Brant, et autres; demandant un Acte d'incorporation pour leur permettre de construire des aqueducs par toute la Puissance, sur un plan amélioré.

De S. David et autres, fabricants de cigares dans la Puissance; demandant que le tarif soit modifié de manière à leur assurer une meilleure protection.

De la Chambre de Commerce de la Puissance; demandant la nomination d'ajusteurs pour les cas d'avaries.

De la Chambre de Commerce de la Cité de Kingston; demandant un Acte pour pourvoir à la perception des créances dues par les navires.

De *George W. Campbell* et autres, de la Cité de *Montréal*; demandant un Acte les incorporant comme "compagnie pour la pêche au phoque et d'affaires maritimes," (responsabilité limitée.)

De *Louis Roy*, maire et autres, de la Municipalité de *Ste. Anne des Monts* et *Cap Chate*; demandant qu'il soit établi des communications postales par vapeur entre un port du *Canada* et les *Antilles* et le *Bésil*.

Et une motion étant proposée et secondée à l'effet que la Pétition de *R. Abbott* et autres, présentée lundi dernier, demandant une somme suffisante pour faire creuser l'embouchure de *Big Creek*, et en faire un Havre de refuge, soit maintenant reçue;

M. l'Orateur décide "Que cette Pétition ne peut être reçue, attendu que son accueil "aurait pour résultat une dépense de deniers publics."

Et une motion étant proposée et secondée à l'effet que la Pétition du Conseil de la Municipalité de la Cité de *Toronto*, présentée lundi dernier, demandant l'adoption de mesures à l'effet d'aider à la construction du Canal à Navires de *Huron* et *Ontario*, soit maintenant reçue;

M. l'Orateur décide que "cette Pétition ne peut être reçue, attendu que son accueil aurait pour résultat une dépense de deniers publics."

L'Honorable M. *Morris*, l'un des Membres de l'Honorable Conseil Privé, met devant la Chambre un état officiel de la distribution des Statuts du *Canada*, de la 34^e *Victoria*, 40^e Session du premier Parlement, en conformité des dispositions de l'Acte *Vic.*, Ch. 1, Sec. 14. (*Documents de la Session*, No. 23.)

L'Honorable Sir *Francis Hincks*, l'un des Membres de l'Honorable Conseil Privé, remet à M. l'Orateur un Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit Message est lu par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts, et il est comme suit :

LISGAR.

Le Gouverneur-Général transmet le budget de certaines sommes requises pour le service de la Puissance, pour l'année expirant le 30 juin 1873; et conformément aux dispositions de "l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867," il recommande ce budget à la Chambre des Communes. (*Documents de la Session*, No. 1.)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 24 AVRIL 1872.

L'Honorable Sir *Francis Hincks*, l'un des Membres de l'Honorable Conseil Privé, met devant la Chambre un état des recettes et dépenses du *Canada*, du 1^{er} Juillet 1871 au 31 Mars 1872, avec une estimation du revenu et de la dépense autorisée pour l'année courante, et des balances de cette même année. (*Documents de la Session*, No. 24.)

M. *Brousseau*, du Comité Conjoint des deux Chambres au sujet des Impressions du Parlement, présente à la Chambre le second rapport du dit Comité lequel est lu comme suit :

Le Comité prend la liberté de soumettre comme second Rapport la Résolution suivante :

Résolu, Que l'initiative prise par M. *Hartney*, le Greffier de ce Comité, au sujet de l'impression du rapport de M. *Dawson*, sur l'expédition de la *Rivière Rouge* de 1870, soit approuvée, M. *Hartney* ayant suivi avec justice et convenance les instructions du Comité approuvées par les deux Chambres à l'effet d'empêcher la publication, dans un document parlementaire, de l'addenda de M. *Dawson*, relativement à certaines assertions du *Blackwood's Magazine*, et qu'il soit fait rapport à la Chambre de cette Résolution et des explications du Greffier.

Ordonné, Que M. *Beaty* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Banque du *Canada*.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois et renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

Ordonné, Que M. *Stephenson* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'acte ch. 47, des Statuts refondus du *Haut-Canada*, intitulé : "Acte concernant les rivières et cours d'eau."

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonné pour Vendredi prochain.

Ordonné, Que M. *Currier* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Compagnie du chemin de fer du *Pacifique* de *Québec*.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des Chemin de fer, Canaux et Lignes Télégraphiques-

Sur motion de l'Honorable M. *MacDougall* (*Lanark*, D. N.), secondée par M. *Scatcherd*, *Ordonné*, Que la Pétition de *James S. Lynch*, candidat à l'élection tenue à *High Pluff* dans le District électoral de *Marquette*, dans la Province de *Manitoba*, en Février 1871, pour le choix d'un représentant du dit District dans les Chambre des Communes; demandant que le rapport spécial transmis au Greffier de la Couronne en Chancellerie, soit amendé en insérant le nom du pétitionnaire comme membre dûment élu pour représenter le dit District dans la Chambre des Communes, soit renvoyé au Comité Permanent des Privilèges et Elections.

L'Honorable M. *Langevin*, l'un des Membres de l'Honorable Conseil Privé, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, le rapport annuel des Commissaires du chemin de fer International. (*Documents de la Session No. 25.*)

Résolu, Qu'il soit nommé un Comité Spécial composé de M. *Jones*, (*Leeds et Grenville*), l'Honorable M. *Pope*, Messieurs *Ray*, *Ferguson*, *Cumberland*, *Godin*, *Stephenson*, *Willson*, *Masson* (*Soulanges*), *De Cosmos*, *Bowell*, *Baker*, *Webb*, *Colby*, *Macdonald* (*Glengarry*), *Burpee*, *Chipman*, *Oliver*, *Hurdon*, *Pinsonneault* et *Gibbs* pour s'enquérir sur la condition des intérêts agricoles de la Puissance, et faire rapport de temps à autre, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers.

Sur motion de M. *Kirkpatrick*, secondée par M. *Street*,

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en Comité pour examiner la Résolution suivante :

Qu'il est expédient d'établir des dispositions pour la perception des créances dues par les navires naviguant sur certains lacs et eaux du *Canada* pour gages de matelots, dettes contractées pour provisions fournies, réparations faites et services rendus à ces navires, en assurant à ceux qui ont ces créances un premier privilège sur les dits navires.

La Chambre se forme en conséquence en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Scatcherd* fait rapport que le Comité a fait quelque progrès, et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le Comité ait la permission de siéger de nouveau demain.

Ordonné, Que M. *Workman* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Banque d'Echange du *Canada*.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent de Banques et du Commerce.

Un Bill à l'effet de lever certains doutes au sujet du larcin des timbres, est, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

Un Bill pour corriger une erreur cléricale qui s'est glissée dans l'acte concernant les dommages malicieux à la propriété, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre reprend les débats ajournés sur la motion proposée hier, Que le Bill pour abroger les lois concernant la Faillite, soit maintenant lu la seconde fois,

Et la question étant de nouveau proposée, que le Bill soit maintenant lu la seconde fois ;

L'honorable M. *Cameron (Peel)*, propose comme amendement, secondé par M. *Workman*, Que tous les mots après "le" jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivantes : "Bill renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce, avec instruction de s'enquérir sur les lois de Faillite et de faire rapport à cette Chambre par Bill ou autrement,"

Ordonné, Que les débats soient ajournés.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Jeudi, 25 avril, 1872.

Les Pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :

Par M. *Fortin*,—la Pétition de l'honorable *John Young*, directeur-gérant en *Canada*, de la Compagnie Canadienne et Européenne de télégraphe ; et la Pétition de *L. G. Harper*, maire de *Percé*, et autres.

Par M. *Bown*,—la Pétition de *John Schultz*, par *John Young Bown* son procureur.

Par M. *Pickard*,—la pétition de *Joseph Myhrall*, marchand, de la cité de *Frédéricton*, comté de *York, Nouveau-Brunswick* ; et la Pétition de *Robert Watson* et autres, du comté de *Charlotte, Nouveau-Brunswick*.

Par M. *O'Connor*,—la Pétition de *Thomas Faxton* et autres, du comté d'*Essex*.

Par M. *Mugill*,—la Pétition de l'association mutuelle sur la vie, du *Canada*.

Par M. *Cheval*, la Pétition T. E. *Campbell* et autres, de la paroisse de *St. Hilaire de Rouville*, Province de *Québec*.

Conformément à l'ordre du jour, les Pétitions suivantes sont lues :—

De la compagnie du chemin de fer de *Montréal, Chambly et Sorel* ; demandant un acte pour l'autoriser à relier son chemin à celui de toute compagnie de chemin de fer de l'étranger, à le louer à telle compagnie ou à louer de toute telle compagnie son chemin de fer.

De la compagnie du chemin de fer *Grand Occidental* ; demandant que les restrictions apportées par la 131^e clause de l'Acte des chemins de fer de 1868, soient modifiées, et que le pouvoir d'emprunter et de garantir soit défini.

De la compagnie du canal à navires d'*Ontario* et *Erié*; demandant la passation d'un acte pour étendre le délai pour commencer le dit canal.

De la compagnie du télégraphe électrique de la *Nouvelle-Ecosse*; demandant qu'aucune compagnie de télégraphe ne soit autorisée à construire des lignes concurrentes dans la Province de la *Nouvelle-Ecosse*.

De *William Pryor* et autres, de la cité d'*Halifax, Nouvelle-Ecosse*; demandant un acte d'incorporation sous le nom de la Compagnie de Commerce de Banque d'*Halifax*.

De l'honorable *L. H. Holton* et autres; demandant la passation d'un acte à l'effet d'incorporer une compagnie pour construire un chemin de fer le long de la frontière de la Province de *Québec*.

De *M. Wanless*, Maire, et autres, du comté d'*Argenteuil*; demandant que des mesures soient prises pour les indemniser de la dépréciation de leurs propriétés, et de la ruine du commerce dans le dit comté, par suite de la quantité d'eau retirée de la Rivière du Nord pour alimenter le Canal de *Carillon* et *Grenville*.

De *Kingsley Calcutt* et autres, de la Province d'*Ontario*; demandant certains amendements à l'acte relatif au revenu de l'intérieur.

Des administrateurs du fonds pour les veuves et Orphelins des Ministres du Synode de l'Eglise Presbytérienne du *Canada* en rapport avec l'église d'*Ecosse*; demandant certains amendements à leur acte d'incorporation.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier du Sénat a apporté le Message suivant :

Le Sénat a passé le Bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant les Statuts du "*Canada*," auquel il demande le concours de cette Chambre.

L'honorable *M. Cameron (Peel)*, du Comité Permanent des Privilèges et Elections, présente à la Chambre le premier rapport du Comité, lequel est lu comme suit :

Le Comité des Privilèges et Elections, auquel a été renvoyé le rapport spécial de *Joseph Dubuc*, Ecr., Officier-Rapporteur pour le District de *Marquette*, concernant l'élection d'un représentant du dit District et mis devant la Chambre Lundi, le 27 mars 1871, et la pétition de *James S. Lynch*, Candidat à l'Election tenue à *High Bluff*, dans le District Electoral de *Marquette*, Province de *Manitoba*, en Février 1871, pour le choix d'un Député du dit District à la Chambre des Communes, demandant que le rapport spécial envoyé au Greffier de la Couronne en Chancellerie soit amendé en insérant le nom du pétitionnaire comme ayant été dûment élu pour représenter le dit District dans la Chambre des Communes, à l'honneur de présenter ce qui suit pour son premier rapport :

Votre Comité a pris connaissance du rapport ci-dessus de *Joseph Dubuc*, Ecr., l'Officier-Rapporteur nommé par un Bref d'Election en date du 20 Janvier 1871, pour présider à l'Election d'un représentant du District Electoral de *Marquette*, Province de *Manitoba*, dans la Chambre des Communes du *Canada*.

Que par ce rapport, l'Officier-Rapporteur a déclaré qu'*Angus McKay*, Ecr., et *James S. Lynch*, Ecr., étaient les candidats proposés comme représentants de ce District Electoral de *Marquette* dans la Chambre des Communes; qu'une votation fut demandée au nom du dit *Angus McKay* et qu'elle eut lieu le deuxième jour de Mars 1871; que 282 votes furent inscrits pour le dit *Angus McKay* et 282 pour le dit *James S. Lynch*; que ni l'un ni l'autre des Candidats n'avait une majorité des votes inscrits, et que, conséquemment, il ne pouvait proclamer aucun des deux comme élu, et se bornait à faire rapport du fait pour que l'autorité compétente décidât.

Que d'après les faits mentionnés dans le dit rapport, l'Officier-Rapporteur aurait dû, selon l'avis de votre Comité, proclamer les dits *Angus McKay* et *James S. Lynch* comme élus pour représenter le District Electoral de *Marquette*.

Votre Comité a remis à demain la prise en considération de la requête du dit *James S. Lynch* à lui renvoyée par Votre Honorable Chambre,

L'honorable Sir *John A. Macdonald*, l'un des Membres de l'Honorable Conseil Privé, présente, conformément aux Adresses à Son Excellence le Gouverneur-Général, la réponse à une Adresse de la Chambre des Communes, datée le 22 avril 1872, demandant copie de toute correspondance avec le Gouvernement Impérial, quant au temps de la réunion du Parlement du *Canada*, pour l'année 1872, comme suit :—

MÉMOIRE—POUR L'HONORABLE CONSEIL PRIVÉ.

Ayant reçu avis du Très Honorable Comte de *Kimberley*, Ministre des Colonies, que les circonstances exigeaient que la réunion du Parlement Canadien fût différer autant que possible, je conférai à ce sujet avec l'Honorable Sir *John A. Macdonald*, et le 11 Avril fût, à ma demande, fixé pour cette réunion.

Hôtel du Gouvernement, *Ottawa*,
23 Avril 1872,

LISGAR.

Aussi, la Réponse à une Adresse de la Chambre des Communes, datée le 18 Avril 1872, demandant copie de la dépêche du gouvernement impérial au Gouverneur-Général, demandant si un Membre du Gouvernement Canadien accepterait la position de Haut-Commissaire pour traiter avec le Gouvernement de *Washington* ; aussi, copie de la réponse à cette dépêche, et de la dépêche subséquente annonçant l'addition faite à la commission, comme suit :—

BUREAU DU GOUVERNEUR-GÉNÉRAL, *Ottawa*,
22 Avril 1872.

MONSIEUR,—En vous remettant la copie d'une Adresse de la Chambre des Communes le Gouverneur-Général m'a chargé de vous dire qu'il n'existait aucune dépêche sur ce qui fait le sujet de cette Adresse.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre obéissant serviteur,

F. TURVILLE,
Secrétaire du Gouverneur.

A l'Honorable Secrétaire d'Etat du *Canada*.

Et aussi, la Réponse à une Adresse de la Chambre des Communes, datée le 18 Avril 1872, demandant copie des Rapports du Ministre de la Marine et des Pêcheries au sujet des Pêcheries, en date du 15 et du 20 Décembre 1869, et du mémoire et des documents préparés pour l'Honorable M. *Campbell* en rapport avec sa mission en *Angleterre*, et approuvés en Conseil le 1er juillet 1870 ; aussi copie des dépêches de Son Excellence le Gouverneur-Général adressées au Ministre des Colonies, portant les numéros 121, 130, 131 et 133, au sujet des Pêcheries, et de toutes autres dépêches de la part du Ministre des Colonies ou à lui adressées sur ce sujet, et non encore soumises à cette Chambre, et datées avant la nomination de la Haute Commission mixte ; aussi, copie de toute communication entre Son Excellence le Gouverneur-Général et Sir *E. Thornton* au sujet de la dépêche du Ministre des Colonies en date du 10 Octobre 1870. (*Documents de la Session, No. 5*)

Sur motion de l'Honorable M. *Cameron (Peel)*, secondée par l'Honorable M. *Blanchet*, Résolu, Que cette Chambre concoure dans le premier Rapport du Comité Permanent des Privilèges et Elections.

Ordonné, Que M. *Beaty* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer l'Association de la Bourse des Céréales de *Toronto*.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois et renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

Ordonné, Que M. *Cameron (Peel)* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte pour incorporer la compagnie du Tunnel de la Rivière *Détroit* et pour d'autres fins.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

Ordonné, Que M. *Bécharé* ait la permission d'introduire un Bill pour détacher une partie de la Paroisse de *Notre-Dame-des-Anges* du Comté de *Missisquoi*, et l'annexer au Comté d'*Iberville* pour les fins électorales.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

L'Honorable M. *Tupper*, l'un des Membres de l'Honorable Conseil Privé, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, le Rapport Annuel du Département de la Marine et des Pêcheries, pour l'année expirée le 30 Juin 1871. (*Documents de la Session*, No. 5.)

Sur motion de l'Honorable M. *Cameron (Peel)*, secondée par l'honorable M. *Blanchet*,

Ordonné, Que le Greffier de la Couronne en Chancellerie se présente de suite en Chambre avec le Bref d'Élection et le rapport de la dernière Élection pour le District Electoral de *Marquette*, dans la Province de *Manitoba*.

Le Greffier de la Couronne en Chancellerie se présente en conséquence avec le dit rapport.

Sur motion de l'Honorable M. *Cameron (Peel)*, secondée par l'Honorable M. *Blanchet*,

Ordonné, Que le Rapport du dit Bref d'Élection pour la dernière Élection du District Electoral de *Marquette*, dans la Province de *Manitoba*, soit amendé par le Greffier de la Couronne en Chancellerie, en déclarant les deux candidats, *Angus McKay* et *James S. Lynch*, Ecuiers, dûment élus pour la dite Division Electorale.

Le Greffier de la Couronne en Chancellerie fait alors rapport qu'en conformité des ordres de la Chambre des Communes il a amendé le Rapport de l'Officier Rapporteur pour le District Electoral de *Marquette*, dans la Province de *Manitoba*, en insérant les noms d'*Angus McKay* et *James S. Lynch*, Ecuiers, comme ayant été dûment élus pour représenter le dit District Electoral dans la Chambre des Communes, dans le présent Parlement.

James S. Lynch, Ecuier, l'un des représentants rapportés élus pour le même Collège Electoral du District de *Marquette*, ayant préalablement prêté serment conformément à la loi, et signé devant les Commissaires le rôle qui le contient, prend son siège en Chambre.

Sur motion de l'Honorable M. *Cameron (Peel)*, secondée par l'Honorable M. *Blanchet*,
Ordonné, Que l'Ordre Sessionnel relatif aux Membres élus pour le même Collège électoral, soit maintenant lu.

Et lequel est lu comme suit :—

“ *Résolu* : Que, lorsqu'il s'élève une question se rattachant à l'élection d'un Membre, ce dernier doit se retirer pendant les débats qui s'ensuivent ; et si deux Membres sont élus pour le même Collège électoral, ils doivent s'absenter jusqu'à ce que l'élection soit décidée.”

M. *Lynch* alors se retire.

Sur motion de M. *Metcalfe*, secondée par M. *Snider*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de toutes soumissions transmises pour la réparation et l'agrandissement du canal de *Grenville*, et copie de tous contrats conclus, de tous Ordres en Conseil, et de tous autres documents y relatifs.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des Membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

Sur motion de M. *McDougall*, (*Renfrew*, D. S.), secondée par l'Honorable M. *Hutchison*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre : 1o. Copie de toutes instructions données aux ingénieurs chargés des divisions B, C, D et E, de l'exploration du chemin de fer du *Pacifique* canadien, de toute correspondance avec eux et de tous rapports de progrès faits par eux ; 2o. Copie de toute correspondance entre le Ministre des Travaux Publics ou l'ingénieur en chef de l'exploration du chemin de fer du *Pacifique* canadien et toute personne engagée dans toute autre capacité dans l'exploration d'aucune des dites divisions ; 3o. Copie de tout rapport d'investigation sur la cause de la suspension de l'exploration de la division C, des minutes des témoignages pris, et des papiers soumis comme preuve dans la dite investigation, et de toute correspondance entre le Ministre des Travaux Publics, l'ingénieur en chef et l'ingénieur en charge de la division au sujet de la dite investigation.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des Membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

M. *Bodwell* propose, secondé par M. *Carmichael*, Que cette Chambre se forme immédiatement en Comité, pour examiner la Résolution suivante :—

Qu'il est désirable d'adopter le jauge de 4 pieds 8½ pouces dans la construction du chemin de fer Intercolonial :—

Et des débats s'en suivant,

Et étant six heures de l'après midi, M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à sept heures et demie aujourd'hui.

Sept heures et demie P. M.

La Chambre reprend les débats ajournés sur l'amendement proposé hier à cette motion, savoir :—

Que le Bill pour abroger les lois concernant la Faillite soit maintenant lu la seconde fois ; et lequel amendement était : que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : il soit donné instruction au Comité des Banques et du Commerce de s'enquérir sur les lois de Faillite, et de faire rapport à cette Chambre par Bill ou autrement.

M. *Bellerose* propose, secondé par l'Honorable M. *Archambeault*, que les dits débats soient ajournés jusqu'à jeudi, le 9e jour de Mai prochain ; la Chambre se divise : et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

Anglin,
Archambeault,
Bellerose,
Benoit,
Blanchet,
Bown,
Brousseau,

Coffin,
Costigan,
Dobbie,
Dugus,
Ferris,
Gaudet,
Gendron,

Killam,
Lacerte,
Langevin,
Lawson,
McDonald (*Antigonish*)
McDonald (*Laruenburg*)
McDonald (*Middlesex*)
Robitaille,
Ross (*Champlain*),
Ross (*Victoria N. E.*),
Ryan (*Montréal O.*),
Smith (*Westmoreland*)
Stephenson,
Thompson (*Caribou*),

<i>Burpee,</i>	<i>Gibbs,</i>	<i>Moffatt,</i>	<i>Tilley,</i>
<i>Cameron, (Inverness),</i>	<i>Holton,</i>	<i>Morris,</i>	<i>Tourangeau,</i>
<i>Cameron, (Peel),</i>	<i>Hurdon,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Irvine,</i>	<i>Pearson,</i>	<i>Wallace (Albert),</i>
<i>Carmichael,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Pickard,</i>	<i>Wallace (Ile Vancouver), et</i>
<i>Cartier, Sir George E.,</i>	<i>Jones (Leeds et Grenville),</i>	<i>Power,</i>	<i>Willson—55.</i>
<i>Chauveau,</i>		<i>Ray,</i>	
<i>Cimon,</i>			

CONTRE :

Messieurs

<i>Barthe,</i>	<i>Godin,</i>	<i>McDougall (Trois-Rivières),</i>	<i>Ross (Wellington, D.C.)</i>
<i>Bécharde,</i>	<i>Grant,</i>	<i>McGreecy,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Bertrand,</i>	<i>Grover,</i>	<i>McKeagney,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Hagar,</i>	<i>McMonies,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Bodwell,</i>	<i>Haith,</i>	<i>Metcalfe,</i>	<i>Snider,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Hutchison,</i>	<i>Morrison (Victoria O.)</i>	<i>Street,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Morrison (Niagara),</i>	<i>Thompson (H'ldim'nd),</i>
<i>Brown,</i>	<i>Joly,</i>	<i>Munroe,</i>	<i>Thompson (Ontario),</i>
<i>Cameron (Huron),</i>	<i>Keeler,</i>	<i>Oliver,</i>	<i>Tremblay,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Kempt,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Walsh,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Webb,</i>
<i>Cheval,</i>	<i>Langlois,</i>	<i>Pinsonneault,</i>	<i>Wells,</i>
<i>Colby,</i>	<i>Lapum,</i>	<i>Pope,</i>	<i>White (Hastings Est),</i>
<i>Coupal,</i>	<i>Little,</i>	<i>Pouliot,</i>	<i>Whitehead,</i>
<i>Delorme (St. Hyacinthe)</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Pozor,</i>	<i>Wright (Comté d'Ottawa),</i>
<i>Drew,</i>	<i>Magill,</i>	<i>Redford,</i>	<i>Wright (York, Ontario, D.O.), et</i>
<i>Ferguson,</i>	<i>Masson (Soulanges),</i>	<i>Renaud,</i>	<i>Young.—80.</i>
<i>Fournier,</i>	<i>McCullum,</i>	<i>Ross (Dundas),</i>	
<i>Gaucher,</i>	<i>McConkey,</i>	<i>Ross (Prince-Édouard)</i>	
<i>Geoffrion,</i>	<i>McDougall, (Renfrew),</i>		

Ainsi, la question est résolue négativement.

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Costigan,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Ryan (Montréal Ouest)</i>
<i>Anglin,</i>	<i>DeCosmos,</i>	<i>Lawson,</i>	<i>Smith (Westmoreland)</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Dobbie,</i>	<i>McDonald (Antig'nish),</i>	<i>Snider,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Ferris,</i>	<i>McDonald (Lunenb'g),</i>	<i>Stephenson,</i>
<i>Bown,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>McDonald (Middlesex),</i>	<i>Street,</i>
<i>Brousseau,</i>	<i>Gendron,</i>	<i>Metcalfe,</i>	<i>Thompson (Caribou),</i>
<i>Burpee,</i>	<i>Gibbs,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Tilley,</i>
<i>Cameron (Inverness),</i>	<i>Harrison,</i>	<i>Moffatt,</i>	<i>Tourangeau,</i>
<i>Cameron (Peel),</i>	<i>Holton,</i>	<i>Morris,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hurdon,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Wallace (Albert),</i>
<i>Carmichael,</i>	<i>Irvine,</i>	<i>Pearson,</i>	<i>Wallace (Ile Vancouver),</i>
<i>Cartier (Sir George E.),</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Pickard,</i>	<i>Walsh,</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Jones (Leeds et Grenville),</i>	<i>Power,</i>	<i>Willson,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Killam,</i>	<i>Ray,</i>	<i>Workman et</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Lacerte,</i>	<i>Ross (Chumplain),</i>	<i>Young.—62.</i>
<i>Coffin,</i>		<i>Ross (Victoria, N.-E.),</i>	

CONTRE :

Messieurs

<i>Archambeault,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Masson (Soulanges),</i>	<i>Renaud,</i>
<i>Barthe,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Gaucher,</i>	<i>McConkey,</i>	<i>Ross (Dundas),</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>McDougall (Renfrew),</i>	<i>Ross (Prince-Edouard),</i>
<i>Bertrand,</i>	<i>Godin,</i>	<i>McDougall (Trois-</i>	<i>Ross (Wellington, D.C.)</i>
<i>Blake,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Rivières),</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Grover,</i>	<i>McGreevy,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Bodwell,</i>	<i>Hagar,</i>	<i>McKeagney,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Heath,</i>	<i>McMonies,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Morrison (Victoria O.)</i>	<i>Tremblay,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Hutchison,</i>	<i>Morrison (Niagara),</i>	<i>Thompson (Haldimand)</i>
<i>Cameron (Huron).</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Munroe,</i>	<i>Webb,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Joly,</i>	<i>Oliver,</i>	<i>Wells,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Keeler,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>White (Hastings Est),</i>
<i>Cheval,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Whitehead,</i>
<i>Colby,</i>	<i>Langlois,</i>	<i>Pinsonneault,</i>	<i>Wright (Comté</i>
<i>Coupal,</i>	<i>Lapum,</i>	<i>Pope,</i>	<i>d'Ottawa), et</i>
<i>Delorme, (St. Hyacinthe)</i>	<i>Little,</i>	<i>Pouliot,</i>	<i>Wright (York, Ontario</i>
<i>Drew,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Poser,</i>	<i>D.O.)—76.</i>
<i>Dugas,</i>	<i>Magill,</i>	<i>Redford,</i>	

Ainsi, la question est résolue négativement.

Alors la motion principale étant mise aux voix, Que le bill soit maintenant lu la seconde fois, la chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Archambeault,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Masson (Soulanges),</i>	<i>Renaud,</i>
<i>Barthe,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Gaucher,</i>	<i>McConkey,</i>	<i>Ross (Dundas),</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Godin,</i>	<i>McDougall (Renfrew),</i>	<i>Ross (Prince-Edouard),</i>
<i>Bertrand,</i>	<i>Grant,</i>	<i>McDougall (Trois-</i>	<i>Ross (Wellington, D.C.)</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Grover,</i>	<i>Rivières),</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Bodwell,</i>	<i>Hagar,</i>	<i>McGreevy,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Heath,</i>	<i>McKeagney,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Brousseau,</i>	<i>Hurdon,</i>	<i>Morrison (Victoria O.),</i>	<i>Thompson (Haldimand)</i>
<i>Brown,</i>	<i>Hutchison,</i>	<i>Morrison (Niagara),</i>	<i>Thompson (Ontario),</i>
<i>Cameron (Huron),</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Munroe,</i>	<i>Tremblay,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Joly,</i>	<i>Oliver,</i>	<i>Webb,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Keeler,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Wells,</i>
<i>Cheval,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>White (Hastings Est).</i>
<i>Colby,</i>	<i>Langlois,</i>	<i>Pinsonneault,</i>	<i>Whitehead,</i>
<i>Coupal,</i>	<i>Lapum,</i>	<i>Pope,</i>	<i>Wright (Comté</i>
<i>Delorme (St Hyacinthe)</i>	<i>Little,</i>	<i>Pouliot,</i>	<i>d'Ottawa), et</i>
<i>Drew,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Poser,</i>	<i>Wright (York, On-</i>
<i>Dugas,</i>	<i>Magill,</i>	<i>Redford,</i>	<i>tario, D.O.)—77.</i>

CONTRE :

Messieurs

<i>Anglin,</i>	<i>DeCosmos,</i>	<i>Lawson,</i>	<i>Ryan (Montréal Ouest),</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Dobbie,</i>	<i>McDonald (Antigonish)</i>	<i>Smith (Westmoreland),</i>

<i>Blake,</i>	<i>Ferris,</i>	<i>McDonald (Lunenburg),</i>	<i>Snider,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>McDonald (Middlesex),</i>	<i>Stephenson,</i>
<i>Bown,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>McMonies,</i>	<i>Street,</i>
<i>Burpee,</i>	<i>Gendron,</i>	<i>Metcalfe,</i>	<i>Thompson (Caribou),</i>
<i>Cameron (Inverness),</i>	<i>Gibbs,</i>	<i>Moffatt,</i>	<i>Tilley,</i>
<i>Cameron (Peel),</i>	<i>Harrison,</i>	<i>Morris,</i>	<i>Tourangeau,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Carmichael,</i>	<i>Irvine,</i>	<i>Pearson,</i>	<i>Wallace, (Albert),</i>
<i>Cartier (Sir George E.),</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Pickard,</i>	<i>Wallace, I. Vancouver),</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Jones (L'Isle & Grenville),</i>	<i>Power,</i>	<i>Walsh,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Kempt,</i>	<i>Roy,</i>	<i>Willson,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Killam,</i>	<i>Ross (Champlain),</i>	<i>Workman, et</i>
<i>Coffin,</i>	<i>Lacerte,</i>	<i>Ross (Victoria, N.E.),</i>	<i>Ycung,—62.</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Langevin,</i>		

Ainsi, elle est résolue affirmativement.

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général pour Lundi prochain.

M. l'Orateur met devant la Chambre la liste des Actionnaires de la Banque dite " *St. Stephen's Bank,*" *Nouveau-Brunswick,* à la date du 1er Avril 1872, en conformité de l'Acte 34 *Vict.,* Chap. 5, Sec. 12. (*Documents de la Session, No. 13.*)

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Vendredi, 26 avril 1872.

M. l'Orateur met devant la Chambre des listes des Actionnaires de la Banque du Peuple, à la date du 23 Avril 1872, et de la Banque de *Toronto,* à la date du 1er Avril 1872, en conformité de l'Acte 34 *Vict.,* Chap. 5, Sec. 12. (*Documents de la Session, No. 13.*)

Les Pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :—

Par M. *Barthe,*—la Pétition de la Chambre de Commerce de *Sorel.*

Par M. *Morrison,* (*Niagara*),—la Pétition de l'Honorable *D. L. Macpherson,* de *Toronto,* et autres.

Par M. *Grant,*—la Pétition de *Sir Hugh Allan* et autres.

Par M. *Hagar,*—la Pétition de *J. F. Cass* et autres, de la Ville de *L'Orignal.*

Par M. *Kirkpatrick,*—la Pétition de *T. McGaw* et autres.

Par M. *Shanly,*—la Pétition de *Thomas Reynolds,* de la Cité d'*Ottawa,* et autres.

Par M. *Workman,*—la Pétition de Messieurs *William Dow* et Compagnie, et autres, de la Province de *Québec,* et la Pétition de la Chambre de Commerce de *Montréal.*

Par M. *Harrison,*—deux Pétitions de la Chambre de Commerce de la Cité de *Toronto,*

Par l'Honorable M. *McGreevey,*—la Pétition de la Chambre de Commerce de *Québec.*

Conformément à l'ordre du jour, les Pétitions suivantes sont lues :

De *John Green* et autres,—de Messieurs *William Power* et Cie., et autres, tous de la Province d'*Ontario* ; demandant le passation d'un Acte pour pourvoir à la perception des créances contre les navires.

De la Chambre de Commerce de la Puissance ; demandant la passation d'un Acte relatif au droit d'auteur également avantageux à l'éditeur Canadien et à l'éditeur Américain.

De *William L. Forsyth*, de Québec, et autres ; demandant un Acte d'Incorporation sous le nom de Compagnie d'*Anticosti*.

Et une motion étant proposée et secondée à l'effet que la Pétition de *Charles P. Treadwell*, de L'Orignal, Shérif des Comtés-Unis de *Prescott* et *Russell*, présentée mercredi dernier, demandant un octroi de terres pour lui permettre de construire des Chemins de Fer de Colonisation, et une rémunération pour certains services par lui rendus, soit maintenant reçue.

M. l'Orateur décide que cette Pétition ne peut être reçue, attendu que l'octroi de la demande contenue dans cette Pétition, imposerait une charge sur le revenu.

M. *Bown*, du Comité Permanent des Ordres Permanents présente à la Chambre le troisième rapport du dit Comité lequel est lu comme suit :—

Votre Comité a examiné et trouvé suffisants les avis quant aux Pétitions suivantes, savoir :—De *Thomas E. Grindon* ; demandant la passation d'un Acte pour établir la validité de certains bons émis par les Sessions Générales du Comté de *Carleton* en vertu d'un Acte de la Législature du *Nouveau-Brunswick*,—de la Compagnie du Chemin de Fer du *St. Laurent* et de l'*Outaouais*,—de la Compagnie du Canal à navires d'*Ontario* et *Erié*,—de la Compagnie du Chemin de Fer de *Montréal, Chambly* et *Sorel*,—de *George Laidlaw*, et autres ; demandant l'Incorporation de la Compagnie du Chemin de Fer du *lac Supérieur* et de *Fort Garry*,—de l'Honorable *L. H. Holton* et autres ; demandant l'Incorporation d'une Compagnie pour construire un Chemin de Fer le long de la Frontière de la Province de *Québec*,—de *William Pryor* et autres ; demandant l'Incorporation de la Compagnie de Commerce de Banque d'*Halifax*,—des Administrateurs du Fonds du Synode de l'Eglise Presbytérienne du *Canada*, en rapport avec l'Eglise d'*Ecosse*, pour les Veuves et Orphelins des Ministres ; demandant des amendements à leur Acte d'Incorporation,—de la Chambre de Commerce de *St. Catherine*,—et de la Compagnie du Chemin de Fer Grand Tronc du *Canada* ; demandant à être autorisée à créer une hypothèque de troisième classe sur la ligne du Chemin de Fer de *Montréal* et *Champlain* qu'elle a achetée

A l'égard des Pétitions de la Compagnie d'Assurance de l'Ouest de *Toronto*, et de la Compagnie d'Assurance de l'*Amérique Britannique* ; demandant des amendements à leur charte respective, votre Comité trouve que dans les deux cas l'avis ne spécifie pas les amendements, dont quelques-uns sont très-importants ; mais comme il a été prouvé que les Actionnaires des deux Compagnies ont donné leur consentement aux dits amendements, à leur dernière assemblée annuelle, votre Comité considère l'avis suffisant.

La Pétition des administrateurs de la Banque d'Epargne de *Toronto* ; demandant que la durée de la charte de cette institution soit prolongée de dix ans (en vertu de l'Acte des Banques d'Epargne), n'est pas de nature à exiger la publication d'un avis.

Ordonné, Que l'Honorable *M. Abbott*, ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte incorporant la Compagnie du Chemin de Fer Central du *Canada*.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des Chemins de Fer Canaux et Lignes Télégraphiques.

L'Honorable Sir *John A. Macdonald*, l'un des Membres de l'Honorable Conseil Privé, présente, conformément aux Adresses à Son Excellence le Gouverneur-Général, la réponse à une Adresse de la Chambre des Communes, datée le 18 Avril 1872, demandant copie de toute dépêche et de toute correspondance entre le Gouvernement de la Puissance et le Gouvernement Impérial au sujet des réclamations résultant de l'invasion du *Canada* par les *Féniens* ; aussi, copie de tous ordres en Conseil ou autres documents relatifs à ces réclamations, aussi, copie du compte de l'Association Fénienne préparé par Lord *Tenterden*. (*Documents de la Session, No. 26.*)

Et aussi, une réponse à une Adresse de la Chambre des Communes, datée le 16 Avril 1872, demandant copie de toute correspondance avec le Lieutenant-Gouverneur *A. G. Archibald*, de *Manitoba*, et *M. McMeiken*, Commissaires des Terres, concernant l'Invasion Fénienne de *Manitoba*, et la conversation du dit Lieutenant-Gouverneur avec *Louis Riel*, le

chef de la rébellion dans le territoire, et l'une des personnes accusées du meurtre de *Thomas Scott*. (*Documents de la Session, No. 26.*)

Ordonné, Que M. *Street* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte incorporant la Compagnie d'Assurance de l'*Amérique Britannique*, et les Actes subséquents affectant la dite Compagnie.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

Ordonné, Que M. *Shanly* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte du Chemin de Fer du *St. Laurent* et de l'*Outaouais*.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.

Ordonné, Que M. *Scriver* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de la frontière de la Province de *Québec*.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.

Ordonné, Que M. *Morrison*, (*Niagara*), ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Compagnie du Pont du Chemin de Fer du *Pacifique*.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Morris* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte à l'effet d'incorporer les administrateurs du fonds pour les veuves et orphelins des Ministres du Synode de l'Eglise Presbytérienne du *Canada*, en rapport avec l'Eglise d'*Ecosse*.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

Ordonné, Que M. *Carter* ait la permission d'introduire un Bill relatif aux Compagnies de Chemins de Fer Grand Tronc et de *Montréal* et *Champlain*.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.

Ordonné, Que M. *Morrison* (*Niagara*) ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte d'incorporation de la Compagnie du Canal à navires d'*Ontario* et *Erié*.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

L'Honorable M. *Langevin*, l'un des Membres de l'Honorable Conseil Privé, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, le rapport de l'Honorable *H. L. Langevin*, C. B., Ministre des Travaux Public, sur la *Colombie Anglaise*. (*Documents de la Session, No. 10.*)

Ordonné, Que M. *Morrison* (*Niagara*) ait la permission d'introduire un Bill pour légaliser et confirmer le louage à la Compagnie du chemin de fer du Nord du *Canada*, des lignes de chemin de fer de la compagnie du chemin de fer de prolongement Nord.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

Ordonné, Que M. *Harrison* ait la permission d'introduire un Bill pour amender la loi relative aux annonces au sujet d'effets volés.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable Sir *George E. Cartier* ait la permission d'introduire un Bill relatif au chemin de fer Canadien du *Pacifique*.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour Mardi prochain.

L'Honorable M. *Pope*, l'un des Membres de l'Honorable Conseil Privé, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, le rapport de ce qui a été fait en vertu de l'acte du recensement, 27e clause. (*Documents de la Session, No. 14.*)

Sur motion de l'Honorable M. *Tilley*, secondée par l'Honorable Sir *Francis Hincks*, *Résolu*, Que cette Chambre se forme immédiatement en Comité pour examiner une certaine Résolution concernant le Service Civil du *Canada*.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité.

(EN COMITÉ.)

Résolu, Qu'un commis de troisième classe ou un commis de seconde classe cadette, lorsque le Gouverneur en Conseil jugera qu'il est à l'avantage du Service Public de le faire, et pour des motifs suffisants, qui seront énoncés en un ordre en conseil qui sera rendu à cet effet, soit promu à toute autre classe ou rang dans le service civil, sans avoir servi comme tel commis de troisième classe ou comme commis de seconde classe cadette pendant la période requise par l'acte relatif au service civil, ni pendant aucune autre période spéciale; pourvu qu'une copie de tout ordre en conseil rendu en vertu de cet acte sera mise devant le Sénat et la Chambre des Communes dans l'intervalle des premiers dix jours de la Session alors suivante du Parlement.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Godin* fait rapport que le Comité a passé une Résolution.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Godin* fait rapport de la dite Résolution en conséquence, laquelle est lue comme suit :

Résolu, Qu'un Commis de troisième classe ou un commis de seconde classe cadette, lorsque le Gouverneur en Conseil jugera à l'avantage du service public de le faire, et pour des motifs suffisants, qui seront énoncés dans un ordre en conseil qui sera rendu à cet effet soit promu à toute autre classe ou rang dans le service civil, sans avoir servi comme tel commis de troisième classe ou comme commis de seconde classe cadette pendant la période requise par l'acte relatif au service civil, ni pendant aucune autre période spéciale; pourvu qu'une copie de tout ordre en conseil rendu en vertu de cet acte, sera mise devant le Sénat et la Chambre des Communes dans l'intervalle des premiers dix jours de la Session alors suivante du Parlement.

La dite Résolution étant lue la seconde fois, elle est adoptée.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Tilley* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'acte relatif au service civil du *Canada*.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour Mardi prochain.

Sur motion de l'Honorable M. *Langevin*, secondée par l'Honorable M. *Tupper*,

Résolu, Que, Mardi prochain cette Chambre se forme en Comité pour examiner les Résolutions suivantes :

1. Que dans les Résolutions adoptées par le huitième Parlement Provincial du *Canada*, sur lesquelles fut fondée une Adresse à Sa Majesté, demandant l'union des Provinces de l'*Amérique Britannique* du Nord, il était affirmé que les améliorations requises pour le développement du Commerce du grand Ouest avec les bords de la mer étaient de la plus haute importance, et qu'il était déclaré que ces améliorations devraient être commencées aussitôt que l'état des finances le permettraient.

2. Que le temps est arrivé où l'état des finances et la condition matérielle de la Puissance demandant et permettent l'amélioration complète de notre système de canalisation, de manière à suffire au commerce croissant du pays, et à donner de plus grandes facilités au transport du trafic et du commerce de la Puissance.

3. Que cette Chambre est d'opinion que le Gouvernement du *Canada* devrait procéder de suite à l'amélioration et à l'agrandissement des canaux du *Canada*, d'après les dimensions et dans la mesure recommandées dans le rapport de la commission des canaux, mis devant cette Chambre durant la dernière Session.

4. Que prenant en considération la valeur et le volume du commerce entre les Provinces de l'intérieur et les Provinces Maritimes de la Puissance, cette Chambre est en outre d'opinion que la construction d'un canal par lequel des navires de mer puissent passer du Golfe *St. Laurent* à la Baie de *Fundy*, sans rompre charge ou faire un voyage long et souvent périlleux, autour des côtes de la *Nouvelle-Ecosse*, est d'une importance nationale, et que ce canal devrait être commencé sans délai.

Sur motion de l'Honorable Sir *George E. Cartier*, secondée par l'Honorable Sir *John A. Macdonald*,

Résolu, Que Mardi prochain, cette Chambre se formera en Comité pour examiner certaines Résolutions relatives au chemin de fer Canadien du *Pacificue*.

Sur motion de l'Honorable Sir *Francis Hincks*, secondée par l'Honorable Sir *John A. Macdonald*,

Résolu, Que Mardi prochain, cette Chambre se formera en Comité pour examiner la Résolution suivante :—

Qu'il est expédient de rendre indemnes les membres du Conseil Privé, l'auditeur général et tous autres officiers et personnes concernés dans l'émission d'un mandat spécial par Son Excellence le Gouverneur-Général, sur un Ordre en Conseil, en date du 17 Octobre 1871, en conformité des dispositions de la 35e clause de l'Acte 31 *Vict.*, ch. 5, pour l'avance de la somme de cent mille piastres, afin de faire face à la dépense pour la force de l'expédition qui a reçu l'ordre de se rendre dans la province de *Manitoba*, un état de la dépense de \$62,150.72, pour l'objet en question, à même la dite somme de \$100,000, indiquant en détail les montants de cette dépense, ayant été mis devant le Parlement, et les exigences du dit Acte ayant été dûment remplies.

Sur motion de l'Honorable Sir *Francis Hincks*, secondée par l'Honorable Sir *John A. Macdonald*,

Résolu, Que Mardi prochain, cette Chambre se formera en Comité pour examiner la Résolution suivante, savoir :—

Qu'il est expédient d'amender, or refondre et étendre à toute la Puissance du *Canada* la loi relative à l'inspection de certains des principaux articles de provenance canadienne.

M. Street, du Comité auquel a été envoyée la considération à l'effet que des Subsidés soient accordés à Sa Majesté, fait rapport d'une résolution, laquelle est lue comme suit :—

Que des subsidés soient accordés à Sa Majesté.

La dite Résolution étant lue une seconde fois,
Résolu, Que cette Chambre concoure avec le Comité dans la dite Résolution accordant des Subsides à Sa Majesté.

Résolu, Que Lundi prochain, cette Chambre se formera en Comité pour prendre en considération les Subsides à accorder à Sa Majesté.

Ordonné, Que le Message de Son Excellence le Gouverneur Général, mis devant la Chambre Mercredi, le 24 du courant, ainsi que le budget qui l'accompagne, soient renvoyés au dit Comité.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender de nouveau l'Acte relatif aux cautionnements des officiers du *Canada*, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Mills* fait rapport que le Comité a examiné le Bill, et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois Lundi prochain.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte des Banques d'Epargne du Gouvernement, chapitre six des Statuts de 1871, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un Comité Général pour Mardi prochain.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte à l'effet de régler l'émission des billets de la Puissance, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général pour Mardi prochain.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à Lundi prochain.

Lundi 29 avril 1872.

M. l'Orateur met devant la Chambre, en conformité d'un ordre de la Chambre du 8 mars, 1871, un état indiquant le nombre de lettres affranchies ou libres de droit de port, le montant des droits de port qui seraient exigibles pour ces lettres au taux établi, le poids des objets affranchis ou libres de droit de port passant par les bureaux de poste du *Canada*, durant l'année expirée le 31 mars 1872, comme suit :—

(DÉPARTEMENT DES POSTES, *Canada*,
 Oitawa, 27 Avril 1872.

MONSIEUR,— Conformément à l'ordre transmis à Son Excellence le Gouverneur-Général, pendant la dernière Session, le Maître Général des Postes m'a enjoint de vous transmettre un "état indiquant le nombre de lettres affranchies ou libres de droit de port, et le port auquel, ces lettres seraient soumises" si l'affranchissement était exigé, "et le poids des objets affranchis ou libres de droit de port passant par les bureaux de Poste du *Canada*, durant l'année expirée le 31 Mars 1872."

Je suis, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

WM. WHITE,
 Secrétaire

E. Parent, Ecr.,
 Sous-Secrétaire d'Etat,
 Ottawa, Ontario.

Etat du nombre de lettres affranchies et livres de droit de port, du port auquel ces lettres seraient soumises si l'affranchissement était exigé, et du poids des objets affranchis ou livres de droit de port passés par les bureaux de Poste du *Canada* pendant l'année expirée le 31 Mars 1872

Nombre de lettre affranchies et livres de droit de port.	Port auquel ces lettres seraient soumises si l'affranchissement était exigé.	Poids des objets affranchis ou livres de droit de port.
972,610	<p style="text-align: center;">\$ cts.</p> <p style="text-align: center;">97,884 44</p>	<p style="text-align: center;">lbs.</p> <p style="text-align: center;">286,221</p>

W. H. GRIFFIN,
Sous-Maitre Général des Postes,

DÉPARTEMENT DES POSTES,
Ottawa, 27 Avril 1872.

Et aussi des listes des actionnaires de la Banque des townships de l'Est, à la date du 24 avril 1872, et de la Banque de Québec, à la date du 22 avril 1872, en conformité de l'acte 34 *Vict.*, ch. 5, sec. 12. (*Documents de la Session, No. 13.*)

Les Pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table:—

Par M. *Thompson*, (*Haldimand*),—la Pétition de *A. W. Thewlis* et autres, électeurs du Township de *Dunn*, Comté de *Haldimand*, Province d'*Ontario*.

Par M. *Ferguson*,—la Pétition de la Compagnie du Canal à navires de *Huron* et *Ontario*.

Par l'honorable M. *Gray*, la Pétition de l'Association de la Bourse des Céréales de *Toronto*.

Par M. *Scatcherd*,—la pétition de *E. J. Hamilton* et autres, du village de *Ailsa Craig* et ses environs, Province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Chauveau*,—la Pétition de *Daniel Feeney* et autres, francs tenanciers de cette partie de la paroisse de *Saint Félix*, du *Cap-Rouge*, située dans le comté de *Portneuf*, District de *Québec*.

Par M. *Shanly*,—la pétition de la compagnie du chemin de fer d'*Ottawa*, *Vaudreuil* et *Montréal*.

Par M. *Jones* (*Halifax*),—la Pétition de Messieurs *Bremner* et *Hart* et autres, d'*Halifax*; et la Pétition des Membres du Conseil Exécutif de la Chambre de Commerce d'*Halifax*.

Par M. *Cartwright*,—la Pétition du conseil Municipal de la Ville de *Napanee*, Comté de *Lennox* et *Addington*.

Par M. *Young*,—la Pétition de la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du *Canada*, et la Pétition de la Corporation de la Ville de *Galt*, Comté de *Waterloo*, Province d'*Ontario*.

Par M. *Bolton*,—la Pétition de la Chambre de Commerce et des Fabricants du Port de *Greenock*, *Ecosse*: la Pétition de Messieurs *John L. De Wolf* et Compagnie et autres, marchands et propriétaires de navires du port de *Liverpool*, *Angleterre*; la Pétition de *James Spaight* et autres, marchands et propriétaires de navires du port de *Limerick*, *Irlande*; la Pétition de Messieurs *James A. Correy* et Compagnie et autres marchands et propriétaires de navires du port de *Belfast*, *Irlande*; la Pétition de Messieurs *W. Martin* et fils et autres, marchands et propriétaires de navires du port de *Dublin*, *Irlande*; la Pétition de *John Rowland* et autres marchands et propriétaires de navires du port de *Cardiff*; la Pétition de Messieurs *M. et W. Jones* et compagnie et autres, du port de *Newport*, *Angleterre*; la Pétition

de *Edmund Mandweek* et autres, marchands et propriétaires du port de *Falmouth, Angleterre*; la Pétition de Messieurs *Walter Grieve*, fils et compagnie, et autres, marchands et propriétaires de navires du port de *Greenock, Ecosse*; la Pétition de Messieurs *James et Alexander Allan* et autres, propriétaire de navires, du port de *Glasgow, Ecosse*; la Pétition de Messieurs *Burstable Lamplough* et autres, marchands et propriétaires de navires du port de *Hull, Angleterre*; la Pétition de Messieurs *Mark Whitwill* et fils et autres, marchands et propriétaires de navires du port de *Bristol, Angleterre*; la Pétition de Messieurs *John Hall* et Compagnie et autres, marchands et propriétaires du port de *Newcastle, Angleterre*; la Pétition de Messieurs *Temperleys Carter et Darke* et autres, marchands et propriétaires de navires du port de *Londres, Angleterre*; et la Pétition de l'Association des propriétaires de navires de *Liverpool*.

Par *M. Street*, la Pétition de la corporation de la ville de *Clifton*, comté de *Welland*, Province d'*Ontario*.

Par *M. Macdonald (Glengarry)*,—la Pétition de *D. A. Macdonald M. P.* et autres des comtés de *Beauharnois* et *Glengarry*.

Par *M. Magill*,—la Pétition de *A. E. D. Mackay* et autres; et la Pétition de la Chambre de Commerce de *Hamilton*.

Par *M. McDonald (Antigonish)*,—la Pétition de *D. Mackenzie* et autres du comté d'*Antigonish, Nouvelle-Ecosse*.

Par *M. Fortin*,—la Pétition du Révérend *P. J. Saucier* et autres de la municipalité de *Cap-Cove*.

Par *M. Stirton*, la Pétition de la Chambre de Commerce de la Ville de *Guelph*.

Par *M. Fortin*,—Trois Pétitions d'*Alexandre Cormier* et autres, des *Iles de la Magdeleine*; la Pétition de *William Berlin* et autres, des *Iles de la Magdeleine*; et la Pétition du Major *Bernard de Douglass Town*, comté de *Gaspé*.

Conformément à l'ordre du jour, les Pétitions suivantes sont lues:—

De l'Honorable *John Young*, directeur gérant de la compagnie du télégraphe Canadien et Européen; demandant une extension de la charte de cette compagnie.

De *L. G. Harper*, maire de *Percé*, et autres; demandant l'établissement d'une ligne de steamers pour le transport des malles et passagers du *Canada* aux *Antilles*, et de là au *Brsil*

De *John Schultz*, par son procureur *John Young Bown*; demandant l'incorporation de compagnie pour construire respectivement des lignes de chemin de fer depuis la frontière des *Etats-Unis*, à ou près *Pembina*, jusqu'à un point sur la *Rivière-Rouge* où elles seront traversées par le chemin de fer Canadien du *Pacifique*, et depuis la dite frontière jusqu'à un point sur le dit chemin de fer du *Pacifique*, près du portage de la *Prairie*.

De *Joseph Myshrall*, de la cité de *Fredericton*, comté d'*York, N.-B.*, marchand,—et de *Robert Watson* et autres, du comté de *Charlotte*, demandant un acte pour rendre valides certains bons émis par les sessions générales du comté de *Charlotte*.

De *Thomas Paxton* et autres, du comté d'*Essex*; demandant que le contrôle des Pêcheries de l'intérieur, *Ontario*, soit transféré au gouvernement d'*Ontario*.

De la compagnie d'Assurance Mutuelle sur la vie, du *Canada*; demandant certains amendement à sa charte.

De *T. E. Campbell* et autres, de *St. Hilaire de Rouville*, Province de *Québec*; de *J. F. Cass* et autres, de l'*Original*; et de *MM. William Dow et Cie.*, et autres, Province de *Québec*; demandant des amendement à l'Acte des Brevets d'Invention.

De la Chambre de Commerce de *Sorel*, demandant un Acte d'incorporation.

De l'Honorable *D. L. Macpherson*, de *Toronto*, et autres; demandant une charte sous le nom de compagnie du chemin de fer interocéanique du *Canada*.

De Sir *Hugh Allan* et autres; demandant une charte sous le nom de compagnie de chemin de fer Canadien du *Pacifique*.

De *T. McGaw* et autres; demandant une charte sous le nom de compagnie maritime et contre le feu du *Canada*.

De *Thomas Reynolds*, de la Cité d'*Ottawa*, et autres; demandant une charte sous le nom de compagnie du pont international du *St. Laurent*.

De la Chambre de Commerce de *Montréal*; demandant que la navigation de la rivière des *Ontariois* ne soit pas obstruée par l'établissement d'estacades et de quais à *Green's Point*, *Carillon*, et autres places sur la dite rivière.

De la Chambre de Commerce de la Cité de *Toronto*; demandant que la taxe sur les lettres de change et billets promissoires soit révoqué.

De la Chambre de Commerce de la Cité de *Toronto*: demandant des amendements à l'Acte de la faillite de 1869.

De la Chambre de Commerce de *Québec*; demandant que l'Acte de 1869 ne soit pas abrogé, ou qu'il soit amendé suivant qu'il sera jugé nécessaire.

L'Honorable Sir *John A. Macdonald*, l'un des Membres de l'Honorable Conseil Privé, remet à M. l'Orateur un Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit Message est lu par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts, et il est comme suit :

LISGAR.

Le Gouverneur-Général transmet, pour l'information de la Chambre des Communes, certaines dépêches et correspondance entre les Gouvernements de la *Nouvelle-Ecosse*, de *Terreneuve* et l'Île du *Prince-Edouard*, et le Gouvernement Impérial au sujet des clauses relatives aux pêcheries du Traité de *Washington*. (*Documents de la Session, No. 5.*)

HOTEL DU GOUVERNEMENT,
Ottawa, 29 Avril 1872.

L'Honorable Sir *John A. Macdonald*, l'un des Membres de l'Honorable Conseil Privé, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, le rapport des Directeurs des Pénitenciers de la Puissance du *Canada*, pour l'année 1871. (*Documents de la Session, No. 27.*)

Ordonné, Que l'Honorable M. *Cameron*, (*Peel*), ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser la Compagnie du Grand Chemin de Fer Occidental à étendre et améliorer ses correspondances.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.

L'Honorable M. *Howe*, l'un des Membres de l'Honorable Conseil Privé, présente, conformément aux Adresses à Son Excellence le Gouverneur-Général, la réponse à une Adresse de la Chambre des Communes, datée le 22 Avril 1872, demandant toute la correspondance et tous les papiers relatifs à la conduite, à la suspension et la démission de *William Cook*, garde-pêche dans le Comté de *Bonaventure*. (*Documents de la Session, No. 5.*)

Et aussi, la réponse à une Adresse de la Chambre des Communes, datée 22 Avril 1872, demandant toute correspondance au sujet de la nomination d'un commissaire ou de commissaires des affaires des Sauvages dans *Northumberland*, *Nouveau-Brunswick*, et toute information faisant connaître si telle nomination a été faite, le salaire attaché à la charge de Commissaire, et les devoirs imposés à ces officiers, et s'il a été fait quelque chose pour l'éducation des Sauvages de l'endroit en question ou à leur avantage. (*Documents de la Session, No. 28.*)

Ordonné, Que M. *Jones*, (*Halifax*), ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Compagnie de Commerce de Banque d'*Halifax*.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

Ordonné, Que l'Honorable M. Gray ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Banque des Mines d'Argent de la Baie du *Tonnerre*.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Ordonné, Que l'Honorable M. Gray ait la permission d'introduire un Bill pour Incorporer la Compagnie du Télégraphe des mines d'argent de la Baie du *Tonnerre*.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des chemins de fer et lignes télégraphiques.

Ordonné, Que M. Harrison ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte relatif aux offenses contre la personne.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mercredi prochain.

Ordonné, Que M. Harrison ait la permission d'introduire un Bill pour amender de nouveau l'acte de la Faillite de 1869.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que M. Merritt ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Chambre de Commerce de *Ste. Catherine*.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois et renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

Ordonné, Que M. Tremblay ait la permission d'introduire un Bill pour pourvoir à la votation au Scrutin aux élections des députés à la Chambre des Communes du *Canada*.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour Mardi prochain.

Ordonné, Que M. Morrison (*Niagara*), ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de fer du *Lac Supérieur* et de *Fort Garry*.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des Chemins de fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.

Sur motion de M. Jones (*Leeds et Grenville*), secondée par M. Scatcherd,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un état indiquant tous les frais et charges se rattachant à l'exploration et à l'administration des affaires du Chemin de fer Intercolonial depuis la date du dernier état soumis à cette Chambre sur le sujet jusqu'à ce jour, le montant en sommes séparées des frais de voyage et les autres dépenses des Commissaires, y comprises celles du Commissariat depuis la date ci-dessus.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des Membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

Sur motion de M. Ross (*Wellington*), secondé par M. Stirton,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un état indiquant le nombre de

charrues à double soc entrées au port de *Guelph*, la valeur de ces charrues, le nombre de celles qui ont payé un droit, le montant de ce droit, le nombre (s'il en est) qui n'ont point payé de droit, et les raisons pour lesquelles il a été fait une remise de droit sur ces dernières.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des Membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

Sur motion de *M. Renaud*, secondée par *M. Costigan*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de toute correspondance ou autres documents relatifs à l'Acte des écoles, passé en 1871 par la législature locale du *Nouveau-Brunswick* qui ont eu lieu entre le Gouvernement de la Puissance et celui du *Nouveau-Brunswick*; — aussi, copie de toute correspondance, pétitions et autres documents transmis au Gouvernement par la population catholique, les réponses du Gouvernement à telles pétitions; — aussi, copie de tous Ordres en Conseil, opinions légales du Gouvernement, touchant la légalité du dit Acte des écoles du *Nouveau-Brunswick*.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des Membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

M. Mills propose, secondé par *M. Geoffrion*,

Que, dans l'opinion de cette Chambre, le mode actuel suivi pour constituer le Sénat est incompatible avec le principe de Gouvernement fédéral, et que notre constitution devrait être amendée de manière à conférer à chaque province le pouvoir de nommer de quelque manière les Sénateurs qui la représentent.

Et des débats s'ensuivant, la dite motion est retirée avec la permission de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, se forme en Comité des Subsidés.

(EN COMITÉ.)

1. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas six mille dollars, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais de la Tenure Seigneuriale et à ses dépenses contingentes pour l'année expirant le 30 juin 1873.

2. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille neuf cent trente deux dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Bureau du Secrétaire du Gouverneur Général pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et *M. Cibbs* fait rapport que le comité a pas: é plusieurs Résolutions.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu demain.

M. Gibbs informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le Comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, Que demain, cette Chambre se formera de nouveau en le dit Comité.

Sur motion de l'Honorable Sir *Francis Hincks*, secondée par l'Honorable Sir *George E. Cartier*,

Résolu, Que, demain, cette Chambre se formera en Comité pour prendre en considération les voies et moyens de prélever les subsidés à accorder à Sa Majesté.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mardi, 30 avril 1872.

M. l'Orateur met devant la Chambre un état des opérations de la Caisse d'Economie *Notre-Dame de Québec*, pour l'année expirée le 31 Mai 1872. (*Documents de la Session No. 13*)

Aussi, une liste des Actionnaires de la Banque d'Union du *Bas-Canada*, à la date du 31 Mars 1872, en conformité de l'acte 34 Vic., ch. 5, sec. 12. (*Documents de la Session, No. 13.*)

Et aussi un état général des baptêmes, mariages et sépultures pour le district de St. François pour l'année 1871. (*Documents de la Session No. 12.*)

Les Pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. *Chauveau*, la Pétition de la Chambre de Commerce de Québec.

Par l'honorable M. *Archambeault*,—la Pétition d'*Emile Bonnement*, Chevalier de la Légion d'Honneur.

Par M. *Bowman*,—la Pétition de la Corporation du Village de *Waterloo*, Comté de *Waterloo*, Province d'*Ontario*.

Par l'honorable Sir *A. T. Galt*,—la Pétition de *D. McInnes* et autres.

Par M. *Morrison* (*Niagara*),—la Pétition de *W. E. Cassels* et autres.

Par M. *Chipman*,—deux Pétitions de *John H. Clark*, et autres résidant le long de la rive du bassin *Minas*.

Par M. *Baker*,—la Pétition de la compagnie du chemin de fer International de *St. François* et *Mégantic*.

M. *MacFarlane*, du Comité Permanent des Ordres Permanents, présente à la Chambre le quatrième Rapport du dit Comité, lequel est lu comme suit :—

Votre Comité a examiné et trouvé suffisants les avis quant aux Pétitions suivantes, savoir :—

De *Joseph E. Archer*; demandant un brevet d'invention pour un métier à tricoter et à tisser dit *Hollen Roberts Knitting machine and loom*,—de *Charles H. Waterous* et autres; demandant l'incorporation de la compagnie de l'Aqueduc de la Puissance,—de *John Schultz*; demandant l'incorporation de la Compagnie du Chemin de fer Central de *Manitoba* et de la Compagnie du Chemin de Fer du Nord-Ouest de *Manitoba*,—de l'Association d'Assurance Mutuelle sur la vie, du *Canada*,—de la Chambre de Commerce de *Sorel*,—de *F. McGaw* et autres; demandant l'incorporation de la Compagnie d'Assurance Maritime et contre le Feu du *Canada*,—de *Thomas Reynolds* et autre; demandant l'incorporation du pont International du *St. Laurent*,—de *George W. Campbell* et autres; demandant l'incorporation de la Compagnie de chasse de veaux marins et de pêche, du *Canada* et de *Terreneuve*,—de Sir *Hugh Allan* et autres; demandant l'incorporation de la Compagnie du Chemin de Fer Canadien du Pacifique,—et de l'honorable *D. L. MacPherson*, de *Toronto*, et autres, demandant l'incorporation de la Compagnie du Chemin de Fer Interocéanique du *Canada*.

Quant à la Pétition de *R. J. Reckie* et autres, de la cité de *Montréal*; demandant une charte pour construire un Chemin de Fer se dirigeant vers l'Ouest, depuis le lac *Nipissing*, passant par le *Fort Garry*, et aboutissant à la *Colombie Anglaise*, et certaines lignes d'embranchement, le Comité trouve que les seuls avis qui ont été publiés, l'ont été dans la *Gazette du Canada* depuis le 13 du présent mois d'avril, et dans deux journaux de *Montréal*, depuis le 10 et le 11 du courant respectivement, sans aucun avis sur aucune partie de la ligne, les avis sont en conséquence insuffisants.

L'avocat des pétitionnaires a demandé au Comité de recommander la suspension de la règle dans ce cas, pour la raison que l'affaire est d'urgence et d'une grande utilité publique, et qu'elle ne doit pas apparemment affecter les droits des particuliers; mais un avocat a été aussi entendu contre cette demande; c'est pourquoi le comité, après mûre considération de la question, a décidé de ne point recommander la suspension de la règle relative à l'avis.

A l'égard de la pétition de *William L. Forsyth* et autres, demandant l'incorporation de la Compagnie d'*Anticosti*, le Comité trouve l'avis suffisant, excepté sur un point. Les pétitionnaires, entre autres choses, désirent d'être autorisés à poser des télégraphes sous-marins depuis l'île d'*Anticosti* jusqu'à la terre ferme, devant se relier aux systèmes de télégraphie des rives nord et sud respectivement, tandis que l'avis ne mentionne que la rive sud. Mais comme l'avis est d'ailleurs suffisant et que les droits des particuliers ne seront point affectés, le Comité recommande que l'avis soit considéré suffisant dans ce cas.

Le délai pour recevoir des pétitions pour Bills Privés expirera jeudi prochain ; et comme le Comité a raison de croire qu'il sera présenté encore bien des pétitions, il recommande que le délai pour recevoir des pétitions pour Bills Privés, des Bills Privés et des rapports sur des Bills Privés respectivement, soit prolongé de deux semaines.

Sur motion de M. *Macfarlane*, secondée par M. *Bown*,

Ordonné, Que le délai pour la réception des Pétitions pour Bills Privés soit prolongé jusqu'au 16 de Mai prochain ; pour recevoir des Bills Privés, au 23 Mai prochain, et pour recevoir des rapports sur Bills Privés, au 6 Juin prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Chauveau* ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser *J. E. Archer* à prendre des brevets pour une invention connue sous le nom de métier à tricoter et à tisser de *Hollen Roberts*.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

Ordonné, Que M. *Bown* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la compagnie du Chemin de Fer du Nord-Ouest de *Manitoba*.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

Ordonné, Que M. *Shanly* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la compagnie du pont International du *St. Laurent*.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

Ordonné, Que M. *Grant* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la compagnie du chemin de fer canadien du *Pacifique*.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

Ordonné, Que M. *Morrison (Niagara)*, ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la compagnie du chemin de fer Interocéanique du *Canada*.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

Ordonné, Que M. *Bown* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la compagnie du chemin de fer Central de *Manitoba*.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

Ordonné, Que M. *Morrison (Niagara)*, ait la permission d'introduire un Bill pour amender de nouveau l'Acte d'incorporation de la compagnie d'Assurance de l'Ouest.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

Ordonné, Que M. *Magill* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte incorporant l'Association d'Assurance Mutuelle sur la Vie, du *Canada*.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois et renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

Ordonné, Que M. *Kirkpatrick* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la compagnie d'Assurance Maritime et contre le Feu du *Canada*.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

L'Honorable Sir *Francis Hinck*, l'un des Membres de l'Honorable Conseil Privé, remet à M. l'Orateur deux Messages de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtus de la signature de Son Excellence.

Et les dits Messages sont lus par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts, et ils sont comme suit :

LISGAR.

Le Gouverneur-Général transmet, pour l'information de la Chambre des Communes, une certaine correspondance avec la sentence arbitrale, au sujet des réclamations de la *Nouvelle-Ecosse*, en rapport avec les édifices provinciaux à Halifax. (*Documents de la Session, No. 29.*)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Ottawa, 30 avril 1872.

LISGAR,

Le Gouverneur-Général transmet à la Chambre des Communes le budget supplémentaire des sommes requises pour le service de l'année expirant le 30 juin 1872, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'*Amérique du Nord Britannique, 1867*, il recommande ce budget à la Chambre des Communes. (*Documents de la Session, No. 1.*)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Ottawa, 30 avril 1872.

Ordonné, Que le dit Message et le Budget supplémentaire soient renvoyés au comité des subsides.

L'Honorable Sir *John A. Macdonald*, l'un des Membres de l'Honorable Conseil Privé, présente, conformément à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, la réponse à une Adresse de la Chambre des Communes, datée le 22 avril 1872, demandant copie de toute correspondance entre le Gouvernement de la Puissance et le Gouvernement Impérial, à l'effet de porter devant le Gouvernement des *Etats-Unis* l'affaire de l'enlèvement illégal, par des citoyens américains dans le port de *Guysboro'*, dans la *Nouvelle-Ecosse*, en septembre dernier de la goëlette pêcheuse américaine "*C. H. Horton*," saisie pour avoir violé les lois de pêche canadiennes, et étant alors sous la garde de la Cour d'Amirauté en *Canada* en attendant sa décision. (*Documents de la Session, No. 5.*)

L'Honorable M. *Lantjevin*, l'un des Membres de l'Honorable Conseil Privé, présente, conformément à une Adresse à Son Excellence, le Gouverneur-Général, la réponse à une Adresse de la Chambre des Communes, datée le 18 avril 1871, demandant copie de toute cor-

respondance entre le gouvernement et toutes autres parties, telles qu'ingénieurs et entrepreneurs, touchant le pont du chemin de fer international qui doit être construit sur la rivière *Miramichi*. (*Documents de la Session, No. 25*).

Ordonné, Que M. *Street* ait la permission d'introduire un Bill pour amender de nouveau l'Acte relatif aux devoirs des juges de paix hors des sessions, en ce qui concerne les convictions et ordres sommaires.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mardi prochain.

Un Bill pour amender de nouveau l'Acte relatif aux cautionnements des officiers du *Canada*, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

M. *Gibbs*, du comité des subsides, fait rapport de plusieurs Résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais de la commission de la tenure seigneuriale et à ses dépenses contingentes pour l'année expirant le 30 juin 1873.

2. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant point quatre mille neuf cent trente-deux dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du bureau du secrétaire du Gouverneur Général pour l'année expirant le 30 juin 1873.

Les dites résolutions étant lues une seconde fois, elles sont adoptées.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité des voies et moyens.

(EN COMITÉ).

Résolu, Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour l'année fiscale expirant le 30 Juin 1873, la somme de dix mille neuf cent trente-deux piastres et cinquante centins, soit payée à même le Fonds de Revenu Consolidé du *Canada*.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Street* fait rapport que le Comité n'a passé une résolution.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu Vendredi prochain.

M. *Street* informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le Comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu : Que, Vendredi prochain, cette Chambre se formera de nouveau en le dit Comité.

L'Ordre du jour pour la seconde lecture du Bill pour amender la loi relative aux marques frauduleusement apposées sur les Marchandises, étant lu,

Le Bill est, un conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général pour Vendredi prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour continuer et prolonger l'Exploration Géologique du *Canada*, et pour le maintien du Musée Géologique, étant lu,

Le Bill est, en conséquence lu la seconde fois et renvoyé à un Comité Général pour Vendredi prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour corriger une erreur cléricale dans l'Acte concernant les Banques et le Commerce de Banque, et pour amender le dit Acte, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

L'Ordre du jour pour la seconde lecture du Bill concernant la Dette Publique et le prélèvement des emprunts autorisés par le Parlement, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général pour Vendredi prochain,

La Chambre, en conformité de l'Ordre, se forme en Comité pour examiner une résolution à l'effet d'exonérer les Membres du Conseil Privé, l'Auditeur-Général et autres personnes concernées dans l'émission d'un mandat spécial au montant de \$100,000 pour faire face à la dépense de l'Expédition envoyée à *Manitoba*.

(EN COMITÉ.)

Résolu, Qu'il est expédient d'exonérer les Membres du Conseil Privé, l'Auditeur-Général, et tous autres Officiers et personnes concernés dans l'émission d'un mandat spécial par Son Excellence le Gouverneur-Général, sur un ordre rendu en Conseil, en date du 17 Octobre 1871, en conformité des dispositions de la 35^e clause de l'Acte 31 Vict., Ch. 5, pour l'avance de la somme de cent mille piastres, afin de faire face à la dépense de l'Expédition qui a reçu l'Ordre de se rendre dans la Province de *Manitoba* ou à la dépense de \$62,150.72 pour l'objet en question, à même la dite somme de \$100,000, des comptes détaillés de cette dépense et ayant été mis devant le Parlement, et les exigences du dit Acte ayant été dûment remplies.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Mills* fait rapport que le Comité a passé une résolution.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu Vendredi prochain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, se forme en Comité pour examiner une résolution déclarant qu'il est expédient d'amender et refondre, et d'étendre à tout le *Canada* la loi relative à l'inspection de certains articles de provenance canadienne.

(EN COMITÉ.)

Résolu, Qu'il est expédient d'abroger les actes, maintenant en force dans les diverses Provinces de la Puissance, relatifs à l'inspection des articles suivants, savoir :—Farines, Blé et autres grains,—Bœuf et Lard,—Poisson et Huile de Poisson,—Potasse et Perlasse,—Beurre, Fromage et Saindoux,—Cuir et Peaux Crues,—et de faire une seule loi relative à l'inspection de ces articles (ainsi que d'autres pour l'inspection desquels il n'existe pas actuellement de disposition) applicable à toute la Puissance, refondant les dispositions des lois existantes qui ont été trouvées avantageuses, et donnant le pouvoir au Gouverneur en Conseil d'établir de temps à autre des honoraires payables pour la dite inspection et les services des inspecteurs à cet égard.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Mills* fait rapport que le Comité a passé une résolution.

Ordonné, Que le rapport soit reçu Vendredi prochain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre se forme en Comité sur le Bill pour amender l'Acte à l'effet de régler l'émission des billets de la Puissance, et après y avoir siégé

quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Mills* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois vendredi prochain.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mercredi, 1er Mai 1872.

Les Pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :—

Par l'Honorable M. *Dorion*,—la Pétition de l'Honorable *L. A. Dessaulles* et autres.

Par M. *Pâquet*,—la Pétition de *D. E. Paquin* et autres, directeurs de la Société Permanente de Construction de Montréal.

Par l'Honorable M. *Tilley*,—la Pétition de la Chambre de Commerce de *St. Jean*.

Par M. *Morrison*, (*Niagara*),—la Pétition de la Compagnie du Pont Suspendu de *Queenston*.

Par M. *Gibbs*,—la Pétition du Révérend *William Morley Punshon*, M. A., Président, et du Révérend *Alexander Sutherland*, Secrétaire, de la Société des Missions de l'Église Wesleyenne Méthodiste en *Canada*; et la Pétition de *W. P. Howland* et autres.

Par l'Honorable M. *Mackenzie*,—la Pétition de *J. H. O'Donnell*, M. D., Secrétaire d'une assemblée de certaines personnes qui furent emprisonnées durant les troubles de la *Rivière Rouge* en 1869 et 1870.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes sont lues :—

D. A. W. Theolis et autres, Électeurs du Township de *Dunn*, Comté d'*Haldimand*, *Ontario*; demandant que le Township de *Dunn* soit annexé à la division Électorale de *Monck*, pour les fins Electorales.

De la Compagnie du Canal à Navires de *Huron* et *Ontario*; demandant une enquête sur la présente position de la dite Compagnie, et des mesures pour assurer le succès de l'entreprise.

De l'Association de la Bourse des céréales de *Toronto*; demandant qu'il soit pris des mesures pour l'établissement d'une ligne semi-mensuelle de steamers depuis *Montréal*, en été, et depuis *Halifax*, *Nouvelle-Ecosse*, *St. Jean*, *Nouveau-Brunswick*, et *Portland*, *Etats-Unis*, en hiver, devant se relier aux ports des *Indes Occidentales*.

D. E. J. Hamilton et autres, du Village d'*Ailsa Craig* et ses environs, *Ontario*; demandant des amendements à l'acte des brevets d'invention.

De *Daniel Feeney* et autres, Franc-Tenanciers de cette partie de *St. Félix du Cap Rouge* qui est située dans le Comté de *Portneuf*, *Québec*; demandant à être annexés au Comté de *Québec*.

De la Compagnie du Chemin de Fer d'*Ottawa*, *Vauvreuil* et *Montréal*; demandant un Acte pour l'autoriser à relier sa ligne avec toute autre qui pourra par la suite être construite depuis *Montréal* en gagnant *Grenville*, au Nord de l'*Ontario*, et à construire des ponts sur cette rivière dans tout endroit au-dessous de *L'Orignal*.

De MM. *Bremner* et *Hart* et autres, d'*Halifax*, *Nouvelle-Ecosse*, et des Membres du Conseil Exécutif de la Chambre de Commerce d'*Halifax*; demandant un Acte pour assimiler la loi de l'intérêt et de l'usure dans la *Nouvelle-Ecosse* à celle d'*Ontario* et *Québec*.

Du conseil municipal de *Napanee*, Comté de *Lennox* et *Addington* ; demandant un Acte pour défendre de jeter des immondices dans les eaux des rivières navigables de la Puissance et de les obstruer autrement.

De la Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer du *Canada* ; demandant un acte pour légaliser un arrangement conclu entre elle et la corporation de la ville de *Galt* pour le prolongement de l'embranchement de *Berlin* et *Doon* du Grand Tronc jusqu'à la dite ville, et pour d'autres fins.

De la corporation de la ville de *Galt*, Comté de *Waterloo*, Province d'*Ontario* ; demandant la légalisation d'un arrangement conclu entre elle et la corporation de la ville de *Galt* pour le prolongement de l'embranchement de *Berlin* et *Doon* du Grand Tronc jusqu'à la dite ville, et pour d'autres fins.

De la Chambre de Commerce et des manufacturiers du port de *Greenock*, *Ecosse* ; de MM. *John L. De Wolf* et Cie., et autres, marchands et propriétaires de navires, du port de *Live:pool*, *Angleterre* ; de *James Spaiyht* et autres, marchands et propriétaires de navires, du port de *Limerick*, *Irlande* ; de MM. *James A. Corry* et Cie., et autres, marchands et propriétaires de navires, du port de *Belfast*, *Irlande* ; de MM. *W. Martin* et Fils, et autres, marchands et propriétaires de navires du port de *Dublin*, *Irlande* ; de *John Rowland* et autres, marchands et propriétaires de navires du port de *Cardiff*, pays de *Galles* ; de MM. *M. et W. Jones* et Cie., et autres, du port de *Newport*, *Angleterre* ; d'*Edmund Mandvek*, et autres, marchands et propriétaires de navires, du port de *Falmouth*, *Angleterre* ; de MM. *Walter Grieve* et Fils, et Cie., et autres, marchands et propriétaires de navires, du port de *Greenock*, *Ecosse* ; de MM. *James et Alexander Allan*, et autres, propriétaires de navires, du port de *Glasgow*, *Ecosse* ; de MM. *Burstall, Lamplough* et autres, marchands et propriétaires de navires, du port de *Hull*, *Angleterre* ; de MM. *Mark Whitwill* et fils, et autres, marchands et propriétaires de navires, du Port de *Bristol*, *Angleterre* ; de MM. *John Hall* et Cie, et autres, marchands et propriétaires de navires, du Port de *Newcastle*, *Angleterre* ; de MM. *Temperleys, Carter et Darke*, et autres, marchands et propriétaires de navires, du Port de *Londres*, *Angleterre* ; et de l'association des propriétaires de navires de *Liverpool* ; demandant l'adoption de meilleures mesures pour empêcher la désertion des matelots.

De la Corporation de la ville de *Clifton*, comté de *Welland*, province d'*Ontario* ; demandant des amendements à l'acte relatif aux convictions sommaires et aux appels, etc.

De *D. A. Macdonald*, M.P., et autres, des comtés de *Beauharnois* et *Glengarry* ; demandant une charte pour construire un chemin de fer depuis le chemin de fer de jonction de *Montréal* et *Ottawa*, à *Côteau Landing* jusqu'à *Rouse's Point*, et pour jeter des ponts sur le *St. Laurent* aux rapides du *Côteau*.

De la Chambre de Commerce d'*Hamilton* ; demandant que le bill maintenant devant le Parlement pour abroger l'Acte de la faillite ne devienne pas loi.

Du Révd. *P. J. Saucier* et autres, de la Municipalité de l'Anse de *Cape Cove*, *Nouvelle-Ecosse* ; demandant l'établissement d'une ligne de steamers pour le transport des malles et des passagers du *Canada* aux *Indes Occidentales* et de là au *Brésil*.

De la Chambre de Commerce de la ville de *Guelph* ; demandant que la taxe sur les lettres de change et les billets soit abolie.

D'*Alexandre Cormier* et autres, des Iles de la *Madeleine*, dans le Golfe *St. Laurent* ; d'*Alexandre Cormier* et autres, des Iles de la *Madeleine* ; d'*Alexandre Cormier* et autres, des Iles de la *Madeleine* ; et de *William Berlin* et autres, des Iles de la *Madeleine* ; demandant que les dites Iles soient achetées du propriétaire par le Gouvernement du *Canada*.

Et une motion étant proposée et secondée à l'effet que la Pétition de *A. E. D. Mackay* et autres, présentée lundi dernier, demandant un crédit pour creuser *Big Creek* et en faire un havre de refuge, soit maintenant reçue ;

M. l'Orateur décide qu'elle ne peut être reçue, vu que l'octroi des conclusions de cette Pétition entraînerait une dépense des deniers publics.

Et une motion étant proposée et secondée, à l'effet que la Pétition de *D. Mukenzie* et autres du Comté d'*Antigonish, Nouvelle-Ecosse*, présentée Lundi dernier, demandant de l'aide pour creuser le havre d'*Antigonish*, soit maintenant reçue et lue ;

M. l'Orateur décide qu'elle ne peut être reçue, vu que l'octroi des conclusions de cette Pétition entraînerait une dépense des deniers publics.

Et une motion étant proposée et secondée, à l'effet que la Pétition du Major *Bernard*, de *Douglastown*, Comté de *Gaspé*, présentée Lundi dernier, demandant une pension pour services militaires, soit maintenant reçue ;

M. l'Orateur décide qu'elle ne peut être reçue, vu que l'octroi des conclusions de cette Pétition entraînerait une dépense des deniers publics.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier du Sénat a apporté le Message suivant :—

Le Sénat a passé le Bill intitulé : " Acte pour corriger une erreur cléricale qui s'est glissée dans l'Acte concernant les dommages malicieux à la propriété," sans amendements.

M. *Brousseau*, du Comité Conjoint des deux Chambres au sujet des Impressions du Parlement présente à la Chambre le troisième rapport du dit Comité lequel est lu comme suit :—

CHAMBRE DE COMITÉ,
30 Avril 1872.

Le Comité Collectif des Impressions a l'honneur de présenter comme étant son TROISIÈME RAPPORT,

Le rapport du sous-comité nommé pour examiner les comptes d'impressions ; le rapport du Greffier du Comité sur les services d'impressions de l'année dernière, et le bilan annuel des comptes d'impressions, qu'il recommande respectueusement à la considération des deux Chambres.

Le tout respectueusement soumis,

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ.

CHAMBRE DE COMITÉ,
26 Avril 1872.

Le sous-comité nommé, par le Comité conjoint des Impressions du Parlement, pour examiner les comptes d'Impressions, et auquel a été renvoyé le rapport du Greffier sur les services de l'année dernière ainsi que le Bilan Annuel, a l'honneur de faire rapport comme suit :—

Le Bilan a été examiné et trouvé correct, chaque item en ayant été vérifié par une pièce justificative, et les diverses dépenses par des comptes en détail acquittés pleinement. Le résultat de l'audition de ces comptes est satisfaisant.

Le sous-comité a pris aussi en considération une liasse de tous les documents imprimés durant l'année dernière. Il a examiné les mesurages et les prix de plusieurs, et il s'est convaincu qu'ils sont corrects. Il a en outre examiné le Carnet de Banque et a trouvé que les sommes déposées s'accordent avec les mandats émis.

Le grand-livre donne un état de compte satisfaisant pour chaque service séparément, jusqu'à la date qu'il indique.

Quatre ateliers où se faisait la reliure pour le Parlement ayant été détruits par l'incendie, il devient évidemment nécessaire de prendre toutes les précautions possibles pour préserver du feu le contenu de pareils édifices,

Le sous-comité demande qu'il lui soit permis d'exprimer ici son approbation de la prudence dont on a fait preuve en faisant transporter les feuilles imprimées des rapports départementaux de l'atelier du relieur aux voûtes des édifices du Parlement; les sauvant, dans le cas actuel, de la destruction, et évitant par là une perte pécuniaire considérable, en même temps que de grands inconvénients pour le service public. Le sous-comité recommande, en conséquence, la continuation du même système.

En terminant son audition, le sous-comité est heureux de pouvoir dire qu'il a trouvé dans un état satisfaisant chaque branche des services des impressions pour le Parlement, et il désire attirer l'attention sur le fait que le coût de ces services, bien qu'ils s'accroissent à mesure que s'étend la Puissance et que s'augmente la représentation, se maintient dans les limites de la moyenne ordinaire.

Le tout respectueusement soumis,

J. D. BROUSSEAU,
Président.

J. S. SANBORN, Sénateur,
M. A. GIRARD,
JAMES YOUNG, M. P.
M. BOWELL, M. P.
RUFUS STEPHENSON, M. P.
E. M. MACDONALD, M. P.
J. FERGUSON, Sénateur.

RAPPORT DU GREFFIER.

CHAMBRE DE COMITÉ,
15 Avril 1872.

Au Président et aux Membres du Comité Conjoint des Impressions des deux Chambres du Parlement.

MESSIEURS,—J'ai l'honneur de soumettre le Bilan Annuel des comptes des impressions pour le Parlement, lequel indique que le coût de ces impressions pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1871 a été de \$31,186.27.

J'ai aussi l'honneur de vous soumettre les divers livres et comptes, lesquels avec les pièces justificatives pour leur vérification, numérotées depuis 1 jusqu'à 963, sont prêts pour l'audition.

Le contrat pour la reliure a été transféré à M. *Alexander Mortimer*, ce monsieur ayant fourni les sûretés nécessaires, conformément aux recommandations contenues dans le 5e rapport du comité de la dernière session.

Le Greffier de l'Assemblée Législative de la Province d'*Ontario* a transmis des exemplaires des journaux et des papiers de la session de cette Assemblée pour être distribués parmi les membres élus pour représenter cette Province dans le Parlement de la Puissance.

J'ai à faire rapport de la destruction par le feu, dans la nuit du 2 mars dernier, des bâtisses occupées comme ateliers du relieur du parlement. La perte se montant à \$991.82 a été couverte par une assurance des compagnies provinciales et d'*Hartford*. Cette assurance a été promptement payée et l'argent en provenant a été déposée au crédit des services d'impressions. Heureusement que de temps à autre on avait eu la précaution de transporter aux voûtes, pour y être plus en sûreté, les feuilles imprimées des rapports départementaux à mesure qu'elles étaient pliées dans l'atelier du relieur; autrement, non-seulement il serait résulté une perte pécuniaire considérable, mais encore de grands inconvénients s'en seraient suivis par l'impossibilité de remplacer ces feuilles pour la session.

Les divers entrepreneurs ont, durant la vacance, exécuté leurs contrats respectifs scrupuleusement.

Le papier a été fourni, tel que requis, en bon ordre.

La reliure est très bien faite, et peut supporter avantageusement la comparaison avec celle d'aucun entrepreneur précédent.

Je puis en toute sûreté en dire autant de l'ouvrage exécuté par l'entrepreneur des impressions. On a éprouvé quelque contrariété, il est vrai, par suite des retards dans les impressions, durant la dernière session, mais il a été pris des arrangements tels, pour cette session, qu'ils obvieront, je l'espère, autant que possible, à cet inconvénient. Souvent, lorsque des retards ont lieu, bien que la faute en soit invariablement attribuée à l'imprimeur, je puis dire, d'après ma propre expérience, qu'il n'est pas toujours, loin de là, la seule personne sur qui en doive retomber la responsabilité.

Les comptes sont rendus, et les prix exigés par tous les entrepreneurs sont d'accord avec leurs contrats respectifs.

Le compte d'impressions se composant d'environ 1000 items, m'est fourni feuille par feuille, à mesure que l'ouvrage avance.

De cette manière, il est aisément et sûrement examiné et contrôlé par les pièces justificatives composées d'une liasse de tout l'ouvrage exécuté. J'éprouve beaucoup de satisfaction dans l'accomplissement de ce devoir.

En comparant le bilan qui vous est maintenant soumis avec celui de l'année qui a précédé et la confédération, vous pourrez voir qu'il y a une grande augmentation dans le service des impressions, la consommation du papier, qui est un sûr critérium de la quantité d'ouvrage fait, étant maintenant deux fois plus considérable qu'à cette époque, tandis que 3 pour cent font plus que couvrir l'augmentation dans la dépense totale.

J'ai transmis, tel que requis par la loi, au ministre des Finances, pour son approbation, pour être mis devant le Parlement avec les autres estimations pour l'année, une estimation des sommes qui seront probablement requises pour les services d'impressions pour le Parlement durant l'année commençant le 1er juillet 1872, laquelle estimation se monte à \$35,000, sujette à l'approbation du comité.

Le tout respectueusement soumis.

HENRY HARTNEY,
Greffier du Comité Conjoint des Impressions.

M. *Brousseau*, du Comité Conjoint des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement, présente à la Chambre le quatrième Rapport du dit Comité, lequel est lu comme suit :—

Le Comité Conjoint des Impressions des deux Chambres du Parlement à l'honneur de présenter son quatrième rapport comme suit :

Le Comité a soigneusement examiné les documents suivants et il en recommande l'impression, savoir :

Etat des allocations et gratifications en vertu de l'acte 33 *Vic.*, ch. 4, intitulé : "Acte pour mieux assurer l'efficacité du service civil du *Canada* en créant un pension de retraite pour les personnes employées dans ce service en certains cas."

Etant indiquant les cas où des additions ont été faites au nombre réel d'années de service de peronnes employées dans le Service Civil et qui ont été mises à la retraite en vertu de l'Acte 33 *Vic.*, ch. 4.

Cédule des réclamations résultant de l'insurrection récente à la *Rivière Rouge*, au sujet desquelles l'honorable Recorder de *Manitoba* a fait rapport.

Etat des affaires de la Banque du Haut-Canada, le 31 mars 1872, composé avec l'état du 30 juin 1871 ; soumis au Parlement conformément aux Actes 33 *Vic.*, ch. 40 sec. 9, et 34 *Vic.*, ch. 8, sec. 2.

Rapport annuel des commissaires du chemin de fer Intercolonial.

Correspondance avec le Lieutenant-Gouverneur *A. G. Archibald*, de *Manitoba*, et *M. McMicken*, commissaire des terres, au sujet de l'invasion féniennne de *Manitoba*, etc. ;

Dépêches et correspondance entre les gouvernements de la *Nouvelle-Ecosse*, de *Terre-neuve* et de l'île du *Prince-Edouard* et le Gouvernement Impérial, au sujet des clauses du Traité de *Washington* relatives aux pêcheries.

Quatrième Rapport annuel des directeurs des Pénitenciers de la Puissance du *Canada* pour 1871 (format ordinaire).

Correspondance avec le Gouvernement Impérial, au sujet de la réunion du Parlement du *Canada*, pour l'année 1872.

Etat de la dépense de l'expédition à *Manitoba*, sous l'autorité d'un mandat spécial émis par Son Excellence, conformément à l'Acte 31 *Vic.*, ch. 5, sec. 35.

Le comité recommande que les documents suivant ne soient pas imprimés :

Etat de la circulation des billets Provinciaux et de la Puissance, le 31 mars 1872 ;

Rapport officiel de la distribution des Statuts du *Canada*, 34 *Victoria*, transmis pour l'information de la Chambre des Communes.

Correspondance relative à la nomination de commissaires pour les Sauvages dans le *Northumberland*, N. B., etc.

Rapports du Ministre de la Marine et des Pêcheries au sujet des Pêcheries, datés 15 et 20 déc. 1869, et memorandum et documents préparés par l'honorable *M. Campbell*, en rapport avec sa mission en *Angleterre*, etc.

Correspondance et autres papiers relatifs à la conduite, à la suspension et à la démission de *M. Cooke*, officier des pêcheries, dans le comté de Bonaventure.

Dépêche du Gouvernement Impérial au Gouverneur-Général, demandant si un membre du Gouvernement Canadien accepterait la position de haut Commissaire, pour traiter avec le Gouvernement de *Washington*, etc.

Ordonné, Que l'Honorable *M. Wood* ait la permission d'introduire un Bill, pour incorporer la Compagnie de l'Aqueduc de la Puissance.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

Ordonné, Que *M. Jones (Halifax)*, ait la permission d'introduire un Bill pour assimiler la loi de la *Nouvelle-Ecosse* relative à l'intérêt, à celle d'*Ontario* et *Québec*.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Grag* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Compagnie du chemin de fer des mines d'argent de la *Baie du Tonnerre*.

Il représente en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent de chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

Ordonné, Que M. *Ryan* (*Montréal Ouest*) ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Compagnie d'*Anticosti*.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Abbott* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Compagnie de Chasse du veau marin et de pêche du *Canada* et de *Terreneuve*.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

Ordonné, Que M. *Gibbs* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'acte 27 *Vict.*, ch. 50, intitulé: "Acte pour incorporer la Compagnie (responsabilité limitée) de prêts et d'agence de *Londres* et du *Canada*."

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

L'Honorable M. *Langevin*, l'un des Membres de l'Honorable Conseil Privé, présente, conformément aux Adresses à Son Excellence le Gouverneur Général, la réponse à une Adresse de la Chambre des Communes, datée le 29 Avril 1872, demandant un état indiquant tous les frais et charges se rattachant à l'exploration et à l'administration des affaires du chemin de fer Intercolonial depuis la date du dernier état soumis à cette Chambre sur le sujet jusqu'à ce jour; le montant en sommes séparées des frais de voyage et les autres dépenses des commissaires, y comprises celle du commissariat depuis la date ci-dessus. (*Documents de la Session No. 25.*)

Aussi, la réponse à une Adresse de la Chambre des Communes, datée le 17 Avril 1872, demandant le rapport ou les rapports officiels relatifs à la mort, par suite d'un accident sur le chemin de fer du Gouvernement entre *Windsor* et *Halifax*, d'*Albert Trider*, employé sur le dit chemin, et surtout les procédures à l'enquête du Coroner, et la décision du jury; aussi, un état de tous les accidents survenus sur le dit chemin, et de tous dommages encourus par qui que ce soit, ou causés à la propriété par tels accidents durant l'année dernière, donnant les causes de ces accidents. (*Documents de la Session, No. 30.*)

L'Honorable Sir *George E. Cartier*, du Comité Permanent des chemins de fer, canaux et Lignes Télégraphiques, présente à la Chambre le premier rapport du dit Comité, lequel est lu comme suit:

Votre comité a examiné le Bill pour confirmer un arrangement fait entre la compagnie du chemin de fer Grand Tronc du *Canada*, et la compagnie du Pont International, et pour d'autres fins, et il a décidé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de M. *Oliver*, secondée par M. *Whitehead*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de toute correspondance relative à des honoraires exigés par des officiers américains sur des denrées et produits passant par les *Etats-Unis* en entrepôt:

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des Membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

Sur motion de M. *Godin*, secondée par M. *Geoffrion*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de toutes requêtes, de toute correspondance de tous rapports d'inspecteurs, et autres documents ayant rapport à l'établissement d'une malle quotidienne entre *Joliette*, *St. Ambroise de Kildare* et *Ste. Mélanie d'Aillebout*, dans le Comté de *Joliette*.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des Membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

Sur motion de M. *Chipman*, secondée par M. *McDonald (Antigonish)*,

Ordonné, Que la Pétition de la Compagnie du Télégraphe Électrique de la *Nouvelle-Ecosse*, soit renvoyée au Comité Permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

Sur motion de M. *Mills*, secondée par M. *McDougall (Renfrew, D. S.)*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de tous plans, rapports, spécifications et contrats relatifs à l'amélioration de la navigation des rivières *Thames* et *Sydenham*, depuis 1867.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des Membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

Sur motion de M. *Lawson*, secondée par M. *Scriver*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un état indiquant les noms de toutes les personnes qui ont été nommées par le Gouvernement du *Canada* comme agents ou autres employés du Bureau d'Emigration depuis le premier jour de Janvier 1869, la date de leur nomination, le lieu où ils sont placés, le montant du salaire ou autre rémunération payée à chacun, et les instructions données à ces agents ou employés.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des Membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

Sur motion de M. *Robitaille*, secondée par M. *Fortin*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre toute correspondance et tous rapports et plans relatifs à la rade de *Paspébiac*, 10 comme havre de refuge, 20 comme havre d'hiver en communication avec le Chemin de Fer Intercolonial.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des Membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

Sur motion de M. *Pelletier*, secondée par M. *Fournier*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre toute correspondance et tous télégrammes échangés entre le Gouvernement ou quelques uns de ses Membres avec des officiers de douane de la Puissance ; et aussi toute correspondance et tous télégrammes échangés entre le Gouvernement, ou quelques uns de ses Membres, ou quelques officiers de douane avec le gouvernement des *Etats-Unis*, ou quelques uns de ses employés de douane, au sujet de la saisie faite entre les mains de M. *A. Hamel*, fils, d'une certaine quantité de marchandises appartenant à la maison *Jos. Hamel Frères*, de *Québec*, marchands importateurs.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des Membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

Sur motion de l'Honorable M. *Holton*, secondée par M. *Godin*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de toute correspondance échangée depuis le premier Novembre dernier entre le Gouvernement, l'agent à *Caughnawaga*, et les Sauvages Iroquois, au sujet de la conduite des chefs de ces Sauvages ; aussi, copie de toutes communications de la part de ces chefs en explication de leur conduite.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des Membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

Sur motion de M. *Stephenson*, secondée par M. *Merritt*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un état indiquant le nombre de pompes à vapeur importés dans la Puissance du *Canada* durant les années 1870 et 1871, avec les prix auxquels ils ont été entrés, le montant des droits payés, par qui ces droits ont ainsi été payés, et d'où ces engins étaient importés ; aussi, copie de toute correspondance et de tous Ordres en Conseil, s'il en est, concernant la remise de droits sur chaque pompe à vapeur manufacturé à l'étranger et importé.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des Membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

Sur motion de M. *Fournier*, secondée par M. *Pozer*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de toute correspondance et de tous papiers relatifs au non-paiement à *Charles Côté* du montant qui lui a été adjugé par les arbitres officiels ; aussi copie de toute correspondance, de toutes pétitions, sentences d'arbitres, reçus, protêts, révocation de procuration et autres papiers y relatifs.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des Membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

M. *Joly* propose, secondé par l'Honorable M. *Hutchison*, que cette Chambre se forme immédiatement en Comité pour examiner la Résolution suivante :—

Que, considérant que le fonds de retraite est formé entièrement de contributions compulsives prises sur les salaires des officiers publics, il est juste que tout ce fonds soit consacré à l'usage et au profit des dits officiers, en l'appliquant en premier lieu à leur venir personnellement en aide, conformément à la loi, et ensuite, s'il reste quelque surplus après paiement de leurs allocations, à venir en aide à leurs veuves et orphelins.

Et des débats s'en suivant,

Sur motion de l'Honorable Sir *George E. Cartier*, secondée par l'Honorable M. *Mackenzie*,

La Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Jeu*di*, 2 Mai 1872.

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable Mr. *Blanchet*,—la pétition de *Jacques Jobin*, maire et autre, de la ville de *Lévis* et ses environs.

Par l'honorable Sir *A. T. Galt*,—la pétition de *D. Lorn MacDougall* et autres, de la Province de *Québec*; et la pétition de *D. McInnes* et autres.

Par Mr. *Pickard*,—la pétition du président, des directeurs et compagnie de la banque centrale du *Nouveau-Brunswick*.

Par Mr. *Fortin*,—la pétition d'*Antoine Painchaud* et autres, de la municipalité du township d'*York*, comté de *Gaspé*.

Par Mr. *Baker*,—la pétition de l'honorable *A. B. Foster* et autres.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :—

De la chambre de commerce de *Québec*; demandant un acte relatif à la mise en radeau du bois de construction.

D'*Emile Bonnement*, chevalier de la Légion d'honneur; demandant un acte de naturalisation.

De la corporation du village de *Waterloo*, comté de *Waterloo*, province d'*Ontario*; demandant un acte pour légaliser un arrangement entre elle et la compagnie du Grand-Tronc, relatif à une ligne d'embranchement depuis la ville de *Berlin* jusqu'au village de *Waterloo*.

De *D. McInnes* et autres; demandant une charte sous le nom de la compagnie du chemin de fer de jonction de *Manitoba*.

De *W. E. Cassels* et autres; demandant un acte d'incorporation sous le nom de la Société Impériale de Garanties et de Prêts.

De *John H. Clarke* et autres, résidant le long de la rive du bassin *Minas*; demandant que *Justus Loomer*, maître marin de *Cornwallis*, soit nommé pilote pour le bassin *Minas* et les havres et rivières d'icelui, en conformité de l'acte concernant les pilotes et le pilotage.

De *John H. Clarke* et autres, résidant le long de la rive du bassin *Minas*; demandant qu'un droit de pilotage soit prélevé sur tous les navires étrangers entrant dans le bassin *Minas*, et aussi la nomination d'un pilote.

De la compagnie du chemin de fer international de *St. François* et *Mégantic*; demandant certains amendements à son acte d'incorporation.

Sur motion de l'honorable Sir *George E. Cartier*, secondée par l'honorable Mr. *Howe*, Ordonné, Que le bill du Sénat intitulé : "Acte pour amender l'acte concernant les statuts du *Canada*" soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

L'honorable Mr. *Howe*, l'un des membres de l'honorable conseil privé, met devant la Chambre le compte des sommes dépensées sous l'autorité de l'acte 31 *Vic.*, ch. 67, pour l'exploration géologique du *Canada*, pour l'année expirée le 30 juin 1871, conformément aux termes de la 6e clause du dit acte. (*Documents de la Session*, No. 31.)

L'honorable Mr. *Pope*, du comité permanent d'immigration et de colonisation, présente à la Chambre le premier rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité recommande respectueusement que son quorum soit réduit à neuf Membres.

Ordonné, Que le quorum du dit comité soit réduit à neuf Membres.

L'Honorable M. *Langevin*, l'un des Membres de l'Honorable Conseil Privé, présente, conformément à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, la réponse à une Adresse de la Chambre des Communes, datée le 22 avril 1872, demandant copie de tous rapports faits par M. *Perley*, I.C., sur les moyens les plus pratiques et les plus sûrs d'assurer et

maintenir libre la navigation sur la rivière *St. Jean, N.-B.* à l'endroit ou près de l'endroit appelé *Oromocto Shoals*. (*Documents de la Session, No. 32*).

Ordonné, Que *M. Harrison* ait la permission d'introduire un Bill pour pourvoir à la collection des statistiques criminelles.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable *M. Chauveau* ait la permission d'introduire un Bill pour détacher cette partie de la paroisse de *St. Félix du Cap-Rouge*, qui est maintenant comprise dans le Comté de *Portneuf*, et l'annexer au comté de *Québec*, pour les fins électorales.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que *M. Harrison* ait la permission d'introduire un Bill pour l'arrestation plus facile des criminels fugitifs.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que *M. Carter* ait la permission d'introduire un Bill pour faciliter des arrangements entre débiteurs et créanciers, pour punir les débiteurs frauduleux, et abolir les préférences en faveur des créanciers judiciaires.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Sur motion de *M. Currier*, secondée par *M. Walsh*,

Ordonné, Que la question de l'opportunité d'imprimer un nombre additionnel d'exemplaires des papiers concernant le traité de *Washington*, soit renvoyée au comité conjoint des Impressions du Parlement.

L'Honorable *M. Holton* propose, secondé par l'Honorable *M. Mackenzie*, Que, dans l'opinion de cette Chambre, la nomination de *F. G. Johnson*, Ecr., à la charge de Lieutenant-Gouverneur de la province de *Manitoba*, charge à laquelle est attaché un salaire de \$7,000 en vertu de la loi, pendant qu'il continue de posséder sa commission comme juge de la Cour Supérieure du *Bas-Canada* en vertu de laquelle il a droit de recevoir un salaire annuel de \$3,200, est non-seulement incompatible avec l'esprit de notre législation relative à l'indépendance des juges, mais est encore pleinement en contravention aux termes de la 8me clause du Chap. 78 des Statuts Refondus du *Bas-Canada*, où il est décrété : "Qu'aucun juge (de la Cour Supérieure du *Bas-Canada*) ne siègera dans le conseil exécutif, ou dans l'Assemblée Législative, ni ne possédera aucune autre charge lucrative sous la Couronne tant qu'il sera tel juge."

Et des débats s'ensuivant,

Et étant 6 heures P. M., l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à 7½ heures P. M.

7½ Heures P. M.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le Bill pour abroger les lois concernant la faillite, étant lu,

M. Colby propose, secondé par *M. Carter*, que *M. l'Orateur* quitte maintenant le fauteuil ;

M. Savary propose comme amendement, secondé par *M. Workman*, que tous les mots

après "Que" jusqu'à la fin de la question, soient retranchés et remplacés par les suivants : "L'Acte de la faillite de 1869 et ses amendements soient renvoyés à un comité spécial chargé de faire rapport à cette Chambre des amendements aux dits Actes que requièrent les intérêts commerciaux ; avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers,"

Et objection étant faite à la dite motion comme n'étant pas dans l'ordre,
M. l'Orateur décide comme suit :—

"Je pense que la motion n'est pas dans l'Ordre pour cette raison : "La Chambre a ordonné que ce Bill soit renvoyé à un comité général—bien qu'il soit vrai que l'exécution de cet ordre puisse être retardée par une motion et suspendue pendant plusieurs mois, peut-être pour toujours pratiquement, cependant la Chambre n'en est pas venue à cette décision, et ayant été décidé que le Bill soit renvoyé à un comité général, l'Honorable Membre ne peut point maintenant proposer que le Bill soit renvoyé à un comité spécial.—Si l'Honorable Membre se fût borné à une proposition abstraite, je pense qu'il aurait été dans l'ordre ; mais il n'a rien fait de semblable ; il n'a fait que demander de déléguer à un autre corps le pouvoir d'examiner cette mesure, pouvoir que la Chambre a déjà délégué à un comité général."

Et la question étant de nouveau proposée, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil ;

L'Honorable M. *Anglin* propose comme amendement, secondé par M. *Power*, que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la question, soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : "cette Chambre se formera en le dit Comité d'hui en trois mois."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Connell,</i>	<i>Kempt,</i>	<i>Ryan (King's, N.B.),</i>
<i>Anglin,</i>	<i>Costigan,</i>	<i>Lacerte,</i>	<i>Ryan (Montréal O.),</i>
<i>Beaty,</i>	<i>DeCosmos,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Savary,</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Dobbie,</i>	<i>McDonald (Antigonish),</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Ferris,</i>	<i>McDonald (Middlesex),</i>	<i>Smith (Sellkirk),</i>
<i>Bolton,</i>	<i>Forbes,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Snider,</i>
<i>Bown,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>McMonies,</i>	<i>Stephenson,</i>
<i>Burpee,</i>	<i>Gendron,</i>	<i>Moffatt,</i>	<i>Thompson (Caribou),</i>
<i>Cameron, (Peel),</i>	<i>Gibbs,</i>	<i>Morris,</i>	<i>Tilley,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Gray,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Tourangeau,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Harrison,</i>	<i>Pearson,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Carmichael,</i>	<i>Hincks (Sir Francis),</i>	<i>Perry,</i>	<i>Wallace (Albert),</i>
<i>Cartier, Sir George E.,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Pickard,</i>	<i>Wallace (Île Vancouver), et</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Houghton,</i>	<i>Power,</i>	<i>Walsh,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Howe,</i>	<i>Ray,</i>	<i>Willson,</i>
<i>Chipman,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Ross (Champlain),</i>	<i>Workman,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Jones (Leeds et Grenville),</i>	<i>Ross (Victoria, N. E.),</i>	<i>Young.—69.</i>

CONTRE :

Messieurs

<i>Archambeault,</i>	<i>Dugas,</i>	<i>Magill,</i>	<i>Ross (Prince-Edouard)</i>
<i>Baker,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Masson (Soulanges),</i>	<i>Ross (Wellington, D.C.)</i>
<i>Barthe,</i>	<i>Fortin,</i>	<i>McConkey,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Bécharde,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>McDougall (Lanark),</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Galt (Sir Alexander T.),</i>	<i>McDougall (Trois-Rivières),</i>	<i>Simard,</i>
<i>Bertrand,</i>	<i>Gaucher,</i>		<i>Stirton,</i>

<i>Blanchet,</i>	<i>Grover,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Thompson (H'dim'nd),</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Heath,</i>	<i>Morison (Victoria O.)</i>	<i>Thompson (Ontario),</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Morrison (Niagara),</i>	<i>Tremblay,</i>
<i>Brousseau,</i>	<i>Hurdon,</i>	<i>Oliver,</i>	<i>Webb,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Hutchison,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Wells,</i>
<i>Carter,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>White (Halton),</i>
<i>Cheval,</i>	<i>Joly,</i>	<i>Pinsonneault,</i>	<i>White (Hastings Est),</i>
<i>Colby,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Pope,</i>	<i>Whitehead,</i>
<i>Coupal,</i>	<i>Langlois,</i>	<i>Pouliot,</i>	<i>Wood</i>
<i>Currier,</i>	<i>Lapum,</i>	<i>Pozer,</i>	<i>Wright (Comté</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Little,</i>	<i>Redford,</i>	<i>d'Ottawa),</i>
<i>DeLorme (Provencher),</i>	<i>Macdonald (Cornwall),</i>	<i>Renaud,</i>	<i>Wright (York, Ontario,</i>
<i>Delorme (St. Hyacinthe),</i>	<i>Macdonald (Glengarry)</i>	<i>Robitaille,</i>	<i>D.O.)—77.</i>
<i>Dorion,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Ross (Dundas),</i>	
<i>Drew,</i>			

Ainsi, la question est résolue négativement,

Et la question étant de nouveau proposée, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil ; M. *Harrison* propose, secondé par l'Honorable M. *Carling*, qu'il soit donné instruction au dit Comité de soustraire la Province d'*Ontario* à l'opération du dit Bill.

Et objection étant faite contre la dite motion comme n'étant point dans l'ordre,—

M. l'Orateur décide : “ Que le Bill affectant toute la Puissance, le Comité avait déjà le pouvoir demandé par la dite motion, et qu'en conséquence la motion n'est point dans l'ordre.”

Alors la motion principale étant de nouveau proposée,

Ordonné, Que M. l'Orateur laisse maintenant le fauteuil.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Mills* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre reprend la considération ultérieure de la motion proposée hier, que cette Chambre se forme immédiatement en Comité pour examiner la résolution suivante :—

Que, considérant que le Fonds de Retraite est formé entièrement de contributions compulsives prises sur les salaires des officiers publics, il est juste que tout ce Fonds soit consacré à l'usage et au profit des dits officiers, en l'appliquant en premier lieu à leur venir personnellement en aide, conformément à la loi, et ensuite s'il reste quelque surplus après paiement de leurs allocations, à venir en aide à leurs veuves et orphelins.

Et la question étant de nouveau proposée, et des débats s'ensuivant,

Ordonné, Que les débats soient ajournés.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Vendredi, 3 Mai 1872.

Les Pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :—

Par M. *Ryan*, (*Montréal*),—la Pétition de la Chambre de Commerce, d'Institutions de Banque, Marchands et Fabricants à Cité de *Montréal*.

Par M. Cameron, (*Huron*),—la Pétition de *Thomas Kidd*, et autres, Marchands du Village de *Seaforth*, Comté de *Huron*.

Par M. Gibbs,—la Pétition de *C. I. Campbell* et autres.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes sont lues :—

De l'Honorable *L. A. Dessaulles* et autres ; demandant certains amendements à l'Acte relatif aux Brevets d'Invention.

De *D. E. Papineau* et autres, directeurs de la Société Permanente de Construction de *Montréal* ; demandant la passation d'un Acte pour autoriser la dite Société à émettre des Billets de Banque et à changer son nom en celui de "Banque de Prêts et de Crédit Foncier."

De la Chambre de Commerce de *St. Jean* ; demandant que le Bill maintenant devant le Parlement pour abroger l'Acte de Faillite ne devienne pas loi.

De la Compagnie du Pont suspendu de *Queenstown* ; demandant certains amendements à son Acte d'Incorporation.

Du Révd. *William Morley Punshon*, M. A., Président, et du Révd. *Alexander Sutherland*, Secrétaire, de la Société des Missions de l'Eglise Wesléyenne Méthodiste en *Canada* ; demandant un Acte d'Incorporation sous le nom de Société des Missions de l'Eglise Wesléyenne Méthodiste en *Canada*.

De *W. P. Howland* et autres ; demandant un Acte d'Incorporation sous le nom de Compagnie d'Assurance Maritime dite des Ancres.

Et une motion étant proposée et secondée à l'effet que la Pétition de *J. H. O'Donnell*, M. D., Secrétaire, au nom d'une Assemblée de certaines personnes qui furent emprisonnées durant les troubles à la *Rivière-Rouge*, en 1869 et 1870 ; demandant une enquête plus minutieuse et plus impartiale sur leurs pertes et leurs réclamations, soit maintenant reçue ;

M. l'Orateur décide : "que cette Pétition ne peut être reçue par la raison qu'aucune signature réelle n'y est apposée."

M. Bown, du Comité Permanent des Ordres Permanents, présente à la Chambre le cinquième Rapport du dit Comité, lequel est lu comme suit :—

Votre Comité a examiné et trouvé suffisants les avis quant aux Pétitions suivantes, savoir : de la Compagnie du Chemin de Fer d'*Ottawa*, *Vaudreuil* et *Montréal*,—de la corporation de la Ville de *Clifton*,—de la Compagnie du chemin de fer Grand Tronc du *Canada* ; demandant la passation d'un Acte pour légaliser leur arrangement avec la Ville de *Galt*, relativement à l'extension de l'embranchement de *Berlin* et *Doon* du dit Chemin de Fer, —de *D. McLunes* et autres ; demandant l'incorporation de la Compagnie du Chemin de Fer de Jonction de *Manitoba*, et de *W. E. Cassel* et autres ; demandant l'incorporation de la Société Impériale de Garanties et de Prêts.

La Pétition d'*Emile Bonnement*, demandant la passation d'un Acte de naturalisation, n'est pas de nature à exiger la publication d'un avis.

Ordonné, Que l'Honorable Sir *A. T. Galt* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de Jonction de *Manitoba*.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.

M. Gibbs, du Comité Permanent des Comptes Publics, présente à la Chambre le second rapport du dit Comité, lequel est lu. (*Appendice No. 1.*)

Ordonné, Que *M. Morrison* (*Niagara*), ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Société Impériale de Garanties et de Prêts.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

Ordonné, Que M. *Forbes* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Banque de l'*Acadie*.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

Ordonné, Que M. *Young* ait la permission d'introduire un Bill pour légaliser un arrangement entre la Compagnie du Chemin de Fer Grand Tronc et la Ville de *Galt*, et pour d'autres fins.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.

L'Honorable M. *Langevin*, l'un des Membres de l'Honorable Conseil Privé, met devant la Chambre le premier rapport de progrès sur le Chemin de Fer Canadien du *Pacifique*, par S. *Fleming*, Ecuier, Ingénieur en Chef. (*Documents de la Session*, No. 33.)

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier du Sénat a apporté le Message suivant. —

Le Sénat a passé le Bill intitulé: "Acte à l'effet de lever certains doutes au sujet du larcin de timbres" avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au Bill intitulé: "Acte à l'effet de lever certains doutes au sujet du larcin de timbres," et les quelles sont lus comme suit:—

Ligne 8. Après "chaque" insérez "carte-poste."

Ligne 14. Après le premier "ou" insérez "de quelque personne ou "corporation, ou."

Ordonné, que l'honorable M. *Pope* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'acte d'immigration de 1869.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mardi prochain.

L'honorable Sir *John A. Macdonald* propose, secondé par l'honorable Sir *George E. Cartier*, qu'il lui soit permis d'introduire un Bill pour mettre à effet les dispositions du traité entre les *Etats-Unis* et la *Grande-Bretagne*, signé en la cité de *Washington*, le 8 mai 1871.

L'honorable Sir *John A. Macdonald*, l'un des membres de l'honorable Conseil Privé, annonce à la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, que Son Excellence étant informé de l'objet du dit Bill, le recommande à la considération de la Chambre.

L'honorable Sir *John A. Macdonald* présente alors le Bill pour mettre à effet les dispositions du traité entre les *Etats-Unis* et la *Grande-Bretagne*, signé en la cité de *Washington*, le 8 mai 1871, lequel est lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mardi prochain.

M. l'Orateur met devant la Chambre la liste des actionnaires de la Banque des Marchands d'*Halifax*, à la date du 25 avril 1872, en conformité de l'acte 34 *Victoria*, ch. 5, section 12. (*Documents de la Session*, No. 13.)

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 6 Mai 1872.

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. *Smith*, (*Westmoreland*),—la Pétition de *James Dow*, maire et autres, de *St. Etienne*, comté de *Charlotte*, province du *Nouveau-Brunswick*.

Par M. *Lawson*,—la Pétition de la chambre de commerce de la ville de *Brantford*.

Par M. M. *McDonald*, (*Lunenburg*),—la Pétition de *Phillip Wambuck* et autres, de la *Have*, comté de *Lunenburg*, province de la *Nouvelle-Ecosse*.

Par M. *Sylvain*,—la Pétition du Rév. *I. B. Pelletier*, curé, et autres, de l'Île au *Coudres*; et la pétition du préfet et des maires composant le conseil de la seconde division du comté de *Charlevoix*.

Par M. *Harrison*,—la Pétition de la chambre commerce de la cité de *Toronto*.

Par M. *Stephenson*,—la Pétition de la municipalité de la ville de *Chatham*.

Par M. *Rymal*,—la Pétition de Messieurs *W. McGiverin* et compagnie, et autres, marchands de la cité d'*Hamilton*.

Par M. *Colby*,—la Pétition de Messieurs *Moore*, *Semple* et *Hatchette* et autres, de la cité de *Montréal*.

Par M. *Gibbs*,—la Pétition de *William Galbraith* et autres.

Conformément à l'Ordre du jour les pétitions suivantes sont lues :—

De *Jacques Jobin*, maire, et autres, de la ville de *Lévis* et de ses environs; demandant la passation d'un acte d'incorporation à l'effet de former une chambre de commerce dans la dite ville.

De *D. Lorn McDougall* et autres, de la province de *Québec*; demandant certains amendements à l'Acte des brevets d'invention.

De *D. McInnes* et autres; demandant une charte sous le nom de compagnie du chemin de fer du lac *Supérieur* et de *Winnipeg*.

Du Président, des directeurs et compagnie de la Banque Centrale du *Nouveau-Brunswick*; demandant la passation d'un acte pour lui permettre de régler les affaires de la dite banque.

D'*Antoine Poinchaud*, et autres, de la municipalité du township d'*York*, comté de *Gaspé*; demandant l'établissement d'une ligne de steamers pour le transport des malles et des passagers du *Canada aux Indes Occidentales* et de là au *Bésil*.

De l'honorable *A. B. Foster* et autres; demandant la passation d'un acte d'incorporation sous le nom de la Compagnie d'Assurance Agricole du *Canada*.

De la chambre de commerce, des institutions de banque, et des marchands et manufacturiers de *Montréal*; demandant que l'acte de la faillite de 1869 ne soit pas abrogé, ou des amendements à cet acte qui seront jugé nécessaires.

De *Thomas Kidd* et autres, marchands, du village de *Seaforth*, comté de *Huron*; demandant que l'acte de la faillite de 1869 soit abrogé.

De *C. J. Campbell* et autres; demandant la passation d'un acte d'incorporation sous le nom de Compagnie de Dépôt.

M. *Harrison*, du Comité Permanent des divers Bills Privés, présente à la Chambre le second rapport du dit Comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné le bill pour incorporer la compagnie d'impression et de publication du journal *The Mail* (responsabilité limitée), et il est convenu d'y faire certains amendements, qu'il soumet à la considération de votre honorable Chambre.

L'honorable M. *Langevin*, l'un des membres de l'honorable Conseil Privé, présente, conformément à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, la réponse à une adresse de la Chambre des Communes, datée 17 avril 1872, demandant copie de toute correspondance entre le gouvernement et la compagnie du chemin de fer de *Windsor* et *Annapolis*, y compris

tous mémoires ou protestations adressés au gouvernement par la compagnie, et copie de tous arrangements conclus entre le gouvernement et la compagnie, relativement à l'usage par la compagnie du chemin de fer du gouvernement entre *Windsor* et *Halifax*, ou au privilège de se servir du dit chemin. (*Documents de la Session, No. 34.*)

Ordonné, que l'honorable M. *Abbott* ait la permission d'introduire un Bill pour pourvoir à la nomination d'ajusteurs pour les cas d'avaries dans les principaux ports de la Puissance.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mercredi prochain.

Ordonné, que l'honorable M. *Archambeault* ait la permission d'introduire un Bill pour naturaliser *Emile Bonnement*.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Honorable Sir *George E. Cartier*, l'un des Membres de l'Honorable Conseil Privé, présente, conformément à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, la réponse à une Adresse de la Chambre des Communes, datée le 22 Avril 1872, demandant une copie de toute correspondance entre le Gouvernement ou quelques uns des Membres du Gouvernement de la Puissance avec le Gouvernement ou quelques uns des Membres des Gouvernements des Provinces de *Québec* et d'*Ontario* au sujet du partage du surplus de la dette de la ci-devant Province du *Canada* entre les Provinces de *Québec* et d'*Ontario*, au sujet de l'arbitrage qui a eu lieu relativement à ce partage, et concernant le renvoi au Conseil Privé des questions qui ont surgi de cet arbitrage, ainsi que copie de toute correspondance concernant les demandes ou recommandations faites par le Gouvernement d'aucune de ces Provinces pour mettre le surplus de la dette de la ci-devant Province du *Canada* à la charge du Trésor de la Puissance ou pour régler de toute manière les difficultés que cette question a fait naître sans en référer au Conseil Privé; enfin, copie de toute correspondance avec les Gouvernements ou quelques uns des Membres des Gouvernements des différentes Provinces de la Puissance relativement à toutes demandes faites pour accorder à ces Provinces ou à quelques uns d'entr'elles des subsides additionnels ou des conditions financières plus favorables que celles qui leur sont faites par l'acte de Confédération. (*Documents de la Session, No. 35.*)

L'Honorable M. *Tilley*, l'un des Membres de l'Honorable Conseil Privé, présente, conformément à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, la Réponse à une Adresse de la Chambre des Communes, datée le 29 Avril 1872, demandant copie de toute correspondance ou autre documents relatifs à l'acte des écoles, passé en 1871, par la législature locale du *Nouveau-Brunswick*, qui ont eu lieu entre le Gouvernement de la Puissance et celui du *Nouveau-Brunswick*; aussi, copie de toutes correspondance, pétitions et autres documents transmis au Gouvernement par la population catholique et les réponses du Gouvernement à telles Pétitions; aussi, copies de tous ordres en Conseil, opinions légales du Gouvernement, touchant la légalité du dit acte des écoles du *Nouveau-Brunswick*. (*Documents de la Session, No. 36.*)

L'Ordre du jour pour la seconde lecture du Bill pour confirmer un arrangement conclu entre la Compagnie du chemin de fer du Grand Tronc du *Canada* et la Compagnie du Pont International et pour d'autres fins, étant lu.

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au Comité Général pour demain.

M. *Cartwright* propose, secondé par M. *Ross* (*Prince Edouard*), Que cette Chambre se forme maintenant en comité pour examiner les Résolutions suivantes:—

1. Que cette Chambre regrette d'apprendre que les conseillers de Sa Majesté aient jugé à propos d'assumer la responsabilité de retirer les réclamations de la Puissance du *Canada* contre les *Etats-Unis* comme compensation pour les dommages causés par les invasions fénienues.

2. Que cette Chambre ne peut faire autrement que de considérer la proposition à l'effet d'indemniser le peuple du *Canada*, soit directement, soit indirectement aux dépens des contribuables anglais, pour des torts causés par des sujets d'un Etat étranger, comme impolitique en elle-même, et comme tendant à produire un juste mécontentement dans la mère-patrie, et de considérer ce mode d'action comme devant en toute probabilité conduire directement au renouvellement de semblables outrages, attendu qu'il est notoire que les invasions ci-dessus mentionnées ont eu pour cause plutôt un sentiment d'hostilité envers le Gouvernement Impérial qu'un sentiment d'animosité envers les habitants de la Puissance.

3. Que prenant en considération les circonstances sous lesquelles ces invasions ont eu lieu, cette Chambre appréhende que le refus du Gouvernement Britannique d'insister sur ces réclamations ait pour résultat d'entretenir le peuple et le Gouvernement des *Etats-Unis* dans la croyance que le dû accomplissement de leurs obligations Internationales envers la Puissance du *Canada* est une affaire comparativement indifférente pour le Cabinet Impérial de Sa Majesté.

M. *Harrison* propose comme amendement, secondé par l'Honorable M. *Gray*, que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la question, soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : " Cette Chambre ne considère point que les intérêts de la Puissance seront promus, ou que les relations maintenant existantes, heureusement, entre la mère-patrie et le *Canada* seront raffermies par l'expression de l'opinion de la Chambre sur la question du retrait par le Gouvernement Impérial, des réclamations Fénienues de la considération de la Haute Commission conjointe."

L'Honorable M. *Blake*, propose comme sous amendement, secondé par l'Honorable M. *Holton*, que les mots " cette Chambre ne considère point que les intérêts de la Puissance seront promus, ou que les relations maintenant existantes, heureusement, entre la mère-patrie et le *Canada* seront raffermies par l'expression de l'opinion de la Chambre sur la question du retrait, par le Gouvernement Impérial, des réclamations Fénienues de la considération de la Haute Commission conjointe," soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : " cette Chambre concourt dans les vues exprimées par le Gouvernement Canadien au sujet des Invasions Fénienues dans sa Minute du Conseil, datée le 1er Juillet 1870 dans les termes suivants :

" Le Comité du Conseil Privé croit de son devoir d'exprimer énergiquement à Votre Excellence, pour l'information du Gouvernement de Sa Majesté, le regret qu'éprouvent les habitants de la Puissance de tous les partis de ce qu'ils n'ont pas reçu du Gouvernement de Sa Majesté cet appui et cette protection que, comme loyaux sujets de Sa Majesté, ils ont droit de réclamer" ; et dans sa Minute du Conseil datée le 28 Juillet 1871, dans les termes suivants :

" La principale cause de difficulté entre le *Canada* et les *Etats-Unis*, n'a pas été appliquée par le traité ; il laisse encore subsister nos incertitudes" ; et dans les termes suivants :

" Que puisque cette organisation Fénienne existe encore dans toute sa vigueur et que rien ne fait espérer que le Gouvernement des *Etats-Unis* remplira mieux à l'avenir que par le passé ses devoirs de voisin ami, son appréhension est d'autant plus justifiable que la question en litige avec les *Etats-Unis* est celle qui, plus que toute autre, a une importance spéciale pour le *Canada*" ; et dans les termes suivants :

" L'insuccès qui a suivi la tentative faite par les Hauts Commissaires à l'égard de ces réclamations a été l'une des causes du mécontentement général créé par le traité de *Washington*" ;

Et le sous amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

<i>Anglin,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>Metcalf,</i>	<i>Smith (Westmoreland),</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Snider,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Gatt, Sir A. T.</i>	<i>Morison (Victoria O.),</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Bourrassa,</i>	<i>Godin,</i>	<i>Oliver,</i>	<i>Thompson (Haldimand)</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Thompson (Ontario),</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Hutchison,</i>	<i>Pearson,</i>	<i>Tremblay,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Joly,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wells,</i>
<i>Cameron (Huron),</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Power,</i>	<i>White (Halton),</i>
<i>Curmichael,</i>	<i>Kempt,</i>	<i>Pozar,</i>	<i>White (Hastings Est),</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Macdonald (Glengarry)</i>	<i>Redford,</i>	<i>Whitehead,</i>
<i>Connell,</i>	<i>MacFarlane,</i>	<i>Ross (Prince Edouard),</i>	<i>Workman,</i>
<i>Coupal,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Ross (Wellington D.C.)</i>	<i>Wright (York, Ontario,</i>
<i>Delorme (St. Hyacinthe)</i>	<i>Magill,</i>	<i>Rymal,</i>	<i>D. O.) et</i>
<i>Dorton,</i>	<i>McConkey,</i>	<i>Scatcherd,</i>	<i>Young.—57.</i>
<i>Ferris,</i>	<i>McMonies,</i>		

CONTRE :

Messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Cumberland,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Archambeault,</i>	<i>Currier,</i>	<i>Langlois,</i>	<i>Ray,</i>
<i>Baker,</i>	<i>Daoust,</i>	<i>Lapum,</i>	<i>Renaud,</i>
<i>Barthe,</i>	<i>DeCosmos,</i>	<i>Lawson,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Beaty,</i>	<i>Delorme (Provencher),</i>	<i>Le Vesconte,</i>	<i>Ross (Champlain),</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dobbie,</i>	<i>Little,</i>	<i>Ross (Dundas),</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Drew,</i>	<i>Macdonald, (Sir John</i>	<i>Ryan (Montréal Ouest)</i>
<i>Bertrand,</i>	<i>Fugas,</i>	<i>A. Kingston),</i>	<i>Savary,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Fortin,</i>	<i>McDonald (Lunenb'g),</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Bown,</i>	<i>Gaucher,</i>	<i>McDonald (Middlesex),</i>	<i>Simard,</i>
<i>Brousseau,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Masson (Soulanges),</i>	<i>Smith (Selkirk),</i>
<i>Cameron (Ibiverness),</i>	<i>Gendron,</i>	<i>Masson (Terrebonne),</i>	<i>Stephenson,</i>
<i>Cameron (Peel),</i>	<i>Gibbs,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Street,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Grant,</i>	<i>McDougall (Lanark),</i>	<i>Sylvain,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Gray,</i>	<i>McDougall (Trois-</i>	<i>Thompson (Caribou),</i>
<i>Caron,</i>	<i>Grover,</i>	<i>Rivières),</i>	<i>Tilley,</i>
<i>Carter,</i>	<i>Harrison,</i>	<i>McKeagney,</i>	<i>Tourangeau,</i>
<i>Cartier (Sir George E.)</i>	<i>Heath,</i>	<i>Merritt,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Hincks (Sir Francis),</i>	<i>Moffatt,</i>	<i>Wallace (Albert),</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Morris,</i>	<i>Wallace (Ile Vancover),</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Houghton,</i>	<i>Munroe,</i>	<i>Walsh,</i>
<i>Coffin,</i>	<i>Howe,</i>	<i>Nathan,</i>	<i>Webb,</i>
<i>Colby,</i>	<i>Hurdon,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Willson et</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Perry,</i>	<i>Wright (Comté d'Ot-</i>
<i>Crancford (Brockville),</i>	<i>Keeler,</i>	<i>Pinsonneault,</i>	<i>tawa.)—100.</i>
<i>Crawford (Leeds),</i>	<i>Lacerte,</i>	<i>Pope,</i>	

Ainsi, la question est résolue négativement.

Et l'amendement à la motion principale étant mis aux voix, la Chambre se divise ; et la question est résolue affirmativement.

Alors la motion principale, telle qu'amendée, étant mise aux voix, savoir : " Que cette Chambre ne considère point que les intérêts de la Puissance seront promus, ou que les relations maintenant existantes, heureusement, entre la mère-patrie et le Canada seront raffermies

par l'expression de l'opinion de la Chambre sur la question du retrait, par le Gouvernement Impérial, des réclamations Fénéennes de la considération de la Haute Commission conjointe."

La Chambre se divise, et la question est résolue affirmativement.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mardi, 7 Mai 1872.

M. l'Orateur met devant la Chambre, la Réponse du Greffier de la Chambre, en conformité de l'Ordre du 8 Mars 1872, à l'effet d'obtenir un Etat du montant payé pour télégrammes par tout officier de cette Chambre, pendant les douze mois commençant le 10 Mars 1871.

REÇU ET ENVOYÉ PAR

L'Honorable Orateur.....	\$71 31
Le Greffier.....	9 88
Le Député Greffier	7 72
	\$88 91

Certifié,

WM. B. LINDSAY,
Greffier des Communes.

CHAMBRE DES COMMUNES,
Vendredi, 3 Mai 1872.

M. l'Orateur met aussi devant la Chambre, la Réponse, en conformité de l'Ordre du 8 Mars 1871, à l'effet d'obtenir du Département du Revenu de l'Intérieur, un Etat du montant payé pour télégrammes pendant les douze mois commençant le 10 Mars 1871, comme suit :

Montant payé à la Compagnie du Télégraphe de <i>Montréal</i> du 10 Mars, 1871, au 10 Mars 1872	\$610 26
Montant payé à la Compagnie du Télégraphe de la Puissance, du 10 Mars 1871, au 10 Mars 1872.....	45 83
	\$656 09

A. BRUNEL,
Commissaire.

OTTAWA, 4 Mai 1872.

M. l'Orateur met aussi devant la Chambre, une liste des actionnaires de la Banque *Jacques-Cartier*, à la date du 22 Avril 1872, en conformité de l'Acte 34 *Vic.*, Ch. 5, Sect. 12. (*Documents de la Session, No. 13.*)

Les Pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :—

Par M. *Shanly*,—la Pétition de *Walter Smith*, Préfet, et autres, du Comté de *Pontiac* ; —la Pétition de *William McDowell*, Maire, et autres, de *Clarendon* ; et la Pétition de *J. McG. Roney*, Maire, et autres, du *Portage du Fort*.

Par M. *Sylvain*,—la Pétition du Révérend *J. N. Gingras*, Curé, et autres, de la Paroisse de la *Baie St. Paul*, Comté de *Charlevoix*.

Par M. *Harrison*,—la Pétition de *St. George Harvey*, de la Cité de *Toronto*.

Par M. *Fournier*,—la Pétition de *Lions Harwick*, de la Cité de *Québec*.

Par M. *Ryan*, (*Montréal Ouest*),—la Pétition de *Maria Lilley*, veuve de feu *George Porteous*, Charrettier, de la Cité de *Montréal*.

Par M. *Stephenson*,—la Pétition de la Chambre de Commerce de *Chatham*.

Par M. *Magill*,—la Pétition de la Chambre de Commerce d'*Hamilton*.

Par M. *Masson* (*Terrebonne*),—la Pétition du Révérend *A. Labelle*, Curé, et autres.

Par M. *Scriver*,—la Pétition du Révérend *J. B. Champeau*, Curé, et autres, de la Paroisse de *St. Michel Archange*; et la Pétition de *Toussaint Martin*, Senior, et autres, de la Paroisse *St. Rémi*, les deux du Comté de *Napierville*.

Par l'Honorable M. *Carling*,—la Pétition de l'Honorable *William McMaster*, et autres, de la Province d'*Ontario*.

M. *Bown*, du Comité Permanent des Ordres Permanents, présente à la Chambre le Sixième Rapport du dit Comité, lequel est lu comme suit :

Votre Comité a examiné et trouvé suffisant les avis donnés quant aux Pétitions suivantes, savoir :

De *D. A. Macdonald*, M. P., et autres; demandant l'incorporation d'une compagnie pour construire un chemin de fer depuis *Coteau Landing* jusqu'à *Rouse's Point* avec un Pont sur le *St. Laurent*,—du Révérend *W. M. Punshon* et du Révérend *A. Sutherland*; demandant l'incorporation de la société des missionnaires de l'Église Wesleyenne Méthodiste du *Canada*,—de *W. P. Howland*, et autres; demandant l'incorporation de la compagnie d'Assurances Maritimes dites des Ancres (spécifiée dans l'avis sous le nom de Compagnie d'Assurance Maritime de la Puissance, mais insérée par les mêmes parties),—de *James Lamont*, et autres; demandant l'incorporation de la Chambre de Commerce de *Chatham*,—de *Jacques Jobin*, et autres; demandant l'incorporation de la Chambre de Commerce de *Lévis*,—de l'Honorable *A. B. Foster*, et autres; demandant l'incorporation de la Compagnie d'Assurance Agricole du *Canada*,—de *D. McInnes*, et autres; demandant l'incorporation de la compagnie du chemin de fer du lac *Supérieur* et de *Winnipeg*,—de *A. L. Palmer*, et autres; demandant l'incorporation de la Banque de *St. Jean (N. B.)* et de *MM. James Domville* et compagnie, et autres, de la Cité de *St. Jean (N. B.)*; demandant l'incorporation de la Banque Maritime de la Puissance du *Canada*.

Quant à la Pétition de l'Honorable *John Young*, directeur-gérant de la compagnie du Télégraph Canadien et Européen, demandant l'extension de la charte de cette compagnie, qui doit expirer en Juin prochain, le Comité trouve qu'il n'en a pas été donné avis; mais comme cette entreprise est d'un caractère national, et qu'elle n'affecte point les droits des particuliers, le Comité recommande la suspension de la 51e règle.

L'Honorable Sir *George E. Cartier*, du Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques, présente à la Chambre le Second Rapport du dit Comité, lequel est lu comme suit :

Votre Comité a considéré le Bill pour étendre les pouvoirs de la Compagnie du Télégraphe de *Montréal*, et pour autres fins, et est convenu de le rapporter avec des amendements.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Blanchet* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Chambre de Commerce de *Lévis*.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois et renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Tilley* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Banque de *St. Jean*.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Tilley* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Banque Maritime de la Puissance du *Canada*.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Gray* ait la permission d'introduire un Bill pourvoyant à ce qu'il soit rendu justice aux porteurs de bons dans le cas de la Compagnie d'embranchement du chemin de fer de *Houlton*, de la Province du *Nouveau-Brunswick*, incorporée par un Acte de l'Assemblée de cette Province, 30 *Vic.*, ch. 54.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

Ordonné, Que M. *Macdonald* (*Glengarry*) ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Compagnie du chemin de fer et du pont du *Côteau* et de la ligne Provinciale.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.

Ordonné, Que M. *Gibbs* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la société des Missionnaires de l'Eglise Wesléyenne Méthodiste en *Canada*.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Honorable M. *Tilley*, l'un des membres de l'Honorable Conseil Privé, présente conformément aux Adresses à Son Excellence le Gouverneur-Général, la réponse à une Adresse de la Chambre des Communes, datée le 18 avril 1872, demandant un état de tous les droits de douane perçus aux ports de la Baie d'*Hudson*, sur la Baie d'*Hudson*, durant les années 1867-8, 1868-8, 1869-70 et 1871-1. (*Documents de la Session*, No. 41.)

Et aussi, la réponse à une Adresse de la Chambre des Communes, datée le 1er mai 1872, demandant toute correspondance et tous télégrammes échangés entre le Gouvernement ou quelques uns de ses membres avec des officiers de Douane de la Puissance; et aussi toute correspondance et tous télégrammes échangés entre le gouvernement, ou quelques un de ses membres, ou quelques officiers de douane, avec le gouvernement des *Etats-Unis*, ou quelques uns de ses employés de douane, au sujet de la saisie faite entre les mains de M. A. *Hamel*, fils, d'une certaine quantité de marchandises appartenant à la maison *Jos. Hamel* et Frères, de *Québec*. (*Documents de la Session*, No. 37.)

L'Honorable M. *Morris*, l'un des Membres de l'Honorable Conseil Privé, présente, conformément à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, la réponse à une Adresse de la Chambre des Communes, datée le 4 mars 1872, demandant un état indiquant les noms, l'origine, la croyance, la position et le salaire de tous les employés du Gouvernement de la Puissance. (*Documents de la Session*, No. 38.)

Ordonné, Que M. *Gibbs* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Compagnie d'Assurance Maritime dite des Ancres.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

Ordonné, Que l'Honorable Sir *John A. Macdonald* ait la permission d'introduire un Bill relatif aux unions d'ouvriers.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour Vendredi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable Sir John A. Macdonald ait la permission d'introduire un Bill pour amender la loi criminelle relative à la violence, aux menaces et à la molestation.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour Vendredi prochain.

L'Honorable Sir John A. Macdonald, l'un des Membres de l'Honorable Conseil Privé, présente, conformément aux Adresses à Son Excellence le Gouverneur-Général, la réponse à une Adresse de la Chambre des Communes, datée le 16 Avril 1872, demandant toute la correspondance entre le Gouvernement de la Puissance et celui de la province de Québec et l'honorable juge Bossé au sujet du refus de cet honorable juge de se conformer à l'ordre du gouvernement de Québec lui enjoignant de résider à Montmagny, dans le district de Montmagny. (*Documents de la Session, No. 39.*)

Et aussi, la réponse à une Adresse de la Chambre des Communes, datée le 22 Avril 1872, demandant toute correspondance entre le maître de poste d'Halifax, N.-E., et l'honorable Maître Général des Postes, au sujet de la soustraction de lettres d'argent du Bureau de Poste, et des informations sur la nature de l'indemnité accordée (s'il en a été) aux personnes qui ont souffert de cette soustraction. (*Documents de la Session, No. 40.*)

Sur motion de l'Honorable M. Pope, secondé par l'Honorable Sir John A. Macdonald, *Résolu*, Que la Chambre se forme immédiatement en Comité pour examiner une certaine Résolution pour amender et refondre la loi relative aux brevets d'invention.

La Chambre se forme, en conséquence en le dit Comité.

(EN COMITÉ.)

Résolu, Qu'il est expédient d'amender et refondre la loi relative aux brevets d'invention.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et l'Honorable M. Gray fait rapport que le comité a passé une Résolution,

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

L'Honorable M. Gray fait rapport de la Résolution en conséquence, laquelle est lue comme suit :—

Résolu, Qu'il est expédient d'amender et refondre la loi relative aux brevets d'invention.

La dite Résolution étant lue la seconde fois est adoptée.

Ordonné, Que l'Honorable M. Pope ait la permission d'introduire un Bill relatif aux brevets d'invention.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour Vendredi prochain.

L'Ordre du Jour pour la troisième lecture du Bill pour amender l'Acte à l'effet de réglementer l'émission des Billets de la Puissance, étant lu,

L'Honorable Sir Francis Hincks propose, secondé par l'Honorable M. Tilley,

Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

L'Honorable M. Holton propose comme amendement, secondé par l'Honorable M. Mackenzie, que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la question, soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants :—

"Que dans l'opinion de cette Chambre, il est inexpédient d'autoriser une émission illimitée de billets de la Puissance sur la base d'une réserve si insuffisante d'espèces que 20 p. cent, et que d'autoriser le ministère du jour à avancer des billets de la Puissance aux banques

incorporées pour un montant illimité sur la garantie de leurs propres certificats de dépôt pourraient avoir des conséquences désastreuses.”

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

<i>Anglin,</i>	<i>Delorme (St. Hyacinthe, Macdonald (Glengarry) Redford,</i>	
<i>Béchar,</i>	<i>Dorion,</i>	<i>MacFarlane,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>Ross (Prince Edouard),</i>
<i>Bodwell,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Ross (Wellington, D.C.)</i>
<i>Bolton,</i>	<i>Galt (Sir Alexander T.)</i>	<i>Magill,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Gibbs,</i>	<i>McDougal (Renfrew),</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Godin,</i>	<i>McMonies,</i>
<i>Carmicheal,</i>	<i>Hagar,</i>	<i>Merritt,</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Mills,</i>
<i>Cheval,</i>	<i>Hutchison,</i>	<i>Morison (Victoria O.),</i>
<i>Chipman,</i>	<i>Joly,</i>	<i>Thompson (Ontario),</i>
<i>Colly,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Oliver,</i>
<i>Connell,</i>	<i>Kempt,</i>	<i>Pâquet,</i>
<i>Coupal,</i>	<i>Lapum,</i>	<i>Pelletier,</i>
		<i>Pozer.</i>
		<i>Scatcherd,</i>
		<i>Snider,</i>
		<i>Stirton,</i>
		<i>Thompson (Haldimand)</i>
		<i>Wells,</i>
		<i>Whithead,</i>
		<i>Workman, et</i>
		<i>Young.—54.</i>

CONTRE :

Messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Cumberland,</i>	<i>Lawson,</i>	<i>Ross (Champlain),</i>
<i>Archambeault,</i>	<i>Daoust,</i>	<i>Le Vesconte,</i>	<i>Ross (Dundas),</i>
<i>Barthe,</i>	<i>DeCosmos,</i>	<i>Little,</i>	<i>Ros (Victoria, N.-S.),</i>
<i>Beaty,</i>	<i>DeLorme (Provencher),</i>	<i>Macdonald Sir John A.,</i>	<i>Ryan (King's, N. B.),</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dobbie,</i>	<i>(Kingston),</i>	<i>Ryan (Montréal Ouest)</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Drew,</i>	<i>McDonald (Lunenburg)</i>	<i>Savary,</i>
<i>Bertrand,</i>	<i>Dugas,</i>	<i>McDonald (Middlesex),</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Masson (Soulanges),</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Ferris,</i>	<i>Masson (Terrebonne),</i>	<i>Simard,</i>
<i>Bown,</i>	<i>Fortin,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Smith (Westmoreland)</i>
<i>Brousseau,</i>	<i>Gaucher,</i>	<i>McConkey,</i>	<i>Stephenson,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>McDougal (Trois-</i>	<i>Street,</i>
<i>Burpee,</i>	<i>Gendron,</i>	<i>Rivières),</i>	<i>Sylvain,</i>
<i>Cameron (Huron),</i>	<i>Gray,</i>	<i>McKeagney,</i>	<i>Thompson (Caribou),</i>
<i>Cameron (Inverness),</i>	<i>Grover,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Tilley,</i>
<i>Cameron (Peel),</i>	<i>Harrison,</i>	<i>Metcalfe,</i>	<i>Tourangeau,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hincks, (Sir Francis)</i>	<i>Moffatt,</i>	<i>Tremblay,</i>
<i>Curling,</i>	<i>Houghton,</i>	<i>Morris,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Howe,</i>	<i>Morrison (Niagara),</i>	<i>Wallace (Albert),</i>
<i>Carter,</i>	<i>Hurdon,</i>	<i>Munroe,</i>	<i>Wallace (Ile Vancouver),</i>
<i>Cartier (Sir George E.)</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Nathan,</i>	<i>Walsh,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Jones (Leed et</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Webb,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Grenville),</i>	<i>Perry,</i>	<i>White (Halton),</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Keeler,</i>	<i>Pinsonneault,</i>	<i>White (Hasting Est),</i>
<i>Coffin,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Pope,</i>	<i>Willson et</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Lacerte</i>	<i>Pouliot,</i>	<i>Wright, (Comté</i>
<i>Crawford (Brockville),</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Renaud.</i>	<i>d'Ottawa.—107.</i>
<i>Crawford (Leeds),</i>	<i>Langlois,</i>	<i>Robitaille,</i>	

Ainsi, la question est résolue négativement.

Et la question étant de nouveau proposée, que le dit Bill soit maintenant lu la troisième fois ;

M. Young propose comme amendement, secondé par M. McDougall (*Renfrew, D. S.*), que tous les mots après " soit " jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : renvoyé de nouveau à un Comité Général afin de pourvoir à ce que pour tout excédant de billets de la Puissance émis au-delà de \$12,000,000, le gouvernement possède piastre pour piastre en or, tel que pourvu dans l'acte primitif.

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

<i>Anglin,</i>	<i>Dorion,</i>	<i>MacFarlane,</i>	<i>Ross (Dundas),</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Ferris,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Ross (Prince Edouard)</i>
<i>Blake,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>Magill,</i>	<i>Ross (Victoria, N.E.),</i>
<i>Bodwell,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>McConkey,</i>	<i>Ross (Wellington, D.C.)</i>
<i>Bolton,</i>	<i>Gibbs,</i>	<i>McDougall. (Renfrew),</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Godin,</i>	<i>McMonies,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Merritt,</i>	<i>Smith (Westmoreland),</i>
<i>Burpee,</i>	<i>Hagar,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Snider,</i>
<i>Cameron (Huron).</i>	<i>Holton,</i>	<i>Morison (Victoria O.),</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Carmichael,</i>	<i>Hutchison,</i>	<i>Oliver,</i>	<i>Thompson (Haldimand)</i>
<i>Curtwright,</i>	<i>Joly,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Thompson (Ontario),</i>
<i>Cheval,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Tremblay,</i>
<i>Chipman,</i>	<i>Kempt,</i>	<i>Pickard,</i>	<i>Wells,</i>
<i>Connell,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Power,</i>	<i>White (Halton),</i>
<i>Coupal,</i>	<i>Lapum,</i>	<i>Pozer,</i>	<i>Workman, et</i>
<i>Delorme (St. Hyacinthe)</i>	<i>McDonald (Glengarry),</i>	<i>Redford,</i>	<i>Young,—64.</i>

CONTRE :

Messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Cumberland,</i>	<i>Lawson,</i>	<i>Pope,</i>
<i>Archambeault,</i>	<i>Duoust,</i>	<i>Le Vesconte,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Ault,</i>	<i>DeCosmos,</i>	<i>Little,</i>	<i>Renard,</i>
<i>Barthe,</i>	<i>DeLorme (Provencher),</i>	<i>Macdonald, Sir John</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Beaty,</i>	<i>Dobbie,</i>	<i>A., (Kingston),</i>	<i>Ross (Champlain),</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Drew,</i>	<i>McDonald (Antig'nish)</i>	<i>Ryan (King, N. B.)</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Dugas,</i>	<i>McDonald (Lunenbourg)</i>	<i>Ryan (Montréal Ouest),</i>
<i>Bertrund,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McDonald (Middlesex)</i>	<i>Savary,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Fortin,</i>	<i>Masson (Soulanges),</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Gaucher,</i>	<i>Masson (Terrebonne),</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Brousseau,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Gendron,</i>	<i>McDougall (Lanark),</i>	<i>Stephenson,</i>
<i>Cameron (Inverness),</i>	<i>Gray,</i>	<i>McDougall (Trois-</i>	<i>Street,</i>
<i>Cameron (Peel),</i>	<i>Grover,</i>	<i>Rivières),</i>	<i>Sylvain,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Harrison,</i>	<i>McKeagney,</i>	<i>Thompson (Caribou),</i>
<i>Carling,</i>	<i>Hincks (Sir Francis),</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Tilley,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Houghton</i>	<i>Moffatt,</i>	<i>Tourangeau,</i>
<i>Cartier (Sir George F.),</i>	<i>Howe,</i>	<i>Morris,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Morrison (Niagara),</i>	<i>Wallace, I. Vancouver),</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Jones (L'ds & Grenville),</i>	<i>Munroe,</i>	<i>Walsh,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Keeler,</i>	<i>Nathan,</i>	<i>White (Hastings Est.)</i>
<i>Coffin,</i>	<i>Lacerte,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Willson, et</i>

<i>Costigan,</i>	<i>Langewin,</i>	<i>Pearson,</i>	<i>Wright (Comté</i>
<i>Crawford (Brockville),</i>	<i>Langlois,</i>	<i>Perry,</i>	<i>d'Ottawa).— 5.</i>
<i>Crawford (Leeds),</i>		<i>Pinsonneault,</i>	

Ainsi, la question est résolue négativement.

Et la question étant de nouveau proposée, que le dit Bill soit maintenant lu la troisième fois ;

M. *Gibbs* propose comme amendement, secondé par M. *Merritt*, que tous les mots après "soit" jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants:— renvoyé de nouveau à un Comité Général avec instruction de l'amender en substituant le mot "cinquante" au mot "vingt" dans la 19^e ligne du dit bill.

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

<i>Anglin,</i>	<i>Fortiier,</i>	<i>Magill,</i>	<i>Ross (Dundas),</i>
<i>Béchar, d,</i>	<i>Fourmier,</i>	<i>McConkey,</i>	<i>Ross (Prince-Edouard),</i>
<i>Blake,</i>	<i>Gibbs,</i>	<i>McDougall (Lanark),</i>	<i>Ross (Victoria, N.-E.),</i>
<i>Bodwell,</i>	<i>Godin,</i>	<i>McDougall (Renfrew),</i>	<i>Ross (Wellington, D.C.)</i>
<i>Bolton,</i>	<i>Grant,</i>	<i>McMonies,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Hagar,</i>	<i>Merritt,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Metcalfe,</i>	<i>Snider,</i>
<i>Burpee,</i>	<i>Hutchison,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Cameron (Huron),</i>	<i>Joly,</i>	<i>Morison (Victoria O.),</i>	<i>Thompson (Haldim'nd)</i>
<i>Cameron (Peel),</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Munroe,</i>	<i>Thompson (Ontario),</i>
<i>Carmichael,</i>	<i>Jones (Leeds et Gren-</i>	<i>Oliver,</i>	<i>Trenblay,</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>ville.)</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Wallace (Albert),</i>
<i>Cheval,</i>	<i>Kempt,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wells,</i>
<i>Connell,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Pickard,</i>	<i>White, (Halton),</i>
<i>Coupa,</i>	<i>Lapum,</i>	<i>Power,</i>	<i>Whitehead,</i>
<i>Delorme (St Hyacinthe)</i>	<i>Macdonald (Glengarry)</i>	<i>Pozer,</i>	<i>Workman, et</i>
<i>Dorion,</i>	<i>MacFarlane,</i>	<i>Redford,</i>	<i>Young.—69.</i>
<i>Ferris,</i>	<i>Mackenzie,</i>		

CONTRE :

Messieurs

<i>Archambeault,</i>	<i>DeCosmos,</i>	<i>Le Tesconte,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Ault,</i>	<i>DeMorme (Provencher)</i>	<i>Little,</i>	<i>Ross (Champlain),</i>
<i>Burthe,</i>	<i>Dobbie,</i>	<i>Macdonald, Sir J. A.</i>	<i>Ryan (King, N. B.),</i>
<i>Beaty,</i>	<i>Drew,</i>	<i>(Kingston),</i>	<i>Ryan (Montréal Ouest),</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dugas,</i>	<i>McDonald (Lanenburg)</i>	<i>Savary,</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macdonald (Middlesex)</i>	<i>Sriver,</i>
<i>Bertrand,</i>	<i>Fortin,</i>	<i>Masson (Soulanges),</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Gaucher,</i>	<i>Masson (Terrebonne),</i>	<i>Smard,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Smith (Westmoreland)</i>
<i>Brousseau,</i>	<i>Gendron,</i>	<i>McDougall (Trois-</i>	<i>Stephenson,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Gray,</i>	<i>Rivières),</i>	<i>Street,</i>
<i>Cameron (Inverness),</i>	<i>Grover,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Sylvain,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Harrison,</i>	<i>Moffatt,</i>	<i>Thompson, (Caribou),</i>
<i>Carling,</i>	<i>Hincks (Sir Francis),</i>	<i>Morris,</i>	<i>Tilley,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Houghton,</i>	<i>Morrison (Niagara),</i>	<i>Tourangeau,</i>
<i>Cartier (Sir George E.)</i>	<i>Hove,</i>	<i>Nathan,</i>	<i>Tuppés,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Hurdon,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Wallace, (Ile Vancou-</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Pearson,</i>	<i>ver,</i>

<i>Coffin,</i>	<i>Keeler,</i>	<i>Perry,</i>	<i>Walsh,</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Lacerte,</i>	<i>Pinsonneault,</i>	<i>White (Hastings Est),</i>
<i>Crawford (Brockville),</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Pope,</i>	<i>Willson, et</i>
<i>Crawford (Leeds),</i>	<i>Langlois,</i>	<i>Pouliot,</i>	<i>Wright (Comté</i>
<i>Cumberland,</i>	<i>Lawson,</i>	<i>Renaud,</i>	<i>d'Ottawa).—89.</i>
<i>Daoust,</i>			

Ainsi, la question est résolue négativement.

Et la motion principale étant mise aux voix, la Chambre se divise; et la question est résolue affirmativement.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le dit Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

M. Mills, du Comité Général pour examiner une certaine résolution à l'effet d'exonérer les Membres du Conseil Privé, l'Auditeur général et autres personnes concernées dans l'émission d'un mandat spécial au montant de \$100,000, pour faire face à la dépense pour la force expéditionnaire envoyée à *Manitoba*, fait rapport de la dite résolution, laquelle est lue comme suit :

Résolu, Qu'il est expédient d'exonérer les Membres du Conseil Privé, l'Auditeur général et tous autres officiers et personnes concernés dans l'émission d'un mandat spécial par Son Excellence le Gouverneur-Général, sur un ordre rendu en Conseil, en date du 17 Octobre 1871 en conformité des dispositions de la 35e clause de l'acte 31 *Vict.*, ch. 5, pour l'avance de la somme de cent mille piastres, afin de faire face à la dépense militaire de l'Expédition qui a reçu l'ordre de se rendre dans la Province de *Manitoba* ou dans la dépense de \$62,150.72, et pour l'objet en question, à même la dite somme de \$100,000, des comptes détaillés de cette dépense et ayant été mis devant le parlement, et les exigences du dit acte ayant été dûment remplies.

La dite Résolution étant lue la seconde fois, elle est adoptée.

Ordonné, Que l'Honorable Sir *Francis Hincks* ait la permission d'introduire un Bill pour exonérer les Membres du Conseil Privé et autres, pour la dépense de deniers publics, sans octroi du Parlement, occasionnée par l'expédition militaire à *Manitoba*, en 1871.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

M. Mills, du Comité général pour examiner une certaine résolution déclarant qu'il est expédient d'amender, refondre et étendre à tout le *Canada* la loi relative à l'inspection de certains articles de provenance canadienne, fait rapport de la dite résolution, laquelle est lue comme suit :

Résolu, Qu'il est expédient d'abroger les actes, maintenant en force dans les diverses provinces de la Puissance, relatifs à l'inspection des articles suivants, savoir :—Farines, blé et autres grains,—bœuf et lard,—poisson et huile de poisson,—potasse et perlasse,—beurre fromages et saindoux,—cuir et peaux crues,—et de faire une seule loi relative à l'inspection de ces articles (ainsi que d'autres pour l'inspection desquels il n'existe pas actuellement de disposition) applicable à toute la Puissance, refondant les dispositions des lois existantes qui ont été trouvées avantageuses, et donnant le pouvoir au Gouverneur en Conseil d'établir de temps à autre des honoraires payables pour la dite inspection et les services des inspecteurs à cet égard.

La dite Résolution étant lue la seconde fois, elle est adoptée.

Ordonné, Que l'Honorable Sir *Francis Hincks* ait la permission d'introduire un Bill

pour amender, refondre et étendre à toute la Puissance du *Canada* les lois relatives à l'inspection de certains des principaux articles de provenance canadienne.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est^{reçu} et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

L'Ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité pour examiner certaines résolutions relatives au chemin de fer Canadien du *Pacifique*, étant lu ;

L'Honorable Sir *George E. Cartier*, l'un des Membres de l'Honorable Conseil Privé, annonce à la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, que Son Excellence étant informée du sujet des dites résolutions, les recommande à la considération de la Chambre.

La Chambre se forme alors en le dit Comité.

(EN COMITÉ.)

1. *Résolu*, Qu'il importe de décréter qu'un chemin de fer, devant être appelé le "Chemin de fer Canadien du *Pacifique*," sera construit conformément à la convention conclue entre la Puissance et la province de la *Colombie Britannique* et insérée dans l'ordre de la Reine en Conseil admettant cette province dans l'Union, sous l'autorité de la 146^e section de l'acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, 1867.

2. *Résolu*, Que ce chemin de fer s'étendra depuis quelque point situé sur le lac *Nipissingue*, ou près de ce lac, jusqu'à quelque point situé sur le littoral de l'Océan *Pacifique*, — le parcours et le tracé de ce chemin devant être soumis à l'approbation du Gouverneur en Conseil.

3. *Résolu*, Que toute la ligne de ce chemin de fer sera construite et exploitée par une compagnie approuvée et acceptée par le Gouverneur en Conseil, et sera commencée dans les deux ans et achevée dans les dix ans de la date de l'admission de la *Colombie Britannique* dans l'Union.

4. *Résolu*, Que la concession de terres qui sera faite à cette compagnie pour assurer la construction et l'exploitation du chemin de fer, ne devra pas excéder cinquante millions d'acres, par blocs de vingt milles en profondeur de chaque côté de la ligne du chemin de fer, dans *Manitoba*, les territoires du Nord-Ouest et la *Colombie Britannique*, alternant avec des lopins de terre de même profondeur réservés pour le Gouvernement de la Puissance, et qui seront vendus par lui, et les produits de telle vente seront appliqués au remboursement à la Puissance des sommes qu'elle aura dépensées pour la construction du dit chemin de fer ; ces terres seront concédées de temps à autre, au fur et à mesure que quelque partie du chemin de fer aura été achevée, en quantités proportionnées à la longueur, à la difficulté de construction et au coût de telle partie ; et dans la province d'*Ontario*, cette concession de terres sera assujétie aux arrangements qui pourront être arrêtés à cet égard entre le Gouvernement Fédéral et celui de cette Province ; pourvu que si la quantité totale de terres comprises dans les lopins alternatifs qui seront ainsi concédés à la compagnie, se trouvait être de moins de cinquante millions d'acres, alors le Gouvernement pourra, à sa discrétion, concéder à la compagnie telle quantité de terres supplémentaires situées ailleurs pour former, avec les lopins alternatifs ci-dessus mentionnés, une quantité n'excédant pas cinquante millions d'acres ; et dans le cas où cette concession supplémentaire serait faite, une quantité de terres situées ailleurs et égale à cette concession supplémentaire sera réservée par le gouvernement, qui en disposera pour les mêmes fins que les lopins alternatifs qui doivent être réservés, comme il est dit ci-haut, par le gouvernement sur la ligne du chemin de fer.

5. *Résolu*, Que la subvention ou l'aide pécuniaire qui sera accordée à la compagnie sera de telle somme n'excédant pas trente millions de piastres en totalité, selon qu'il pourra être convenu entre le gouvernement et la compagnie, — la compagnie prenant à sa charge les dépenses faites en 1871-72 pour l'exploration de cette ligne, comme partie de cette subvention ; et que le Gouverneur en Conseil soit autorisé à prélever par emprunt la somme nécessaire pour couvrir cette subvention.

6. *Résolu*, Que la largeur du chemin de fer sera de quatre pieds huit pouces et demi, et les rampes, les matériaux et le mode de construction seront tels qu'il pourra être convenu et arrêté entre le gouvernement et la compagnie.

7. *Résolu*, Que le gouvernement pourra conclure tel arrangement énoncé ci-haut avec toute compagnie approuvée par le Gouverneur en Conseil, et qui aura été incorporée avec pouvoir de construire un chemin de fer sur un tracé approuvé par lui, entre le lac *Nipissingue* et l'Océan *Pacifique*,—ou que, s'il existe deux telles compagnies ou plus, autorisées séparément ou collectivement à construire ce chemin de fer, elles pourront se fusionner en une seule compagnie, et l'arrangement pourra alors être fait avec la compagnie fusionnée;—ou que, s'il n'existe pas de compagnie avec laquelle le gouvernement jugera à propos de conclure cet arrangement, et qu'il y ait des personnes capables et désireuses de former une telle compagnie, le gouvernement pourra leur accorder une charte d'incorporation et conclure l'arrangement avec la compagnie ainsi incorporée.

8. *Résolu*, Que le gouvernement pourra de plus s'entendre avec la compagnie avec laquelle l'arrangement aura été ainsi conclu, pour la construction et l'exploitation d'un embranchement de chemin de fer partant de quelque point sur la ligne principale dans *Manitoba*, et aboutissant à quelque point sur la ligne frontière entre cette province et les *Etats-Unis*, devant se relier au réseau des chemins de fer de ces *Etats*,—et pour la construction d'un autre embranchement de chemin de fer partant de quelque point sur la ligne principale et aboutissant à quelque point sur le lac *Supérieur*, dans le Territoire Britannique,—et que ces embranchements seront réputés former partie du dit chemin de fer Canadien du *Pacifique*,—et une concession de terres pour aider à la construction de ces embranchements pourra être faite par le gouvernement, de telle étendue qui sera réglée et convenue entre le gouvernement et la compagnie.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Street* fait rapport que le Comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu vendredi prochain.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mercredi, 8 Mai 1872.

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :—

Par M. *Shanly*,—la Pétition de l'honorable *James Skead* et autres; et la Pétition de a corporation de la cité d'*Ottawa*.

Par M. *Workman*,—la Pétition de la chambre de commerce de *Montréal*.

Par M. *Pichard*,—la Pétition de *James Robinson* et autres, fabricants de cuir et d'objets en cuir.

Par M. *Smith*, (*Selkirk*),—deux Pétitions de *Donald A. Smith*, M.P., de la cité de *Montréal*, dans la Province de *Québec*, et du *Fort Garry*, dans la Province de *Manitoba* et autres.

Par M. *Crawford*, (*Leeds Sud*),—la Pétition de *D. Ford Jones* et autres, résidents du village de *Gananoque*, le long de la rivière *Gananoque* et des lacs adjacents.

Par l'honorable M. *Mackenzie*,—la Pétition de *William Kidston*, de *Baddeck*, dans le comté de *Victoria*, Ile du *Cap Breton*.

Par M. *Scriver*,—la Pétition de *Daniel McFarlane*, Jr., préfet et autres, du comté de *Huntingdon*.

Par l'honorable Sir *John A. Macdonald*,—la Pétition de la Chambre de Commerce de la cité de *Kingston*.

Par M. *Fortin*,—la Pétition de *W. Miller* et autres, de la Municipalité de la baie nord de *Gaspé*; et la Pétition de *John Short*, maire, et autres, de la municipalité de la baie sud de *Gaspé*.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes sont lues :—

De *James Dow*, maire, et autres, de *St. Stephen*, comté de *Charlotte*, Province du *Nouveau-Brunswick* ; demandant qu'aucun acte ne soit passé pour confirmer l'acte de la législature du *Nouveau-Brunswick* autorisant l'émission de débentures sur le crédit du district inférieur de la paroisse *St. Stephen* ; aussi, qu'aucun acte ne soit passé pour imposer une taxe sur la ville de *St. Stephen*.

De la chambre de commerce de la ville de *Brantford* ; demandant l'abolition de la taxe sur les lettres de change et les billets promissoires.

De *Philip Wambuck* et autres, de *La Have*, comté de *Lunenburg*, province de la *Nouvelle-Ecosse* ; demandant que *John Oxner* soit nommé pilote pour la rivière *La Have*, dans le dit comté.

Du Rév. messire *J. B. Pelletier*, curé, et autres, de l'île aux *Coudres*, comté de *Charlevoix* ; demandant que la jetée qui doit être construite pour y placer un phare du côté nord de l'île aux *Coudres* soit prolongée jusqu'au chenal.

De la chambre de commerce de la cité de *Toronto* ; demandant l'établissement d'une ligne de steamers semi-mensuelle depuis *Montréal*, en été, et depuis *Halifax, N. E., St. Jean, N. B., et Portland, E. U.*, en hiver, la dite ligne devant se relier aux ports des *Indes Occidentales*.

De la municipalité de la ville de *Chatham* ; demandant la passation d'un acte pour incorporer la chambre de commerce de *Chatham*.

De MM. *W. McGiverin* et compagnie, et autres, marchands, de la cité de *Hamilton* ; demandant que l'acte de la faillite de 1869 ne soit pas abrogé ; ou que les amendements jugés nécessaires soient faits à cet acte.

De MM. *Moore, Semple et Hatchette* et autres, de la cité de *Montréal* ; demandant que l'acte de la faillite de 1869 soit abrogé, et qu'il soit passé une nouvelle loi pour régler les affaires entre créanciers et débiteurs sans l'intervention d'un syndic.

De *William Galbraith* et autres ; demandant la passation d'un acte d'incorporation sous le nom de la compagnie d'Expéditeurs d'*Ontario*.

Et une motion étant proposée et secondée à l'effet que la Pétition du Préfet et des Maires composant le conseil de la seconde division du comté de *Charlevoix*, présentée lundi dernier, demandant la construction d'un Phare à la Baie *St Paul*, soit maintenant reçue ;

M. l'Orateur décide que l'octroi des conclusions de cette Pétition entraînant une dépense de deniers publics, elle ne peut être reçue.

L'Honorable Sir *Francis Hincks*, du Comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le second rapport du dit Comité, lequel est lu comme suit :—

Votre Comité a examiné le Bill pour incorporer la banque de *Hamilton*, et le Bill pour incorporer la compagnie de banque de *Halifax*, et il est convenu d'en faire rapport sans amendement.

Il a aussi examiné le Bill pour incorporer la banque d'échange du *Canada*, dont il fait rapport avec des amendements.

M. *Harrison*, du Comité Permanent des divers Bills Privés, présente à la Chambre le troisième rapport du dit Comité, lequel est lu comme suit :—

Votre Comité a examiné le Bill pour amender l'acte d'incorporation des gérants du fonds des veuves et orphelins des ministres de l'Eglise Presbytérienne du *Canada* en rapport avec l'Eglise d'*Ecosse*, et il est convenu d'y faire un amendement, qu'il soumet à la considération de votre honorable Chambre.

Il a aussi examiné le Bill pour naturaliser *Anson Green Phelps Dodge*, et il est convenu d'en faire rapport sans amendement.

L'Honorable M. *Langevin*, l'un des Membres de l'Honorable Conseil Privé, présente, conformément aux Adresses à Son Excellence le Gouverneur-Général, la réponse à une Adresse

de la Chambre des Communes datée le 1er Mai 1872, demandant copie de tous plans, rapports, spécifications et contrats relatif à l'amélioration de la navigation des rivières *Thames* et *Sydenham*, depuis 1867. (*Documents de la Session, No. 42*).

Et aussi, la réponse à une Adresse de la Chambre des Communes, datée le 1er Mai 1872, demandant copie de toute correspondance, de tous rapports et plans relatifs à la rade de *Paspébiac*: 1o. comme havre de refuge, 2o. comme havre d'hiver en communication avec le chemin de fer Intercolonial. (*Documents de la Session No. 43*).

L'Honorable Sir *John A. Macdonald*, l'un des Membres de l'Honorable Conseil Privé, présente, conformément à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, la réponse à une Adresse de la Chambre des Communes, datée le 16 Avril 1872, demandant copie du rapport des ingénieurs ou autres, nommés pour s'enquérir de la localisation du canal sur la batture *St. Clair*, du côté canadien, par le Gouvernement des *Etats-Unis*; avec copie de tous ordres en conseil et de toute correspondance avec le Gouvernement Impérial ou autres sur le sujet. (*Documents de la Session, No. 41*.)

Ordonné, Que M. *Shanly* ait la permission d'introduire un Bill pour accorder certains pouvoirs additionnels à la Compagnie du Chemin de Fer d'*Ottawa, Vaudreuil et Montréal*.

Il présente, en conséquence, le dit Bill, à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois et renvoyé au Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.

L'Ordre du jour pour la seconde lecture du Bill pour mettre à effet les dispositions du Traité entre les *Etats-Unis* et la *Grande Bretagne*, signé dans la Cité de *Washington*, le 8 Mai 1871, étant lu.

L'Honorable Sir *John A. Macdonald* propose, secondé par l'Honorable M. *Howe*, que le Bill soit maintenant lu la seconde fois;

Et des débats s'en suivant,

Et étant six heures P. M., M. l'Orateur quitte le fauteuil.

Sept heures et demie, P. M.

Conformément à la 19e Règle de cette Chambre, les ordres pour Bills Privés sont appelés.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, se forme en Comité sur le Bill pour confirmer un arrangement conclu entre la Compagnie du Chemin de Fer Grand Tronc du *Canada*, et la Compagnie du Pont International, et pour d'autres fins, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Chipman* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

L'Ordre du jour pour la seconde lecture du Bill pour étendre les pouvoirs de la Compagnie du Télégraphe de *Montréal*, et pour d'autres fins, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général pour Vendredi prochain.

La Chambre reprend les débats sur la motion proposée aujourd'hui, savoir: Que le Bill pour mettre à effet les dispositions du Traité entre les *Etats-Unis* et la *Grande-Bretagne*, signé dans la Cité de *Washington*, le 8 Mai 1871, soit maintenant lu la seconde fois;

Et la question étant de nouveau proposée, que le Bill soit maintenant lu la seconde fois;

L'Honorable M. *Blake* propose comme amendement, secondé par l'Honorable M. *Dorion*, que tous les mots après " Que" jusqu'à la fin de la Question, soient retranchés, et qu'ils soient

remplacés par les suivants : “ avant de procéder ultérieurement à la considération du dit bill, cette Chambre croit de son devoir de déclarer que bien que les Loyaux Sujets de Sa Majesté, le Peuple du *Canada*, soient prêts en tout temps à faire tous les sacrifices raisonnables dans l'intérêt de l'Empire, il existe de justes motifs pour le grand mécontentement qui prévaut par tout le pays à cause de la manière dont il a été disposé de nos droits dans les négociations du Traité de *Washington*, et à cause de la proposition subséquente de notre Gouvernement à l'effet que l'Angleterre devrait endosser un emprunt Canadien comme prix de notre adoption du Traité en ce qui concerne les réclamations Fénienues, proposition qui tend à affecter non-seulement notre bourse mais encore notre honneur et notre sécurité.”

Et des débats s'en suivant,

Ordonné, Que les débats soient ajournés.

Sur motion de l'Honorable Sir *John A. Macdonald*, secondée par l'Honorable Sir *George E. Cartier*,

Résolu, Que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée jusqu'à Vendredi prochain.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à Vendredi prochain.

Vendredi, 10 mai 1872.

Les Pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :—

Par M. *Bourassa*,—la Pétition de *T. Brouillet*, et autres, de la Paroisse de *Ste. Marguerite de Blairfindie*, Comté de *St. Jean*.

Par M. *Harrison*,—la Pétition de la Chambre de Commerce de la Cité de *Toronto*.

Par M. *Morrison*, (*Niagara*),—la Pétition de *James Michie* et autres,

Par M. *Masson* (*Soulanges*),—la Pétition de *L. H. Masson*, et autres, du Comté de *Soulanges*.

Par l'Honorable M. *MacKenzie*,—la Pétition de *Henry Woodington*, de la Ville de *Niagara*; et la Pétition de la Corporation du Township de *Pelham*.

Par M. *Cayley*,—la Pétition de *Walter M. Rice* et autres, de la Paroisse de *Ste. Cécile*, Comté de *Beauharnois*.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes sont lues :

De *Walter Smith*, Préfet, et autres, du comté de *Pontiac*; de *William McDowell*, Maire, et autres, de *Clarendon*; de *McG. Roney*, Maire, et autres, du *Portage du Fort*; de l'Honorable *James Skead*, et autres, et de la Corporation de la Cité d'*Ottawa*; demandant que le Bill pour amender l'Acte du Chemin de Fer du *St. Laurent* et d'*Ottawa* devienne loi.

De *St. George Harvey*, de la Cité de *Toronto*; demandant la passation d'un Acte incorporant la compagnie des producteurs et fabricants de betteraves à sucre de la Puissance.

De la Chambre de Commerce de *Chatham*, et de la Chambre de Commerce de la Cité de *Kingston*; demandant la passation d'un Acte pour l'établissement de signaux et de stations d'alarme pour les temps de brume semblables à ceux existant aux *Etats-Unis*.

De la Chambre de Commerce d'*Hamilton*; demandant que la taxe sur les lettres de change et les billets promissoires soit abolie.

Du Révérend Messire *A. Labelle*, Curé, et autres; demandant certains amendements à l'Acte des Brevets d'Invention.

Du Révérend Messire *J. B. Champeaux*, Curé, et autres, de *St. Michel Archange*; et de *T. Martin, Sr.*, et autres, de *St. Rémi*, Comté de *Napierville*; demandant que le Bill relatif au Grand Tronc et au chemin de fer de *Montréal* et *Champlain* soit amendé en y insérant les clauses 7 et 8 de l'Acte 27-28 *Vic.*, ch. 85.

De l'Honorable *W. McMaster*, et autres, *Ontario*; demandant une charte pour construire un pont sur la Rivière *Niagara* entre le *Fort Erié* et *Chippewa*, et un tunnel sous la dite rivière.

De la Chambre de Commerce de *Montréal*; demandant que le Bill des Ajusteurs pour les principaux ports de la Puissance soit passé.

De *J. Robinson* et autres, fabricants de cuir et d'objets en cuir; demandant qu'il soit imposé un droit d'exportation sur l'écorce de cigüe.

De *Donald A. Smith, M. P.*, de *Montréal*, dans la Province de *Québec*, et de *Fort Garry*, dans la Province de *Manitoba*, et autres; demandant une charte sous le nom de Banque de *Manitoba*.

De *Donald A. Smith, M. P.*, de *Montréal*, dans la Province de *Québec*, et de *Fort Garry*, dans la Province de *Manitoba*, et autres; demandant un Acte d'incorporation sous le nom de Compagnie d'Assurance de *Manitoba*.

De *D. Ford Jones* et autres, résidant dans le Village de *Gananoque*, le long de la Rivière *Gananoque* et des Lacs adjacents, demandant un Acte pour remettre en vigueur et amender certains Actes relatifs à la compagnie de navigation de *Gananoque* et *Wiltzie*, et pour lui venir en aide.

De *W. Kidston*, de *Baddeck*, Comté de *Victoria*, Ile du *Cap Breton*; représentant qu'il a éprouvé des dommages par l'adjudication d'un contrat pour le transport de la malle à un nommé *John McNeil*, et demandant une enquête.

De *D. MacFarlane, Jr.*, Préfet, et autres, du Comté de *Huntingdon*; demandant que le Bill pour incorporer la compagnie du chemin de fer et du Pont du *Côteau* et de la ligne provinciale, devienne loi.

De *W. Miller*, et autres, de la Baie de *Gaspé Nord*; et de *S. Short*, Maire, et autres, de la Baie de *Gaspé Sud*; demandant l'établissement d'une ligne de steamers pour le transport des malles et passagers du *Canada* aux *Indes Occidentales* et de là au *Brésil*.

Une motion étant proposée et secondée à l'effet que la Pétition du Révérend Messire *J. N. Gingras*, Curé, et autres, de la Baie *St. Paul*, Comté de *Charlevoix*, présentée Mardi dernier; demandant la construction d'un quai et autres améliorations à la Baie *St. Paul*, sur la rive nord du *St. Laurent*, soit maintenant reçue;

M. l'Orateur décide que "cette Pétition ne peut être reçue, parce que l'octroi de ses conclusions entraînerait une dépense de deniers publics."

Une motion étant proposée et secondée à l'effet que la Pétition de *Maria Lilly*, veuve de feu *George Porteous Carter*, de la Cite de *Montréal*, présentée Mardi dernier, demandant une compensation en conséquence de la mort de son mari causée parce que le pont levé est resté ouvert au Canal de *Lachine*, côte *St. Paul*, soit maintenant reçue;

M. l'Orateur décide que cette Pétition ne peut être reçue parce qu'elle demande une aide.

M. *Bown*, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le septième rapport du dit Comité, lequel est lu comme suit:

Votre Comité a examiné et trouvé suffisant l'avis quant à la pétition de *William Galbraith* et autres; demandant l'incorporation de la compagnie de transport d'*Ontario*.

Il a aussi examiné les pétitions de la Compagnie du Chemin de Fer International de *St. François et Mégantic*,—de *D. E. Papineau* et autres, Directeurs de la Société Permanente de Construction de *Montréal*,—et de la Compagnie du Pont Suspendu de *Queenston*; demandant respectivement des amendements à leur Acte d'Incorporation, et il trouve, dans chaque cas, l'avis insuffisant quant à certains amendements importants. Cependant, le Comité est d'avis que le moyen de remédier à ce défaut serait l'insertion, dans chacun de ces Bills, d'une disposition exigeant la sanction, par les actionnaires, de ces amendements avant leur entrée en opération.

L'Honorable Sir *George E. Cartier*, du Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques, présente à la Chambre le troisième rapport du dit Comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné les bills suivants, dont il fait rapport sans amendement :

Bill pour amender l'acte de la compagnie du canal à navires de *Caughnawaga*.

Bill pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du Tunnel de la rivière *Détroit*, et pour d'autres fins.

Il a aussi examiné les bills suivants, dont il est convenu de faire rapport avec des amendements;

Bill pour incorporer la compagnie canadienne d'équipement de chemins de fer.

Bill pour incorporer la compagnie du chemin de fer de frontière de *Québec*.

Bill concernant le Grand Tronc et la compagnie du chemin de *Montréal à Champlain*.

L'Honorable Sir *Francis Hincks*, du Comité Permanent des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le troisième rapport du dit Comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné le bill pour incorporer la banque du *Canada*, et il est convenu d'en faire rapport avec des amendements.

Ordonné, Que l'Honorable *M. Cameron (Peel)* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Compagnie de transport par eau d'*Ontario*.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

Ordonné, Que *M. Cameron (Inverness)* ait la permission d'introduire un Bill pour diviser certains districts de votation dans le comté d'*Inverness*, dans la Province de la *Nouvelle-Ecosse*, et pourvoir à des listes électorales pour ces divisions.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que *M. Fournier* ait la permission d'introduire un Bill pour pourvoir à la nomination d'Officiers Rapporteurs pour la prochaine élection générale des Membres de la Chambre des Communes du *Canada*.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que *M. Baker* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Compagnie d'Assurance Agricole du *Canada*.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

Ordonné, Que M. *Barthe* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Chambre de Commerce de *Sorel*.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent de Banques et du Commerce.

Ordonné, Que M. *Fortin* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte pour incorporer la Compagnie de Télégraphe Canadienne et Européenne.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des Chemin de fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.

Sur motion de M. *Pickard*, secondée par M. *Magill*,

Ordonné, Que la Pétition de *James Robinson* et autres, Fabricants de Cuir et d'objets en cuir, demandant qu'un droit d'exportation soit imposé sur l'écorce de Pruche, soit renvoyée au Comité Spécial nommé pour s'enquérir et faire rapport à cette Chambre sur l'étendue et la condition des intérêts manufacturiers de la Puissance.

Sur motion de l'Honorable Sir *Francis Hincks*, secondée par l'Honorable Sir *John A. Macdonald*,

Résolu, Que Mardi prochain, cette Chambre se formera en Comité pour examiner la résolution suivante :—Qu'il est expédient que tous les droits de Douane, spécifiques ou *ad valorem* maintenant payables sur le Thé et le Café, soient abolis à partir du 1er Juillet prochain.

L'Honorable M. *Pope* propose, secondé par l'Honorable Sir *John A. Macdonald*, que cette Chambre se forme immédiatement en Comité, pour examiner une certaine Résolution déclarant qu'il est expédient d'amender l'Acte d'Immigration de 1869, (32-33 *Vict.*, Ch. 10).

L'Honorable M. *Pope*, l'un des Membres de l'Honorable Conseil Privé, annonce alors à la Chambre, que Son Excellence étant informée de l'objet de cette motion, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en Comité pour examiner une certaine résolution déclarant qu'il est expédient d'amender l'Acte d'Immigration de 1869, (32-33 *Vict.*, Ch. 10.)

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité.

(EN COMITÉ.)

Résolu, Qu'il est expédient d'amender l'Acte d'Immigration de 1869 (32-33 *Vict.*, Ch. 10), en abolissant le droit d'une piastre par tête qu'il impose sur chaque passager ou immigrant au-dessus de l'âge d'un an; et d'imposer à la place un droit de deux piastres pour chaque passager ou immigrant au-dessus de l'âge d'un an, arrivant à son Port de destination, en *Canada*, dans tout Navire n'ayant pas acquitté les droits de douane sous la sanction des Commissaires d'Emigration Impériaux, n'ayant point un chirurgien à son bord, et à bord duquel les mesures propres à la conservation de la santé des passagers et de l'équipage n'ont pas été observées durant le voyage.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Street* fait rapport que le Comité a passé une Résolution.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant regu.

M. *Street* fait rapport de la Résolution en conséquence, laquelle est lue comme suit :

Résolu, Qu'il est expédient d'amender l'Acte d'Immigration de 1869 (32-33 *Vict.*, Ch. 10), on abolissant le droit d'une piastre par tête qu'il impose sur chaque passager ou immigrant au-dessus de l'âge d'un an ; et d'imposer à la place un droit de deux piastres pour chaque passager ou immigrant au-dessus de l'âge d'un an, arrivant à son Port de destination, en *Canada*, dans tout navire n'ayant pas acquitté les droits de Douane sous la sanction des Commissaires d'Emigration Impériaux, n'ayant point un chirurgien à son bord, et à bord du quel les mesures propres à la conservation de la santé des passagers et de l'équipage n'ont pas été observées durant le voyage.

La dite Résolution étant lue une seconde fois, elle est adoptée.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, reprend les débats ajournés sur l'amendement proposé Mercredi dernier, à la motion que le Bill pour mettre à effet les dispositions du Traité entre les *Etats-Unis* et la *Grande-Bretagne*, signé en la Cité de *Washington* le 8 Mai 1871, soit maintenant lu la seconde fois ; lequel amendement était que tous les mots après " *Que*" jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : " avant de procéder ultérieurement à la considération du dit Bill, cette Chambre croit de son " devoir de déclarer que, bien que les loyaux Sujets de Sa Majesté, le Peuple du *Canada*, " soient prêts en tout temps à faire tous les sacrifices raisonnables dans l'intérêt de l'Empire, " il existe de justes motifs pour le grand mécontentement qui prévaut par tout le pays à cause " de la manière dont il a été disposé de nos droits dans les négociations du Traité de *Washing-* " *ton*, et à cause de la proposition subséquente de notre Gouvernement à l'effet que l'*Angleterre* " devrait endosser un emprunt Canadien comme prix de notre adoption du Traité en ce qui " concerne les réclamations Fénéennes, proposition qui tend à affecter non-seulement notre " bourse mais encore notre honneur et notre sécurité.

Et étant six heures, P. M., M. l'Orateur quitte le fauteuil.

Sept heures et demie, P. M.

Conformément à la 19^e règle de cette Chambre, les ordres pour les Bills Privés sont appelés.

L'Ordre du jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Banque d'*Hamilton*, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général pour lundi prochain.

L'Ordre du jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Compagnie de Commerce de Banque d'*Halifax*, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général pour lundi prochain.

L'Ordre du jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Banque d'Echange du *Canada*, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général pour lundi prochain.

L'Ordre du jour pour la seconde lecture du Bill pour amender l'acte à l'effet d'incorporer les administrateurs du fonds pour les veuves et orphelins des Ministres du Synode de l'Eglise Presbytérienne du *Canada*, en rapport avec l'Eglise d'*Ecosse*, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général pour lundi prochain.

La Chambre reprend alors les débats ajournés sur l'amendement proposé mercredi dernier à la motion, que le Bill pour mettre à effet les dispositions du traité entre les *Etats-Unis* et la *Grande-Bretagne*, signé en la Cité de *Washington*, le 8 Mai 1871, soit maintenant lu la seconde fois, lequel amendement, était : Que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacé par les suivants : "avant de procéder ultérieurement à la considération du dit Bill, cette Chambre croit de son devoir de déclarer que, bien que les loyaux sujets de Sa Majesté, le peuple du *Canada*, soient prêts en tout temps à faire tous les sacrifices raisonnables dans l'intérêt de l'Empire, il existe de justes motifs pour le grand mécontentement qui prévaut par tout le pays à cause de la manière dont il a été disposé de nos droits dans les négociations du Traité de *Washington*, et à cause de la proposition subséquente de notre Gouvernement à l'effet que l'*Angleterre* devrait endosser un emprunt canadien comme prix de notre adoption du Traité en ce qui concerne les réclamations feniennes, proposition qui tend à affecter non-seulement notre bourse mais encore notre honneur et notre sécurité."

Et l'amendement étant de nouveau proposé, et d'autres débats s'ensuivant, Sur motion de M. *Bodwell*, secondée par l'Honorable M. *Mackenzie*, Ordonné, Que les débats soient ajournés jusqu'à lundi prochain, pour être alors le premier ordre du jour.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 13 mai 1872.

Les Pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :

Par M. *Shanly*,—la Pétition de *Walter Russell*, Maire, et autres, de *Bristol*; et la Pétition de la Corporation de la ville de *Pembroke*, Comté de *Renfrew*.

Par M. *Thompson* (*Haldimand*),—la Pétition de *John Hamilton* et autres, du Township de *Gainsboro*; la Pétition de *Samuel Wiggins* et autres, de *Wellandport*, Township de *Gainsboro*; et la Pétition de *J. W. Colven*, et autres de *Ste. Anne*, Township de *Gainsboro*, dans la division électorale de *Monck*.

Par M. *Robitaille*,—la Pétition de *Théodore Robitaille*, M. P., et autres; la Pétition du Révérend *A. Audet*, Curé, et autres; la Pétition de *A. Poirier* et autres; la Pétition du Révérend *J. O. Normandin*, Curé, et autres; la Pétition de *William Munro* et autres; et la Pétition du Révérend *J. J. Auger*, Curé et autres.

Par l'Honorable M. *Mackenzie*,—la Pétition de *Gilbert Fulsome* et autres, du Township de *Pelham*; la Pétition de *D. C. Holmes*, et autres, des Townships de *Gainsboro*, et *Wainfleet*; la Pétition de *Arthur Middleton* et autres de *Ste. Anne*, Township de *Gainsboro*, la Pétition de *Christian Trunin* et autres, de *Bismarck*, Township de *Gainsboro*, et la Pétition de *Jacob Kennedy* et autres, du Township de *Gainsboro*, tous de la division électorale du Comté de *Monck*.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes sont lues :—

De *T. Brouillet* et autres, de la paroisse de *Ste. Marguerite* de *Blairfindie*, du Comté de *St. Jean*; demandant que le Bill maintenant devant le Parlement, intitulé : "Acte relatif au Grand Tronc et au chemin de fer de *Montréal* et *Champlain*" soit amendé en y insérant les sections 7 et 8 de l'acte 27 et 28 Vic., ch. 85.

De la Chambre de Commerce de la Cité de *Toronto* ; demandant que l'acte de la faillite de 1869 ne soit pas abrogé, et que, dans le cas de son abrogation, il soit passé un acte contre les cessions préférentielles.

De *James Michie* et autres ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "Compagnie de Chars du *Canada*."

De *L. D. Masson*, M. P., et autres, du Comté de *Soulanges* ; et de *Walter M. Rice*, et autres, de la paroisse de *Ste. Cécile*, comté de *Beauharnois* ; demandant que le Bill pour incorporer la Compagnie du chemin de fer et du pont du *Côteau* et de la ligne provinciale devienne loi.

De *Henry Woodington*, de la Ville de *Niagara* ; demandant une enquête plus complète et plus impartiale sur ses pertes et ses réclamations en conséquence de son emprisonnement au *Fort Garry*, durant les troubles à la *Rivière Rouge* en 1869 et 1870.

De la corporation du Township de *Pelham* ; demandant que le Township de *Dunn*, dans le Comté d'*Haldimand*, ne soit pas annexé à la division électorale du Comté de *Monck*.

Angus McKay, Ecuyer, l'un des représentants élus pour le même Collège électoral du District de *Marquette*, ayant préalablement prêté serment conformément à la loi, et signé devant les Commissaires le Rôle qui le contient, prend son siège en Chambre.

Sur motion de l'Honorable M. *Cameron (Peel)*, secondée par l'Honorable M. *Blanchet*, Ordonné, Que l'Ordre Sessionnel relatif aux Membres élus pour le même Collège électoral soit maintenant lu,

Et lequel étant lu comme suit :

Résolu, Que lorsqu'il s'élèvera une question se rattachant à l'élection d'un Membre, ce dernier devra se retirer pendant les débats qui s'en suivront : et si deux membres sont élus pour la même division électorale, ils devront s'absenter jusqu'à ce que l'élection soit décidée.

M. *McKay* se retire alors.

Ordonné, Que M. *Harrison* ait la permission d'introduire un Bill relatif à la Banque d'Épargne de *Toronto*.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

L'Honorable M. *Howe*, l'un des Membres de l'Honorable Conseil Privé, met devant la Chambre le rapport de progrès de l'exploration géologique du *Canada*, pour l'année 1870-71, par *Alfred R. C. Selwyn*, F. G. S., directeur. (*Documents de la Session*, No. 31.)

L'Honorable Sir *Francis Hincks*, l'un des Membres de l'Honorable Conseil Privé, met devant la Chambre des états faits par des compagnies d'assurances en conformité de l'acte 31 Vic., ch. 48, sec. 14. (*Documents de la Session*, No. 9.)

L'Ordre du jour étant lu pour reprendre les débats ajournés sur l'amendement proposé mercredi dernier, à la motion que le Bill pour mettre à effet les dispositions du traité entre les *États-Unis* et la *Grande-Bretagne*, signé en la cité de *Washington*, le 8 mai 1871, soit maintenant lu la seconde fois, lequel amendement était, que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : "avant de procéder ultérieurement à la considération du dit bill, cette Chambre croit de son devoir de déclarer que bien que les loyaux sujets de Sa Majesté, le peuple du *Canada*, soient prêts en tout temps à faire tous les sacrifices raisonnables dans l'intérêt de l'empire, il existe de justes motifs pour le grand mécontentement qui prévaut par tout le pays à cause de la manière dont il a été disposé de nos droits dans les négociations du traité de *Washington*, et à cause de la proposition subséquente de notre gouvernement à l'effet que l'*Angleterre* devrait endosser un emprunt canadien comme prix de notre adoption du traité en ce qui concerne les réclamations

féniennes, propositions qui tend à affecter non-seulement notre bourse mais encore notre honneur et notre sécurité."

Et l'amendement étant de nouveau proposé, la Chambre reprend les dits débats ajournés.

M. *Bodwell* propose comme sous amendement, secondé par l'honorable M. *Anglin*, que les mots "avant de procéder ultérieurement à la considération du dit bill, cette Chambre croit de son devoir de déclarer que bien que les loyaux sujets de Sa Majesté, le peuple du Canada, soient prêts en tout temps à faire tous les sacrifices raisonnables dans l'intérêt de l'empire, il existe de justes motifs pour le grand mécontentement qui prévaut par tout le pays à cause de la manière dont il a été disposé de nos droits dans les négociations du traité de *Washington*, et à cause de la proposition sub-séquent de notre gouvernement à l'effet que l'Angleterre devrait endosser un emprunt canadien comme prix de notre adoption du traité en ce qui concerne les réclamations féniennes, proposition qui tend à affecter non-seulement notre bourse mais encore notre honneur et notre sécurité," soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : "considérant les difficultés qui existent entre les *Etats-Unis* et la *Grande-Bretagne* au sujet des mesures nécessaires pour donner effet au traité de *Washington*, il est inexpédient de procéder ultérieurement, en ce moment, à la considération du dit "bill."

Et des débats s'en suivant ;

Sur motion de M. *O'Connor*, secondée par M. *Bowell*,
Ordonné, Que les débats soient ajournés.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mardi, 14 Avril 1872.

Les Pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :

Par M. *Fournier*,—la Pétition de *Prudent Têtu* et autres, du District de *Montmagny*.

Par M. *Merritt*,—la Pétition de la Chambre de Commerce de *Ste. Catherine*.

Par l'Honorable M. *Wood*,—la Pétition de Messieurs *C. H. Waterous* et Compagnie et autres, de la ville de *Brantford*, Comté de *Brant*.

Et une motion étant proposée et secondée à l'effet que la Pétition de *Lions Harwich*, de la Cité de *Québec*, présentée Mardi, le 7 de Mai courant, demandant une compensation pour du bois de construction qu'on a coupé sur ses terres, dans le township de *Thorne*, soit maintenant reçue ;

M. l'Orateur décide que cette Pétition ne peut être reçue, parce que l'acquiescement à ses conclusions entraînerait une dépense de deniers publics.

M. *Bown*, du Comité Permanent des Ordres Permanents, présente à la Chambre le huitième rapport du dit Comité, lequel est lu comme suit :—

Votre Comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant aux Pétitions suivantes, savoir :—De *St. George Harvey* ; demandant l'incorporation de la compagnie unie de producteurs et fabricants de betteraves à sucre de la Puissance,—de *Donald A. Smith*, M. P., et autres ; demandant l'incorporation de la Banque de *Manitoba*,—de *Donald A. Smith*, M. P., et autres ; demandant l'incorporation de la Compagnie d'Assurance de *Manitoba*, et de l'honorable *William McMaster* et autres, demandant un acte d'incorporation pour construire un pont de chemin de fer sur la rivière *Niagara* entre *Fort Erié* et *Chippawa*.

Quant à la Pétition de *C. J. Campbell* et autres, demandant l'incorporation de la Compagnie de dépôt de la Puissance, le Comité trouve que l'avis n'a été publié que depuis le

16 Avril, et qu'il se publie encore. L'agent de la Compagnie a donné des explications à ce sujet en disant que c'était l'intention de la Compagnie d'inclure les dispositions du Bill proposé dans un autre Bill relatif à une autre Compagnie, maintenant devant le Parlement et dont l'avis eut été suffisant, et que le changement de plan de la Compagnie a eu lieu trop tard pour permettre la publication pendant deux mois de l'avis en question. Comme le Bill proposé n'est pas de nature à affecter les droits d'aucun particulier, le Comité recommande la suspension de la règle concernant l'avis.

L'Honorable Sir *George E. Cartier*, du Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques, présente à la Chambre le quatrième rapport du dit Comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné le bill pour incorporer la compagnie du télégraphe des mines d'argent de la *Baie-du-Tonnerre*, et il est convenu d'en faire rapport avec plusieurs amendements.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Carling* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Compagnie du Pont et du Tunnel du *Canada* et de *New-York*.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.

Ordonné, Que M. *Smith (Selkirk)* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Banque de *Manitoba*.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

Ordonné, Que M. *Smith (Selkirk)* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Compagnie d'Assurance de *Manitoba*.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

Ordonné, Que la 51^e Règle de cette Chambre soit suspendue quant au Bill pour incorporer la Compagnie de dépôts de la Puissance.

Ordonné, Que M. *Gibbs* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Compagnie de Dépôt de la Puissance.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

Ordonné, Que M. *Morrison, Niagara* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte incorporant la Compagnie du Pont Suspendu de *Queenstown*.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.

La Chambre, en conformité de l'ordre, reprend les débats ajournés sur le sous amendement proposé hier à l'amendement proposé à la motion que le Bill pour mettre à effet les dispositions du Traité entre les *Etats-Unis* et la *Grande-Bretagne*, signé en la Cité de *Washington* le 8 Mai 1871, soit maintenant lu la seconde fois, lequel amendement était que tous les mots après " Que " jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : " avant de procéder ultérieurement à la considération du dit Bill, cette " Chambre croit de son devoir de déclarer que, bien que les loyaux sujets de Sa Majesté, le " peuple du *Canada*, soient prêts en tout temps à faire tous les sacrifices raisonnables dans " l'intérêt de l'empire, il existe de justes motifs pour le grand mécontentement qui prévaut

“ par tout le pays à cause de la manière dont il a été disposé de nos droits dans les négociations du Traité de *Washington*, et à cause de la proposition subséquente de notre gouvernement à l'effet que l'*Angleterre* devrait endosser un emprunt canadien comme prix de notre adoption du Traité en ce qui concerne les réclamations féniennes, proposition qui tend à affecter non-seulement notre bourse mais encore notre honneur et notre sécurité, et lequel sous amendement était, que les mots “ avant de procéder ultérieurement à la considération du dit Bill, cette Chambre croit de son devoir de déclarer que, bien que les loyaux sujet de Sa Majesté, le peuple du Canada, soient prêts en tout temps à faire tous les sacrifices raisonnables dans l'intérêt de l'empire, il existe de justes motifs pour le grand mécontentement qui prévaut par tout le pays à cause de la manière dont il a été disposé de nos droits dans les négociations du Traité de *Washington*, et à cause de la proposition subséquente de notre gouvernement à l'effet que l'*Angleterre* devrait endosser un emprunt canadien comme prix de notre adoption du Traité en ce qui concerne les réclamations féniennes, proposition qui tend à affecter non-seulement notre bourse mais encore notre honneur et notre sécurité”, soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : “ les difficultés qui existent entre les *Etats-Unis* et la *Grande-Bretagne* au sujet des mesures nécessaires pour donner effet au Traité de *Washington*, il est inexpédient de procéder ultérieurement, en ce moment, à la considération du dit bill.”

Et le sous amendement étant de nouveau proposé,

Et d'autres débats s'en suivant,

Sur motion de l'Honorable M. *Holton*, secondée par l'Honorable M. *Anglin*,

Ordonné, Que les débats soient ajournés à demain, pour être alors le premier Ordre du jour.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mercredi, 15 mai 1872.

Les Pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :

Par M. *Redford*, — la Pétition de la Chambre de Commerce de *Stratford*.

Par M. *Robitaille*, — la Pétition de *R. H. Montgomery* et autres.

Par M. *Morrison* (*Niagara*), — la Pétition des Directeurs Provisoires de la Compagnie du Chemin de Fer et du Pont du *Sault Ste. Marie*.

Par M. *Ryan* (*Montréal Ouest*), — la Pétition de *Charles Garth* et autres, de la Cité de *Montréal*.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes sont lues :

De *Walter Russell*, Maire, et autres, de *Bristol* ; et de la corporation de la ville de *Pembroke*, comté de *Renfrew* ; demandant que le bill pour amender l'Acte du Chemin de Fer du *St. Laurent* et *Ottawa* devienne loi.

De *John Hamilton* et autres, du township de *Dunn*, comté d'*Haldimand* ; demandant que le dit township de *Dunn* ne soit pas annexé à la division électorale du comté de *Monck*.

De *J. S. Taylor* et autres ; de *Samuel G. Wiggins* et autres, de *Wellandport* ; de *J. W. Collven* et autres, de *Ste. Anne* ; d'*Arthur Middleton* et autres, de *Ste. Anne* ; de *Christian Trunun*, et autres, de *Bismark* ; de *Jacob Kennedy* et autres, tous du township de *Gainsboro'* ; de *Gilbert Fulsome* et autres, du township de *Pelham* ; et de *D. C. Holmes*.

et autres, des townships de *Gainsboro'* et *Wainfleet*, tous de la division électorale du comté de *Monck* ; demandant que le township de *Dunn*, dans le comté d'*Haldimand*, ne soit pas annexé à la division électorale du comté de *Monck*.

De *Théodore Robitaille*, M. P., et autres ; du révérend *A. Audet*, curé, et autres ; de *A. Poirier* et autres ; du révérend *J. O. Normandin*, curé, et autres ; de *William Munro* et autres ; et du révérend *J. J. Auger*, curé, et autres ; demandant l'établissement d'une ligne de steamers pour le transport des malles et des passagers du *Canada aux Indes Occidentales*, et de là au *Brsil*.

L'Honorable Sir *George E. Cartier*, du Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques, présente à la Chambre le cinquième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné le bill pour permettre à la compagnie du chemin de fer Grand Occidental d'augmenter et perfectionner ses correspondances, et il est convenu d'en faire rapport avec plusieurs amendements. Il a aussi examiné le bill pour légaliser un arrangement entre la compagnie du chemin de fer Grand Tronc et la ville de *Galt*, et pour d'autres fins, et il en fait rapport sans amendement.

M. Harrison, du Comité Permanent des divers Bills Privés, présente à la Chambre le quatrième rapport du dit Comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné le bill pour incorporer la compagnie de pêche au phoque du *Canada* et de *Terreneuve*, et il est convenu d'y faire certains amendements qu'il soumet à la considération de votre honorable Chambre.

Ordonné, Que *M. Harrison* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Compagnie Unie de producteurs et de fabricants de Betterave à Sucre de la Puissance.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, reprend les débats ajournés sur le sous-amendement proposé Lundi dernier à l'Amendement à la motion que le Bill pour mettre à effet les dispositions du traité entre les *Etats-Unis* et la *Grande Bretagne*, signé en la Cité de *Washington* le 8 Mai 1871, soit maintenant lu la seconde fois, lequel amendement était : que tous les mois après " Que " jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : "avant " de procéder ultérieurement à la considération du dit bill, cette Chambre croit de son devoir " de déclarer que, bien que les loyaux sujets de Sa Majesté, le peuple du Canada, soient " prêts en tout temps à faire tous les sacrifices raisonnables dans l'intérêt de l'empire, il existe " de justes motifs pour le grand mécontentement qui prévaut par tout le pays à cause de la " manière dont il a été disposé de nos droits dans les négociations du Traité de *Washington*, " et à cause de la proposition subséquente de notre Gouvernement à l'effet que l'*Angleterre* " devrait endosser un emprunt Canadien comme prix de notre adoption du traité en ce qui " concerne les réclamations *Féniennes*, proposition qui tend à affecter non-seulement notre " bourse mais encore notre honneur et notre sécurité ; et lequel sous-amendement était que les " mots : avant de procéder ultérieurement à la considération du dit bill, cette Chambre croit " de son devoir de déclarer que, bien que les loyaux sujets de Sa Majesté, le peuple du Ca- " nada, soient prêts en tout temps à faire tous les sacrifices raisonnables dans l'intérêt de l'em- " pire, il existe de justes motifs pour le grand mécontentement qui prévaut par tout le pays à " cause de la proposition subséquente de notre gouvernement à l'effet que l'*Angleterre* devrait " endosser un emprunt Canadien comme prix de notre adoption du Traité en ce qui concerne " les réclamations *Féniennes*, proposition qui tend à affecter non-seulement notre bourse mais

“ encore notre honneur et notre sécurité,” soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : “ considérant les difficultés qui existent entre les *Etats-Unis* et la *Grande-Bretagne* au sujet des mesures nécessaires pour donner effet au traité de *Washington*, il est inexpédient de procéder ultérieurement, en ce moment, à la considération du dit Bill.”

Et le sous-amendement étant de nouveau proposé ;

Et d'autres débats s'en suivant ;

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit.

Jendi, 16 Mai 1872.

Sur motion de l'Hon. M. *Anglin*, secondée par l'Hon. M. *Mackenzie*,
Ordonné, Que les débats soient ajournés à la prochaine Séance de la Chambre, pour être alors le premier Ordre du jour.

Et la Séance ayant continué jusqu'à trois heures, jeudi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Jeudi, 16 Mai 1872.

Les Pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :—

Par M. *Kirkpatrick*,—la Pétition de *James Dick*, par ses procureurs Messieurs *Crooks*, *Kingsmill* et *Cattanach* et autres.

Par M. *Masson* (*Soulanges*),—la Pétition de *Lachlan J. MacLachlin*, de la Paroisse de *St. Polycarpe*, comté de *Soulanges*.

Par M. *Mason* (*Terrebonne*),—la Pétition d'*Angus McKay*, de la Paroisse *St. François-Xavier*, communément appelée *Plaine de la Maison Blanche*, dans la Province de *Manitoba*.

Par M. *Workman*,—la Pétition de Messieurs *J. et R. Esdaile* et autres, Marchands de Provisions.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes sont lues :—

De *Prudent Tétu* et autres, du district de *Montmagny* ; demandant que les mesures soient adoptées pour obliger l'Hon. M. le Juge *Bossé* à fixer sa résidence à *St. Thomas de Montmagny*.

De la Chambre de Commerce de *St. Catherines* ; demandant la passation d'un acte pour établir des signaux et stations pour les mauvais temps à des endroits convenables en *Canada* semblables à ceux qui existent aux *Etats-Unis*.

De MM. *C. H. Waterous* et Compagnie, de la Ville de *Brantford*, Comté de *Brant* ; demandant certains amendements à l'Acte relatif aux Brevets d'Invention.

M. *Harrison*, du Comité Permanent des divers Bills Privés présente à la Chambre le cinquième Rapport du dit Comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné le bill pour incorporer la compagnie d'aqueducs de la Puissance, et il est convenu d'y faire certains amendements qu'il soumet à la considération de votre honorable Chambre.

L'Honorable Sir *George E. Cartier*, du Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux, et Lignes Télégraphiques, présente à la Chambre le sixième Rapport du dit Comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné le bill pour légaliser et confirmer la location à la compagnie du chemin de fer du Nord du *Canada*, des voies ferrées de la compagnie de chemin de fer de prolongement nord, et il est convenu d'en faire rapport sans amendement.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, reprend les débats ajournés sur le sous-amendement proposé Lundi dernier, à l'amendement à la motion que le Bill pour mettre à effet les dispositions du Traité entre les *Etats-Unis* et la *Grande-Bretagne*, signé en la cité de *Washington*, le 8 Mai 1871, soit maintenant lu la seconde fois, lequel amendement était que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la Question, soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants: "avant de procéder ultérieurement à la considération du dit Bill, cette Chambre croit de son devoir de déclarer que, bien que les loyaux sujets de Sa Majesté, le peuple du *Canada*, soient prêts en tout temps à faire tous les sacrifices raisonnables dans l'intérêt de l'Empire, il existe de justes motifs pour le grand mécontentement qui prévaut par tout le pays à cause de la manière dont il a été disposé de nos droits dans les négociations du Traité de *Washington* et à cause de la proposition subséquente de notre Gouvernement à l'effet que l'*Angleterre* devrait endosser un emprunt Canadien comme prix de notre adoption du Traité en ce qui concerne les réclamations Fénéennes, proposition qui tend à affecter non-seulement notre bourse mais encore notre honneur et notre sécurité," et lequel sous-amendement était que les mots: "avant de procéder ultérieurement à la considération du dit Bill, cette Chambre croit de son devoir de déclarer que, bien que les loyaux sujets de Sa Majesté, le peuple du *Canada*, soient prêts en tout temps à faire tous les sacrifices raisonnables dans l'intérêt de l'Empire, il existe de justes motifs pour le grand mécontentement qui prévaut par tout le pays à cause de la manière dont il a été disposé de nos droits dans les négociations du Traité de *Washington*, et à cause de la proposition subséquente de notre Gouvernement à l'effet que l'*Angleterre* devrait endosser un emprunt Canadien comme prix de notre adoption du Traité en ce qui concerne les réclamations Fénéennes, proposition qui tend à affecter non-seulement notre bourse mais encore notre honneur et notre sécurité," soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants: "considérant les difficultés qui existent entre les *Etats-Unis* et la *Grande-Bretagne* au sujet des mesures nécessaires pour donner effet au Traité de *Washington*, il est inexpédient de procéder ultérieurement, en ce moment, à la considération du dit Bill."

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit;

Vendredi, 17 Mai 1872.

Et le sous amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit:—

POUR:

Messieurs

<i>Anglin,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>McMonies,</i>	<i>Ross (Wellington D.C.)</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Metcalfe,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Bodwell,</i>	<i>Godin,</i>	<i>Morison (Victoria O.)</i>	<i>Snider,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Joly,</i>	<i>Oliver,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Thompson (Haldimand)</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Kempt,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Thompson (Ontario),</i>
<i>Brown,</i>	<i>Macdonald (Glengarry)</i>	<i>Pozzer,</i>	<i>Wells,</i>
<i>Cameron (Huron),</i>	<i>Mackartane,</i>	<i>Redford,</i>	<i>White (Halton),</i>
<i>Cheval,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Renaud,</i>	<i>White (Hastings Est),</i>
<i>Connell,</i>	<i>Magill,</i>	<i>Ross (Dundas),</i>	<i>Wright (York, Ontario,</i>
<i>Coupal,</i>	<i>McConkey,</i>	<i>Ross (Prince Edouard),</i>	<i>D. O.) et</i>
<i>Delorme (St. Hyacinthe)</i>	<i>McDougall (Renfrew),</i>	<i>Ross (Victoria N.-E.),</i>	<i>Young.—51.</i>

CONTRE :

Messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Delorme, (Provencher),</i>	<i>Langlois,</i>	<i>Power,</i>
<i>Archambeault,</i>	<i>Dobbie,</i>	<i>Lapum,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Ault,</i>	<i>Dorion,</i>	<i>Lawson,</i>	<i>Ross (Champlain),</i>
<i>Baker,</i>	<i>Drew,</i>	<i>Le Vesconte,</i>	<i>Ryan (King's, N. B.),</i>
<i>Barthe,</i>	<i>Dugas,</i>	<i>Little,</i>	<i>Ryan (Montréal Ouest)</i>
<i>Beaty,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macdonald, (Sir John</i>	<i>Savary,</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Ferris,</i>	<i>A., Kingston),</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Fortin,</i>	<i>McDonald (Antigonish)</i>	<i>Street,</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Galt, Sir A. T.</i>	<i>McDonald (Lumenb'g),</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Bertrand,</i>	<i>Gaucher,</i>	<i>McDonald (Middlesex),</i>	<i>Simard,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Masson (Soulanges),</i>	<i>Smith (St. Kirk),</i>
<i>Bolton,</i>	<i>Gendron,</i>	<i>Masson (Terrebonne),</i>	<i>Smith (Westmoreland),</i>
<i>Bown,</i>	<i>Gibbs,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Sproat,</i>
<i>Brousseau,</i>	<i>Grant,</i>	<i>McDougall (Lanark),</i>	<i>Stephenson,</i>
<i>Burton,</i>	<i>Gray,</i>	<i>McDougall (Trois-</i>	<i>Street,</i>
<i>Cameron, (Inverness),</i>	<i>Grover,</i>	<i>Rivières),</i>	<i>Sylvain,</i>
<i>Cameron (Peel),</i>	<i>Hagar,</i>	<i>McGreevy,</i>	<i>Thompson (Caribou),</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Harrison,</i>	<i>McKeagney,</i>	<i>Tilley,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Heath,</i>	<i>Merritt,</i>	<i>Tourangeau,</i>
<i>Carmichael,</i>	<i>Hincks (Sir Francis),</i>	<i>Moffatt,</i>	<i>Tremblay,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Morris,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Carter,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Morrison (Niagara),</i>	<i>Wallace (Albert),</i>
<i>Cartier (Sir George E.)</i>	<i>Houghton,</i>	<i>Munroe,</i>	<i>Wallace (Ile Vancouver),</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Hurdon,</i>	<i>Nathan,</i>	<i>Walsh,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Irvine,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Webb,</i>
<i>Coffin,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>O' Connor,</i>	<i>Whitehead,</i>
<i>Colby,</i>	<i>Jones (L'Islet Grenville)</i>	<i>Pearson,</i>	<i>Willson,</i>
<i>Crawford (Brockville),</i>	<i>Keeler,</i>	<i>Perry,</i>	<i>Wood,</i>
<i>Crawford (Leeds),</i>	<i>Killam,</i>	<i>Pickard,</i>	<i>Workman, et</i>
<i>Cumberland,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Pinsonneault,</i>	<i>Wright (Comté d'Ot-</i>
<i>Currier,</i>	<i>Lacerte,</i>	<i>Pope,</i>	<i>tawa.)—125.</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Pouliot,</i>	
<i>DeCosmos,</i>			

Ainsi, la question est résolue négativement.

Et l'amendement à la motion principale étant mis aux voix, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

<i>Anglin,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>McMonies,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Bécharde,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>Metcalfe,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Godin,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Snider,</i>
<i>Bodwell,</i>	<i>Hagar,</i>	<i>Morrison (Victoria, O.)</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Oliver,</i>	<i>Thompson (H'ldim'nc),</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Joly,</i>	<i>Piquet,</i>	<i>Thompson (Ontario),</i>
<i>Cameron (Huron),</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wells,</i>
<i>Carmichael,</i>	<i>Kempt,</i>	<i>Pozer,</i>	<i>White (Halton),</i>
<i>Cheval,</i>	<i>Macdonald (G'ngarry),</i>	<i>Redford,</i>	<i>Wood</i>
<i>Connell,</i>	<i>McDougall (Renfrew),</i>	<i>Ross (Wellington, D.C.)</i>	

<i>Coupal,</i>	<i>MacFarlane,</i>	<i>Renaud,</i>	<i>Wright (York, Ontario,</i>
<i>Delorme (St. Hyacinthe),</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Ross (Prince-Edouard)</i>	<i>D. O.), et</i>
<i>Dorion,</i>	<i>Magill,</i>	<i>Ross (Victoria, N. E.),</i>	<i>Young.—52.</i>
<i>Fortier,</i>	<i>McConkey,</i>		

CONTRE :

Messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>DeCosmos,</i>	<i>Lapum,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Archambeault,</i>	<i>DeLorme (Provencher),</i>	<i>Lawson,</i>	<i>Ross (Champlain),</i>
<i>Ault,</i>	<i>Dobbie,</i>	<i>Le Vesconte,</i>	<i>Ross (Dundas),</i>
<i>Baker,</i>	<i>Drew,</i>	<i>Little,</i>	<i>Ryan (King's, N.B.),</i>
<i>Barthe,</i>	<i>Dugas,</i>	<i>Macdonald, Sir John</i>	<i>Ryan (Montréal O.),</i>
<i>Beaty,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>A. (Kingston),</i>	<i>Savary,</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Ferris,</i>	<i>McDonald (Antigonish)</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Fortin,</i>	<i>McDonald (Lunenburg)</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Galt (Sir Alexander T.),</i>	<i>McDonald (Middlesex),</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Bertrand,</i>	<i>Gaucher,</i>	<i>Masson (Soulanges),</i>	<i>Simard,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Masson (Terrebonne),</i>	<i>Smith (Selkirk),</i>
<i>Bolton,</i>	<i>Gendron,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Smith (Westmoreland),</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Gibbs,</i>	<i>McDougall (Lanark),</i>	<i>Sproat,</i>
<i>Bown,</i>	<i>Grant,</i>	<i>McDougall (Trois-</i>	<i>Stephenson,</i>
<i>Brousseau,</i>	<i>Gray,</i>	<i>Rivières),</i>	<i>Street,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Grover,</i>	<i>McGreevy,</i>	<i>Sylvain,</i>
<i>Burpee,</i>	<i>Harrison,</i>	<i>McKeagney,</i>	<i>Thompson (Caribou),</i>
<i>Cameron (Inverness),</i>	<i>Heath,</i>	<i>Merritt,</i>	<i>Tilley,</i>
<i>Cameron, (Peel),</i>	<i>Hincks (Sir Francis),</i>	<i>Moffatt,</i>	<i>Tourangeau,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Morris,</i>	<i>Tremblay,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Houghton,</i>	<i>Morrison (Niagara),</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Hurdon,</i>	<i>Munroe,</i>	<i>Wallace (Albert),</i>
<i>Carter,</i>	<i>Irvine,</i>	<i>Nathan,</i>	<i>Wallace (Ile Vancouver),</i>
<i>Cartier, Sir George E.,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Walsh,</i>
<i>Cauley,</i>	<i>Jones (Leeds et Gren-</i>	<i>O'Connor,</i>	<i>Webb,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>ville),</i>	<i>Pearson,</i>	<i>White (Hastings Est),</i>
<i>Coffin,</i>	<i>Keeler,</i>	<i>Perry,</i>	<i>Whitehead,</i>
<i>Colby,</i>	<i>Killam,</i>	<i>Pickard,</i>	<i>Willson,</i>
<i>Crawford (Brockville),</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Pinsonneault,</i>	<i>Workman, et</i>
<i>Crawford (Leeds),</i>	<i>Lacerte,</i>	<i>Pope,</i>	<i>Wright (Comté</i>
<i>Cumberland,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Pouliot,</i>	<i>d' Ottawa).—124.</i>
<i>Currier,</i>	<i>Langlois,</i>	<i>Power,</i>	
<i>Daoust,</i>			

Ainsi, la question est résolue négativement.

Alors, la motion principale étant mise aux voix, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés ils sont pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>DeCosmos,</i>	<i>Langlois,</i>	<i>Power,</i>
<i>Archambeault,</i>	<i>DeLorme (Provencher),</i>	<i>Lapum,</i>	<i>Ross (Champlain),</i>
<i>Ault,</i>	<i>Dobbie,</i>	<i>Lawson,</i>	<i>Ross (Dundas),</i>
<i>Baker,</i>	<i>Drew,</i>	<i>Le Vesconte,</i>	<i>Ryan (King's, N. B.)</i>
<i>Barthe,</i>	<i>Dugas,</i>	<i>Little,</i>	<i>Ryan (Montréal Ouest),</i>
<i>Beaty,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macdonald, Sir J. A.</i>	<i>Savary,</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Ferris,</i>	<i>(Kingston),</i>	<i>Schultz,</i>

Bellerose,	Galt (Sir Alexander T.)	McDonald (Antig'nish)	Scriver,
Benoit,	Gaucher,	McDonald (Lunenburg)	Shanly,
Bertrand,	Gaudet,	McDonald (Middlesex)	Simard,
Blanchet,	Gendron,	Masson (Soulanges),	Smith, (Selkirk),
Bolton,	Gibbs,	Masson (Terrebonne),	Smith (Westmoreland),
Bown,	Grant,	McCallum,	Sproat,
Brousseau,	Gray,	McDougall (Lanark),	Stephenson,
Burpee,	Grover,	McDougall (Trois-	Street,
Cameron (Inverness),	Hagar,	Rivières),	Sylvain,
Cameron (Peel),	Harrison,	McGreevy,	Thompson (Caribou),
Campbell,	Heath,	McKeagney,	Tilley,
Curling,	Hincks, (Sir Francis)	Merritt,	Tourangeau,
Carmichael,	Holmes,	Moffatt,	Tremblay,
Caron,	Holton,	Morris,	Tupper,
Carter,	Houghton,	Morrison (Niagara),	Wallace (Albert),
Cartier (Sir George E.)	Hurdon,	Nathan,	Wallace, (Ile Vancouver,
Cayley,	Irvine,	Nelson,	ver,
Chauveau,	Jackson,	O'Connor,	Walsh,
Coffin,	Jones (Leeds et	Pearson,	Webb,
Colby,	Grenville),	Perry,	Whitehead,
Crawford (Brookville),	Keeler,	Pickard,	Willson,
Crawford (Leeds),	Killam,	Pinsonneault,	Workman, et
Cumberland,	Kirkpatrick,	Pope,	Wright (Comté
Currier,	Lacerte,	Pouliot,	d'Ottawa).—121.
Daoust,	Langevin,		

CONTRE :

Messieurs

Anglin,	Fortier,	McMonies,	Ross (Wellington, D.C.)
Béchar, d,	Fortin,	Metcalfe,	Rymal,
Blake,	Fournier,	Mills,	Scatcherd,
Bodwell,	Geoffrion,	Morison (Victoria O.),	Snider,
Bourassa,	Godin,	Munroe,	Stirton,
Bowell,	Joly,	Oliver,	Thompson (Haldimand)
Bowman,	Jones (Halifax),	Pâquet,	Thompson (Ontario),
Brown,	Kempt,	Pelletier,	Wells,
Cameron (Huron).	McDonald (Glengarry),	Puzer,	White (Halton),
Cheval,	MacFarlane,	Redford,	White (Hastings Est),
Connell,	Mackenzie,	Renard,	Wood,
Goupil,	Magill,	Robitaille,	Wright (York, On-
Delorme (St-Hyacinthe)	McConkey,	Ross (Prince Edouard	tario, D.O.) et
Dorion,	McDougall, (Renfrew),	Ross (Victoria, N.E.)	Young—55.

Ainsi, la question est résolue affirmativement.

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général pour aujourd'hui.

Sur motion de l'Honorable Sir John A. Macdonald, secondée par l'Honorable Sir George E. Cartier,

Résolu, Que l'Ordre des affaires de la prochaine séance de la Chambre soit le même que les Mercredis.

Résolu, Que cette Chambre siège Samedi prochain depuis Une heure jusqu'à Six heures P.M., et que l'Ordre des affaires ce jour là soit le même que les Vendredis.

Et la séance ayant continué jusqu'à Une heure, Vendredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Vendredi, 17 Mai 1872.

Les Pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :

Par M. *Bourassa*,—la Pétition de *W. H. Vanvliet*, Maire et autres de la Paroisse *St. Bernard de Lacolle*, Comté de *St. Jean*.

Par M. *Baker*,—la Pétition de *John Bowker*.

Par M. *Carter*,—la Pétition de *Sir Alexander T. Galt*, M.P., et autres, de la Cité de *Montréal*.

Par M. *O'Connor*,—la Pétition de *John Schultz*, M.P., et autres.

Par l'Honorable M. *Mackenzie*,—la Pétition de *James Mulligan*, Président, et de *John H. O'Donnell*, M.D., Secrétaire, au nom d'une assemblée de certaines personnes qui furent emprisonnées durant les troubles à la *Rivière-Rouge*, en 1869 et 1870.

Conformément à l'Ordre du jour les Pétitions suivantes sont lues :

De la Chambre de Commerce de *Stratford* ; demandant que la taxe sur les lettres de change et les billets promissoires soit abolie.

De *R. H. Montgomery* et autres ; demandant l'établissement d'une ligne de steamers pour le transport des malles et passagers du *Canada* aux *Antilles* et de là au *Brésil*.

Des directeurs provisoires de la compagnie de chemin de fer et du pont du *Sault Ste. Marie* ; demandant certains amendements à son Acte d'Incorporation.

De *Charles Garth* et autres, de la Cité de *Montréal* ; demandant un Acte d'Incorporation sous le nom de compagnie d'amélioration du *Canada*.

L'Honorable *Sir Francis Hincks*, du Comité Permanent des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le quatrième Rapport du dit Comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné les bills suivants, et il est convenu d'en faire rapport avec plusieurs amendements :

Bill pour corriger une erreur cléricale dans l'acte relatif aux banques et au commerce de banque ; Bill pour amender l'acte de la compagnie d'assurance britannique américaine et les actes subséquents qui la concerne ; le bill pour amender l'acte 27 *Victoria*, ch. 50, intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie de prêt et d'agence de *Londres* et du *Canada* ; et le bill concernant la banque d'épargne de *Toronto*.

Votre comité a aussi examiné le bill pour incorporer la chambre de commerce de *Ste. Catherine*, et le bill pour amender l'acte de l'assurance mutuelle sur la vie, du *Canada*, et il est convenu d'en faire rapport sans amendement.

L'Honorable M. *Cameron (Peel)*, du Comité Permanent des Privilèges et Elections, présente à la Chambre le second Rapport du dit Comité, lequel est lu comme suit :

Le comité des privilèges et élections auquel ont été renvoyées les pétitions contre l'élection de *Donald A. Smith*, Ecr., Membre pour le district de *Selkirk*, et *Pierre DeLorme*, Ecr., Membre pour le district de *Provencher*, province de *Manitoba*, a l'honneur de présenter son deuxième rapport, qui est comme suit :

Que le procès-verbal de la dernière séance de votre comité a été lu ainsi que l'ordre du comité à l'effet que l'avis aux pétitionnaires contre les élections de *Selkirk* et *Provencher*, *Manitoba*, fut affiché dans les couloirs de la Chambre des Communes, le ou avant le 10^e jour de mai courant, lequel avis invitait ces pétitionnaires à comparaître devant votre comité le 17 de mai courant, et les informait qu'à défaut de ce faire il serait procédé en leur absence à la décision de leurs pétitions;

Que les avis aux dits pétitionnaires préparés conformément au dit ordre de votre comité ont été lus et qu'il a été prouvé qu'ils avaient été affichés dans les couloirs de la Chambre des Communes le 10 mai courant;

Qu'aucun des pétitionnaires, soit en personne, par conseil ou agent, n'est comparu devant votre comité; et que votre comité a en conséquence déduit de faire rapport à Votre Honorable Chambre de sa décision à l'égard des pétitions concernant les élections pour les districts de *Selkirk* et *Provencher*, et il recommande qu'il ne soit pas procédé davantage avec l'une ou l'autre des dites pétitions.

Sur motion de l'Honorable M. *Cameron* (*Peel*), secondée par l'Honorable M. *Blanchet*, Résolu, Que cette Chambre concoure dans le dit Rapport.

L'Honorable Sir *John A. Macdonald*, l'un des Membres de l'Honorable Conseil Privé, présente, conformément aux Adresses à Son Excellence le Gouverneur-Général, la réponse à une Adresse de la Chambre des Communes, datée le 18 avril 1872, demandant un état du nombre de causes qui, pendant les trois dernières années, du 1^{er} janvier 1869 au 1^{er} janvier 1872, ont été portées devant Sa Majesté en son Conseil Privé, sur appel de jugements rendus dans chacune des Provinces d'*Ontario*, *Québec*, le *Nouveau-Brunswick* et la *Nouvelle-Ecosse*, le nombre de jugements rendus dans ces causes, et le nombre de celles qui étaient encore pendantes devant le Conseil Privé le 1^{er} janvier dernier. (*Documents de la Session*, No. 45.)

Aussi, la réponse à une Adresse de la Chambre des Communes, datée le 1^{er} Mai 1872, demandant copie de toutes requêtes, de toute correspondance, de tous rapports d'inspecteurs, et autres documents ayant rapport à l'établissement d'une Malle quotidienne entre *Joliette*, *St. Ambroise de Kildare*, et *St. Mélanie d'Aillebout*, dans le Comté de *Joliette*. (*Documents de la Session*, No. 46.)

Aussi, la réponse à une Adresse de la Chambre des Communes, datée le 22 avril 1872, demandant un état indiquant toutes les sommes d'argent payées en aucun temps, durant l'année fiscale finissant le 30 juin 1871, à tout officier ou commis de département, à qui, et quand elles ont été payées et par l'ordre de qui elles ont été payées, sous forme de salaire extra ou pour service extra ou autrement, avec les pièces justificatives à cet égard. (*Documents de la Session*, No. 47.)

Aussi, la Réponse à une Adresse de la Chambre des Communes, datée le 22 Avril 1872, demandant un état indiquant toutes sommes d'argent exigées ou reçues pour salaires, services extra et frais de voyage, ou pour tout autre objet, par les divers députés chefs et officiers de département à *Ottawa*, qui suivent, savoir :—le député Ministre de la Milice, le député du ministre de la Justice, le député du Ministre des Travaux Publics, le député du Ministre de l'agriculture, le député du Ministre des Douanes, le député du Ministre de la Marine et des Pêcheries, le Commissaire des Douanes, le Commissaire du Revenu de l'Intérieur, les sous Secrétaires d'Etat pour le *Canada* et les provinces, le Député de l'Adjudant-Général pour le *Canada*, et les divers Inspecteurs des Bureaux de Poste des différentes Provinces, y compris l'Inspecteur en Chef à *Ottawa*, ou par aucun d'eux, pour services rendus au Gouvernement comme tels Députés Chefs ou comme tels Officiers de Département, comme susdit, pour l'année expirée le 31 mars 1872, indiquant aussi en vertu de quelle autorité (s'il en est) ces paiements ont été faits et les pièces justificatives à cet égard. (*Documents de la Session*, No. 47.)

Et aussi, la Réponse à une Adresse de la Chambre des Communes, datée le 18 Avril 1872, demandant copie de toute correspondance entre le Gouvernement de la Puissance et celui d'*Ontario* au sujet de la limite Nord-Ouest d'*Ontario* (*Documents de la Session*, No. 48.)

Sur motion de l'Honorable M. *Cameron (Peel)*, secondée par l'Honorable M. *Blanchet*, Ordonné, Que la Pétition d'*Angus McKay*, de *St. François Xavier*, communément appelé *Plaine de la Maison Blanche*, dans la Province de *Maritoba*, présentée à la Chambre hier, soit maintenant reçue et lue; et la dite Pétition est reçue et lue, représentant qu'il était candidat à l'élection tenue à *High Bluff*; dans la division électorale de *Marquette*, dans la dite Province, en Février 1871, pour le choix d'un membre pour représenter la dite division dans la Chambre des Communes, et demandant que le Rapport Spécial soit amendé, et que le Pétitionnaire soit déclaré avoir été dûment élu pour représenter la dite division Electorale de *Marquette*, dans le présent Parlement.

Ordonné, Que la dite Pétition soit renvoyée au Comité Permanent des Privilèges et Elections.

Ordonné, Que M. *Pâquet* ait la permission d'introduire un Bill pour changer le nom de la Société Permanente de Construction de *Montréal*, en celui de Banque de Prêts et de Crédits Fonciers, et pour accorder certains pouvoirs à la Banque.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre; lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

Sur motion de M. *Fournier*, secondée par l'Honorable M. *Dorion*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, toute la correspondance entre le Gouvernement de *Québec* et celui de la Puissance au sujet de la nécessité de nommer un juge résidant pour chaque district judiciaire de la Province de *Québec*, et tous les papiers et documents relatifs à ce sujet.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des Membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, se forme en Comité sur le Bill pour incorporer la Banque d'*Hamilton*, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Thompson (Haldimand)*, fait Rapport que le Comité a examiné le Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, se forme en Comité sur le Bill pour incorporer la Compagnie de la Banque d'*Halifax*, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Harrison* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre se forme en Comité sur le Bill pour incorporer la Banque d'Echange du *Canada*, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Bellerose* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, se forme en comité sur le Bill pour amender l'Acte pour incorporer les administrateurs du fonds des Veuves et Orphelins des Ministres du Synode de l'Eglise Presbytérienne du Canada en rapport avec l'Eglise d'Ecosse, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Lawson fait rapport que le Comité a examiné le Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

L'Ordre du jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la compagnie pour l'impression et la publication du *Mail*, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Street fait rapport que le Comité a examiné le Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour naturaliser *Anson Greene Phelps Dodge*, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général pour demain.

L'Ordre du jour pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte incorporant la Compagnie du Canal de *Caughnawaga*, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Harrison fait rapport que le Comité a examiné le Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte d'incorporation de la compagnie du Tunnel de la Rivière *Détroit* et pour d'autres fins, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un Comité Général.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Colby* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la compagnie d'équipement des chemins de fer Canadiens, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un Comité Général.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et l'Honorable M. *Cameron (Peel)*, fait rapport que le Comité a examiné et le Bill lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe et que le titre soit: "Acte pour incorporer la compagnie Canadienne pour l'équipement des chemins de fer."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la compagnie du chemin de fer de la frontière de *Québec*, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Ferguson* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill relatif à la Compagnie de chemin de fer Grand-Tronc, et à celle du chemin de fer de *Montréal et Champlain*, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un Comité Général.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Bellerose* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et y a fait un amendement.

Ordonné, Que l'amendement soit maintenant pris en considération.

L'Amendement est alors lu pour la première et la seconde fois, et adopté.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Banque du *Canada* étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Macdonald (Glengarry)*, fait rapport que le Comité a examiné le Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe et que le titre soit : " Acte pour incorporer la Banque *St. Lawrence*."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la compagnie de télégraphe des mines d'argent de la *Baie du Tonnerre*, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Jones (Halifax)*, fait rapport que le Comité a examiné le Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour permettre à la Compagnie du Grand Chemin de Fer Occidental d'étendre et perfectionner ses moyens de correspondance, étant lu ;

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Harrison*, fait rapport que le Comité a examiné le Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour légaliser une certaine convention conclue entre la Compagnie du Chemin de Fer Grand Tronc du *Canada*, et la corporation de la ville de *Galt*, et pour d'autres fins y mentionnées, étant lu ;

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Thompson (Haldimand)*, fait rapport que le Comité a examiné le Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Compagnie de Chasse aux Vaux Marins et de Pêche du Canada et de Terre-Neuve, étant lu ;

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un Comité Général.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le Fauteuil, et M. *Harrison* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe et que le titre soit: "Acte pour incorporer la compagnie du Canada et de Terre-Neuve, pour la chasse du loup-marin (phoques) et l'exploitation des pêcheries."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

L'Ordre du jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Compagnie de l'Acque-duc de la Puissance, étant lu ;

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un Comité Général pour demain.

L'Ordre du jour pour la seconde lecture du Bill pour légaliser et ratifier le bail fait à la Compagnie du chemin de fer du Nord du Canada des lignes de la Compagnie des chemins de fer du prolongement nord, étant lu ;

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Chipman* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

L'Ordre du jour pour la seconde lecture du Bill pour abroger la loi concernant la faillite, étant lu ;

M. *Colby* propose, secondé par M. *Oliver*, que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Et objection étant faite par M. *Harrison*, représentant du district électoral de la Cité de Toronto, sur le principe que le Bill affectant le commerce, aurait du prendre naissance en Comité Général,

M. l'Orateur donne sa décision comme suit :

" Je dois donner ma décision contre l'objection. Le but d'un Comité en général est d'appeler la Chambre à bien réfléchir avant d'imposer des charges, et le Bill en question, qui est à l'effet d'abroger une loi, n'a certainement pas cet objet en vue. En outre, je ne puis être de l'avis de l'Honorable Monsieur, que ce Bill se rapporte au commerce. Il s'applique bien directement aux commerçants comme individus, mais il n'a nullement pour objet de régler le commerce."

Et la question étant de nouveau proposée, que le Bill soit maintenant lu la troisième fois ;

M. Jones (*Halifax*), propose comme amendement, secondé par l'Honorable M. Gray, que tous les mots après "soit" soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants ; "renvoyé de nouveau à un Comité général, avec instruction de l'amender en décrétant que le Bill ne s'appliquera ni à la *Nouvelle-Ecosse* ni au *Nouveau-Brunswick*."

M. Gibbs propose comme sous amendement, secondé par M. Merritt, que les mots "renvoyé de nouveau à un Comité général, avec instruction de l'amender en décrétant que le Bill ne s'appliquera ni à la *Nouvelle-Ecosse*, ni au *Nouveau-Brunswick*," soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : "d'hui en six mois."

Et le sous amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

<i>Anglin,</i>	<i>Ferris,</i>	<i>McDonald (Lunenburg)</i>	<i>Savary,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Macdonald (Middlesex)</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Bolton,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>Masson (Terrebonne),</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Gibbs,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Bown,</i>	<i>Gray,</i>	<i>McMontes,</i>	<i>Smith, (Selkirk.)</i>
<i>Burpee,</i>	<i>Harrison,</i>	<i>Merritt,</i>	<i>Smith (Westmoreland)</i>
<i>Cameron (Inverness),</i>	<i>Hincks (Sir Francis),</i>	<i>Metcalfe,</i>	<i>Stephenson,</i>
<i>Cameron (Peel),</i>	<i>Holton,</i>	<i>Moffatt,</i>	<i>Street,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Irvine,</i>	<i>Morris,</i>	<i>Tilley,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Nathan,</i>	<i>Tourangeau,</i>
<i>Curmichael,</i>	<i>Jones (Leeds et Gren-</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Cartier, (Sir George E.)</i>	<i>ville.)</i>	<i>Pearson,</i>	<i>Wallace (Albert),</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Kempt,</i>	<i>Perry,</i>	<i>Wallace (Ile Vancouver),</i>
<i>Chipman,</i>	<i>Killam,</i>	<i>Pickard,</i>	
<i>Cimon,</i>	<i>Lacerte,</i>	<i>Ross (Champlain),</i>	<i>Walsh,</i>
<i>Coffin,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Ross (Victoria, N.-E.),</i>	<i>Willson,</i>
<i>Connell,</i>	<i>Lawson,</i>	<i>Ryan (King, N. B.),</i>	<i>Workman, et</i>
<i>Cumberland,</i>	<i>Macdonald, Sir J. A.</i>	<i>Ryan (Montréal Ouest),</i>	<i>Young.—72.</i>
<i>DeCosmos,</i>	<i>(Kingston),</i>		
<i>Dobbie,</i>			

CONTRE :

Messieurs

<i>Archambeault,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Masson (Soulanges),</i>	<i>Ross (Wellington, D.C.)</i>
<i>Baker,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Barthe,</i>	<i>Fortin,</i>	<i>McConkey,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>McDougall (Lanark),</i>	<i>Simard,</i>
<i>Bécharé,</i>	<i>Galt, (Sir Alexander T),</i>	<i>McDougall (Renfrew),</i>	<i>Sproat,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Gaucher,</i>	<i>McDougall (Trois-</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Bertrand,</i>	<i>Godin,</i>	<i>Rivières),</i>	<i>Sylvain,</i>
<i>Bodwell,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Thompson (Haldim'nd)</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Grover,</i>	<i>Morrison (Victoria O.),</i>	<i>Thompson (Ontario),</i>
<i>Brousseau,</i>	<i>Hagar,</i>	<i>Morrison (Niagara),</i>	<i>Tremblay,</i>
<i>Cameron (Huron),</i>	<i>Heath,</i>	<i>Oliver,</i>	<i>Webb,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Hurdon,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Wells,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Pelletier</i>	<i>White, (Halton),</i>

<i>Cheval,</i>	<i>Keeler,</i>	<i>Pinsonneault,</i>	<i>White (Hastings Est.)</i>
<i>Colby,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Pope,</i>	<i>Whitehead,</i>
<i>Coupal,</i>	<i>Langlois,</i>	<i>Pouliot,</i>	<i>Wood,</i>
<i>Urawford, (Brockville),</i>	<i>Lapum,</i>	<i>Pozier,</i>	<i>Wright (Comté</i>
<i>DeLorme (Provencher),</i>	<i>Little,</i>	<i>Redford,</i>	<i>d'Ottawa) et</i>
<i>Delorme (St. Hyacinthe)</i>	<i>Macdonald (Glengarry)</i>	<i>Renaud,</i>	<i>Wright (York, Ontario,</i>
<i>Dorion,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Ross (Dundas),</i>	<i>D.O.)—80.</i>
<i>Drew,</i>	<i>Magill,</i>	<i>Ross (Prince-Edouard),</i>	

Ainsi, la question est résolue négativement.

Et l'amendement étant de nouveau proposé,

M. Bellerose propose comme sous amendement, secondé par M. Masson (Terrebonne), que les mots "renvoyé de nouveau à un Comité général, avec instruction de l'amender en dé-
"crétant que le Bill ne s'appliquera ni à la Nouvelle-Ecosse ni au Nouveau-Brunswick,"
soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants, "lu la troisième fois, le 31 du
courant."

Et le sous amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise, et les noms étant de-
mandés, ils sont pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

<i>Anglin,</i>	<i>Cumberland,</i>	<i>Macdonald Sir John A.,</i>	<i>Ryan (Montréal Ouest)</i>
<i>Archambeault,</i>	<i>DeCosmos,</i>	<i>(Kingston),</i>	<i>Savary,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dobbie,</i>	<i>McDonald (Lunenburg)</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Ferris,</i>	<i>McDonald (Middlesex),</i>	<i>Scrifer,</i>
<i>Bolton,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Masson (Terrebonne),</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Gibbs,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Smith, (Selkirk)</i>
<i>Bown,</i>	<i>Gray,</i>	<i>McMonies,</i>	<i>Smith (Westmoreland)</i>
<i>Burpee,</i>	<i>Harrison,</i>	<i>Merritt,</i>	<i>Stephenson,</i>
<i>Cameron (Inverness),</i>	<i>Hincks (Sir Francis),</i>	<i>Metcalfe,</i>	<i>Street,</i>
<i>Cameron (Peel),</i>	<i>Holton,</i>	<i>Moffatt,</i>	<i>Talley,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Irvine,</i>	<i>Morris,</i>	<i>Tourangeau,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Nathan,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Carmichael,</i>	<i>Jones (Leeds et</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Wallace, (Albert),</i>
<i>Cartier (Sir George E.)</i>	<i>Grenville),</i>	<i>Pearson,</i>	<i>Wallace (I. Vancouver),</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Kempt,</i>	<i>Perry,</i>	<i>Walsh,</i>
<i>Chipman,</i>	<i>Killam,</i>	<i>Pickard,</i>	<i>Willson,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Lacerte</i>	<i>Ross (Champlain),</i>	<i>Workman, et</i>
<i>Coffin,</i>	<i>Laugévin,</i>	<i>Ros (Victoria, N.-E.),</i>	<i>Young.—73.</i>
<i>Connell,</i>	<i>Lawson,</i>	<i>Ryan (King's, N. B.),</i>	

CONTRE :

Messieurs

<i>Baker,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>McConkey,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Barthe,</i>	<i>Galt, (Sir Alexander T.)</i>	<i>McDougall (Lanark),</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Gaucher,</i>	<i>McDougall (Renfrew),</i>	<i>Simard,</i>
<i>Bécharé,</i>	<i>Godin,</i>	<i>McDougall (Trois-</i>	<i>Sproat,</i>
<i>Bertrand,</i>	<i>Grover,</i>	<i>Rivières),</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Bodwell,</i>	<i>Hagar,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Sylvain,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Heath,</i>	<i>Morison (Victoria O.),</i>	<i>Thompson (Haldimand)</i>
<i>Brousseau,</i>	<i>Hurdon,</i>	<i>Morrison (Niagara),</i>	<i>Thompson (Ontario),</i>
<i>Cameron (Huron),</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Oliver,</i>	<i>Tremblay,</i>

Caron,	Keeler,	Pâquet,	Webb,
Cayley,	Kirkpatrick,	Pelletier,	Wells,
Cheval,	Langlois,	Pinsonneault,	White (Halton),
Colby,	Lapum,	Pope,	White (Hastings Est),
Coupal,	Little,	Pouliot,	Whitehead,
DeLorme (Provencier)	Macdonald (Glengarry)	Pozzer,	Wood,
Delorme (St. Hyacinthe)	MacFarlane,	Redford,	Wright (Comté
Drew,	Mackenzie,	Ross (Dundas),	d'Ottawa), et
Ferguson,	Magill,	Ross (Prince Edouard),	Wright (York, Ontario,
Fortier,	Masson (Soulanges),	Ross (Wellington, D.C.)	D. C.)—76.
Fortin,	McCallum,		

Ainsi, la question est résolue négativement.

Et l'amendement à la motion principale étant mis aux voix, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

Anglin,	Cumberland,	Lawson,	Ross (Victoria, N.E.)
Archambeault,	DeCosmos,	Macdonald Sir John A. Ryan,	(King's, N.B.)
Blake,	Dobbie,	(Kingston)	Ryan Montréal Ouest)
Blanchet,	Ferris,	McDonald (Lunenburg)	Savary,
Bolton,	Fortin,	McDonald (Middlesex)	Schultz,
Bowell,	Gaudet,	Masson (Terrebonne),	Shanly,
Bown,	Gibbs,	McMillan,	Smith, (Selkirk),
Burpee,	Gray,	Merritt,	Stephenson,
Cameron (Inverness),	Harrison,	Moffatt,	Street,
Cameron (Peel),	Hincks, (Sir Francis)	Morris,	Tilley,
Campbell,	Holton,	Morrison (Niagara),	Tourangeau,
Carling,	Irvine,	Nathan,	Tupper,
Carmichael,	Jones (Halifax),	Nelson,	Wallace (Albert),
Cartier (Sir George E.)	Jones (Leeds et	Pearson,	Wallace, (Ile Van-
Chauveau,	Grenville),	Perry,	ver,
Chipman,	Killam,	Pickard,	Walsh,
Cimon,	Kirkpatrick,	Pinsonneault,	Willson et
Coffin,	Lacerte,	Renaud,	Workman,—72.
Connell,	Langevin,	Ross (Champlain),	

CONTRE :

Messieurs

Baker,	Galt (Sir Alexander T.)	McDougall (Lanark),	Simard,
Barthe,	Gaucher,	McDougall, (Renfrew),	Smith (Westmoreland),
Beaubien,	Geoffrion,	McDougall (Trois-	Snider,
Bécharde,	Godin,	Rivières),	Sproat,
Bellerose,	Grant,	McMonies,	Stirton,
Bertrand,	Grover,	Metcalfe,	Sylvain,
Bodwell,	Hagar,	Mills,	Thompson (Haldi-
Bourassa,	Heath,	Morison (Victoria O.),	mand),
Brousseau,	Hurdon,	Oliver,	Thompson (Ontario),
Cameron (Huron).	Jackson,	Pâquet,	Tremblay,
Caron,	Keeler,	Pelletier,	Webb,
Cayley,	Kempt,	Pope,	Wells,
Cheval,	Langlois,	Pouliot,	White (Halton),

<i>Colby,</i>	<i>Lapum,</i>	<i>Pozar,</i>	<i>White (Hastings Est),</i>
<i>Coupal,</i>	<i>Little,</i>	<i>Redford,</i>	<i>Whitehead,</i>
<i>DeLorme (Provencher),</i>	<i>Macdonald (Glengarry),</i>	<i>Ross (Dundas),</i>	<i>Wood,</i>
<i>Delorme (St Hyacinthe),</i>	<i>MacFarlane,</i>	<i>Ross (Prince Edouard)</i>	<i>Wright (Comté</i>
<i>Dorion,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Ross (Wellington, D.C.)</i>	<i>d'Ottawa),</i>
<i>Drew,</i>	<i>Magill,</i>	<i>Rymal,</i>	<i>Wright (York, On-</i>
<i>Ferguson,</i>	<i>Masson (Soulangee),</i>	<i>Scatcherd,</i>	<i>tario, D.O.) et</i>
<i>Fortier,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Sriver,</i>	<i>Young—82.</i>
<i>Fournier,</i>	<i>McConkey,</i>		

Ainsi, la question est résolue négativement.

Alors, la motion principale étant mise aux voix, la Chambre se divise, et la question est résolue affirmativement.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre reprend les débats ajournés sur la motion proposée, le 25 avril dernier, à l'effet que la Chambre se forme maintenant en comité général pour examiner une résolution déclarant qu'il est expédient d'adopter la jauge de 4 pieds 8½ pouces dans la construction du chemin de fer Intercolonial ;

Et la dite motion étant de nouveau proposée, et des débats ultérieurs s'en suivant,

Sur motion de l'Honorable Sir *John A. Macdonald*, secondée par l'Honorable M. *Chauveau*,

Ordonné, Que les débats soient ajournés.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain, à une heure P. M.

Samedi, 18 Mai 1872.

Une heure P. M.

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :—

Par l'Honorable M. *Chauveau*,—la Pétition de *Daniel Fumy* et autres, de la paroisse de *St. Félix du Cap-Rouge*, District de *Québec*.

Par M. *Cayley*,—la Pétition de *P. C. Duranceau*, Maire et autres, de la ville de *Beauharnois*.

Conformément à l'Ordre du jour, la Pétition suivante est lue :

De MM. *J. et R. Esdaile* et autres, marchands de provisions; demandant que le droit sur le lard en baril soit aboli.

Une motion étant proposée et secondée, à l'effet que la Pétition de *Lachlan J. Mc-Lachlan*, de la paroisse *St. Polycarpe*, Comté de *Soulanges*, présentée jeudi dernier, demandant le paiement de certains arrérages de salaire qu'il prétend lui être dus lorsqu'il était employé comme Inspecteur des clôtures sur la Section No. 2, du chemin de fer Intercolonial, soit maintenant reçue;

M. l'Orateur décide que cette Pétition ne peut être reçue, parce que l'acquiescement à ses conclusions entraînerait une dépense de deniers publics.

L'Honorable M. *Cameron (Peel)*, du Comité Permanent des Privilèges et Elections, présente à la Chambre le troisième rapport du dit Comité, lequel est lu comme suit :

Le Comité des privilèges et élections auquel ont été renvoyées les pétitions de *James S. Lynch*, candidat à l'élection tenue à *High Bluff*, district électoral de *Marquette*, province de *Manitoba*, en février 1871, pour le choix d'un député de ce district à la Chambre des Communes ; et d'*Angus McKay*, l'autre candidat à la dite élection, a l'honneur de présenter son troisième rapport comme suit :—

A sa réunion, aujourd'hui, les deux parties ont demandé à votre Comité un ajournement de six semaines, afin de pouvoir soumettre des listes de votants auxquels ils font respectivement objection, et il a accédé à cette demande.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Cameron (Peel)*, ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'acte relatif aux Lettres de Change et aux Billets Promissoires.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour Lundi prochain.

M. *Schultz*, du Comité Permanent des Ordres Permanents, présente à la Chambre le neuvième rapport du dit Comité, lequel est lu comme suit :—

Votre Comité a examiné et trouvé suffisants les avis quant aux pétitions de *Charles Garth* et autres, demandant l'incorporation de la Compagnie d'améliorations du *Canada*,—des directeurs provisoires de la Compagnie du chemin de fer et du pont du *Sault Ste. Marie*, demandant des amendements à la Charte de la Compagnie,—et quant à cette partie de la Pétition de *D. Ford Jones* et autres, demandant la passation d'un acte pour faire revivre et amender certains actes de la législature de la ci-devant province du *Haut-Canada* concernant la Compagnie de Navigation de *Gananoque* et *Wiltzie*, qui a rapport à la remise en vigueur de l'acte incorporant la dite Compagnie.

Ordonné, Que M. *Morrison (Niagara)* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'acte d'incorporation de la Compagnie du Chemin de fer et du pont du *Sault Ste. Marie*.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

Sur motion de l'Honorable M. *Tilley*, secondée par l'Honorable Sir *Francis Hincks*,

Résolu, Que mardi prochain, cette Chambre se formera en Comité pour examiner la résolution suivante :

Qu'il est expédient d'abroger l'acte de la législature du *Nouveau-Brunswick*, 26 Vic., ch. 36, pour la gouverne des pilotes dans le Comté de *Charlotte*, et d'autoriser le gouverneur en conseil à nommer trois commissaires pour le dit comté, lesquels auront le pouvoir de faire des règles et règlements pour la gouverne des pilotes pour les côtes et havres du comté, de fixer les taux de pilotage, et d'imposer des amendes n'excédant point \$40 pour toute violation de ces règles et règlements approuvés par le gouverneur en conseil.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, se forme en Comité sur le Bill pour amender la loi relative aux marques frauduleusement apposées sur les marchandises, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Cartier* fait rapport que le Comité, a fait quelque progrès, et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le Comité ait la permission de siéger de nouveau mardi prochain.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour continuer et prolonger l'exploration géologique du *Canada*, et pour le maintien du musée géologique étant lu,

Ordonné, Que la résolution adoptée le 23 avril dernier, concernant l'exploration géologique du *Canada*, soit renvoyée au dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque

temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Langlois* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et y a fait des amendements.

Ordonné, Que les amendements soient maintenant pris en considération.

Les amendements sont alors lus pour la première et la seconde fois et adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois mardi prochain.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour amender l'Acte des Banques d'Épargne du Gouvernement, chapitre 6 des statuts de 1871, étant lu,

Ordonné, Que les résolutions adoptées par cette Chambre mardi, le 23 avril dernier, concernant les Banques d'Épargne du Gouvernement, soient renvoyées au dit Comité.

La Chambre se forme alors en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Langlois* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et y a fait des amendements.

Ordonné, Que les amendements soient maintenant pris en considération.

Les amendements sont alors lus pour la première et la seconde fois et adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois mardi prochain.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill concernant la dette publique et le prélèvement des emprunts autorisés par le Parlement étant lu,

Ordonné, Que les résolutions adoptées par cette Chambre, mardi le 23 avril dernier, concernant la dette publique, soient renvoyées au dit Comité.

La Chambre se forme alors en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Street* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois mardi prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture des amendements faits par le Sénat au Bill intitulé : " Acte à l'effet de lever certains doutes au sujet du larcin des timbres," étant lu,

Les amendements sont, en conséquence, lus la seconde fois et adoptés.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Sénat, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte concernant le service civil du *Canada*, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Chipman* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill du Sénat, intitulé : " Acte pour amender l'Acte concernant les Statuts du *Canada*," étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Chipman* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Sénat, et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendement.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte d'Immigration de 1869, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général pour Mardi prochain ; et la résolution adoptée par cette Chambre, Vendredi, le 10 Mai courant, concernant l'Immigration, est renvoyée au dit Comité.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill concernant les Brevets d'Inventions étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général, et la résolution adoptée par la Chambre, Mardi, le 9 Mai courant, concernant les Brevets d'Invention, renvoyée au dit Comité.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Chipman* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et y a fait des amendements.

Ordonné, Que les amendements soient maintenant pris en considération.

Les amendements sont alors lus pour la première et la seconde fois, et adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois Mardi prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill exonérant les Membres du Conseil Exécutif et autres, de toute responsabilité à l'égard de la dépense inévitable de deniers publics, sans crédit parlementaire, occasionnée par l'envoi d'une expédition militaire à *Manitoba*, en 1871, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour étendre à toute la Puissance du *Canada* les lois relatives à l'inspection de certains des principaux articles de provenance canadienne, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 20 Mai 1872.

La Pétition suivante est présentée et déposée sur la table:—

Par M. *Ryan* (*Montréal Ouest*),—la pétition de Messieurs *McMullen*, *Adams* et Compagnie, et autres, Marchands et Commerçants, de la Cité de *Montréal*.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes sont lues:—

De *James Dick*, par ses procureurs MM. *Crooks*, *Kingsmill* et *Cattanach* et autres; demandant un acte d'incorporation sous le nom de banque supérieure du *Canada*.

De *W. H. Vanliet*, maire, et autres, de la paroisse de *St. Bernard de Lacolle*, comté de *St. Jean*; demandant que le bill maintenant devant le parlement, intitulé: "Acte relatif au Grand Tronc et au chemin de fer de *Montréal* et *Champlain*, soit amendé en y insérant les sections 7 et 8 de l'acte 27 et 28 *Vict.*, ch. 85.

De *James Mulligan*, président, et *John O'Donnell*, M. D., secrétaire, au nom d'une assemblée de certaines personnes qui ont été emprisonnés durant les troubles à la *Rivière-Rouge* en 1869 et 1870; demandant une enquête plus complète et plus impartiale sur leurs pertes et réclamations.

De *Daniel Fumy* et autres, de la paroisse de *St. Félix du Cap-Rouge*, district de *Québec*; demandant que cette partie de la paroisse de *St. Félix du Cap-Rouge*, qui est comprise dans le comté de *Portneuf*, en soit détachée et annexée au comté de *Québec*, pour toutes fins civiles et politiques.

De *P. C. Duranceau*, maire, et autres, de la ville de *Beauharnois*; demandant que le bill pour incorporer la compagnie du chemin de fer et du pont du *Côteau* et de la ligne provinciale devienne loi.

Une motion étant proposée et secondée à l'effet que la Pétition de *John Bowker*, présentée vendredi dernier, demandant la compensation pour dépenses par lui encourues dans la construction d'une passe migratoire à son écluse de moulin, soit maintenant reçue et lue,

M. l'Orateur décide que cette pétition ne peut être reçue, attendu que l'acquiescement à cette demande entraînerait une dépense de deniers publics.

Une motion étant proposée et secondée à l'effet que la Pétition de Sir *A. T. Galt*, M. P., et autres, demandant la passation d'un acte d'incorporation sous le nom de compagnie d'assurance du *Canada*, contre les accidents, et que la Pétition de *John Schultz*, Ecr., M. P., et autres, demandant un acte d'incorporation sous le nom de compagnie du Nord-Ouest, soient maintenant reçues et lues,

M. l'Orateur décide que ces Pétitions ne peuvent être reçues, le délai pour recevoir des pétitions demandant la passation des Bills Privés étant expiré le 16 courant.

M. *Gibbs*, du Comité Permanent des Comptes Publics, présente à la Chambre le troisième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit:

Votre Comité a examiné des états du montant de l'indemnité et des frais de route payés aux membres des deux Chambres pour la Session de 1871, et a adopté la résolution suivante y relative:

Résolu, Que le comptable de la Chambre reçoive instruction de préparer un état des deniers payés aux membres pour indemnité et frais de route pour la dernière Session,—et que le président entre en communication avec l'honorable Orateur du Sénat et lui demande un état semblable de l'indemnité et des frais de route payés aux Sénateurs pour la dernière Session, et qu'un message soit envoyé au Sénat afin de communiquer la résolution qui précède à leurs honneurs.

Sur motion de M. *Gibbs*, secondée par l'Honorable M. *Mackenzie*,

Résolu, Qu'il soit envoyé un Message au Sénat, communiquant à leurs Honneurs une copie du dit rapport.

Ordonné, Que M. *Gibbs* porte le Message au Sénat.

M. Carter, du Comité des divers Bills Privés, présente à la Chambre le sixième rapport du dit Comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné le bill suivant, et il est convenu d'y faire certains amendements qu'il soumet à la considération de Votre Honorable Chambre :

Bill pour rendre justice aux porteurs de bons de la compagnie du chemin de fer d'embranchement de *Haulton*, province du *Nouveau-Brunswick*, incorporée par acte de l'assemblée, 30 *Vict.*, chap. 54.

L'Honorable Sir *John A. Macdonald*, l'un des Membres de l'Honorable Conseil Privé, présente, conformément aux Adresses à Son Excellence le Gouverneur-Général, la réponse à une Adresse de la Chambre des Communes, datée le 1er mai 1872, demandant copie de toute correspondance échangée depuis le premier Novembre dernier, entre le gouvernement, l'agent à *Caughnawaga*, et les Sauvages Iroquois, au sujet de la conduite des chefs Sauvages ; aussi, copie de toutes communications de la part de ces Sauvages ; aussi, copie de toutes communications de la part de ces chefs en explication de leur conduite. (*Documents de la Session, No. 49.*)

Aussi la réponse à une adresse de la Chambre des Communes, datée le 18 Avril 1872, demandant copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement de la Puissance et celui de la province de *Québec*, depuis le 1er janvier 1871, concernant l'administration de la justice dans la Province de *Québec*, comme suit :

Sur demande faite aux autorités compétentes, il a été répondu qu'il n'existait aucune correspondance comme celle demandée par l'adresse ci-dessus.

J. C. AIKINS,
Secrétaire d'Etat.

Aussi, la réponse à une adresse de la Chambre des Communes, datée le 17 mai 1872, demandant toute la correspondance entre le gouvernement de *Québec* et celui de la Puissance au sujet de la nécessité de nommer un juge résidant pour chaque district judiciaire de la Province de *Québec*, et tous les papiers et documents relatifs à ce sujet.

Sur demande faite aux autorités compétentes, il a été répondu qu'il n'existait aucune correspondance comme celle demandée par l'adresse ci-dessus.

J. C. AIKINS,
Secrétaire d'Etat.

L'Honorable M. *Morris*, l'un des Membres de l'Honorable Conseil Privé, présente, conformément à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, la réponse à une adresse de la Chambre des Communes, datée le 18 avril 1872, demandant copie de tous comptes payés ou reçus pour impressions départementales et confidentielles depuis la date des derniers états soumis, avec copie des ordres en conseil y relatifs, et de tous comptes payés ou reçus pour reliure depuis que l'ouvrage a été donné sans soumissions au présent entrepreneur. (*Documents de la Session, No. 50.*)

M. *Stephenson*, du comité spécial nommé pour s'enquérir de la condition des intérêts agricoles de la Puissance, avec pouvoir d'envoyer quérir personne et papiers, et faire rapport de temps à autres, présente à la Chambre le premier rapport du dit comité, lequel est lu. (*Appendice No. 3.*)

Ordonné, Que M. *Stephenson* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Chambre de Commerce de la ville de *Chatham*.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le Bill pour naturaliser *Anson Greene Phelps Dodge*, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Masson (Terrebonne)* fait rapport que le comité a examiné le Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le Bill pour incorporer la compagnie d'aqueduc de la Puissance, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Bodwell* fait rapport que le comité a examiné le Bill et y a fait des amendements.

Ordonné, Que les amendements soient pris en considération demain.

Ordonné, Que le Bill, tel qu'amendé, soit réimprimé.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender l'acte incorporant la compagnie d'Assurance de l'*Amérique Britannique*, et les actes subséquents y relatifs, étant lu, Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Kirkpatrick* fait rapport que le comité a examiné le Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte 27 Vic., ch. 50, incorporant la compagnie de prêts et d'agence de *Londres* et du *Canada*, (responsabilité limitée) étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Carter* fait rapport que le comité a examiné le Bill, et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill relatif à la Banque d'Épargne de *Toronto*, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Bodwell* fait rapport que le comité a examiné le Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Chambre de Commerce de la ville de *Ste. Catherine*, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Stephenson* fait rapport que le comité a examiné le Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender l'acte incorporant l'Association d'Assurance Mutuelle du *Canada* sur la vie, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Godin* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. *Lawson*, secondée par M. *Ferguson*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, un état indiquant les noms, le tonnage et la classification de tous navires naviguant sur les eaux de l'intérieur des Provinces d'*Ontario* et *Québec*, en l'année 1871, avec les noms de leurs propriétaires respectifs.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des Membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

Sur motion de M. *Stirton*, secondée par M. *Rymal*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toutes estimations, les plus hautes, les plus basses, et moyennes, pour nivellement, ouvrage en maçonnerie et construction de ponts par unité de mesure de chaque espèce d'ouvrage, pour chacune des sections du chemin de fer intercolonial ou des entreprises sur ce chemin, qui ont été soumises au bureau des Commissaires du chemin de fer Intercolonial par l'Ingénieur en Chef, et toutes les estimations ou toutes autres estimations des dites sections soumises par les ingénieurs de district ou de division à l'ingénieur en chef.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des Membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

Sur motion de M. *Mills*, secondée par M. *Macdonald (Renfrew)*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie des lois de *Manitoba*, décrétées durant la dernière Session de la Législature Locale au sujet de l'inscription et des qualifications des électeurs, et de la constitution d'une cour suprême, pour l'information de la Chambre.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des Membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

Sur motion de M. *Oliver*, secondé par M. *Macdonald (Renfrew)*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie des soumissions pour la fourniture d'huile de charbon pour les phares, pour les années 1870, 1871 et 1872, avec les rapports des inspecteurs sur les échantillons.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des Membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

Sur motion de M. *McCallum*, secondée par M. *Grover*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toutes soumissions reçues par le département des Travaux Publics pour l'excavation dans le sol et dans le roc à l'effet de creuser et améliorer le havre de *Port Colborne* sur le lac *Erié*, l'année dernière.

Résolu, Qu'il soit présentée une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de tous rapports faits au département des Travaux Publics par l'ingénieur en charge du canal *Welland* en l'année 1871, indiquant la quantité d'excavation dans le sol et dans le roc requise pour mettre le canal de niveau avec le lac *Erié*, à *Port Colborne* et à *Port Maitland*, aussi, copie de tous rapports sur le même sujet par l'ingénieur en chef dit département.

Ordonné, Que les dites adresses soient présentées à Son Excellence par ceux des Membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil Privé.

Sur motion de M. *Bodwell*, secondée par M. *Killam*,

Ordonné, Que le Greffier de la Couronne en Chancellerie prépare un rapport, d'après les archives des élections des Membres de la présente Chambre des Communes pour la *Colombie Anglaise* et *Manitoba*, indiquant le nombre total de votes enregistrés dans chaque division électorale (où il y a eu contestation), avec le nombre total de votes enregistrés dans chaque telle division, le nombre de votes inscrits sur les listes électorales de ces divisions respectivement, et la population de chaque collège électoral telle qu'indiquée par le dernier recensement.

Sur motion de M. *Stephenson*, secondée par M. *Merritt*,

Résolu, Qu'il soit présentée une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toute correspondance, de tous rapports et ordres en conseil touchant la saisie illégale et injustifiable, par des officiers de douane des *Etats-Unis*, d'un remorqueur à vapeur et d'une barge appartenant à *Hiram Little*, Bouvier, sujet anglais de *Wallaceburg*, comté de *Kent*, *Ontario*, pendant que ces bâtiments étaient engagés dans un commerce légitime dans les eaux canadiennes.

Résolu, Qu'il soit présentée une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toute correspondance entre le secrétaire d'Etat pour les Provinces et toute partie ou parties, y compris les officiers de département, touchant le lot de front No. 51 de la réserve pour les Sauvages à *Sarnia*, et toutes évaluations du dit lot ou autres documents y relatifs.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des Membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

Sur motion de M. Bolton, secondée par M. Burpee,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toute correspondance depuis le 1er juillet 1869, entre le gouvernement du *Canada* et celui de la *Grande-Bretagne* ou tout gouvernement étranger, ou échangée avec des Chambres de Commerce, des particuliers, ou des préposés à l'engagement des matelots, au sujet de l'engagement ou de la désertion des matelots, ou de ce qui est connu sous le nom d'embauchage.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des Membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

Sur motion de M. Jones, (Halifax), secondée par M. Power,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toute correspondance entre le Gouvernement Impérial et celui de la Puissance au sujet de l'arrangement proposé pour obtenir une partie de l'arsenal du port de Sa Majesté à *Halifax*, pour en faire un terminus du chemin de fer Interecolonial.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des Membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

M. Fournier propose, secondé par M. Cheval, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toute correspondance entre le gouvernement ou quelqu'un des Ministres et Jean Langlois, Ecuier, M. P., ou quelque autre personne, demandant au gouvernement, soit de prendre à sa charge les quais construits sur le *St. Laurent*, au-dessous de *Québec*, au moyen d'emprunts faits au fonds d'emprunt municipal, soit de venir en aide, d'une manière quelconque, aux municipalités qui se sont endettées pour la construction de ces quais ; et des débats s'ensuivant, la dite motion est retirée avec la permission de la Chambre.

Sur motion de l'Honorable M. Smith, (Westmorland), secondée par l'Honorable M. Anglin,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toute correspondance échangée entre les Commissaires du chemin de fer Interecolonial et l'Ingénieur en chef du dit chemin de fer, ou entre les dits Commissaires et le gouvernement, ou entre le dit Ingénieur en chef et le gouvernement, ou tout membre du gouvernement au sujet de toutes matières se rattachant au dit chemin de fer ou à sa construction, ou au sujet de la nomination ou de la démission de tout Ingénieur, officier ou employé sur le dit chemin de fer, lorsqu'une différence d'opinion existait entre les dits Commissaires et le dit Ingénieur en chef.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des Membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

Sur motion de M. Fournier, secondée par M. Cheval,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toutes correspondances, statistiques ou informations quelconques en la possession du gouvernement concernant les subdivisions électorales qui, en vertu de la 34^{me} Victoria, ch. 20, doivent être faites dans les municipalités de la province de *Québec*, de manière à ce qu'il n'y ait pas plus de deux cents votants dans chaque subdivision ; et, aussi, toute correspondance concernant l'arrangement ou la division des listes électorales, de manière à ce que chaque subdivision électorale soit fournie de la partie de la liste électorale qui la concerne.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des Membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

Sur motion de M. Jones, (*Halifax*), secondée par l'Honorable M. Mackenzie,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toute correspondance avec le gouvernement des *Etats-Unis* et toute personne de la Puissance au sujet d'observations météorologiques et de rapports sur la température.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence, par ceux des Membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

Sur motion de M. Lapum, secondée par M. Perry,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, la Correspondance et le rapport concernant la construction d'une digue à la décharge du lac dit *Mudd Lake*, dans le Township de *Bedford*, dans le Comté d'*Addington*, *Ontario*, en l'année 1871.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence, par ceux des Membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

Sur motion de M. Stirton, secondée par M. Rymal,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, un état indiquant le nombre de machines à coudre entrées aux différents Ports d'entrée de la Puissance du 1er Juillet 1867 au 1er Avril dernier, les noms de ces machines, les prix auxquels elles ont été entrées et le montant des droits perçus sur icelles.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des Membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

Sur motion de M. Robitaille, secondée par M. Simard,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie des soumissions reçues pour l'appareil de chauffage du Bureau de Poste de *Québec*, avec le rapport de l'Architecte en chef du Département des Travaux Publics et tous les Ordres en Conseil et papiers y relatifs.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des Membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

M. Costigan propose, secondé par M. Renaud, qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, représentant que :—

Attendu qu'il est essentiel à la paix et la prospérité de la Puissance du *Canada*, que les diverses religions qui s'y trouvent vivent sur le pied d'une parfaite harmonie les unes à côté des autres, et que toute loi passée, soit par ce Parlement ou par les Législatures locales, méconnaissant les droits ou les usages tolérés d'une de ces religions, est de nature à rompre cette harmonie ;

Attendu que la Législature locale du *Nouveau-Brunswick*, dans sa Session de 1871, a adopté une loi sur les écoles communes, par laquelle il est défendu de donner dans ces écoles aucune notion de religion aux élèves, et que cette défense est contraire aux sentiments de toute la population de la Puissance en général et aux convictions religieuses de la population catholique romaine en particulier ;

Attendu que les Catholiques Romains du *Nouveau-Brunswick* ne peuvent, sans agir contre leurs croyances, envoyer leurs enfants aux écoles créées par la susdite loi, et que cependant ils sont obligés, comme le reste de la population, de payer les taxes destinées à subvenir à l'entretien de ces écoles ;

Attendu que la susdite loi est injuste et cause beaucoup de malaise parmi la population Catholique Romaine en Général disséminée sur toute la surface de la Puissance du *Canada*, et que cet état de choses peut avoir des résultats désastreux pour toutes les provinces confédérées,—et priant Son Excellence qu'elle veuille bien, en conséquence, désavouer au plus tôt la susdite loi des écoles du *Nouveau-Brunswick*.

Et des débats s'ensuivant,—et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit.

Mardi, 21 Mai 1872.

Sur motion de l'Honorable M. *Gray*, secondée par l'Honorable M. *Dorion*,
Ordonné, Que les débats soient ajournés jusqu'à mercredi prochain, pour être alors le premier item de l'Ordre du jour.

Et la séance ayant continué jusqu'à minuit et demie mardi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Mardi, 21 Mai 1872.

Les Pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :—

Par M. *Carter*,—la Pétition de Sir *Alexander T. Galt*, M. P., et autres.

Par M. *O'Connor*,—la Pétition de *John Schultz*, M.P.

Ordonné, Que la Pétition de Sir *Alexander T. Galt*, M.P., et autres, présentée aujourd'hui, soit maintenant reçue et lue ;

Et la dite Pétition est reçue et lue, demandant qu'il leur soit permis de présenter à la Chambre une Pétition pour la passation d'un Acte d'Incorporation sous le nom de compagnie d'Assurance du *Canada*, contre les accidents, bien que le délai pour présenter des Pétitions pour Bills privés soit expiré.

Ordonné, Que la dite Pétition soit renvoyée au comité Permanent des Ordres Permanents, pour faire rapport si, dans l'opinion du Comité, le règlement de cette Chambre qui limite le temps pour la réception des Pétitions pour Bills Privés, doit être suspendu de manière à permettre la réception de la Pétition à laquelle elle a rapport.

Ordonné, Que la Pétition de *John Schultz*, M. P., présentée aujourd'hui, soit maintenant reçue et lue ;

Et la dite Pétition est alors reçue et lue ; demandant qu'il lui soit permis de présenter à la Chambre une Pétition demandant la passation d'un Acte d'Incorporation sous le nom de Compagnie du Nord-Ouest, nonobstant l'expiration du délai pour présenter des Pétitions pour la passation de Bills Privés.

Ordonné, Que la dite Pétition soit renvoyée au Comité Permanent des Ordres Permanents, pour faire rapport si, dans l'opinion du Comité, le règlement de cette Chambre qui limite le temps pour la réception des Pétitions pour Bills Privés, doit être suspendu, de manière à permettre la réception de la Pétition à laquelle elle a rapport.

M. *Bown*, du Comité Permanent des Ordres Permanents, présente à la Chambre le dixième rapport du dit Comité, lequel est lu comme suit :

Votre-comité a examiné l'avis donné quant à la pétition de *James Dick* et autres ; demandant l'Incorporation de la Banque Supérieure du *Canada*, et l'a trouvé suffisant.

Quant à la Pétition de *C. H. Fairweather* et autres ; demandant l'Incorporation de la Chambre de Commerce de *St. Jean*, Votre Comité trouve que l'avis n'a été publié que pendant deux semaines ; mais comme il a paru tous les jours dans quatre journaux publiés dans la Cité de *St. Jean*, on doit présumer que toutes les parties concernées ont été suffisamment notifiées, et comme les droits des particuliers ne sont point affectés par la mesure, Votre Comité recommande la suspension de la 51e règle dans ce cas.

Votre Comité désire appeler l'attention de Votre Honorable Chambre sur le fait que plusieurs des avis donnés quant à des Bills Privés ne portent aucune signature, de sorte qu'il est quelquefois difficile (particulièrement dans le cas de demandes pour la passation de mesures semblables) d'identifier les parties à la demande desquelles ils ont été publiés avec les auteurs des pétitions devant la Chambre,—et que, dans le cas d'entreprises de la plus haute importance, le public n'a point l'occasion de former son opinion sur la capacité et les moyens de ceux qui se proposent de les mettre à exécution.

Il est une autre classe d'avis qui, par inadvertance ou par méprise, ne sont point aussi explicites et aussi clairs que l'exigent les règles de la Chambre, et qui doivent être suppléés par la preuve du consentement des parties ou par l'insertion de quelque disposition dans le bill à l'effet de sauvegarder les droits des personnes qui n'ont point reçu un avis suffisant de la demande, et ceci arrive à chaque session.

Votre Comité est d'opinion que dans tous les cas où Votre Honorable Chambre a décidé que des avis doivent être donnés, il est désirable que toute défectuosité dans ces avis qui sont publiés de temps en temps devrait être corrigée lorsqu'ils sont encore devant le public, plutôt que par une preuve subséquente faite devant le Comité ; c'est pourquoi Votre Comité soumet le mode de correction suivant :

Le Comité des Ordres Permanents a eu pour coutume de prier les parties publiant des avis de demandes à l'effet d'obtenir la passation de Bills Privés, de transmettre des exemplaires de ces avis au Bureau des Bills Privés pour tenir lieu de preuve ; mais la négligence des parties de se conformer à cette demande, ou de fournir aux membres chargés de présenter les pétitions avec la preuve nécessaire, a causé, par le passé, tant d'inconvénients qu'on a adopté depuis deux ou trois ans, au bureau des Bills Privés, le système d'enregistrer et classifier les avis à mesure qu'ils paraissent dans la *Gazette Officielle*, durant la vacance, et de chercher dans les journaux de la localité indiquée si les avis locaux étaient donnés ; de cette manière, lorsque la pétition est reçue et que l'avis est parvenu à sa maturité, l'affaire est de suite prête pour que le Comité l'examine et fasse rapport. On a trouvé que ce système fonctionnait si bien que des arrangements se prennent pour l'étendre et le perfectionner au point de pourvoir à l'enregistrement complet, pour chaque Session, de tous les avis donnés ; et dans le but de remédier aux irrégularités ci-dessus mentionnées, Votre Comité a donné instruction au greffier en chef du bureau des Bills Privés d'examiner chaque avis dès qu'il est publié, et, lorsqu'il remarque qu'il est en quoique ce soit irrégulier, d'entrer en communication de suite avec les parties qui le publient, par l'entremise de l'imprimeur de la Reine ou autrement, afin qu'il soit corrigé.

En examinant les rapports du comité des Ordres Permanents faits depuis dix ou quinze ans, et en les confrontant avec ceux d'aujourd'hui, on voit de suite les avantages qu'offrent les améliorations faites récemment au système concernant la preuve de l'avis. Presque chaque rapport alors invitait la Chambre à suspendre ses règles quant à certaines pétitions, tandis que maintenant, il est rare que le comité recommande cette suspension. Votre Comité est convaincu que les ordres qu'il a donnés auront un résultat satisfaisant.

L'Honorable Sir *Francis Hincks*, du Comité Permanent des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le cinquième rapport du dit Comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné les bills suivants et il est convenu d'en faire rapport avec plusieurs amendements :

Bill pour incorporer la compagnie d'assurance maritime et contre le feu du *Canada*.

Bill pour incorporer la banque de l'*Acadie*.

Bill pour incorporer la banque de *St. Jean*.

Bill pour incorporer la banque de la marine du *Canada*, et

Bill pour incorporer la compagnie d'assurance maritime dite *Anchor*.

Ordonné, Que M. *Kirkpatrick* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer la Banque Supérieure du *Canada*.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois et renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

M. l'Orateur met devant la Chambre, les comptes de la Chambre des Communes, du 30 Juin 1870 au 30 Juin 1871, et du 30 Juin 1871 au 31 Décembre 1871, comme suit :

ÉTAT COMPARATIF des dépenses de la Chambre des Communes, pour les années fiscales 1870 et 1871 :—

Dépenses du 1er Juillet 1869, au 1er Juillet 1870.....	\$225,252 30
Dépenses du 1er Juillet 1870, au 1er Juillet 1871.....	220,254 10
	\$4,998 20

T. VAUX,
Comptable

BUREAU DU COMPTABLE, CHAMBRE DES COMMUNES,
30 Juin, 1871.

DÉPARTEMENT DES FINANCES,
OTTAWA, 10 Février 1872.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de faire rapport que, conformément à mes instructions, j'ai vérifié les comptes et les livres de votre bureau de comptabilité, pour les périodes semi-annuelles expirées le 30 juin et le 31 décembre 1871, et que je les ai trouvés tous correctement tenus.

Cela me fait un grand plaisir d'avoir ainsi à témoigner de la bonne administration de ce bureau, qui m'a permis de remplir mes devoirs d'auditeur avec beaucoup de satisfaction.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre obéissant serviteur,

R. W. BAXTER,
Auditeur.

L'Honorable James Cockburn, M. P.,
Orateur des Communes du Canada,
Etc., etc., etc.

COMPTE COURANT du Comptable de la Chambre des Communes du Canada du montant reçu et de celui déboursé par lui pour dépenses con-
tingentes de la dite Chambre, du 30 juin 1870 au 30 juin 1871.

		Montant des paiements jusqu'au 30 juin 1871.	
		Pièces jus- tificatives.	
1870.			
Juillet 1er	Balance en main	\$ 12,637 49	cts. 115,709 40
"	Reçu pour dépenses courantes	10,000 00	65,337 98
Sept.	"	10,000 00	6,609 00
Oct.	"	10,000 00	4,890 43
Nov.	"	10,000 00	4,521 68
Déc.	"	10,000 00	3,064 55
1871.			
Fév.	"	20,000 00	3,058 30
Mars	"	30,000 00	5,224 00
Avril	"	113,000 00	4,884 00
"	de A. Todd, à compte de bills privés	1,300 00	2,231 97
1881.			
Juillet 1er	Balance en main	\$227,537 49	511 25
		\$7,283 39	440 00
			220 00
			3,553 16
			7,283 39
			\$227,537 49

T. VAUX,
Comptable.

BUREAU DU COMPTABLE, CHAMBRE DES COMMUNES,
OTTAWA, 30 juin 1871.

Examiné et trouvé correct, 10 février 1872,
R. W. BAXTER,
Auditeur,
Par ordre de l'Orateur.

Extrait des minutes du bureau de l'économie interne.

Les livres, pièces justificatives et comptes étant soumis au bureau,

Résolu, Que les comptes présentés par le comptable soient approuvés, et ils sont par la présente confirmés et vérifiés.

Un Bill pour amender l'acte des Banques d'Épargne du Gouvernement, chapitre six des Statuts de 1871, est, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

Un Bill concernant la dette publique et le prélèvement des emprunts autorisés par le Parlement, est, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, se forme en comité sur le Bill pour mettre à effet les dispositions du Traité entre les *Etats-Unis* et la *Grande-Bretagne*, signé en la Cité de *Washington*, le 8 Mai 1871, et après y avoir siégé quelques temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Street* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe et que le titre soit : " Acte relatif au Traité de *Washington*, " 1871."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, se forme en Comité sur le Bill pour corriger une erreur cléricale dans " l'Acte concernant les banques et le Commerce de Banque," et pour amender le dit Acte, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Gibbs* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe et que le titre soit : " Acte pour amender l'Acte relatif aux " Banques et au Commerce de Banque."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, se forme en Comité pour examiner une certaine résolution à l'effet d'abolir les droits de Douane sur le Thé et le Café.

[EN COMITÉ.]

Résolu, Qu'il est expédient que tous les droits de douane, soit spécifiques, soit *ad valorem*, maintenant payables sur le Thé et le Café soient abolis, le, depuis et après le 1er jour de Juillet prochain ; pourvu que le Thé et le Café contenus dans les colis primitifs dans lesquels ils ont été importés pourront être remis en entrepôt et emmagasinés en tout temps avant le 20e jour de juin prochain, et que, lorsqu'ils seront ainsi remis en entrepôt et emmagasinés, le montant du droit spécifique payé sur ce Thé ou ce Café sera remboursé au propriétaire sous forme de remise de droit.

Résolution à rapporter,

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Cartwright* fait rapport que le Comité a passé une résolution.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Cartwright* fait rapport de la résolution en conséquence, laquelle est lue comme suit :

Résolu : Qu'il est expédient que tous les droits de douane, soit spécifiques, soit *ad valorem*, maintenant payables sur le Thé et le Café soient abolis, le, depuis et après le 1er jour de Juillet prochain ; pourvu que le Thé et le Café contenus dans les colis primitifs dans lesquels ils ont été importés pourront être remis en entrepôt et emmagasinés en tout temps avant le 20e jour Juin prochain, et que, lorsqu'ils seront ainsi remis en entrepôt et emmagasinés, le montant du droit spécifique payé sur ce Thé ou ce Café sera remboursé au propriétaire sous forme de remise de droit.

La dite résolution étant lue la seconde fois, elle est adoptée.

Ordonné, Que l'Honorable Sir *Francis Hincks* ait la permission d'introduire un Bill pour abolir les droits sur le Thé et le Café.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour Vendredi prochain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, se forme en Comité des Subsidés.

(EN COMITÉ.)

1. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quarante-quatre mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face au paiement des frais d'administration, pour être distribuée comme suit :—Bureau de l'Assistant Receveur-Général, *Toronto*, \$6,000.00 ; Bureau de l'Assistant Receveur-Général, *Montréal*, \$5,000.00 ; Bureau de l'Auditeur et Assistant Receveur-Général, *Halifax, N.-E.*, \$10,500.00 ; Bureau de l'Auditeur et Assistant Receveur-Général, *St. Jean, N.-B.*, \$7,500.00 ; Bureau de l'Auditeur et Assistant Receveur-Général, *Fort Garry*, \$4,000.00 ; Bureau de l'Auditeur et Assistant Receveur-Général, *Victoria, C. B.*, \$5,000.00 ; Banques d'Epargne de la Campagne, *Nouveau-Brunswick* et *Nouvelle-Ecosse*, \$6,000.00 ; Bureau de l'Inspecteur, \$600.00 ; pour l'année finissant le 30 juin 1873.

2. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas onze mille trois cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Département du Conseil Privé, pour l'année finissant le 30 juin 1873.

3. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas huit mille six cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Département de la Justice, pour l'année finissant le 30 juin 1873.

4. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt-neuf mille quatre cent dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Département de la Milice et de la Défense, pour l'année finissant le 30 juin 1873.

5. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt-six mille cinq cent soixante-et-sept dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux Dépenses du Département du Secrétaire d'Etat, pour l'année finissant le 30 juin 1873.

6. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas seize mille trois cent quatre-vingt-dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Secrétaire d'Etat pour les Provinces, pour l'année finissant le 30 juin 1873.

7. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas seize mille cinq cents cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Département du Receveur-Général, pour l'année finissant le 30 juin 1873.

8. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quarante mille neuf cent quatre-vingts dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer les salaires du Département des Finances, pour l'année finissant le 30 juin 1873.

9. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt-trois mille huit cent trente dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer les salaires du Département des Douanes, pour l'année finissant le 30 juin 1873.

10. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer les salaires du Département du Revenu de l'Intérieur, pour l'année finissant le 30 juin 1873.

11. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quarante mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer les salaires du Département des Travaux Publics, pour l'année finissant le 30 juin 1873.

12. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas soixante-et un mille six cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer les salaires du Département des Postes, pour l'année finissant le 30 juin 1873.

13. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt-sept mille deux cent quatre-vingts dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer les salaires du Département de l'Agriculture, pour l'année finissant le 30 juin 1873.

14. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille cinq cent trente dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer les salaires du Département de la Marine et des Pêcheries, pour l'année finissant le 30 juin 1873.

15. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois mille cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer les salaires du Bureau du Trésor, pour l'année finissant le 30 juin 1873.

16. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer les salaires des Bureaux des Finances à la *Nouvelle-Ecosse* et au *Nouveau-Brunswick*, pour l'année finissant le 30 juin 1873.

17. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas huit mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer les salaires des Bureaux de la Marine et des Pêcheries à la *Nouvelle-Ecosse* et au *Nouveau-Brunswick*, pour l'année finissant le 30 juin 1873.

18. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer les salaires du Bureau des Terres Publiques, *Manitoba*, pour l'année finissant le 30 juin 1873.

19. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses contingentes des Départements pour l'année finissant le 30 juin 1873.

20. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Bureau de la papeterie, pour papeterie, pour l'année finissant le 30 juin 1873.

21. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux augmentations en vertu de l'Acte du service civil ou aux nouvelles nominations exigées par une augmentation du personnel ou par quelque autre changement, pour l'année finissant le 30 juin 1873.

22. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses en rapport avec l'administration de la justice pour l'année finissant le 30 juin 1873.

23. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour pourvoir à l'administration de la Justice pour *Manitoba* et le Territoire du Nord-Ouest, et la *Colombie Britannique*, pour l'année finissant le 30 juin 1873.

24. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la Police Fédérale, pour l'année finissant le 30 Juin 1873.

25. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la Police du havre de *Montréal*, pour l'année finissant le 30 Juin 1873.

26. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la Police riveraine, *Québec*, pour l'année finissant le 30 Juin 1873.

27. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quarante-et-un mille cent dix-huit dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux traitements et dépenses contingentes du Sénat, pour l'année finissant le 30 Juin 1873.

28. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas soixante-et-dix mille trois cent quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux traitements et dépenses contingentes de la Chambre des Communes, d'après l'estimation du Greffier, pour l'année finissant le 30 Juin 1873.

29. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trente-trois mille six cent quatre vingt-treize dollars et soixante-et-quinze centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux salaires et dépenses contingentes de la Chambre des Communes, d'après l'estimation du Sergent-d'Armes, pour l'année finissant le 30 Juin 1873.

30. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face au paiement de l'Octroi en faveur de la Bibliothèque du Parlement pour l'année finissant le 30 Juin 1873.

31. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'impression, reliure et distribution des lois, pour l'année finissant le 30 Juin 1873.

32. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'impression, papier à imprimer et reliure pour l'année finissant le 30 Juin 1873.

33. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face au paiement des dépenses contingentes du Greffier de la couronne en chancellerie, pour l'année finissant le 30 Juin 1873.

34. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'impressions diverses, pour l'année finissant le 30 Juin 1873.

35. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'Observatoire de Québec, pour l'année finissant le 30 Juin 1873.

36. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'Observatoire de Toronto, pour l'année finissant le 30 Juin 1873.

37. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'Observatoire de Kingston, pour l'année finissant le 30 Juin 1873.

38. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'Observatoire de Montréal, pour l'année finissant le 30 Juin 1873.

39. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quinze cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'Observatoire d'Halifax Nouvelle-Ecosse, pour l'année finissant le 30 Juin 1873.

40. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'Observatoire du Nouveau-Brunswick, pour l'année finissant le 30 Juin 1873.

41. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de reconstruction de l'Observatoire de Québec, pour l'année finissant le 30 Juin 1873.

42. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face au paiement de l'Octroi pour les Observatoires Météorologiques, y compris les instruments, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

43. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face à l'augmentation du crédit affecté aux explorations géologiques.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Stephenson* fait rapport que le Comité a passé plusieurs résolutions.

Ordoané, Que le rapport soit reçu demain.

M. *S'ephenson* informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le Comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, Que, demain, cette Chambre se formera de nouveau en le dit Comité.

Message du Sénat, par *Robert Lemoine*, Ecuier, l'un des Maîtres en Chancellerie.

M. L'ORATEUR,

Le Sénat a passé la résolution suivante :

Résolu, Que le Greffier reçoive instruction de mettre devant le Sénat, au commencement de chaque session, un état de l'indemnité et des frais de route payés aux sénateurs pour la session précédente; et jusqu'à nouvel ordre, qu'il remette au président du Comité de la Chambre des Communes chargé de faire l'audition des comptes de la trésorerie, une copie de cet état toutes les fois que le président de ce Comité jugera à propos d'en faire la demande.

Ordonné, Que la résolution précédente soit communiquée à la Chambre des Communes par un des Maîtres en Chancellerie.

Et ensuite il se retire.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier du Sénat a apporté le Message suivant :

Le Sénat a passé le Bill intitulé : " Acte pour amender de nouveau l'Acte relatif aux cautionnements des officiers du *Canada*," sans amendement.

L'Ordre du jour, pour la troisième lecture du Bill pour continuer et prolonger l'exploration géologique du *Canada*, et pour le maintien du musée géologique, étant lu,

Sur motion de l'Honorable Sir *John A. Macdonald*, secondée par l'Honorable Sir *George E. Cartier*,

Ordonné, Que le Bill soit maintenant renvoyé de nouveau à un Comité Général.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil; et M. *Chipman* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et y a fait un nouvel amendement.

Ordonné, Que l'amendement sois maintenant pris en considération.

L'amendement est alors lu pour la première et la seconde fois, et adopté.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

L'Ordre du jour, pour recevoir le rapport du Comité Général chargé d'examiner certaines résolutions concernant le chemin de fer Canadien du Pacifique, étant lu,

Sur motion de l'Honorable Sir *George E. Cartier*, secondée par l'Honorable Sir *John A. Macdonald*,

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant renvoyé de nouveau à un Comité Général, afin de faire les amendements suivants aux résolutions rapportées, savoir :

Dans le paragraphe 5, après le mot " compagnie," où il se rencontre pour la première fois, insérez les mots : " cette subvention devant être faite de temps à autre par versements, à mesure qu'une partie du chemin de fer sera terminée, en proportion de la longueur, de la difficulté de construction et du coût de cette partie,"—et à la fin du paragraphe 8, insérez les mots suivants : " ne devant pas, néanmoins, excéder vingt mille acres par mille de la ligne d'embranchement de *Manitoba*, ni vingt-cinq mille acres par mille de la ligne d'embranchement conduisant au lac *Supérieur*."

La Chambre se forme, en conséquence, de nouveau en le dit Comité.

(EN COMITÉ.)

1. *Résolu*, Qu'il importe de décréter qu'un chemin de fer, devant être appelé le Chemin de fer Canadien du *Pacifique*, sera construit conformément à la convention conclue entre la Puissance et la province de la *Colombie Britannique* et insérée dans l'ordre de la Reine en Conseil admettant cette province dans l'Union, sous l'autorité de la 146e section de l'acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, 1867.

2. *Résolu*, Que ce chemin de fer s'étendra depuis quelque point situé sur le lac *Nipissingue*, ou près de ce lac, jusqu'à quelque point situé sur le littoral de l'Océan *Pacifique*,—le parcours et le tracé de ce chemin devant être soumis à l'approbation du Gouverneur en Conseil.

3. *Résolu*, Que toute la ligne de ce chemin de fer sera construite et exploitée par une compagnie approuvée et acceptée par le Gouverneur en Conseil, et sera commencée dans les deux ans et achevée dans les dix ans de la date de l'admission de la *Colombie Britannique* dans l'Union.

4. *Résolu* : Que la concession de terres qui sera faite à cette Compagnie pour assurer la construction et l'exploitation du Chemin de Fer, ne devra pas excéder cinquante millions d'acres par blocs de vingt milles en profondeur de chaque côté de la ligne du Chemin de Fer, dans *Manitoba*, les Territoires du *Nord-Ouest*, et la *Colombie Britannique*, alternant avec des blocs de même profondeur réservés pour le Gouvernement de la Puissance, et qui seront vendus par lui, et les produits de telle vente seront appliqués au remboursement à la Puissance des sommes qu'elle aura dépensées pour la construction du dit Chemin de Fer; ces terres seront concédées de temps à autre, au fur et à mesure que quelque partie du Chemin de Fer aura été achevée, en quantités proportionnées à la longueur, à la difficulté de construction et du coût de telle partie; et dans la province d'*Ontario*, cette concession de terres sera assujétie aux arrangements qui pourront être arrêtés à cet égard entre le Gouvernement Fédéral et du celui de cette Province; pourvu que si la quantité totale de terres comprises dans les blocs alternatifs qui seront ainsi concédés à la Compagnie, se trouvait être de moins de cinquante millions d'acres, alors le Gouvernement pourra, à sa discrétion, concéder à la Compagnie telle quantité de terres supplémentaires situées ailleurs pour former, avec les blocs alternatifs ci-dessus mentionnés, une quantité n'excédant pas cinquante millions d'acres; et dans le cas où cette concession supplémentaire serait faite, une quantité de terres situées ailleurs et égale à cette concession supplémentaire sera réservée par le Gouvernement, qui en disposera pour les mêmes fins que les blocs alternatifs qui doivent être réservés, comme il est dit ci-haut, par le Gouvernement, sur la ligne du Chemin de Fer.

5. *Résolu* : Que la subvention ou l'aide pécuniaire qui sera accordée à la Compagnie sera de telle somme n'excédant pas trente millions de piastres en totalité, selon qu'il pourra être convenu entre le Gouvernement et la Compagnie, cette subvention devant être faite de temps à autre par versements, à mesure qu'une partie du Chemin de Fer sera terminée, en proportion de la longueur, de la difficulté de construction et du coût de cette partie. La Compagnie prenant à sa charge les dépenses faites en 1871-72 pour l'exploration de cette ligne, comme partie de cette subvention; et que le Gouverneur en Conseil soit autorisé à prélever par emprunt la somme nécessaire pour couvrir cette subvention.

6. *Résolu* : Que la largeur du Chemin de Fer sera de quatre pieds huit pouces et demi, et les rampes, les matériaux et le mode de construction seront tels qu'il pourra être convenu et arrêté entre le Gouvernement et la Compagnie

7. *Résolu* : Que le Gouvernement pourra conclure tel arrangement énoncé ci-haut avec toute Compagnie approuvée par le Gouverneur en Conseil, et qui aura été incorporée avec pouvoir de construire un Chemin de Fer sur un tracé approuvé par lui, entre le lac *Nipissingue*, et l'*Océan Pacifique*,—ou que, s'il existe deux telles compagnies ou plus, autorisée séparément ou collectivement à construire ce Chemin de Fer, elles pourront se fusionner en une seule Compagnie, et l'arrangement pourra alors être fait avec la Compagnie fusionnée;—ou, que, s'il n'existe pas de Compagnie avec laquelle le Gouvernement jugera à propos de conclure cet arrangement, et qu'il y ait des personnes capables et désireuses de former une telle Compagnie, le Gouvernement pourra leur accorder une charte d'incorporation et conclure l'arrangement avec la Compagnie ainsi incorporée.

8. *Résolu* : Que le Gouvernement pourra de plus s'entendre avec la Compagnie avec laquelle l'arrangement aura été ainsi conclu, pour la construction et l'exploitation d'un embranchement de Chemin de Fer partant de quelque point sur la ligne principale dans *Manitoba*, et aboutissant à quelque point sur la ligne Frontière entre cette Province et les *Etats-Unis*, devant se relier au réseau des Chemins de Fer de ces Etats,—et pour la construction d'un autre embranchement de Chemin de Fer partant de quelque point sur la ligne principale et aboutissant à quelque point sur le lac Supérieur, dans le Territoire Britannique,—et que ces embranchements seront réputés former partie du dit Chemin de Fer Canadien du *Pacifique*,—et une concession de terres pour aider à la construction de ces embranchements pourra être faite par le Gouvernement, de telle étendue qui sera réglée et convenue entre le Gouvernement et la Compagnie, ne devant pas, néanmoins, excéder vingt milles acres par mille de la ligne d'embranchement dans *Manitoba*, ni vingt-cinq milles acres par mille de la ligne d'embranchement conduisant au *Lac Supérieur*.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Mills* fait rapport que le Comité a amendé les dites résolutions.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Mills* fait rapport des résolutions en conséquence, lesquelles sont lues comme suit :—

1. *Résolu* : Qu'il importe de décréter qu'un Chemin de Fer, devant être appelé le "Chemin de Fer Canadien du *Pacifique*," sera construit conformément à la convention conclue entre la Puissance et la Province de la *Colombie Britannique* et insérée dans l'Ordre de la Reine en Conseil admettant cette Province dans l'Union, sous l'autorité de la 146e section de l'Acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, 1867.

2. *Résolu* : Que ce Chemin de Fer s'étendra depuis quelque point situé sur le *Lac Nipissingue*, ou près de ce Lac, jusqu'à quelque point situé sur le littoral de l'*Océan Pacifique*,—le parcours et le trace de ce chemin devant être soumis à l'approbation du Gouverneur en Conseil.

3. *Résolu* : Que toute la ligne de ce Chemin de Fer sera construite et exploitée par une Compagnie approuvée et acceptée par le Gouverneur en Conseil, et sera commencée dans les deux ans et achevée dans les dix ans de la date de l'admission de la *Colombie Britannique* dans l'Union.

4. *Résolu* : Que la concession de terres qui sera faite à cette compagnie pour assurer la construction et l'exploitation du chemin de fer, ne devra pas excéder cinquante millions d'acres, par blocs de vingt milles en profondeur de chaque côté de la ligne du chemin de fer, dans *Manitoba*, les territoires du *Nord-Ouest* et la *Colombie Britannique*, alternant avec des blocs de même profondeur réservés pour le gouvernement de la Puissance, et qui seront vendus par lui, et les produits de telle vente seront appliqués au remboursement à la Puissance des sommes qu'elle aura dépensées pour la construction du dit chemin de fer ; ces terres seront concédées de temps à autre, au fur et à mesure que quelque partie du chemin de fer aura été achevée, en quantités proportionnées à la longueur, à la difficulté de construction et au coût de telle partie ; et dans la province d'*Ontario*, cette concession de terres sera assujétie aux arrangements qui pourront être arrêtés à cet égard entre le gouvernement Fédéral et celui de cette province ; pourvu que si la quantité totale de terres comprises dans les blocs alternatifs qui seront ainsi concédés à la compagnie, se trouvait être de moins de cinquante millions d'acres, alors le gouvernement pourra, à sa discrétion, concéder à la compagnie telle quantité de terres supplémentaires situées ailleurs pour former, avec les blocs alternatifs ci-dessus mentionnés, une quantité n'excédant pas cinquante millions d'acres ; et dans le cas où cette concession supplémentaire serait faite, une quantité de terres situées ailleurs et égale à cette concession supplémentaire sera réservée par le gouvernement, qui en disposera pour les mêmes fins que les blocs alternatifs qui doivent être réservés, comme il est dit ci-haut par le gouvernement sur la ligne du chemin de fer.

5. *Résolu* : Que la subvention ou l'aide pécuniaire qui sera accordée à la compagnie sera de telle somme n'excédant pas trente millions de piastres en totalité, selon qu'il pourra être convenu entre le gouvernement et la compagnie, cette subvention devant être

faite de temps à autre par versements, à mesures qu'une partie du chemin de fer sera terminée, en proportion de la longueur, de la difficulté de construction et du coût de cette partie. La compagnie prenant à sa charge les dépenses faites en 1871-72 pour l'exploration de cette ligne, comme partie de cette subvention; et que le gouverneur en conseil soit autorisé à prélever par emprunt la somme nécessaire pour couvrir cette subvention.

6. *Résolu* : Que la largeur du chemin de fer sera de quatre pieds huit pouces et demi, et les rampes, les matériaux et le mode de construction seront tels qu'il pourra être convenu et arrêté entre le gouvernement et la compagnie.

7. *Résolu* : Que le gouvernement pourra conclure tel arrangement énoncé ci-haut avec toute compagnie approuvée par le gouverneur en conseil, et qui aura été incorporée avec pouvoir de construire un chemin de fer sur un tracé approuvé par lui, entre le lac *Nipissingue* et l'*Océan Pacifique*,—ou que, s'il existe deux telles compagnies ou plus, autorisées séparément ou collectivement à construire ce chemin de fer, elles pourront se fusionner en une seule compagnie, et l'arrangement pourra alors être fait avec la compagnie fusionnée;—ou que, s'il n'existe pas de compagnie avec laquelle le gouvernement jugera à propos de conclure cet arrangement, et qu'il y ait des personnes capables et désireuses de former une telle compagnie, le gouvernement pourra leur accorder une charte d'incorporation et conclure l'arrangement avec la compagnie ainsi incorporée.

8. *Résolu* : Que le gouvernement pourra de plus s'entendre avec la compagnie avec laquelle l'arrangement aura été ainsi conclu, pour la construction et l'exploitation d'un embranchement de chemin de fer partant de quelque point sur la ligne principale dans *Manitoba*, et aboutissant à quelque point sur la ligne frontière entre cette province et les *Etats-Unis*, devant se relier au réseau des chemins de fer de ces Etats,—et pour la construction d'un autre embranchement de chemin de fer partant de quelque point sur la ligne principale et aboutissant à quelque point sur le lac *Supérieur*, dans le territoire Britannique,—et que ces embranchements seront réputés former partie du dit chemin de fer Canadien du *Pacifique*,—et une concession de terres pour aider à la construction de ces embranchements pourra être faite par le gouvernement, de telle étendue qui sera réglée et convenue entre le gouvernement et la compagnie, ne devant pas, néanmoins, excéder vingt mille acres par mille de la ligne d'embranchement dans *Manitoba*, ni vingt-cinq mille acres par mille de la ligne d'embranchement conduisant au lac *Supérieur*.

L'Honorable Sir *George E. Cartier* propose, secondé par l'Honorable Sir *John A. Macdonald*, que les dites résolutions soient maintenant lues la seconde fois.

M. *Macdonald*, (*Glengarry*), propose comme amendement, secondé par M. *Scatcherd*, que tous les mots après "soient" jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants:—"renvoyées de nouveau à un comité général, avec instruction de pourvoir à ce que la route qui sera adoptée pour le chemin de fer du *Pacifique* soit sujette à l'approbation du parlement, et à ce qu'on ne laisse point à la discrétion du gouverneur en conseil de déterminer définitivement la localisation d'un chemin de fer pour la construction duquel on propose de donner \$30,000,000 des fonds publics, et 50,000,000 d'acres des terres publiques.

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit:—

POUR :
Messieurs

<i>Béchar</i> , <i>Blake</i> , <i>Bodwell</i> , <i>Bourassa</i> , <i>Cameron (Huron)</i> , <i>Carmichael</i> , <i>Cheval</i> , <i>Cimon</i> , <i>Coupal</i> , <i>Delorme (St. Hyacinthe)</i>	<i>Dorion</i> , <i>Fournier</i> , <i>Kempt</i> , <i>Macdonald (Glengarry)</i> , <i>Mackarlane</i> , <i>Mackenzie</i> , <i>Magill</i> , <i>McConkey</i> , <i>McDougall (Renfrew)</i>	<i>Morison (Victoria O.)</i> , <i>Oliver</i> , <i>Pâquet</i> , <i>Pelletier</i> , <i>Pozzer</i> , <i>Redford</i> , <i>Ross (Dundas)</i> , <i>Ross (Prince Edouard)</i> , <i>Ross (Wellington D.C.)</i> , <i>Rymal</i> ,	<i>Scatcherd</i> , <i>Stirton</i> , <i>Thompson (Haldimand)</i> , <i>Thompson (Ontario)</i> , <i>Tremblay</i> , <i>White (Halton)</i> , <i>Whitehead</i> , <i>Wood</i> , et <i>Young</i> .—39.
---	---	--	--

CONTRE:
Messieurs

Abbott,	Cumberland,	Lacerte,	Renaud,
Anglin,	Currier,	Langevin,	Ross (Champlain);
Barthe,	DeCosmos,	Lawson,	Ross (Victoria, N.-E.),
Beaubien,	DeLorme, (Provencher),	Little,	Ryan (Montréal Ouest)
Bellerose,	Dobbie,	Macdonald, (Sir John	Schultz,
Benoit,	Drew,	A., Kingston),	Simard,
Bertrand,	Ferguson,	McDonald (Lunenb'g),	Smith (Selkirk's),
Blanchet,	Fortin,	McDonald (Middlesex),	Sproat,
Bolton,	Gaucher,	Musson (Soulanges),	Stephenson,
Bowell,	Gaudet,	Masson (Terrebonne),	Street,
Brousseau,	Gendron,	McCallum,	Sylvain,
Cameron, (Inverness),	Gibbs,	Merritt,	Thompson (Caribou),
Campbell,	Gray,	Moffatt,	Tilley,
Carling,	Grover,	Morris,	Tupper,
Carter,	Hagar,	Morrison (Niagara),	Wallace (Ile Vancouver),
Cartier (Sir George E.),	Heath,	Munroe,	Walsh,
Cayley,	Hincks (Sir Francis),	Nathan,	White (Hastings Est),
Chauveau,	Houghton,	Nelson,	Willson et
Chipman,	Hurdon,	O'Connor,	Wright (Comté d'Ot-
Coffin,	Jackson,	Pope,	tawa.)—83.
Colby,	Keeler,	Pouliot,	
Costigan,	Killam,		

Ainsi, la question est résolue négativement.

Et la question étant de nouveau proposée, que les dites résolutions soient maintenant lues la seconde fois ;

L'Honorable M. *Mackenzie* propose comme amendement, secondé par l'Honorable M. *Dorion*, que tous les mots après "soient," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants :—"renvoyées de nouveau à un Comité Général, avec instruction de pourvoir à ce que tous les contrats projetés soient soumis au Parlement avant "d'être conclus, pour recevoir son approbation, et d'effacer cette partie des dites résolutions "qui autorise le Gouverneur en Conseil à incorporer une compagnie pour construire ce chemin, "de fer sans la sanction du Parlement," et des débats s'en suivant ;

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit,

MERCREDI, 22 Mai 1872.

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :
Messieurs

Anglin,	Dorion,	Mills,	Rymal,
Bécharde,	Fournier,	Morison (Victoria, O.)	Scatcherd,
Blake,	Hagar,	Oliver,	Stirton,
Bochwell,	Kempt,	Pâquet,	Thompson (H'ldim'nd),
Bourassa,	Macdonald (G'ngarry),	Pelletier,	Thompson (Ontario),
Carmichael,	MacFarlane,	Pozer,	White (Halton),
Cheval,	Mackenzie,	Redford,	Whitehead,
Cimon,	Magill,	Ross (Dundas),	Wood et
Coupat,	McConkey,	Ross (Prince-Edouard)	Young.—39.
Delorme (St. Hyacinthe),	McDougall (Renfrew),	Ross (Wellington, D.C.),	

CONTRE :
Messieurs

Barthe,	DeCosmos,	Lawson,	Ross (Victoria, N. E.)
Beaubien,	DeLorme (Provencher),	Little,	Ryan (Montréal O.);

<i>Bellerose,</i>	<i>Dobbie,</i>	<i>Macdonald, Sir John</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Drew,</i>	<i>A. (Kingston),</i>	<i>Simard,</i>
<i>Bertrand,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McDonald (Lunenburg),</i>	<i>Smith (Selkirk),</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Fortin,</i>	<i>McDonald (Middlesex),</i>	<i>Sproat,</i>
<i>Bolton,</i>	<i>Gaucher,</i>	<i>Masson (Soulanges),</i>	<i>Stephenson,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Masson (Terrebonne),</i>	<i>Street,</i>
<i>Brousseau,</i>	<i>Gendron,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Sylvain,</i>
<i>Cameron (Inverness),</i>	<i>Gibbs,</i>	<i>Merritt,</i>	<i>Thompson (Caribou),</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Gray,</i>	<i>Moffatt,</i>	<i>Tilley,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Grever,</i>	<i>Morris,</i>	<i>Tourangeau,</i>
<i>Carter,</i>	<i>Heath,</i>	<i>Morrison (Niagara),</i>	<i>Tremblay,</i>
<i>Cartier, Sir George E.,</i>	<i>Hincks, Sir Francis,</i>	<i>Munroe,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Houghton,</i>	<i>Nathan,</i>	<i>Wallace (Ile Vancouver),</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Hurdon,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Walsh,</i>
<i>Chipman,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>O'Connor,</i>	<i>White (Hastings Est),</i>
<i>Coffin,</i>	<i>Keeler,</i>	<i>Pope,</i>	<i>Willson et</i>
<i>Colby,</i>	<i>Killam,</i>	<i>Pouliot,</i>	<i>Wright (Comté</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Lacerte,</i>	<i>Renaud,</i>	<i>d'Ottawa).—82.</i>
<i>Cumberland,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Ross (Champlain),</i>	
<i>Currier,</i>			

Ainsi, la question est résolue négativement.

Et la question étant de nouveau proposée, que les dites résolutions soient maintenant lues la seconde fois ;

M. Young propose comme amendement, secondé par M. McDougall, (*Renfrew*), que tous les mots après "soient" soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : "renvoquées de nouveau à un Comité Général, avec instruction de pourvoir à ce que nul arrangement ne soit pris avec aucune compagnie qui aurait l'effet d'empêcher le Parlement de disposer de cette partie des terres publiques non accordées à la compagnie de la manière que les intérêts publics pourront de temps à autre l'exiger, et de manière à ne point laisser entre les mains du Gouverneur en Conseil le pouvoir de lier le pays quand à la disposition de "de 50,000,000 d'acres, étendue égale à six provinces comme celle de *Manitoba*."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise ; et les noms étant de nouveau demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Bécharé,</i>	<i>Dorion,</i>	<i>Morison (Victoria, O.)</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Oliver,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Bodwell,</i>	<i>Kempt,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Thompson (Ontario),</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Macdonald (Glengarry)</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>White (Halton),</i>
<i>Carmichael,</i>	<i>MacKenzie,</i>	<i>Redford,</i>	<i>Whitehead,</i>
<i>Cheval,</i>	<i>McConkey,</i>	<i>Ross (Wellington, D.C.)</i>	<i>Wood et</i>
<i>Coupal,</i>	<i>McDougall (Renfrew),</i>	<i>Rymal,</i>	<i>Young,—30.</i>
<i>Delorme (St. Hyacinthe)</i>	<i>Mills,</i>		

CONTRE :

Messieurs

<i>Anglin,</i>	<i>Currier,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Ross (Champlain),</i>
<i>Barthe,</i>	<i>De Cosmos,</i>	<i>Lawson,</i>	<i>Ross (Dundas),</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>DeLorme (Provencher),</i>	<i>Little,</i>	<i>Ross (Prince Edouard),</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dobbie,</i>	<i>Macdonald, Sir J. A.</i>	<i>Ryan (Montréal Ouest),</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Drew,</i>	<i>(Kingston),</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Bertrand,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McDonald (Lunenburg)</i>	<i>Simard,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Fortin,</i>	<i>McDonald (Middlesex),</i>	<i>Smith (Selkirk),</i>
<i>Bolton,</i>	<i>Gaucher,</i>	<i>Masson (Soulanges),</i>	<i>Sproat,</i>

<i>Bowell,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Masson (Terrebonne),</i>	<i>Stephenson,</i>
<i>Brousseau,</i>	<i>Gendron,</i>	<i>McCaum,</i>	<i>Street,</i>
<i>Cameron, (Inverness),</i>	<i>Gibbs,</i>	<i>Merritt,</i>	<i>Sylvain,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Gray,</i>	<i>Moffatt,</i>	<i>Thompson (Caribou),</i>
<i>Carling,</i>	<i>Grover,</i>	<i>Morris,</i>	<i>Tilley,</i>
<i>Carter,</i>	<i>Hagar,</i>	<i>Morrison (Niagara),</i>	<i>Tourangeau,</i>
<i>Cartier (Sir Geo. E.)</i>	<i>Heath,</i>	<i>Munroe,</i>	<i>Tremblay,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Hincks, Sir Francis,</i>	<i>Nathan,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Houghton,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Wallace (I. Vancouver),</i>
<i>Chipman,</i>	<i>Hurdon,</i>	<i>O'Connor,</i>	<i>Walsh,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Pope,</i>	<i>White (Hastings Est),</i>
<i>Colby,</i>	<i>Keeler,</i>	<i>Pouliot,</i>	<i>Willson et</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Killam,</i>	<i>Pozer,</i>	<i>Wright, (Comté</i>
<i>Cumberland,</i>	<i>Lacerte,</i>	<i>Renaud.</i>	<i>d'Ottawa).—86.</i>

Ainsi, la question est résolue négativement.

Alors la motion principale étant mise aux voix,

Ordonné, Que les dites résolutions soient maintenant lues la seconde fois.

Les dites résolutions sont, en conséquence, lues la seconde fois, et adoptées.

Et la séance ayant continué jusqu'à minuit et demie, mercredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Mercredi, 22 Mai 1872.

M. l'Orateur met devant la Chambre un état général des baptêmes, mariages et sépultures dans le District de *Soliette*, pour l'année 1871. (*Documents de la Session, No. 12.*)

Les Pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :

Par M. *Shawly*,—la Pétition de *A. Bourgeau*, Préfet, et autres, du Comté d'*Ottawa* ; et la Pétition de *William Moffatt* et autres, de la Ville de *Pembroke*.

Par M. *Robitaille*,—la Pétition de *Melven Adams*, Maire, et autres, de *Ristigouche* ; et la Pétition de *John Meagher* et autres, de *Carleton*, Comté de *Bonaventure*.

Par M. *Fortin*,—la Pétition du Révérend *F. X. Bossé*, Curé, et autres, de la Municipalité de la rivière au *Renard* ; et la Pétition de *John Pison*, Maire, et autres, de la Municipalité de l'*An:e à Grisfonds*.

Par M. *Morrison (Niagara)*,—la Pétition de *Frédéric Waddington*, du numéro 14, rue Duphot, *Paris*, dans le Département de la Seine, dans la République de *France*, frère aîné et représentant de feu *Alfred Waddington*, promoteur d'un projet de Chemin de Fer conduisant d'*Ottawa* au Pacifique, tant en son nom qu'au nom de ses co-héritiers et de leurs représentants.

Conformément à l'Ordre du Jour, la Pétition suivante est lue :

De Messieurs *McMullen Adams* et Compagnie, et autres, marchands et commerçants, de la Cité de *Montréal*, demandant que le droit sur les cigares de l'étranger soit augmenté.

M. *Bown*, du Comité Permanent des Ordres Permanents, présente à la Chambre le onzième rapport du dit Comité, lequel est lu comme suit :

Votre Comité a examiné les Pétitions de Sir *A. T. Galt* et autres, et de *John Schultz*, Ecr., M. P., demandant respectivement qu'il leur soit permis de présenter des Pétitions pour

Bills Privés, nonobstant l'expiration du délai fixé par la Chambre. Il trouve que dans le cas de la première Pétition ci-dessus mentionnée, le solliciteur chargé de cette Pétition par les signataires ne savait pas qu'il y eut un délai fixé pour la réception de Pétitions demandant la passation de Bills Privés, et que c'est la raison pour laquelle il ne l'a pas transmise dans le temps voulu. Dans l'autre cas, le Comité trouve que le pétitionnaire a été empêché de se rendre à la Cité d'*Ottawa*, par le mauvais état des communications entre cette Cité et *Manitoba* avant que le délai fixé fût expiré. Sous ces circonstances, Votre Comité recommande respectueusement que les Pétitions de Sir *A. T. Galt*, M. P., et autres, de la Cité de *Montréal*, et de *John Schultz*, Ecr., M. P., et autres, auxquels se rapportent ces Pétitions préliminaires, soient reçues par Votre Honorable Chambre, nonobstant l'expiration du dit délai.

Ordonné, Que la Pétition de Sir *Alexander T. Galt*, M. P., et autres, de la Cité de *Montréal*, présentée Vendredi dernier, soit maintenant reçue.

Et la dite Pétition est reçue et lue, demandant la passation d'un Acte d'Incorporation sous le nom de Compagnie d'Assurance du *Canada*, contre les accidents.

Ordonné, Que la dite Pétition soit renvoyée au Comité Permanent des Ordres Permanents.

Ordonné, Que la Pétition de *John Schultz*, M. P., et autres, présentée vendredi dernier, soit maintenant reçue et lue.

Et la dite Pétition est reçue et lue, demandant la passation d'un Acte d'incorporation sous le nom de la Compagnie du *Nord Ouest*.

Ordonné, Que la dite Pétition soit renvoyée au Comité Permanent des Ordres Permanents.

Sur motion de l'Honorable M. *Gray*, secondée par M. *Street*,

Ordonné, Que l'honoraire payé sur le Bill pour incorporer "la Banque des Mines d'Argent de la *Baie-du-Tonnerre*," soit remboursé.

Ordonné, Que M. *Shanly* ait la permission d'introduire un Bill pour remettre en vigueur et amender l'Acte passé par la Législature de la ci-devant Province du *Haut-Canada*, incorporant la Compagnie de Navigation de *Gananoque* et *Wiltzie*.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

Ordonné, Que M. *Ross*, (*Victoria*), ait la permission d'introduire un Bill pour pourvoir à la révision des listes électorales pour l'élection à la Chambre des Communes, dans un certain district de révision du Comté de *Victoria, Nouvelle-Ecosse*.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

L'Honorable M. *Langevin*, l'un des Membres de l'Honorable Conseil Privé, présente, conformément à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général,— la réponse à une Adresse de la Chambre des Communes, datée le 25 avril 1872, demandant copie de toutes soumissions transmises pour la réparation et l'agrandissement du Canal de *Grenville*, et copie de tous contrats conclus, de tous ordres en conseil et de tous autres documents y relatifs. (*Documents de la Session, No 51.*)

Ordonné, Que M. *Fournier* ait la permission d'introduire un Bill pour détacher la Paroisse *St. Colomban*, qui forme maintenant partie du Comté de *Québec*, de ce Comté, et l'annexer à la division électorale de *Québec Ouest*.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. O'Connor propose, secondé par M. Rowell, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toute correspondance entre le Gouvernement de la Province d'Ontario et celui de la Puissance au sujet du droit de nommer un conseiller de Sa Majesté la Reine dans cette Province ; et des débats s'ensuivant, la dite motion est retirée, avec la permission de la Chambre.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé le Bill intitulé : " Acte à l'effet de ratifier une convention faite entre la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada, et la Compagnie du Pont International, et pour d'autres fins," sans amendement.

Aussi, le Sénat a passé le Bill, intitulé : " Acte pour amender l'Acte à l'effet de réglementer l'émission des billets de la Puissance," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a passé le Bill, intitulé : " Acte pour amender l'Acte du chemin de fer de St. François et Mégantic," auquel il demande le concours de cette Chambre.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au Bill, intitulé : " Acte pour amender l'Acte à l'effet de réglementer l'émission des billets de la Puissance," et lesquels sont lus comme suit :

Page 1, ligne 12.—Retranchez depuis " montant" jusqu'à " et" dans la 20e ligne, et insérez : " en espèces, qui sera tenu en réserve par le Receveur-Général contre tel excédant, ne sera pas moindre que trente-cinq pour cent de cet excédant."

Page 1, ligne 23.—Retranchez depuis " espèces" jusqu'à la fin du Bill.

Et les dits amendements étant lus la seconde fois, ils sont adoptés.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Sénat, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Sur motion de l'Honorable M. Anglin, secondée par M. Forbes,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toute Correspondance, de tous Ordres en Conseil, rapports, estimations, plans, spécifications et autres papiers relatifs au creusement du ravin de Shippegon.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des Membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

Sur motion de M. Fournier, secondée par M. Cheval,

Ordonné, Que la Pétition de Prudent Têtu, et autres, du District de Montmagny, reçue et lue Jeudi dernier, se plaignant du refus de l'Honorable Juge Bossé de se conformer à l'Ordre du Gouvernement de Québec, lui enjoignant d'aller résider à St. Thomas de Montmagny, et demandant que des mesures soient prises pour le forcer d'obéir au dit Ordre, soit traduite et imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre, et la dite motion est renvoyée au Comité conjoint des impressions.

Sur motion de M. Bodwell, secondée par M. Redford,

Ordonné, Qu'il soit mis devant cette Chambre un état indiquant le montant des frais de route payés à chaque Membre du Sénat et de la Chambre des Communes pendant les années 1867 et 1868.

Sur motion de l'Honorable M. Gray, secondée par M. Street,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toute correspondance, mémoires rapports et ordres en conseil depuis le premier jour de Juillet 1867, au sujet des relations commerciales entre le Canada et les Indes Occidentales.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des Membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

L'Ordre du Jour étant lu pour reprendre les débats ajournés sur la motion proposée Lundi dernier, qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général représentant que—

Attendu qu'il est essentiel à la paix et à la prospérité de la Puissance du *Canada* que les diverses religions qui s'y trouvent vivent sur le pied d'une parfaite harmonie les unes à côté des autres, et que toute loi passée, soit par ce Parlement ou par les Législatures Locales, méconnaissant les droits ou les usages tolérés d'une de ces religions, est de nature à rompre cette harmonie ;

Attendu que la Législature Locale du *Nouveau-Brunswick*, dans sa session de 1871, a adopté une loi sur les écoles communes, par laquelle il est défendu de donner dans ces écoles aucune notion de religion aux élèves, et que cette défense est contraire aux sentiments de toute la population de la Puissance en général et aux convictions religieuses de la population Catholique Romaine en particulier ;

Attendu que les Catholiques Romains du *Nouveau-Brunswick* ne peuvent, sans agir contre leurs croyances, envoyer leurs enfants aux écoles créées par la susdite loi, et que cependant il sont obligés, comme le reste de la population, de payer les taxes destinées à subvenir à l'entretien de ces écoles ;

Attendu que la susdite loi est injuste et cause beaucoup de malaise parmi la population Catholique Romaine en général disséminée sur toute la surface de la Puissance du *Canada*, et que cet état de choses peut avoir des résultats désastreux pour toutes les Provinces Confédérées,—et priant Son Excellence qu'elle veuille ; bien, en conséquence, désavouer au plus tôt la susdite loi des écoles du *Nouveau-Brunswick* ;

Et la question étant de nouveau proposée, la Chambre reprend les débats ajournés.

Et les débats continuant jusqu'à 6 heures, P. M., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à 7½ heures, P. M.

7½ HEURES, P. M.

Conformément à la 19^e règle de cette Chambre, les Ordres pour Bills Privés sont appelés.

Sur motion de l'Honorable M. *Pope*, secondée par l'Honorable Sir *John A. Macdonald*,
Ordonné, Que le Bill du Sénat, intitulé : " Acte pour amender l'Acte du Chemin de Fer de *St. Francois et Mégantic*," soit maintenant lu la première fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Compagnie Canadienne d'Assurance Maritime de l'intérieur et contre le Feu, étant lu.

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Street* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Banque d'Acadie, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Bodwell* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bili pour incorporer la Banque de *St. Jean*, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Bellerose* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat, et demande son concours.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Banque Maritime de la Puissance, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Bellerose* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Compagnie d'Assurance Maritime dites des Ancres, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelques temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Workman* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre reprend les débats ajournés sur la motion proposée lundi dernier, qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général lui représentant que :—

Attendu qu'il est essentiel à la paix et à la prospérité de la Puissance du *Canada* que les diverses religions qui s'y trouvent vivent sur le pied d'une parfaite harmonie les unes à côté des autres, et que toute loi passée, soit par ce Parlement ou par les Législatures Locales, méconnaissant les droits ou les usages tolérés d'une de ces religions, est de nature à rompre cette harmonie ;

Attendu que la Législature Locale du *Nouveau-Brunswick*, dans sa Session de 1871, a adopté une loi sur les écoles communes, par laquelle il est défendu de donner dans ces écoles aucune notion de religion aux élèves, et que cette défense est contraire aux sentiments de toute la population de la Puissance en général et aux convictions religieuses de la population Catholique Romaine en particulier ;

Attendu que les Catholiques Romains du *Nouveau-Brunswick* ne peuvent, sans agir contre leurs croyances, envoyer leurs enfants aux écoles créées par la susdite loi, et que cependant ils sont obligés, comme le reste de la population, de payer les taxes destinées à subvenir à l'entretien de ces écoles ;

Attendu que la susdite loi est injuste et cause beaucoup de malaise parmi la population Catholique Romaine en général disséminée sur toute la surface de la Puissance du *Canada*, et que cet état de choses peut avoir des résultats désastreux pour toutes les Provinces confédérées,—et priant Son Excellence qu'elle veuille bien, en conséquence, désavouer au plus tôt la susdite loi des écoles du *Nouveau-Brunswick*.

Et la question étant de nouveau proposée,

L'Honorable M. *Gray* propose comme amendement, secondé par M. *Bolton*, que tous les mots après "*Canada*" soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : " que les droits constitutionnels des diverses Provinces ne devraient aucunement être altérés par l'action de ce Parlement ;—que la loi passée par la Législature Locale du *Nouveau-Brunswick* relativement aux écoles communes était strictement dans les limites de ses pouvoirs constitutionnels, et est susceptible d'être abrogée ou changée par la Législature Locale, si toutefois on trouve qu'elle opère d'une manière préjudiciable ou peu satisfaisante ;—que n'ayant pas encore été six mois en vigueur, et qu'aucune conséquence préjudiciable à la Puissance n'en ayant résulté, cette Chambre ne juge point qu'il soit à propos de s'immiscer dans l'avis qui pourra être donné à Son Excellence le Gouverneur-Général par les Ministres responsables de la couronne au sujet de la loi des écoles du *Nouveau-Brunswick*."

L'Honorable M. *Chauveau* propose comme sous amendement, secondé par l'Honorable M. *Abbott*, que les mots " Son Excellence le Gouverneur Général, lui représentant que : attendu qu'il est essentiel à la paix et à la prospérité de la Puissance du *Canada* que les droits constitutionnels des diverses Provinces ne devraient aucunement être altérés par l'action de ce Parlement ;—que la loi passée par la Législature Locale du *Nouveau-Brunswick* relativement aux écoles communes était strictement dans les limites de ses pouvoirs constitutionnels, et est susceptible d'être abrogée ou changée par la Législature Locale, si toutefois on trouve qu'elle opère d'une manière préjudiciable ou peu satisfaisante ;—que n'ayant pas encore été six mois en vigueur, et qu'aucune conséquence préjudiciable à la Puissance n'en ayant résulté, cette Chambre ne juge point qu'il soit à propos de s'immiscer dans l'avis qui pourra être donné à Son Excellence le Gouverneur-Général par les Ministres responsables de la couronne au sujet de la loi des écoles du *Nouveau-Brunswick*," soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivantes :—

" Sa Majesté, la priant de vouloir bien faire passer un acte amendant l'acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, 1867, dans le sens que cette Chambre croit qu'on avait l'intention qu'il eût lors de sa passation, en décrétant : que toute dénomination religieuse, dans les Provinces du *Nouveau-Brunswick* et de la *Nouvelle-Ecosse*, continuera de posséder tous les droits, avantages et privilèges à l'égard de ses écoles dont elle jouissait dans sa Province lors de la passation du dit acte en dernier lieu mentionné, et au même degré que si ses droits, avantages et privilèges eussent été alors dûment établis par la loi."

Et des débats s'ensuivant,

Sur motion de l'Honorable M. *Smith* (*Westmoreland*), secondée par l'Honorable M. *Anglin*,

Ordonné, Que les débats soient ajournés jusqu'à mercredi prochain, pour être alors le premier ordre du jour.

La Chambre reprend les débats sur la motion proposée jeudi, le 25 avril dernier, savoir : Que cette Chambre se forme immédiatement en Comité, pour prendre en considération la Résolution suivante : " Qu'il est désirable d'adopter la jauge de 4 pieds et $\frac{1}{2}$ pouces dans la construction du chemin de fer Intercolonial."

Et la question étant mise aux voix, la Chambre se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Bécharé,</i>	<i>Dorion,</i>	<i>Magill,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Drew,</i>	<i>McDougall (Renfrew),</i>	<i>Snider,</i>
<i>Bodwell,</i>	<i>Ferris,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Bolton,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>Oliver,</i>	<i>Tremblay,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Wallace (Albert),</i>
<i>Burpee,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>Polletier</i>	<i>Wells,</i>
<i>Cameron (Huron),</i>	<i>Godin,</i>	<i>Pickard,</i>	<i>White, (Halton),</i>
<i>Cormicharl,</i>	<i>Hagar,</i>	<i>Pozér,</i>	<i>White (Hastings Est).</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Redford,</i>	<i>Whitehead,</i>
<i>Cheval,</i>	<i>Kempt,</i>	<i>Ross (Dundas),</i>	<i>Wood,</i>
<i>Campal,</i>	<i>Killum,</i>	<i>Ross (Prince-Edouard),</i>	<i>Wright (York, Ontario),</i>
<i>Carrier,</i>	<i>Macdonald (Middlesex)</i>	<i>Ross (Wellington, D.C.)</i>	<i>D.O.) et</i>
<i>Delorme (St. Hyacinthe)</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Rymal,</i>	<i>Young.—51.</i>

CONTRE :

Messieurs

<i>Anglin,</i>	<i>DeCosmos,</i>	<i>Macdonald, Sir J. A.</i>	<i>Ross (Victoria, N.-E.),</i>
<i>Archambeault,</i>	<i>Dobbie,</i>	<i>(Kingston),</i>	<i>Ryan (King, N. B.),</i>
<i>Barthe,</i>	<i>Forbes,</i>	<i>Masson (Soulanges),</i>	<i>Ryan (Montréal Ouest),</i>
<i>Beaty,</i>	<i>Fortin,</i>	<i>Masson (Terrebonne),</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Gaucher,</i>	<i>McDougall (Trois-</i>	<i>Simard,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Rivières),</i>	<i>Smith (Westmoreland)</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Gudron,</i>	<i>McKeagney,</i>	<i>Sprout,</i>
<i>Bertrand,</i>	<i>Gibbs,</i>	<i>Merritt,</i>	<i>Stephenson,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Moffatt,</i>	<i>Street,</i>
<i>Boen,</i>	<i>Gross,</i>	<i>Morris,</i>	<i>Sylvain,</i>
<i>Boyrassa,</i>	<i>Heath,</i>	<i>Morrison (Niagara),</i>	<i>Thompson, (Caribou),</i>
<i>Cameron (Inverness),</i>	<i>Hincks (Sir Francis),</i>	<i>Munroe,</i>	<i>Tilley,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Houghton,</i>	<i>Nathan,</i>	<i>Tourangeau,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Howe,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Cartier, (Sir George E.)</i>	<i>Irvine,</i>	<i>O' Connor,</i>	<i>Wallace (Ile Vancouver),</i>
<i>Cajley,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Perry,</i>	<i>Walsh,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Jones (Leeds et Gren-</i>	<i>Pinsonneault,</i>	<i>Webb,</i>
<i>Chipman,</i>	<i>ville.)</i>	<i>Pope,</i>	<i>Willson,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Keeler,</i>	<i>Pouliot,</i>	<i>Workman, et</i>
<i>Coffin,</i>	<i>Lacerte,</i>	<i>Ray,</i>	<i>Wright (Comté</i>
<i>Colby,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Renaud,</i>	

Costigan, Langlois, Robitaille, d'Ottawa).—88.
Cumberland, Lapum, Ross (Champlain),
Daoust, Little,

Ainsi, la question est résolue négativement.

L'Ordre du jour pour la seconde lecture du Bill pourvoyant à ce que les élections générales aient lieu le même jour, étant lu,

L'Honorable M. *Blake* propose, secondé par M. *Godin*, que le Bill soit maintenant lu la seconde fois;

L'Honorable Sir *John A. Macdonald* propose comme amendement, secondé par l'Honorable Sir *George E. Cartier*, que le mot "maintenant" soit retranché, et qu'il soit remplacé par les suivants: "d'hui en six mois."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit:

POUR:

Messieurs

<i>Archambeault,</i>	<i>Daoust,</i>	<i>Little,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Beaty,</i>	<i>DeCosmos,</i>	<i>McDonald Sir John A.,</i>	<i>Ross (Champlain),</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Drew,</i>	<i>(Kingston),</i>	<i>Ryan, (King's, N. B.)</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Fortin,</i>	<i>McDonald (Lunenbourg),</i>	<i>Ryan (Montréal Ouest)</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Gaucher,</i>	<i>McDonald (Middlesex),</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Bertrand,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Masson (Soulanges),</i>	<i>Simard,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Gendron,</i>	<i>Masson (Terrebonne),</i>	<i>Smith, (Selkirk),</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Gibbs,</i>	<i>McKeagney,</i>	<i>Sproat,</i>
<i>Bown,</i>	<i>Gray,</i>	<i>Merritt,</i>	<i>Stephenson,</i>
<i>Brousseau,</i>	<i>Grover,</i>	<i>Moffatt,</i>	<i>Street,</i>
<i>Cameron (Inverness),</i>	<i>Heath,</i>	<i>Morris,</i>	<i>Sylvain,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Howe,</i>	<i>Morrison (Niagara),</i>	<i>Thompson (Caribou),</i>
<i>Caron,</i>	<i>Irvine,</i>	<i>Munroe,</i>	<i>Tilley,</i>
<i>Cartier, (Sir George E.)</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Nathan,</i>	<i>Tourangeau,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Keeler,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Killam,</i>	<i>O'Connor,</i>	<i>Wallace, (Ile Vancouver,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Perry,</i>	<i>ver,</i>
<i>Colby,</i>	<i>Lacerte,</i>	<i>Pinsonneault,</i>	<i>Walsh,</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Pope,</i>	<i>Webb, et</i>
<i>Cumberland,</i>	<i>Langlois,</i>	<i>Pouliot,</i>	<i>Willson,—81.</i>
<i>Currier,</i>	<i>Lapum,</i>	<i>Renaud,</i>	

CONTRE:

Messieurs

<i>Anglin,</i>	<i>Ferris,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Barthe,</i>	<i>Forbes,</i>	<i>Oliver,</i>	<i>Smith (Westmoreland),</i>
<i>Bécharde,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Snider,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Bodwell,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>Pickard,</i>	<i>Tremblay,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Godin,</i>	<i>Pozer,</i>	<i>Wallace, (Albert),</i>
<i>Burpee,</i>	<i>Hagar,</i>	<i>Ray,</i>	<i>Wells,</i>
<i>Cameron (Huron),</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Redford,</i>	<i>Whitehead,</i>
<i>Carmichael,</i>	<i>Jones (Leeds et</i>	<i>Ross (Dundas),</i>	<i>Wood,</i>

<i>Cheval,</i>	<i>Grenville),</i>	<i>Ross (Prince Edouard),</i>	<i>Workman,</i>
<i>Coffin,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Ross (Victoria, N. E.)</i>	<i>Wright (York, Ontario, D.O.) et</i>
<i>Coupal,</i>	<i>Mugill,</i>	<i>Ross (Wellington, D.C.)</i>	<i>Young—51.</i>
<i>Delorme (St. Hyacinthe),</i>	<i>McDougall (Renfrew),</i>	<i>Rymal,</i>	
<i>Dorion,</i>			

Ainsi, la question est résolue affirmativement.

Alors, la motion principale, telle qu'amendée, étant mise aux voix.
Ordonné, Que le Bill soit lu la seconde fois "d'hui en six mois."

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour assurer l'indépendance du Sénat étant lu,

L'Honorable M. *Blake* propose, secondé par M. *Godin*, que le Bill soit maintenant lu la seconde fois ;

L'Honorable Sir *John A. Macdonald* propose comme amendement, secondé par l'Honorable Sir *George E. Cartier*, que le mot "maintenant" soit retranché, et qu'il soit remplacé par les suivants : "d'hui en six mois."

Et les débats s'ensuivant,

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit.

*Jeu*di, 23 Mai 1872.

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise : et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

<i>Archambeault,</i>	<i>Daoust,</i>	<i>Lapum,</i>	<i>Ross (Champlain),</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Dobbie,</i>	<i>Macdonald) Sir John A. Ros (Victoria, N. E.),</i>	<i>Ros (Victoria, N. E.),</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Drew,</i>	<i>(Kingston,)</i>	<i>Ryan (King's, N. B.),</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McDonald (Lunenburg)</i>	<i>Ryan (Montréal Ouest)</i>
<i>Bertrand,</i>	<i>Fortin,</i>	<i>McDonald (Middlesex)</i>	<i>Savary,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Gaucher,</i>	<i>Masson (Soulanges),</i>	<i>Simard,</i>
<i>Bown,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Masson (Terrebonne),</i>	<i>Sproat,</i>
<i>Brousseau,</i>	<i>Gendron,</i>	<i>McKeagney,</i>	<i>Stephenson,</i>
<i>Cameron (Inverness),</i>	<i>Gray,</i>	<i>Moffatt,</i>	<i>Street,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Grover,</i>	<i>Morris,</i>	<i>Sylvain,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Houghton</i>	<i>Morrison (Niagara),</i>	<i>Thompson (Caribou,)</i>
<i>Cartier, (Sir George E.)</i>	<i>Howe,</i>	<i>Nathan,</i>	<i>Tilley,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Irvine,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Tourangeau,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>O'Connor,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Chyman,</i>	<i>Keeler,</i>	<i>Perry,</i>	<i>Wallace (I. Vancouver),</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Killam,</i>	<i>Pinsonneault,</i>	<i>Walsh,</i>
<i>Coffin,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Pope,</i>	<i>Webb, et</i>
<i>Colby,</i>	<i>Lacerte,</i>	<i>Pouliot,</i>	<i>Willson,—77.</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Renaud,</i>	
<i>Cumberland,</i>	<i>Langlois,</i>	<i>Robitaille,</i>	

CONTRE :

Messieurs

<i>Anglin,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>Merritt,</i>	<i>Smith (Westmoreland),</i>
<i>Barthe,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Snider,</i>
<i>Béchar</i> d,	<i>Geoffrion,</i>	<i>Munroe,</i>	<i>Stirton,</i>

<i>Blake,</i>	<i>Gibbs,</i>	<i>Oliver,</i>	<i>Tremblay,</i>
<i>Bodwell,</i>	<i>Godin,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Wallace (Albert),</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Hagar,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wells,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Pickard,</i>	<i>White (Hastings Est),</i>
<i>Cameron (Huron),</i>	<i>Jones (Leeds et</i>	<i>Pozer,</i>	<i>Whitehead,</i>
<i>Curmichael,</i>	<i>Grenville),</i>	<i>Redford,</i>	<i>Wood,</i>
<i>Cheval,</i>	<i>MacFarlane,</i>	<i>Ross (Prince Edouard),</i>	<i>Workman,</i>
<i>Coupat,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Ross (Wellington, D.C.)</i>	<i>Wright (York, Ontario,</i>
<i>Delorme (St Hyacinthe)</i>	<i>Magill,</i>	<i>Rymal,</i>	<i>D. C.) et</i>
<i>Dorion,</i>	<i>McDougall, (Renfrew),</i>	<i>Scatherd,</i>	<i>Young.—51.</i>
<i>Ferris,</i>			

Ainsi, la question est résolue affirmativement.

Alors, la motion principale, telle qu'amendée, étant mis aux voix ;
Ordonné, Que le Bill soit lu la seconde fois " d'hui, en six mois."

Et la séance ayant continué jusqu'à minuit et cinquante minutes, jeudi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Jeudi, 23 mai 1872.

M. Bown, du Comité Permanent des Ordres Permanents, présente à la Chambre le onzième Rapport du dit Comité, lequel est lu comme suit :—

Votre Comité a examiné et trouvé suffisant les avis quand aux Pétitions suivantes :—De Sir *A. T. Galt*, M.P., et autres; demandant l'incorporation de la compagnie d'assurance du *Canada*, contre les accidents,—et de *John Schultz*, Ecuier, M.P., et autres; demandant l'incorporation de la compagnie du *Nord-Ouest*.

Le délai pour présenter les Bills Privés expirera aujourd'hui, et pour présenter des Rapports sur des Bills Privés, le 6 juin prochain.

Le Comité recommande en conséquence que ce délai soit prolongé d'une semaine dans les deux cas.

Ordonné, Que la 51e règle de cette Chambre soit suspendue quant au Bill pour incorporer la Chambre de Commerce de *St. Jean*.

Ordonné, Que l'Honorable *M. Tilley* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Chambre de Commerce de *St. Jean*.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

Ordonné, Que *M. Ryan (Montréal Ouest)*, ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la compagnie d'amélioration du *Canada*.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

Ordonne, Que *M. Schultz* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la compagnie du *Nord-Ouest*.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce, et la 60e règle est suspendue quant à ce Bill.

Ordonné, Que *M. Cartwright* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la compagnie du chemin de fer du *Lac Supérieur* et de *Winnipeg*.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Abbott* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la compagnie d'assurance du *Canada*.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce, et la 60^e règle de cette Chambre est suspendue quant à ce Bill.

L'Honorable M. *Langerin*, l'un des Membres de l'Honorable Conseil Privé, présente, conformément aux Adresses à Son Excellence le Gouverneur-Général, la réponse à une Adresse de la Chambre des Communes, datée le 20 Mai 1872, demandant copie de toute correspondance, statistiques et information quelconques en la possession du Gouvernement concernant les subdivisions électorales qui, en vertu de la 34^{me} *Vic.*, ch. 20, doivent être faites dans les Municipalités de la Province de *Québec*, de manière à ce qu'il n'y ait pas plus de deux cents votants dans chaque subdivision; et, aussi de toute correspondance concernant l'arrangement ou la division des listes électorales, de manière à ce que chaque subdivision électorale soit fournie de la partie de la liste électorale qui la concerne.

Sur demande faite aux autorités compétentes, il a été répondu qu'il n'existait aucune correspondance comme celle demandée par l'adresse ci-dessus.

J. C. AIKINS,
Secrétaire d'Etat.

Et aussi, la réponse à une Adresse de la Chambre des Communes, datée le 20 Mai 1872, demandant copie de tous Rapports faits au Département des Travaux Publics par l'Ingénieur en charge du Canal *Welland* en l'année 1871, indiquant la quantité d'excavation dans le sol et dans le roc requise pour mettre le Canal de niveau avec le *Lac Erié*, à *Port Colborne* et à *Port Maitland*; aussi, copie de tous Rapports sur le même sujet par l'Ingénieur en Chef du dit Département. (*Documents de la Session*, No. 52.)

L'Honorable Sir *George E. Cañier*, du Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux, et Lignes Télégraphiques, présente à la Chambre le septième Rapport du dit Comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné le bill pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie de télégraphe canadien et européen, et il est convenu d'en faire rapport avec des amendements.

Sur motion de M. *McDougall*, (*Renfrew*), secondée par M. *Bourassa*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général. le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, un état des honoraires, en vertu du chap. 46 des Statuts Refondus du *Canada*, maintenant exigés des fabricants de bois pour la confection de spécifications, et payés aux mesureurs et inspecteurs de bois pour le mesurage, etc., respectivement.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

Sur motion de M. *Grant*, secondée par M. *Bolton*,

Résolu, Qu'il soit présentée une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie du rapport et des estimations concernant le canal de la *Baie Verte*.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

Sur motion de M. *Smith*, (*Selkirk*), secondée par M. *Keeler*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre la correspondance entre le Lieutenant-Gouverneur de *Manitoba* et des Territoires du *Nord-Ouest*, et généralement tous rapports et représentations faits au Gouvernement au sujet de l'introduction dans le Territoire du *Nord-Ouest*, par des personnes qui ne sont points sujets britanniques, de liqueurs enivrantes, d'armes, munitions et autres choses pour être vendus aux natifs et autres personnes y résidant.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

Sur motion de M. *Delorne*, (*Provencher*), secondée par M. *Masson*, (*Soulanges*),

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un état détaillé de toutes les réclamations de *John Schultz*, Ecuyer, remis, soit entre les mains du Gouvernement, soit entre celles du Recorder *Johnson*, indiquant item par item la nature de ces réclamations, la preuve qui en a été faite, ainsi que les noms des témoins entendus, copie de leurs dépositions, et copie de toute correspondance entre le dit *John Schultz* et le Gouvernement au sujet de ces réclamations; aussi, copie des instructions qui ont pu être données au dit Recorder *Johnson*, ou à toutes autres personnes touchant ces dites réclamations; en un mot, copie de tous les papiers ou autres documents ayant rapport aux réclamations du dit *John Schultz*, Ecuyer.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier du Sénat a apporté le message suivant :
Le Sénat a passé le Bill intitulé: "Acte pourvoyant à l'incorporation de sociétés
"auxiliaires d'immigration," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Sur motion de l'Honorable M. *Pope*, secondée par l'Honorable M. *Tupper*,

Ordonné, Que le Bill du Sénat, intitulé: "Acte pourvoyant à l'incorporation de sociétés
"auxiliaires d'immigration" soit maintenant lu la première fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mardi prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill à l'effet de mieux protéger les cours d'eau et rivières navigables, étant lu,

M. *Cartwright* propose, secondé par M. *Bolton*, que le Bill soit maintenant lu la seconde fois;

M. *Currier* propose comme amendement, secondé par M. *Macdonald* (*Glengarry*), que le mot "maintenant" soit retranché, et qu'il soit remplacé par les suivants: "d'hui en six mois;" et des débats s'ensuivant, le dit amendement proposé est retiré avec la permission de la Chambre.

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le Bill soit retiré.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill à l'effet de déclarer inhabiles à siéger ou voter dans la Chambre des Communes du *Canada*, les Membres des Conseil Législatif et des Assemblées Législatives des Provinces qui forment maintenant ou formeront plus tard partie de la Puissance du *Canada*, étant lu,

M. *Mills* propose, secondé par M. *McDougall* (*Renfrew*), Que le Bill soit maintenant lu la seconde fois;

M. *Bellerose* propose comme amendement, secondé par M. *Masson* (*Terrebonne*), que la

mot "maintenant" soit retranché, et qu'il soit remplacé par les suivants: "d'hui en trois mois."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit:

Pour:

Messieurs

<i>Baker,</i>	<i>Fortin,</i>	<i>McDonald (Lunenburg)</i>	<i>Renaud,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>McDonald (Middlesex),</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Bertrand,</i>	<i>Gendron,</i>	<i>Masson (Soulanges),</i>	<i>Ross (Champlain),</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Gibbs,</i>	<i>Masson (Terrebonne),</i>	<i>Ryan (Montréal Ouest)</i>
<i>Bown,</i>	<i>Grover,</i>	<i>McDougall (Trois-</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Cameron (Inverness),</i>	<i>Heath,</i>	<i>Rivières),</i>	<i>Simard,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hincks, Sir Francis,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Sproat,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Houghton,</i>	<i>Merrit, ¶</i>	<i>Stephenson,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Hurdon,</i>	<i>Moffatt,</i>	<i>Street,</i>
<i>Cartier Sir George E.,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Morris,</i>	<i>Sylvain,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Keeler,</i>	<i>Morrison (Niagara),</i>	<i>Thompson (Caribou),</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Lacerte,</i>	<i>Munroe,</i>	<i>Tilley,</i>
<i>Coffin,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Nathan,</i>	<i>Tourangeau,</i>
<i>Colby,</i>	<i>Langlois,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Lapum,</i>	<i>O'Connor,</i>	<i>Walsh,</i>
<i>DeCosmos,</i>	<i>Lawson,</i>	<i>Perry,</i>	<i>Webb,</i>
<i>Dobbie,</i>	<i>Little,</i>	<i>Pinsonneault,</i>	<i>White (Hastings Est),</i>
<i>Drew,</i>	<i>McDonald Sir John A.,</i>	<i>Pope,</i>	<i>et</i>
<i>Dugas,</i>	<i>(Kingston),</i>	<i>Ray,</i>	<i>Willson.—73.</i>

CONTRE:

Messieurs

<i>Anglin,</i>	<i>Coupat,</i>	<i>McDougall (Renfrew),</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Barthe,</i>	<i>Delorme (St. Hyacinthe)</i>	<i>McMonies,</i>	<i>Smith (Westmoreland),</i>
<i>Bécharé,</i>	<i>Ferris,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Snider,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>Oliver,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Bodwell,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Thompson (Ontario),</i>
<i>Bolton,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>Pickard,</i>	<i>Tremblay,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Godin,</i>	<i>Power,</i>	<i>Wallace (Albert),</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Hagar,</i>	<i>Pozer,</i>	<i>Wells,</i>
<i>Burpee,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Redford,</i>	<i>White (Halton),</i>
<i>Cameron (Huron),</i>	<i>Kempt,</i>	<i>Ross (Dundas),</i>	<i>Whitehead,</i>
<i>Carmichael,</i>	<i>Killam,</i>	<i>Ross (Prince Edouard)</i>	<i>Wood,</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Ross (Wellington D.C.)</i>	<i>Wright (York, Ontario,</i>
<i>Cheval,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Rymal,</i>	<i>D.O.), et</i>
<i>Connell,</i>	<i>Magill,</i>	<i>Scatcherd,</i>	<i>Young.—55.</i>

Ainsi, la question est résolue affirmativement.

Alors, la motion principale, telle qu'amendée, étant mise aux voix, Ordonné, Que le Bill soit lu la seconde fois "d'hui en trois mois."

L'Ordre du jour pour la seconde lecture du Bill pour déférer l'instruction des Elections Contestées à des Juges, et pour empêcher les menées corruptrices aux Elections pour la Chambre des Communes, étant lu,

L'Honorable M. Blake propose, secondé par M. Godin, que le Bill soit maintenant lu la seconde fois.

L'Honorable Sir *John A. Macdonald*, propose comme amendement secondé par l'Honorable Sir *George E. Cartier*, que le mot "maintenant" soit retranché, et qu'il soit remplacé par les suivants: "d'hui en six mois."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit:—

POUR :

Messieurs

<i>Baker,</i>	<i>Drew,</i>	<i>Little,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dugas,</i>	<i>Macdonald Sir John A.,</i>	<i>Ross, (Champlain),</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Fortin,</i>	<i>(Kingston),</i>	<i>Ross, (Victoria, N.-E.)</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>McDonald (Lunenburg)</i>	<i>Ryan, (Montréal Ouest)</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Gendron,</i>	<i>McDonald, (Middlesex),</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Grant,</i>	<i>McKeaguey,</i>	<i>Sprout,</i>
<i>Cartier, Sir George E.</i>	<i>Gray,</i>	<i>Maffatt,</i>	<i>Stephenson,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Grover,</i>	<i>Morris,</i>	<i>Sylvain,</i>
<i>Chipman,</i>	<i>Heath,</i>	<i>Morrison, (Niagara),</i>	<i>Thompson, (Caribou),</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Hicks, Sir Francis,</i>	<i>Munroe,</i>	<i>Tilley,</i>
<i>Coffin,</i>	<i>Houghton,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Tourangeau,</i>
<i>Colby,</i>	<i>Hurdon,</i>	<i>O'Connor,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Perry,</i>	<i>Walsh,</i>
<i>Currier,</i>	<i>Keeler,</i>	<i>Pinsonneault,</i>	<i>White, (Hastings) Est,</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Lacerte,</i>	<i>Pope,</i>	<i>Wilson, et</i>
<i>DeCosmos,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Ray,</i>	<i>Wright, (Comté</i>
<i>Dobbie,</i>	<i>Langlois,</i>	<i>Renand,</i>	<i>d'Ottawa.)—66.</i>

CONTRE :

Messieurs

<i>Anglin,</i>	<i>Ferris,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Oliver,</i>	<i>Street,</i>
<i>Bertrand,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Thompson (Ontario),</i>
<i>Blake,</i>	<i>Godin,</i>	<i>Pickard,</i>	<i>Tremblay,</i>
<i>Bodwell,</i>	<i>Hagar,</i>	<i>Pouliot,</i>	<i>Wallace, (Albert),</i>
<i>Bolton,</i>	<i>Irvine,</i>	<i>Pozer,</i>	<i>Wells,</i>
<i>Bowassa,</i>	<i>Kempt,</i>	<i>Redford,</i>	<i>White, (Halton)</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Ross, Wellington, D.C.)</i>	<i>Whitehead,</i>
<i>Burpee,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Rymal,</i>	<i>Wood,</i>
<i>Cameron, (Huron),</i>	<i>Mugill,</i>	<i>Scatcherd,</i>	<i>Wright, York, Ontario,</i>
<i>Cheval,</i>	<i>Masson, (Terrebonne),</i>	<i>Smith, (Westmoreland)</i>	<i>D. C.), et</i>
<i>Connell,</i>	<i>McDougall, (Renfrew),</i>	<i>Snider,</i>	<i>Young.—49.</i>
<i>Coupal,</i>	<i>McMonies,</i>		

Ainsi, la question est résolue affirmativement.

Alors, la motion principale, telle qu'amendée, étant mise aux voix ;

Ordonné, Que le Bill soit lu la seconde fois "d'hui en six mois."

Sur motion de l'Honorable Sir *John A. Macdonald*, secondée par l'Honorable Sir *George E. Cartier*,

Résolu, Que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée jusqu'à lundi prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour obliger les Membres des législatures locales dans les Provinces où le double mandat n'est pas permis, de résigner leurs sièges avant de se porter candidats à la représentation dans le Parlement fédéral, étant lu,

M. Costigan, propose, secondé par M. Lacerte, que le Bill soit maintenant lu une seconde fois ;

M. Geoffrion propose comme amendement, secondé par M. Mills, que le mot "maintenant" soit retranché et remplacé par les suivants : "d'hui en trois mois."

Et des débats s'en suivant, et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit,

Vendredi, 24 Mai 1872.

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :			
Messieurs			
<i>Anglin,</i>	<i>Godin,</i>	<i>Oliver,</i>	<i>Tourangeon,</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Tremblay,</i>
<i>Bodwell,</i>	<i>Lawson,</i>	<i>Redford,</i>	<i>Wells,</i>
<i>Bourrassa,</i>	<i>MacFurlong,</i>	<i>Ross Dundas,</i>	<i>White, (Halton),</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Ross (Wellington D.C.),</i>	<i>Whitehead,</i>
<i>Coupal,</i>	<i>Magill,</i>	<i>Rymal,</i>	<i>Willson,</i>
<i>DeCosmos,</i>	<i>Masson, (Terrebonne),</i>	<i>Scatcherd,</i>	<i>Wood,</i>
<i>Drew,</i>	<i>McDougall, (Renfrew),</i>	<i>Snider,</i>	<i>Wright (York, Ontario,</i>
<i>Fournier,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Stirton,</i>	<i>D. O.), et</i>
<i>Geoffrion,</i>	<i>Munroe,</i>	<i>Thompson, (Ontario),</i>	<i>Young.—39.</i>
CONTRE :			
Messieurs			
<i>Baker,</i>	<i>Dobbie,</i>	<i>McDonald (Middlesex)</i>	<i>Ryan (Montréal Ouest),</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dugas,</i>	<i>McKeagney,</i>	<i>Suvary,</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Fortin,</i>	<i>Moffatt,</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Bertrand,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Morris,</i>	<i>Sproat,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Gendron,</i>	<i>Morrison (Niagara),</i>	<i>Stephenson,</i>
<i>Bolton,</i>	<i>Grant,</i>	<i>O'Connor,</i>	<i>Street,</i>
<i>Cameron (Iverness),</i>	<i>Gray,</i>	<i>Perry,</i>	<i>Sylvain,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Grover,</i>	<i>Pickard,</i>	<i>Thompson (Curibou),</i>
<i>Caron,</i>	<i>Hurdon,</i>	<i>Pinsonneault,</i>	<i>Tilley,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Irvine,</i>	<i>Pope,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Chipman,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Pouliot,</i>	<i>Wallace (Albert),</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Keeler,</i>	<i>Ray,</i>	<i>Walsh,</i>
<i>Coffin,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Renaud,</i>	<i>White (Hastings Est),</i>
<i>Colby,</i>	<i>Lacerte,</i>	<i>Robitaille,</i>	<i>et</i>
<i>Connell,</i>	<i>Lunglois,</i>	<i>Ross (Champlain),</i>	<i>Wright (Comté</i>
<i>Costigan,</i>	<i>McDonald (Lunenburg)</i>	<i>Ross (Victoria, N.E.)</i>	<i>d'Ottawa).—63.</i>
<i>Currier,</i>			

Ainsi, la question est résolue négativement.

Alors la motion principale étant mise aux voix ;

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général pour lundi prochain.

Et la Séance ayant continué jusqu'à minuit et quarante minutes, vendredi matin, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 27 Mai 1872.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes sont lues :—

De *A. Bourgeau*, préfet, et autres, du comté d'*Ottawa*; et de *William Moffatt* et autres, de la ville de *Pembroke*; demandant que le Bill pour amender l'Acte du chemin de fer du *St. Laurent* et de l'*Outaouais* devienne loi.

De *Melven Adams*, Maire, et autres, de *Restigouche*; et de *John Meagher* et autres, de *Carleton*, tous du comté de *Bonaventure*; du *Rév. F. X. Bossé*, curé, et autres, de la municipalité de la *Rivière au Renard*; et de *John Pipon*, Maire, et autres, de la municipalité de l'*Anse à Grisfonds*; demandant l'établissement d'une ligne de steamers pour le transport des malles et passagers du *Canada aux Indes Occidentales* et de là au *Bésil*.

De *Frédéric Waddington*, du No. 14, rue *Duphot*, *Paris*, dans le département de la *Seine*, dans la République de *France*, frère aîné et représentant de feu *Alfred Waddington*, promoteur d'un projet de chemin de fer conduisant d'*Ottawa* au *Pacifique*, tant en son nom qu'au nom de ses co-héritiers et de leurs représentants; demandant que dans tout acte qui pourra être passé pour la construction d'un chemin de fer Canadien du *Pacifique*, les réclamations et services de feu *Alfred Waddington*, comme promoteur du dit chemin de fer, soient reconnus.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, procède à prendre en considération les amendements faits en Comité Général au Bill pour incorporer la Compagnie d'Aqueduc de la Puissance, et les amendements sont lus pour la première et la seconde fois, et adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois Mercredi prochain.

L'Ordre du Jour, pour la seconde lecture du Bill pour rendre justice aux porteurs de bons dans l'affaire de la compagnie du chemin de fer d'embranchement de *Haulton*, de la Province du *Nouveau-Brunswick*, incorporée par acte de l'Assemblée, 30 Vic., ch. 54, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général pour lundi prochain.

L'Ordre du Jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender l'acte pour incorporer la compagnie Canadienne et Européenne de télégraphe, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Baker* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. *Coffin*, secondée par M. *Forbes*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toute correspondance (s'il en est) entre le gouvernement de la Puissance et le gouvernement local de la *Nouvelle-Ecosse* ou des collecteurs de douane au sujet de la protection ultérieure des revenus le long des côtes et dans les havres de la *Nouvelle-Ecosse*.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des Membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil Privé.

Sur motion de M. *Spraat*, secondée par M. *Stirton*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de tous rapports, communications et pétitions concernant les havres de Port *Elgin* et *Inverhuron*, sur le lac *Huron*.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des Membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

L'Ordre du Jour étant lu pour reprendre les débats ajournés sur la motion proposée Mercredi, le 1er Mai courant, savoir : Que cette Chambre se forme immédiatement en Comité pour prendre en considération la résolution suivante :

Que, considérant que le fonds de retraite est formé entièrement de contributions compulsives prises sur les salaires des Officiers publics, il est juste que tout ce fonds soit consacré à l'usage et au profit des dits Officiers, en l'appliquant en premier lieu à leur venir personnellement en aide, conformément à la loi, et ensuite, s'il reste quelque surplus après paiement de leurs allocations, à venir en aide à leurs veuves et orphelins.

La Chambre reprend les dits débats ajournés.

Et la question étant de nouveau proposée ;

M. *Jackson* propose, comme amendement, secondé par M. *Fortier*, que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : "dans l'opinion de cette Chambre, il n'est pas expédient de changer les dispositions de l'Acte relatif à la pension des Officiers publics durant la présente Session, mais que le sujet devrait engager l'attention d'un nouveau Parlement."

Et objection étant faite par M. *Joly*, Représentant du District Electoral de l'*Obinière*, que l'amendement n'est pas dans l'Ordre, vu qu'il n'a aucun rapport à la motion principale,

M. l'Orateur décide comme suit :—

"Je dois rejeter l'objection. La motion de l'Honorable député de *Lotbinière*, bien qu'elle exprime une opinion abstraite, s'exprime aussi contre le présent système créé par l'Acte des pensions de retraite. Au lieu de cela, l'Honorable Député de *Gray* propose que, dans l'opinion de cette Chambre, la présente loi ne devrait pas être changée. Cette motion contient une proposition pratique, qui pourrait être adoptée à la place de l'autre, et qui se rapporte au sujet de la motion principale."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise ; et la question est résolue affirmativement.

Alors la motion principale, telle qu'amendée, étant mise aux voix, savoir : "que dans l'opinion de cette Chambre, il n'est pas expédient de changer les dispositions de l'Acte relatif à la pension des Officiers publics durant la présente Session, mais que le sujet devrait engager l'attention d'un nouveau Parlement ; la Chambre se divise ; et la question est résolue affirmativement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en Comité sur le Bill pour obliger les Membres des Législatures locales dans les Provinces où le double mandat n'est pas permis, de résigner leurs sièges avant de se porter candidats à la représentation dans le Parlement Fédéral, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Morrison* (*Niagara*), fait rapport que le Comité a examiné le Bill et y a fait un amendement.

Ordonné, Que l'amendement soit pris en considération demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, se forme de nouveau en Comité pour prendre en considération une certaine résolution relative au recouvrement de réclamations contre les navires naviguant sur certains lacs et eaux de l'intérieur du *Canada*,

(EN COMITÉ.)

Résolu, Qu'il est expédient d'établir des dispositions pour la perception des créances dues par les navires naviguant sur certains lacs et eaux du *Canada* pour remorquage et autres services rendus à ces navires, et pour dommages résultant de collisions par ces navires.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Ryan* (*Montréal Ouest*), fait rapport que le Comité a passé une résolution.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Ryan* (*Montréal Ouest*), fait rapport de la résolution en conséquence, et laquelle est lue comme suit :

Résolu : Qu'il est expédient d'établir des dispositions pour la perception des créances dues par les navires naviguant sur certains lacs et eaux du *Canada* pour remorquage et autres services rendus à ces navires, et pour dommages résultant de collisions par ces navires.

La dite résolution étant lue la seconde fois, elle est adoptée.

Ordonné, Que M. *Kirkpatrick*, ait la permission d'introduire un Bill pour faciliter le recouvrement de réclamations contre les navires.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour Mercredi prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender le Chapitre quarante-sept des Statuts Refondus du *Haut-Canada*, intitulé : " Acte concernant les Rivières et cours d'eau," étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Baker* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier du Sénat a apporté le Message suivant :

Le Sénat a passé le Bill intitulé : " Acte relatif à la Quarantaine," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Sur motion de l'Honorable M. *Pope*, secondée par l'Honorable M. *Tupper*,

Ordonné, Que le Bill du Sénat, intitulé : " Acte relatif à la Quarantaine," soit maintenant lu la première fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour détacher une partie de la paroisse de *Notre Dame des Anges* du Comté de *Missisquoi* et l'annexer au Comté d'*Iberville*, pour les fins électorales, étant lu,

M. *Béchar*, propose, secondé par M. *Geoffrion*, que le Bill soit maintenant lu la seconde fois;

M. *Baker*, propose comme amendement, secondé par M. *Bellerose*, que le mot "maintenant" soit retranché et qu'il soit remplacé par les suivants : "d'hui en six mois."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise, et la question est résolue affirmativement.

Alors la motion principale, telle qu'amendée, étant mise aux voix,
Ordonné, Que le Bill soit lu la seconde fois "d'hui en six mois."

L'Ordre du Jour, pour la seconde lecture du Bill pour pourvoir à la compilation de Statistiques Criminelles, étant lu,

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le Bill soit retiré.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour diviser certains districts de votation dans le Comté d'*Inverness*, dans la Province de la *Nouvelle-Ecosse*, et pour pourvoir à ce qu'il soit fait des listes électorales en conséquence, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général pour demain.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mardi, 28 Mai 1872.

M. l'Orateur met devant la Chambre un état indiquant le montant des frais de route payés à chaque Membre de la Chambre des Communes, pour les années 1867 et 1868, en conformité de l'Ordre de cette Chambre du 22 mai, comme suit :

	\$	cts.		\$	cts.
Abbott, l'hon. J. J. C.	66	40	Caldwell, W. M.	189	60
Anglin, l'hon. T. W.	322	40	Cameron, M. C. (Huron)	168	00
Archambeault, l'hon. L.	76	40	Cameron, H. (Inverness)	516	00
Ault, Samuel	33	20	Cameron, l'hon. J. H. (Peel)	110	00
Beaty, James	116	00	Campbell, l'hon. S.	500	80
Beaubien, l'hon. J. O.	153	30	Carling, l'hon. John	156	00
Bechar, François	78	80	Carmichael, James W.	232	00
Bellerose, J. H.	72	00	Caron, George	132	00
Benoit, Basile	70	00	Cartier, l'hon. G. E.	46	00
Benson, l'hon. James	103	80	Cartwright, R. J.	135	60
Bertrand, Charles	192	40	Casault, Napoléon	97	20
Blake, Edward	110	00	Chamberlin, Brown	78	40
Blanchet, l'hon. J. G.	135	20	Cayley, Michael	118	30
Bodwell, E. V.	152	40	Chauveau, l'hon. P. J. O.	76	80
Bolton, John	320	00	Cheval, Guillaume	221	00
Bourassa, François	78	40	Chipman, W. H.	187	20
Bowell, Mackenzie	65	20	Cimon, S. X.	82	40
Bowman, Isaac E.	158	40	Cockburn, l'hon. James	504	00
Bown, John Young	161	20	Coffin, Thomas	123	20
Brousseau, J. D.	135	60	Colby, Charles C.	260	40
Brown, James	65	20	Connell, l'hon. Chas.	231	60
Burpee, Charles	319	20	Costigan, John	84	40
Burton, Francis H.	84	80	Coupal, Sixte		

	\$	cts.
Crawford, James (Brockville)	27	20
Crawford, John (Leeds S.)	110	00
Croke, W. J.	516	00
Currier, J. M.		
Daoust, J. B.	76	40
De Niverville, B.	123	60
Desaulniers, L. L. L.	129	60
Dobbie, Thomas W.	156	00
Dorion, Phou. A. A.	66	40
Drew, George Alexander	134	40
Dufresne, Joseph.	86	40
Dunkin, Phou. Chris.	135	60
Ferguson, Thomas R.	133	20
Ferris, John	321	20
Fisher, Charles	320	00
Forbes, James.	467	20
Fortin, Moisie.	92	80
Fortin, Pierre	345	20
Galt, Phou. A. T.	106	80
Gaucher, Guillaume G	63	60
Gaudet, Joseph	129	60
Geoffrion, Félix	76	00
Gendron, Pierre S	82	00
Gibbs, T. N.	96	80
Godin, Francois B.	86	40
Grant, James A.		
Gray, Phou. J. H.	320	00
Grover, Peregrine M.	88	80
Hagar, Albert	18	00
Harrison, R. A.	110	00
Heath, Edmund.	24	00
Holmes, John	10	00
Holton, Phou. L. H.	66	40
Howe, Phou. Joseph	212	00
Howland, Phou. W. P.		
Huntington, Phou. L. S.	66	40
Huot, P. J.	135	60
Hurdon, Francis.	182	40
Irvine, Phou. George	135	60
Jackson, George.	165	20
Johnson, Phou. J. M.	394	40
Joly, Henry G	135	60
Jones, Alfred G. (Halifax)	424	00
Jones, Francis (L. et G.)	12	40
Keeler, Joseph	76	40
Kempt, George	102	00
Kierzkowski, A.	81	60
Killam, Thomas	256	00
Kirkpatrick, Thomas	46	00
Jangevin, Phou. H. L., C.B.		
Langlois, Jean	67	80
Lapum, James F	62	40
Lawson, Peter.	177	60
Little, Wm. C.	136	80
Maccdonald, Phou. J. S. (Cornwall)	110	00
Maccdonald, D. A. (Glengarry)	44	80
Maccdonald, Phou. Sir J. A., K.C.B.		
Maccdonald, H. (Antigonish)	484	00
Maccdonald, E. M. (Lunenburgh)	424	00
Maccdonald, A. P. (Middlesex)	168	00
MacFarlane, Robert.	146	00
Mackenzie, Alexander.	178	40
Magill, Charles.	125	60
Masson, L. H., (Soulanges).	51	60
Masson, L. F. R. (Terrebonne).	73	60
McCallum, Lachlin	176	00
McCarthy, Thomas	84	40
McConkey, Thomas D.	135	20
McDougal, Phou. William, C.B.		

	\$	cts.
McGee, Phou. T. D.	66	40
McGreevy, Phou. Thos.	135	60
McKeagney, Phou. Jas.	544	00
McLaughlin, Danl.	18	00
McLelan, A. W.	456	00
McMillan, Phou. J. (Restigouche)	186	60
McMillan, D. (Vaudreuil).	56	80
McMonies, James	128	40
Merritt, Thomas R.	69	20
Metcalfe, James.	112	80
Mills, David.	183	20
Morris, Alexander	42	40
Morison, John (Victoria)	112	40
Morrison, Angus (Niagara)	110	00
Munroe, John H.	171	60
O'Connor, John.	200	00
Oliver, Thomas	144	80
Paquet, A. H.	88	00
Parker, T. H.	129	20
Perry, Charles.	96	80
Pinsonneault, A.	75	20
Pope, John H.	112	00
Pouliot, Barthelemy	159	20
Power, Patrick	424	00
Pozor, Christian J.	160	00
Rankin, John	29	60
Ray, Wm. H.	476	00
Read, Phou. Robert.	65	20
Redford, James.	146	00
Renaud, Auguste	370	40
Robitaille, Théodore	305	20
Rose, Hon. John		
Ross, Phou. J. J., (ChAMPLAIN)	132	00
Ross, John S. (Dundas)	26	80
Ross, Walter (P. Edouard)	73	60
Ross, William (Victoria)	514	00
Ryan, George (King)	340	40
Ryan, M. P. (Montréal)	33	20
Rymal, Joseph	128	00
Savary, Alfred W.	482	00
Scatcherd, Thomas	158	00
Sénécal, L. A.	96	40
Shanly, Walter	66	40
Simard, George H.	135	60
Simpson, W. M.	299	60
Smith, Phou. A. J.	348	00
Snider, George	163	60
Sproat, Alexander	194	00
Stephenson, Rufus	181	60
Stirton, David.	129	20
Street, Thomas C.	144	40
Sylvain, George	206	40
Thompson, David (Haldimand)	150	00
Thompson, John H. (Ontario)	108	80
Tilley, Phou. S. L. C. B.		
Tremblay, P. A.	294	40
Tupper, Phou. Charles, C. B.	424	00
Wallace, John	355	60
Walsh, Aquila	169	20
Webb, William H.	409	20
Wells, James P.	120	00
White, John	128	80
Whitehead, Joseph	163	20
Willson, Crowell	158	00
Wood, Phou. E. B.	161	20
Workman, Thomas.	66	40
Wright, Alonzo.	3	20
Young, James	129	60

Sur motion de l'Honorable Sir *John A. Macdonald*, secondée par l'Honorable Sir *George E. Cartier*,

Résolu, Que, jusqu'à nouvel ordre, les affaires et ordres du Gouvernement aient la préférence les jeudis ;—que les jours du Gouvernement, après que les affaires et ordres du Gouvernement auront été expédiés, les autres affaires et ordres du jour précédent soient pris en considération,—et que, les jeudis, la division du temps prescrite par la 19^e règle ne soit pas observée.—Aussi, que pour le reste de la Sessiou, à moins qu'il n'en soit ordonné autrement, la Chambre siège tous les samedis depuis 1 heure, P. M., et que les samedis, le même ordre d'affaires soit observé que les jeudis.

Sur motion de l'Honorable Sir *John A. Macdonald*, secondée par l'Honorable Sir *George E. Cartier*,

Résolu, Que, Vendredi prochain, cette Chambre se formera en Comité pour prendre en considération la résolution suivante :

Résolu, Qu'il est expédient de pourvoir à l'établissement d'un bureau pour l'engagement des matelots à chacun des ports de la *Nouvelle-Ecosse* où il y a une maison de douane ; et à ce qu'un honoraire de cinquante centins soit payable par chaque engagement, et de trente centins par chaque démission d'un matelot, effectué devant le préposé à l'engagement des matelots ou par son député ; cet honoraire étant payable par le maître ou le propriétaire du navire pour lequel ou par lequel tel matelot est engagé ou déchargé ; et qu'un état de tous ces honoraires soit fourni annuellement au Ministre de la Marine et des Pêcheries.

Sur motion de l'honorable Sir *John A. Macdonald*, secondée par l'Honorable *George E. Cartier*,

Résolu, Que, Vendredi prochain, cette Chambre se formera en Comité pour prendre en considération la Résolution suivante :—

Résolu, Qu'il est expédient de pourvoir à la nomination d'un maître de havre pour le port d'*Halifax*, dans la *Nouvelle-Ecosse*, lequel recevra pour ses services comme tel un salaire n'excédant pas seize cents piastres par année, payable seulement à même des honoraires sur les navires entrant dans le dit port, excepté les navires engagés dans le cabotage ou dans le commerce des pêcheries, lesquels honoraires seront fixés de temps à autre par ordre du Gouverneur en Conseil, et perçus par le maître de havre, et ne devront point excéder les taux suivants, savoir :

Pour chaque navire de 200 tonneaux (d'après sa feuille) ou moins, une piastre ; de plus de 200 tonneaux, mais n'excédant point 300, deux piastres,—de plus de 300, mais n'excédant pas 400, trois piastres,—et pour tout navire de 400 tonneaux, quatre piastres.—la balance (s'il en est) de ces honoraires, après déduction de son salaire, devant être versée annuellement dans le fonds consolidé de revenu, et ces honoraires n'étant payables qu'une fois dans douze mois de calendrier, par chaque navire.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill concernant le Chemin de Fer Canadien du *Pacifique*, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général, et les Résolutions adoptées par cette Chambre Mardi le 21 Mai courant, concernant le chemin de fer Canadien du *Pacifique*, sont renvoyées au dit comité.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Hurdon* fait rapport que le comité a examiné le Bill et y a fait des amendements.

Ordonné, Que les amendements soient pris en considération Vendredi prochain.

Ordonné, Que le Bill tel qu'amendé soit réimprimé.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé les Bills suivants sans amendement :

Bill intitulé : " Acte pour amender l'Acte concernant le service civil du *Canada*."

Bill intitulé : " Acte concernant la dette publique et le prélèvement d'emprunts autorisés par le Parlement."

Bill intitulé : " Acte pour continuer et prolonger l'exploration géologique du *Canada*, et pour le maintien du musée géologique."

Bill intitulé : " Acte exonérant les Membres du Conseil Exécutif et autres, de toute responsabilité à l'égard de la dépense inévitable de deniers publics, sans crédit parlementaire, occasionné par l'envoi d'une expédition militaire à *Manitoba*, en 1871.

Bill intitulé : " Acte pour naturaliser *Anson Greene Phelps Dodge*."

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour abolir les droits de douane sur le thé et le café, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le dit Bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, se forme en Comité pour prendre en considération une certaine résolution proposée au sujet de la gouverne des Pilotes, dans le Comté *Charlotte*.

(EN COMITÉ.)

Résolu, Qu'il est expédient d'abroger l'Acte de la Législature du *Nouveau-Brunswick* 26 Vic., c. 36, pour la gouverne des pilotes dans le Comté de *Charlotte*, et d'autoriser le Gouverneur en Conseil à nommer trois commissaires pour le dit Comté, lesquels auront le pouvoir de faire des règles et règlements pour la gouverne des pilotes pour les côtes et havres du Comté, de fixer les taux de pilotage, et d'imposer des amendes n'excédant point \$40 pour toute violation de ces règles et règlements approuvés par le Gouverneur en Conseil.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Macdonald*, (*Middlesex*), fait rapport que le Comité a passé une résolution.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Macdonald*, (*Middlesex*), fait rapport de la résolution en conséquence, laquelle est lue comme suit :

Résolu, Qu'il est expédient d'abroger l'Acte de la Législature du *Nouveau-Brunswick*, 26 Vic., c. 36, pour la gouverne des pilotes dans le Comté de *Charlotte*, et d'autoriser le Gouverneur en Conseil à nommer trois commissaires pour le dit Comté, lesquels auront le pouvoir de faire des règles et règlements pour la gouverne des pilotes pour les côtes et havres du Comté, de fixer les taux de pilotages, et d'imposer des amendes n'excédent point \$40 pour toute violation de ces règles et règlements approuvés par le Gouverneur en Conseil.

La dite résolution étant lue la seconde fois, elle est adoptée.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Tilley* ait la permission d'introduire un Bill relatif à la nomination et aux pouvoirs de commissaires des pilotes pour les côtes et havres du Comté de *Charlotte*.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour Vendredi prochain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, se forme en Comité sur le Bill pour amender la loi relative aux marques frauduleusement apposées sur les marchandises, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Mills* fait rapport que le Comité a examiné Bill et y a fait des amendements.

Ordonné, Que les amendements soient maintenant pris en considération.

Les amendements sont alors lus pour la première et la seconde fois, et adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois vendredi prochain.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mercredi, 29 mai 1872.

Les Pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :—

Par M. *Bourassa*,—la Pétition de la Chambre de Commerce de *St. Jean* ; et la Pétition de *B. Burland* et autres, de la ville de *St. Jean*, Province de *Québec*.

Par M. *Tourangeau*,—la Pétition du Conseil de la Chambre de Commerce de *Québec*.

Par M. *Gibbs*,—la Pétition de la Banque de *Toronto* et autres Banques de la Cité de *Toronto*.

Par M. *Lawson*,—la Pétition de *H. W. Dimon* et autres.

Par M. *Robitaille*,—la Pétition de *John Fraser* et autres, du Township de *Mann* ; la Pétition de *George Oatman* et autres ; la Pétition de *Barnabas McGie*, Maire, et autres ; la Pétition du révérend *A. Chouinard*, curé et autres, de *Nouvelle (Paspébiac)* ; et la Pétition du révérend *A. Chouinard*, curé et autres, de *Paspébiac*.

L'Honorable Sir *Francis Hincks*, du Comité Permanent des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le sixième rapport du dit Comité, lequel est lu comme suit :—

Votre Comité a examiné les Bills suivants, dont il est convenu de faire rapport avec des amendements :

Bill pour incorporer la Bourse des Céréales de *Toronto*.

Bill pour incorporer la Compagnie d'Assurance Agricole du *Canada*.

Bill pour incorporer la Compagnie contre les Accidents du *Canada*.

Il est aussi convenu de faire rapport des Bills qui suivent sans amendement :—

Bill pour incorporer la Chambre de Commerce de *Sorel*.

Bill pour incorporer la Chambre de Commerce de *Lévis*.

Comme la session est maintenant avancée, votre Comité recommande que le temps de l'affichage, en vertu de la 60^{me} règle des Bills Privés par les Comités, soit réduit de dix à trois jours pour le reste de la session.

L'Honorable M. *Tapper*, l'un des Membres de l'Honorable Conseil Privé, présente, conformément à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, la réponse à une Adresse de la Chambre des Communes, datée le 20 mai 1872, demandant copie des soumissions pour la fourniture d'huile de charbon pour les phares, pour les années 1870, 1871 et 1872, avec les rapports des inspecteurs sur les échantillons. (*Documents de la Session*, No. 56).

M. *Carter* du Comité Permanent des divers Bills Privés présente à la Chambre le septième rapport du dit Comité, lequel est lu comme suit :—

Votre Comité a examiné le Bill pour incorporer la Société des Missions de l'Eglise Méthodiste Wesleyenne en *Canada*, et il est convenu d'y faire certains amendements, qu'il soumet à la considération de la Chambre. Il attire spécialement l'attention sur les 2^{me} et 6^{me} sections du Bill, qui ont trait aux cessions volontaires d'immeubles, aux testaments et aux legs.

Comme la session est maintenant avancée, votre comité recommande que le temps de l'affichage, en vertu de la 60^{me} règle, des Bills Privés par les Comités, soit réduit de dix à trois jours pour le reste de la session.

Sur motion de M. *Carter*, secondé par l'Honorable Sir *Francis Hincks*, Ordonné, Que l'affichage des Bills Privés pour la considération des Comités en vertu de la 60^{me} règle, soit réduit de dix jours à trois jours pour le reste de la session.

M. *Gibbs*, du Comité Permanent des Comptes Publics, présente à la Chambre le quatrième rapport du dit Comité, lequel est lu comme suit :—

Votre Comité a pris en considération l'item de \$75,000 pour "service secret," et a adopté la résolution suivante y relative :

Résolu, Qu'attendu que des sommes considérables comme celle de \$75,000 ont été votées par le parlement pour "service secret," et qu'il n'y a pas d'audition de la dépense de pareilles sommes comme dans le cas d'autres dépenses, votre Comité est d'opinion qu'un compte de toutes sommes à être par la suite dépensée pour "service secret" devrait être tenu, comme en *Angleterre*, dans un livre spécialement préparé pour cet objet, et que ce livre devrait être annuellement inspecté par un comité confidentiel dont deux membres de l'opposition du jour feraient partie ;

Votre Comité a aussi pris en considération un état des paiements faits à l'Honorable *F. G. Johnson*, comme juge de la Cour Supérieure dans le *Bas-Canada*, comme commissaire dans *Manitoba*, et comme recorder, comprenant les paiements pour frais de voyage, depuis les jours où il a été d'abord employé comme fonctionnaire public dans *Manitoba* jusqu'à présent, comme suit :—

1870.	
14 septembre.—Dépenses, <i>Fort Garry</i> , pour organiser l'administration de la justice.....	\$1,000 00
1870.	
13 avril.—Dépenses, <i>Fort Garry</i> , pour organiser l'administration de la justice.....	400 00
18 juillet.—Pour payer les frais des diverses commissions dont il est chargé	1,600 00
19 octobre.—Salaire comme recorder, du 3 septembre 1870 au 30 septembre 1871, à £800 sterling, (savoir, salaire de £700, et allocation £100)	4,196 13
Payé à <i>Fort Garry</i> , un trimestre expiré le 31 décembre 1871.	973 33
Payé à <i>Fort Garry</i> , un trimestre expiré le 1er mars 1871.	648 88
Salaire comme juge de la Cour Supérieure, payé trimestriellement jusqu'au 31 mars 1872, 1½ an à \$3,200.....	4,800 00
	\$13,018 34

(Signé,) JOHN LANGTON,

Par J. SIMPSON.

L'Honorable Sir *John A. Macdonald*, l'un des Membres de l'Honorable Conseil Privé, présente, conformément aux Adresses à Son Excellence le Gouverneur-Général, la réponse à une Adresse de la Chambre des Communes, datée le 23 Mai 1872, demandant la correspondance entre le gouvernement et le Lieutenant-Gouverneur de *Manitoba* et des Territoires du *Nord-Ouest*, et généralement tous rapports et représentations faits au gouvernement au sujet de l'introduction dans le Territoire du *Nord-Ouest*, par des personnes qui ne sont point sujets Britanniques, de liqueurs enivrantes, d'armes, munitions et autres choses pour être vendus aux natifs et autres personnes y résidant. (*Documents de la Session, No. 57.*)

Aussi, la réponse à une Adresse de la Chambre des Communes, datée le 20 Mai 1872, demandant copie des lois de *Manitoba*, décrétées durant la dernière session de la législature locale au sujet de l'inscription et des qualifications des électeurs, et de la constitution d'une Cour Suprême. (*Documents de la Session, No. 58.*)

L'Honorable M. *Howe*, l'un des Membres de l'Honorable Conseil Privé, met devant la Chambre un rapport sommaire d'investigations géologiques. (*Documents de la Session, No. 31.*)

La Chambre, en conformité de l'Ordre, reprend les débats ajournés sur le sous-amendement proposé Mercredi le 22 Mai, à la motion à l'effet qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, lui représentant qu'il est essentiel à la paix et à la prospérité de la Puissance du *Canada* que les diverses religions qui

s'y trouvent vivent sur le pied d'une parfaite harmonie les unes à côté des autres, et que toute loi pas sée, soit par ce Parlement ou par les législature locales, méconnaissant les droits ou les usages tolérés d'une de ces religions, est de nature à rompre cette harmonie ; que la Législature Locale du *Nouveau-Brunswick*, dans sa session de 1871, a adopté une loi sur les écoles communes, par laquelle il est défendu de donner dans ces écoles aucune notion de religion aux élèves, et que cette défense est contraire aux sentiments de toute la population de la Puissance en général et aux convictions religieuses de la population Catholique Romaine en particulier ; que les Catholiques Romains du *Nouveau-Brunswick* ne peuvent, sans agir contre leurs croyances, envoyer leurs enfants aux écoles créés par la susdite loi, et que cependant ils sont obligés comme le reste de la population de payer les taxes destinées à subvenir à l'entretien de ces écoles ; que la susdite loi est injuste et cause beaucoup de malaise parmi la population Catholique Romains en général disséminée sur toute la surface de la Puissance du *Canada*, et que cet état de choses peut avoir des résultats désastreux pour toutes les Provinces Confédérées,—et priant Son Excellence qu'elle veuille bien, en conséquence, désavouer au plus tôt la susdite loi des écoles du *Nouveau-Brunswick* ; lequel amendement était : que tous mots après "*Canada*" soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : " que les droits constitutionnels des diverses Provinces " ne devraient aucunement être altérés par " l'action de ce parlement ;—que la loi passée par la Législature Locale du *Nouveau-Brunswick* relativement aux écoles communes était strictement dans les limites de ses " pouvoirs constitutionnels, et est susceptible d'être abrogée ou changée par la Législature " Locale, si toutefois on trouve qu'elle opère d'une manière préjudiciable ou peu satisfaisante ; " — que n'ayant pas encore été six mois en vigueur, et qu'aucune conséquence préjudiciable à " la Puissance n'en ayant résulté, cette Chambre ne juge point qu'il soit à propos de s'immiscer " dans l'avis qui pourra être donné à Son Excellence le Gouverneur-Général par les Ministres " responsables de la Couronne au sujet de la loi des écoles du *Nouveau-Brunswick*, et " lequel sans amendement était ; que les mots " Son Excellence le Gouverneur Général " lui représentant," qu'il est essentiel à la paix et à la prospérité de la Puissance du *Canada* que les droits constitutionnels des diverses Provinces ne devraient aucunement être altérés par l'action de ce Parlement ;—que la loi passée par la Législature Locale du *Nouveau-Brunswick*, relativement aux écoles communes, était strictement dans les limites de ses pouvoirs constitutionnels, et est susceptible d'être abrogée ou changée par la Législature Locale, si toutefois on trouve qu'elle opère d'une manière préjudiciable ou peu satisfaisante ;—que n'ayant pas encore été six mois en vigueur, et qu'aucune conséquence préjudiciable à la Puissance n'en ayant résulté, cette Chambre ne juge point qu'il soit à propos de s'immiscer dans l'avis qui pourra être donné à Son Excellence le Gouverneur-Général par les ministres responsables de la couronne au sujet de la loi des écoles du *Nouveau-Brunswick*, soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : " Sa Majesté, la priant de vouloir " bien faire passer un acte amendant l'Acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, 1867, dans " le sens que cette Chambre croit qu'on avait l'intention qu'il eût lors de sa passation, en " décrétant : que toute dénomination religieuse, dans les Provinces du *Nouveau-Brunswick* et " de la *Nouvelle-Ecosse*, continuera de posséder tous les droits, avantages et privilèges à l'égard " de ses écoles dont elle jouissait dans sa Province lors de la passation du dit acte en dernier " lieu mentionné, et au même degré que si ces droits, avantages et privilèges eussent été alors " dûment établis par la loi."

Et les débats continuant jusqu'à six heures, P. M., M. l'Orateur quitte le Fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie, P. M.

Sept heures et demie P. M.

Conformément à la 19^e règle de cette Chambre, les Bills Privés sont appelés.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier du Sénat a apporté le Message suivant :

Le Sénat a passé les Bills suivants sans amendement :—

Bill intitulé : " Acte pour incorporer la Compagnie du Télégraphe des Mines d'Argent " de la *Baie du Tonnerre*."

Bill intitulé : " Acte pour incorporer la Compagnie pour l'impression et la publication du *Mail*."

Bill intitulé : “ Acte pour incorporer la Compagnie d'Équipement de Chemins de Fer du Canada.”

Bill intitulé : “ Acte pour amender l'Acte des Banques d'Épargnes du Gouvernement, “ chapitres six et sept des Statuts de 1871.

Un Bill pour incorporer la Compagnie d'Aqueduc de la Puissance, est, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre reprend alors les débats ajournés sur le sous-amendement proposé Mercredi, le 22 Mai courant, à la motion à l'effet qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, lui représentant, qu'il est essentiel à la paix et à la prospérité de la Puissance du Canada que les diverses religions qui s'y trouvent vivent sur le pied d'une parfaite harmonie les unes à côtés des autres, et que toute loi passée, soit par ce Parlement ou par les Législatures Locales, méconnaissant les droits ou les usages tolérés d'une de ces religions, est de nature à rompre cette harmonie ; que la Législature Locale du *Nouveau-Brunswick*, dans sa Session de 1871, a adopté une loi sur les écoles communes, par laquelle il est défendu de donner dans ces écoles aucune notion de religion aux élèves, et que cette défense est contraire aux sentiments de toute la population de la Puissance en général et aux convictions religieuses de la population catholique romaine en particulier ; que les Catholiques Romains du *Nouveau-Brunswick*, ne peuvent, sans agir contre leurs croyances, envoyer leurs enfants aux écoles créées par la susdite loi, et que cependant ils sont obligés comme le reste de la population de payer les taxes destinées à subvenir à l'entretien de ces écoles ; que la susdite loi est injuste et cause beaucoup de malaise parmi la population Catholique Romaine en général disséminée sur toute la surface de la Puissance du Canada, et que cet état de choses peut avoir des résultats désastreux pour toutes les provinces confédérées,—et priant Son Excellence qu'elle veuille bien, en conséquence, désavouer au plus tôt la susdite loi des écoles du *Nouveau-Brunswick* ; lequel amendement était : que tous les mots après “ Canada ” soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : “ que les droits constitutionnels des diverses provinces “ ne devraient aucunement être altérés par l'action de ce Parlement ;—que la loi passée par la “ Législature Locale du *Nouveau-Brunswick*, relativement aux écoles communes était strictement dans les limites de ses pouvoirs constitutionnels, et est susceptible d'être abrogée ou “ changée par la Législature Locale, si toutefois on trouve qu'elle opère d'une manière préjudiciable ou peu satisfaisante ;—que n'ayant pas encore été six mois en vigueur, et qu'aucune “ conséquence préjudiciable à la Puissance n'en ayant résulté, cette Chambre ne juge point “ qu'il soit à propos de s'immiscer dans l'avis qui pourra être donné à Son Excellence le Gouverneur-Général par les ministres responsables de la Couronne au sujet de la loi des écoles “ du *Nouveau-Brunswick* ; ” et lequel sous amendement était : que les mots : “ Son Excellence le Gouverneur-Général, lui représentant qu'il est essentiel à la paix et à la prospérité de la Puissance du Canada, que les droits constitutionnels des diverses provinces ne devraient “ aucunement être altérés par l'action de ce Parlement ;—que la loi passée par la Législature “ Locale du *Nouveau-Brunswick* relativement aux écoles communes était strictement dans “ les limites de ses pouvoirs constitutionnels, et est susceptible d'être abrogée ou changée par la “ Législature Locale, si toutefois on trouve qu'elle opère d'une manière préjudiciable ou peu “ satisfaisante ;—que n'ayant pas encore été six mois en vigueur, et qu'aucune conséquence “ préjudiciable à la Puissance n'en ayant résulté, cette Chambre ne juge point qu'il soit à “ propos de s'immiscer dans l'avis qui pourra être donné à Son Excellence le Gouverneur- “ Général par les Ministres responsables de la Couronne au sujet de la loi des écoles du *Nouveau-Brunswick*, ” soient retranchés et qu'il soient remplacés par les suivants : “ Sa Majesté, “ la priant de vouloir bien faire passer un acte amendant l'Acte de l'Amérique Britannique “ du Nord, 1867, dans le sens que cette Chambre croit qu'on avait l'intention qu'il eût lors “ de sa passation, en décrétant : que toute dénomination religieuse, dans les Provinces du “ *Nouveau-Brunswick* et de la *Nouvelle-Ecosse*, continuera de posséder tous les droits, avan-

“ tages et privilèges à l'égard de ses écoles dont elle jouissait dans sa province lors de la passage du dit Acte en dernier lieu mentionné, et au même degré que si ces droits, avantages et privilèges eussent été alors dûment établis par la loi.”

Et le sous-amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :—

POUR :			
Messieurs			
<i>Abbott,</i>	<i>Currier,</i>	<i>Masson (Soulanges),</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Anglin,</i>	<i>DeLorme (Provencher)</i>	<i>McConkey,</i>	<i>Thompson (Haldim'nd)</i>
<i>Archambeault,</i>	<i>Dugas,</i>	<i>McGreevy,</i>	<i>Thompson (Ontario),</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Gendron,</i>	<i>McKeagney,</i>	<i>Webb,</i>
<i>Bertrand,</i>	<i>Grant,</i>	<i>O' Connor,</i>	<i>Whitehead,</i>
<i>Cameron (Huron),</i>	<i>Irvine,</i>	<i>Pouliot,</i>	<i>Workman, et</i>
<i>Cameron, (Inverness),</i>	<i>Kempt,</i>	<i>Power,</i>	<i>Wright (Comté d'Ot-</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Macdonald (Glengarry)</i>	<i>Renaud,</i>	<i>tawa.)—34.</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Magill,</i>	<i>Ryan (Montréal Ouest)</i>	
CONTRE :			
Messieurs			
<i>Ault,</i>	<i>DeCosmos,</i>	<i>Lapum,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Baker,</i>	<i>Delorme (St. Hyacinthe)</i>	<i>Lawson,</i>	<i>Ross (Champlain),</i>
<i>Barthe,</i>	<i>Dobbie,</i>	<i>Macdonald, Sir John</i>	<i>Ross (Prince Edouard),</i>
<i>Beaty,</i>	<i>Dorion,</i>	<i>A., (Kingston),</i>	<i>Ross (Victoria, N.-E.),</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Drew,</i>	<i>McDonald (Lunenb'g),</i>	<i>Ross (Wellington D.C.)</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McDonald (Middlesex),</i>	<i>Ryan (King's, N.B.),</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Ferris,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Forbes,</i>	<i>Masson (Terrebonne),</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Bodwell,</i>	<i>Fortin,</i>	<i>McDougall (Lanark),</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Bolton,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>McDougall (Renfrew),</i>	<i>Smith (Westmoreland),</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Gaucher,</i>	<i>McDougall (Trois-</i>	<i>Snider,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Rivières),</i>	<i>Sproat,</i>
<i>Bown,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Stephenson,</i>
<i>Burpee,</i>	<i>Gibbs,</i>	<i>McMonies,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Godin,</i>	<i>Metcalfe,</i>	<i>Street,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Gray,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Sylvain,</i>
<i>Carmichael,</i>	<i>Grover,</i>	<i>Morris,</i>	<i>Thompson (Caribou),</i>
<i>Caron,</i>	<i>Hagar,</i>	<i>Morrison (Victoria O.)</i>	<i>Tilley,</i>
<i>Carter,</i>	<i>Hincks, Sir Francis,</i>	<i>Morrison (Niagara),</i>	<i>Tourangeau,</i>
<i>Car tier, Sir George E.</i>	<i>Holton,</i>	<i>Munroe,</i>	<i>Tremblay,</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Houghton,</i>	<i>Nathan,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Cheval,</i>	<i>Howe,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Wallace (Albert),</i>
<i>Chipman,</i>	<i>Hurdon,</i>	<i>Oliver,</i>	<i>Wallace (Ile Vancouver),</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Walsh,</i>
<i>Coffin,</i>	<i>Joly,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wells,</i>
<i>Colby,</i>	<i>Jones (Leeds et Gren-</i>	<i>Perry,</i>	<i>White (Halton),</i>
<i>Connell,</i>	<i>ville),</i>	<i>Pickard,</i>	<i>Willson,</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Keeler,</i>	<i>Pinsonneault,</i>	<i>Wood,</i>
<i>Coupal,</i>	<i>Killam,</i>	<i>Pope,</i>	<i>Wright (York, Ontario,</i>
<i>Crawford (Brockville),</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Pozer,</i>	<i>D. O.) et</i>
<i>Crawford (Leeds),</i>	<i>Lacerte,</i>	<i>Ray,</i>	<i>Young.—127.</i>
<i>Cumberland,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Redford,</i>	

Ainsi, la question est résolue négativement.

Et l'amendement à la motion principale étant de nouveau proposé,

M. Colby propose, comme sous amendement, secondé par M. Bolton, que les mots, " il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, lui représentant qu'il est essentiel à la paix et à la prospérité de la Puissance du Canada, que les droits constitutionnels des diverses Provinces ne devraient aucunement être altérés par l'action de ce Parlement ;—que la loi passée par la Législature locale du *Nouveau-Brunswick* relativement aux écoles communes était strictement dans les limites de ses pouvoirs constitutionnels, et est susceptible d'être abrogée ou changée par la Législature locale, si toutefois on trouve qu'elle opère d'une manière préjudiciable ou peu satisfaisante ;—que n'ayant pas encore été six mois en vigueur, et qu'aucune conséquence préjudiciable à la Puissance n'en ayant résulté, cette Chambre ne juge point qu'il soit à propos de s'immiscer dans l'avis qui pourra être donné à Son Excellence le Gouverneur-Général par les Ministres responsables de la couronne au sujet de la loi des écoles du *Nouveau-Brunswick*," soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : " cette Chambre regrette que l'Acte des écoles récemment passé dans le *Nouveau-Brunswick* cause du mécontentement à une partie des habitants de cette Province, et espère qu'elle sera amendée, durant la prochaine Session de la Législature du *Nouveau-Brunswick*, de manière à faire disparaître les justes sujets de mécontentement qui existent maintenant."

Et le sous-amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Ferris,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Savary,</i>
<i>Archambeault,</i>	<i>Forbes,</i>	<i>Magill,</i>	<i>Scutcherd,</i>
<i>Ault,</i>	<i>Fortin,</i>	<i>Masson (Soulanges),</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Baker,</i>	<i>Gaucher,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Beaty,</i>	<i>Gibbs,</i>	<i>McConkey,</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Gray,</i>	<i>McGreevy,</i>	<i>Smith (Westmoreland),</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Grover,</i>	<i>McKeagney,</i>	<i>Snider,</i>
<i>Bodwell,</i>	<i>Hagar,</i>	<i>McMonies,</i>	<i>Sproat,</i>
<i>Bolton,</i>	<i>Heath,</i>	<i>Metcalfe,</i>	<i>Stephenson,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Hincks, Sir Francis,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Bown,</i>	<i>Houghton,</i>	<i>Morris,</i>	<i>Street,</i>
<i>Burpee,</i>	<i>Howe,</i>	<i>Morrison (Victoria, O.)</i>	<i>Sylvain,</i>
<i>Cameron (Huron),</i>	<i>Hurdon,</i>	<i>Morrison (Niagara),</i>	<i>Thompson (Caribou),</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Irvine,</i>	<i>Munroe,</i>	<i>Thompson (Haldimand),</i>
<i>Carling,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Nathan,</i>	<i>Thompson (Ontario),</i>
<i>Carter,</i>	<i>Jones (Leeds et Gren-</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Tilley,</i>
<i>Cartier, Sir George E.,</i>	<i>ville),</i>	<i>O'Connor,</i>	<i>Tourangeau,</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Keeler,</i>	<i>Oliver,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Chipman,</i>	<i>Kempt,</i>	<i>Perry,</i>	<i>Wallace (Albert),</i>
<i>Coffin,</i>	<i>Killam,</i>	<i>Pickard,</i>	<i>Wallace (Ile Vancouver),</i>
<i>Colby,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Pope,</i>	<i>Walsh,</i>
<i>Connell,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Pouliot,</i>	<i>Webb,</i>
<i>Crawford (Brookville),</i>	<i>Lapum,</i>	<i>Ray,</i>	<i>Wells,</i>
<i>Crawford (Leeds),</i>	<i>Lawson,</i>	<i>Redford,</i>	<i>White (Haltou),</i>
<i>Cumberland,</i>	<i>Little,</i>	<i>Robitaille,</i>	<i>Whitehead,</i>
<i>Currier,</i>	<i>Macdonald (Gl'ngarry),</i>	<i>Ross (Prince-Edouard)</i>	<i>Willson,</i>
<i>DeCosmos,</i>	<i>Macdonald, Sir John</i>	<i>Ross (Victoria, N. E.)</i>	<i>Wood,</i>
<i>Dobbie,</i>	<i>A. (Kingston),</i>	<i>Ross (Wellington, D.C.)</i>	<i>Workman, et</i>
<i>Drew,</i>	<i>McDonald (Lunenburg),</i>	<i>Ryan (King's, N. B.)</i>	<i>Young.—117</i>
<i>Ferguson,</i>	<i>McDonald (Middlesex),</i>	<i>Rymal,</i>	

CONTRE :
Messieurs

<i>Anglin,</i>	<i>Cuyley,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Pâquet,</i>
<i>Barthe,</i>	<i>Chauveau,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Cheval,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>Pinsonneault,</i>
<i>Bécharde,</i>	<i>Cimon,</i>	<i>Gendron,</i>	<i>Power,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Costigan,</i>	<i>Godin,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Coupal,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Renaud,</i>
<i>Bertrand,</i>	<i>DeLorme (Provencher),</i>	<i>Joly,</i>	<i>Ross (Champlain),</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Delorme (St. Hyacinthe),</i>	<i>Lacerte,</i>	<i>Ryan (Montréal O),</i>
<i>Cameron (Inverness),</i>	<i>Dorion,</i>	<i>Masson (Terrebonne),</i>	<i>Tremblay et</i>
<i>Carmichael,</i>	<i>Dugas,</i>	<i>McDougall (Trois-</i>	<i>Wright (Comté</i>
<i>Caron,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>Rivières),</i>	<i>d'Ottawa).—42.</i>

Ainsi, la question est résolue affirmativement.

Et l'amendement à la motion principale ainsi amendée étant de nouveau proposé,

L'Honorable M. *Dorion* propose comme amendement à la motion principale telle qu'amendée, secondé par M. *Pâquet*, que les mots suivants y soient ajoutés, " et cette Chambre regrette en outre que, pour calmer un mécontentement si bien fondé, Son Excellence le Gouverneur-Général n'ait pas été conseillé de désavouer l'Acte des Ecoles de 1871 passé par la Législature du *Nouveau-Brunswick*."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :
Messieurs

<i>Anglin,</i>	<i>Cimon,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Barthe,</i>	<i>Costigan,</i>	<i>Gendron,</i>	<i>Pinsonneault,</i>
<i>Bécharde,</i>	<i>Coupal,</i>	<i>Godin,</i>	<i>Power,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>DeLorme (Provencher),</i>	<i>Holton,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Delorme (St. Hyacinthe),</i>	<i>Joly,</i>	<i>Renaud,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Dorion,</i>	<i>Lacerte,</i>	<i>Ross (Champlain),</i>
<i>Cameron (Inverness),</i>	<i>Dugas,</i>	<i>Masson (Terrebonne),</i>	<i>Ryan (Montréal Ouest),</i>
<i>Caron,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>McDougall (Trois-</i>	<i>Tremblay, et</i>
<i>Cuyley,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Rivières),</i>	<i>Wright, (Comté</i>
<i>Cheval,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>d'Ottawa).—38.</i>

CONTRE :
Messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>DeCosmos,</i>	<i>McDonald (Middlesex),</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Archambeault,</i>	<i>Dobbie,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Ault,</i>	<i>Drew,</i>	<i>Magill,</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Baker,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Masson (Soulanges),</i>	<i>Smith (Westmoreland)</i>
<i>Beaty,</i>	<i>Ferris,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Snider,</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Forbes,</i>	<i>McDougall (Lanark),</i>	<i>Sproat,</i>
<i>Bertrand,</i>	<i>Fortin,</i>	<i>McDougall (Renfrew),</i>	<i>Stephenson,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Gaucher,</i>	<i>McGreavy,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Gibbs,</i>	<i>McMonies,</i>	<i>Street,</i>
<i>Bodwell,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Metcalfe,</i>	<i>Sylvain,</i>
<i>Bolton,</i>	<i>Gray,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Thompson (Caribou),</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Grover,</i>	<i>Morris,</i>	<i>Thompson (Haldim'nd)</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Hicks, Sir Francis,</i>	<i>Morison (Victoria O.),</i>	<i>Thompson (Ontario),</i>
<i>Bown,</i>	<i>Houghton,</i>	<i>Morrison (Niagara),</i>	<i>Tilley,</i>
<i>Burpee,</i>	<i>Howe,</i>	<i>Munroe,</i>	<i>Tourangeau,</i>

<i>Cameron (Huron),</i>	<i>Hurdon,</i>	<i>Nathan,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Irvine,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Wallace (Albert),</i>
<i>Carling,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>O'Connor,</i>	<i>Wallace (Des Van-</i>
<i>Carmichael,</i>	<i>Jones (Leeds et Gren-</i>	<i>Oliver,</i>	<i>couver),</i>
<i>Carter,</i>	<i>ville),</i>	<i>Perry,</i>	<i>Walsh,</i>
<i>Cartier (Sir Geo. E.)</i>	<i>Keeler,</i>	<i>Pickard,</i>	<i>Webb,</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Kempt,</i>	<i>Pope,</i>	<i>Wells,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Roy,</i>	<i>White (Halton)</i>
<i>Chipman,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Redford,</i>	<i>Whitehead,</i>
<i>Coffin,</i>	<i>Lapum,</i>	<i>Robitaille,</i>	<i>Willson,</i>
<i>Colby,</i>	<i>Lawson,</i>	<i>Ross (Prince Edouard),</i>	<i>Wood,</i>
<i>Connell,</i>	<i>Little,</i>	<i>Ross (Victoria N. E.),</i>	<i>Workman,</i>
<i>Crawford (Brockville),</i>	<i>Macdonald (Glengarry)</i>	<i>Ross (Wellington, D. C.)</i>	<i>Wright (York On'ario,</i>
<i>Crawford (Leeds),</i>	<i>Macdonald, Sir J. A.</i>	<i>Ryan (King's, N. B.)</i>	<i>D. O.) et</i>
<i>Cumberland,</i>	<i>(Kingston),</i>	<i>Rymal,</i>	<i>Young,—116</i>
<i>Currier,</i>	<i>McDonald (Lunenbourg)</i>	<i>Savary,</i>	

Ainsi, la question est résolue négativement.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit,

Judi, 30 Mai 1872.

Et l'amendement à la motion principale ainsi amendée étant de nouveau proposé, L'Honorable M. *Mackenzie* propose comme amendement à la motion principale telle qu'amendée, secondé par l'Honorable M. *Blake*, que les mots suivants y soient ajoutés :—

“ Que cette Chambre est d'avis qu'il est expédient que l'opinion des officiers en loi de la Couronne en *Angleterre*, et, s'il est possible, l'opinion du Comité judiciaire du Conseil Privé, soient obtenues quant au droit de la Législature du *Nouveau-Brunswick* de faire des changements à la loi des écoles qui privent les Catholiques Romains des privilèges dont ils jouissaient au moment de l'Union à l'égard de l'éducation religieuse dans les écoles communes, dans le but de constater si ce cas tombe sous l'effet des termes du 4^e paragraphe de la 93^e clause de l'acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, 1867, qui autorise le Parlement du *Canada* à décréter des lois correctives pour la due exécution des dispositions touchant l'éducation dans le dit acte.”

Et l'amendement étant mis aux voix, la question est résolue affirmativement.

Et l'amendement à la motion principale, telle qu'amendée, étant mis aux voix, la question est résolue affirmativement.

Alors, la motion principale, telle qu'amendée, étant mise aux voix, savoir :—

“ Cette Chambre regrette que l'acte des écoles récemment passé dans le *Nouveau-Brunswick* cause du mécontentement à une partie des habitants de cette Province, et espère qu'il sera amendé, durant la prochaine Session de la Législature du *Nouveau-Brunswick*, de manière à faire disparaître les justes sujets de mécontentement qui existent maintenant ; et que cette Chambre est d'avis qu'il est expédient que l'opinion des officiers en loi de la Couronne, en *Angleterre*, et, s'il est possible, l'opinion du Comité judiciaire du Conseil Privé, soient obtenues quand au droit de la Législature du *Nouveau-Brunswick* de faire des changements à la loi des écoles qui privent les Catholiques Romains des privilèges dont ils jouissaient au moment de l'Union à l'égard de l'éducation religieuse dans les écoles communes, dans le but de constater si ce cas tombe sous l'effet des termes du 4^e paragraphe de la 93^e clause de l'acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, 1867, qui autorise le Parlement du *Canada* à décréter des lois correctives pour la due exécution des dispositions touchant l'éducation dans le dit acte.”

La Chambre se divise ; et la question est résolue affirmativement.

Sur motion de l'Honorable Sir *John A. Macdonald*, secondée par l'Honorable Sir *George E. Cartier*,

Résolue, Que lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée jusqu'à demain.

Et la Séance ayant continué jusqu'à minuit et demie, jeudi matin, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Vendredi, 31 Mai 1872.

Les Pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *Holton*,—la Pétition de *Charles M. LeBrun* et autres, du Comté de *Chateauguay*.

Par M. *Fournier*,—la Pétition de *Joseph Urbain Bédard*, Maire, et autres, électeurs du District électoral de *Québec*.

Par M. *Pâquet*,—la Pétition de *D. E. Papineau*, et autres, de la Province de *Québec*.

Conformément à l'Ordre du jour les Pétitions suivantes son lues :

De la Chambre de Commerce de la Ville de *St. Jean*, Province de *Québec* ; demandant que la Compagnie de Chemin de Fer de Jonction de *Québec*, soit autorisée à construire un pont sur la Rivière *Richelieu* à ou près de l'*Isle aux Coudres*.

De *B. Burland* et autres, de la Ville de *St. Jean*, Province de *Québec* ; demandant certains amendements au Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de la Frontière de *Québec*.

Du Conseil de la Chambre de Commerce de *Québec* ; demandant que le Bill pourvoyant à la nomination d'ajusteurs pour les cas d'avaries pour les principaux ports de la Puissance, devienne loi.

De la Banque de *Toronto* et d'autres banques, dans la Cité de *Toronto* ; demandant que la taxe sur les lettres d'échange et les billets soit abolie.

Du révérend *M. A. Chouinard*, curé, et autres, de *Nouvelle (Pasbébiac)* ; du révérend *M. A. Chouinard*, curé, et autres, de *Pasbébiac* ; de *John Fraser*, Maire, et autres, du Township de *Munn*, Comté de *Bonaventure* ; de *George Oatman* et autres ; de *Barnabas McGie*, Maire, et autres ; demandant l'établissement d'une ligne de steamers pour le transport des malles et des passagers du *Canada* aux *Antilles*, et de là au *B Brésil*.

Une motion étant proposée et secondée à l'effet que la Pétition de *H. W. Dimon*, et autres, présentée mercredi dernier, demandant une somme suffisante pour faire un havre de refuge à l'embouchure de *Big Creek*, soit maintenant regu et lue ;

M. l'Orateur décide que cette Pétition ne peut être regue, parce qu'elle entraînerait une dépense de deniers publics.

M. l'Orateur met devant la Chambre un rapport, d'après les archives des élections des Membres de la présente Chambre des Communes pour la *Colombie Anglaise et Manitoba*, indiquant le nombre total de votes enregistrés dans chaque division électorale (où il y a eu contestation), avec le nombre total de votes enregistrés dans chaque telle division, le nombre de votes inscrits sur les listes électorales de ces divisions respectivement, et la population de chaque collée électorale telle qu'indiquée par le dernier recensement, le dit rapport préparé par le greffier de la Couronne en Chancellerie en conformité d'un ordre de la Chambre du 20 du courant. (*Documents de la Session*, No. 59.)

L'Honorable Sir *John A. Macdonald*, l'un des Membres de l'Honorable Conseil Privé, présente, conformément à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, la réponse à une Adresse de la Chambre des Communes, datée le 20 mai 1872, demandant copie de toute

correspondence entre le Secrétaire d'Etat pour les Provinces et toute partie ou parties, y compris les officiers de département, touchant le lot de front No. 51 de la réserve pour les Sauvages, à *Sarnia*, et toutes évaluations du dit lot ou autres documents y relatifs. (*Documents de la Session, No 60*)

L'Honorable M. *Langevin*, l'un des Membres de l'Honorable Conseil Privé, présente, conformément à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, la réponse à une Adresse de la Chambre des Communes, datée le 22 Mai 1872, demandant copie de toute correspondance, mémoires, rapports et ordres en conseil depuis le premier jour de Juillet 1867, au sujet des relations commerciales entre le *Canada* et les *Indes Occidentales*. (*Documents de la Session, No. 61.*)

Ordonné, Que la Pétition de *D. E. Papineau* et autres, de la Province de *Québec*, présentée ce jour, soit maintenant reçue et lue.

Et la dite Pétition est reçue et lue; demandant la permission de présenter une Pétition pour l'incorporation d'une banque, nonobstant l'expiration du délai pour présenter des Pétitions pour Bills Privés; et aussi la suspension de la règle relative à l'avis en ce qui concerne la dite Pétition.

Ordonné Que la dite Pétition soit renvoyée au Comité Permanent des Ordres Permanents, et que la 60e règle de cette Chambre soit suspendue à cet effet.

M. *Carter*, au Comité Permanent des divers Bills Privés, présente à la Chambre le huitième rapport du dit Comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné le bill pour incorporer la compagnie d'*Anticosti*, et il est convenu d'y faire certains amendements qu'il soumet à la considération de votre honorable Chambre.

Sur motion de l'Honorable Sir *John A. Macdonald*, secondée par l'Honorable Sir *George E. Cartier*,

Résolu, Que, demain, cette Chambre se formera en Comité, pour examiner les résolutions suivantes: Qu'il est expédient d'amender et étendre la cédule de l'Acte 31 *Vic.*, ch. 33, de manière que :

- 1o. Dans la Province de la *Nouvelle-Ecosse*, il soit établie des dispositions pour les salaires de huit Juges Puînés de la Cour Supérieure à \$4,000 chacun par année;
- 2o. Dans la Province de la *Québec*, il soit établi des dispositions pour les salaires de cinq Juges Puînés de la Cour Suprême, à \$3,200 chacun par année;
- 3o. Dans la Province de *Manitoba*, il soit établi des dispositions pour les salaires :

Du Juge en Chef de la Cour du Banc de la Reine, à.....	\$4,000 par année;
De deux Juges Puînés de la dite Cour à.....	3,200 chacun par année;
- 4o. Dans la Province de la *Colombie Anglaise*, il soit établi des dispositions pour les salaires :

Du Juge en Chef de la Cour Suprême.....	\$5,820 par année.
D'un Juge Puîné	4,850 "

Aussi longtemps que les titulaires actuels resteront en charge.

Et d'un autre Juge Puîné, avec un salaire de	"
D'un Magistrat stipendiaire pour <i>Victoria</i>	1,250	"
D'un Magistrat stipendiaire pour <i>New-Westminster</i>	2,425	"
D'un Magistrat stipendiaire pour <i>Caribou</i>	3,400	"
D'un Magistrat stipendiaire pour <i>Yale</i>	3,000	"
D'un Magistrat stipendiaire pour <i>Lilouet et Clinton</i>	2,400	"
D'un Magistrat stipendiaire pour <i>Nanaimo et Comox</i>	2,250	"

Aussi longtemps que chaque titulaire actuel gardera sa charge, ou, à la place de celle-ci, celle du juge de la Cour de Comté.

Et pour les pensions :

De <i>D. Cameron</i> , ci-devant Juge en Chef.....	\$2,425 par année.
Du Capitaine <i>Harkin</i>	2,595 55 “

Aussi longtemps qu'il n'accepteroit aucune charge de même valeur ou d'une valeur plus grande.

Qu'il est expédient d'amender l'Acte 32-33 *Vic.*, ch. 8, relatif au salaires et frais de voyage, en substituant ce qui suit aux dispositions qu'il établit pour les allocations de circuit ou de frais de voyage des juges de la Cour Supérieure pour la Province de *Québec* assistant à toute autre cour, savoir :

A chacun des juges de la Cour Supérieure, lorsqu'il assistera, en tel qualité, à toute Cour tenue en tout lieu autre que celui où il a ordre de résider, pour chaque jour qu'il sera absent du lieu de sa résidence, *six piastres* ;

Pourvu que tout Juge de la Cour Supérieure, requis d'assister, en telle qualité, à la Cour du Banc de la Reine, siégeant comme Cour d'Appel ou comme Cour Criminelle, ailleurs qu'au dit lieu de sa résidence, pendant toute la durée du Terme, recevra la même allocation qu'un Juge du Banc de la Reine remplissant le même devoir ; mais cette disposition ne s'appliquera pas à un Juge de la Cour Supérieure, assistant à la Cour du Banc de la Reine, siégeant comme Cour d'Appel ou comme Cour Criminelle, pour une partie seulement d'un terme, ou pour disposer de causes déjà entendues, et dans les deux cas en dernier lieu mentionnés, l'allocation sera de *six piastres* pour chaque jour qu'il s'absentera du lieu de sa résidence, sauf que trois jours d'absence au moins seront toujours payés.

Et de pourvoir à ce qu'à chacun des Juges de la Cour Supérieure, dans la Province de *Manitoba* et celle de la *Colombie Anglaise*, respectivement, il soit payé tels frais de voyage qui lui seront accordés par le Gouverneur en Conseil.

Sur motion de l'Honorable Sir *Francis Hincks*, secondée par l'Honorable M. *Tilley*,

Résolu, Que demain, cette Chambre se formera en Comité pour examiner la résolution suivante :—

Résolu, Qu'il est expédient d'amender l'acte concernant l'emprunt à l'effet de payer une certaine somme à la Compagnie de la *Baie d'Hudson*, 34 *Vict.*, ch. 3, de manière à décréter que l'intérêt de cinq pour cent par année sur toute somme émise à même le fonds consolidé du Royaume-Uni, en vertu de l'Acte Impérial relatif au dit emprunt, aura le même rang que la somme principale comme charge sur le fonds consolidé de revenu du *Canada*, et que le placement et l'accumulation des sommes annuelles payées au fonds d'amortissement du dit emprunt se fera sous la direction de la Trésorerie du Royaume-Uni.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé un Bill intitulé : “ Acte pour venir en aide à *John Robert Martin*,” auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat communique à cette Chambre les témoignages et documents sur lesquels est fondé le bill qui précède, avec une copie des procédures, jusqu'à jugement définitif, qui ont eu lieu dans la Cour des Plaids communs pour le *Haut-Canada*, maintenant la Province d'*Ontario*, dans l'affaire de *Martin vs. Lount*, soumises au Sénat à l'appui du dit bill.

Aussi, le Sénat a passé un Bill intitulé : “ Acte pour incorporer la Banque du *St. Laurent*,” avec un amendement, auquel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé un Bill intitulé : “ Acte pour incorporer la Banque d'*Hamilton*,” avec un amendement, auquel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé un Bill intitulé : “ Acte pour incorporer la Banque de l'*Acadie*,” avec un amendement, auquel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé un Bill intitulé : “ Acte pour incorporer la Banque d'Echange “du *Canada*” avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a passé le Bill intitulé : “ Acte pour incorporer la Banque Maritime

“ de la Puissance du *Canada*,” avec un amendement, auquel il demande le concours de cette Chambre.

Un Bill pour amender la loi relative aux marques frauduleusement opposées sur les marchandises, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

L'Ordre du jour, pour prendre en considération les amendements faits en comité général au Bill concernant le Chemin de Fer Canadien du *Pacifique*, étant lu,

Sur motion de l'Honorable Sir *George E. Cartier*, secondée par l'Honorable Sir *John A. Macdonald*,

Ordonné, Que le Bill soit maintenant renvoyé à un comité général, avec instruction de l'amender.

La Chambre se forme en conséquence de nouveau en comité sur le dit Bill, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Cartwright* fait rapport que le comité a examiné le Bill et y a fait des amendements.

Ordonné, Que les amendements soient pris en considération à sept heures et demie, P.M., aujourd'hui.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier du Sénat a apporté le Message suivant :
Le Sénat a passé les Bills suivants sans amendement ;

Bill intitulé : “ Acte pour amender l'Acte pour incorporer les administrateurs du fonds des veuves et orphelins des Ministres du Synode de l'Eglise Presbytérienne du *Canada* en rapport avec l'Eglise d'*Ecosse*.”

Bill intitulé : “ Acte pour incorporer la compagnie de chasse aux veaux-marins et de “ pêche du *Canada* et de *Terreneuve*.”

Bill intitulé : “ Acte pour amender l'Acte incorporant la compagnie du Canal de *Caugh-nawaga*.”

Bill intitulé : “ Acte pour légaliser une certaine convention conclue entre la compagnie “ du chemin de fer Grand Tronc du *Canada*, et la corporation de la ville de *Galt*, et pour “ d'autres fins y mentionnées.”

Bill intitulé : “ Acte pour amender l'acte d'incorporation de la Compagnie du Tunnel “ de la rivière *Détroit*, et pour d'autres fins.”

Bill intitulé : “ Acte pour légaliser et confirmer le louage à la Compagnie du Chemin de “ Fer du Nord du *Canada* des lignes de Chemin de Fer de la Compagnie du Chemin de Fer de “ prolongement Nord.”

Bill intitulé : “ Acte pour amender l'acte incorporant l'Association d'Assurance Mutuelle “ du *Canada*.”

Bill intitulé : “ Acte relatif au Traité de *Washington*, 1871.”

Et aussi, le Sénat a passé le Bill intitulé : “ Acte relatif à la Banque d'Epargne de “ *Toronto*,” avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au Bill intitulé : “ Acte relatif à la Banque d'Epargne de *Toronto*,” lesquels sont lus comme suit :—

Page 2, ligne 12 : Après “ ci-haut ” insérez “ ou des effets publics Britanniques ou “ étrangers ou des actions de quelque banque incorporée en *Canada*, ou des actions de quel- “ que société de construction incorporée, ou des bons, debentures ou actions de toute autre “ institution ou Compagnie incorporée ” et après “ soient ” retranchez “ prises ” et insérez “ pris.”

Dans le préambule du Bill.

Page 1, ligne 9 : Retranchez depuis "l'acte" jusqu'à "passé" dans la 10e ligne et insérez, " du Parlement du Canada."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, ils sont adoptés.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

M. Stephenson, du Comité des Subsides, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quarante-quatre mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face au paiement des frais d'administration, pour être distribuée comme suit :—Bureau de l'Assistant Receveur-Général, *Toronto*, \$6,000.00 ; Bureau de l'Assistant Receveur-Général, *Montréal*, \$5,000.00 ; Bureau de l'Arbitre et Assistant Receveur-Général, *Halifax, N.-E.*, \$10,500.00 ; Bureau de l'Auditeur et Assistant Receveur-Général, *St. Jean, N.-B.*, \$7,500.00 ; Bureau de l'Auditeur et Assistant Receveur-Général, *Fort Garry*, \$4,000.00 ; Bureau de l'Auditeur et Assistant Receveur-Général, *Victoria, C. B.*, \$5,000.00 ; Banques d'Epargne de la Campagne, *Nouveau-Brunswick* et *Nouvelle-Ecosse*, \$6,000.00 ; Bureau de l'Inspecteur, \$600.00 ; pour l'année finissant le 30 juin 1873.

2. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas onze mille trois cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Département du Conseil Privé, pour l'année finissant le 30 juin 1873.

3. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas huit mille six cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Département de la Justice, pour l'année finissant le 30 juin 1873.

4. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt-neuf mille quatre cent dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Département de la Milice et de la Défense, pour l'année finissant le 30 juin 1873.

5. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt-six mille cinq cent soixante-et-sept dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux Dépenses du Département du Secrétaire d'Etat, pour l'année finissant le 30 juin 1873.

6. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas seize mille trois cent quatre-vingt-dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Secrétaire d'Etat pour les Provinces, pour l'année finissant le 30 juin 1873.

7. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas seize mille cinq cents cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Département du Receveur-Général, pour l'année finissant le 30 juin 1873.

8. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quarante mille neuf cent quatre-vingts dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer les salaires du Département des Finances, pour l'année finissant le 30 juin 1873.

9. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt-trois mille huit cent trente dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer les salaires du Département des Douanes, pour l'année finissant le 30 juin 1873.

10. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer les salaires du Département du Revenu de l'Intérieur, pour l'année finissant le 30 juin 1873.

11. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quarante mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer les salaires du Département des Travaux Publics, pour l'année finissant le 30 juin 1873.

12. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas soixante-et un mille six cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer les salaires du Département des Postes, pour l'année finissant le 30 juin 1873.

13. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt-sept mille deux cent quatre-vingts dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer les salaires du Département de l'Agriculture, pour l'année finissant le 30 juin 1873.

14. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille cinq cent trente dollars soit

accordée à Sa Majesté pour payer les salaires du Département de la Marine et des Pêcheries pour l'année finissant le 30 juin 1873.

15. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois mille cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer les salaires du Bureau du Trésor, pour l'année finissant le 30 juin 1873.

16. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer les salaires des Bureaux des Finances à la *Nouvelle-Ecosse* et au *Nouveau-Brunswick*, pour l'année finissant le 30 juin 1873.

17. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas huit mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer les salaires des Bureaux de la Marine et des Pêcheries à la *Nouvelle-Ecosse* et au *Nouveau-Brunswick*, pour l'année finissant le 30 juin 1873.

18. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer les salaires du Bureau des Terres Publiques, *Manitoba*, pour l'année finissant le 30 juin 1873.

19. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses contingentes des Départements pour l'année finissant le 30 juin 1873.

20. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Bureau de la papeterie, pour papeterie, pour l'année finissant le 30 juin 1873.

21. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux augmentations en vertu de l'Acte du service civil ou aux nouvelles nominations exigées par une augmentation du personnel ou par quelque autre changement, pour l'année finissant le 30 juin 1873.

22. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses en rapport avec l'administration de la justice pour l'année finissant le 30 juin 1873.

23. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour pourvoir à l'administration de la Justice pour *Manitoba* et le Territoire du Nord-Ouest, et la *Colombie Britannique*, pour l'année finissant le 30 juin 1873.

24. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la Police Fédérale, pour l'année finissant le 30 Juin 1873.

25. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la Police du havre de *Montréal*, pour l'année finissant le 30 Juin 1873.

26. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la Police riveraine, *Québec*, pour l'année finissant le 30 Juin 1873.

27. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quarante-et-un mille cent dix-huit dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux traitements et dépenses contingentes du Sénat, pour l'année finissant le 30 Juin 1873.

28. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas soixante-et-dix mille trois cent quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux traitements et dépenses contingentes de la Chambre des Communes, d'après l'estimation du Greffier, pour l'année finissant le 30 Juin 1873.

29. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trente-trois mille six cent quatre vingt-trois dollars et soixante-et-quinze centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux salaires et dépenses contingentes de la Chambre des Communes, d'après l'estimation du Sergent-d'Armes, pour l'année finissant le 30 Juin 1873.

30. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face au paiement de l'Octroi en faveur de la Bibliothèque du Parlement pour l'année finissant le 30 Juin 1873.

31. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'impression, reliure et distribution des lois, pour l'année finissant le 30 Juin 1873.

32. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'impression, papier à imprimer et reliure pour l'année finissant le 30 Juin 1873.

33. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face au paiement des dépenses contingentes du Greffier de la couronne en chancellerie, pour l'année finissant le 30 Juin 1873.

34. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'impressions diverses, pour l'année finissant le 30 Juin 1873.

35. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'Observatoire de Québec, pour l'année finissant le 30 Juin 1873.

36. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'Observatoire de Toronto, pour l'année finissant le 30 Juin 1873.

37. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'Observatoire de Kingston, pour l'année finissant le 30 Juin 1873.

38. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'Observatoire de Montréal, pour l'année finissant le 30 Juin 1873.

39. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quinze cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'Observatoire d'Halifax Nouvelle-Ecosse, pour l'année finissant le 30 Juin 1873.

40. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'Observatoire du Nouveau-Brunswick, pour l'année finissant le 30 Juin 1873.

41. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de reconstruction de l'Observatoire de Québec, pour l'année finissant le 30 Juin 1873.

42. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face au paiement de l'Octroi pour les Observatoires Météorologiques, y compris les instruments, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

43. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face à l'augmentation du crédit affecté aux explorations géologiques.

La première résolution et les suivantes jusqu'à la 20^e inclusivement, étant lues la seconde fois, sont adoptées.

La 21^{me} résolution étant lue la seconde fois,

Ordonné, Que la considération ultérieure de la dite résolution soit ajournée jusqu'à lundi prochain.

Les autres résolutions étant lues la seconde fois, elles sont adoptées.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité pour examiner une certaine résolution proposée, déclarant qu'il est expédient de pourvoir à la nomination d'un préposé à l'engagement des matelots à chaque port de la Nouvelle-Ecosse, étant lu ;

L'Honorable M. Tupper, l'un des Membres de l'Honorable Conseil Privé, annonce alors à la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, que Son Excellence étant informée du sujet de la dite résolution, la recommande à la considération de la Chambre.

La Chambre se forme alors en Comité.

(EN COMITÉ.)

Résolu, Qu'il est expédient de pourvoir à l'établissement d'un bureau pour l'engagement des matelots à chacun des ports de la Nouvelle-Ecosse où il y a une maison de douane ; et à ce qu'un honoraire de cinquante centins soit payable par chaque engagement, et de trente centins par chaque démission d'un matelot, effectué devant le préposé à l'engagement des

matelots ou par son député ; cet honoraire étant payable par le maître ou le propriétaire du navire pour lequel ou par lequel tel matelot est engagé ou déchargé ; et qu'un état de tous ces honoraires soit fourni annuellement au Ministre de la Marine et des Pêcheries.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le Fauteuil, et M. Mills fait rapport que le Comité a passé une résolution.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. Mills fait rapport de la dite résolution en conséquence, et laquelle est lue comme suit :

Résolu, Qu'il est expédient de pourvoir à l'établissement d'un bureau pour l'engagement des matelots à chacun des ports de la *Nouvelle-Ecosse* où il y a une maison de douane ; et à ce qu'un honoraire de cinquante centins soit payable par chaque engagement, et de trente centins par chaque démission d'un matelot, effectué devant le préposé à l'engagement des matelots ou par son député ; Cet honoraire étant payable par le maître ou le propriétaire du navire pour lequel ou par lequel tel matelot est engagé ou déchargé ; et qu'un état de tous ces honoraires soit fourni annuellement au Ministre de la Marine et des Pêcheries.

La dite résolution étant lue la seconde fois, elle est adoptée.

Ordonné, Que l'Honorable M. Tupper ait la permission d'introduire un Bill relatif à l'engagement des matelots dans la *Nouvelle-Ecosse*.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

L'Ordre du Jour, pour que la Chambre se forme en Comité pour examiner une certaine résolution déclarant qu'il est expédient de pourvoir à la nomination d'un maître de havre pour le port d'*Halifax*, dans la *Nouvelle-Ecosse*, étant lu,

L'Honorable M. Tupper, l'un des Membres de l'Honorable Conseil Privé, annonce alors à la Chambre, par Ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, que Son Excellence étant informée du sujet de la dite résolution, la recommande à la considération de la Chambre.

La Chambre se forme alors en le dit Comité.

(EN COMITÉ.)

Résolu, Qu'il est expédient de pourvoir à la nomination d'un maître de havre pour le port d'*Halifax*, dans la *Nouvelle-Ecosse*, lequel recevra pour ses services comme tel un salaire n'excédant point seize cents piastres par année, payable seulement à même des honoraires sur les navires entrant dans le dit port, excepté les navires engagés dans le cabotage ou dans le commerce des pêcheries, lesquels honoraires seront fixés de temps à autre par Ordre du Gouverneur en Conseil, et perçus par le maître de havre, et ne devront point excéder les taux suivants, savoir :

Pour chaque navire de 200 tonneaux (d'après sa feuille) ou moins, une piastre, de plus de 200 tonneaux, mais n'excédant point 300, deux piastres,—de plus de 300, mais n'excédant pas 400, trois piastres,—et pour tout navire de plus de 400 tonneaux, quatre piastres,—la balance (s'il en est) de ces honoraires, après déduction de son salaire, devant être versée annuellement dans le fonds consolidé de revenu, et ces honoraires n'étant payables qu'une fois dans douze mois de calendrier, par chaque navire.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le Fauteuil, et M. Mills fait rapport que le Comité a passé une résolution.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. Mills fait rapport de la dite résolution en conséquence, laquelle est lue comme suit :
Résolu, Qu'il est expédient de pourvoir à la nomination d'un maître de havre pour le port d'*Halifax*, dans la *Nouvelle-Ecosse*, lequel recevra pour ses services comme tel un salaire

n'excédant point seize cents piastres par année, payable seulement à même des honoraires sur les navires entrant dans le dit port, excepté les navires engagés dans le cabotage ou dans le commerce des pêcheries, lesquels honoraires seront fixés de temps à autre par Ordre du Gouverneur en Conseil, et perçus par le maître de havre, et ne devront point excéder les taux suivants, savoir :

Pour chaque navire de 200 tonneaux (d'après sa feuille) ou moins, une piastre, de plus de 200 tonneaux, mais n'excédant point 300, deux piastres,—de plus de 300, mais n'excédant pas 400, trois piastres,—et pour tout navire de plus de 400 tonneaux, quatre piastres,—la balance (s'il en est) de ces honoraires, après déduction de son salaire, devant être versée annuellement dans le fonds consolidé de revenu, et ces honoraires n'étant payables qu'une fois dans douze mois de calendrier, par chaque navire.

La dite résolution étant lue la seconde fois, elle est adoptée.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Tupper*, ait la permission d'introduire un Bill pour pourvoir à la nomination d'un maître de havre pour le port d'*Halifax*.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

L'Ordre du Jour, pour la seconde lecture du Bill du Sénat, intitulé : " Acte pourvoyant à l'incorporation de sociétés auxiliaires d'Immigration," étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général pour demain.

Sept heures et demie P. M.

Conformément à la 19^{me} règle de cette Chambre, les ordres pour les Bills Privés sont appelés.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer l'association de la bourse des céréales de *Toronto*, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Colby* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois Lundi prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la compagnie d'assurance Agricole du *Canada*, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Beaty* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

L'Ordre du jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la compagnie d'Assurance du *Canada*, contre les accidents, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Gibbs*, fait rapport que le Comité a examiné le Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Chambre de Commerce de *Sorel*, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et l'Honorable M. *Gray* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Chambre de Commerce de la Ville de *Lévis*, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité Général.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Keeler* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la société des Missionnaires de l'Eglise Wesleyenne Méthodiste en *Canada*, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Bodwell* fait rapport que le Comité a fait quelque progrès, et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le Comité ait la permission de siéger de nouveau Lundi prochain.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits en Comité Général au Bill concernant le chemin de fer Canadien du *Pacifique*, et ses amendements sont lus pour la première et la seconde fois.

Et la question étant de nouveau proposée, Que cette Chambre concoure avec le Comité dans les dits amendements;

L'Honorable M. *Blake* propose comme amendement, secondé par l'Honorable M. *Mackenzie*, que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : "le Bill soit renvoyé de nouveau à un Comité Général, avec instruction d'ajouter après les mots (dans la 1ère clause)." "ce chemin de fer s'étendra depuis quelque point situé sur le lac *Nipissing* ou près de ce Lac, et sur la rive Sud," les mots suivants : "passant, s'il est possible, au sud et à l'ouest du dit lac."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Ault,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Merritt,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Beaty,</i>	<i>Grover,</i>	<i>Metcalf,</i>	<i>Street,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Hagar,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Thompson (H'dim'nd),</i>
<i>Bodwell,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Morison (Victoria O.)</i>	<i>Thompson (Ontario),</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Kempt,</i>	<i>Munroe,</i>	<i>Wallace (Albert),</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Lapum,</i>	<i>Oliver,</i>	<i>Wells,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Lawson,</i>	<i>Ross (Dundas),</i>	<i>White, (Halton),</i>
<i>Cameron (Huron),</i>	<i>Macdonald (Middlesex)</i>	<i>Ross (Prince-Edouard),</i>	<i>White (Hastings Est.)</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Ross (Wellington, D.C.)</i>	<i>Whitehead,</i>
<i>Crawford (Leeds),</i>	<i>Magill,</i>	<i>Rymal,</i>	<i>Wood,</i>
<i>Dobbie,</i>	<i>McCaïlum,</i>	<i>Scatcherd,</i>	<i>Wright (York, Ontario),</i>
<i>Drew,</i>	<i>McConkey,</i>	<i>Snider,</i>	<i>D.O.) et</i>
<i>Gibbs,</i>	<i>McMonies,</i>	<i>Stephenson,</i>	<i>Young.—51.</i>

CONTRE :

Messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Coupal,</i>	<i>Keeler,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Archambeault,</i>	<i>Crawford (Brockville),</i>	<i>Killam,</i>	<i>Pozar,</i>
<i>Barthe,</i>	<i>Daoust,</i>	<i>Lacerte,</i>	<i>Ray,</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>DeCosmos,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Renaud,</i>
<i>Bécharé,</i>	<i>DeLorme (Provencher),</i>	<i>Little,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Delorme (St. Hyacinthe)</i>	<i>Macdonald, Sir J. A.</i>	<i>Ross (Champlain),</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Dorion,</i>	<i>(Kingston),</i>	<i>Ross (Victoria, N.-E.),</i>
<i>Bertrand,</i>	<i>Dugas,</i>	<i>McDougall (Lanark),</i>	<i>Ryan (King, N. B.),</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Masson (Soulanges),</i>	<i>Ryan (Montréal Ouest),</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Ferris,</i>	<i>Masson (Terrebonne),</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Burpee,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>McDougall (Lanark),</i>	<i>Simard,</i>
<i>Cameron (Inverness),</i>	<i>Fortin,</i>	<i>McDougall (Trois-</i>	<i>Smith (Selkirk),</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Rivières),</i>	<i>Smith (Westmoreland)</i>
<i>Carling,</i>	<i>Galt, Sir Alexander T.</i>	<i>McGreevy,</i>	<i>Tilley,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Gaucher,</i>	<i>McKeagney,</i>	<i>Tourangeau,</i>
<i>Carter,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Morris,</i>	<i>Tremblay,</i>
<i>Cartier, Sir George E.</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>Nathan,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Gendron,</i>	<i>Neison,</i>	<i>Wallace (Ile Vancouver),</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Godin,</i>	<i>O'Connor,</i>	<i>Walsh,</i>
<i>Cheval,</i>	<i>Gray,</i>	<i>Piquet,</i>	<i>Webb et</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Hincks Sir Francis,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Workman,—91.</i>
<i>Coffin,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Perry,</i>	
<i>Colby,</i>	<i>Irvine,</i>	<i>Pinsonneault,</i>	
<i>Costigan,</i>	<i>Jones (L'ds et Grenville)</i>	<i>Pope,</i>	

Ainsi, la question est résolue négativement.

Et la question étant de nouveau proposée, Que cette Chambre concoure avec le Comité dans les dits amendements ;

L'Honorable M. *Dorion* propose comme amendement, secondé par l'Honorable M. *Holton*, que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants:—"le Bill soit renvoyé de nouveau à un Comité, afin de pourvoir à ce que le terminus Est du dit Chemin de Fer du *Pacifique* soit placé à un point à l'Ouest de la rivière des *Outaouais* qui puisse offrir la route praticable la plus courte depuis l'Océan *Pacifique* jusqu'à tel terminus Est, et non, tel que prescrit par le Bill, à un point au Sud du lac *Nipissing*."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit:—

POUR:

Messieurs

<i>Béchar,</i>	<i>Delorme (St. Hyacinthe)</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>Pâquet,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Dorion,</i>	<i>Godin,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Cheval,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Smith (Westmoreland),</i>
<i>Coupat,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Joly,</i>	—15.

CONTRE :

Messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Daoust,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Ryan, (King's, N. B.)</i>
<i>Archambeault,</i>	<i>DeCosmos,</i>	<i>Magill,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Ault,</i>	<i>Delorme (Provencher),</i>	<i>Masson (Soulanges),</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Barthe,</i>	<i>Dobbie,</i>	<i>Masson (Terrebonne),</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Beaty,</i>	<i>Drew,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Dugas,</i>	<i>McConkey,</i>	<i>Smith, (Selkirk),</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McDougall (Lanark),</i>	<i>Snider,</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Ferris,</i>	<i>McDougall (Trois-</i>	<i>Sproat,</i>
<i>Bertrand,</i>	<i>Forbes,</i>	<i>Rivières),</i>	<i>Stephenson,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Fortin,</i>	<i>McGreevy,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Galt, Sir Alexander T.,</i>	<i>McKeagney,</i>	<i>Street,</i>
<i>Bodwell,</i>	<i>Gaucher,</i>	<i>McMonies,</i>	<i>Thompson (Haldim'nd)</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Merritt,</i>	<i>Thompson (Ontario),</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Gendron,</i>	<i>Metcalfe,</i>	<i>Tilley,</i>
<i>Bown,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Tremblay,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Gray,</i>	<i>Morris,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Burpee,</i>	<i>Grover,</i>	<i>Morison (Victoria, O.)</i>	<i>Wallace, (Albert),</i>
<i>Cameron (Huron),</i>	<i>Hagar,</i>	<i>Munroe,</i>	<i>Wallace, (Ile. Vancon-</i>
<i>Cameron (Inverness),</i>	<i>Hincks, Sir Francis,</i>	<i>Nathan,</i>	<i>ver,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Irvine,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Walsh,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Oliver,</i>	<i>Webb,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Jones (Leeds et</i>	<i>Perry,</i>	<i>Wells,</i>
<i>Carter,</i>	<i>Grenville),</i>	<i>Pinsoineault,</i>	<i>White (Halton),</i>
<i>Cartier, Sir George E.</i>	<i>Keeler,</i>	<i>Pope,</i>	<i>White (Hastings Est),</i>
<i>Carmichael,</i>	<i>Kempt,</i>	<i>Pouliot,</i>	<i>Whitehead,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Lacerte,</i>	<i>Pozer,</i>	<i>Willson,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Ray,</i>	<i>Wood,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Lapum,</i>	<i>Redford,</i>	<i>Workman,</i>
<i>Coffin,</i>	<i>Lawson,</i>	<i>Renaud,</i>	<i>Wright (York, On-</i>
<i>Colby,</i>	<i>Little,</i>	<i>Robitaille,</i>	<i>tario, D.O.) et</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Macdonald Sir John A.,</i>	<i>Ross (Champlain),</i>	<i>Young—125.</i>
<i>Crawford (Brockville),</i>	<i>(Kingston),</i>	<i>Ross (Dundas),</i>	
<i>Crawford (Leeds),</i>	<i>McDonald (Middlesex),</i>	<i>Ross (Wellington, D.C.)</i>	

Ainsi, la question est résolue négativement.

Et la question étant de nouveau proposée, Que cette Chambre concoure avec le Comité dans les dits amendements,

L'Honorable M. *Mackenzie* propose comme amendement, secondé par l'Honorable M. *Holton*, que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la question, soient remplacés par les suivants :—"le bill soit renvoyé de nouveau à un Comité Général avec instruction d'en amender les clauses qui donnent au Gouverneur en Conseil le pouvoir d'accorder à une Compagnie de chemin de fer une charte qui a l'autorité et la valeur d'un acte de la Législature ; et aussi les sections qui confèrent au Gouverneur en Conseil l'autorité de changer un acte du Parlement en en biffant toutes les dispositions dont l'adoption, qui aurait pour objet de conférer à l'exécutif de tels pouvoirs, serait une abdication par le Parlement de ses propres fonctions, et aurait pour effet d'introduire dans notre système politique un principe opposé au Gouvernement Parlementaire."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

<i>Anglin,</i>	<i>Ferris,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>Morison (Victoria, O.),</i>	<i>Thompson (Haldim'nd),</i>
<i>Blake,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Oliver,</i>	<i>Thompson (Caribou,)</i>
<i>Bodwell,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Wallace (Albert),</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Godin,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wells,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Hagar,</i>	<i>Pözer,</i>	<i>White (Halton)</i>
<i>Burpee,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Redford,</i>	<i>Whitehead,</i>
<i>Cameron (Huron).</i>	<i>Joly,</i>	<i>Ross (Dundas),</i>	<i>Wood,</i>
<i>Carmichael,</i>	<i>Kempt,</i>	<i>Ross (Prince Edouard),</i>	<i>Wright (Comté</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Ross (Wellington, D.C.),</i>	<i>d'Ottawa),</i>
<i>Cheval,</i>	<i>Magill,</i>	<i>Rymal,</i>	<i>Wright (York, Ontario,</i>
<i>Coupal,</i>	<i>McConkey,</i>	<i>Scatcherd,</i>	<i>D. C.) et</i>
<i>Delorme (St Hyacinthe)</i>	<i>McMonies,</i>	<i>Snider,</i>	<i>Young.—52.</i>
<i>Dorion,</i>	<i>Metcalfe,</i>		

CONTRE :

Messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Currier,</i>	<i>Lapum,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Archambeault,</i>	<i>Daoust,</i>	<i>Lawson,</i>	<i>Ross (Champlain),</i>
<i>Ault,</i>	<i>DeCosmos,</i>	<i>Little,</i>	<i>Ros (Victoria, N.-E.),</i>
<i>Beaty,</i>	<i>DeLorme (Provencher),</i>	<i>Macdonald Sir John A. (Kingston),</i>	<i>Ryan (King's, N. B.),</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Dobbie,</i>	<i>McDonald (Lunenburg)</i>	<i>Ryan (Montréal Ouest)</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Drew,</i>	<i>McDonald (Middlesex)</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Dugas,</i>	<i>Masson (Soulanges),</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Bertrand,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Masson (Terrebonne),</i>	<i>Simard,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Forbes,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Smith (Selkirk,)</i>
<i>Bolton,</i>	<i>Fortin,</i>	<i>McDougall (Trois-Rivières.)</i>	<i>Smith (Westmoreland),</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Galt, Sir Alexander T.,</i>		<i>Sproat,</i>
<i>Bown,</i>	<i>Gaucher,</i>		<i>Stephenson,</i>
<i>Cameron (Inverness),</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>McGreevy,</i>	<i>Street,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Gendron,</i>	<i>Merritt,</i>	<i>Thompson (Caribou),</i>
<i>Carling,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Morris,</i>	<i>Tilley,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Gray,</i>	<i>Morrison (Niagara),</i>	<i>Tourangeau,</i>
<i>Carter,</i>	<i>Grover,</i>	<i>Munroe,</i>	<i>Tremblay,</i>
<i>Cartier, Sir George E.</i>	<i>Hincks, Sir Francis,</i>	<i>Nathan,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Houghton</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Wallace (Le Vancou-</i>

<i>Simon,</i>	<i>Irvine,</i>	<i>Perry,</i>	<i>ver),</i>
<i>Coffin,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Pinsonneault,</i>	<i>Walsh,</i>
<i>Colby,</i>	<i>Keeler,</i>	<i>Pope,</i>	<i>Webb,</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Pouliot,</i>	<i>White (Hastings Est),</i>
<i>Crawford (Brockville),</i>	<i>Lacerte,</i>	<i>Ray,</i>	<i>et</i>
<i>Crawford (Leeds),</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Renaud,</i>	<i>Willson,—97.</i>
<i>Cumberland,</i>			

Ainsi, la question est résolue négativement.

Et la question étant de nouveau proposée, Que cette Chambre concoure avec le Comité dans les dits amendements ;

L'Honorable M. *Mackenzie* propose comme amendement, secondé par l'Honorable M. *Dorion*, que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : "renvoyé de nouveau à un Comité Général, avec instruction de l'amender de manière à décréter que les colons actuels pourront entrer en possession de toutes terres non vendues ou inoccupées appartenant, soit à la compagnie à qui l'on doit confier la construction du chemin de fer, soit au gouvernement, dans les blocs alternatifs réservés, aux termes et conditions dont on conviendra, lesquels termes et conditions seront sujets à l'approbation du parlement ; et de manière à décréter en outre que rien de contenu dans le Bill n'empêchera d'établir des dispositions pour la mise à part d'une partie des terres réservées par le gouvernement, dans les blocs alternatifs ou ailleurs, pour être accordées gratuitement aux colons actuels.

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

<i>Blakie,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Snider,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Godin,</i>	<i>Morrison,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Oliver,</i>	<i>Thompson, (Halldi</i>
<i>Carmichael,</i>	<i>Joly,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>mand),</i>
<i>Cheval,</i>	<i>Kempt,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>White (Halton),</i>
<i>Coupal,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Ross (Wellington D.C.)</i>	<i>Whitehead,</i>
<i>Delorme (St. Hyacinthe)</i>	<i>Magill,</i>	<i>Rymal,</i>	<i>Wood et</i>
<i>Dorion,</i>	<i>McConkey,</i>	<i>Scatcherd,</i>	<i>Young.—33.</i>
<i>Fortier,</i>	<i>Metcalfe,</i>		

CONTRE :

Messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Crawford (Leeds),</i>	<i>Lawson,</i>	<i>Ross (Champlain), ;</i>
<i>Anglin,</i>	<i>Cumberland,</i>	<i>Little,</i>	<i>Ross (Dundas),</i>
<i>Archambeault,</i>	<i>Currier,</i>	<i>Macdonald, Sir J. A. Ross (Prince-Edouard),</i>	<i>Ross (Victoria, N. E.),</i>
<i>Ault,</i>	<i>DeCosmos,</i>	<i>(Kingston),</i>	<i>Ross (Victoria, N. E.),</i>
<i>Barthe,</i>	<i>DeLorme (Provencher),</i>	<i>McDonald (Middlesex),</i>	<i>Ryan (King's, N. B.)</i>
<i>Beaty,</i>	<i>Dobbie,</i>	<i>Masson (Soulanges),</i>	<i>Ryan (Montréal Ouest),</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Drew,</i>	<i>Masson (Terrebonne),</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dugas,</i>	<i>McCullum,</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McDougall (Lanark)</i>	<i>Simard,</i>
<i>Bertrand,</i>	<i>Forbes,</i>	<i>McDougall (Trois-</i>	<i>Smith, (Selkirk.)</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Fortin,</i>	<i>Rivières),</i>	<i>Sproat,</i>
<i>Bolton,</i>	<i>Galt (Sir Alexander T.)</i>	<i>McGreavy,</i>	<i>Stephenson,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Gaucher,</i>	<i>Merrit,</i>	<i>Street,</i>
<i>Burpee,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Morris,</i>	<i>Thompson (Caribou),</i>
<i>Cameron (Inverness),</i>	<i>Gendron,</i>	<i>Morrison (Niagara),</i>	<i>Tilley,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Munroe,</i>	<i>Tourangeau,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Gray,</i>	<i>Nathan, -</i>	<i>Tremblay,</i>

<i>Caron,</i>	<i>Grover,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Carter,</i>	<i>Hagar,</i>	<i>O'Connor,</i>	<i>Wallace (Albert),</i>
<i>Cartier, Sir George E.,</i>	<i>Hincks, Sir Francis,</i>	<i>Perry,</i>	<i>Wallace (Ile Van-</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Pinsonneault,</i>	<i>cover),</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Keeler,</i>	<i>Pope,</i>	<i>Walsh,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Pouliot,</i>	<i>Webb,</i>
<i>Colby,</i>	<i>Lucerte,</i>	<i>Pozar,</i>	<i>White (Hastings Est),</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Renaud,</i>	<i>Willson et</i>
<i>Crawford (Brockville),</i>	<i>Lapum,</i>	<i>Robitaille,</i>	<i>Workman.—101.</i>

Ainsi, la question est résolue négativement.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit,

SAMEDI, 1er Juin 1872.

Et la question étant de nouveau proposée, Que cette Chambre concoure avec le Comité dans les dits amendements ;

L'Honorable M. *Wood* propose comme amendement, secondé par M. *Mills*, que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : "Le Bill soit renvoyé de nouveau à un Comité Général pour y être amendé de manière qu'une somme aussi considérable que celle de \$30,000,000, et qu'une quantité de terres aussi considérable que 50,000,000 acres ne soient pas laissées à la disposition du gouvernement du jour, et que cette somme et cette quantité de terres ne seront aliénées qu'en vertu de votes annuels du Parlement donnés de temps à autre, selon que le Parlement le jugera à propos et juste, et que le Parlement ne soit pas privé de sa fonction la plus importante, savoir, celle de contrôler la dépense publique du pays.

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise, et la question est résolue négativement.

Alors, la motion principale étant mise aux voix,

Résolu, Que cette Chambre concoure avec le Comité dans les dits amendements.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois aujourd'hui.

Et la séance ayant continué jusqu'à minuit et demie, Samedi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Samedi, 1er Juin 1872.

Une heure, P. M.

Les Pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :

Par M. *Mills*.—la Pétition de *James Smith*, Reeve de *Camden*, et autres, habitants des environs de la rivière de *Sydenham*.

Par M. *Pâquet*.—la Pétition de *D. E. Papineau* et autres, de la Province de *Québec*.

Ordonné, Que la Pétition de *D. E. Papineau* et autres, de la Province de *Québec*, présentée aujourd'hui, soit maintenant reçue.

Et la dite Pétition est reçue et lue, demandant un acte d'incorporation sous le nom de la Banque de *Ville-Marie*.

M. *Grant* attire l'attention de la Chambre sur le fait que dans la division prise sur la motion de l'Honorable M. *Blake*, dans les votes et délibérations d'hier, son nom paraît parmi les *oui*, au lieu de paraître parmi les *non*.

M. *Bown* du Comité Permanent des Ordres Permanents, présente à la Chambre le troisième rapport du dit Comité, lequel est lu comme suit :

Votre Comité a examiné la pétition de *D. E. Papineau* et autres, de la Province de *Québec*, demandant qu'il leur soit permis de présenter une pétition ayant pour objet l'établissement d'une banque dans la Cité de *Montréal*, nonobstant l'expiration du délai pour recevoir des pétitions demandant la passation de bills privés.

Votre Comité sait que les requérants sont actionnaires de la société permanente de construction du district de *Montréal*, institution qui a maintenant un bill devant votre Honorable Chambre à l'effet qu'il lui soit octroyé une extension de ses pouvoirs, comprenant, entre autres, celui d'émettre des billets de banque ; et les pétitionnaires ont été informés que cette extension de pouvoirs serait une innovation dans le système de banque de la Puissance, et que ce qu'ils auraient de mieux à faire serait de demander une charte ordinaire de banque de la manière accoutumée. C'est ce qu'ils désirent faire, mais le délai fixé pour la réception de pétitions pour Bills Privés est expiré. Sous ces circonstances, votre Comité recommande qu'il leur soit permis de présenter leur pétition ; et comme la mesure qu'ils demandent ne peut affecter les droits des particuliers, il recommande aussi une suspension de la 51e règle relative à la publication de l'avis.

Ordonné, Que *M. Pâquet* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Banque de *Ville-Marie*.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

Ordonné, Que l'Honorable Sir *John A. Macdonald* ait la permission d'introduire un Bill pour réorganiser la représentation dans la Chambre des Communes.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour Mardi prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill concernant le chemin de fer Canadien du *Pacifique*, étant lu,

Et la Question étant de nouveau proposée, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois,

L'Honorable *M. Wood*, propose comme amendement, secondé par *M. Mills*, que les mots après "soit" jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : "renvoyé de nouveau immédiatement à un Comité Général, pour y être amendé de manière qu'une somme aussi considérable que celle de \$30,000,000 ; et qu'une quantité de terres aussi considérable que 50,000,000 acres ne soient pas laissées à la disposition du Gouvernement du jour, et que cette somme et cette quantité de terre ne seront aliénées qu'en vertu de votes annuels du Parlement donnés de temps à autre, selon que le Parlement le jugera à propos et juste, et que le Parlement ne soit pas privé de sa fonction constitutionnelle la plus importante, savoir, celle de contrôler la dépense publique du pays."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :—

POUR :
Messieurs

<i>Blake,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Metcalfe,</i>	<i>Ross (Wellington, D.C.)</i>
<i>Bowassa,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Godin,</i>	<i>Oliver,</i>	<i>Snider,</i>
<i>Cameron, (Huron),</i>	<i>Joly,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Carmichael,</i>	<i>Jones (Leeds et</i>	<i>Power,</i>	<i>Thompson (Ontario),</i>
<i>Cheval,</i>	<i>Greville),</i>	<i>Power,</i>	<i>Wells,</i>
<i>Coupal,</i>	<i>Kempt,</i>	<i>Redford,</i>	<i>Wood, et</i>
<i>Delorme (St. Hyacinthe)</i>	<i>Mugill,</i>	<i>Ross (Prince-Edouard),</i>	<i>Young.—33.</i>
<i>Fortier,</i>	<i>McConkey,</i>		

CONTRE :

Messieurs

Abbott,	Costigan,	Keeler,	Pinsonneault,
Anglin,	Crawford (Brockville),	Killam,	Pope,
Ault,	Crawford (Leeds),	Kirkpatrick,	Pouliot,
Barthe,	Droust,	Lucerte,	Ray,
Beaty,	DeCosmos,	Langevin,	Renaud,
Beaubien,	DeLorme (Provencher),	Lapum,	Robitaille,
Bécharde,	Dobbie,	Lawson,	Ross, (Victoria, N.-E.),
Bellerose,	Dorion,	Little,	Ryan (King's, N. B.)
Benoit,	Drew,	Macdonald, Sir John A.,	Ryan, (Montréal Ouest)
Bertrand,	Dugas,	(Kingston),	Shanly,
Blanchet,	Ferguson,	McDonald, (Middlesex),	Simard,
Bo'ton,	Ferris,	Masson (Soulanges),	Smith (Selkirk),
Bowell,	Forbes,	Musson, (Terrebonne),	Smith, (Westmoreland)
Bown,	Fortin,	McCallum,	Sproat,
Brown,	Gaucher,	McKeagney,	Street,
Cameron (Inverness),	Gaudet,	Merritt,	Tilley,
Carling,	Gendron,	Morris,	Tourangeau,
Caron,	Grant,	Morrison, (Niagara),	Tupper,
Carter,	Gray,	Munroe,	Wallace, (Albert),
Cartier, Sir George E.	Grover,	Nathan,	Wallace (Ile Van-
Cartwright,	Heath,	Nelson,	cover),
Cayley,	Hincks, Sir Francis,	O'Connor,	Walsh,
Charveau,	Holton,	Pâquet,	Webb,
Cimon,	Hurdon,	Perry,	Willson, et
Coffin,	Irvine,	Pickard,	Workman.—100.
Connell,	Jackson,		

Ainsi, la question est résolue négativement.

Et la question étant de nouveau proposée, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois, M. Mills propose comme amendement, secondé par M. Geoffrion, que tous les mots après " soit " jusqu'à la fin de la question; soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants: " renvoyé de nouveau à un Comité Général pour y être amendé de manière que le " Gouvernement n'ait pas le pouvoir d'accorder à une compagnie qui compte parmi ses actionnaires un Membre ou des Membres du Parlement, les deniers publics et les terres publiques " affectés par ce Bill à la construction du Chemin de Fer du *Pacifique*."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit:—

POUR :

Messieurs

Anglin,	Deforme (St. Hyacinthe)	Magill,	Ross (Wellington D.C.),
Bécharde,	Dorion,	Metcalfe,	Scatcherd,
Blake,	Forbes,	Mills,	Smith (Westmoreland),
Bodwell,	Fortier,	Munroe,	Snider,
Bolton,	Fournier,	Oliver,	Stirton,
Bourassa,	Geoffrion,	Pelletier,	Thompson, (Ontario),
Bowman,	Godin,	Powcr,	Wells,
Burpee,	Holton,	Pozcr,	Willson,
Carmichael,	Jones (Leeds et Gren	Redford,	Wood, et
Cheval,	ville),	Ross Dundas,	Young.—42.
Connell,	Kempt,	Ross (Prince-Edouard)	

CONTRE :

Messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Crawford (Leeds),</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Pope,</i>
<i>Ault,</i>	<i>Daoust,</i>	<i>Lacerte,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Barthe,</i>	<i>DeCosmos,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Ray,</i>
<i>Beaty,</i>	<i>DeLorme (Provencher)</i>	<i>Lapum,</i>	<i>Renaud,</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Drew,</i>	<i>Lawson,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Little,</i>	<i>Ross (Victoria, N.E.)</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Fortin,</i>	<i>Macdonald, Sir J. A.</i>	<i>Ryan (King's N B.)</i>
<i>Bertrand,</i>	<i>Galt, Sir A. T.</i>	<i>(Kingston),</i>	<i>Ryan (Montréal Ouest),</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Gaucher,</i>	<i>McDonald (Middlesex)</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Masson (Soulanges),</i>	<i>Simard,</i>
<i>Brousseau,</i>	<i>Gendron,</i>	<i>Masson, (Terrebonne),</i>	<i>Smith, (Selkirk),</i>
<i>Brown,</i>	<i>Grant,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Sproat,</i>
<i>Cameron (Inverness),</i>	<i>Gray,</i>	<i>McKeagney,</i>	<i>Street,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Grover,</i>	<i>Merritt,</i>	<i>Tilley,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Heath,</i>	<i>Morris,</i>	<i>Tourangeau,</i>
<i>Carter,</i>	<i>Hincks, Sir Francis,</i>	<i>Morrison (Niagara),</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Cartier, Sir George E.</i>	<i>Hurdon,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Wallace (Ile Vancouver),</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Irvine,</i>	<i>O'Connor,</i>	<i>Walsh,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Perry,</i>	<i>Webb, et</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Keeler,</i>	<i>Pickard,</i>	<i>Workman.—83.</i>
<i>Coffin,</i>	<i>Killam,</i>	<i>Pinsonneault,</i>	
<i>Crawford (Brockville),</i>			

Ainsi, la question est résolue négativement.

Alors, la motion principale étant mise aux voix,

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, se forme en Comité pour examiner une certaine Résolution ayant pour objet d'amender l'Acte relatif à l'emprunt pour payer une certaine somme à la compagnie de la *Baie d'Hudson*.

(EN COMITÉ.)

Résolu, Qu'il est expédient d'amender l'acte concernant l'emprunt à l'effet de payer une certaine somme à la Compagnie de la *Baie d'Hudson* (34 *Vict.*, ch. 3, de manière à décréter que l'intérêt de cinq pour cent par année sur toute somme émise à même le fonds consolidé du Royaume-Uni, en vertu de l'Acte Impérial relatif au dit emprunt, aura le même rang que la somme principale comme charge sur le fonds consolidé de revenu du *Canada*, et que le placement et l'accumulation des sommes annuelles payées au fonds d'amortissement du dit emprunt se fera sous la direction de la Trésorerie du Royaume-Uni.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Street* fait rapport que le Comité a passé une résolution.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Street* fait rapport de la résolution en conséquence, laquelle est lue comme suit :

Résolu, Qu'il est expédient de d'amender l'acte concernant l'emprunt à l'effet de payer une certaine somme à la Compagnie de la *Baie d'Hudson* (34 *Vict.*, ch. 3, de manière à décréter que l'intérêt de cinq pour cent par année sur toute somme émise à même le fonds consolidé du Royaume-Uni, en vertu de l'Acte Impérial relatif au dit emprunt, aura le même

rang que la somme principale comme charge sur le fonds consolidé de revenu du *Canada*, et que le placement et l'accumulation des sommes annuelles payées au fonds d'amortissement du dit emprunt se fera sous la direction de la Trésorerie du Royaume-Uni.

La dite résolution étant lue la seconde fois, elle est adoptée *nemine contradicente*.

Ordonné, Que l'Honorable Sir *Francis Hincks* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte 34 *Vict.*, ch. 3, relatif à l'emprunt pour payer une certaine somme à la Compagnie de la *Baie d'Hudson*.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour Mardi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill du Sénat, intitulé : " Acte relatif à la " Quarantaine," étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Mills* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et y a fait des amendements.

Ordonné, Que les amendements soient maintenant pris en considération.

Les amendements sont alors lus comme suit :

Page 4, ligne 10.—Après " l'équipage," insérez ce qui suit comme clause A.

CLAUSE A.

" Lorsqu'un navire qui ne sera pas primitivement à destination d'un port du *Canada*, " arrivera dans le port d'*Halifax* ou dans le port de *Saint-Jean, Nouveau-Brunswick*, ou " dans quelque autre port de mer de la Puissance, ayant à son bord une maladie contagieuse " et qu'il lui sera permis de rester en quarantaine dans ce port ou dans le voisinage, " le capitaine de ce navire payera au percepteur des douanes du port la somme de " deux piastres par tête, par chaque personne à bord du dit navire au moment de l'arrivée. " La dite somme sera privilégiée sur le navire, et sera payée avant qu'il ait permission de " quitter le port."

Page 4, ligne 20.—Après " rester " insérez ce qui suit comme clause B.

CLAUSE B.

" Toutes les sommes et peines pécuniaires perçues sous l'autorité du présent acte, seront " versées entre les mains du Receveur-Général pour former partie du fonds consolidé de revenu " du Canada."

Page 4, ligne 34.—Après " révoqué " insérez : " sera réputée coupable de délit."

Page 4, ligne 35.—Après " peines " insérez : " selon que la cour l'ordonnera."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, ils sont adoptés.

Résolu, Que le Bill, avec les amendements, passe.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Sénat, et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec plusieurs amendements, auxquels elle demande leur concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, se forme en Comité pour examiner certaines résolutions pour amender et étendre la cédule de l'Acte 31 *Vic.*, ch. 33, et pour amender l'Acte 32 et 33 *Vic.*, ch. 8.

(EN COMITÉ.)

Les résolutions suivantes sont adoptées :

1. *Résolu* : Qu'il est expédient d'amender et étendre la cédule de l'Acte 31 *Vic.*, ch. 33, de manière que :—

10. Dans la province de *Québec*, il soit établi des dispositions pour les salaires de huit juges Puînés de la Cour Supérieure à \$4,000 chacun par année ;
20. Dans la province de la *Nouvelle-Ecosse*, il soit établi des dispositions pour les salaires de cinq juges Puînés de la Cour Suprême, à \$3,200 chacun par année ;
30. Dans la province de *Manitoba*, il soit établi des dispositions pour les salaires :
- Du juge en chef de la Cour du Banc de la Reine, à.....\$4,000 par année ;
- De deux juges Puînés de la dite cour à..... 3,200 ch. p. ann.;
40. Dans la province de la *Colombie Anglaise*, il soit établi des dispositions pour les salaires ;
- | | |
|---|---------------------|
| Du juge en chef de la Cour Suprême..... | \$5,820 par année ; |
| D'un juge Puîné..... | 4,850 “ |
- Aussi longtemps que les titulaires actuels resteront en charge.
- | | |
|---|---------|
| Et d'un autre juge Puîné, avec un salaire de..... | “ |
| D'un magistrat stipendiaire pour <i>Victoria</i> | 2,250 “ |
| D'un magistrat stipendiaire pour <i>New-Westminster</i> | 2,425 “ |
| D'un magistrat stipendiaire pour <i>Caribou</i> | 3,400 “ |
| D'un magistrat stipendiaire pour <i>Yale</i> | 3,000 “ |
| D'un magistrat stipendiaire pour <i>Lillouet et Clinton</i> | 2,400 “ |
| D'un magistrat stipendiaire pour <i>Nanaimo et Connors</i> | 2,250 “ |

Aussi longtemps que chaque titulaire actuel gardera sa charge, ou, à la place de celle-ci, celle du juge de la Cour de Comté.

Et pour les pensions :

De *D. Cameron*, ci-devant juge en chef.....\$2,425 par année.

Du capitaine *Hankin*..... 2,595.55 “

(Aussi longtemps qu'ils n'accepteront aucune charge de même valeur ou d'une valeur plus grande.)

2. *Résolu* : Qu'il est expédient d'amender l'acte 32-33 *Victoria*, ch. 8, relatif aux salaires et frais de voyages des juges, en substituant ce qui suit aux dispositions qu'il établit pour les allocations de circuit ou de frais de voyage des juges de la Cour Supérieure pour la province de *Québec* assistant à toute autre cour, savoir :

A chacun des juges de la Cour Supérieure, lorsqu'il assistera, en telle qualité, à toute cour tenue en tout lieu autre que celui où il a ordre de résider, pour chaque jour qu'il sera absent du lieu de sa résidence, *six piastres* ;

Pourvu que tout juge de la Cour Supérieure, requis d'assister, en telle qualité, à la Cour du Banc de la Reine, siégeant comme Cour d'Appel ou comme Cour Criminelle, ailleurs qu'au dit lieu de sa résidence, pendant toute la durée du terme, recevra la même allocation qu'un juge du Banc de la Reine remplissant le même devoir ; mais cette disposition ne s'appliquera pas à un juge de la Cour Supérieure, assistant à la Cour du Banc de la Reine, siégeant comme Cour d'Appel ou comme Cour Criminelle, pour une partie seulement d'un terme, ou pour disposer de causes déjà entendues, et dans les deux cas en dernier lieu mentionnés, l'allocation sera de *six piastres* pour chaque jour qu'il s'absentera du lieu de sa résidence, sauf que trois jours d'absence au moins seront toujours payés.

Et de pourvoir à ce qu'à chacun des juges de la Cour Supérieure, dans la province de *Manitoba* et celle de la *Colombie Anglaise*, respectivement, il soit payé tels frais de voyage qui lui seront accordés par le gouverneur en conseil.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Street* fait rapport que le Comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Street* fait rapport des résolutions en conséquence, lesquelles sont lues comme suit :

1. *Résolu*, Qu'il est expédient d'amender et étendre la cédule de l'acte 31 *Vic.*, ch. 33, de manière que :—

1o. Dans la Province de *Québec*, il soit établi des dispositions pour les salaires de huit juges Puînés de la Cour Supérieure à \$4,000 chacun par année ;

2o. Dans la Province de la *Nouvelle-Ecosse*, il soit établi des dispositions pour les salaires de cinq juges Puînés de la Cour Suprême, à \$3,200 chacun par année ;

3o. Dans la Province de Manitoba, il soit établi des dispositions pour les salaires :

Du juge en chef de la Cour du Banc de la Reine, à \$4,000 par année ;
De deux juges Puînés de la dite cour à..... 3,200 ch. par année ;

4o. Dans la Province de la *Colombie Anglaise*, il soit établi des dispositions pour les salaires ;

Du juge en chef de la Cour Suprême..... \$5,820 par année.

D'un juge Puîné..... 4,850 “

Aussi longtemps que les titulaires actuels resteront en charge.

Et d'un autre juge Puîné, avec un salaire de..... “

D'un magistrat stipendiaire pour *Victoria*..... 2,250 “

D'un magistrat stipendiaire pour *New-Westminster*..... 2,425 “

D'un magistrat stipendiaire pour *Caribou*..... 3,400 “

D'un magistrat stipendiaire pour *Yale*..... 3,000 “

D'un magistrat stipendiaire pour *Lillouet et Clinton*..... 2,400 “

D'un magistrat stipendiaire pour *Nanaimo et Connax*..... 2,250 “

Aussi longtemps que chaque titulaire actuel gardera sa charge, ou, à la place de celle-ci, celle du juge de la cour de comté.

Et pour les pensions :

De *D. Cameron*, ci-devant juge en chef \$2,425 par année.

Du Capitaine *Hankin*..... 2,595 55 “

(Aussi longtemps qu'ils n'accepteront aucune charge de même valeur ou d'une valeur plus grande).

2. *Résolu*, Qu'il est expédient d'amender l'acte 32-33 *Vict.*, ch. 8, relatif aux salaires et frais de voyages des juges, en substituant ce qui suit aux dispositions qu'il établit pour les allocations de circuit ou de frais de voyage des juges de la Cour Supérieure pour la Province de *Québec* assistant à toute autre cour, savoir :

A chacun des juges de la Cour Supérieure, lorsqu'il assistera, en telle qualité, à toute cour tenue en tout lieu autre que celui où il a ordre de résider, pour chaque jour qu'il sera absent du lieu de sa résidence, *six piastres* ;

Pourvu que tout juge de la Cour Supérieure, requis d'assister, en telle qualité, à la Cour du Banc de la Reine, siégeant comme Cour d'Appel ou comme Cour Criminelle, ailleurs qu'au dit lieu de sa résidence, pendant toute la durée du terme, recevra la même allocation qu'un juge du Banc de la Reine remplissant le même devoir ; mais cette disposition ne s'appliquera pas à un juge de la Cour Supérieure, assistant à la Cour du Banc de la Reine, siégeant comme Cour d'Appel ou comme Cour Criminelle, pour une partie seulement d'un terme, ou pour disposer de causes déjà entendues, et dans les deux cas en dernier lieu mentionnés, l'allocation sera de *six piastres* pour chaque jour qu'il s'absentera du lieu de sa résidence, sauf que trois jours d'absence au moins seront toujours payés.

Et de pouvoir à ce qu'à chacun des juges de la Cour Supérieure, dans la Province de *Manitoba* et celle de la *Colombie Anglaise*, respectivement, il soit payé tels frais de voyage qui lui seront accordés par le Gouverneur en Conseil.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, elles sont adoptées *nemine contradicente*.

Ordonné, Que l'Honorable Sir *John A. Macdonald* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte 31 *Vict.*, ch. 34.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour Mardi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable Sir *John A. Macdonald* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte 32 et 33 *Vic.*, ch. 8.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture est ordonnée pour Mardi prochain.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier du Sénat a apporté le Message suivant :
Le Sénat a passé le Bill intitulé : "Acte pour amender l'Acte concernant les banques et le commerce de banque," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le Bill intitulé : "Acte relatif à la compagnie du Grand Tronc de chemin de fer et à celle du chemin de fer de *Montréal et Champlain*," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat, a passé le Bill intitulé : "Acte pour incorporer la banque de *St. Jean*," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Et Aussi, le Sénat a passé le Bill intitulé : "Acte concernant les terres publiques de la "Puissance," auxquels il demande le concours de cette Chambre.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au Bill intitulé : "Acte pour incorporer la banque de *St. Jean*," lesquels sont lus comme suit :

Page 2, dernière ligne, après "longtemps" insérez la Clause A. qui suit :

Clause A.

"La dite banque devra obtenir du Bureau de la Trésorerie, dans le délai de douze mois à partir du jour de la passation du présent Acte, le certificat exigé par la section sept du dit Acte concernant les banques et le commerce de banque, passé en la trente-quatrième année du règne de Sa Majesté, chapitre 5; à défaut de quoi le présent Acte deviendra et sera nul et sans effet, et la dite banque sera déchuë de la charte par le présent accordée et de tous chacun les droits et privilèges qui y sont conférés."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, ils sont adoptés.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au Bill intitulé : "Acte relatif à la Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer et à celle du Chemin de Fer de *Montréal et Champlain*," lesquels sont lus comme suit :

Page 2, ligne 5. Après "précité" "insérez : "et la dite troisième hypothèque prendra rang après l'émission des trois cent soixante-et-dix mille piastres de bons qui constituent la seconde hypothèque de la dite compagnie de *Champlain*."

Page 2, ligne 49.—Après "mentionnées" insérez : "à leur échéance."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, ils sont adoptés.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au Bill intitulé : "Acte pour amender l'Acte concernant les banques et le commerce de banque," et lesquels sont lus comme suit :

Page 3 ligne 5.—Retranchez "au nom de plus d'une personne" et substituez : "au nom de deux personnes."

Page 3, ligne 6.—Après "l'une" ajoutez : "d'elles et s'il est inscrit au nom de plus de deux personnes, le reçu de la majeure partie."

Page 3, ligne 34.—Après "voie" insérez : "de mortgage," après "d'hypothèque" insérez : "de privilège ou de gage" et après "achat" insérez "ou de transport"

Page 3, ligne 42.—Après "légale" insérez "ou jours non juridiques."

Page 4, lignes 5.—Après "comme" insérez "jour de fête publique ou comme."

Page 4, ligne 18.—Après “chaque” insérez : “dite.”

Page 4, ligne 20.—Après “comme” ajoutez : “jour de fête publique ou comme.”

Page 4, ligne 23.—Après “légale” ajoutez : “ou un jour non juridique.”

Page 4, ligne 24.—Après “légale” ajoutez : “ni un jour non juridique dans cette Puissance.”

Page 4, ligne 26.—Retranchez les mots “dans toute la Puissance.”

Page 4, ligne 28.—Après “les” ajoutez “dites.”

Les dits amendements étant lus la seconde fois, ils sont adoptés.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Sur motion de l'Honorable Sir *John A. Macdonald*, secondée par l'Honorable Sir *George E. Cartier*,

Ordonné, Que le Bill du Sénat intitulé : “Acte concernant les terres publiques de la Puissance,” soit maintenant lu la première fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour Mardi prochain.

Et alors la Chambre s'ajourne à lundi prochain.

Lundi, 3 Juin 1872.

La Pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par M. *Tourangeau*,—la Pétition de Messieurs *Gibb, Lane* et Compagnie, et autres, marchands et commerçants de la Cité de *Québec*.

Conformément à l'Ordre du jour les Pétitions suivantes sont lues :

De *Charles M. LeBrun* et autres, du comté de *Chateauguay* ; demandant que le bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer et du Pont du *Côteau* et de la ligne Provinciale devienne loi.

De *Joseph Urbain Bédard*, maire, et autres, électeurs du District Electoral de *Québec* ; demandant que la Municipalité de *St. Colomban*, dans le District Electoral de *Québec*, en soit détachée et annexée au District Electoral de *Québec* Ouest, pour les fins des élections à la Chambre des Communes.

De *James Smith*, Reeve de *Camden* et autres, des environs de la Rivière *Sydenham* ; demandant l'adoption des mesures pour l'amélioration de la Navigation de la Rivière *Sydenham* et du chenal *Ecarté*.

Ordonné Que la Pétition de *Joseph Urbain Bédard*, Maire, et autres, électeurs du District Electoral de *Québec*, reçue et lue ce jour, soit renvoyée au Comité Conjoint des deux Chambres au sujet des Impressions du Parlement.

M. *Drew*, du Comité Permanent des divers Bills Privés, présente à la Chambre le neuvième rapport du dit Comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné le bill pour autoriser *Joseph E. Archer* à prendre un brevet d'invention pour la machine à tricoter et à tisser dite *Hallen-Roberts*, et il est convenu d'y faire un amendement qu'il soumet à la considération de votre Honorable Chambre.

Sur motion de l'Honorable M. *Gray*, secondée par M. *Workman*,

Ordonné, Que le Bill du Sénat intitulé : “Acte pour venir en aide à *John Robert Martin*,” soit maintenant lu la première fois ;

Le Bill est, en conséquence, lu la première fois.

L'Honorable M. Gray propose, secondé par M. Workman, que le Bill soit renvoyé à un Comité Spécial, composé de l'Honorable M. McDougall (Lanark), l'Honorable M. Cameron (Peel), l'Honorable M. Abbott, l'Honorable M. Smith (Westmoreland), M. Workman, M. Crawford (Leeds, D.S.), M. Colby, M. Scatcherd et de l'auteur de la motion, chargé de faire rapport avec toute la diligence possible, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers; et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit:—

POUR :

Messieurs

Abbott,	Dobbie,	Magill,	Sproat,
Beaty,	Drew,	McCallum,	Street,
Blake,	Ferguson,	McConkey,	Thompson (Caribou),
Bodwell,	Ferris,	McDougall (Lanark),	Thompson (Ontario),
Bolton,	Forbes,	McMonies,	Tilley,
Bowell,	Grant,	Merritt,	Tupper,
Bowman,	Gray,	Metcalfe,	Wallace (Albert),
Brown,	Grover,	Mills,	Wallace (Ile Van-
Burpee,	Hincks, Sir Francis,	Morris,	couver),
Cameron, (Peel),	Houghton,	Morrison (Victoria O.),	Walsh,
Campbell,	Howe,	Morrison (Niagara),	Wells,
Carmichael,	Jackson,	Nathan,	White (Halton)
Carter,	Kirkpatrick,	Nelson,	White (Hastings Est),
Cartwright,	Lapum,	Ross (Dundas),	Willson,
Chipman,	Lawson,	Ross (Prince-Edouard),	Wood,
Coffin,	Little,	Ross (Victoria, N. E.),	Workman,
Connell,	Macdonald, Sir J. A.	Rymal,	Wright (York, Ontario,
Crawford (Leeds),	(Kingston),	Scatcherd,	D. O.) et
Currier,	McDonald (Lunenburg)	Snider,	Young,—75.
DeCosmos,	Mackenzie,		

CONTRE :

Messieurs

Anglin,	Cimon,	Holton,	Power,
Barthe,	Coatigan,	Hurdon,	Pozer,
Beaubien,	Coupal,	Irvine,	Redford,
Bécharde,	Crawford (Brockville),	Keeler,	Renaud,
Bellerose,	Daoust,	Kempt,	Robitaille,
Benoit,	DeLorme (Provencher),	Lacerte,	Ryan (Montréal Ouest),
Bertrand,	Delorme (St. Hyacinthe),	Langevin,	Simard,
Blanchet,	Dorion,	McDonald (Middlesex),	Stephenson,
Bourassa,	Dugas,	Masson (Terrebonne),	Stirton,
Brousseau,	Fortin,	McKeagney,	Thompson (Haldim'nd)
Cameron (Huron),	Fournier,	Munroe,	Tourangeau,
Cameron (Inverness),	Gaucher,	Oliver,	Tremblay,
Caron,	Gaudet,	Pâquet,	Webb,
Cartier, Sir Geo. E.	Geoffrion,	Pelletier,	Whitehead, et
Cayley,	Gendron,	Perry,	Wright, (Comté
Chauveau,	Godin,	Pouliot,	d'Ottawa).—64.
Cheval,			

Ainsi, la question est résolue affirmativement.

L'Honorable M. Gray propose, secondé par M. Workman, que la copie des procédures, jusqu'à jugement définitif, dans la Cour des plaids communs pour le Haut-Canada, maintenant

la Province d'Ontario, dans l'affaire de *Martin*, vs. *Lount*, avec ensemble les témoignages produits devant le Sénat à l'appui du dit Bill et toutes dépositions prises devant un Comité du Sénat auquel le dit Bill a été renvoyé, ainsi que tous exhibits y mentionnés, et communiqués à cette Chambre par Message du Sénat, soient renvoyés au dit Comité.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit.—

POUR :

Messieurs

<i>Abbott.</i>	<i>Dobbie,</i>	<i>Magill,</i>	<i>Sproat,</i>
<i>Beaty,</i>	<i>Drew,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Street,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McConkey,</i>	<i>Thompson (Caribou),</i>
<i>Bodwell,</i>	<i>Ferris,</i>	<i>McDougall (Lanark),</i>	<i>Thompson (Ontario),</i>
<i>Bolton,</i>	<i>Forbes,</i>	<i>McMonies,</i>	<i>Tilley,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Merritt,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Gray,</i>	<i>Metcalfe,</i>	<i>Wallace (Albert.)</i>
<i>Brown,</i>	<i>Grover,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Wallace (Ile Vancouver),</i>
<i>Burpee,</i>	<i>Hincks, Sir Francis,</i>	<i>Morris,</i>	<i>Walsh,</i>
<i>Cameron (Peel),</i>	<i>Houghton,</i>	<i>Morison (Victoria, O.)</i>	<i>Wells,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Howe,</i>	<i>Morrison (Niagara),</i>	<i>White (Halton),</i>
<i>Carmichael,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Nathan,</i>	<i>White (Hastings Est),</i>
<i>Carter,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Willson,</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Lapum,</i>	<i>Ross (Dundas),</i>	<i>Wood,</i>
<i>Chipman,</i>	<i>Lawson,</i>	<i>Ross (Prince-Edouard),</i>	<i>Wright, York, Ontario</i>
<i>Coffin,</i>	<i>Little,</i>	<i>Ross (Victoria, N. E.),</i>	<i>D. C.), et</i>
<i>Connell,</i>	<i>Macdonald, Sir John</i>	<i>Rymal,</i>	<i>Young.—75.</i>
<i>Crawford (Leeds),</i>	<i>A. (Kingston),</i>	<i>Scatcherd,</i>	
<i>Curièr,</i>	<i>McDonald (Lunenbourg)</i>	<i>Snider,</i>	
<i>DeCosmos,</i>	<i>Mackenzie,</i>		

CONTRE :

Messieurs

<i>Anglin,</i>	<i>Cimon,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Power,</i>
<i>Barthe,</i>	<i>Costigan,</i>	<i>Hurdon,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Coupal,</i>	<i>Irvine,</i>	<i>Redford,</i>
<i>Bécharde,</i>	<i>Crawford (Brockville),</i>	<i>Keeler,</i>	<i>Renaud,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Daoust,</i>	<i>Kempt,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Benoit,</i>	<i>DeLorme (Provencher),</i>	<i>Lacerte,</i>	<i>Ryan (Montréal O),</i>
<i>Bertrand,</i>	<i>Delorme (St. Hyacinthe),</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Dorion,</i>	<i>McDonald (Middlesex),</i>	<i>Stephenson,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Dugas,</i>	<i>Masson (Terrebonne),</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Brousseau,</i>	<i>Fortin,</i>	<i>McKeagney,</i>	<i>Thompson (Haldima'd)</i>
<i>Cameron (Huron),</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Munroe,</i>	<i>Tourangeau,</i>
<i>Cameron (Inverness),</i>	<i>Gaucher,</i>	<i>Oliver,</i>	<i>Tremblay,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Piquet,</i>	<i>Webb,</i>
<i>Cartier, Sir George E.,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Whitehead et</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Gendron,</i>	<i>Perry,</i>	<i>Wright (Comté</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Godin,</i>	<i>Pouliot,</i>	<i>d'Ottawa).—64.</i>
<i>Cheval,</i>			

Ainsi, la question est résolue affirmativement.

L'Honorable *M. Tilley*, l'un des Membres de l'Honorable Conseil Privé, présente, conformément à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, la Réponse supplémentaire

à un Adresse de la Chambre des Communes, datée le 1er du mois dernier, demandant toute correspondance et tous télégrammes échangés entre le Gouvernement ou quelques uns de ses membres, ou quelques Officiers de Douane, avec le Gouvernement des *Etats-Unis*, ou quelques uns de ses employés de Douane, au sujet de la saisie faite entre les mains de M. A. Hamel fils, d'une certaine quantité de marchandises appartenant à la maison *Jos. Hamel et Frères de Québec*. (*Documents de la Session, No. 37.*)

L'Honorable M. *Langevin*, l'un des membres de l'Honorable Conseil Privé, présente, conformément à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, la réponse à une Adresse de la Chambre des Communes, datée le 22 Mai 1872, demandant le rapport et les estimations concernant le Canal de la *Baie Verte*. (*Documents de la Session, No. 62.*)

Ordonné, Que l'Honorable M. *Langevin* ait la permission d'introduire un bill relatif aux Ponts.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Un Bill pour incorporer l'Association de la Bourse des Céréales de *Toronto*, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité sur le Bill pour incorporer la Société des Missionnaires de l'Eglise Wesleyenne Méthodiste en *Canada*, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Walsh* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et y a fait des amendements.

Les amendements sont alors lus pour la première et la seconde fois, et adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre procède à prendre en considération l'amendement fait par le Sénat au Bill intitulé : " Acte pour incorporer la Banque Maritime de la Puissance du *Canada*," lequel est lu comme suit :

Page 2, ligne dernière : après " longtemps " ajoutez la clause A.

CLAUSE A.

" La dite Banque devra obtenir du Bureau de la Trésorerie, dans le délai, de douze mois à partir du jour de la passation du présent acte, le certificat exigé par la section sept du dit acte concernant les Banques et le Commerce de Banque, passé en la trente-quatrième année du règne de Sa Majesté ch. cinq ; à défaut de quoi, le présent acte deviendra et sera nul et sans effet, et la dite Banque sera déchue de la Charte par le présent accordée et de tous et chacun des droits et privilèges qu'il confère.

Le dit amendement étant lu la seconde fois, il est adopté.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au Bill intitulé : " Acte pour incorporer la Banque d'Echange du *Canada*," lesquels sont lus comme suit :—

Page 1, ligne 11.—Retranchez "*Thomas Edwin Foster*" et substituez "*Sir Alexander Tilloch Galt*," M. P."

Page 2, ligne 16.—Après "1881" insérez la clause A qui suit :

CLAUSE A.

" La dite Banque devra obtenir du Bureau de la Trésorerie, dans le délai de douze mois à partir du jour de la passation du présent Acte le certificat exigé par la section sept du dit Acte concernant les banques et le commerce de banque, passé en la trente-quatrième année du règne de Sa Majesté, chapitre cinq ; à défaut de quoi, le présent Acte deviendra et sera nul et de nul effet, et la dite banque sera déchue de la charte par le présent accordée et de tous et chacun les droits et privilèges qui y sont conférés."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, ils sont adoptés.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à prendre en considération l'amendement fait par le Sénat au Bill intitulé : "Acte pour incorporer la Banque d'*Acadie*," lequel est lu comme suit :—

Page 2, ligne dernière. Après "1881" insérez la Clause A qui suit :—

CLAUSE A.

" La dite banque devra obtenir du Bureau de la Trésorerie, dans le délai de douze mois à partir du jour de la passation du présent Acte, le certificat exigé par la section sept du dit Acte concernant les banques et le commerce de banque, passé en la trente-quatrième année du règne de Sa Majesté, chapitre cinq, à défaut de quoi, le présent Acte deviendra et sera nul et sans effet, et la dite banque sera déchue de la charte par le présent accordée et de tous et chacun les droits et privilèges qui y sont conférés."

Le dit amendement étant lu la seconde fois, il est adopté.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

La Chambre procède à prendre en considération l'amendement fait par le Sénat au Bill intitulé : "Acte pour incorporer la Banque d'*Hamilton*," lequel est lu comme suit :—

Page 2, ligne 29.—Après "1881" insérez la Clause A qui suit :—

CLAUSE A.

" La dite banque devra obtenir du Bureau de la Trésorerie, dans le délai de douze mois à partir du jour de la passation du présent acte, le certificat exigé par la section sept du dit acte concernant les banques et le commerce de banque, passé en la 34e année du règne de Sa Majesté, ch. 5 ; à défaut de quoi, le présent acte deviendra et sera nul et sans effet, et la dite banque sera déchue de la charte par le présent accordée et de tous et chacun les droits et privilèges qui y sont conférés."

Le dit amendement étant lu la seconde fois, il est adopté

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

La Chambre procède à prendre en considération l'amendement fait par le Sénat au Bill intitulé : "Acte pour incorporer la Banque du *St. Laurent*," lequel est lu comme suit :—

Page 2, ligne 14.—Après "1881," insérez la clause A. qui suit :

CLAUSE A.

" La dite Banque devra obtenir du Bureau de la Trésorerie, dans le délai de douze mois à partir du jour de la passation du présent acte le certificat exigé par la section sept du dit acte concernant les banques et le commerce de banque passé en la 34e année du règne de Sa

Majesté ch. 5 à défaut de quai le présent acte deviendra et sera nul et de nul effet, et la dite banque sera déchue de la charte par le présent accordée et de tous et chacun les droits et privilèges qui y sont conférés."

Le dit amendement étant lu la seconde fois, il est adopté.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

L'Ordre du jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Compagnie d'*Anticosti*, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Cartwright* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et y a fait des amendements.

Ordonné, Que les amendements soient pris en considération demain.

Sur motion de M. *Workman*, secondée par l'Honorable M. *Abbott*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, toute correspondance entre Son Excellence le Gouverneur-Général et M. *G. H. Ryland*, au sujet des réclamations de ce dernier contre le Gouvernement de Sa Majesté, avec la dernière dépêche de Sa Grâce le Duc de *Buckingham* sur le sujet; aussi, copie de tous renvois au Ministre de la Justice, avec ses opinions en réponse, et les décisions sur le sujet par le Conseil Privé de la Puissance.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de la correspondance entre les Commissaires du Havre de *Montréal* et le Département des Travaux Publics au sujet de la discontinuation de certaines améliorations à ce Havre, à l'endroit appelé *Wind Mill Point*, et les raisons de cette discontinuation.

Ordonné, Que les dites Adresses soient présentées à Son Excellence par ceux des Membres qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

Sur motion de M. *Drew*, secondée par M. *Bowell*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un état détaillé de toutes les réclamations des différentes personnes mentionnées dans le rapport de *F. G. Johnson*, le Commissaire auquel ont été renvoyées, pour investigation, les réclamations des personnes qui ont souffert de l'insurrection dans la *Terre de Rupert*, en 1869-70, indiquant item par item la nature de ces réclamations, la preuve produite par chaque personne à l'appui de ces réclamations, les noms des témoins entendus et de la part de qui ils l'ont été; aussi, copie de leurs dépositions, copie de toute correspondance entre les différentes parties faisant telles réclamations, et le Gouvernement au sujet de ces réclamations; aussi, copie des instructions qui ont été données au dit Commissaire *Johnson* ou à toute autre personne touchant ces réclamations, et copie de tous papiers ou autres documents touchant les mêmes réclamations.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des Membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

Sur motion de l'honorable M. *Blake*, secondée par l'honorable M. *Mackenzie*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de toute correspondance entre le Gouvernement Impérial et celui du *Canada* touchant les armes et munitions de guerre achetées du Gouvernement Impérial.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des Membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

Sur motion de M. *Fournier*, secondée par M. *Cheval*,
Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre les documents suivants, savoir :

1o. Copie de la Commission nommant l'honorable *F. G. Johnson* comme l'un des Juges de la Cour Supérieure de la Province de *Québec*.

2o. Copie de la Commission nommant le dit honorable *F. G. Johnson* Recorder de *Manitoba*.

3o. Copie de la Commission nommant le dit honorable *F. G. Johnson* au poste de Lieutenant-Gouverneur de la Province de *Manitoba*.

4o. Copie de la révocation de sa commission comme Lieutenant-Gouverneur de *Manitoba*.

5o. Copie de la Commission nommant l'honorable *T. K. Ramsay* Juge suppléant de la Cour Supérieure de *Québec*.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des Membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

Sur motion de M. *Thompson*, (*Haldimand*), secondée par M. *Lawson*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie des termes et conditions de la vente du chemin d'*Hamilton et Port Dover*, copie de toute correspondance et de tous arrangements non encore soumis qui peuvent avoir eu lieu entre le Gouvernement et les acquéreurs du dit chemin, et copie de tous rapports de tout ingénieur et de tous ingénieurs qui peuvent avoir été envoyés pour s'enquérir de l'état de réparation du dit chemin et faire rapport.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des Membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

L'Ordre du jour, pour prendre en considération l'amendement fait en Comité Général, au Bill pour obliger les Membres des Législatures locales dans les Provinces où le double mandat n'est pas permis, de résigner leur siège avant de se porter candidats à la représentation dans le Parlement Fédéral, étant lu,

Sur motion de M. *Costigan*, secondée par M. *Lacerte*,

Ordonné, Que le Bill soit maintenant renvoyé de nouveau à un Comité Général avec instruction de l'amender en y substituant ce qui suit dans la première clause du dit Bill, savoir ; " Aucune personne ne sera éligible, ou capable d'être nommée à la Chambre des Communes, ou de recevoir des votes ou d'être élue pour la dite Chambre, ou de siéger ou voter dans la dite Chambre, si, au jour de la nomination à toute élection pour la Chambre des Communes, elle est membre du Conseil Législatif ou de l'Assemblée Législative d'une Province dans laquelle, en vertu de la loi, les membres du Sénat ou de la Chambre des Communes sont rendus incapables d'être nommés au Conseil Législatif, ou de siéger ou voter dans le dit Conseil Législatif, ou d'être élus à la Chambre d'Assemblée, ou de siéger ou voter dans la dite Chambre d'Assemblée d'icelle ; ou, si, au jour de toute telle nomination, elle est membre de l'Assemblée Législative dans une Province dans laquelle, en vertu d'une loi, après la dissolution de la présente Chambre des Communes, l'acte de siéger ou de voter comme membre de la Chambre des Communes, de la part de tel membre de l'Assemblée Législative, aura l'effet de rendre nulle son élection à l'Assemblée Législative d'icelle, et de rendre son siège vacant, ou de le rendre incapable de siéger ou de voter dans l'Assemblée Législative de telle province."

2. " Si telle membre d'une Législature provinciale, nonobstant sa qualification tel que mentionné dans la section précédente, reçoit une majorité de votes à toute telle élection, cette majorité de vote sera mise de côté, et il sera du devoir de l'officier-rapporteur de déclarer comme étant élue la personne qui aura le plus grand nombre de votes ensuite, pourvu qu'elle soit qualifiée autrement."

La Chambre se forme, en conséquence, de nouveau en Comité sur le dit Bill, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Nathan* fait rapport que le Comité a examinée Bill et y a fait un nouvel amendement.

M. *Costigan* propose, secondé par M. *Lucerte*, Que les amendements soient maintenant pris en considération ;

L'honorable M. *Blake* propose ; comme amendement, secondé par l'honorable M. *Holton*, que tous les mots après "le," jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : " Bill soit renvoyé de nouveau à un Comité Général avec instruction de décréter que toute personne qui est actionnaire de la Compagnie du Chemin de Fer du *Pacifique*, laquelle doit recevoir, à des conditions qui seront réglées par le Gouvernement du jour, trente millions de piastres des deniers publics, et cinquante millions d'acres des terres publiques,) sera inéligible à un siège en cette Chambre, et que tout membre de cette Chambre devenant tel actionnaire rendra par la son siège vacant."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

<i>Anglin,</i>	<i>Ferris,</i>	<i>McDougall (Renfrew), Snider,</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Forbes,</i>	<i>Metcalf,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Mills,</i>
<i>Bodwell,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>Morison (Victoria O.)</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Godin,</i>	<i>Oliver</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Hagar,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Burpee,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Power,</i>
<i>Cameron (Huron),</i>	<i>Joly,</i>	<i>Pozar,</i>
<i>Carmichael,</i>	<i>Jones (Leeds et Gren-</i>	<i>Redford,</i>
<i>Cheval,</i>	<i>ville),</i>	<i>Ross (Dundas),</i>
<i>Chipman,</i>	<i>Kempt,</i>	<i>Ross (Prince-Edouard),</i>
<i>Connell,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Ross (Wellington, D.C.)</i>
<i>Coupal,</i>	<i>Magill,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Delorme (St. Hyacinthe)</i>	<i>McConkey,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Dorion,</i>		<i>Willson,</i>
		<i>Wood,</i>
		<i>Wright (York, Ontario,</i>
		<i>D. O.) et</i>
		<i>Young.—55.</i>

CONTRE :

Messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Cumberland,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Ray,</i>
<i>Barthe,</i>	<i>Currier,</i>	<i>Lapum,</i>	<i>Renaud,</i>
<i>Beaty,</i>	<i>Daoust,</i>	<i>Lawson,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>DeCosmos,</i>	<i>Little,</i>	<i>Ross (Victoria, N.-E.),</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>DeLorme (Provencher)</i>	<i>Macdonald, Sir J. A.</i>	<i>Ryan (King's, N.B.),</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Dobbie,</i>	<i>McDonald (Lunenb'g),</i>	<i>Ryan (Montréal Ouest),</i>
<i>Bertrand,</i>	<i>Drew,</i>	<i>McDonald (Middlesex)</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Dugas,</i>	<i>Masson (Soulanges),</i>	<i>Simard,</i>
<i>Bown,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Masson (Terrebonne),</i>	<i>Sproat,</i>
<i>Brousseau,</i>	<i>Fortin,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Stephenson,</i>
<i>Cameron, (Inverness),</i>	<i>Gaucher,</i>	<i>McDougall (Lanark),</i>	<i>Street,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>McKeagney,</i>	<i>Thompson (Caribou),</i>
<i>Carling,</i>	<i>Gendron,</i>	<i>Merritt,</i>	<i>Tilley,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Gray,</i>	<i>Morris,</i>	<i>Tourangeau,</i>
<i>Carter,</i>	<i>Grover,</i>	<i>Morrison (Niagara),</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Cartier, Sir George E.</i>	<i>Heath,</i>	<i>Nathan,</i>	<i>Wallace (Ile Vancouver),</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Hincks, Sir Francis,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Walsh,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Houghton,</i>	<i>O'Connor,</i>	

<i>Cimon,</i>	<i>Hurdon,</i>	<i>Perry,</i>	<i>Webb,</i>
<i>Coffin,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Pickard,</i>	<i>White, (Hastings Est.,</i>
<i>Colby,</i>	<i>Keeler,</i>	<i>Pinsonneault,</i>	et
<i>Costigan,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Pope,</i>	<i>Wright, (Comté</i>
<i>Crawford (Brockville),</i>	<i>Lacerte,</i>	<i>Pouliot,</i>	d'Ottawa.)—90.
<i>Crawford (Leeds),</i>			

Ainsi, la question est résolue négativement.

Et la question étant de nouveau proposée, Que les amendements soient maintenant pris en considération ;

M. *Bodwell* propose, comme amendement, secondé par M. *Godin*, que tous les mots après "le" jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : "Bill soit renvoyé de nouveau à un comité général, afin de décréter que le bill est basé sur cette proposition, savoir : que dans la Province où les Membres du Parlement du *Canada* sont empêchés de devenir, candidats pour la Législature Locale, et il est désirable d'empêcher les membres de telles Législatures de devenir candidats à la représentation dans la Chambre des Communes ; que ce principe, bien qu'il s'applique aux Province de la *Nouvelle-Ecosse* et du *Nouveau-Brunswick*, ne s'applique point à la Province d'*Ontario*, où les Membres du *Canada* peuvent devenir candidats à la représentation dans l'Assemblée Législative ; et d'amender le dit Bill en soustrayant *Ontario* à son opération.

Et les débats s'ensuivant, et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit, Mardi, 4 Juin 1872 ;

Mardi, 4 Juin 1872.

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise ; et la question est résolue négativement.

Et la question étant de nouveau proposée, Que les amendements soient maintenant pris en considération ;

M. *Geoffrion* propose comme amendement secondé par M. *Mills*, que tous les mots après "le" jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : "Bill soit renvoyé de nouveau à un Comité Général pour en effacer les mots :

"2. Si tel Membre d'une Législature Provinciale, nonobstant sa disqualification tel que mentionné dans la section précédente, reçoit une majorité des votes à toute telle élection, cette majorité de votes sera mise de côté, et il sera du devoir de l'Officier-Rapporteur de rapporter comme étant élue la personne qui aura le plus grand nombre de votes ensuite, pourvu qu'elle soit qualifiée autrement," ce qui donnera à l'Officier-Rapporteur le droit de décider de l'élection d'un Membre de cette Chambre.

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Anglin,</i>	<i>Dorion,</i>	<i>Metcalfe,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Bécharde,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Snider,</i>
<i>Baker,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Oliver,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Bodwell,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Thompson, (Haldi-</i>
<i>Bonrassa,</i>	<i>Godin,</i>	<i>Pickard,</i>	mand),
<i>Bowman,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Power,</i>	<i>Tremblay,</i>
<i>Cameron (Huron),</i>	<i>Joly,</i>	<i>Pozer,</i>	<i>Wells,</i>
<i>Carmichael,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Redford,</i>	<i>White (Halton),</i>
<i>Cheval,</i>	<i>Magill,</i>	<i>Ross (Prince-Edouard),</i>	<i>Wood et</i>
<i>Coupal,</i>	<i>Masson (Terrebonne),</i>	<i>Ross (Wellington D.C.)</i>	<i>Young.—42.</i>
<i>Delorme (St. Hyacinthe),</i>	<i>McDougall (Renfrew),</i>	<i>Rymul,</i>	

CONTRE :

Messieurs

<i>Barthe,</i>	<i>Crawford (Leeds),</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Renand,</i>
<i>Beaty,</i>	<i>Cumberland,</i>	<i>Lapum,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Currier,</i>	<i>Lawson,</i>	<i>Ross (Victoria, N. E.),</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>DeCosmos,</i>	<i>Little,</i>	<i>Ryan (King's, N. B.)</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Dobbie,</i>	<i>Macdonald, Sir J. A.</i>	<i>Ryan (Montréal Ouest),</i>
<i>Bertrand,</i>	<i>Drew,</i>	<i>McDonald (Lunenbury)</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Forbes,</i>	<i>McDonald (Middlesex)</i>	<i>Simord,</i>
<i>Brousseau,</i>	<i>Fortin,</i>	<i>Masson (Soulanges),</i>	<i>Sproat,</i>
<i>Cameron (Inverness),</i>	<i>Gauchier,</i>	<i>McCullum,</i>	<i>Stephenson,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>McDougall (Lanark)</i>	<i>Street,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Gendron,</i>	<i>McKeagney,</i>	<i>Thompson (Caribou),</i>
<i>Caron,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Merrit,</i>	<i>Tilley,</i>
<i>Carter,</i>	<i>Gray,</i>	<i>Morris,</i>	<i>Tourangeau,</i>
<i>Cattier, (Sir Geo. E.)</i>	<i>Grover,</i>	<i>Morrison,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Heath,</i>	<i>Nathan,</i>	<i>Wallace (Ile Vancouver),</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Hincks, Sir Francis,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Walsh,</i>
<i>Chipman,</i>	<i>Houghton,</i>	<i>O'Connor,</i>	<i>White (Hastings Est)</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Hurdon,</i>	<i>Perry,</i>	<i>et</i>
<i>Coffin,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Pinsonneault,</i>	<i>Wiltson.—81.</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Keeler,</i>	<i>Pope,</i>	
<i>Crawford, (Brockville)</i>	<i>Lacerte,</i>	<i>Poultot,</i>	

Ainsi, la question est résolue négativement.

Alors la question principale étant mise aux voix,

Ordonné, Que les amendements soient maintenant pris en considération.

Les amendements sont alors lus pour la première et la seconde fois et adoptés.

M. *Costigan* propose, secondé par M. *Lacerte*, que le Bill soit maintenant lu la troisième fois ;

M. *Geoffrion* propose comme amendement, secondé par l'Honorable M. *Dorion*, que tous les mots après " maintenant " jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : " renvoyé de nouveau à un Comité Général, pour y être amendé de manière qu'il s'applique aux Membres de toutes les Législatures Locales de cette Puissance."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

<i>Anglin,</i>	<i>Delorme (St. Hyacinthe)</i>	<i>Metcalfe,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Barthe,</i>	<i>Dorion,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Bécharde,</i>	<i>Forbes,</i>	<i>Oliver,</i>	<i>Snider,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Bodwell,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Pickard,</i>	<i>Thompson (Haldimand)</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Godin,</i>	<i>Power,</i>	<i>Tremblay,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Pozer,</i>	<i>Wells,</i>
<i>Cameron (Huron),</i>	<i>Joly,</i>	<i>Redford,</i>	<i>White, (Halton),</i>
<i>Carmichael,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Ross (Prince-Edouard)</i>	<i>Wood, et</i>
<i>Cheval,</i>	<i>Magill,</i>	<i>Ross, (Victoria, N.-E.),</i>	<i>Young.—43.</i>
<i>Coupal</i>	<i>McDougall, (Renfrew),</i>	<i>Ross (Wellington D.C.),</i>	

CONTRE :

Messieurs

<i>Beaty,</i>	<i>Crawford (Leeds),</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Cumberland,</i>	<i>Lapum,</i>	<i>Renaud,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Currier,</i>	<i>Lawson,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Benoit,</i>	<i>DeCosmos,</i>	<i>Little,</i>	<i>Ryan, (Montréal Ouest)</i>
<i>Bertrand,</i>	<i>Dobbie,</i>	<i>Macdonald, Sir John A. Shanly,</i>	
<i>Blanchet,</i>	<i>Drew,</i>	<i>McDonald (Lunenbourg) Simard,</i>	
<i>Brousseau,</i>	<i>Fortin,</i>	<i>McDonald, (Middlesex), Sproat,</i>	
<i>Cameron (Inverness),</i>	<i>Gaucher,</i>	<i>Mosson (Soulanges), Stephenson,</i>	
<i>Campbell,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Masson, (Terrebonne), Street,</i>	
<i>Carling,</i>	<i>Gendron,</i>	<i>McDougall (Lanark), Thompson (Caribou)</i>	
<i>Caron,</i>	<i>Grant,</i>	<i>McKeagney,</i>	<i>Tilley,</i>
<i>Carter,</i>	<i>Gray,</i>	<i>Merritt,</i>	<i>Tourangeau,</i>
<i>Cartier, Sir George E.</i>	<i>Grover,</i>	<i>Morris,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Heath,</i>	<i>Morrison, (Niagara),</i>	<i>Wallace (Ile Van-</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Hincks, Sir Francis,</i>	<i>Nathan,</i>	<i>couver),</i>
<i>Chipman,</i>	<i>Houghton,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Walsh,</i>
<i>Simon,</i>	<i>Hurdon,</i>	<i>O'Connor,</i>	<i>White (Hastings Est),</i>
<i>Coffin,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Perry,</i>	<i>et</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Keeler,</i>	<i>Pinsonneault,</i>	<i>Willson.—77.</i>
<i>Crawford (Brockville), Lucerte,</i>		<i>Pope,</i>	

Ainsi, la question est résolue négativement.

Et la question étant de nouveau proposée, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois,

Et objection étant faite par M. *Mills*, représentant du District électoral de *Bothwell*, que le principe de ce Bill est précisément le même que celui d'un autre Bill sur lequel on a voté auparavant, durant cette Session, savoir : "Bill (No 12) pour rendre les membres des Conseils Législatifs et des Assemblées Législatives des Provinces maintenant comprises ou qui pourront à l'avenir être comprises dans la Puissance du *Canada*, éligibles pour siéger ou voter dans la Chambre des Communes du *Canada*," et que le fait qu'il ne s'applique qu'à trois Provinces n'en fait pas un Bill différent en principe, puisqu'il propose de traiter le même sujet, et disqualifie comme candidats à la représentation dans la Chambre des Communes la même classe de personnes.

M. l'Orateur se prononce contre l'objection, attendu qu'il la considère purement comme technique, et que substantiellement les questions sont différentes.

Alors, la motion principale étant mise aux voix, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

<i>Barthe,</i>	<i>Costigan,</i>	<i>Keeler,</i>	<i>Renaud,</i>
<i>Beaty,</i>	<i>Crawford (Brockville),</i>	<i>Lacerte,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Cumberland,</i>	<i>Lapum,</i>	<i>Ross (Prince-Edouard)</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Currier,</i>	<i>Macdonald, Sir J. A. Ross (Vicaria, N.E.)</i>	
<i>Bertrand,</i>	<i>Dobbie,</i>	<i>McDonald (Lunenbourg), Ryan (Montréal Ouest),</i>	
<i>Blanchet,</i>	<i>Forbes,</i>	<i>Masson (Soulanges),</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Brousseau,</i>	<i>Fortin,</i>	<i>McDougall (Lanark),</i>	<i>Sproat,</i>
<i>Cameron (Huron),</i>	<i>Gaucher,</i>	<i>McKeagney,</i>	<i>Stephenson,</i>
<i>Cameron (Inverness),</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Merritt,</i>	<i>Street,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Gendron,</i>	<i>Morris,</i>	<i>Thompson (Caribou),</i>
<i>Carling,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Morrison (Niagara),</i>	<i>Thompson (Haldi-</i>
<i>Caron,</i>	<i>Gray,</i>	<i>Nathan,</i>	<i>mand,</i>

<i>Carter,</i>	<i>Grover,</i>	<i>O'Connor,</i>	<i>Tilley,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Heath,</i>	<i>Perry,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Hincks, Sir Francis,</i>	<i>Pickard,</i>	<i>Walsh,</i>
<i>Chipman,</i>	<i>Houghton,</i>	<i>Pinsonneault,</i>	<i>White, (Halton) et</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Hurdon,</i>	<i>Pope,</i>	<i>White (Hastings</i>
<i>Coffin,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Pouliot,</i>	<i>Est).—70.</i>

CONTRE :

Messieurs

<i>Anglin,</i>	<i>Delorme (St. Hyacinthe.)</i>	<i>Lawson,</i>	<i>Redford,</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Drew,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Bécharde,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>Magill,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Bodwell,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Masson, (Terrebonne)</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Godin,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Tourangeau,</i>
<i>Cormichael,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Oliver,</i>	<i>Wells,</i>
<i>Cartier, Sir George E.,</i>	<i>Joly,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Willson,</i>
<i>Cheval,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Power,</i>	<i>Wood, et</i>
<i>Coupol,</i>		<i>Pozer,</i>	<i>Young.—36.</i>
<i>Crawford (Leeds),</i>			

Ainsi, la question est résolue affirmativement.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.*Ordonné,* Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

L'Ordre du Jour étant lu pour reprendre les débats ajournés sur la motion proposée Jeudi, le 2 Mai dernier, Que dans l'opinion de cette Chambre, la nomination de *F. G. Johnson* Ecr., à la charge de Lieutenant-Gouverneur de la Province de *Manitoba*, charge à laquelle est attaché un salaire de \$7,000 en vertu de la Loi, pendant qu'il continue de posséder sa commission comme Juge de la Cour Supérieure du *Bas-Canada* en vertu de laquelle il a droit de recevoir un salaire annuel de \$3,200, est non-seulement incompatible avec l'esprit de notre législation relative à l'indépendance des Juges, mais est encore pleinement en contravention aux termes de la 5me clause du ch. 78 des Statuts Refondus du *Bas-Canada*, où il est décrété : " Qu'aucun Juge (de la Cour Supérieure du *Bas-Canada*) ne siégera dans le Conseil Exécutif, ou dans l'Assemblée Législative, ni ne possédera aucune autre charge lucrative sous la Couronne tant qu'il sera tel Juge."

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

Et la Séance ayant continué jusqu'à une heure, Mardi matin, la Chambre s'ajourne alors

Mardi, 4 Juin 1872.

Les Pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :—

Par M. *Willson*,—la Pétition de *Marcus Gunn*, du comté de *Middlesex*, Province d'*Ontario*.Par l'Honorable M. *Chauveau*,—la Pétition de *John Sharples*, de *St. Colomban*.L'Honorable Sir *John A. Macdonald*, l'un des membres de l'Honorable Conseil Privé, remet à M. l'Orateur un Message de Son Excellence le Gouverneur Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit Message est lu par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts, et il est comme suit :—

LISGAR.

Le Gouverneur Général transmet, pour l'information de la Chambre des Communes, copie d'une dépêche du Secrétaire d'Etat pour les colonies, accusant réception d'une Adresse du Sénat et de la Chambre des Communes de la Puissance du *Canada*, félicitant Sa Majesté au sujet de la guérison de Son Altesse Royale le *Prince de Galles*, de sa maladie récente.

Canada,
No. 122.

DOWNING STREET,
15 Mai 1872.

MILORD,—J'ai l'honneur d'accuser réception de la dépêche de Votre Seigneurie, (No. 106) du 22 avril, renfermant une adresse à la Reine, du Sénat et de la Chambre des Communes du *Canada* en parlement réunis, félicitant Sa Majesté au sujet de la guérison de Son Altesse Royale le *Prince de Galles*, de sa maladie récente.

J'ai reçu instruction de vous prier de transmettre aux membres de ces deux honorables corps les remerciements de la Reine pour l'expression de leur sympathie, et de les assurer que Sa Majesté apprécie avec bonheur l'esprit de loyauté et d'attachement au trône et à la personne de la souveraine dont fait preuve leur adresse.

J'ai, etc.,

KIMBERLEY,

Au Gouverneur Général,
Le Très-honorable
Lord Lisgar, C.C.B., G.C.M.G.

L'Honorable Sir *Francis Hincks*, l'un des Membres de l'Honorable Conseil Privé, remet à M. l'Orateur un Message de Son Excellence le Gouverneur Général revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit Message est lu par M. l'Orateur tous les Membres de la Chambre étant découverts, et il est comme suit :—

LISGAR.

Le Gouverneur-Général transmet à la Chambre des Communes le budget supplémentaire des sommes requises pour le service de l'année expirant le 30 juin 1873, et conformément aux dispositions de l'acte de l'*Amérique du Nord Britannique*, 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes. (*Documents de la Session*, No. 1.)

Ordonné, Que la Pétition de *John Sharples*, Maire de la Paroisse *St Colomban*, présentée ce jour, soit maintenant reçue et lue ;

Et la dite Pétition est reçue et lue, demandant que le Bill pour détacher la paroisse de *St. Colomban*, qui fait maintenant partie du comté de *Québec*, de ce comté, et l'annexer à la division électorale de *Québec Ouest*, devienne loi.

Ordonné, Que la dite Pétition soit renvoyée au Comité conjoint des deux Chambres au sujet des Impressions du Parlement.

Sur motion de l'honorable Sir *Francis Hincks*, secondée par l'Honorable Sir *John A. Macdonald*,

Ordonné, Que le Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, et le budget supplémentaire, soient renvoyés au Comité de subsides.

L'Honorable Sir *Francis Hincks*, du Comité Permanent des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le septième rapport du dit Comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné les Bills suivants, et il est convenu de les rapporter avec des amendements, savoir :

Bill pour incorporer la Compagnie de dépôts de la Puissance ;

Bill pour incorporer la Banque de *Manitoba* ;

Bill pour incorporer la Compagnie de transport d'*Ontario* ;

Bill pour changer le nom de la " Société Permanente de construction de District de " *Montréal*," en celui de "Banque de prêts et de crédits fonciers," et pour accorder certains pouvoirs à cette banque ;

Bill pour incorporer la Chambre de Commerce de la ville de *Chatham* ;

Bill pour incorporer la Banque Supérieure du *Canada* ;

Bill pour incorporer la Chambre de Commerce de *St. Jean*.

L'Honorable Sir *George E. Cartier*, du Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques, présente à la Chambre le huitième rapport du dit Comité, lequel est lu comme suit :—

Votre Comité a examiné les Bills suivants, et il est convenu de les rapporter avec des amendements, savoir :—

Bill pour incorporer la Compagnie du Pont et du tunnel de Chemin de Fer de la Rivière *Ste. Claire*.

Bill pour incorporer la Compagnie du Pont de Chemin de Fer de *Détroit*.

Bill pour incorporer la Compagnie du Pont International du *St. Laurent*.

Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer et du Pont du *Côteau* et de la ligne Provinciale.

Bill pour amender l'Acte du Chemin de Fer du *St. Laurent* et de l'*Outaouais*.

La Chambre, en conformité, de l'Ordre, se forme de nouveau en Comité des subsides.

(EN COMITÉ.)

1. *Résolu*, Qu'une somme n'excedant pas trois mille neuf cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux traitements et dépenses contingentes du bureau de la statistique à *Halifax*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

2. *Résolu*, Qu'une somme n'excedant pas mille huit cent quatre-vingts dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux traitements de 316 sous-régistrateurs dans la Province de la *Nouvelle-Ecosse*, et à l'allocation pour les rapports de mariages, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

3. *Résolu*, Qu'une somme n'excedant pas cent quatre-vingt-dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face à la dépense qu'il faudra faire pour le recensement durant l'année fiscale au moyen de la balance restant de 1871-1872 qui doit-étre rapportée et qui est estimée à \$190,000, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

4. *Résolu*, Qu'une somme n'excedant pas dix-sept mille sept cent douze dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux traitements des agents et employés de l'immigration, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

5. *Résolu*, Qu'une somme n'excedant pas douze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux traitements des agents voyageurs, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

6. *Résolu*, Qu'une somme n'excedant pas deux mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face à l'inspection médicale, port de *Québec*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

7. *Résolu*, Qu'une somme n'excedant pas douze mille sept cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la quarantaine, *Québec*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

8. *Résolu*, Qu'une somme n'excedant pas trois mille neuf cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la quarantaine, *St. Jean, Nouveau-Brunswick*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

9. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille quatre cent soixante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la quarantaine, *Halifax*, (\$1,000 à revoter), pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

10. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordé à Sa Majesté pour faire face aux dépenses que nécessiteront d'autres mesures concernant la salubrité publique, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

11. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatorze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses contingentes des agences Canadiennes, et autres agences régulières, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

12. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatorze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais de route des agents voyageurs pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

13. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas soixante-et-dix mille dollars, soit accordé à Sa Majesté pour payer les octrois aux provinces pour les aider à encourager l'émigration, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

14. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq mille cinquante-et-un dollars et trente neuf centins, soit accordée à Sa Majesté pour payer l'octroi comme aide d'émigration Britannique et Coloniale, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

15. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille trois cent soixante et neuf dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer l'octroi comme aide à la société d'émigration de travailleurs et à la ligue nationale, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

16. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour aider à l'émigration et faire face à ses dépenses, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

17. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt-et-un mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'Hôpital de la Marine et des Emigrés à *Québec*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

18. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt-sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Hôpitaux de la Marine, *Nouveau-Brunswick* et *Nouvelle-Ecosse*, Hôpital *Ste. Catherine* et secours aux marins malades et dans la détresse aux divers ports de la Puissance et aux marins naufragés, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

19. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension de *Samuel Waller*, ci-devant Greffier, Chambre d'Assemblée *B.-C.*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

20. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas soixante-et-douze dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension de *L. Gagné*, Messenger, Chambre d'Assemblée, *B.-C.*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

21. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre-vingts dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension de *John Bright*, Messenger, Conseil Législatif, *H. C.*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

22. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension de Madame *Antrobus*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

23. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux cent quatre-vingt-douze dollars soit accordée à Sa Majesté, pour payer la pension de Madame *Caroline McEachern* et 4 enfants, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

24. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent quarante-six dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension de *Jane Lakey*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

25. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent-dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension de *Rhoda Smith*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

26. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent-dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension de *Janet Alderson*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

27. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension de *Margaret McKenzie*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

28. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois cent trente-six dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension de *Mary Anne Richey*, et 2 enfants, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

29. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre-vingts dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension de *Mary Morrison*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

30. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent dix dollars, soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension de *Louise Prud'homme*, et 2 enfants, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

31. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension de *Virginie Charron*, et quatre enfants, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

32. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent quarante six dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension de *Paul M. Robins*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

33. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas soixante-et-treize dollars soit accordée à Sa Majesté, pour payer la pension de *Charles T. Bell*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

34. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent neuf dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension de *Alex. Oliphant*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

35. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-onze dollars soit accordée à Sa Majesté, pour payer la pension de *Charles Lugsden*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

36. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent neuf dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté, pour payer la pension de *John White*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

37. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-onze dollars et vingt-cinq centins soit accordée à Sa Majesté, pour payer la pension de *Thomas Charters*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

38. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent dix dollars soit accordée à Sa Majesté, pour payer la pension de *Charles T. Robertson*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

39. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre cent dollars soit accordée à Sa Majesté, pour payer la pension de *Percy G. Routh*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

40. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté, pour payer la pension de *Richard S. King*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

41. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas soixante-et-treize dollars soit accordée à Sa Majesté, pour payer la pension de *George A. McKenzie*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

42. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent quarante-six dollars soit accordée à Sa Majesté, pour payer la pension de *Edward Hilder*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

43. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas soixante-et-treize dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension de *Fergus Scofield*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

44. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent neuf dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension de *John Bradley*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

45. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-onze dollars et vingt-cinq centins, soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension de *Richard Penticost*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

46. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent neuf dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension de *James Bryson* pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

47. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas soixante-et-treize dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension de *Jacob Stubbs* pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

48. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension de *Mary Connor*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

49. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-onze dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension de *Mary Hodgins*, et trois enfants, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

50. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension de *John Martin*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

51. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension de *A. W. Stevenson*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

52. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension de *Madame J. Thorburn*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

53. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois cent soixante-et-huit dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension de *Madame P. T. Worthington* et enfants, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

54. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent trente dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension de *Madame J. H. Elliot*, et enfants, pour l'année expirant le 30 Juin 1874.

55. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension de *Madame George Prentice*, et enfants, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

56. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante-et-six dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension de *Ellen Kirkpatrick*, et trois enfants, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

57. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension d'*Ensign Fealy*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

58. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas neuf mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer une indemnité à des pensionnaires au lieu de terres, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

59. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq millions quatre cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Chemin de Fer Intercolonial, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le Fauteuil, et M. *Stephenson* fait rapport que le Comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, Que le rapport soit reçu demain.

M. *Stephenson* informe aussi la Chambre, qu'il lui est enjoint de demander que le Comité ait la permission de siéger de nouveau aujourd'hui.

Résolu, Que cette Chambre se forme de nouveau aujourd'hui en le dit Comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier du Sénat a apporté le Message suivant :

Le Sénat a passé les Bills suivants sans amendement :

Bill intitulé : "Acte pour amender le chapitre quarante-sept des Statuts Refondus du *Haut-Canada*, intitulé : "Acte concernant les rivières et cours d'eau."

Bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie d'Assurance Maritime dite des *Ancre*."

Bill intitulé : "Acte pour amender l'Acte incorporant la compagnie d'Assurance de *l'Amérique Britannique* et les actes subséquents y relatifs."

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité pour examiner certaines résolutions relatives à l'amélioration et à l'agrandissement des canaux de la Puissance, étant lu,

L'Honorable M. *Langevin*, l'un des Membres de l'Honorable Conseil Privé, annonce alors à la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, que Son Excellence

étant informée du sujet des dites résolutions, les recommande à la considération de la Chambre.

La Chambre se forme alors en le dit comité.

(EN COMITÉ.)

1. *Résolu*, Que dans les résolutions adoptées par le huitième parlement provincial du *Canada*, sur lesquelles fut fondée une Adresse à Sa Majesté, demandant l'union des provinces de l'*Amérique Britannique du Nord*, il était affirmé que les améliorations requises pour le développement du commerce du grand *Ouest* avec les bords de la mer étaient de la plus haute importance, et qu'il était déclaré que ces améliorations devraient être commencées aussitôt que l'état des finances le permettraient.

2. *Résolu*, Que le temps est arrivé où l'état des finances et la condition matérielle de la Puissance demandent et permettent l'amélioration complète de notre système de canalisation, de manière à suffire au commerce croissant du pays, et à donner de plus grandes facilités au transport du trafic et du commerce de la Puissance.

3. *Résolu*, Que cette Chambre est d'opinion que le gouvernement du *Canada* devrait procéder de suite à l'amélioration et à l'agrandissement des canaux du *Canada*, d'après les dimensions et dans la mesure recommandées dans le rapport de la commission des canaux, mis devant cette Chambre durant la dernière session.

4. *Résolu*, Que prenant en considération la valeur et le volume du commerce entre les Provinces de l'Intérieur et les Provinces Maritimes de la Puissance, cette Chambre est en outre d'opinion que la construction d'un canal par lequel des navires de mer puissent passer du golfe *St. Laurent* à la *Baie de Fundy*, sans rompre charge ou faire un voyage long et souvent périlleux, autour des côtes de la *Nouvelle-Ecosse*, est d'une importance nationale, et que ce canal devrait être commencé sans délai.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Scatcherd* fait rapport que le Comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Scatcherd* fait rapport des résolutions en conséquence, et lesquelles sont lues comme suit :—

1. *Résolu*, Que dans les résolutions adoptées par le huitième parlement provincial du *Canada*, sur lesquelles fut fondée une Adresse à Sa Majesté, demandant l'union des Provinces de l'*Amérique Britannique du Nord*, il était affirmé que les améliorations requises pour le développement du commerce du grand *Ouest* avec les bords de la mer étaient de la plus haute importance, et qu'il était déclaré que ces améliorations devraient être commencées aussitôt que l'état des finances le permettraient.

2. *Résolu*, Que le temps est arrivé où l'état des finances et la condition matérielle de la Puissance demandent et permettent l'amélioration complète de notre système de canalisation, de manière à suffire au commerce croissant du pays, et à donner de plus grandes facilités au transport du trafic et du commerce de la Puissance.

3. *Résolu*, Que cette Chambre est d'opinion que le Gouvernement du *Canada* devrait procéder de suite à l'amélioration et à l'agrandissement des canaux du *Canada*, d'après les dimensions et dans la mesure recommandées dans le rapport de la commission des canaux, mis devant cette Chambre durant la dernière session.

4. *Résolu*, Que prenant en considération la valeur et le volume du commerce entre les Provinces de l'Intérieur et les Provinces Maritimes de la Puissance, cette Chambre est en outre d'opinion que la construction d'un canal par lequel des navires de mer puissent passer du golfe *St. Laurent* à la *Baie de Fundy*, sans rompre charge ou faire un voyage long et

souvent périlleux, autour des côtes de la *Nouvelle-Ecosse*, est d'une importance nationale, et que ce canal devrait être commencé sans délai.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois elles sont adoptées.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, se forme de nouveau en Comité des subsides.

(EN COMITÉ.)

1. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatorze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour construire un Chemin de Fer d'embranchement depuis les mines de fer Accadiennes, Londonderry, Nouvelle-Ecosse, jusqu'au Chemin de Fer Intercolonial pour l'année expirant le 30 Juin, 1873.

2. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais du prolongement du terminus du Chemin de Fer à Halifax, y compris le quai du Chemin de Fer au terminus en eau profonde à Richmond, (\$150,000 à revoter), pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

3. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux cent trente-quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté, pour faire face au Chemin de Fer Européen et nord Américain pour être distribué comme suit : 1o. Pour l'augmentation du service à St. Jean et Pointe-du-Chêne, (à revoter, \$150,000). 2o. Pour bâtir un quai en eau profonde à St. Jean \$84,000 pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

4. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais et amélioration du fleuve St. Laurent, entre Québec et Montréal, (la moitié de la dépense devant être payée par les commissaires du havre de Montréal), pour l'année expirant le 30 juin, 1873.

5. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois cent soixante-et-un mille cinq cents dollars, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

6. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent dix mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Chemin de Fer de la Nouvelle-Ecosse, pour être distribuée comme suit : 1o. Pour le matériel roulant pour le trafic du charbon \$67,000. 2o. Pour voies d'évitement, eau, locomotives, remises, ballast, etc., \$43,600, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

7. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Chemin de Fer Européen, et nord Américain pour être distribuée comme suit : 1o. Pour voies d'évitement, \$6,000. 2o. Magasins, \$4,500. Matériel roulant, \$49,750. Nouveaux rails, \$22,000. Nouveaux piliers, pont du Chemin de Fer à Sackville \$17,000, pour l'année expirant le 30 juin, 1873.

8. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quarante-trois mille dollars, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Canal Lachine, pour être distribuée comme suit : 1o. Pour canal à la rivière St. Pierre, (à revoter) \$13,000. 2o. Déversoir et coursier pour maintenir le niveau de l'eau à l'écluse St. Gabriel, \$20,000, (à se voter \$20,000), pour l'année expirant le 30 juin, 1873.

9. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent soixante-et-trois mille dollars, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal Welland, pour être distribuée comme suit : 1o. Pour un déversoir, à Dunnville (à revoter \$11,000). 2o. Pour approfondissement du havre, Port Dalhousie (à revoter \$15,000), \$25,000. 3o. approfondissement du havre, Port Colborne, (à revoter \$12,000), \$37,000. 4o. Surveillance et dépenses contingentes \$8,000. 5o. Fossés latéraux, \$4,000. 6o. Pour l'alimentation temporaire de l'eau, \$70,000, pour l'année expirant le 30 Juin 1870.

Et la Chambre ayant continuée de siéger jusqu'à minuit,

Mercredi, 5 Juin 1872.

10. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour amélioration du chenal à l'écluse Ste. Anne, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

11. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du Canal *Kideau*, pour alimentation additionnelle et amélioration du bassin du Canal *Ottawa*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

12. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du Canal *Chambly*, pour maisons, pour le Contrôleur et le maître éclusier, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

13. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quinze mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des Canaux, pour travaux divers, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

14. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour amélioration aux Rivières, pour être distribuée comme suit : pour faire enlever le roc au *Cap à la Roche, St. Laurent*, 12,000,00 ; pour faire enlever le roc à la Rivière *Richelieu, Québec*, \$5,000,00 ; pour faire enlever le roc désigné sous le nom "The Two Sisters," Rivière *Fraser, Colombie Britannique*, \$7,000,00 ; pour voie de halage, Rivière *St. Jean, N.-B.*, \$1,000,00 ; pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

15. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des Chemins et Ponts, pour être distribuée comme suit : *Temiscouata, Métapédiaç et Huntingdon* et Chemin du *Port St. Louis*, (Chemin Militaire). \$10,000,00 ; Pont, *Portage-du-Fort* (à revoter \$8,000,00), pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

16. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent soixante-et-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses pour outillage et travaux sur le chemin de la *Rivière Rouge*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

17. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas six cent quarante-quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté, pour faire aux dépenses des Edifices Publics et pour être distribuée comme suit : *Ottawa*, Bureau de Poste, de Douane et Bureau du Revenu de l'Intérieur, (à revoter, \$40,000,00) ; *Toronto*, Maison de Douane, Banques d'Epargne, entrepôt et Bureau du Revenu de l'Intérieur (à revoter \$114,000,00) ; *Toronto*, Bureau de Poste, de *Québec London* (à revoter \$30,000,00), \$50,000,00 ; *London* Maison de Douane (à revoter \$20,000,00) ; *Kingston*, Station des Emigrants, \$4,000,00 ; pour construction du Bureau de Poste de *Montréal*, (à revoter \$40,000,00), \$120,000 ; Maison de Douane des *Trois-Rivières* et Bureau du Revenu de l'Intérieur, \$12,000,00 ; Station de Quarantaine, *Grosse Ile* \$18,000,00 ; Station des Emigrants à *Lévis*, \$4,000,00 ; Station des Emigrants à *Montréal*, \$3,000,00 ; Station des Emigrants à *Sherbrooke*, \$1,000,00 ; Maison de Douane et Bureau du Revenu de l'Intérieur de *Pictou, N.-E.*, \$12,000,00 ; Station de la Quarantaine *Nouvelle-Ecosse*, \$14,000,00 ; Bureau de Poste de *St. Jean, Nouveau-Brunswick*, pour sa construction (à revoter \$36,000,00) \$50,000,00 ; Banque d'Epargnes de *St. Jean, Nouveau-Brunswick*, \$40,000,00 ; pour maison de Douane à *Chatham et Newcastle, Nouveau-Brunswick*, et pour le Revenu de l'Intérieur, \$18,000,00 ; pour la Station de la Quarantaine, *Nouveau-Brunswick* \$8,000,00 ; pour une maison de Douane et Bureau du Revenu de l'Intérieur, *Manitoba* \$13,000,00 ; pour un Bureau de Poste, \$10,000,00 ; pour un Bureau des Terres et Bureau de l'Assistant Receveur-Général, \$13,000,00 ; pour Maison de Douane, Bureau de Poste et Bureau du Revenu de l'Intérieur, *Colombie Britannique*, \$25,000,00 ; pour l'Hôpital de Marine, \$20,000,00 ; pour Bureau du Pénitencier (explorations et plans, etc.) \$5,000,00 ; pour les Edifices Publics généralement, \$30,000,00, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Stephenson* fait rapport que le Comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, Que le rapport soit reçu aujourd'hui.

M. *Stephenson* informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le Comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, Que cette Chambre se forme de nouveau en le dit comité.

Et la Séance ayant continué jusqu'à une heure, mercredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Mercredi, 5 Juin 1872.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier a reçu un état indiquant la dépense encourue pour procurer des voitures et des hommes à l'endroit appelé *Prince Arthur's Landing* pour le transport des émigrants à *Fort Garry* ; aussi la dépense encourue pour le même service depuis le terminus Ouest du lac *Supérieur* et le chemin de *Shebandowan* jusqu'au côté Nord du Lac des Bois ; aussi, un état semblable indiquant le montant dépensé depuis le *Lac des Bois* jusqu'au *Fort Garry* pour ce service ; aussi, le nombre d'émigrants transportés sur la dite route, en conformité de l'ordre de la Chambre du 22 Avril dernier. (*Documents de la Session, No. 64.*)

La Pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par M. *Fortin*, la Pétition de *William Flyman*, Maire et autres, de la Municipalité du *Cap Rosier*, Comté de Gaspé.

Conformément à l'Ordre du Jour, la Pétition suivante est lue :

De MM. *Gibb, Land* et Cie., et autres, Marchands et Commerçants de la Cité de *Québec*, demandant que le Bill pour l'inspection de certains des principaux articles soit amendé de manière à rendre obligatoire l'inspection du poisson, de l'huile de poisson, du beurre et du lard.

M. *Bown*, du Comité Permanent des Ordres Permanents, présente à la Chambre le quatorzième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné l'avis donné au sujet du Bill du Sénat, intitulé : " Acte pour venir en aide à *John Robert Martin*," et il l'a trouvé suffisant.

M. *Brousseau* du Comité Conjoint des deux Chambres au sujet des Impressions du Parlement, présente à la Chambre le cinquième rapport du dit Comité, lequel est lu comme suit :

Le comité recommande que les documents suivants soient imprimés :—

Réponse à une Adresse.—Correspondance entre le gouvernement de la Puissance et le gouvernement impérial au sujet de l'enlèvement illégal, par des citoyens américains, dans le Port de *Guysboro'*, dans la *Nouvelle-Ecosse*, en septembre dernier, de la goëlette de pêche américaine, "*C. H. Horton*", saisie pour violation des lois canadiennes sur les pêcheries.

Message de Son Excellence le Gouverneur-Général transmettant certaine correspondance et sentence des arbitres au sujet des édifices provinciaux à *Halifax*. (*Comme Documents de la Session seulement.*)

Rapport sommaire des investigations géologiques, daté le 20 mai 1872.

Compte des deniers dépensés sous l'autorité de l'acte 31 Vic., ch. 67, pour l'exploration géologique du *Canada*, pour l'année expirée le 30 juin 1871. (*Comme Documents de la Session seulement.*)

Réponse à une Adresse.—Rapports par M. *Perley*, I. C., relatifs à la navigation de la rivière *St. Jean*. (*Pour distribution seulement.*)

Réponse à une Adresse.—Correspondance relative à l'acte des écoles, passé par la législature locale du *Nouveau-Brunswick*, entre le gouvernement de la Puissance et celui du *Nouveau-Brunswick*, etc.

Réponse supplémentaire à une adresse—correspondance entre le gouvernement et les douanes, etc., au sujet de la saisie entre les mains de M. *A. Hamel, jr.*, de marchandises appartenant à *Joseph Hamel* et frères, marchands importateurs de la cité de *Québec*. (*Pour distribution seulement.*)

Réponse à une Adresse.—Etat donnant les noms, l'origine, la croyance religieuse, la position et le salaire de tous les employés du gouvernement de la Puissance, y compris les départements publics, le Sénat, les Communes et la commission du chemin de fer intercolonial.

Réponse à une Adresse.—Correspondance entre le gouvernement de la Puissance et celui de la province de *Québec*, et l'hon. juge *Bossé*, au sujet du refus de ce dernier de résider à *Montmagny* ; avec la pétition de *Prudent Têtu* et autres, du district de *Montmagny* ; demandant que des mesures soient prises pour obliger l'honorable juge *Bossé* à fixer sa résidence à *St. Thomas de Montmagny*. (*Pour distribution seulement.*)

Réponse à une Adresse.—Plans, rapports, etc., relatifs à l'amélioration de la navigation des rivières *Thames* et *Sydenham*, depuis 1867. (*Pour distribution seulement.*)

Réponse à une Adresse.—Correspondance, rapports et plans relatifs à la rade de *Paspébiac*, avec une carte.

Réponse à une Adresse.—Rapports d'ingénieurs ou autres, nommés pour s'enquérir sur la localisation du canal sur la batture *Ste. Claire*, du côté canadien du chenal, par le gouvernement des *Etats-Unis*.

Réponse à une Adresse.—Etat du nombre de causes qui, durant les trois dernières années, ont été portées devant le conseil privé de Sa Majesté, en appel de jugements rendus dans chacune des Provinces d'*Ontario*, de *Québec*, du *Nouveau-Brunswick* et de la *Nouvelle-Ecosse*. (*Pour distribution seulement.*)

Réponse à une Adresse.—Etat des sommes payées à des employés ou fonctionnaires, pour écritures extra ou autres ouvrages pendant l'année fiscale expirée le 30 juin 1871. (*Pour distribution seulement.*)

Réponse à une Adresse.—Etat de toutes les sommes reçues pour services *extra*, etc., par les sous chefs et officiers des départements à *Ottawa*, et par les inspecteurs des bureaux de poste des différentes provinces, pour l'année expirée le 31 mars 1872. (*Pour distribution seulement.*)

Réponse à une Adresse.—Correspondance entre le gouvernement de la Puissance et celui d'*Ontario*, au sujet de la limite nord-ouest d'*Ontario*.

Réponse à une Adresse.—Correspondance depuis le 1er Novembre dernier entre le gouvernement, l'agent à *Caughnawaga* et les Sauvages Iroquois au sujet de la conduite des chefs de ces Sauvages, etc. (*Pour distribution seulement.*)

Réponse à une Adresse.—Comptes des impressions départementales et confidentielles depuis la date des deniers états soumis ; aussi de reliure, etc. (*Comme Documents de la Session seulement.*)

Réponse à une Adresse.—Etat de toutes les cas où la sentence de punition corporelle a été mise à effet en *Canada*. (*Pour distribution seulement, et en substituant les initiales aux noms des personnes.*)

Réponse à une Adresse.—Copie des lois de *Manitoba* décrétées, durant la dernière session de la législature locale, au sujet de l'inscription et des qualifications des électeurs et de la constitution d'une cour suprême. (*Pour distribution seulement.*)

Etats, d'après les archives des élections à la présente Chambre des Communes, pour la *Colombie Anglaise* et *Manitoba*, indiquant le nombre total de votes donnés dans chaque division électorale où il y a eu contestation, avec la population de chaque collège électoral, etc. (*L'édition dans les deux langues.*)

Réponse à une Adresse.—Correspondance entre le Secrétaire d'Etat pour les Provinces et toutes personnes au sujet du lot de front 51 de la réserve des Sauvages à *Sarnia*. (*Pour la distribution seulement.*)

Réponse à une Adresse.—Correspondance relative aux relations commerciales entre le *Canada* et les *Indes Occidentales* ;

Pétition de J. U. Bédard, maire, et autres, du comté de *Québec*, demandant que la municipalité de *St. Colomban*, dans le dit comté, en soit détachée et qu'elle soit annexée au district électoral de *Québec Ouest* pour les fins d'élection à la Chambre des Communes.

Le comité recommande que les documents suivants ne soient pas imprimés :—

Réponse à une Adresse relative à la mort d'*Albert Trider*, employé sur le chemin de fer de *Windsor* et *Halifax*, procédés à l'enquête du coroner, et verdict du jury, et état de tous accidents sur ce chemin de fer, etc. ;

Réponse à une Adresse.—Correspondance au sujet du partage du surplus de la dette de la ci-devant province du *Canada* entre les provinces de *Québec* et d'*Ontario*, et au sujet de l'arbitrage qui a eu lieu à l'égard de ce partage, et au sujet de demandes à l'effet qu'il soit

accordé aux provinces de la Puissance, ou à quelqu'une d'elles, des subventions additionnelles ou des conditions financières plus favorables ;

Réponse à une Adresse,—Correspondance entre le maître de poste d'*Halifax*, N. E., et le maître général des postes au sujet de la soustraction de lettres d'argent du bureau de poste.

Réponse à une Adresse,—Etat de tous droits de douane perçus aux ports de la baie d'*Hudson*, sur la baie d'*Hudson*, 1868-69, 1869-70 et 1870-71.

Réponse à une Adresse,—Correspondance relative à l'établissement d'un service postal quotidien entre *Joliette*, *St. Ambroise de Kildare*, et *Ste. Mélanie d'Aillebout*, dans le comté de *Joliette*.

Réponse à une Adresse,—Rapports par l'ingénieur au département des travaux publics sur l'exploration du canal *Welland* en 1871 ; aussi, rapports sur le même sujet par l'ingénieur en chef du dit département ;

Réponse à une Adresse,—Correspondance entre le gouvernement et le lieutenant-gouverneur de *Manitoba* et des territoires du Nord-Ouest au sujet de l'introduction dans le territoire du Nord-Ouest de liqueurs enivrantes par des personnes qui ne sont point des sujets britanniques.

L'honorable M. *Langevin*, l'un des Membres de l'Honorable Conseil Privé, présente, conformément à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, la réponse à une Adresse de la Chambre des Communes, datée le 22 mai, 1872, demandant copie de toute correspondance, de tous ordres en conseil, rapports, estimation, plans, devis et autres papiers relatifs au creusement du Ravin de *Shippegon*. (*Documents de la Session*, No. 63.)

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a adopté les amendements faits par cette Chambre au Bill intitulé : " Acte relatif à la quarantaine," sans amendement.

Et aussi, le Sénat a passé le Bill intitulé : " Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de la Frontière de Québec," avec plusieurs amendements, auquel il demande le concours de cette Chambre.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au Bill intitulé : " Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de la Frontière de Québec," et lesquels sont lus comme suit.

Page 1, ligne 14.—Après " Frontière" insérez " de Québec."

Page 1, ligne 17.—Substituez aux lettres initiales " M. P. P.," partout où elles se rencontrent, les initiales " M. L. P."

Page 1, ligne 18.—Substituez aux initiales " M. P. P." les initiales " M. L. P.," et après " *L. D. Lafontaine*, M. L. P.," insérez, " *François Béchard*, M. P., *F. G. Marchand*, M. L. P., *Sixte Coupal*, M. P., *Louis Molleur*, M. L. P."

Page 1, ligne 25.—Après " Frontière" ajoutez " de Québec."

Page 1, ligne 35.—Après " Ouest" ajoutez " au Nord-Ouest."

Page 1, ligne 38.—Après " mentionné" insérez " sauf pour ce qui regardera la construction d'un pont sur la rivière *Richelieu*, les dispositions de la cinquante-cinquième section de l'Acte des Chemins de Fer de 1868."

Page 2, ligne 38.—Substituez partout aux lettres initiales " M. P. P." les initiales " M. L. P."

Page 2, ligne 39.—Substituez aux initiales " M. P. P." les initiales " M. L. P.," et après " *L. D. Lafontaine*, M. L. P.," ajoutez " *François Béchard*, M. P., *F. G. Marchand*, M. L. P., *Sixte Coupal*, M. P., *Louis Molleur*, M. L. P."

Page 6, ligne 24.—Après " Frontière" insérez " de Québec."

(*Dans la formule à la fin du Bill.*)

Page 6, ligne 30.—Après " Frontière" insérez " de Québec."

Page 6, ligne 32.—Après " Frontière" insérez " de Québec."

Ordonné, Que les dits amendements soient lus la seconde fois demain.

Sur motion de M. *Barthe*, secondée par M. *Fortin*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, la correspondance entre *Lévi Larue*, surintendant de l'écluse de *St. Ours*, et le Gouvernement au sujet de la rémunération des personnes employées à la dite écluse.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des Membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil Privé.

L'honorable Sir *George E. Cartier*, du Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques, présente à la Chambre le neuvième rapport du dit Comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné les bills suivants, dont il est convenu de faire rapport avec des amendements :—

Bill pour accorder certains pouvoirs additionnels à la compagnie du Chemin de Fer d'*Ottawa, Vaudreuil et Montréal*.

Bill pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du Chemin de Fer du *Canada Central*.

Bill pour incorporer la compagnie du Chemin de Fer du *Pacifique de Québec*.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill pour diviser certains districts de votation dans le comté d'*Inverness*, dans la province de la *Nouvelle-Ecosse*, et pour pourvoir à ce qu'il soit fait des listes électorales en conséquence, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Chipman* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour étendre la loi relative au port d'armes dangereuses, étant lu,

M. *O'Connor* propose, secondé par M. *Hurdon*, que le Bill soit maintenant lu la seconde fois, et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise ; et la question est résolue négativement.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender la loi concernant les annonces relatives aux effets volés, étant lu,

M. *Carter* propose, secondé par M. *Gibbs*, que le Bill soit maintenant lu la seconde fois,

Et des débats s'ensuivent,

Sur motion de l'Honorable M. *Holton*, secondée par l'Honorable M. *Mackenzie*,

Ordonné, Que les débats soient ajournés.

L'Honorable Sir *Francis Hincks*, du Comité permanent des Banques et du commerce, présente à la Chambre, le huitième rapport du dit Comité, lequel est lu comme suit :

Votre Comité a examiné les Bills suivants, et il est convenu de les rapporter avec des amendements, savoir :—

Bill pour incorporer la compagnie du *Nord-Ouest*.

Bill pour amender ultérieurement l'acte d'incorporation de la Compagnie d'Assurance de l'Ouest.

Bill pour incorporer la société impériale de Garantie et de Prêts.

Bill pour incorporer la Compagnie d'Assurance de *Manitoba*.

Bill pour incorporer la Compagnie d'Amélioration du *Canada*.

Bill pour incorporer la Banque *Ville-Marie*.

Quant à ce dernier Bill, votre Comité désire faire remarquer que ses auteurs sont actionnaires de la société permanente de construction du district, de *Montréal*, et qu'ils ont devant votre Honorable Chambre un Bill pour conférer à cette société certains privilèges de banque qu'il n'est point jugé à propos de lui conférer, et qu'ils ont en conséquence présenté ce bill de banque.

Sous ces circonstances, votre comité recommande que l'honoraire de cent piastres payé sur le bill de la société permanente de construction de district de *Montréal*, soit remboursé.

Sur motion de l'Honorable Sir *Francis Hincks*, secondée par l'Honorable M. *Holton*, *Ordonné*, Que l'honoraire payé sur le Bill pour changer le nom de la société permanente de construction de *Montréal* en celui de Banque de Prêts de crédit foncier, et pour accorder certains pouvoirs à la banque, soit remboursé.

Sur motion de l'Honorable Sir *Francis Hincks*, secondée par l'Honorable M. *Tilley*, *Résolu*, Que, demain, cette Chambre se formera en comité pour examiner la résolution suivante :

Qu'il est expédient que tous les droits de douane, soit spécifiques, soit *ad valorem*, maintenant payables sur le thé et le café importés en *Canada* soient abolis le et après le 1er jour de juillet de la présente année de 1872; pourvu que le thé et le café sur lesquels tels droits ont été payés pourront être entreposés et emmagasinés de nouveau en tout temps avant le vingt-neuvième jour de juin de la dite année, sous tels réglemens (s'il en est) que le gouverneur en conseil pourra juger à propos de faire, et que lorsqu'ils seront ainsi remis en entrepôt et emmagasinés de nouveau, le montant du droit spécifique payé sur ce thé ou ce café sera remboursé au propriétaire sous forme de remise de droit par le collecteur de la douane au port où ils sont ainsi remis en entrepôt et emmagasinés ainsi de nouveau, ou par le receveur-général; pourvu que si en aucun temps un droit de douane plus élevé était payable aux *Etats-Unis d'Amérique* sur le thé importé du *Canada* que sur le thé importé de tout autre pays, alors le gouverneur en conseil pourra imposer sur le thé importé en *Canada* des *Etats-Unis*, un droit de douane égal à celui payable dans les *Etats-Unis* sur le thé importé du *Canada*.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pourvoyant à ce que les élections des Membres de la Chambre des Communes du *Canada* se fassent au scrutin secret, étant lu,

M. *Tremblay* propose, secondé par M. *Bertrand*, que le Bill soit maintenant lu la seconde fois;

L'Honorable Sir *John A. Macdonald* propose comme amendement, secondé par l'Honorable Sir *George E. Cartier*, que le mot "maintenant" soit retranché, et qu'il soit remplacé par les suivants "d'hui en trois mois."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

Pour :

Messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Costigan,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Ault,</i>	<i>Coupal,</i>	<i>Lacerte,</i>	<i>Ross, Dundas),</i>
<i>Baker,</i>	<i>Crauford (Brockville),</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Ross (Prince-Edouard),</i>
<i>Barthe,</i>	<i>Crauford (Leeds),</i>	<i>Lapum,</i>	<i>Ross (Victoria, N.-E.),</i>
<i>Beaty,</i>	<i>Cumberland,</i>	<i>Lawson,</i>	<i>Ryan (Montréal Ouest)</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Currier,</i>	<i>Little,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Daoust,</i>	<i>Macdonald Sir John A. Sriver,</i>	
<i>Benoit,</i>	<i>DeCosmos,</i>	<i>McDonald (Lunenburg) Shanly,</i>	
<i>Blanchet,</i>	<i>DeLorme (Provencher),</i>	<i>McDonald (Middlesex) Simard,</i>	
<i>Bown,</i>	<i>Dobbie,</i>	<i>Masson (Soulanges),</i>	<i>Sproat,</i>
<i>Brousseau,</i>	<i>Drew,</i>	<i>Masson (Terrebonne),</i>	<i>Stephenson,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Dugas,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Street,</i>
<i>Cameron (Huron),</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McConkey,</i>	<i>Thompson (Caribou),</i>
<i>Cameron (Inverness),</i>	<i>Gaucher,</i>	<i>McDougall (Lanark),</i>	<i>Thompson (Haldimand),</i>
<i>Cameron (Peel),</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Merritt,</i>	
<i>Campbell,</i>	<i>Gendron,</i>	<i>Morris,</i>	<i>Tilley,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Gibbs,</i>	<i>Morison (Victoria O.)</i>	<i>Tupper,]</i>

<i>Caron,</i>	<i>Gray,</i>	<i>Morrison (Niagara),</i>	<i>Walsh,</i>
<i>Carter,</i>	<i>Grover,</i>	<i>Nathan,</i>	<i>Webb,</i>
<i>Cartier, Sir George E.</i>	<i>Hincks, Sir Francis,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>White, (Halton),</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Houghton</i>	<i>O'Connor,</i>	<i>White (Hastings Est).</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Hurdon,</i>	<i>Perry,</i>	<i>Willson</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Irvine,</i>	<i>Pinsonneault,</i>	<i>Workman,</i>
<i>Chipman,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Pope,</i>	et
<i>Cimon,</i>	<i>Jones (J'ds et Gr'ville)</i>	<i>Pouliot,</i>	<i>Wright (Comté d'Ota-</i>
<i>Coffin,</i>	<i>Keeler,</i>	<i>Relford,</i>	<i>tawa.)—104.</i>
<i>Colby,</i>	<i>Kempt,</i>	<i>Renaud,</i>	

CONTRE :

Messieurs

<i>Anglin,</i>	<i>Forris,</i>	<i>Metcalfe,</i>	<i>Tourangeau,</i>
<i>Bécharid,</i>	<i>Forbes,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Tremblay,</i>
<i>Bertrand,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>Oliver,</i>	<i>Wallace (Albert),</i>
<i>Blake,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wallace (Ile Van-</i>
<i>Bodwell,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>Pozer,</i>	<i>couver),</i>
<i>Bolton,</i>	<i>Godin,</i>	<i>Ross (Wellington, D.C.)</i>	<i>Wells,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Rymal,</i>	<i>Whitehead,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Joly,</i>	<i>Smith (Westmoreland),</i>	<i>Wood,</i>
<i>Burpee,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Snider,</i>	<i>Wright (York, Ontario),</i>
<i>Cheval,</i>	<i>McGill,</i>	<i>Stirton,</i>	<i>D.O.) et</i>
<i>Delorme (St Hyacinthe)</i>	<i>McMonies,</i>	<i>Thompson (Ontario),</i>	<i>Young.—43.</i>
<i>Dorion,</i>			

Ainsi, la question est résolue affirmativement.

Alors, la motion principale ainsi amendée étant mise aux voix,

Ordonné, Que le Bill soit lu la seconde fois d'hui en trois mois.

L'Ordre du Jour, pour la seconde du Bill pour assimiler la loi de la *Nouvelle-Ecosse* relative à l'intérêt à celle d'*Ontario* et *Québec*, étant lu,

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le Bill soit retiré.

L'Ordre du Jour, pour la seconde lecture du Bill pour pourvoir à la nomination d'officiers rapporteurs pour la prochaine élection générale des Membres de la Chambre des Communes du *Canada*, étant lu,

M. *Fournier* propose, secondé par M. *Tremblay*, que le Bill soit maintenant lu la seconde fois,

L'Honorable Sir *John A. Macdonald* propose comme amendement, secondé par l'Honorable Sir *George E. Cartier*, que le mot "maintenant" soit retranché et qu'il soit remplacé par les suivants, "d'hui en trois mois."

Et étant six heures, M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie, P. M.

Sept heures et demie, P. M.

Conformément à la 19^e règle de cette Chambre les Bills Privés sont appelés.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, procède à prendre en considération les amendements faits en Comité sur le Bill pour incorporer la Compagnie d'*Anticosti*, lesquels sont lus pour la première et la seconde fois et adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, se forme en Comité sur le Bill pour étendre les pouvoirs de la Compagnie du Télégraphe de *Montréal*, et pour d'autres fins, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Chipman* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et y a fait des amendements.

Ordonné, Que les amendements soient maintenant pris en considération.

Les amendements sont alors lus pour la première et la seconde fois, et adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Compagnie de dépôts de la Puissance, étant lu,

Le Bill est, en conséquence lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Lawson* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et y a fait des amendements.

Ordonné, Que les amendements soient maintenant pris en considération.

Les amendements sont alors lus pour la première et la seconde fois, et adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Banque de *Manitoba*, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la première fois, et renvoyé à un Comité Général.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Nathan* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Compagnie de Transport d'*Ontario*, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Morrison* (*Niagara*), fait rapport que le Comité a examiné le Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour changer le nom de la "Société Permanente de Construction de District de *Montréal*" en celui de "Banque de Prêts et de Crédit Foncier," et pour accorder certains pouvoirs à cette banque, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Chipman* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit : "Acte pour changer le nom de la Société Permanente de Construction du District de Montréal," en celui de "Compagnie de Prêt et de Crédit Foncier," et lui accorder certains pouvoirs.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Chambre de Commerce de la ville de *Chatham*, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Merritt* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et y a fait un amendement.

Ordonné, Que l'amendement soit maintenant prise en considération.

L'amendement est alors lu pour la première et la seconde fois, et adopté.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

L'Ordre du jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Banque Supérieure du *Canada*, étant lu.

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Street* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Chambre de Commerce de *St. Jean*, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Lawson* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Compagnie du Pont et tunnel de Chemin de Fer de la Rivière *St. Claire*, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Lawson* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Compagnie du Pont de Chemin de Fer de la Rivière *Détroit*, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Shanly* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Compagnie du Pont International du *St. Laurent*, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Morrison (Niagara)* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer et du Pont du *Côteau* et de la ligne provinciale, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Ryan, (Montréal-Ouest)*, fait rapport que le Comité a examiné le Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte du Chemin de Fer du *St. Laurent* et de l'*Ottawa*, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Scatcherd* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier du Sénat a apporté le Message suivant :

Le Sénat a passé le Bill intitulé : " Acte pour incorporer la Chambre de Commerce de "*Ste. Catherine, (Ontario)*," sans amendement.

La Chambre reprend la considération ultérieure de l'amendement proposé aujourd'hui à la motion, savoir, Que le Bill pour pourvoir à la nomination d'officiers-rapporteurs pour la prochaine élection générale des Membres de la Chambre des Communes du *Canada*, soit maintenant lu la seconde fois, et lequel amendement était, que le mot " maintenant " soit retranché, et qu'il soit remplacé par les suivants : " d'hui en trois mois. "

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Connell,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Pope,</i>
<i>Archambeault,</i>	<i>Costigan,</i>	<i>Jones (Leeds et Gren-Fouliot,</i>	<i>Ray,</i>
<i>Baker,</i>	<i>Crawford (Brockville),</i>	<i>ville),</i>	<i>Renaud,</i>
<i>Barthe,</i>	<i>Crawford (Leeds),</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Beaty,</i>	<i>Cumberland,</i>	<i>Lccerte,</i>	<i>Ross (Dundas),</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Currier,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Ryan (Montréal Ouest)</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Daoust,</i>	<i>Lapum,</i>	<i>Scriven,</i>
<i>Benoit,</i>	<i>DeLorme (Provencher)</i>	<i>Lawson,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Bertrand,</i>	<i>Dobbie,</i>	<i>Macdonald, Sir J. A.</i>	<i>Stephenson,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Drew,</i>	<i>McDonald (Lunenbourg)</i>	<i>Stimpson,</i>
<i>Bown,</i>	<i>Dugas,</i>	<i>McDonald (Middlesex)</i>	<i>Thompson (Caribou),</i>
<i>Brousséau,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Masson (Soulanges),</i>	<i>Tilley,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Ferris,</i>	<i>Masson (Terrebonne),</i>	<i>Tourangeau,</i>
<i>Burpee,</i>	<i>Fortin,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Cameron (Inverness),</i>	<i>Gaucher,</i>	<i>McDougall (Lanark),</i>	<i>Wallace (Albert),</i>
<i>Cameron (Peel),</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>McGreevy,</i>	<i>Wallace (Ille Van-</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Gendron,</i>	<i>McKeagney,</i>	<i>couwer),</i>
<i>Carling,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Merritt,</i>	

<i>Caron,</i>	<i>Gray,</i>	<i>Morris,</i>	<i>Walsh,</i>
<i>Carter,</i>	<i>Grover,</i>	<i>Morrison (Niagara),</i>	<i>Webb,</i>
<i>Cartier, Sir Geo. E.</i>	<i>Hincks, Sir Francis,</i>	<i>Munroe,</i>	<i>White (Halton),</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Nathan,</i>	<i>Willson,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Houghton,</i>	<i>Perry,</i>	<i>Wright (Comté</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Hurdon,</i>	<i>Pinsonneault,</i>	<i>d'Ottawa),</i>
<i>Colby,</i>	<i>Irvine,</i>		<i>—95.</i>

CONTRE :

Messieurs

<i>Anglin^a</i>	<i>Forbes,</i>	<i>Metcalfe,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Bécharde,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Morrison (Victoria O.),</i>	<i>Snyder,</i>
<i>Bodwell,</i>	<i>Goffrion,</i>	<i>Oliver,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Godin,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Thompson (Haldim'nd)</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Pelletier</i>	<i>Thompson, (Ontario),</i>
<i>Cameron (Huron),</i>	<i>Joly,</i>	<i>Pickard,</i>	<i>Tremblay,</i>
<i>Carmichael,</i>	<i>Kempt,</i>	<i>Power,</i>	<i>Wells,</i>
<i>Cheval,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Pozer,</i>	<i>White (Hastings Est),</i>
<i>Chipman,</i>	<i>Magill,</i>	<i>Redford,</i>	<i>Wood,</i>
<i>Coffin,</i>	<i>McConkey,</i>	<i>Ross (Prince-Edouard),</i>	<i>Wright (York, Ontario,</i>
<i>Coupal,</i>	<i>McDougall (Renfrew),</i>	<i>Ross (Victoria, N. E.),</i>	<i>D. O.) et</i>
<i>Delorme (St. Hyacinthe),</i>	<i>McMonics,</i>	<i>Ross (Wellington, D.C.)</i>	<i>Young.—52.</i>
<i>Dorion,</i>			

Ainsi, la question est résolue affirmativement. •

Alors, la question principale étant mise aux voix,

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois d'hui en trois mois.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender la loi relative aux lettres de change, et aux billets promissoires, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Street* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et y a fait un amendement.

Ordonné, Que l'amendement soit maintenant pris en considération.

L'amendement est alors lu pour la première et la seconde fois, et adopté.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour pourvoir à la révision des listes électorales pour les élections des Membres de la Chambre des Communes dans un certain district de révision du Comté de *Victoria, Nouvelle-Ecosse*, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Pâquet* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de l'Honorable Sir *Francis Hincks*, secondée par l'Honorable Sir *John A. Macdonald*,

Résolu, Que, Vendredi prochain, cette Chambre se formera en Comité pour examiner la résolution suivante :

Que, pour rembourser au fonds consolidé de revenu la somme votée par le Parlement pour être employée, sous la surintendance du département des travaux publics, à l'amélioration de la navigation du fleuve *St. Laurent*, entre *Québec* et *Montréal*, il est expédient de décréter qu'une somme aussi égale que possible à l'intérêt, au taux de cinq pour cent par année, de la somme ainsi votée, et au taux d'un pour cent en sus, à l'effet de former un fonds d'amortissement pour payer la dite somme, sera prélevée,—une moitié, au moyen de droits de tonnage sur les navires de mer entrant dans le havre de *Montréal*, venant de ports au-delà des limites de la Puissance du *Canada*, ou laissant ce havre pour se rendre à de tels ports, et d'un tirant d'eau de seize pieds ou plus, et pour chaque fois qu'ils entreront dans le dit havre ou qu'ils en sortiront,—et l'autre moitié, au moyen de l'addition d'un égal pourcentage à tous les droits de quaiage maintenant payables sur les marchandises débarquées, embarquées ou déposées dans le dit havre,—tels droits de tonnage et pourcentage devant être fixés de temps à autre par le Gouverneur en Conseil, et prélevés et perçus par les Commissaires du havre, avec l'aide du collecteur de la douane de la même manière avec les droits de tonnage et de quaiage maintenant payables, et devant être payés de temps à autre par les Commissaires, au Receveur-Général pour les fins susdites,—les dits droits de tonnage et pourcentage devant être prélevés à compter du 1er jour de janvier prochain.

La Chambre reprend la considération ultérieure de la 21^{me} résolution rapportée du Comité des Subsidés Vendredi dernier, laquelle est lue de nouveau comme suit:—

21. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face au montant probable pour des augmentations de salaires en vertu de l'acte du Service Civil, ou pour de nouvelles nominations probables exigées par une augmentation du personnel, ou autres changements, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

Sur motion de l'Honorable Sir *George E. Cartier*, secondée par l'Honorable Sir *John A. Macdonald*, les mots "vingt-cinq mille" sont retranchés et remplacés par les suivants : "dix mille."

Et la dite résolution, telle qu'amendée, est adoptée comme suit:—

Résolu, Qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face au montant probable pour des augmentations de salaires en vertu de l'Acte du Service Civil ou pour de nouvelles nominations probables exigées par un augmentation du personnel ou par d'autres changements pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

M. *Stephenson*, du Comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas trois mille neuf cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux traitements et dépenses contingentes du bureau de la statistique à *Halifax*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

2. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas mille huit cent quatre-vingts dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux traitements de 316 sous-régistrateurs dans la Province de la *Nouvelle-Ecosse*, et à l'allocation pour les rapports de mariages, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

3. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face à la dépense qu'il faudra faire pour le recensement durant l'année fiscale au moyen de la balance restant de 1871-1872 qui doit être rapportée et qui est estimée à \$190,000, pour l'année expirant le 30 juin 1873.

4. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille sept cent douze dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux traitements des agents et employés de l'immigration, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

5. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas douze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux traitements des agents voyageurs, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

6. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face à l'inspection médicale, port de Québec, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

7. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas douze mille sept cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la quarantaine, Québec, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

8. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois mille neuf cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la quarantaine, *St. Jean, Nouveau-Brunswick*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

9. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille quatre cent soixante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la quarantaine, *Halifax*, (\$1,000 à revoter), pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

10. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses que nécessiteront d'autres mesures concernant la salubrité publique, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

11. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatorze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses contingentes des agences Canadiennes, et autres agences régulières, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

12. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatorze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais de route des agents voyageurs pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

13. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas soixante-et-dix mille dollars, soit accordée à Sa Majesté pour payer les octrois aux provinces pour les aider à encourager l'émigration, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

14. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq mille cinquante-et-un dollars et trente neuf centins, soit accordée à Sa Majesté pour payer l'octroi comme aide d'émigration Britannique et Coloniale, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

15. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille trois cent soixante et neuf dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer l'octroi comme aide à la société d'émigration de travailleurs et à la ligue nationale, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

16. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour aider à l'émigration et faire face à ses dépenses, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

17. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt-et-un mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'Hôpital de la Marine et des Emigrés à Québec, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

18. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt-sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Hôpitaux de la Marine, *Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Ecosse*, Hôpital *Ste. Catherine* et secours aux marins malades et dans la détresse aux divers ports de la Puissance et aux marins naufragés, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

19. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension de *Samuel Waller*, ci-devant Greffier, Chambre d'Assemblée *B.-C.*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

20. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas soixante-et-douze dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension de *L. Gagné*, Messenger, Chambre d'Assemblée, *B.-C.*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

21. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre-vingts dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension de *John Bright*, Messenger, Conseil Législatif, *H. C.*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

22. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension de *Madame Antrobus*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.
23. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux cent quatre-vingt-douze dollars soit accordée à Sa Majesté, pour payer la pension de *Madame Caroline McEachern* et 4 enfants, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.
24. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent quarante-six dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension de *Jane Lukey*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.
25. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent-dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension de *Rhoda Smith*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.
26. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent-dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension de *Janet Alderson*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.
27. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension de *Margaret McKenzie*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.
28. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois cent trente-six dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension de *Mary Anne Richey*, et 2 enfants, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.
29. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre-vingts dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension de *Mary Morrison*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.
30. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent dix dollars, soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension de *Louise Prud'homme*, et 2 enfants, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.
31. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension de *Virginie Charron*, et quatre enfants, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.
32. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent quarante six dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension de *Paul M. Robins*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.
33. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas soixante-et-treize dollars soit accordée à Sa Majesté, pour payer la pension de *Charles T. Bell*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.
34. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent neuf dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension de *Alex. Oliphant*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.
35. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-onze dollars soit accordée à Sa Majesté, pour payer la pension de *Charles Lugsden*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.
36. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent neuf dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté, pour payer la pension de *John White*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.
37. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-onze dollars et vingt-cinq centins soit accordée à Sa Majesté, pour payer la pension de *Thomas Charters*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.
38. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent dix dollars soit accordée à Sa Majesté, pour payer la pension de *Charles T. Robertson*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.
39. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre cent dollars soit accordée à Sa Majesté, pour payer la pension de *Percy G. Routh*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.
40. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté, pour payer la pension de *Richard S. King*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.
41. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas soixante-et-treize dollars soit accordée à Sa Majesté, pour payer la pension de *George A. McKenzie*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.
42. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent quarante-six dollars soit accordée à Sa Majesté, pour payer la pension de *Edward Hilder*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

43. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas soixante-et-treize dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension de *Fergus Scofield*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

44. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent neuf dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension de *John Bradley*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

45. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-onze dollars et vingt-cinq centins, soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension de *Richard Penticost*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

46. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent neuf dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension de *James Bryson* pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

47. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas soixante et-treize dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension de *Jacobi Stubbs* pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

48. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension de *Mary Connor*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

49. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-onze dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension de *Mary Hodgins*, et trois enfants, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

50. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension de *John Martin*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

51. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension de *A. W. Stevenson*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

52. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension de *Madame J. Thorburn*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

53. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois cent soixante-et-huit dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension de *Madame P. T. Worthington* et enfants, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

54. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent trente dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension de *Madame J. H. Elliot*, et enfants, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

55. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension de *Madame George Prentice*, et enfants, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

56. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante-et-six dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension de *Ellen Kirkpatrick*, et trois enfants, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

57. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension de l'enseigne *Fahey*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

58. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas neuf mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer une indemnité à des pensionnaires au lieu de terres, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

59. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq millions quatre cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Chemin de Fer Intercolonial, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

Et la première résolution et les suivantes jusqu'à la 12^{me}, inclusivement, étant lues la seconde fois, elles sont adoptées.

La 13^{me} résolutions étant lue la seconde fois, et la question étant mise aux voix, que cette Chambre concoure avec le Comité dans la dite résolution, la Chambre se divise; et la dite question est résolue affirmativement.

La 14me résolution et les suivantes, jusqu'à la 58me, inclusivement, étant lues la seconde fois, elles sont adoptées.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit,

Judi, 6 Juin 1872.

La 59me résolution étant lue la seconde fois,

Ordonné, Que la considération ultérieure de la dite résolution soit remise.

M. *Stephenson*, du Comité des subsides, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatorze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour construire un Chemin de Fer d'embranchement depuis les mines de fer Acadiennes, *Londonderry, Nouvelle-Ecosse*, jusqu'au Chemin de Fer Intercolonial, pour l'année expirant le 30 Juin, 1873.

2. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais du prolongement du terminus du Chemin de Fer à *Halifax*, y compris le quai du Chemin de Fer au terminus en eau profonde à *Richmond*, (\$150,000 à revoter), pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

3. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux cent trente-quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses pour améliorations du Chemin de Fer Européen et Nord Américain, pour être distribuée comme suit : 1o. Pour l'augmentation du service à *St. Jean et Pointe-du-Chêne*, (à revoter, \$150,000). 2o. Pour bâtir un quai en eau profonde à *St. Jean*, \$84,000, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

4. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais d'amélioration du fleuve *St. Laurent*, entre *Québec et Montréal*, (la moitié de la dépense devant être payée par les commissaires du havre de *Montréal*), pour l'année expirant le 30 juin 1873.

5. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois cent soixante-et-un mille cinq cents dollars, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

6. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent dix mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Chemin de Fer de la *Nouvelle-Ecosse*, pour être distribuée comme suit : 1o. Pour le matériel roulant pour le trafic du charbon \$67,000. 2o. Pour voies d'évitement, eau, locomotives, remises, ballast, etc., \$43,600, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

7. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Chemin de Fer Européen, et Nord Américain, pour être distribuée comme suit : 1o. Pour voies d'évitement, \$6,000. 2o. Magasins, \$4,500. Matériel roulant, \$49,750. Nouveaux rails, \$22,000. Nouveaux piliers, pont du Chemin de Fer à *Sackville*, \$17,000, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

8. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quarante-trois mille dollars, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Canal *Lachine*, pour être distribuée comme suit : 1o. Pour canal à la rivière *St. Pierre*, (à revoter) \$13,000. 2o. Déversoir et coursier pour maintenir le niveau de l'eau à l'écluse *St. Gabriel*, \$30,000, (à revoter \$20,000), pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

9. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent soixante-et-trois mille dollars, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal *Welland*, pour être distribuée comme suit : 1o. Pour un déversoir, à *Dunnville* (à revoter \$11,000). 2o. Pour approfondissement du havre, Port *Dalhousie* (à revoter \$15,000), \$25,000. 3o. approfondissement du havre, Port *Colborne*, (à revoter \$12,000), \$37,000. 4o. Surveillance et dépenses contingentes \$8,000. 5o. Fossés latéraux, \$4,000. 6o. Pour l'alimentation temporaire de l'eau, \$70,000, pour l'année expirant le 30 Juin 1870.

10. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour amélioration du chenal à l'écluse *Ste. Anne*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

11. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du Canal *Rideau*, pour alimentation additionnelle et amélioration du bassin du Canal *Ottawa*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

12. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du Canal *Chambly*, pour maisons, pour le Contrôleur et le maître éclusier, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

13. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quinze mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des Canaux, pour travaux divers, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

14. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour amélioration aux Rivières, pour être distribuée comme suit : pour faire enlever le roc au *Cap à la Roche*, *St. Laurent*, 12,000,00 ; pour faire enlever le roc à la Rivière *Richelieu*, *Québec*, \$5,000,00 ; pour faire enlever le roc désigné sous le nom "The Two Sisters," Rivière *Fraser*, *Colombie Britannique*, \$7,000,00 ; pour voie de halage, Rivière *St. Jean*, *N.-B.*, \$1,000,00 ; pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

15. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des Chemins et Ponts, pour être distribuée comme suit : *Temiscouata*, *Métapédia* et *Huntingdon* et Chemin du *Port St. Louis*, (Chemin Militaire), \$10,000,00 ; Pont, *Portage-du-Fort* (à revoter \$8,000,00), pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

16. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent soixante-et-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses pour outillage et travaux sur le chemin de la *Rivière Rouge*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

17. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas six cent quarante-quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté, pour faire aux dépenses des Edifices Publics et pour être distribuée comme suit : *Ottawa*, Bureau de Poste, de Douane et Bureau du Revenu de l'Intérieur, (à revoter, \$40,000,00) ; *Toronto*, Maison de Douane, Banques d'Epargne, entrepôt et Bureau du Revenu de l'Intérieur (à revoter \$114,000,00) ; *Toronto*, Bureau de Poste, de *Québec London* (à revoter \$30,000,00), \$50,000,00 : *London* Maison de Douane (à revoter \$20,000,00) ; *Kingston*, Station des Emigrants, \$1,000,00 ; pour construction du Bureau de Poste de *Montréal*, (à revoter \$40,000,00), \$120,000 ; Maison de Douane des *Trois-Rivières* et Bureau du Revenu de l'Intérieur, \$12,000,00 ; Station de Quarantaine, *Grosse Ile* \$18,000,00 ; Station des Emigrants à *Lévis*, \$4,000,00 ; Station des Emigrants à *Montréal*, \$3,000,00 ; Station des Emigrants à *Sherbrooke*, \$1,000,00 ; Maison de Douane et Bureau du Revenu de l'Intérieur de *Pictou*, *N.-E.*, \$12,000,00 ; Station de la Quarantaine *Nouvelle-Ecosse*, \$14,000,00 ; Bureau de Poste de *St. Jean*, *Nouveau-Brunswick*, pour sa construction (à revoter \$36,000,00) \$50,000,00 ; Banque d'Epargnes de *St. Jean*, *Nouveau-Brunswick*, \$40,000,00 ; pour maison de Douane à *Chatham* et *Newcastle*, *Nouveau-Brunswick*, et pour le Revenu de l'Intérieur, \$18,000,00 ; pour la Station de la Quarantaine, *Nouveau-Brunswick* \$8,000,00 ; pour une maison de Douane et Bureau du Revenu de l'Intérieur, *Manitoba* \$13,000,00 ; pour un Bureau de Poste, \$10,000,00 ; pour un Bureau des Terres et Bureau de l'Assistant Receveur-Général, \$13,000,00 ; pour Maison de Douane, Bureau de Poste et Bureau du Revenu de l'Intérieur, *Colombie Britannique*, \$25,000,00 ; pour l'Hôpital de Marine, \$20,000,00 ; pour Bureau du Pénitencier (explorations et plans, etc.) \$5,000,00 ; pour les Edifices Publics généralement, \$30,000,00, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

Et la première résolution et les suivantes jusqu'à la 14^{me} inclusivement, étant lues la seconde fois, elles sont adoptées.

La 15^{me} résolution étant lue la seconde fois, et la question étant mise aux voix, que cette Chambre concoure avec le Comité dans la dite résolution, la Chambre se divise, et la question est résolue affirmativement.

La 16^{me} résolution étant lue la seconde fois, elle est adoptée.

La 17^{me} résolution étant lue la seconde fois comme suit :

17. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas six cent quarante-quatre mille dollars, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses suivantes : *Ottawa*, Bureau de Poste, de

Douane et Bureau du Revenu de l'Intérieur, Douane, Banque d'Épargne (à revoter) \$40,000.00 : *Toronto*, Maison de Douane, Banque d'Épargne, Entrepôt et Bureau du Revenu de l'Intérieur (à revoter) \$114,000.00 : *Toronto*, Bureau de Poste, de *Québec* et *London* (à revoter \$30,000) \$50,000.00 : *London*, Maison de Douane (à revoter) \$20,000.00 : *Kingston*, Station des Emigrants \$4,000.00 : pour la construction du Bureau de Poste de *Montréal* (à revoter \$40,000.00) \$120,000.00 : Maison de Douane des *Trois-Rivières*, et Bureau du Revenu de l'Intérieur \$12,000.00 : Station de la Quarantaine, *Grosse Ile* \$18,000.00 : Station des Emigrants à *Lévis*, \$4,000.00 : Station des Emigrants à *Montréal*, \$3,000.00 : Station des Emigrants à *Sherbrooke*, \$1,000 : Maison de Douane et Bureau du Revenu de l'Intérieur de *Pictou*, *Nouvelle-Ecosse*, \$12,000 : Station de la Quarantaine, *Nouvelle-Ecosse*, \$14,000.00 : Bureau de Poste de *St. Jean*, *Nouveau-Brunswick* pour sa construction (à revoter \$36,000) \$50,000.00 : Banque d'Épargne de *St. Jean*, *Nouveau-Brunswick*, \$40,000.00 : Maison de Douane de *Chatham* et *Newcastle*, *Nouveau-Brunswick* et du Revenu de l'Intérieur, \$18,000.00 : Station de la Quarantaine, *Nouveau-Brunswick*, \$8,000.00 : Maison de Douane de *Manitoba* et Bureau du Revenu de l'Intérieur, \$13,000.00 : Bureau de Poste de *Manitoba*, \$10,000.00 : Bureau des Terres et-Bureau de l'Assistant Receveur-Général, \$13,000.00 : *Colombie Britannique*, Maison de Douane, Bureau de Poste et Bureau du Revenu de l'Intérieur, \$25,000.00 : *Colombie Britannique*, Hôpital de la Marine, \$20,000.00 : *Colombie Britannique*, Pénitencier, (explorations, Plans, etc.) \$5,000.00 : Edifices Publics généralement, \$30,000.00, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

Ordonné, Que la considération ultérieure de la dite résolution soit remise.

Et la séance ayant continué jusqu'à minuit et quinze minutes, Jeudi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Jeudi, 6 Juin 1872.

Les Pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :—

Par M. *Fortier*,—la Pétition du Conseil Municipal de la Paroisse *St. Guillaume*, d'*Upton* ; et la Pétition du Conseil Municipal de la Paroisse *St. Bonaventure*, les deux du Comté de *Drummond*.

Par l'Honorable Sir *John A. Macdonald*,—la Pétition de *E. F. Stephenson* et autres, du District de *Muskoka*.

Une motion étant proposée et secondée à l'effet que la Pétition de *Marcus Gunn*, du Comté de *Middlesex*, Province d'*Ontario*, présentée Mardi dernier, demandant une indemnité pour emprisonnement et perte par suite de la mise à exécution d'un cautionnement donné par lui pour un *Dr. Potts*, soit maintenant reçue et lue ;

M. l'Orateur décide que cette Pétition ne peut être reçue, attendu que l'octroi de ses conclusions entraînerait une dépense de deniers publics.

L'Honorable M. *Gray*, du Comité Spécial sur le Bill du Sénat intitulé : "Acte pour venir en aide à *John Robert Martin*," présente à la Chambre le rapport du dit Comité, lequel est lu comme suit :

Votre Comité a examiné le dit bill ainsi que la copie des procédures, jusqu'à jugement définitif, dans la Cour des Plaids Communs pour le *Haut-Canada*, maintenant la Province d'*Ontario*, dans l'affaire de *Martin* contre *Lount*, avec les témoignages produits devant le Sénat à l'appui du dit Bill, et toutes les dépositions prises devant un Comité du Sénat auquel ont été renvoyés le dit Bill et les exhibits y mentionnés, et il est convenu de le rapporter sans amendement.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Langevin* ait la permission d'introduire un Bill pour lever les doutes à l'égard de l'Acte relatif aux Travaux Publics du *Canada*.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

L'Honorable M. *Tilley*, l'un des Membres de l'Honorable Conseil Privé, présente, conformément aux Adresses à Son Excellence le Gouverneur-Général, la réponse à une Adresse de la Chambre des Communes, datée le 1er Mai 1872, demandant copie de toute correspondance relative à des Honoraires exigés par des Officiers Américains sur des denrées et produits passant par les *Etats-Unis*, en entrepôt. (*Documents de la Session*, No. 65.)

Et aussi, la réponse à une Adresse de la Chambre des Communes, datée le 29 Avril 1872, demandant un état indiquant le nombre de charrues à double soc entrées au Port de *Guelph*, la valeur de ces charrues, le nombre de celles qui ont payé un droit, le montant de ce droit, le nombre (s'il en est) qui n'ont point payé de droit, et les raisons pour lesquelles il a été fait une remise de droit sur ces dernières. (*Documents de la Session*, No. 66.)

L'Honorable M. *Langevin*, l'un des Membres de l'Honorable Conseil Privé, présente, conformément à une Adresse, à Son Excellence le Gouverneur-Général, la réponse supplémentaire à une Adresse de la Chambre des Communes, datée le 22 Mai 1872, demandant copie de toute Correspondance, Mémoires, Rapports et Ordres en Conseil, depuis le premier jour de Juillet 1867, au sujet des relations commerciales entre le *Canada* et les *Indes Occidentales*. (*Documents de la Session*, No. 61.)

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier du Sénat a apporté le Message suivant :

Le Sénat a passé le Bill intitulé : "Acte pour incorporer la Compagnie Canadienne d'Assurance Maritime de l'intérieur et contre l'incendie," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a passé le Bill intitulé : "Acte pour amender l'Acte vingt-sept *Victoria*, Chapitre cinquante, incorporant la Compagnie de Placements et d'Agences, de *Londres* et du *Canada*, (responsabilité limitée)," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au Bill intitulé : "Acte pour incorporer la Compagnie Canadienne d'Assurance Maritime de l'Intérieur et contre l'Incendie," lesquels sont lus comme suit :

Page 2. Ligne 29. Retrancher "contre le feu."

Page 8. Ligne 6.—Aux mots "Actionnaires pourront le prescrire" substituez les suivants : "Directeurs pourront juger à propos."

Page 8. Ligne 7.—Retrancher les mots : "Autoriser les Directeurs à."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, ils sont adoptés.

Ordonné, Que le Greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'Honorable Sir *Francis Hincks*, l'un des Membres de l'Honorable Conseil Privé, présente, conformément aux Adresses à Son Excellence le Gouverneur Général, la réponse à une Adresse de la Chambre des Communes, datée le 23 mai 1872, demandant un état détaillé de toutes les réclamations de *John Schultz*, Ecr., déposées soit entre les mains du gouvernement, soit entre celles du Recorder *Johnson*, indiquant item par item la nature de ces réclamations, la preuve qui en a été faite, ainsi que les noms des témoins entendus, copie de leurs dépositions, et copie de toute correspondance entre le dit *John Schultz* et le gouvernement au sujet de ces réclamations ; aussi, copie des instructions qui ont pu être données au dit Recorder *Johnson*, ou à toutes autres personnes touchant ces dites réclamations ; en un mot, copie de tous les papiers ou autres documents ayant rapport aux réclamations du dit *John Schultz*, Ecr. (*Documents de la Session*, No. 67.)

Et aussi, la réponse à une Adresse de la Chambre des Communes, datée le 3 Juin 1872, demandant un état détaillé de toutes les réclamations des différentes personnes mentionnées dans le rapport de *F. G. Johnson*, le commissaire auquel ont été renvoyées, pour investigation, les réclamations des personnes qui ont souffert de l'insurrection dans la *Terre de Rupert*, en 1869-70, indiquant item par item la nature de ces réclamations, la preuve produite par chaque personne à l'appui de ses réclamations, les noms des témoins entendus et de la part de qui il l'ont été ; aussi, copie de leurs dépositions, copie de toute correspondance entre les différentes

parties faisant tels réclamations, et le gouvernement au sujet de ces réclamations ; aussi, copie des instructions qui ont été données au dit commissaire *Johnson* ou à toute autre personne touchant ces réclamations, et copie de tous papiers ou autres documents touchant les mêmes réclamations. (*Documents de la Session, No. 19.*)

Sur motion de l'Honorable Sir *Francis Hincks*, secondée par l'Honorable *M. Tilley*, Ordonné, Que le dit état soit renvoyé au Comité Permanent des Comptes Publics."

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au Bill intitulé : "Acte pour amender l'Acte vingt-sept *Victoria*, Chapitre cinquante, incorporant la compagnie de placement et d'agence de *Londres*" (responsabilité limitée), lesquels sont lus comme suit :

Page 1, ligne 15.—Retranchez "une" et insérez "la première ou tout autre." [1]

Page 1, ligne 34.—Retranchez "treize" et insérez "à quinze au plus."

Page 2, ligne 9.—Après "suite" ajoutez "pourvu qu'aucune commission exigée par elle pour fait d'agence n'excede pas la moitié d'un pour cent du montant du prêt."

Page 2, ligne 29.—Après "les" insérez "septième."

Page 2, ligne 34.—Après "voter" ajoutez "soit en personne ou par fondé de procuration."

(*Dans le préambule du Bill.*)

Page 1, ligne 2.—Après "*Canada*" ajoutez "incorporée par l'Acte de la Législature de la ci-devant Province du *Canada*, passé en la vingt-septième année du règne de Sa Majesté, chapitre cinquante."

(*Dans le titre du Bill.*)

Retranchez "vingt-sept *Victoria*, chapitre cinquante."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, ils sont adoptés.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides, étant lu,

L'Honorable Sir *Francis Hincks* propose, secondé par l'Honorable *M. Tilley*, que *M. l'Orateur* quitte maintenant le fauteuil ;

L'Honorable *M. Holton* propose comme amendement, secondé par l'Honorable *M. Blake*, que tous les mots après "que" jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : "Il appert par un état maintenant devant la Chambre que l'Honorable *F. G. Johnson*, l'un des juges de la Cour Supérieure pour le *Bas-Canada*, a reçu entre le 1er septembre 1870 et le 31 mars 1872, savoir :

1o. Un salaire comme juge à raison \$3,200 par année.....	\$4,800 00
2o. Un salaire comme Recorder de <i>Manitoba</i> , du 3 1870	
au 1er mars 1872, à raison de £300 sterling par année.....	5,818 34
3o. Dépenses, <i>Fort Garry</i> , pour organiser l'administration de la justice	1,400 00
4o. Pour payer les dépenses se rattachant aux différentes commissions dont il est chargé.....	1,000 00

Formant une somme totale de..... \$13,018 34

Et que, dans l'opinion de cette Chambre, ces paiements qui excèdent si considérablement les émoluments fixés par la loi, et qui comprennent, comme ils le font, un second salaire excédant celui qui est payable, en vertu de la loi au dit juge, lequel lui a été payé en sus de ce dernier pendant une longue période de près d'un an et demi, sont propres à nuire à l'indépendance des juges, et sont contraires à l'esprit de nos lois qui sont faites dans le but d'assurer l'indépendance des juges."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Anglin,</i>	<i>Dorion,</i>	<i>McDougall (Renfrew),</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Ferris,</i>	<i>McMonies,</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>Metcalfe,</i>	<i>Snider,</i>
<i>Boakell,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>Morison (Victoria, O.),</i>	<i>Thompson (H'ldim'nd),</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Godin,</i>	<i>Oliver,</i>	<i>Thompson (Ontario),</i>
<i>Brown,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Tremblay,</i>
<i>Cameron (Huron),</i>	<i>Jones (Leeds et Gren-</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wallace (Albert),</i>
<i>Cameron (Peel),</i>	<i>ville),</i>	<i>Power,</i>	<i>Wells,</i>
<i>Carmichael,</i>	<i>Kempt,</i>	<i>Pozer,</i>	<i>White (Halton)</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Redford,</i>	<i>Wood,</i>
<i>Cheval,</i>	<i>Lawson,</i>	<i>Ross (Dundas),</i>	<i>Workman,</i>
<i>Connell,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Ross (Prince Edouard),</i>	<i>Wright (York, Ontario,</i>
<i>Coupal,</i>	<i>Magill,</i>	<i>Ross (Wellington, D.C.),</i>	<i>D. C.) et</i>
<i>Delorme (St. Hyacinthe)</i>	<i>McConkey,</i>	<i>Rymal,</i>	<i>Young.—58.</i>

CONTRE :

Messieurs

<i>Archambeault,</i>	<i>Costigan,</i>	<i>Hurdon,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Ault,</i>	<i>Crawford (Leeds),</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Pope,</i>
<i>Baker,</i>	<i>Cumberland,</i>	<i>Keeler,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Barthe,</i>	<i>Daoust,</i>	<i>Lacerte,</i>	<i>Ray,</i>
<i>Beaty,</i>	<i>DeCosmos,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Renaud,</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>DeLorme (Provencher),</i>	<i>Lapum,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dobbie,</i>	<i>Little,</i>	<i>Ryan (Montréal Oucst),</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Drew,</i>	<i>Macdonald, Sir J. A.</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Bertrand,</i>	<i>Dugas,</i>	<i>(Kingston),</i>	<i>Smith (Selkirk),</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McDonald (Lunenburg)</i>	<i>Sproat,</i>
<i>Bow,</i>	<i>Forbes,</i>	<i>Macdonald (Middlesex)</i>	<i>Stephenson,</i>
<i>Brousseau,</i>	<i>Fortin,</i>	<i>Masson (Soulanges),</i>	<i>Street,</i>
<i>Cameron (Inverness),</i>	<i>Gaucher,</i>	<i>Masson (Terrebonne),</i>	<i>Thompson (Caribou),</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>McCullum,</i>	<i>Tilley,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Gendron,</i>	<i>McDougall (Lanark),</i>	<i>Tourangeau,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Gibbs,</i>	<i>McGreevy,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Carter,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Merritt,</i>	<i>Wallace (Ne Vancouver),</i>
<i>Cartier, Sir George E.</i>	<i>Gray,</i>	<i>Morris,</i>	<i>Walsh,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Grover,</i>	<i>Morrison (Niagara),</i>	<i>Webb,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Heath,</i>	<i>Munroe,</i>	<i>Willson, et</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Hincks, Sir Francis,</i>	<i>Nathan,</i>	<i>Wright (Comté</i>
<i>Coffin,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>d'Ottawa).—89.</i>
<i>Colby,</i>	<i>Houghton,</i>	<i>O'Connor,</i>	

Ainsi, la question est résolue négativement.

Alors, la motion principale étant mise aux voix,

Ordonné, Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre se forme, en conséquence, de nouveau en le dit Comité.

Et étant six heures P. M., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à sept heures et demie.

Sept heures et demie P. M.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier du Sénat a apporté le Message suivant :
Le Sénat a passé le Bill intitulé : "Acte pour amender l'acte relatif au Droit d'Auteur," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Ordonné, Que le Bill du Sénat intitulé : "Acte pour amender l'acte relatif au droit d'Auteur," soit maintenant lu la première fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

L'Ordre du Jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Compagnie d'*Anticosti* étant lu,

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant renvoyé de nouveau à un Comité Général.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Walsh* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et y a fait de nouveaux amendements.

Ordonné, Que les amendements soient maintenant pris en considération.

Les amendements sont lus deux fois et adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

L'Ordre du Jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour rendre justice aux porteurs de bons dans l'affaire de la Compagnie du Chemin de Fer d'embranchement de *Houlton*, Province du *Nouveau-Brunswick*, incorporée par acte de l'Assemblée, 30 *Vic.*, ch. 54, étant lu,

L'Honorable M. *Gray* propose, secondé par l'Honorable M. *Connell*, qu'il soit donné instruction au dit Comité d'insérer ce qui suit dans le dit bill. " Il sera loisible à la Compagnie du Chemin de Fer d'embranchement de *Houlton* d'accepter et recevoir, et de faire accepter et recevoir par les habitants de la Ville de *St. Stephens*, dans le Comté de *Charlotte*, ou de toute partie de la dite Ville, une subvention ou aide en argent, en terres, ou effets publics payables de la manière, aux termes et conditions et aux endroits, dans *St. Stephens*, ou ailleurs, qui seront prescrits ou qui pourront avoir été prescrits par la Législature du *Nouveau-Brunswick*, par un acte passé dans la 33e année du Règne de Sa Majesté, intitulé : " Acte pour autoriser l'émission de bons sûr le crédit du District de ville dans la paroisse de *St. Stephens*, dans le Comté de *Charlotte*," ou par tout autre acte qui pourra à l'avenir être passé par la dite Législature du *Nouveau-Brunswick* y relatif, pour rendre telles subventions, aide, ou tels effets valables en loi."

Et des débats s'ensuivant,

Sur motion de l'Honorable de M. *Holton*, secondée par l'Honorable M. *Mackenzie*,

Ordonné, Que les débats soient ajournés.

L'Ordre du Jour, pour la seconde lecture des amendements faits par le Sénat au Bill intitulé : " Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de la Frontière de *Québec*," étant lu,

Et le premier amendement et les suivants, jusqu'au cinquième, inclusivement, étant lus la seconde fois, ils sont adoptés.

Le 6e amendement étant lu la seconde fois comme suit :

Page 1, ligne 38.—Après "mentionné" insérez, "sauf pour ce qui regardera la construction d'un Pont sur la rivière *Richelieu*, les dispositions de la cinquante-cinquième section de "de l'acte des Chemins de Fer de 1868."

Sur motion de M. *Scriven*, secondée par l'Honorable M. *Holton*, le dit amendement est amendé en ajoutant après 1868 les mots suivants : "ni le pouvoir de construire le dit Pont

sur la dite rivière ne sera exercé par la dite Compagnie, à moins que par proclamation, préalablement lancée sous l'autorité d'un ordre au Gouverneur en Conseil, elle n'ait été autorisée à exercer ce pouvoir."

Le dit amendement tel qu'amendé est alors adopté.

Les autres amendements étant lus la seconde fois, ils sont adoptés.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements avec un amendement, auquel il demande leur concours.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Compagnie de Commerce du *Nord-Ouest*, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Jones (*Leeds et Grenville*) fait rapport que le Comité a examiné le Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe et que le titre soit : " Acte pour incorporer la Compagnie de *Traite du Nord-Ouest*."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender de nouveau l'Acte d'incorporation de la Compagnie d'Assurance de l'Ouest, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Cartwright fait rapport que le Comité a examiné le Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit : " Acte pour amender de nouveau l'acte incorporant la Compagnie d'Assurance de l'Ouest."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Société Impériale de garantie et de prêts, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Carter fait rapport que le Comité a examiné le Bill et y a fait un amendement.

Ordonné, Que l'amendement soit maintenant pris en considération.

L'amendement est alors lu pour la première et la seconde fois, et adopté.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Compagnie d'Améliorations du *Canada*, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général
Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Bodwell* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la "Banque de Ville-
" *Marie*," étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Béchar*d fait rapport que le Comité a examiné le Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour accorder certains pouvoirs additionnels à la Compagnie du Chemin de Fer d'*Ottawa, Vaudreuil et Montréal*, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Currier* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit : "Acte pour conférer certains pouvoirs additionnels à la Compagnie du Chemin de Fer d'*Ottawa, Montréal et Vaudreuil*."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte incorporant la Compagnie du Chemin Central du *Canada*, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *McDonald*, (*Middlesex, D.O.*), fait rapport que le Comité a examiné le Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer du *Pacifique de Québec*, étant lu,

Le Bill est, en conséquence. lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et l'honorable M. *Connell* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et y a fait un amendement.

Ordonné, Que l'amendement soit maintenant pris en considération.

L'amendement est alors lu pour la première et la seconde fois, et adopté.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

L'honorable Sir *Francis Hincks*, du Comité Permanent des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le neuvième rapport du dit Comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné le bill pour incorporer la Compagnie des fabricants de sucre de betterave de la Puissance, mais comme ses promoteurs ont décidé de ne pas procéder davantage, il recommande le remboursement de l'honoraire payé.

Sur motion de l'Honorable Sir *Francis Hincks*, secondée par l'Honorable M. *Tilley*,

Ordonné, Que l'honoraire payé sur le Bill pour incorporer la compagnie des producteurs fabricants de betteraves à sucre soit remboursé.

La Chambre se forme alors de nouveau en Comité des Subsidés,

(EN COMITÉ.)

1. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre cent trente-et-un mille dollars, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des havres et quais pour être distribuée comme suit: 1o. Pour le *Lac Erie et Huron*, (à revoter \$150,000) \$225,000 : 2o. Pour la *Presqu'île, Lac Ontario*, (à revoter) \$9,000 : 3o. Pour draguage, \$55,000 : 4o. Pour le havre-aux-maisons, *Ile de la Madeleine*, (à revoter) \$2,000 : 5o. Pour le havre d'*Amherst, Iles Madeleine*, \$2,500 : 6o. Pour la *Rivière-du-Loup*, en haut (à revoter) les autorités locales fournissant une égale somme, \$4,000 : 7o. Pour le havre *Mabou, Nouvelle-Ecosse*, \$25,000 : 8o. Pour un havre de refuge à *Liverpool, Nouvelle-Ecosse*, (à revoter) \$20,000 : 9o. Pour port *Mariland, Shabénacadie, Nouvelle-Ecosse*, (à revoter) \$3,000 : 10o. Pour le havre à l'*Anse Macnairs, Nouvelle-Ecosse*, (à revoter) \$8,000,) \$15,000 : 11o. Pour réparation du quai à port *Hood, Cap Breton, Nouvelle-Ecosse*, \$14,000 : 12o. Pour le havre de *Bathurst, Nouveau-Brunswick*, (à revoter) \$2,000 : 13o. Pour le havre de *Miramichi, Nouveau-Brunswick*, \$2,000 : 14o. Pour le havre de *Richibouctou, Nouveau-Brunswick*, \$2,500 : 15o. Pour lever les navires naufragés au havre de *Richibouctou, Nouveau-Brunswick*, \$3,000 : 16o. Pour le havre de refuge de *Quaco*, (à revoter \$11,000,) \$16,000 : 17o. Pour le débarcadère public au havre du *Grand-Manan*, \$2,000 : 18o. Pour la construction du havre de refuge de *Herring Cove, Nouveau-Brunswick*, \$15,000 : 19o. Pour améliorations aux dragueurs et chalands, *Nouveau-Brunswick*, \$4,000 : 20o. Pour dragueurs, remorqueurs et chalands, *Colombie Britannique*, \$10,000, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

2. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quarante-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais d'exploration et inspections, pour être distribuée comme suit: pour explorations et inspections, \$45,000, pour achat d'instruments de photographie, \$3,000, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

3. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais d'arbitrage et sentences arbitrales, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

4. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des travaux divers auxquels il n'est pas autrement pourvu, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

5. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent deux mille dollars, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de loyer, réparations, chauffage des édifices publics, etc., etc., pour être distribué comme suit : 1. Pour loyers, réparations et meubles, \$60,000 : 2o. Pour chauffage des édifices publics à *Ottawa*, \$35,000 : 3o. Pour réparation à la *Donane de St. Jean*, etc., \$5,000 : 4o. Pour faire enlever la neige aux édifices publics, *Ottawa*, \$2,000, pour l'année finissant le 30 Juin 1873.

6. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour la protection du phare à *Little Hope, Nouvelle-Ecosse*, (à revoter) \$5,000, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit.

Vendredi, 7 Juin 1872.

7. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas soixante-et-deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des glissoires et estacades, pour être distribuée comme suit :— 1o. pour *St. Maurice*, (à revoter, \$15,000) \$20,000 : 2o. Pour glissoire aux rapides de la *Roche Capitaine*, rivière *Ottawa*, \$27,000 : 3o. Pour divers \$15,000, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

8. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais d'entretien des vapeurs *Napoléon III, Lady Head, Druid* et *Sir James Douglass*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

9. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trente-neuf mille cinq cent quarante-et-un dollars et soixante-et-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux subventions postales, moitié payable à la ligne *Allan* entre *Halifax* et *Cork*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

10. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de communication à la vapeur entre *Québec* et les Provinces Maritimes, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

11. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de communication à la vapeur entre l'*Ile du Prince Edouard* et les ports de la Puissance, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

12. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de communication à la vapeur par Paquebot entre *Pictou* et les *Iles de la Madeleine*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

13. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais de communication à la vapeur entre le *Nouveau-Brunswick* et l'*Ile du Prince Edouard*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

14. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de communication à la vapeur entre *Halifax* et *St. Jean* via *Yarmouth*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

15. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de communication de *St. Jean* au port du *Bassin de Minas*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

16. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de communication à la vapeur sur les lacs *Euron* et *Supérieur*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

17. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas douze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de remorquage entre *Montréal* et *Kingston*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

18. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent seize mille neuf cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Pénitencier à *Kingston, Ontario*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

19. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinquante-quatre mille cinq cent soixante-et-cinq

dollars et quarante-deux cents, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'Asile de *Rockwood, Ontario*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

20. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt-et-un mille deux cent sept dollars et quarante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier à *Halifax, Nouvelle-Ecosse*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

21. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quarante sept mille cent trente-et-un dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Pénitencier à *St. Jean, Nouveau-Brunswick*, pour l'année expirante le 30 Juin 1873.

22. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas neuf mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des directeurs des pénitenciers, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

23. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour mettre à effet le système de gratifications aux détenus lors de leur élargissement, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

24. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatorze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour subvenir aux frais d'organisation du pénitencier de *Montréal*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

25. *Résolu*, Qu'une somme pas trente-trois mille sept cent quarante dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer les salaires de la division militaire et l'état Major de District, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

26. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer les salaires pour la division Militaire et des majors de brigade, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

27. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer l'allocation pour l'instruction Militaire devant s'étendre jusqu'au 1er Novembre 1873, car il est impossible d'obtenir toutes les réclamations sous ces chefs avant l'expiration de l'année fiscale, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

28. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas soixante-et-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des écoles Militaires, y compris la solde du Surintendant et de son commis, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

29. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent trente mille cinq cent soixante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour les munitions y compris \$68,858, 37, 2e versement sur la réserve de munitions achetée du Gouvernement Impérial, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

30. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour les uniformes, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

31. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent trente-deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour les approvisionnements militaires, y compris \$28,967.87, 2e versement sur le prix de la réserve de munitions achetée du Gouvernement Impérial, aussi \$20,000 pour l'achat de fourniment, et \$27,500 pour 10,000 couvertes, et \$4,500 pour marmittes de camp, ci-devant inscrits au compte du crédit pour les exercices et campements, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

32. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas soixante mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des arsenaux publics et au soin des armes, y compris le salaire des garde-magasin, gardiens et loyer, le combustible et l'éclairage de ces arsenaux, devant s'étendre jusqu'au premier Novembre 1873, étant impossible d'obtenir toutes les réclamations sous ces chefs avant l'expiration de l'année fiscale, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

33. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq cent cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face à la solde des exercices, frais de campement, et autres dépenses se rattachant à l'instruction militaire de la milice, y compris les dépenses pour les exercices de 23 mille hommes en camps spéciaux de brigade durant 16 jours, \$500,000, et pour les exercices de 10 mille autres hommes en camp de brigade durant 16 jours \$50,000, devant s'étendre jusqu'au premier Novembre 1873, étant impossible d'obtenir toutes les réclamations sous ces chefs avant l'expiration de l'année fiscale, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

34. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas soixante-et-quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses contingentes et service général auxquels il n'est pas autrement pourvu, y compris l'aide aux réunions des associations de carabines et les musiques des corps efficaces, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

35. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer les cibles, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

36. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas douze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des salles d'exercice et champs de tir pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

37. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour enrôlement, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

38. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de casernement pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

39. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de réparation des armes brisées, etc., pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

40. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des canonniers, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

41. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas douze mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour soins et entretiens des propriétés transférées de l'artillerie et du gouvernement impériale, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

42. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas soixante-et-dix-sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses pour achat d'armes à feu, perfectionnées (Carabines *Henri Martini* et *Snider*), y compris \$26,166,58 ; 2e versement sur le prix des carabines *Snider* achetées comme réserve du Gouvernement Impériale, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

43. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quarante mille dollars soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses de l'Artillerie et équipement, pour Batteries de Campagne et Batteries d'Artillerie de place, y compris \$19,913,12 ; 2e versement en paiements des canons, etc., achetée du Gouvernement Impérial, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

44. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté, pour faire face à la solde, pour l'entretien, équipement des Batteries de place, A et B, et des écoles d'Artillerie à *Kingston* et *Québec*, y compris le salaire et les allocations de l'inspecteur d'Artillerie et des munitions, du commandant de la Batterie A de *Kingston*, et du Commandant de la Batterie B, et de l'Inspecteur d'artillerie, etc., pour la Province de *Québec*, devant s'étendre jusqu'au 1er Novembre 1873, étant impossible d'obtenir toutes les réclamations sous ces Chefs avant l'expiration de l'année fiscale pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le Fanteuil, et M. *Street*, fait rapport que le Comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, Que le rapport soit reçu aujourd'hui.

M. *Street*, informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le Comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, Qu'aujourd'hui, cette Chambre, se formera de nouveau en le dit Comité.

Et la séance, ayant continué de siéger jusqu'à minuit et quarante-cinq minutes, la Chambre s'ajourne alors.

Vendredi, 7 Juin 1872.

Conformément à l'Ordre du jour, la Pétition suivante est lue :

De *William Hyman*, Maire, et autres, de la Municipalité du *Cap-Rosier*, Comté de

Gaspé, demandant l'établissement d'une ligne de Steamers pour le transport des malles et passagers du *Canada aux Indes Occidentales*, et de là au *Brésil*.

M. *Magill*, du Comité spécial nommé pour s'enquérir sur l'étendue et l'état des intérêts manufacturiers de la Puissance, et de faire rapport à cette Chambre, avec le pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers, présente à la Chambre le second rapport du dit Comité lequel est lu. (*Appendice No. 1.*)

M. *Magill* propose, secondé par M. *Street*, que 750 exemplaires en anglais, et deux cent cinquante exemplaires en français, du dit rapport, soient imprimés pour l'usage des Membres de cette Chambre, et que le dit rapport soit renvoyé au Comité conjoint des deux Chambres au sujet des Impressions du Parlement.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier du Sénat a apporté le Message suivant :—
Le Sénat a passé le Bill intitulé : "Acte pour amender l'Acte pour incorporer la Compagnie Canadienne et Européenne de Télégraphie," sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Cameron*, (*Peel*), secondée par l'Honorable M. *Kackenzie*, Résolu, Que M. l'Orateur soit autorisé à pourvoir à la continuation de l'Index des Journaux, et à payer ce service à même les contingents de cette Chambre, au même taux que pour l'index précédent.

L'Honorable Sir *George E. Cartier*, du Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques présente à la Chambre le dixième rapport du dit Comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné le bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer Canadien du *Pacifique*, et le bill pour incorporer la compagnie du Chemin de Fer Canadien Interocéanique, et il est convenu d'en faire rapport avec des amendements.

Sur motion de l'Honorable Sir *George E. Cartier*, secondée par l'Honorable Sir *John A. Macdonald*,

Ordonné, Que le Bill concernaht le Chemin de Fer Canadien du *Pacifique*, et le Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer Interocéanique du *Canada*, tels que rapportés aujourd'hui par le Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques, soient placés sur l'Ordre de ce jour, pour les Bills Privés à sept heures P.M.

L'Honorable M. *Tupper*, l'un des Membres de l'Honorable Conseil Privé, présente, conformément à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, la réponse à une Adresse de la Chambre des Communes, datée le 20 Mai 1872, demandant copie de toute correspondance depuis le Juillet 1869, entre le Gouvernement du *Canada*, et celui de la *Grande-Bretagne* ou tout Gouvernement étranger, ou échangée avec des Chambres de Commerce, des particuliers, ou des déposés à l'engagement des matelots, au sujet de l'engagement ou de la désertion des matelots, ou de ce qui est connu sous le nom d'embauchage. (*Documents de la Session, No. 68.*)

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier du Sénat a apporté le Message suivant :—
Le Sénat a passé le Bill intitulé : "Acte pour permettre à la Compagnie du Grand Chemin de fer Occidental d'étendre et perfectionner ses moyens de correspondance," avec un amendement, auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi le Sénat a passé le Bill intitulé : "Acte pour incorporer la Compagnie des Aqueducs de la Puissance," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

La Chambre procède à prendre en considération l'amendement fait par le Sénat au Bill intitulé : "Acte pour permettre à la Compagnie du Grand Chemin de fer Occidental d'étendre et perfectionner ses moyens de correspondance," lequel est lu comme suit :

Page 2, ligne 13.—Après "confirmé" insérez Clause A et B.

CLAUSE A.

"Les travaux autorisés par les actes mentionnés dans la section précédente seront reconnus comme le Grand Chemin de Fer Occidental, et ce Chemin de Fer outre qu'il fait partie en vertu de dispositions statutaires de la Législature de la ci-devant Province du *Canada* de la grande artère de voie ferrée qui parcourt cette Province dans toute sa longueur, et outre qu'il est un Chemin de Fer s'étendant au-delà des limites de la Province d'*Ontario*, est, et les dits travaux sont par le présent déclarés être pour l'avantage général du *Canada*, et ils continueront d'être sujets aux dispositions de l'acte des Chemins de Fer, étant le chapitre soixante-et-six des Statuts Refondus du *Canada*, à l'exception des dispositions contenues dans les sections comprises entre la deuxième inclusivement et la cent vingt-cinquième inclusivement."

CLAUSE B.

"Le délai fixé pour l'achèvement du Chemin de Fer de *Glencoe* à fort *Erié*, est, par le présent prolongé de douze autres mois à compter de l'expiration du dit délai."

Et le dit amendement étant lu la seconde fois il est adopté.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au Bill, intitulé : "Acte pour incorporer la Compagnie des Aqueducs de la Puissance," lesquels sont lu comme suit:—

Page 1, ligne 23.—Après "Puissance," ajoutez, "dont le siège principal sera à la ville de *Brantford*, comté de *Brant*."

Page 3, ligne 20.—Au mot "cinquante" substituez le mot "cent."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, ils sont adoptés.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'Ordre du jour, pour la troisième lecture du Bill concernant les brevets d'invention, étant lu,

L'Honorable M. *Pope* propose, secondé par l'Honorable Sir *John A. Macdonald*, que le Bill soit maintenant lu la troisième fois :

L'Honorable M. *Chauveau* propose comme amendement, secondé par M. *Colby*, que tous les mots après "soit" jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : "Renvoyé de nouveau à un Comité Général, avec instruction de retrancher la 7e clause et de lui substituer ce qui suit : "Aucune patente obtenue pour une invention brevetée dans un autre pays n'opérera contre aucun manufacturier de bonne foi de l'article breveté dans la Puissance lors de la passation du présent acte, et cette patente expirera dans le même temps que la patente de l'étranger, à moins que cette dernière ne soit renouvelée, dans lequel cas elle existera aussi longtemps que la patente renouvelée."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise, et la question est résolue négativement.

Et la question étant de nouveau proposée, que le Bill soit maintenant lu la troisième fois ;

L'Honorable M. *Chauveau* propose comme amendement, secondé par M. *Colby*, que tous les mots après "soit" jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : "renvoyé de nouveau à un Comité Général pour amender la 7e clause en insérant les mots "cinq ans" au lieu de "douze mois," et en ajoutant les mots suivants : "mais le renouvellement d'une patente dans un autre pays sera considéré pour toutes les fins de cette clause de la même manière que l'octroi primitif de cette patente."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise; et les noms étant demandés ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Barthe,</i>	<i>Colby,</i>	<i>Gibbs,</i>	<i>Scriver</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Connell,</i>	<i>Gray,</i>	<i>Shanly.,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Costigan,</i>	<i>Masson (Soulanges),</i>	<i>Simard,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Dugas,</i>	<i>Masson (Terrebonne),</i>	<i>Tourangeau,</i>
<i>Brousseau,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Ross (Champlain),</i>	<i>Webb, et</i>
<i>Cameron (Huron),</i>	<i>Gendron,</i>	<i>Ross (Montréal Ouest),</i>	<i>Workman.—25.</i>
<i>Chauveau,</i>			

CONTRE :

Messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Cumberland,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Ross (Dundas),</i>
<i>Anglin,</i>	<i>Carrier,</i>	<i>Magill,</i>	<i>Ross (Prince-Edouard),</i>
<i>Ault,</i>	<i>DeCosmos,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Ross (Victoria, N.-E.),</i>
<i>Baker,</i>	<i>Delorme, (Provencher),</i>	<i>McConkey,</i>	<i>Ryan, (King's, N. B.)</i>
<i>Beaty,</i>	<i>Delorme (St. Hyacinthe),</i>	<i>McDougall (Lanark),</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Bécharde,</i>	<i>Dobbie,</i>	<i>McDougall (Renfrew),</i>	<i>Scatcherd.</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Dorion,</i>	<i>McDougall (Trois-</i>	<i>Smith; (Delairk),</i>
<i>Blake,</i>	<i>Drew,</i>	<i>Rivières),</i>	<i>Snider,</i>
<i>Bodwell,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McGreevy,</i>	<i>Sproat,</i>
<i>Bolton,</i>	<i>Ferris,</i>	<i>McKeagney,</i>	<i>Stephenson,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Forbes,</i>	<i>McMonies,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>Merritt,</i>	<i>Street,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Metcalfe,</i>	<i>Thompson (Caribou),</i>
<i>Bown,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Thompson (Haldim'nd)</i>
<i>Brown,</i>	<i>Godin,</i>	<i>Morris,</i>	<i>Thompson (Ontario),</i>
<i>Burpee,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Morison (Victoria, O.),</i>	<i>Tilley,</i>
<i>Cameron (Inverness),</i>	<i>Grover,</i>	<i>Morrison (Niagara),</i>	<i>Tremblay,</i>
<i>Cameron (Peel),</i>	<i>Hincks, Sir Francis,</i>	<i>Munroe,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Nathan,</i>	<i>Wallace, (Albert),</i>
<i>Carlton,</i>	<i>Houghton,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Wallace, (Ile Vancouver,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Hurdon,</i>	<i>O'Connor,</i>	<i>ver,</i>
<i>Cartier, Sir George E.</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Wells,</i>
<i>Carwright,</i>	<i>Keeler,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>White (Bastings Est.)</i>
<i>Chapley,</i>	<i>Kennt,</i>	<i>Perry,</i>	<i>White (Baton),</i>
<i>Chival,</i>	<i>Lacrie</i>	<i>Pisoneault,</i>	<i>Willson,</i>
<i>Chipman,</i>	<i>Langerin,</i>	<i>Pope,</i>	<i>Wright (Comté</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Lapum,</i>	<i>Pozar,</i>	<i>d'Ottawa),</i>
<i>Coffin,</i>	<i>Laurson,</i>	<i>Redford,</i>	<i>Wright (York, On-</i>
<i>Coupal,</i>	<i>Little,</i>	<i>Ramaud,</i>	<i>tario, D.O.) et</i>
<i>Crawford (Brockville),</i>	<i>Macdonald Sir John A.,</i>	<i>Robitaille,</i>	<i>Young—119.</i>
<i>Crawford (Leeds),</i>	<i>McDonald (Lunenburg)</i>		

Ainsi, la question est résolue négativement.

Et la question principale étant mis aux voix,
Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.
 Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.
Résolu, Que le Bill passe,

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill concernant la nomination et les pouvoirs de commissaires des pilotes pour les côtes et les havres du comté de *Charlotte*, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un Comité Général.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Magill* fait rapport que le comité a examiné le Bill, et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill concernant l'engagement des matelots dans la Province de la *Nouvelle-Ecosse*, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un Comité Général, et la résolution adoptée par cette Chambre, vendredi, le 31 mai, concernant l'engagement des matelots, est renvoyée au dit Comité.

Résolu, Que cette Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité,

La Chambre forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Workman* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et y a fait un amendement.

Ordonné, Que l'amendement soit maintenant pris en considération.

L'amendement est alors lu pour la première et la seconde fois et adopté,

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour pourvoir à la nomination d'un maître de havre pour le port d'*Halifax*, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité général, et la résolution adoptée par cette Chambre, vendredi, le 31 mai, concernant la nomination d'un maître de havre pour le port d'*Halifax*, dans la *Nouvelle-Ecosse*, est renvoyée au dit Comité.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Mills* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en Comité sur le Bill intitulé: "Acte pourvoyant à l'incorporation de sociétés auxiliaires d'immigration," et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Jones (Leeds et Grenville)* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et y a fait des amendements.

Ordonné, Que les amendements soient maintenant pris en considération.

Les amendements sont alors lus comme suit :—

Page 4, ligne 39 ;—Retranchez ; “ un effet négociable ” et insérez : “ une obligation. ”

Page 4, ligne 46.—Retranchez depuis “ de ” jusqu’à “ et ” dans la page 5, ligne 8, et insérez : “ de telle obligation. ”

Page 5, ligne 13.—Retranchez “ effet négociable ” et insérez : “ l’obligation. ”

Page 5, ligne 18 et ligne 19.—Retranchez “ effet ” et insérez : “ l’obligation. ”

Page 5, ligne 20.—Retranchez “ un effet négociable, ” et insérez : “ une obligation. ”

Page 5, ligne 21.—Retranchez depuis “ recouvrée ” jusqu’à “ de ” dans la ligne 22.

Page 5, ligne 24.—Retranchez “ l’effet ” et insérez “ l’obligation. ”

Page 5, ligne 25.—Retranchez depuis “ due ” jusqu’à “ tant ” dans la 48^e ligne.

Page 5, ligne 48 et 49.—Retranchez “ en vertu du présent acte. ”

Page 5, ligne 49.—Retranchez “ un effet négociable ” et insérez : “ une obligation. ”

Page 6, ligne 14.—Retranchez depuis “ devoir ” jusqu’à “ par ” dans la ligne 18 et insérez : “ et la Société pourra exiger de l’immigrant l’exécution du dit engagement. ”

Page 6, ligne 20.—Retranchez depuis “ dû ” jusqu’à “ et ” dans la ligne 22.

Page 6, ligne 30.—Retranchez depuis “ frais ” jusqu’à “ et ” dans la ligne 34.

Page 6, ligne 45.—Après “ négociable, ” insérez “ obligation. ”

Les dits amendements étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill avec les amendements passe.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Sénat, et informe leurs Honneurs que cette Chambre l’a passé avec plusieurs amendements, auxquels il demande leur concours.

L’Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill du Sénat, intitulé : “ Acte concernant les terres Publiques de la Puissance, ” étant lu.

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l’Orateur reprend le fauteuil, et M. *Drew* fait rapport que le Comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le Comité ait la permission de siéger de nouveau aujourd’hui.

L’Honorable Sir *George E. Cartier*, du Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques présente à la Chambre le onzième rapport du dit Comité, lequel est lu comme suit :—

Votre Comité a examiné le Bill pour incorporer la Compagnie du tunnel du pont et du *Canada* et de *New-York*.—Bill pour amender l’acte incorporant la Compagnie du Pont Suspendu de *Queenstown*, et le Bill pour amender l’acte incorporant la Compagnie du chemin de fer et du Pont du *Sault Ste. Marie*, et il est convenu de les rapporter avec des amendements. Votre Comité a aussi examiné le Bill du Sénat pour amender l’acte du chemin de fer de *St. François* et de *Mégantic*, et le Bill pour amender l’acte d’incorporation de la Compagnie du Canal à navires d’*Ontario et Erié*, et il est convenu de les rapporter sans amendements.

L’Ordre du jour pour, la seconde lecture du Bill pour autoriser *Joseph E. Archer* à prendre un Brevet pour l’invention dénommée “ machine à tricoter et métier à tisser dits “ *Hollen Roberts* ” (*Hollen Roberts Knitting Machine and Loom*), étant lu,

Et la question étant proposée, Que le Bill soit maintenant lu la seconde fois ;

Et des débats s’en suivant ;

Sur motion de l’Honorable Sir *George E. Cartier*, secondée par l’Honorable Sir *John A.*

Macdonald,

Ordonné, Que les débats soient ajournés.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la compagnie d'assurance de *Manitoba*, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Mills* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill du Sénat, intitulé : " Acte pour venir en aide à *John Robert Martin*," étant lu,

L'Honorable M. *Gray* propose, secondé par M. *Nathan*, que le Bill soit maintenant lu la seconde fois ;

L'honorable M. *Dorion* propose comme amendement, secondé par M. *Ryan* (*Montréal Ouest*), que le mot " maintenant " soit retranché et qu'il soit remplacé par les suivants : " d'hui en trois mois."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise : et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

<i>Anglin,</i>	<i>Costigan,</i>	<i>Hurdon,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Archambeault,</i>	<i>Coupat,</i>	<i>Jones (Leeds et</i>	<i>Power,</i>
<i>Barthe,</i>	<i>Crawford (Brockville),</i>	<i>Grenville),</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Daoust,</i>	<i>Keeler,</i>	<i>Redford,</i>
<i>Bécharde,</i>	<i>DeLorme (Provencher),</i>	<i>Kempt,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Delorme (St. Hyacinthe)</i>	<i>Lacerte,</i>	<i>Ross (Champlain),</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Dorion,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Ryan (Montréal O),</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Dugas,</i>	<i>McDonald (Middlesex),</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>Masson (Terrebonne),</i>	<i>Simard,</i>
<i>Cameron (Huron),</i>	<i>Fortin,</i>	<i>McDougall (Trois-</i>	<i>Sproat,</i>
<i>Cameron, (Inverness),</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Rivières),</i>	<i>Stephenson,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Gaucher,</i>	<i>McGreevy,</i>	<i>Sturton,</i>
<i>Cartier, Sir George E.,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>McKeagney,</i>	<i>Thompson (Haldima' d)</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>Oliver,</i>	<i>Tourangeau,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Gendron,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Tremblay,</i>
<i>Cheval,</i>	<i>Godin,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Webb et</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Pinsonneault,</i>	<i>Wright (Comté</i>
<i>Connell,</i>			<i>d'Ottawa).—67.</i>

CONTRE :

Messieurs

<i>Abbott.</i>	<i>Ferris,</i>	<i>McDougall (Lanark),</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Beaty,</i>	<i>Forbes,</i>	<i>McDougall (Renfrew),</i>	<i>Smith (Selkirk),</i>
<i>Blake,</i>	<i>Gibbs,</i>	<i>McMonies,</i>	<i>Snider,</i>
<i>Bolton,</i>	<i>Gray,</i>	<i>Merritt,</i>	<i>Street,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Grover,</i>	<i>Metcalfe,</i>	<i>Thompson (Caribou),</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Heath,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Tilley,</i>
<i>Burpee,</i>	<i>Hincks, Sir Francis,</i>	<i>Morris,</i>	<i>Wallace (Albert),</i>

<i>Cameron, (Peel),</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Morison (Victoria, O.)</i>	<i>Wallace (Ile Vancou</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Morrison (Niagara),</i>	<i>ver),</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Lapum,</i>	<i>Nathan,</i>	<i>Walsh,</i>
<i>Chipman,</i>	<i>Lawson,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>White (Halton),</i>
<i>Coffin,</i>	<i>Little,</i>	<i>Ross (Dundas),</i>	<i>White (Hastings Est),</i>
<i>Crawford (Leeds),</i>	<i>Macdonald, Sir J. A. Ross (Victoria, N. E.),</i>	<i>Schultz,</i>	<i>Willson,</i>
<i>DeCosmos,</i>	<i>McDonald (Lunenburg)</i>	<i>Scriver,</i>	<i>Workman et</i>
<i>Dobbie,</i>	<i>Mackenzie,</i>		<i>Young.—61. »</i>
<i>Drew,</i>	<i>McConkey,</i>		

Ainsi, la question est résolue affirmativement.

Alors, la question principale ainsi amendée étant mise aux voix,

Ordonné, Que le Bill soit lu la seconde fois d'hui en trois mois.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill concernant le Chemin de Fer Canadien du *Pacifique*, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Gibbs* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la compagnie du Chemin de fer Interocéanique du *Canada*, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Gibbs* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour répartir de nouveau la représentation dans la Chambre des Communes, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un Comité Général.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Jones (Leeds et Grenville)* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et y a fait des amendements.

Ordonné, Que les amendements soient maintenant pris en considération.

Les amendements sont alors lus pour la première fois.

Ordonné, Que les dits amendements soient lus la seconde fois demain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill concernant les Ponts, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Masson (Terrebonne)* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, Que le Bill soient maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte 34 Vic., ch. 3, concernant l'emprunt autorisé dans le but de payer une certaine somme d'argent à la Compagnie de la *Baie d'Hudson*, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Magill* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, se forme en Comité pour examiner une certaine résolution proposée relative à la dépense pour améliorer la navigation du *St. Laurent* entre *Québec* et *Montréal*.

(EN COMITÉ.)

Résolu, Que, pour rembourser au fonds consolidé de revenu la somme votée par le Parlement pour être employée, sous la surintendance du Département des Travaux Publics, à l'amélioration de la navigation du fleuve *St. Laurent*, entre *Québec* et *Montréal*, il est expédient de décréter qu'une somme aussi égale que possible à l'intérêt, au taux de cinq pour cent par année, de la somme ainsi votée, et au taux d'un pour cent en sus, à l'effet de former un fonds d'amortissement pour payer la dite somme, sera prélevée,—une moitié au moyen de droits de tonnage sur les navires de mer entrant dans le havre de *Montréal*, venant de ports au-delà des limites de la Puissance du *Canada*, ou laissant ce havre pour se rendre à de tels ports, et d'un tirant d'eau de seize pieds ou plus, et pour chaque fois qu'il entreront dans le dit havre ou qu'ils en sortiront,—et l'autre moitié, au moyen de l'addition d'un égal pourcentage à tous les droits de quaiage maintenant payables sur les marchandises débarquées, embarquées ou déposées dans le dit havre,—tels droits de tonnage et pourcentage devant être fixés de temps à autre par le Gouverneur en Conseil, et prélevés et perçus par les commissaires du havre, avec l'aide du collecteur de la douane, de la même manière avec les droits de quaiage maintenant payables, et devant être payés à un autre par les Commissaires, au Receveur-Général pour les fins susdites,—les dits droits de tonnage et pourcentage devant être prélevés à compter du 1er jour de janvier prochain.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le Fauteuil, et M. *Bown* fait rapport que le Comité a passé une résolution.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. Bown fait rapport de la résolution, en conséquence, laquelle est lue comme suit :

Résolu, Que, pour rembourser aux fonds consolidé de revenu la somme votée par le Parlement pour être employée, sous la surintendance du Département des Travaux Publics à l'amélioration de la navigation du fleuve *St. Laurent*, entre *Québec* et *Montréal*, il est expédient de décréter qu'une somme aussi égale que possible à l'intérêt, au taux de cinq pour cent par année, de la somme ainsi votée, et au taux d'un pour cent en sus, à l'effet de former un fonds d'amortissement pour payer la dite somme, sera prélevé,—une moitié, au moyen de droits de tonnage sur les navires de mer entrant dans le havre de *Montréal*, venant de ports au-delà des limites de la Puissance du *Canada*, ou laissant ce havre pour se rendre à de tels ports, et d'un tirant d'eau de seize pieds ou plus, et pour chaque fois qu'ils entreront dans le dit havre ou qu'ils en sortiront,—et l'autre moitié, au moyen de l'addition d'un égal pourcentage à tous les droits de quaiage maintenant payables sur les marchandises débarquées, embarquées ou déposées dans le dit havre,—tels droits de tonnage et pourcentage devant être fixés de temps à autre par le Gouverneur en Conseil, et prélevés et perçus par les Commissaires du havre, avec l'aide du collecteur de la douane, de la même manière avec les droits de quaiage maintenant payables, et devant être payés de temps à autre par les Commissaires, au Receveur-Général pour les fins susdites,—les dits droits de tonnage et pourcentage devant être prélevés à compter du 1er jour de janvier prochain.

La dite résolution étant lue la seconde fois, elle est adoptée.

Ordonné, Que l'Honorable Sir *Francis Hincks* ait la permission d'introduire un Bill pour élever les droits de tonnage et de quaiage pour l'amélioration du fleuve *St. Laurent* entre *Montréal* et *Québec*.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le Bill pour amender l'Acte d'Immigration de 1869, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Currier* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et y a fait des amendements.

Ordonné, Que les amendements soient maintenant pris en considération.

Les amendements sont alors lus pour la première et la seconde fois, et adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour faire disparaître les doutes surgissant de l'Acte concernant les Travaux Publics du *Canada*, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Tourangeau* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et y a fait des amendements.

Ordonné, Que les amendements soient maintenant pris en considération.

Les amendements sont alors lus pour la première et la seconde fois, et adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, se forme en Comité des Subsidés.

(EN COMITÉ.)

1. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent cinquante-sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour la construction de phares, trompettes d'alarmes, etc., pour l'anné expirant le 30 Juin 1873.

2. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas soixante mille cinq cents quarante-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des phares et du service côtier, Québec, pour être distribué comme suit : 1o. pour les salaires des gardiens de phares \$30,645 ; 2o. pour l'entretien des phares, etc., \$29,900, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

3. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt-six mille trois cent cinquante six dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des phares et aux salaires des gardiens des phares entre Québec et Montréal savoir : 1o. pour payer les salaires des gardiens de phares \$4,184.50 ; 2o. pour l'entretien des phares \$14,068 ; 3o. pour le vapeur *Richelieu*, \$3,104, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

4. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas huit mille vingt-et-un dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux salaires et dépenses contingentes de la Maison de la Trinité, Québec, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

5. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq mille cinq cent soixante-et-neuf dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux salaires et dépenses contingentes de la Maison de la Trinité, Montréal, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

6. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas soixante-et-huit mille cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour le paiement des salaires et allocations des gardiens des phares et service côtier au-dessus de Montréal pour être distribué comme suit : 1o. pour salaires et allocations aux gardiens des phares \$27,176 ; 2o. pour l'entretien des phares \$40,924, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

7. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt six mille sept cent quatre dollars soit accordée à Sa Majesté pour le paiement des salaires et allocations aux gardiens de phares et service côtier de la *Nouvelle-Ecosse*, pour être distribuée comme suit : 1o. \$35,504 pour salaires et allocations aux gardiens des phares ; 2o. \$51,200 pour l'entretien des phares pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

8. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trente-quatre mille quatre cent vingt-sept dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des phares et service côtier du *Nouveau-Brunswick*, pour être distribué comme suit : 1o. pour payer les salaires et allocations des gardiens des phares, \$12,897 ; 2o. pour l'entretien des phares \$17,030 ; 3o. pour payer les bouées et les balises, \$4,500, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

9. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas seize mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des phares et service côtier, *Colombie Britannique*, pour être distribué comme suit : 1o. pour payer les salaires et allocations des phares \$5,975 ; 2o. pour l'entretien des phares \$10,587, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

10. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'établissement de secours aux *Iles de Sable* et aux *Phoques*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

11. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pastrois cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du phare au *Cap Race*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

12. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trente-deux mille deux cent trente-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des pêcheries, salaires et déboursés des officiers des pêcheries et garde-pêche, pour être distribuée comme suit : 1o. *Ontario* \$7,400 2o. *Québec* \$8,000 ; 3o. *Nouvelle-Ecosse*, \$9,755 ; *Nouveau-Brunswick*, \$7,080 ; pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

13. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas neuf mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face à la dépense d'entretien et réparations de la Goélette "*La Canadienne*," pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

14. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer le coût de passes migratoires, de la formation de bancs d'huîtres, et pour la propagation du poisson, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

15. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas soixante-et-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la police maritime, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

16. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas soixante-et-dix-huit mille deux cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux salaires et dépenses contingentes des bureaux des inspecteurs et mesureurs de bois de construction, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

17. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas treize mille deux cent cinquante dollars, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'inspection des bateaux à vapeur, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

18. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer l'allocation annuelle aux Sauvages, *Quebec*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

19. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois mille trois cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer l'allocation annuelle aux Sauvages de la *Nouvelle-Ecosse*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

20. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer l'allocation annuelle aux Sauvages, *Nouveau Brunswick*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

21. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'achat de couvertures de laine pour les Sauvages âgés et infirmes d'*Ontario* et *Quebec*, et pour frais de transport, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

22. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas six mille six cent trente-neuf dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux annuités payables aux Sauvages du *Nord-Ouest*, en vertu du traité No. 1, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

23. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille huit cent soixante-et-trois dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux annuités payable aux Sauvages du *Nord-Ouest*, en vertu du traité No. 2, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

24. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer les provisions à fournir aux Sauvages en vertu de ces traités, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

25. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour payé les salaires, frais de voyage et dépenses contingentes du commissaires et de l'agent des Sauvages du territoire du *Nord-Ouest*, pour l'année finissant le 30 Juin 1873.

26. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rattachant à la protection des Sauvages dans la *Colombie Britannique*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

27. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais d'impression de la *Gazette Officielle*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

28. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer les frais de port de la *Gazette Officielle*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

29. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer diverses impressions, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

30. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas soixante-et-quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face à des dépenses imprévues devant être faites en vertu d'une ordonnance en Conseil, et leur compte détaillé sera mis devant le Parlement dans les premiers 15 jours de la prochaine Session, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

31. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour faire connaître l'heure exacte à *Ottawa*, et faire tirer le coup de canon de midi, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

32. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer les frais des enquêtes relatives aux naufrages, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

33. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face à la dépense pour commutation au lieu d'une remise de droit sur articles importés pour l'usage de l'armée et de la marine, devant être fait par un ordre en Conseil, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

34. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour l'examen et le classement des capitaines et seconds de navires, (Marine Marchande), pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

35. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face au paiement de la moitié de la dépense pour le tracé de la ligne frontière entre le Canada et les *Etats-Unis*, 49me parallèle de latitude Nord, (revoté), pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

36. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour l'achat et l'entretien de bateaux et ceintures de sauvetage et pour donner des récompenses dans le sauvetage des personnes, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

37. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer la moitié de la dépense pour le tracé de la ligne Frontière, entre *Ontario* et les Territoires du *Nord-Ouest* (revoté), pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

38. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'arpentage à *Manitoba*, Territoire du *Nord-Ouest*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

39. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté, pour faire face à la solde et à l'entretien de 322 Officiers et Soldats pendant une année, y compris les frais de casernement, dépenses contingentes et frais de retour du corps expéditionnaire de *Manitoba*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

40. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois milles dollars soit accordée à Sa Majesté, pour faire face à la dépense pour constater la longitude de *Fort Garry*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

Samedi, 8 Juin 1872.

41. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq cent quarante-quatre mille cent quatre-vingt-trois dollars, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de traitements et dépenses contingentes des différents ports pour être distribuée comme suit, savoir : Dans la Province d'*Ontario* \$172,340.25 ; dans la Province de *Québec*, \$168,147 ; dans la Province du *Nouveau-Brunswick*, \$72,376.50 ; dans la Province de la *Nouvelle-Ecosse*, \$93,313.25 ; dans la Province de *Manitoba* et le *Nord-Ouest*, \$8,000 ; dans la Province de la *Colombie Britannique*, \$20,000 ; pour traitements et dépenses contingentes des Inspecteurs de Ports et services spéciaux \$10,000, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

42. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses contingentes concernant les douanes au bureau principal, y compris les impressions, la papeterie, les annonces, télégrammes, etc., pour les différents ports d'entrée, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

43. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent quarante-deux mille cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de traitements des officiers du service extérieur et des inspecteurs de l'accise, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

44. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trente-deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer les frais de route, loyer, combustible, papeterie, frais de port, meubles, etc., pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

45. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de surveillance, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

46. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas six mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour pourvoir au service extérieur du département de l'accise, selon qu'il sera jugé nécessaire, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

47. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux mille sept cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer les percepteurs dans le *Nouveau-Brunswick* et la *Nouvelle-Ecosse*, les allocations sur droits perçus par eux, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

48. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas un million six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du service postal d'*Ontario* et *Québec*, pour être distribuée comme suit : 1o. Chemin de fer *Grand Tronc*, \$167,000 ; 2o. Chemin de fer *Grand Occidental*, \$45,000 ; 3o. Autres chemins de fer, \$70,000 ; 4o. Service par bateaux à vapeur, \$40,000 ; 5o. Service par voie de mer, \$10,000 ; 6o. Traitement des officiers du service extérieur, commis sur les chemins de fer, etc., \$110,000 ; 7o. Service postal ordinaire, \$250,000 ; 8o. Divers, \$30,000 ; 9o. Service postal de la *Nouvelle-Ecosse*, \$125,000 ; 10. Service postal du *Nouveau-Brunswick*, \$97,000 ; 11. Service postal de *Manitoba*, \$18,000 ; 12. Service postale de la *Colombie Britannique*, \$44,000, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

49. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois cent soixante-et-quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'entretien et réparation des travaux publics pour *Ontario* et *Québec*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

50. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre cent trois mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'entretien et réparation des chemins de fer de la *Nouvelle-Ecosse*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

51. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante-et-dix-neuf mille huit cent cinquante-et-un dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer les frais d'exploration du Chemin de Fer Européen Nord Américain et de l'embranchement Est, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

52. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois cent vingt-et-un mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Chemin de Fer Intercolonial, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

53. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer les salaires et dépenses contingentes des officiers proposés aux canaux, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

54. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatorze mille soixante-et-quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de perception des droits de glissoires et d'estacade pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

55. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt-neuf mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des lignes de télégraphes, dans la *Colombie Britannique*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

56. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'administration des petits revenus, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Street* fait rapport que le Comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, Que le rapport soit reçu aujourd'hui.

M. *Street* informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le Comité ait la permission de siéger de nouveau,

Résolu, Que cette Chambre se forme de nouveau aujourd'hui en le dit Comité.

Et la Séance ayant continué jusqu'à minuit et cinquante-cinq minutes, samedi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Samedi, 8 Juin 1872.

1 heure P. M.

Les Pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *Chauveau*,—la Pétition de MM. *R. R. Dobell* et compagnie, et autres, et la Pétition de *William Power* et autres, électeurs de la paroisse *St. Colomaban* de *Sillery*, Comté de *Québec*.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes sont lues :

Du conseil municipal de la paroisse de *St. Guillaume d'Upton*, comté de *Drummond* ; demandant que la paroisse de *St. Guillaume d'Upton* soit détachée du district d'*Arthabaska* et du comté de *Drummond*, et annexée au district de *Richelieu* et au comté d'*Yamaska* pour toutes fins quelconques.

Du conseil municipal de la paroisse de *St. Bonaventure*, comté de *Drummond* ; demandant que la paroisse de *St. Bonaventure* soit détachée du district d'*Arthabaska* et du comté de *Drummond*, et annexée au district de *Richelieu* et au comté d'*Yamaska* pour toutes fins quelconques.

De *E. F. Stephenson* et autres, du district de *Muskoka* ; demandant que le district de *Muskoka*, avec les townships situés au nord de ce district, soient constitués en une nouvelle division électorale.

Ordonné, Que la Pétition de MM. *R. R. Dobell* et compagnie et autres, et, la Pétition de *William Power* et autres, électeurs de *St. Colomaban* de *Sillery*, comté de *Québec*, présentées aujourd'hui, soient maintenant reçues et lues.

Et les dites Pétitions sont reçues et lues demandant que le Bill pour détacher du comté de *Québec*, *St. Colomaban* qui en fait maintenant partie, et l'annexer à la division électorale de *Québec* Ouest, ne devienne pas loi.

Ordonné, Que les dites Pétitions soient renvoyées au Comité conjoint des deux Chambres au sujet des Impressions du Parlement.

M. *Bown*, du Comité permanent des Ordres permanents, présente à la Chambre le quinzième rapport du dit Comité, lequel est lu comme suit :

Votre Comité a examiné l'avis donné quant à la Pétition du président, des directeurs et compagnie de la Banque Centrale du *Nouveau-Brunswick*, demandant la passation d'un acte pour leur permettre de régler les affaires de la dite Banque. Le Comité trouve que l'avis local n'a été publié que pendant un court espace de temps, et qu'aucun avis n'a été publié dans la *Gazette Officielle* ; mais la demande ayant été faite sur l'autorité d'une résolution passée à une assemblée générale des actionnaires, votre Comité recommande que l'avis soit considéré suffisant.

L'Honorable Sir *George E. Cartier* du Comité permanent des Chemins de Fer Canaux et Lignes Télégraphiques, présente à la Chambre le douzième rapport du dit Comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné les Bills suivants, qu'il est convenu de rapporter amendés :—Bill pour incorporer la compagnie du pont de jonction du *Pacifique*,—Bill pour incorporer la

compagnie du chemin de fer du Lac Supérieur au Fort Garry,—Bill pour incorporer le chemin de fer Central de Manitoba,—Bill pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Jonction de Manitoba,—Bill pour remettre en vigueur et amender l'acte de la ci-devant province du Haut-Canada, incorporant la compagnie de navigation de Gananoque et Wiltsie, et le Bill pour incorporer la compagnie du chemin de fer du Lac Supérieur à Winnipeg.

L'Honorable M. Morris, l'un des Membres de l'Honorable Conseil Privé, présente, conformément à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, la réponse à une Adresse de la Chambre des Communes, datée le 23 mai 1872, demandant un état donnant le tarif des honoraires, en vertu du chap. 46 des Statuts Refondus du Canada, qui sont maintenant exigés des fabricants de bois pour la confection des spécifications, et payés aux inspecteurs de bois, etc. (*Documents de la Session, No. 69*).

M. Carter propose, secondé par M. Gibbs, que deux mille exemplaires du Bill pour faciliter des arrangements entre débiteurs et créanciers pour punir les débiteurs frauduleux et abcir les préférences en faveur des créanciers judiciaires, soient imprimés pour être distribués aux Membres des deux Chambres, et que cette motion soit renvoyée au comité conjoint des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier du Sénat a apporté le Message suivant :
Le Sénat a passé le Bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie d'assurance agricole du Canada," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le Bill intitulé : "Acte pour incorporer la Chambre de Commerce de la Ville de Lévis," avec un amendement, auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a passé le Bill intitulé : "Acte pour incorporer la Chambre de Commerce de Sorel" avec un amendement, auquel il demande le concours de cette Chambre.

Ordonné, Que M. Pickard ait la permission d'introduire un Bill pour permettre au Président, aux directeurs et Compagnie de la Banque Centrale du Nouveau-Brunswick, de régler les affaires de la dite Banque.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce, et la 60ème règle de cette Chambre est suspendue quant à ce Bill.

La Chambre procède à prendre en considération l'amendement fait par le Sénat au Bill intitulé : "Acte pour incorporer la Chambre de Commerce de la Ville de Lévis," lequel est lu comme suit :

Page 5, dernière ligne.—Retranchez depuis "Corporation" jusqu'à "Société" dans la page 6, ligne 17.

Le dit amendement étant lu la seconde fois, il est adopté.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au Bill intitulé : "Acte pour incorporer la Compagnie d'Assurance Agricole du Canada," lesquels sont lus comme suit :

Page 2, ligne 18.—Après "Acte" ajoutez " conjointement avec l'honorable John Henry Pope, M. P., l'honorable Lucius Seth Huntington, C. R., M. P., et Mathew H. Cochrane.

(Dans le Preambule du Bill,)

Page 1, ligne 1.—Retranchez "l'honorable John Henry Pope, M. P."

Page 1, ligne 3 et 4.—Retranchez "l'honorable Lucius Seth Huntington, C. R. M. P."

Page 1, ligne 6.—Retranchez “*M. H. Cochrane.*”

Les dits amendements étant lus la seconde fois, ils sont adoptés.

Ordonné, Que le greffier reporte le Bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'honorable M. *Langevin*, l'un des membres de l'Honorable Conseil Privé, présente, conformément à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, la réponse à une Adresse de la Chambre des Communes, datée le 20 mai 1872, demandant copie des soumissions reçues pour l'appareil de chauffage du Bureau de Poste de Québec, avec le rapport de l'architecte en chef du Département des Travaux Publics et tous les ordres en conseil et papiers y relatifs. (*Documents de la Session, No. 70.*)

La Chambre procède à prendre en considération l'amendement fait par le Sénat au Bill intitulé: “Acte pour incorporer la Chambre de Commerce de *Sorel*,” lequel est lu comme suit:

Page 6, ligne 23.—Retranchez depuis “Acte” jusqu'à “la” dans la 42ème ligne.

Le dit amendement étant lu la seconde fois, il est adopté.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Morris*, secondée par l'Honorable M. *Tilley*,

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en Comité pour prendre en considération une certaine résolution déclarant qu'il est expédient que les droits de douane et d'accise maintenant en force dans la Puissance du *Canada* soient étendus à la Province de la *Colombie Anglaise*.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité.

(EN COMITÉ.)

Résolu: Que la Législature de la *Colombie Anglaise* ayant (dans et par l'acte passé le 27e jour de Mars maintenant dernier,—conformément aux conditions d'Union entre la Puissance du *Canada* et la *Colombie Anglaise*, telles que confirmées par Sa Majesté en conseil, par un ordre en conseil, en date du 16e jour de Mai 1871), décidé d'accepter le tarif de droits de douane et les lois d'accise du *Canada*, il est expédient que les droits de douane et d'accise maintenant établis par la loi en force dans la Puissance du *Canada*, soient étendus et considérés comme ayant été étendus à la Province de la *Colombie Anglaise* et y avoir été en force à compter du dit 27e jour de Mars dernier.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Bellerose* fait rapport que le Comité a passé une résolution.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Bellerose* fait rapport de la résolution en conséquence, laquelle est lue comme suit:

Résolu: Que la Législature de la *Colombie Anglaise* ayant (dans et par l'acte passé le 27e jour de Mars maintenant dernier,—conformément aux conditions d'Union entre la Puissance du *Canada* et la *Colombie Anglaise*, telles que confirmées par Sa Majesté en conseil, par un ordre en conseil, en date du 16e jour de Mai 1871), décidé d'accepter le tarif de droits de douane et les lois d'accise du *Canada*, il est expédient que les droits de douane et d'accise maintenant établis par la loi en force dans la Puissance du *Canada*, soient étendus et considérés comme ayant été étendus à la Province de la *Colombie Anglaise* et y avoir été en force à compter du dit 27e jour de Mars dernier.

La dite résolution étant lue la seconde fois, elle est adoptée.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Morris* ait la permission d'introduire un Bill pour étendre le tarif Canadien des droits de douane et d'accise, ainsi que certains actes concernant les douanes et le revenu, à la Province de la *Colombie Britannique*.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour Lundi prochain.

Sur motion de l'Honorable Sir *Francis Hincks*, secondée par l'Honorable M. *Tilley*, Résolu, Que, Lundi prochain, cette Chambre se formera en Comité pour examiner la résolution suivante :—

1. Résolu, Qu'il est expédient de décréter que, sujet à l'approbation de Sa Majesté en conseil, les ouvrages à l'égard desquels le droit d'auteur existe dans le *Royaume-Uni*, mais non en *Canada*, pourront être réimprimés, publiés et vendus en *Canada* aux conditions suivantes :—

La personne réimprimant tout tel ouvrage obtiendra un permis à cet effet du gouverneur, et donnera un cautionnement pour le paiement du droit ci-après mentionné, et enregistrera tout ouvrage ainsi réimprimé avant de le publier au bureau du Ministre de l'Agriculture, et paiera une piastre pour cet enregistrement.

2. Résolu : Qu'il sera imposé sur les ouvrages réimprimés, au profit des possesseurs du droit d'auteur, obtenu en *Angleterre*, un droit d'accise de 12½ pour cent sur la valeur en gros des ouvrages réimprimés, lequel droit sera prélevé conformément à des règlements qui seront faits par le gouverneur en conseil, et distribué aux parties intéressées conformément à des règlements faits de la même manière, et approuvés par un des principaux secrétaires d'Etat de Sa Majesté.

3. Résolu : Qu'au moment de l'entrée en vigueur des dites dispositions, l'importation d'ouvrages réimprimés à l'égard desquels le droit d'auteur existera alors dans le *Royaume-Uni*, et qui sont enregistrés comme susdit comme réimprimés en *Canada*, sera prohibée ; et tous ouvrages publiés dans le *Royaume-Uni* seront considérés, quant à leur importation en *Canada*, comme étant des ouvrages à l'égard desquels a été obtenu le droit d'auteur en *Angleterre*, qu'ils soient ou ne soient pas mentionnés dans les listes fournies aux collecteurs de douane à l'endroit d'importation, à moins que l'importateur ne fasse une déclaration solennelle qu'ils ne sont pas de tels ouvrages.

Sur motion de l'Honorable M. *Tilley*, secondée par l'Honorable Sir *Francis Hincks*,

Résolu, Que lundi prochain, cette Chambre se formera en Comité pour examiner la résolution suivante : Qu'il est expédient d'étendre l'Acte 32-33 Vic., ch. 40, au Port de *Collingwood*, dans la province d'*Ontario*, de manière à autoriser le gouverneur en conseil à imposer, par proclamation, un droit de tonnage n'excédant point dix centins par tonneau de mesurage enregistré sur les navires entrant dans le dit Port, afin de pourvoir à l'amélioration du havre et du chenal du dit port.

L'Ordre du Jour, pour la seconde lecture des amendements faits en Comité Général au Bill pour répartir de nouveau la représentation dans la Chambre des Communes, étant lu,

Et la question étant proposée, que les amendements soient maintenant lus la seconde fois ;

L'Honorable M. *Machenzie* propose comme amendement, secondé par l'Honorable M. *Blake*, que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : " *Simcoe* Nord contient une population de 33,917 âmes, *Essex*, de 32,697, *Lambton*, de 31,994, *Bruce* Sud de 31,332, donnant 4 membres à 129,940 âmes ; que plusieurs autres Districts, dans *Ontario*, contiennent beaucoup plus qu'une moyenne de 18,315 âmes par membre ; que l'on propose de donner, à raison d'un membre par District, trois nouveaux membres à des Districts de 10,710 âmes chacun, en moyenne, donnant ainsi cinq membres à 53,550 âmes et les 6 membres additionnels qui doivent être donnés à *Ontario* sont dus à l'augmentation de la population de cette Province, et devraient être répartis en égard à cette population ; que le Bill soit renvoyé de nouveau à un Comité Général avec instruction de l'amender de manière à répartir les nouveaux membres pour *Ontario*, de manière à donner autant que possible, une représentation à ces parties de la population qui seraient par les présentes dispositions exclues de leur juste pouvoir politique."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

<i>Anglin,</i>	<i>Dorion,</i>	<i>Morison (Victoria, O.),</i>	<i>Sturton,</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>Oliver</i>	<i>Thompson (Haldim'ed),</i>
<i>Blake,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Thompson (Ontario),</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Trumbly,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Godin,</i>	<i>Power,</i>	<i>Wells,</i>
<i>Cameron (Huron),</i>	<i>Holton,</i>	<i>Pozzer,</i>	<i>White (Halton),</i>
<i>Carmichael,</i>	<i>Kempt,</i>	<i>Redford,</i>	<i>Whitehead,</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Ross (Prince Edouard),</i>	<i>Wood,</i>
<i>Cheval,</i>	<i>McConkey,</i>	<i>Ross (Wellington, D.C.)</i>	<i>Workman,</i>
<i>Connell,</i>	<i>McMonies,</i>	<i>Rymal,</i>	<i>Wright, (York, O., D.O.)</i>
<i>Coupal,</i>	<i>Metcalf,</i>	<i>Scatcherd,</i>	<i>et Young—47.</i>
<i>Delorme (St. Hyacinthe)</i>	<i>Mills,</i>	<i>Snider,</i>	

CONTRE :

Messieurs

<i>Archambeault,</i>	<i>Crawford (Leeds),</i>	<i>Keeler,</i>	<i>Pinsonneault,</i>
<i>Ault,</i>	<i>Cumberland,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Pope,</i>
<i>Baker,</i>	<i>Currier,</i>	<i>Lacerte,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Beaty,</i>	<i>DeCosmos,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Ray,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>DeLorme (Provencher),</i>	<i>Lapin,</i>	<i>Renaud,</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Doobie,</i>	<i>Lawson,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Dreu,</i>	<i>Little,</i>	<i>Ross (Champlain),</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Dugas,</i>	<i>Macdonald Sir J. A.,</i>	<i>Ross (Dundas),</i>
<i>Bown,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McDonald (Lunenburg)</i>	<i>Ross (Victoria, N.E.),</i>
<i>Brousseau,</i>	<i>Forbes,</i>	<i>McDonald (Middlesex),</i>	<i>Ryan (Montreal Ouest)</i>
<i>Brown,</i>	<i>Fortin,</i>	<i>Magill,</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Cameron (Peel),</i>	<i>Gaucher,</i>	<i>Masson (Soulanges),</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Masson (Terrebonne),</i>	<i>Simard,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Gendron,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Sproat,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Gibbs,</i>	<i>McDougall (Lanark),</i>	<i>Street,</i>
<i>Carter,</i>	<i>Grant,</i>	<i>McDougall (Trois-</i>	<i>Thompson (Caribou),</i>
<i>Cartier Sir George E.</i>	<i>Gray,</i>	<i>Rivières),</i>	<i>Tilley,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Grover,</i>	<i>McKeagney,</i>	<i>Tourangeau,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Heath,</i>	<i>Merritt,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Chipman,</i>	<i>Hincks Sir Francis,</i>	<i>Morris,</i>	<i>Walsh,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Houghton,</i>	<i>Munroe,</i>	<i>Webb,</i>
<i>Coffin,</i>	<i>Hurdon,</i>	<i>Nathan,</i>	<i>White (Hastings Est)</i>
<i>Colby,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>O'Connor,</i>	<i>Willson et</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Jones (Leeds et Gren-</i>	<i>Perry,</i>	<i>Wright, (Comté</i>
<i>Crawford (Brockville),</i>	<i>ville),</i>	<i>Pickard,</i>	<i>d'Ottawa.)—97.</i>

Ainsi, la question est résolue négativement.

Et la question étant de nouveau proposée, Que les amendements soient lus la seconde fois ;

M. Mills propose comme amendement, secondé par l'Honorable M. Woods, que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants: "Le Comté de Stormont est divisé en deux Districts électoraux comprenant Stormont avec 11,873 âmes, et Cornwall et le Township de Cornwall avec 7,114 âmes ; que le Comté de Lincoln est divisé en deux Districts électoraux comprenant Lincoln avec 20,672 âmes et Niagara et la ville de Niagara avec 3,693 âmes ; qu'ainsi deux Membres sont donnés à Cornwall et à Niagara, avec une population totale de 10,807 âmes, ou à raison de 5,404 âmes par membre, tandis que la population moyenne dans toute la Province est de

“ 18,315 âmes par membre, et tandis que *Simcoe* Nord, *Bruce* Sud, *Essex* et *Lambton* avec “ 4 membres contiennent 129,940 âmes, ou à raison de 32,485 âmes par membre; que “ le dit Bill soit renvoyé de nouveau à un Comité Général, afin de considérer s'il ne pourrait “ par être amendé de manière à redresser autant que possible ces inégalités manifestes.”

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit:—

POUR :

Messieurs

<i>Béchar</i> , <i>Blake</i> , <i>Bourassa</i> , <i>Bowman</i> , <i>Cameron (Huron)</i> , <i>Carmichael</i> , <i>Cartwright</i> , <i>Cheval</i> , <i>Coupal</i> , <i>Delorme (St. Hyacinthe)</i> , <i>Dorion</i> , <i>Fortier</i> ,	<i>Fournier</i> , <i>Geoffrion</i> , <i>Godin</i> , <i>Holton</i> , <i>Kempt</i> , <i>Mackenzie</i> , <i>McConkey</i> , <i>McMonies</i> , <i>Metcalfe</i> , <i>Mills</i> , <i>Morison (Victoria, O.)</i> ,	<i>Oliver</i> , <i>Pâquet</i> , <i>Pelletier</i> , <i>Power</i> , <i>Pozer</i> , <i>Redford</i> , <i>Ross (Prince Edouard)</i> , <i>Ross (Wellington, D.C.)</i> , <i>Rymal</i> , <i>Scatcherd</i> , <i>Snider</i> ,	<i>Stirton</i> , <i>Thompson (H'ldim'nd)</i> , <i>Thompson (Ontario)</i> , <i>Tremblay</i> , <i>Wells</i> , <i>White (Hullon)</i> , <i>Whitehead</i> , <i>Wood</i> , <i>Wright (York, Ontario, D. O.)</i> , et <i>Young</i> .—44.
--	--	---	--

CONTRE :

Messieurs

<i>Archambeault</i> , <i>Ault</i> , <i>Baker</i> , <i>Beaty</i> , <i>Bellerose</i> , <i>Benoit</i> , <i>Blanchet</i> , <i>Bowell</i> , <i>Bown</i> , <i>Brousseau</i> , <i>Brown</i> , <i>Campbell</i> , <i>Carling</i> , <i>Caron</i> , <i>Carter</i> , <i>Cartier Sir George E.</i> , <i>Cayley</i> , <i>Chauveau</i> , <i>Cimon</i> , <i>Coffin</i> , <i>Colby</i> , <i>Costigan</i> , <i>Crawford (Brockville)</i> , <i>Crawford (Leeds)</i> ,	<i>Cumberland</i> , <i>Currier</i> , <i>DeLorme (Provencher)</i> , <i>Dobbie</i> , <i>Drew</i> , <i>Dugas</i> , <i>Ferguson</i> , <i>Forbes</i> , <i>Fortin</i> , <i>Gaucher</i> , <i>Gaudet</i> , <i>Gendron</i> , <i>Gibbs</i> , <i>Grant</i> , <i>Gray</i> , <i>Grover</i> , <i>Heath</i> , <i>Hincks Sir Francis</i> , <i>Houghton</i> , <i>Hurdon</i> , <i>Jackson</i> , <i>Jones (Leeds et Grenville)</i> , <i>Keeler</i> ,	<i>Kirkpatrick</i> , <i>Lacerte</i> , <i>Langevin</i> , <i>Lapum</i> , <i>Lawson</i> , <i>Little</i> , <i>Macdonald Sir J. A.</i> , <i>McDonald (Lunenburg)</i> , <i>McDonald (Middlesex)</i> , <i>Magill</i> , <i>Masson (Soulanges)</i> , <i>Masson (Terrebonne)</i> , <i>McCallum</i> , <i>McDougall (Lanark)</i> , <i>McDougall (Trois-Rivières)</i> , <i>McKeagney</i> , <i>Merritt</i> , <i>Morris</i> , <i>Morrison (Niagara)</i> , <i>Munroe</i> , <i>Nathan</i> , <i>O'Connor</i> , <i>Perry</i> ,	<i>Pinsonneault</i> , <i>Pope</i> , <i>Pouliot</i> , <i>Ray</i> , <i>Renaud</i> , <i>Robitaille</i> , <i>Ross (Champlain)</i> , <i>Ross (Dundas)</i> , <i>Ross (Victoria, N. E.)</i> , <i>Ryan (Montréal Ouest)</i> , <i>Scriver</i> , <i>Shanly</i> , <i>Simard</i> , <i>Sproat</i> , <i>Street</i> , <i>Thompson (Caribou)</i> , <i>Tilley</i> , <i>Tourangeau</i> , <i>Tupper</i> , <i>Walsh</i> , <i>Webb</i> , <i>White (Hastings Est)</i> , <i>Willson et Wright (Comté d'Ottawa)</i> .—94.
---	---	---	---

Ainsi, la question est résolue négativement.

Et la question étant de nouveau proposée, Que les amendements soient maintenant lus la seconde fois ;

M. Thompson (*Haldimand*) propose comme amendement, secondé par M. Young, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants: "*Lincoln* contient 20,672 âmes, *Niagara* 3,693, *Stormont* 11,873 âmes, *Cornwall* 7,114, *Elgin Ouest* 12,796 âmes, *Elgin Est* 20,870, *Brant Nord* 11,439 âmes et *Brant Sud* 20,766; que ces inégalités et d'autres encore sont beaucoup plus manifestes que l'inégalité entre *Monk* avec 15,130 âmes et *Haldimand* avec 20,091; que la Chambre a refusé de remédier à d'autres inégalité, et qu'il n'est pas juste, lorsqu'elle refuse ainsi de remédier à ces inégalités de déranger *Monk* et *Haldimand* tel que proposé par le dit Bill afin de remédier à une inégularité moins considérable dans le but de donner plus de force au candidat du gouvernement dans *Monk*; et que le dit Bill soit renvoyé de nouveau à un Comité Général, avec instruction de l'amender de manière à rétablir les districts de *Monk* et *Haldimand* dans leur premier état."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit:

POUR :

Messieurs

Béchar, d	Fourmier,	Paquet,	Thompson (<i>Haldi-</i>
Blake,	Geoffrion,	Pelletier,	mand)
Bourassa,	Godin,	Power,	Thompson (<i>Ontario</i>),
Bowman,	Holton,	Pozer,	Tremblay,
Cameron (<i>Huron</i>),	Kempt,	Redford,	Wells,
Carmichael,	Mackenzie,	Ross (<i>Prince Edward</i>)	White (<i>Halton</i>),
Cheval,	McConkey,	Ross (<i>Wellington, D.C.</i>)	Whitehead,
Coupal,	McMonies,	Rymal,	Wood,
DeLorme (<i>St. Hyacin-</i>	Metcalfe,	Scatcherd,	Wright (<i>York, Ontario,</i>
the),	Mills,	Snider,	D. O.), et
Dorion,	Morrison (<i>Victoria, O</i>)	Stirton,	Young.—43.
Fortier,	Oliver,		

CONTRE :

Messieurs

Archambault,	DeCosmos,	Lawson,	Ray,
Ault,	DeLorme (<i>Provencher</i>)	Little,	Renaud,
Baker,	Dobbie,	Macdonald Sir J. A.,	Robitaille,
Bellerose,	Drew,	McDonald (<i>Lunenburg</i>)	Ross (<i>Champlain</i>),
Benoit,	Dugas,	McDonald (<i>Middlesex</i>),	Ross (<i>Dundas</i>),
Blanchet,	Ferguson,	Magill,	Ross (<i>Victoria, N.E.</i>),
Bowell,	Fortin,	Masson (<i>Soulanges</i>),	Ryan (<i>Montréal Ouest</i>)
Bown,	Gaucher,	Masson (<i>Terrebonne</i>),	Scriver,
Brousseau,	Gaudet,	McCallum,	Shanly,
Brown,	Gendron,	McDougall (<i>Lanark</i>),	Simard,
Campbell,	Gibbs,	McDougall (<i>Trois</i>	Sproat,
Carling,	Gray,	Rivières),	Street,
Caron,	Grover,	McKeagney,	Thompson (<i>Caribou</i>),
Cartier,	Heath,	Merritt,	Tilley,
Cartier, Sir George E.	Hincks, Sir Francis	Morris,	Tourangeau,
Chayley,	Houghton,	Morrison, (<i>Niagara</i>),	Tupper,
Chauveau,	Hurdon,	Munroe,	Wallace (<i>Ile Van-</i>
Cimon,	Jackson,	Nathan,	couver),
Coffin,	Jones (<i>Leeds et</i>	Nelson,	Walsh,
Colby,	Grenville),	O'Connor,	Webb,
Costigan,	Keeler,	Perry,	White (<i>Hastings Est</i>),

*Crawford (Brockville), Kirkpatrick,
Crawford (Leeds,) Lacerte,
Cumberland, Langevin,
Currier, Lapum,*

*Pinsonneault,
Pope,
Pouliot,*

*Willson et
Wright (Comté
d'Ottawa—94.)*

Ainsi, la question est résolue négativement.

Et la question étant de nouveau proposée, Que les amendements soient maintenant lus la seconde fois ;

M. *Power* propose comme amendement, secondé par M. *Oliver*, que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, et remplacés par les suivants : "le Bill soit de nouveau renvoyé à un Comité Général, avec instruction de l'amender de manière à ce que l'un des Membres additionnels assignés à la *Nouvelle-Ecosse* soit donné à *Halifax*."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise, et les noms étant demandés, il sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Anglin,</i>	<i>Dorion,</i>	<i>O'Connor,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>Oliver,</i>	<i>Thompson (Ontario),</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Wells,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>Power,</i>	<i>Wood,</i>
<i>Cameron (Huron),</i>	<i>Holton,</i>	<i>Redford,</i>	<i>Wright (York Ontario,</i>
<i>Carmichael,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Ross (Prince-Edouard),</i>	<i>D. O.) et</i>
<i>Cheval,</i>	<i>McConk y,</i>	<i>Ross (Wellington, D. C.),</i>	<i>Young.—33.</i>
<i>Coupal,</i>	<i>Metcalfe,</i>	<i>Scatcherd,</i>	
<i>Delorme (St. Hyacinthe)</i>	<i>Mills,</i>	<i>Snider</i>	

CONTRE :

Messieurs

<i>Archambeault,</i>	<i>Crawford (Leeds),</i>	<i>Lacerte,</i>	<i>Ray,</i>
<i>Ault,</i>	<i>Cumberland,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Baker,</i>	<i>Currier,</i>	<i>Lapum,</i>	<i>Ross (ChAMPLAIN),</i>
<i>Beaty,</i>	<i>DeLorme (Provencher)</i>	<i>Lawson,</i>	<i>Ross (Victoria, N. E.),</i>
<i>Bécharde,</i>	<i>Dobbie,</i>	<i>Little,</i>	<i>Ryan, (King's N.B.),</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Drew,</i>	<i>Macdonald, Sir J. A.,</i>	<i>Ryan, (Montréal Ouest)</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Dugas,</i>	<i>McDonald (Lunenbourg)</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McDonald, (Middlesex)</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Fortin,</i>	<i>Masson (Terrebonne),</i>	<i>Simard,</i>
<i>Bown,</i>	<i>Gaucher,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Sproat,</i>
<i>Brousseau,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>McDougall, (Trois-</i>	<i>Street,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Gendron,</i>	<i>Rivières),</i>	<i>Thompson (Caribou),</i>
<i>Carling,</i>	<i>Gibbs,</i>	<i>McKeagney,</i>	<i>Tilley,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Merritt,</i>	<i>Tourangeau,</i>
<i>Carter,</i>	<i>Gray,</i>	<i>Morris,</i>	<i>Tremblay,</i>
<i>Cartier Sir George E.</i>	<i>Grover,</i>	<i>Munroe,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Heath,</i>	<i>Nathan,</i>	<i>Wallace (Ile Vancouver),</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Hincks, Sir Francis,</i>	<i>Nelson,</i>	
<i>Chipman,</i>	<i>Hurdon,</i>	<i>Perry,</i>	<i>Walsh,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Jones, (Leeds et</i>	<i>Pinsonneault,</i>	<i>Webb,</i>
<i>Coffin,</i>	<i>Grenville),</i>	<i>Pope,</i>	<i>White, (Halton),</i>
<i>Colby,</i>	<i>Keeler,</i>	<i>Pouliot,</i>	<i>White (Hastings Est),</i>
<i>Connell,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Pozey,</i>	<i>et Willson.—90.</i>
<i>Crawford (Brockville)</i>			

Ainsi, la question est résolue négativement.

Et la question étant de nouveau proposée, Que les amendements soient maintenant lus la seconde fois, M. Cameron (Huron) propose comme amendement, secondé par M. Whitehead, que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : "le Township de Tuckersmith est situé presqu'au centre de la division sud du comté de Huron, et que par ses limites naturelles et sa position géographique il devrait appartenir à cette division ; que partie du Township de Goderich, dans la dite division sud, est située entre les Townships de Colborne et de Hullett dans la division centre, et s'étend sur cette division, et la coupe en deux ; que par sa situation, ses limites naturelles et sa position géographique, par rapport à d'autres Townships, le dit Township Goderich devrait faire partie de la dite division centre ; que les Municipalités de la ville de Goderich et des Townships de Tuckersmith, qui formaient partie de l'ancienne division sud du Comté de Huron, mais que l'on propose maintenant d'inclure dans la dite division centre, ne sont point contiguës, mais sont séparées par le dit Township de Goderich ; que les dites divisions seraient plus compactes si le dit Township de Tuckersmith formait partie de la dite division sud, et si le dit Township de Goderich, avec la ville de Goderich qui forme partie du dit Township de Goderich, formaient partie de la dite division centre ; qu'il soit en conséquence résolu que le dit rapport ne soit maintenant adopté, mais qu'il soit renvoyé de nouveau à un Comité Général, avec instruction de l'amender de manière que le dit Township de Tuckersmith continue à faire partie de la dite division sud, et que le Township de Goderich soit ajouté à la dite division centre."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

Anglin,	Dorion,	Oliver,	Snider,
Bécharde,	Fortier,	Pâquet,	Stirton,
Blake,	Fournier,	Pelletier,	Thompson (Haldimand)
Bourassa,	Geoffrion,	Power,	Thompson (Ontario),
Bowman,	Godin,	Pozzer,	Wells,
Cameron (Huron),	Holton,	Redford,	Whitehead,
Carmichael,	Mackenzie,	Ross (Prince Edouard),	Wood,
Cheval,	McConkey	Ross (Wellington D.C.)	Wright (York, On-
Couzell,	McDougall (Lanark),	Rymal,	tario, D.O.), et
Coupat,	Metcalf,	Scatcherd,	Young.—41.
Delorme (St. Hyacinthe)	Mills,		

CONTRE :

Messieurs

Archambeault,	Crawford (Brockville),	Lacerte,	Ray,
Ault,	Crawford (Leeds),	Langevin,	Renaud,
Baker,	Cumberland,	Lapum,	Robitaille,
Beaty,	DeCosmos	Lawson,	Ross (Champlain),
Bellerose,	DeLorme (Provencher),	Little,	Ryan, (King's N.B.),
Benoit,	Dobbie,	Macdonald Sir J. A.,	Ryan (Montreal Ouest),
Blanchet,	Drew,	McDonald (Middlesex)	Scriver,
Bowell,	Dugas,	Masson (Soulanges),	Shanly,
Bown,	Ferguson,	Masson (Terrebonne),	Simard,
Brousseau,	Fortin,	McCallum,	Sproat,
Brown,	Gaucher,	McDougall (Trois-	Street,
Campbell,	Gaudet,	Rivières),	Thompson (Caribou),

<i>Carling,</i>	<i>Gendron,</i>	<i>McKeagney,</i>	<i>Tilley,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Gibbs,</i>	<i>Merritt,</i>	<i>Tourangeau,</i>
<i>Carter,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Morris,</i>	<i>Tremblay,</i>
<i>Cartier Sir George E.</i>	<i>Gray,</i>	<i>Munroe,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Heath,</i>	<i>Nathan,</i>	<i>Wallace (Ile Vancouver),</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Hincks Sir Francis,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Walsh,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Houghton,</i>	<i>O'Connor,</i>	<i>Webb,</i>
<i>Coffin,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Pinsonneault,</i>	<i>White (Hastings Est),</i>
<i>Colby,</i>	<i>Keeler,</i>	<i>Pope,</i>	<i>et Willson—86.</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Pouliot,</i>	

Ainsi, la question est résolue négativement.

Et la question étant de nouveau proposée, Que les amendements soient maintenant lus la seconde fois ;

M. *Carmichael* propose comme amendement, secondé par M. *Power*, que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : "le dit Bill soit renvoyé de nouveau à un comité général, avec instruction de l'amender " en divisant le Comté de *Pictou* en deux divisions, chacune devant élire un membre."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise, et les noms sont pris comme dans la division précédente.

Ainsi, la question est résolue négativement.

Et la question étant de nouveau proposée, Que les amendements soit maintenant lus la seconde fois ;

M. *McConkey* propose comme amendement, secondé par M. *Thompson (Haldimand)* que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : "le Bill soit maintenant renvoyé de nouveau à un Comité Général, afin " de décréter que le Comté de *Simcoe*, vu sa population de près de 58,000 âmes et ses intérêts " manufacturiers considérables, recevra l'un des six membres additionnels auxquels la Province " d'*Ontario* a maintenant droit."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise, et les noms étant demadés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs.

<i>Ault,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Oliver,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Bécharde,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Thompson (Haldim'nd)</i>
<i>Blake,</i>	<i>Godin,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Thompson (Ontario),</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Power,</i>	<i>Wells,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Kempt,</i>	<i>Pozer,</i>	<i>White (Halton),</i>
<i>Cameron (Huron),</i>	<i>Little,</i>	<i>Redford,</i>	<i>Whitehead,</i>
<i>Carmichael,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Ross (Dundas),</i>	<i>Willson,</i>
<i>Cheval,</i>	<i>McConkey,</i>	<i>Ross (Prince Edouard),</i>	<i>Wood,</i>
<i>Connell,</i>	<i>McMonies,</i>	<i>Ross (Westington, D.C.)</i>	<i>Workman,</i>
<i>Coupal,</i>	<i>Metcalfe,</i>	<i>Rymal,</i>	<i>Wright (York, On-</i>
<i>Delorme (St. Hyacinthe)</i>	<i>Mills,</i>	<i>Scutcherd,</i>	<i>tario, D. O.), et</i>
<i>Dorion,</i>	<i>Morison (Victoria, O.),</i>	<i>Snider,</i>	<i>Young—48.</i>
<i>Fortier,</i>			

CONTRE :

Messieurs

<i>Baker,</i>	<i>DeCosmos,</i>	<i>McDonald (Lunenb'rg)</i>	<i>Renaud,</i>
<i>Beatty,</i>	<i>DeLorme (Provencner),</i>	<i>McDonald (Middlesex)</i>	<i>Robitaille,</i>

<i>Bellerose,</i>	<i>Dobbie,</i>	<i>Magill,</i>	<i>Ross (Champlain),</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Drew,</i>	<i>Masson (Soulanges),</i>	<i>Ross (Victoria, N.E.),</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Masson (Terrebonne),</i>	<i>Ryan (King's, N.B.),</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Fortin,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Ryan (Montréal Ouest)</i>
<i>Brousseau,</i>	<i>Gaucher,</i>	<i>McDougall (Lanark),</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>McDougall (Trois-</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Gendron,</i>	<i>Rivières),</i>	<i>Simard,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Gibbs,</i>	<i>McKeagney,</i>	<i>Sproat,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Gray,</i>	<i>Merritt,</i>	<i>Street,</i>
<i>Carter,</i>	<i>Heath,</i>	<i>Morris,</i>	<i>Thompson (Caribou),</i>
<i>Cartier, Sir George E.,</i>	<i>Hincks, Sir Francis,</i>	<i>Morrison (Niagara),</i>	<i>Tilley,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Houghton,</i>	<i>Nathan,</i>	<i>Tourangeau,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Hurdon,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Tremblay,</i>
<i>Coffin,</i>	<i>Keeler,</i>	<i>O'Connor,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Colby,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Perry,</i>	<i>Wallace (Ile Vancouver,</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Lacerte,</i>	<i>Pinsonneault,</i>	<i>Walsh et</i>
<i>Crawford (Brockville),</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Pope,</i>	<i>White (Hastings</i>
<i>Crawford (Leeds),</i>	<i>Lapum,</i>	<i>Pouliot,</i>	<i>Est)—83.</i>
<i>Cumberland,</i>	<i>Lawson,</i>	<i>Ray,</i>	
<i>Currier,</i>	<i>Macdonald, Sir J. A.,</i>		

Ainsi, la question est résolue négativement.

Et la question étant de nouveau proposée, Que les amendements soient maintenant lus la seconde fois,

L'Honorable M. *Dorion* propose comme amendement, secondé par M. *Fournier*, que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants: "le Comté de Québec contient 19,607 habitants, auquel Comté on propose par ce Bill d'ajouter la paroisse *St. Félix du Cap-Rouge*, tandis que Québec Est ne contient que 13,206 habitants, Québec centre 18,188, et Québec Ouest 28,505; qu'en ajoutant à Québec Est 3,185 habitants de la population suburbaine voisine de *St. Colomban*, tel que demandé par les habitants du Comté de Québec, la population du Comté de Québec serait de 16,422 habitants, et celle de Québec Est de 16,391, ce qui donnerait à ces divisions électorales une plus grande population, par rapport à celles des divisions électorales de la Province de Québec en général, qui est en moyenne de 18,346 habitants, que celle proposée par ce Bill, et qu'en conséquence le dit bill soit de nouveau renvoyé à un Comité Général, avec pouvoir de l'amender en conséquence."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit:

POUR:

Messieurs

<i>Béchar,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Snider,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Morison (Victoria, O.)</i>	<i>Thompson, (Haldimand),</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>Oliver,</i>	<i>Thompson (Ontario),</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Godin,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Wells,</i>
<i>Cameron (Huron),</i>	<i>Holton,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Whitehead,</i>
<i>Carmichael,</i>	<i>Kempt,</i>	<i>Power,</i>	<i>Wood,</i>
<i>Cheval,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Redford,</i>	<i>Ross (Prince-Edouard),</i>
<i>Coupal,</i>	<i>McConkey,</i>	<i>Ross (Wellington, D.C.)</i>	<i>Wright (York, Ontario,</i>
<i>DeLorme (St. Hyacin-McMonies,</i>	<i>Metcalfe,</i>	<i>Rymal,</i>	<i>D.O.), et</i>
<i>the),</i>			<i>Young.—38.</i>
<i>Dorion,</i>			

CONTRE :

Messieurs

<i>Archambeault,</i>	<i>Cumberland,</i>	<i>Macdonald, Sir J. A.</i>	<i>Ross (Champlain),</i>
<i>Ault,</i>	<i>Currier,</i>	<i>McDonald (Lunen-</i>	<i>Ross (Dundas),</i>
<i>Baker,</i>	<i>DeCosmos,</i>	<i>burg),</i>	<i>Ross (Victoria, N.E.),</i>
<i>Beaty,</i>	<i>DeLorme (Provencher),</i>	<i>McDonald (Middlesex)</i>	<i>Ryan (Kings, N.B.),</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dobbie,</i>	<i>Masson (Soulanges),</i>	<i>Ryan (Montréal Ouest)</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Masson (Terrebonne),</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Fortin,</i>	<i>McDougall (Lanark),</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Gaucher,</i>	<i>McDougall (Trois-</i>	<i>Simard,</i>
<i>Brousseau,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Rivières),</i>	<i>Sproat,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Gendron,</i>	<i>Merritt</i>	<i>Street,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Gibbs,</i>	<i>Morris,</i>	<i>Thompson (Caribou),</i>
<i>Carling,</i>	<i>Gray,</i>	<i>Morrison (Niagara),</i>	<i>Tilley,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Grover,</i>	<i>Munroe,</i>	<i>Tourangeau,</i>
<i>Carter,</i>	<i>Heath,</i>	<i>Nathan,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Cartier, Sir George E.</i>	<i>Hincks, Sir Francis,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Wallace (Ile Vancouver),</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Houghton,</i>	<i>O' Connor,</i>	<i>Walsh,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Keeler,</i>	<i>Pinsonneault,</i>	<i>White (Hastings Est),</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Pope,</i>	<i>Willson, et</i>
<i>Coffin,</i>	<i>Lacerte,</i>	<i>Pouliot,</i>	<i>Wright, (Comté</i>
<i>Colby,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Ray,</i>	<i>d'Ottawa).—85.</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Lapum,</i>	<i>Renaud,</i>	
<i>Crawford (Brockville),</i>	<i>Lawson,</i>	<i>Robitaille,</i>	
<i>Crawford (Leeds),</i>	<i>Little,</i>		

Ainsi, la question est résolue négativement.

Et la question étant de nouveau proposée, Que les amendements soient maintenant lus la seconde fois,

L'Honorable M. *Mackenzie* propose comme amendement, secondé par l'Honorable M. *Blake*, que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la question, soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants, "le Bill soit renvoyé de nouveau à un Comité Général, avec instruction de diviser chacune des Cités d'*Ottawa* et *Hamilton* en deux districts électoraux, "chaque district élisant un membre, au lieu de l'arrangement proposé par le Bill, lequel, contrairement au principe général qui prévaut dans *Ontario* et *Québec*, fait de chaque Cité un "district électoral élisant deux membres.

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit:—

POUR :

Messieurs

<i>Bécharde,</i>	<i>Dorion,</i>	<i>Metcalfe,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Snider,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Morison, (Victoria, O.)</i>	<i>Thompson (Haldimand)</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>Oliver,</i>	<i>Thompson, (Ontario),</i>
<i>Cameron (Huron),</i>	<i>Godin,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Wells,</i>
<i>Carmichael,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Whitehead,</i>
<i>Cheval,</i>	<i>Kempt,</i>	<i>Power,</i>	<i>Wood,</i>
<i>Coupa,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Redford,</i>	<i>Wright (York, Onta-</i>
<i>Delorme (St. Hyacin-McConkey,</i>	<i>McMonies,</i>	<i>Ross (Prince-Edouard)</i>	<i>rio, D.O.), et</i>
<i>the),</i>		<i>Ross (Wellington, D.C.)</i>	<i>Young.—38.</i>

CONTRE :

Messieurs

<i>Archambeault,</i>	<i>Cumberland,</i>	<i>Little,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Ault,</i>	<i>Currier,</i>	<i>Macdonald, Sir J. A.,</i>	<i>Ross (Champlain),</i>
<i>Baker,</i>	<i>DeCosmos,</i>	<i>McDonald, (Lunen-</i>	<i>Ross (Dundas),</i>
<i>Beaty,</i>	<i>DeLorme (Provencher)</i>	<i>burg),</i>	<i>Ross (Victoria, N.E.),</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dobbie,</i>	<i>McDonald (Middlesex)</i>	<i>Ryan (Kings, N.B.),</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Masson (Soulanges),</i>	<i>Ryan (Montréal Ouest)</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Fortin,</i>	<i>Masson (Terrebonne),</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Gaucier,</i>	<i>McDougal (Lanark),</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Brousseau,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>McDougal (Trois-</i>	<i>Simard,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Gendron,</i>	<i>Rivières),</i>	<i>Sproat,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Gibbs,</i>	<i>Merritt,</i>	<i>Street,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Gray,</i>	<i>Morris,</i>	<i>Thompson (Caribou),</i>
<i>Caron,</i>	<i>Grover,</i>	<i>Morrison (Niagara),</i>	<i>Tilley,</i>
<i>Carter,</i>	<i>Heath,</i>	<i>Munroe,</i>	<i>Tourangeau,</i>
<i>Cartier, Sir George E.</i>	<i>Hincks, Sir Francis,</i>	<i>Nathan,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Cuyley,</i>	<i>Houghton,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Wallace (Ile Vancouver),</i>
<i>Chaudeau,</i>	<i>Keeler,</i>	<i>O'Connor,</i>	<i>Walsh,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Pinsonneault,</i>	<i>White (Hastings Est),</i>
<i>Coffin,</i>	<i>Lacerte,</i>	<i>Pope,</i>	<i>Willson, et</i>
<i>Colby,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Pouliot,</i>	<i>Wright, (Comté</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Lapum,</i>	<i>Ray,</i>	<i>d'Ottawa).—85</i>
<i>Crawford (Brockville),</i>	<i>Lawson,</i>	<i>Renaud,</i>	
<i>Crawford (Leeds),</i>			

Ainsi, la question est résolue négativement.

Alors, la question principale étant mise aux voix,

Ordonné, Que les amendements soient maintenant lus la seconde fois.

Les amendements sont, en conséquence, lus la seconde fois, et adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit lu troisième fois Lundi prochain.

Et alors, la Chambre s'ajourne jusqu'à Lundi prochain.

Lundi, 10 Juin 1872.

Les Pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :

Par M. Jones, (Leeds et Grenville.)—la Pétition de l'Association de la Bourse des Céréales, Toronto.

Par l'Honorable M. Mackenzie,—la Pétition de James Asher et autres, du Township de Caistor ; la Pétition de Elias Melick et autres, du Township de Canboro ; la Pétition de Peter Hendershot et autres, du Township de Wainsfleet ; et la Pétition de Aaron Braith et autres, du Township de Moulton, tous de la division électorale du Comté de Monk.

Par M. Workman,—la Pétition de Sir Hugh Allan et autres, électeurs de la division centre de Montréal.

Ordonné, Que la Pétition de James Asher et autres, du township de Caistor ;—la Pétition de Elias Melick et autres, du township de Canboro ;—la Pétition de Peter Hendershot et autres, du township de Wainsfleet ;—et la Pétition de Aaron Braith et autres, du township de Moulton, tous de la division électorale du comté de Monk, présentées aujourd'hui, soient maintenant reçues et lues.

Et les dites Pétitions sont reçues et lues, demandant séparément que le township de *Dunn*, dans le comté d'*Haldimand*, ne soit pas annexé au district électoral de *Monk*.

L'Honorable M. *Langevin*, l'un des Membres de l'Honorable Conseil Privé, présente, conformément aux Adresses à Son Excellence le Gouverneur-Général, la réponse à une Adresse de la Chambre des Communes, datée le 20 Mai 1872, demandant copie de toutes soumissions reçues par le Département des Travaux Publics pour l'excavation dans le sol et dans le roc à l'effet de creuser et améliorer le havre de *Port Colborne* sur le lac *Erié*, l'année dernière. (*Documents de la Session. No. 71.*)

Aussi, la réponse à une Adresse de la Chambre des Communes, datée le 19 Avril 1872, demandant un état indiquant toutes les causes qui ont été décidées par le bureau des arbitres de la Puissance, depuis la confédération, les sentences rendues, et tous les montants payés aux dits arbitres comme salaires et frais de voyage, ou pour tout autre objet. (*Documents de la Session, No. 72.*)

Et aussi, la réponse à une Adresse de la Chambre des Communes, datée le 20 Mai 1872, demandant copie de toute correspondance entre le gouvernement impérial et celui de la Puissance au sujet de l'arrangement proposé pour obtenir une partie de l'arsenal du port de Sa Majesté à *Halifax*, pour en faire un terminus du Chemin de Fer Intercolonial. (*Documents de la Session, No. 73.*)

L'Honorable M. *Pope*, l'un des Membres de l'Honorable Conseil Privé, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, le rapport du Ministre de l'Agriculture, pour l'année 1871. (*Documents de la Session, No. 74.*)

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier du Sénat apporté le Message suivant :
Le Sénat a passé les Bills suivants sans amendement.

Bill intitulé : "Acte pour incorporer la Société des Missions de l'Eglise Méthodiste "Wesléyenne en Canada."

Bill intitulé : "Acte pour incorporer la Chambre de Commerce de *St. Jean*."

Et aussi, le Sénat a adopté l'amendement fait par cette Chambre aux amendements faits par le Sénat au Bill, intitulé : "Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de la "frontière de *Québec*," sans amendement.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, reprend les débats ajournés sur la motion proposée Vendredi dernier, que le Bill (pour autoriser *Joseph E. Archer* à prendre un brevet pour l'invention dénommée Machine à Tricoter et Métier à Tisser dits *Hollen Roberts*, (*Hollen Roberts Knitting Machine and Loom*), soit maintenant lu la seconde fois ;

Et la question étant de nouveau proposée, Que le Bill soit maintenant lu la seconde fois, la Chambre se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

<i>Archambeault,</i>	<i>DeLorme (Provencher),</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Pinsonneault,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dugas,</i>	<i>McDonald (Lunenburg)</i>	<i>Renaud,</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Fortin,</i>	<i>Masson (Soulanges),</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Gaucher,</i>	<i>Masson (Terrebonne),</i>	<i>Ross (Champlain),</i>
<i>Brousseau,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>McDougall (Trois-</i>	<i>Ryan (Montréal Ouest),</i>
<i>Caron,</i>	<i>Gendron,</i>	<i>Rivières),</i>	<i>Scriver</i>
<i>Carter,</i>	<i>Gibbs,</i>	<i>McKeagney,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Heath,</i>	<i>Morrison (Niagara),</i>	<i>Tourangeau,</i>
<i>Charvau,</i>	<i>Houghton,</i>	<i>Nathan,</i>	<i>Walsh, et</i>
<i>Colby,</i>	<i>Lacerte,</i>	<i>O'Connor,</i>	<i>Webb—40.</i>
<i>Coupal,</i>			

CONTRE :

Messieurs

<i>Anglin,</i>	<i>Delorme (St. Hyacinthe)</i>	<i>MacKenzie,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Ault,</i>	<i>Dobbie,</i>	<i>Magill,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Baker,</i>	<i>Drew,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Bécharé,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McConkey,</i>	<i>Snider,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Ferris,</i>	<i>McDougall (Lanark),</i>	<i>Stephenson,</i>
<i>Bolton,</i>	<i>Forbes,</i>	<i>McMonies,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Metcalf,</i>	<i>Street,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>Morison (Victoria O.)</i>	<i>Thompson (Haldim'nd)</i>
<i>Bown,</i>	<i>Godin,</i>	<i>Munroe,</i>	<i>Tilley,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Oliver,</i>	<i>Wallace (Albert),</i>
<i>Burpee,</i>	<i>Grover,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Wells,</i>
<i>Cameron (Peel),</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>White (Halton),</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Pickard,</i>	<i>White (Hastings Est),</i>
<i>Carling,</i>	<i>Jones (Leeds et Grenville),</i>	<i>Pozar,</i>	<i>Whitehead,</i>
<i>Cheval,</i>	<i>Kempt,</i>	<i>Ray,</i>	<i>Willson,</i>
<i>Chipman,</i>	<i>Lapum,</i>	<i>Redford,</i>	<i>Workman,</i>
<i>Coffin,</i>	<i>Lawson,</i>	<i>Ross (Prince-Edouard),</i>	<i>Wright (York, Ontario,</i>
<i>Crawford (Brockville)</i>	<i>Little,</i>	<i>Ross (Victoria, N.E.),</i>	<i>D.O.) et</i>
<i>Crawford (Leeds),</i>	<i>Macdonald, Sir J. A.</i>	<i>Ross (Wellington, D.C.)</i>	<i>Young.—76.</i>
<i>DeCosmos,</i>			

Ainsi, la question est résolue négativement.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour rendre justice aux Porteurs de Bons dans l'affaire de la Compagnie du Chemin de Fer d'Embranchement de *Houlton*, dans la province du *Nouveau-Brunswick*, incorporée par Acte de l'Assemblée, 30 *Victoria*, ch. 84, étant lu,

La Chambre reprend les débats ajournés sur la motion proposée Jeudi dernier, Qu'il soit donné instruction au dit Comité d'insérer ce qui suit dans le dit Bill :

" Il sera loisible à la Compagnie du Chemin de Fer d'Embranchement de *Houlton* d'accepter et recevoir, et de faire accepter et recevoir par les habitants de la ville de *St. Stephens*, dans le comté de *Charlotte*, ou de toute partie de la dite ville, une subvention ou aide en argent, en terres, ou en effets publics payables de la manière, aux termes et conditions et aux endroits, dans *St. Stephens*, ou ailleurs, qui seront prescrits ou qui pourront avoir été prescrits par la Législature du *Nouveau-Brunswick*, par un acte passé dans la 33^e année du règne de Sa Majesté, intitulé : " Acte pour autoriser l'émission de Débentures sur le crédit du district de ville dans la paroisse de *St. Stephens*, dans le comté de *Charlotte*," ou par tout autre acte qui pourra à l'avenir être passé par la dite Législature du *Nouveau-Brunswick* y relatif, pour rendre telles subventions, aide, ou tels effets publics valables en loi."

Et la dite motion est retirée avec la permission de la Chambre.

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le Bill soit retiré.

M. Gibbs, du Comité Permanent des Comptes Publics, présente à la Chambre le cinquième rapport du dit Comité, lequel est lu. (*Appendice No. 2.*)

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Compagnie du Pont et Tunnel de *New-York* et du *Canada*, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité,

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Street fait rapport que le Comité a examiné le Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier du Sénat a apporté le Message suivant :

Le Sénat a passé le Bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie d'assurance du " Canada contre les accidents," avec un amendement, auquel il demande le concours de cette Chambre. Et aussi le Sénat a passé le Bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie de " banque d'Halifax " avec un amendement, auquel il demande le concours de cette Chambre.

La Chambre procède à prendre en considération l'amendement fait par le Sénat au Bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie de Banque d'Halifax," et lequel est lu comme suit :

Page I, ligne dernière.—Après " 1881 " insérez la clause A qui suit :

CLAUSE A.

" La dite banque devra obtenir du bureau de la trésorerie, dans le délai de douze mois " à partir du jour de la passation du présent acte, le certificat exigé par la section sept du " dit Acte concernant les Banques et le commerce de Banque, passé en la 34^e année du règne " de Sa Majesté, chapitre cinq ; à défaut de quoi, le présent Acte deviendra et sera nul et " sans effet, et la dite banque sera déchuée de la charte par le présent accordée, et de tous et " chacun les droits et privilèges qui y sont conférés."

Le dit amendement étant lu la seconde fois, il est adopté.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

L'Honorable Sir George E. Cartier, du Comité permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques, présente à la Chambre le treizième rapport du dit Comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné le Bill pour incorporer la Compagnie de Chemin de Fer du Nord-ouest de Manitoba, — et le bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer des Mines d'Argent de la Baie-du-Tonnerre, et il est convenu de les rapporter avec plusieurs amendements.

Votre comité a reçu un rapport de son greffier au sujet des grandes cartes. En conséquence de ce rapport il a confié à un sous-comité le soin d'examiner le travail de ces grandes cartes en voie d'exécution, lequel a unanimement décidé de recommander l'emploi d'un dessinateur additionnel, afin que, sans retarder l'exécution de la carte des provinces Maritimes, les renseignements obtenus d'Ontario et Québec puissent être ajoutés aux cartes de ces dernières provinces.

Votre comité soumet à la considération de votre honorable Chambre les rapports de son greffier et du sous-comité (auxquels il a adhéré), ainsi qu'une estimation de la somme qu'il faudra pour l'exécution de ces travaux pendant l'année expirant le 30 juin 1873, laquelle s'élève à trois mille trois cents dollars, et il recommande au gouvernement de la porter au budget supplémentaire. (Pour le rapport du sous-comité, voir Appendice No. 4.)

Sur motion de l'Honorable Sir *George E. Cartier*, secondée par l'Honorable *M. Pope*,
Ordonné, Que le Bill pour incorporer la compagnie du Chemin de Fer du Nord-Ouest de
Manitoba, et le Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer des Mines d'Argent de
 la Baie du Tonnerre, tels que rapportés du Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et
 Lignes Télégraphiques, soient placés sur les ordres pour les Bills Privés de ce Jour.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender l'acte incorporant la
 Compagnie du Pont suspendu de *Queenston*, étant lu.

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité Général.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque
 temps, *M. l'Orateur* reprend le fauteuil, et *M. Nathan* fait rapport que le Comité a examiné
 le Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour expliquer et amender l'acte du
 Chemin de Fer et du pont du *Sault Ste. Marie*, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque
 temps, *M. l'Orateur* reprend le fauteuil, et *M. Bellerose* fait rapport que le Comité a examiné
 le Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill du Sénat intitulé : " Acte pour amender
 l'acte du Chemin de Fer de *St. François* et de *Mégantic*," étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque
 temps, *M. l'Orateur* reprend le fauteuil, et *M. Nathan* fait rapport que le Comité a examiné le
 Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Sénat et informe leur Honneurs que cette
 Chambre l'a passé sans amendement.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender l'acte d'incorporation de
 la compagnie du canal d'*Ontario* et *Erié*, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité général.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Chipman* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la compagnie du pont de jonction du *Pacifique*, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité général.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Nathan* fait rapport que le Comité a examiné le Bill, et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la compagnie du Chemin de Fer du lac *Supérieur* et de *Manitoba*, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Chipman* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la compagnie du Chemin de Fer central de *Manitoba*, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Chipman* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et y a fait un amendement.

Ordonné, Que l'amendement soit maintenant pris en considération.

L'amendement est alors lu pour la première et la seconde fois, et adopté.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat, et demande son concours.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de Jonction de *Manitoba*, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Chipman* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour remettre en vigueur et amender l'Acte passé par la Législature de la ci-devant Province du *Haut-Canada*, incorporant la Compagnie de Navigation de *Gananoque* et *Wiltzie*, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un Comité Général.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Bellerose* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et y a fait des amendements.

Ordonné, Que les amendements soient maintenant pris en considération.

Les amendements sont alors lus pour la première et la seconde fois, et adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer du *Lac Supérieur* et *Winnipeg*, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Whitehead* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de fer du Nord-ouest de *Manitoba*, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la première fois, et renvoyé à un Comité Général.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Ferguson* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et y a fait un amendement.

Ordonné, Que l'amendement soit maintenant prise en considération.

L'amendement est alors lu pour la première et la seconde fois, et adopté.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de fer des Mines d'Argent de la *Baie-du-Tonnerre*, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Masson (Terrebonne)* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre procède à prendre en considération l'amendement fait par le Sénat au Bill intitulé : " Acte pour incorporer la Compagnie d'assurance du *Canada* contre les accidents," lequel est lu comme suit :

Page 2, ligne 36 : après " vingt " insérez " cinq."

Le dit amendement étant lu la seconde fois, il est adopté,

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

Sur motion de M. *Fortin*, secondée par M. *Robitaille*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre la correspondance entre le département de la marine et des pêcheries et la Chambre de Commerce en *Angleterre*, au sujet de la question de permettre que les services des pilotes du *St. Laurent* soient considérés comme leur donnant droit d'être examinés comme maîtres, de la même manière que s'ils eussent servi le même espace de temps que les seconds.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des Membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil Privé.

Sur motion de M. *Masson (Soulanges)*, secondée par M. *DeLorme (Provencher)*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toute correspondance ou de tous autres papiers et documents entre le Gouvernement et les héritiers de *Beaujeu* relatif, à certains prétendus droits de propriété sur un terrain faisant partie des terres de l'artillerie, plus communément connu sous le nom de " *Fort du Côteau du Lac*."

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des Membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

Sur motion de M. *Mills* secondée par M. *Geoffrion*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence Gouverneur Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toute correspondance entre le gouvernement d'*Ontario* et celui du *Canada*, au sujet des limites nord et ouest de cette Province, depuis le 16 mai dernier.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des Membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender de nouveau l'Acte concernant les devoirs des juges de paix hors des sessions, relativement aux ordres et convictions sommaires, étant lu,

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le Bill soit retiré.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour détacher la paroisse de *St. Colomban*, qui fait maintenant partie du comté de *Québec*, de ce comté, et l'annexer à la division électorale de *Québec* ouest, étant lu,

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le Bill soit retiré.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour détacher cette partie de la paroisse de *St. Félix* du *Cap-Rouge*, qui fait actuellement partie du comté de *Portneuf*, de ce comté, et l'annexer au comté de *Québec*, étant lu,

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé,

Ordonné, Que le Bill soit retiré.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour pourvoir à la nomination d'ajusteurs pour les cas d'avaries dans les principaux ports de la Puissance, étant lu,

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé,

Ordonné, Que le Bill soit retiré.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour faciliter le recouvrement des réclamations contre les navires, étant lu,

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé,

Ordonné, Que le Bill soit retiré.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, se forme en Comité pour prendre en considération une certaine résolution au sujet du droit d'auteur.

(EN COMITÉ.)

Résolu, Qu'il est expédient de décréter que, sujet à l'approbation de Sa Majesté en Conseil, les ouvrages à l'égard desquels le droit d'auteur existe dans le Royaume-Uni, mais n'est pas assuré et n'existe pas en *Canada*, en vertu d'aucun acte canadien ou provincial, pourront être réimprimés, publiés et vendus en *Canada* aux conditions suivantes :

1. La personne réimprimant tout tel ouvrage obtiendra un permis à cet effet du Gouverneur, et donnera un cautionnement pour le paiement du droit ci-après mentionné, et enregistrera tout ouvrage ainsi réimprimé avant de le publier au bureau du Ministre de l'Agriculture, et paiera une piastre pour cet enregistrement.

2. Qu'il sera imposé sur les ouvrages réimprimés, au profit des possesseurs du droit d'auteur obtenu en *Angleterre*, un droit d'accise de 12½ pour cent sur la valeur en gros des ouvrages réimprimés, lequel droit sera prélevé conformément à des règlements qui seront faits par le Gouverneur en Conseil, et distribué aux parties intéressées conformément à les règlements faits de la même manière, et approuvés par un des principaux Secrétaires d'Etat de Sa Majesté.

3. Qu'au moment de l'entrée en vigueur des dites dispositions, l'importation d'ouvrages réimprimés à l'égard desquels le droit d'auteur existera alors dans le Royaume-Uni, et qui sont enregistrés comme susdit comme réimprimés en *Canada*, sera prohibée; et tous ouvrages publiés dans le Royaume-Uni seront considérés, quant à leur importation en *Canada*, comme étant des ouvrages à l'égard desquels a été obtenu le droit d'auteur en *Angleterre*, qu'ils soient ou ne soient pas mentionnés dans les listes fournies aux collecteurs de douane à l'endroit d'importation, à moins que l'importateur ne fasse une déclaration solennelle qu'ils ne sont pas de tels ouvrages.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Mills* fait rapport que le Comité a passé une résolution.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Mills* fait rapport de la résolution en conséquence, laquelle est lu comme suit :

Résolu, Qu'il est expédient de décréter que, sujet à l'approbation de Sa Majesté en Conseil, les ouvrages à l'égard desquels le droit d'auteur existe dans le Royaume-Uni, mais n'est pas assuré et n'existe pas en *Canada* en vertu d'aucun acte canadien ou provincial, pourront être réimprimés, publiés et vendus en *Canada* aux conditions suivantes :

1. La personne réimprimant tout tel ouvrage obtiendra un permis à cet effet du gouverneur, et donnera un cautionnement pour le paiement du droit ci-après mentionné; et enregistrera tout ouvrage ainsi réimprimé avant de le publier au bureau du Ministre de l'Agriculture, et paiera une piastre pour cet enregistrement.

2. *Résolu*, Qu'il sera imposé sur les ouvrages réimprimés, au profit des possesseurs du droit d'auteur, obtenu en *Angleterre*, un droit d'accise de 12½ pour cent sur la valeur en gros des ouvrages réimprimés, lequel droit sera prélevé conformément à des réglemens qui seront faits par le Gouverneur en Conseil, et distribué aux parties intéressées conformément à des réglemens fait de la même manière, et approuvés par un des principaux Secrétaires d'Etat de Sa Majesté.

3. *Résolu*, Qu'au moment de l'entrée en vigueur des dites dispositions, l'importation d'ouvrages réimprimés à l'égard desquels le droit d'auteur existera alors dans le Royaume-Uni, et qui sont enregistrés comme susdit comme réimprimés en *Canada*, sera prohibée; et tous ouvrages publiés dans le Royaume-Uni seront considérés, quand à leur importation en *Canada*, comme étant des ouvrages à l'égard desquels a été obtenu le droit d'auteur en *Angleterre*, qu'ils soient ou ne soient pas mentionnés dans les listes fournies aux collecteurs de douane à l'endroit d'importation, à moins que l'importateur ne fasse une déclaration solennelle qu'ils ne sont pas de tels ouvrages.

La dite résolution étant lue la seconde fois, elle est adoptée.

L'Ordre du Jour, pour la seconde lecture du Bill du Sénat intitulé : "Acte pour amender l'acte relatif au droit d'auteur," étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général pour aujourd'hui, et la résolution adoptée par cette Chambre ce jour au sujet du droit d'auteur, est renvoyée au dit Comité.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, se forme en Comité pour examiner une certaine résolution déclarant qu'il est expédient d'étendre l'Acte 32 et 33 *Vic.*, ch. 40 au Port de *Collingwood*, dans la Province d'*Ontario*.

(EN COMITÉ.)

Résolu, Qu'il est expédient d'étendre l'Acte 32-33 *Vic.*, ch. 40, au Port de *Collingwood*, dans la Province d'*Ontario*, de manière à autoriser le Gouverneur en Conseil à imposer, par proclamation, un droit de tonnage n'excédant point dix centins par tonneau de mesurage enregistré sur les navires entrant dans le dit Port, afin de pourvoir à l'amélioration du havre et du chenal du dit Port.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Bellrose* fait rapport que le Comité a passé une résolution,

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Bellerose* fait rapport de la résolution en conséquence, laquelle est lue comme suit :

Résolu, Qu'il est expédient d'étendre l'Acte 32-33 *Vict.*, ch. 40, au Port de *Collingwood* dans la Province d'*Ontario*, de manière à autoriser le Gouverneur en Conseil à imposer, par proclamation, un droit de tonnage n'excédant point dix centins par tonneau de mesurage enregistré sur les navires entrant dans le dit Port, afin de pourvoir à l'amélioration du havre et du chenal du dit port.

La dite résolution étant lue la seconde fois, elle est adoptée.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Tilley* ait la permission d'introduire un Bill pour étendre l'Acte 33 *Vic.*, ch. 20, au Port de *Collingwood*.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

L'Ordre du jour, pour la troisième lecture du Bill pour répartir de nouveau la représentation dans la Chambre des Communes, étant lu,

L'Honorable Sir *John A. Macdonald* propose, secondé par l'Honorable Sir *George E. Cartier*, que le Bill soit maintenant lu la troisième fois;

M. *Workman* propose comme amendement, secondé par M. *Ross* (*Prince Edouard*), que tous les mots après "soit" jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : "renvoyé de nouveau à un Comité Général, afin d'en retrancher tous les mots dans la clause commançant par les mots "La Cité de *Montréal*" et finissant par les mots "et *Ste. Marie*," laissant par là les divisions électorales de la Cité de *Montréal* exactement telles qu'elles sont à présent;

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

<i>Bolton</i> ,	<i>Geoffrion</i> ,	<i>Magill</i> ,	<i>Scriver</i> ,
<i>Bowell</i> ,	<i>Godin</i> ,	<i>Munroe</i> ,	<i>Stirton</i> ,
<i>Connell</i> ,	<i>Holton</i> ,	<i>Pâquet</i> ,	<i>White</i> (<i>Hastings Est</i>),
<i>Delorme</i> , (<i>St. Hyacin-Jones</i> (<i>Leeds et Gren-</i>) <i>the</i>),	<i>ville</i>),	<i>Polletier</i>	<i>Workman</i> , et
<i>Fournier</i> ,	<i>Lapum</i> ,	<i>Redford</i> ,	<i>Young</i> —21.
		<i>Ross</i> (<i>Prince-Edouard</i>),	

CONTRE :

Messieurs

<i>Anglin</i> ,	<i>Crawford</i> (<i>Leeds</i>),	<i>McDonald</i> (<i>Lunen-</i>	<i>Renaud</i> ,
<i>Archambeault</i> ,	<i>Cumberland</i> ,	<i>burgh</i>),	<i>Robitaille</i> ,
<i>Baker</i> ,	<i>Currier</i> ,	<i>MacKenzie</i> ,	<i>Ross</i> (<i>ChAMPLAIN</i>)
<i>Béchar</i> ,	<i>Drew</i> ,	<i>Masson</i> (<i>Soulanges</i>),	<i>Ross</i> (<i>Victoria N.E.</i>)
<i>Bellerose</i> ,	<i>Dugas</i> ,	<i>Masson</i> (<i>Terrebonne</i>),	<i>Ross</i> (<i>Wellington, C.R.</i>)
<i>Benoit</i> ,	<i>Ferguson</i> ,	<i>McCallum</i> ,	<i>Ryan</i> (<i>King's, N. B.</i>)
<i>Blake</i> ,	<i>Forbes</i> ,	<i>McConkey</i> ,	<i>Ryan</i> (<i>Montréal Ouest</i>),
<i>Blanchet</i> ,	<i>Fortier</i> ,	<i>McDougall</i> (<i>Lanark</i>),	<i>Scatcherd</i> ,
<i>Bowman</i> ,	<i>Fortin</i> ,	<i>McDougall</i> (<i>Renfrew</i>),	<i>Snider</i> ,
<i>Bown</i> ,	<i>Gaucher</i> ,	<i>McDougall</i> (<i>Trois-</i>	<i>Stephenson</i> ,
<i>Brousseau</i> ,	<i>Gaudet</i> ,	<i>Rivières</i>),	<i>Street</i> ,
<i>Cameron</i> , (<i>Peel</i>),	<i>Gendron</i> ,	<i>McKeagney</i> ,	<i>Thompson</i> (<i>Caribou</i>),
<i>Campbell</i> ,	<i>Gray</i> ,	<i>Merritt</i> ,	<i>Thompson</i> (<i>Haldi-</i>
<i>Carling</i> ,	<i>Grover</i> ,	<i>Metcalfe</i> ,	<i>mand</i>),
<i>Caron</i> ,	<i>Heath</i> ,	<i>Mills</i> ,	<i>Tilley</i> ,

<i>Cartier</i>	<i>Sir George E.,</i>	<i>Hincks</i>	<i>Sir Francis,</i>	<i>Morris,</i>	<i>Tourangeau,</i>
<i>Cayley,</i>		<i>Keeler,</i>		<i>Morison (Victoria, O.)</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Chauveau,</i>		<i>Kempt,</i>		<i>Morrison (Niagara),</i>	<i>Walsh,</i>
<i>Cheval,</i>		<i>Lacerte,</i>		<i>O'Connor,</i>	<i>Webb,</i>
<i>Chipman,</i>		<i>Langevin,</i>		<i>Oliver,</i>	<i>Wells,</i>
<i>Cimon,</i>		<i>Lawson,</i>		<i>Pinsonneault,</i>	<i>White (Halton),</i>
<i>Coffin,</i>		<i>Little,</i>		<i>Pope,</i>	<i>Wright (Comté</i>
<i>Colby,</i>		<i>Macdonald (Glen-</i>		<i>Pouliot,</i>	<i>d'Ottawa), et</i>
<i>Costigan,</i>		<i>garry),</i>		<i>Pozzer,</i>	<i>Wright (York, Ontario,</i>
<i>Coupal,</i>		<i>Macdonald, Sir John A. Ray,</i>			<i>D. O.)—95.</i>
<i>Crawford (Brockville)</i>					

Ainsi, la question est résolue négativement.

Alors, la motion principale étant mise aux voix,

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son encaours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, se forme de nouveau en Comité des Subsidés.

(EN COMITÉ.)

1. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer le coût de certains ouvrages publiés en *Canada* et achetés pour être distribués aux bibliothèques étrangères, pour l'année expirant le 30 Juin 1872.

2. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas huit mille quatre cent quatre-vingt-cinq dollars et soixante-et-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'explorations géologiques et observatoires, pour être distribuée comme suit : 1. Pour frais encourus pour l'exploration géologique préliminaire faite l'été dernier dans la *Colombie Britannique*, \$5,485,67. 2. Pour la collection et la distribution de bulletins de la température par télégraphe, salaires des observateurs météorologiques, compilation des bulletins ci-dessus, papeteries, etc., \$3,000, pour l'année expirant le 30 Juin 1872.

3. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux nouvelles dépenses pour les agences d'immigration, agents voyageurs, etc., etc., et pour obtenir et répandre des renseignements pour le service de l'immigration, et pour rembourser aux sociétés de charité les sommes payées pour la taxe de la capitation, pour l'année expirant le 30 Juin 1872.

4. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas sept mille sept cent soixante-et-neuf dollars et cinquante-et-un centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des hôpitaux de la marine, pour être distribuée comme suit : 1. Pour d'autres dépenses à faire pour les hôpitaux de la marine et les marins infirmes et dans la détresse, \$7,000. 2. Pour rembourser à la Chambre de Commerce de *Québec* les dépenses qu'elle a faites pour sauver les équipages naufragés dans le bas du *St. Laurent* à la fin de la saison, \$769,51, pour l'année expirant le 30 Juin 1872.

5. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer une autre somme pour l'exploration du chemin de fer du *Pacifique*, la balance restante devant être rapportée, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

6. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinquante-cinq mille six cent quinze dollars soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des travaux et édifices publics pour être distribuée comme suit : 1. Pour édifices de l'émigration, à *Montréal* et *Pointe Lévis*, \$8,000. 2. Pour édifices de l'émigration, à *Manitoba* (balance restante à reporter,) \$9,000. 3. Pour chauffage des édifices publics, à *Ottawa*, \$6,000. 4. Pour les édifices de la *Nouvelle-Ecosse* (balance payable), \$17,615. 5. Pour changements et améliorations aux édifices de la *Nouvelle-Ecosse*, \$15,000, pour l'année expirant le 30 Juin 1872.

7. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour les réparations nécessaires aux steamers fédéraux, pour l'année expirant le 30 Juin 1872.

8. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour les exercices annuels et campements de la milice et défense à *Manitoba*, pour l'année expirant le 30 Juin 1872.

9. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt-six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face à certaines dépenses à la *Colombie Britannique* pour être distribués, comme suit : 1. Pour uniformes \$10,000 : 2. Pour munitions, \$16,000, pour l'année expirant le 30 Juin 1872.

10. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face au montant nécessaire pour subvenir à une dépense additionnelle et inattendue, causée par l'augmentation des prix des matériaux et de la main-d'œuvre, dans le service des phares et le service côtier pour cette année, pour l'année expirant le 30 Juin 1872.

11. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordé à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des pêcheries, pour être distribué comme suit : 1. Pour revêtir en cuivre "*La Canadienne*" et autres réparations nécessaires \$3,000 : 2. Pour les dépenses nécessaires au service des pêcheurs, *Nouvelle-Ecosse*, \$2,000, pour l'année expirant le 30 Juin 1872.

12. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix-neuf mille trois cent vingt-deux dollars et soixante-et-douze centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Sauvages, pour être distribuée comme suit : 1. Pour rembourser les paiements suivants faits lors de la signature du traité No. 1, Territoire du *Nord-Ouest*, dépense, \$4,076.72 : 2. Pour paiements faits lorsque le traité fut signé (1,890 personnes) \$5,670 : 3. Annuités pour 1871-72 avancées à 2,454 personnes, \$7,362 : 4. Pour paiements à faire aux Sauvages absents lors de l'adoption du traité \$2,214, pour l'année expirant le 30 Juin 1872.

13. *Résolu*. Qu'une somme n'excédant pas cinq mille deux cent seize dollars et quatre vingt trois centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des sauvages pour être distribuée comme suit : 1. pour rembourser les paiements suivants faits lors de la signature du traité No. 2. Territoire du *Nord-Ouest*, dépenses \$1,494.43 : 2. Pour paiements faits lorsque le traité fut signé (517 personnes), \$1,551 : 3. Pour annuités pour 1871-72 avancées \$1,551 : 4. Pour paiements à faire aux Sauvages absents lors de l'adoption du traité \$620 et 40 centins, pour l'année expirant le 30 Juin 1872.

14. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas sept mille cent quarante trois dollars et quatre-vingt-quatorze centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour payer les provisions suivantes fournies à l'occasion des deux traités, 1. Département de la Milice, lard, \$3,150 : 2. Provision de la Compagnie de la *Baie d'Hudson*, \$3,324.44 : 3. Pour divers, 669.50, pour l'année expirant le 30 Juin 1872.

15. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille cent cinquante-et-un dollars et trente centins soit accordée à Sa Majesté pour payer les salaires, dépenses de voyage, etc., du commissaire, de l'agent et de l'interprète des Sauvages, pour l'année expirant le Juin 1872.

16. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer la compensation pour pertes provenant de l'insurrection dans la *Terre de Rupert*, pour être distribuée comme suit : 1. Aux parents de feu *Thomas Scott* \$2,000 : 2. Nouvelles sommes nécessaire pour payer le montant adjugé par l'honorable Recorder de *Manitoba* sur les réclamations à lui présentées, \$48,000, pour l'année expirant le 30 Juin 1872.

17. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face à la solde d'entretien de 216 officiers et soldats du corps expéditionnaire de *Manitoba*, du 15 Mars au 30 Juin 1872, y compris les dépenses contingentes, pour l'année expirant le 30 Juin 1872.

18. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas soixante-et-dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses faites pour arpentages dans *Manitoba* avant le crédit de 1872-73, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

19. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer la somme requise pour compléter le service de la *Nouvelle-Ecosse* et du *Nouveau-Brunswick*, par suite de ce que les salaires des bureaux de poste de cité sont payés cette année par un crédit au lieu d'être déduits sur le revenu comme auparavant, pour l'année expirant le 30 Juin 1872.

20. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille huit cent quatre-vingts dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Chemin de Fer de la *Nouvelle-Ecosse* pour être distribuée comme suit : 1. Pour payer à la famille de feu *Jos. Guzman*, garde-frein, tué sur le Chemin de Fer en Décembre 1869, \$380 ; pour payer à la famille de feu *Alfred Trider*, chauffeur, tué le 26 Août dernier, \$500 ; pour réparation des dommages causés par la tempête du 12 Octobre dernier, \$10,000 ; pour frais des trains de charbon, (trains de nuit,) \$18,000, pour l'année expirant le 30 Juin 1872.

21. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quarante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire aux dépenses du Chemin de Fer Européen et Nord Américain, pour être distribuée comme suit : 1. Pour nouvelles lisses, \$8,000 : 2. Pour une nouvelle somme pour subvenir aux frais d'exploitation \$32,000, pour l'année expirant le 30 Juin 1872.

22. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-quinze mille dollars et 43 centins soit accordée à Sa Majesté pour payer les bons fédéraux de la *Nouvelle-Ecosse*, excédant de la dépense sur le crédit, pour l'année expirant le 30 Juin 1872.

23. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux cent dix-huit dollars et quatre-vingt-dix-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des directeurs des pénitenciers excédant de la dépense sur le crédit, pour l'année expirant le 30 Juin 1872.

24. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face à l'augmentation des gages de la police de rade, *Montréal*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

25. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour la garde des archives, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

26. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la ligne d'embranchement de la Station *Dorchester* à l'Île *Dorchester*, Chemin de Fer International, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

27. *Résolu* Qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les explorations du Chemin de Fer canadien du *Pacifique*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

28. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux travaux de la rivière *St. Maurice* pour faciliter le flottage des bois (à revo-ter \$10,000) pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

29. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'amélioration des Rivières, pour être distribuée comme suit : Pour l'amélioration de la navigation de la *Rivière Rouge*, *Manitoba*,—\$5,000, pour faire face aux frais de draguage de la barre à l'embouchure de la rivière *Thames*, \$10,000 ; pour l'amélioration de rivières, \$10,000, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

30. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des réparations et changement de l'Hôtel des Douanes, *Montréal*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

31. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer l'achat d'un emplacement et la construction d'une Station des immigrants à *London, Ontario*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

32. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent vingt-un mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des havres et quais, pour être distribuée comme

suit:—pour un quai pour le phare et phare, Port *Stanley*, lac *Erie*, \$700 ; pour le Havre de *Kingston*, *Ontario* \$10,000 ; pour un nouveau brise-lame et travaux de draguage à *Collingwood*, *Baie Georgienne*, la Compagnie du Chemin de Fer du Nord devant fournir une égale somme, 35,000 ; brise-lame, *Cheverie*, *Nouvelle-Ecosse*, pour les réparations des brèches faites dans la barre à *Yarmouth*, *Nouvelle-Ecosse* \$9,000 ; pour les réparations du quai et draguage à *Meteghan*, *Nouvelle-Ecosse*, \$4,500 ; pour les travaux de havre, *Ingonish* sud, *Cap Breton*, *Nouvelle-Ecosse*, \$25,000 ; pour le brise-lame à l'île *Tancook*, Comté de *Lunenburg*, *Nouvelle-Ecosse*, les autorités locales devant fournir une égale somme \$2,000 ; pour la réparation du brise-lame à *Port Williams*, *Nouvelle-Ecosse*, \$2,000 ; pour compléter les travaux de *Margaretville*, *Nouvelle-Ecosse*, \$2,000 ; pour les travaux du havre de la *Pointe-aux-Chênes*, *Nouvelle-Ecosse*, \$3,000 ; pour le brise-lame à la batture *Wilson*, *Campobello*, *Nouveau-Brunswick*, les autorités locales devant fournir une égale somme, \$1,000 ; pour des améliorations à *Richibouctou*, *Nouveau-Brunswick*, \$8,000 ; *Petitcodiac*, *Nouveau-Brunswick*, amélioration du chenal jusqu'à *Moncton* (havre du chemin de fer), \$11,000, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

33. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux cent trente-cinq mille et trois cents dollars, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des canaux, pour être distribuée comme suit :—Pour la construction de pompes foulantes pour fournir l'eau aux moulins, canal *Welland*, \$8,300 ; pour l'agrandissement des canaux de *Carillon* et de la *Chute à Blondeau* et construction d'une digue et de glissoires pour le passage des bois, \$200,000 ; pour le pont au-dessus du canal *Rideau* à l'écluse *Louwer Brewer*, \$2,000 ; pour l'écluse aux rapides de la *Culbute*, rivière *Ottawa*, \$25,000 pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

34. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinquante-quatre mille dollars, soit accordée à Sa Majesté pour faire face à la dépense du service à la vapeur entre *San Francisco* et *Victoria*, *Columbia Britannique*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

35. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents dollars, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des phares et service côtier, *Ontario*, pour être distribuée comme suit : Pour une cloche d'alarme à *Toronto*, \$1,000 ; pour le phare d'*Owen Sound*, \$1,000 ; pour le nouveau phare, *Mississauga*, extrémité nord-ouest de l'île *Manitouline*, \$1,500, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

36. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas douze mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des phares et service côtier, *Nouveau-Brunswick*, pour être distribuée comme suit : Pour compléter la construction de phares commencés à *Southern Wolves*, Havre *Bliss*, Pointe *Cassies* et Goulet, de *Shippegan*, \$2,800 ; sifflet d'alarme pour l'île au *Phoque* de *Machias*, \$10,000, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

37. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des phares et service côtier, *Nouvelle-Ecosse*, pour être distribuée comme suit : Pour le sifflet d'alarme de l'île *Sambro*, \$8,000 ; pour le phare de Port *Mouton*, \$1,000 ; pour le phare d'*Arichat Ouest*, \$1,000 ; pour le phare du havre de *Shelburne*, \$1,000 ; pour le phare de l'île *Verte*, \$2,000 ; pour le phare du Lac du *Bras d'Or*, \$2,000 ; pour le phare du havre de *Walton*, \$1,000 ; pour le phare de *Yarmouth* \$3,000 ; pour terminer la construction des phares commencées à *Liscomb*, *County Harbour*, *Cheticamp*, *Cranberry Island*, *Canso*, *Negro Island*, *Chebucto Head*, *Digby*, et à l'île de *Sable*, \$16,200, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

38. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas neuf mille cent soixante-quatorze dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer les sommes suivantes en rapport avec le traité No. 2, pour être distribuée comme suit : Pour la bande de *Riding Mountain*, \$222 ; pour la bande du Lac *Manitoba*, \$462 ; pour la bande de la *Poule-d'Eau* et de la Rivière aux *Grues*, \$348 ; pour les bandes de *Fairford*, \$519 ; pour les Sauvages à la Rivière *Berens*, \$4,023 ; pour les Sauvages de Fort *Ellice* et d'autres lieux, \$3,600, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

39. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois mille trois cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face au salaire de l'Agent des Sauvages, frais de route, loyer de bureau, etc., etc., pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

40. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer les provisions à fournir conformément aux traités et paiements aux Sauvages de Fort Francis, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

41. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer les sommes adjugées pour prétendus dommages causés par la construction de la digue à la tête du Canal *Beauharnois*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

42. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer une autre somme exigée pour le service postal ordinaire, *Colombie Britannique*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

43. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour subvenir à une augmentation de personnel et à d'autres frais d'entretien en rapport avec les Travaux Publics, pour l'année expirant le 30 juin 1873.

44. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois millions quatre cent quatre-vingt-dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour travaux de construction des Canaux, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Street* fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, Que le rapport soit reçu demain.

M. *Street* informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, Que demain, cette Chambre, se formera de nouveau en le dit Comité.

Ordonné, Que l'Honorable Sir *John A. Macdonald* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte provisoire des élections parlementaires, 1871.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mardi, 11 Juin 1872.

Les Pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :

Par M. *Currier*,—la Pétition de *William Oakley*, de *Rochesterville*, près d'*Ottawa*.

Par l'Honorable Sir *George E. Cartier*,—la Pétition d'*Emile Bonnement*, Chevalier de la légion d'honneur.

L'Honorable M. *Tilley*, du Comité permanent des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le quatrième rapport du dit Comité, lequel est lu comme suit :

Votre Comité a examiné le Bill pour permettre au Président, Directeurs et Compagnie de la Banque Centrale du *Nouveau-Brunswick*, de régler les affaires de la dite Banque, et il est convenu d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, Que le Bill pour permettre au président, aux directeurs et compagnie de la Banque Centrale du *Nouveau-Brunswick* de régler les affaires de la dite Banque, soit lu la seconde fois aujourd'hui.

L'Honorable M. *Langevin*, l'un des Membres de l'Honorable Conseil Privé, présente, conformément à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, la réponse à une Adresse de la Chambre des Communes, datée le 20 Mai 1872, demandant la correspondance et le rapport concernant la construction d'une digue à la décharge du lac dit *Mudd Lake*, dans le township de *Bedford*, dans le comté d'*Addington, Ontario*, en l'année 1871. (*Documents de la Session, No. 67.*)

Sur motion de l'Honorable M. *Tupper*, secondée par l'Honorable Sir *John A. Macdonald*, Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en Comité pour examiner une certaine Résolution à l'effet d'étendre certains Actes relatifs à des matières se rattachant à la navigation.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité.

(EN COMITÉ.)

Résolu : Qu'il est expédient d'étendre à la province de la *Colombie Anglaise* les Actes suivants :—

L'Acte 31 *Vic.*, ch. 58, relatif à la navigation des eaux canadiennes ;

L'Acte 31 *Vic.*, ch. 59, relatif aux phares, bouées et balises ;

L'Acte 31 *Vic.*, ch. 64, relatif au traitement et au secours des marins malades et en détresse, et

L'Acte 31 *Vic.*, ch. 65, relatif à l'inspection des bateaux à vapeur, et pour la plus grande sûreté des passagers à bord de ces bateaux,—et d'autoriser l'imposition des mêmes droits de tonnage et la perception des mêmes honoraires que ceux en vertu des deux actes en dernier lieu mentionnés, afin de payer les dépenses et de rémunérer les services requis pour mettre à effet leurs dispositions.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *McDonald* (*Middlesex*), fait rapport que le Comité a passé une résolution.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *McDonald* (*Middlesex*), fait rapport de la résolution en conséquence, laquelle est lue comme suit :—

Résolu : Qu'il est expédient d'étendre à la province de la *Colombie Anglaise* les Actes suivants :—

L'Acte 31 *Vic.*, ch. 58, relatif à la navigation des eaux canadiennes ;

L'Acte 31 *Vic.*, ch. 59, relatif aux phares, bouées et balises ;

L'Acte 31 *Vic.*, ch. 64, relatif au traitement et au secours des marins malades et en détresse, et

L'Acte 31 *Vic.*, ch. 65, relatif à l'inspection des bateaux à vapeur, et pour la plus grande sûreté des passagers à bord de ces bateaux,—et d'autoriser l'imposition des mêmes droits de tonnage et la perception des mêmes honoraires que ceux en vertu des deux Actes en dernier lieu mentionnés, afin de payer les dépenses et de rémunérer les services requis pour mettre à effet leurs dispositions.

La dite Résolution étant lue la seconde fois, elle est adoptée.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Tupper* ait la permission d'introduire un Bill pour étendre certains Actes relatifs à des matières se rattachant à la navigation, à la province de la *Colombie Anglaise*.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de l'Honorable Sir *John A. Macdonald*, secondée par l'Honorable M. *MacKenzie*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, exprimant le regret de cette Chambre de ce que les relations officielles de Son Excellence avec le *Canada* sont sur le point de se terminer, et de ce qu'elle se retire de ses hautes fonctions de Gouverneur-Général, félicitant en même temps Son Excellence de ce que son administration a été signalée par le grand développement de la Puissance, sa prospérité remarquable et l'extension de ses limites depuis l'*Océan Atlantique* jusqu'à l'*Océan Pacifique*, et assurant Son Excellence qu'elle emportera avec elle notre profond respect et notre haute estime ; enfin,

exprimant notre espoir que Son Excellence jouira longtemps des honneurs qui lui ont été conférés par Sa Majesté, et qu'elle pourra encore, pendant de longues années, donner, comme membre du grand conseil de la nation, le bénéfice de son expérience et de son habileté éprouvée au maintien du bien-être et de l'intégrité de l'empire.

Résolu, Que la dite résolution soit renvoyée à un Comité Spécial composé de l'Honorable Sir John A. Macdonald, l'Honorable M. Mackenzie, l'Honorable Sir George E. Cartier, les Honorables Messieurs Blake, Tilley, Holton et Tupper, pour préparer le projet d'une Adresse à Son Excellence basée sur la dite résolution, et chargé d'en faire rapport à cette Chambre immédiatement.

L'Honorable Sir John A. Macdonald, du dit Comité, fait rapport que le Comité a préparé une Adresse en conséquence, laquelle est lue comme suit :

A Son Excellence, le Très-Honorable John, Baron Lisgar, de Lisgar et Baillieborough, dans le Comté de Cavan, Irlande, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et Baronnet, l'un des Membres du Très-Honorable Conseil Privé de Sa Majesté, Chevalier Grand-Croix du Très-Honorable Ordre du Bain, Chevalier Grand-Croix de l'Ordre Très-Distingué de St. Michel et St. George, Gouverneur-Général du Canada, et Gouverneur et Commandant-en-chef de l'Île du Prince-Edouard.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :

Nous, les loyaux et respectueux sujets de Sa Majesté,

Chambre des Communes du Canada, en Parlement assemblée, avons l'honneur d'exprimer à Votre Excellence notre sincère regret de voir que vos relations officielles avec le Canada sont sur le point de se terminer.

A l'habile et remarquable accomplissement des charges confiées à Votre Excellence par Notre Gracieuse Souveraine dans d'autres parties des possessions de Sa Majesté, Votre Excellence a su heureusement ajouter celle du Gouvernement du Canada.

En exprimant notre regret de la retraite prochaine de votre seigneurie de la charge élevée de Gouverneur-Général, nous prendrons la liberté d'ajouter nos félicitations sur le fait que l'administration de Votre Excellence a été signalée par le grand développement de la Puissance, et sa prospérité remarquable, de même que par l'extension de ses frontières de l'Atlantique à l'Océan Pacifique.

Votre Excellence emportera avec elle notre profond respect et notre haute estime. Nous espérons que Votre Excellence jouira longtemps des honneurs qui lui ont été conférés par Sa Majesté, et qu'elle pourra encore pendant de longues années donner, comme Membre du Grand Conseil de la nation, le bénéfice de son expérience et de son habileté éprouvée au maintien du bien-être et de l'intégrité de l'Empire Britannique.

La dite Adresse étant lue la seconde fois, elle est adoptée.

Ordonné, Que la dite Adresse soit grossoyée.

Résolu, Qu'il soit envoyé un message au Sénat, informant leurs Honneurs que cette Chambre a adopté une Adresse Son Excellence le Gouverneur-Général, exprimant notre regret de ce que les relations officielles de Son Excellence avec le Canada sont sur le point de se terminer, et de ce qu'Elle se retire de ses hautes fonctions de Gouverneur-Général, félicitant en même temps Son Excellence de ce que son administration a été signalée par le grand développement de la Puissance, sa prospérité remarquable et l'extension de ses limites depuis l'Océan Atlantique jusqu'à l'Océan Pacifique, et assurant Son Excellence qu'elle emportera avec Elle notre profond respect et notre haute estime; enfin exprimant notre espoir que Son Excellence jouira longtemps des honneurs qui lui ont été conférés par Sa Majesté, et qu'elle pourra encore, pendant de longues années, donner, comme Membre du grand conseil de la nation, le bénéfice de son expérience et de son habileté éprouvée au maintien du bien-être et de l'intégrité de l'Empire,—et prie leurs Honneurs de s'unir à cette Chambre dans la dite adresse.

Ordonné, Que l'honorable Sir John A. Macdonald porte le dit message au Sénat.

Le Bill pour permettre au Président, aux directeurs et Compagnie de la Banque centrale

du *Nouveau-Brunswick* de régler les affaires de la dite Banque, est lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Godin* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit: "Acte relatif à la Banque Centrale du *Nouveau Brunswick*."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité pour examiner une certaine résolution déclarant qu'il est expédient d'abolir les droits sur le thé et le café.

(EN COMITÉ.)

Résolu, Qu'il est expédient que tous les droits de Douane, soit spécifiques ou *ad volorem*, maintenant payables sur le thé et le café importés en *Canada* soient abolis le et après le 1er jour de Juillet de la présente année 1872; pourvu que le thé et le café sur lesquels tels droits ont été payés pourront être entreposés et emmagasinés de nouveau en tout temps avant le vingt-neuvième jour de Juin de la dite année, sous tels règlements (s'il en est) que le gouverneur en Conseil pourra juger à propos de faire, et que lorsqu'ils seront ainsi remis en entrepôt et emmagasinés de nouveau, le montant du droit spécifique payé sur ce thé ou ce café sera remboursé au propriétaire sous forme de remise de droit par le collecteur de la douane au port où ils sont ainsi remis en entrepôt et emmagasinés ainsi de nouveau, ou par le Receveur-Général, pourvu que si en aucun temps un droit de douane plus élevé était payable aux *Etats-Unis d'Amérique* sur le thé ou le café importé du *Canada* que sur le thé ou le café importé de tout autre pays, alors le Gouverneur en Conseil pourra imposer, sur le thé ou le café importé en *Canada* des *Etats-Unis*, un droit de douane égal à celui payable dans les *Etats-Unis* sur le thé ou le café importé du *Canada*. Pourvu que le thé ou le café importé de tout pays autre que les *Etats-Unis*, mais passant en entrepôt par les *Etats-Unis*, sera libre de droit:

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Godin* fait rapport que le Comité a passé une résolution.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Godin* fait rapport de la résolution en conséquence, laquelle est lue comme suit:

Résolu, Qu'il est expédient que tous les droits de douane, soit spécifiques, soit *ad valorem* maintenant payables sur le thé et le café importés en *Canada*, soient abolis le et après le 1er jour de Juillet de la présente année 1872; pourvu que le thé et le café sur lesquels tels droits ont été payés pourront être entreposés et emmagasinés de nouveau en tout temps avant le vingt-neuvième jour de Juin de la dite année, sous tels règlements (s'il en est) que le Gouverneur en Conseil pourra juger à propos de faire, et que lorsqu'ils seront ainsi remis en entrepôts et emmagasinés de nouveau, le montant du droit spécifique payé sur ce thé ou ce café sera remboursé au propriétaire sous forme de remise de droit par le collecteur de la douane au port où ils sont ainsi remis en entrepôt et emmagasinés ainsi de nouveau, ou par le Receveur-Général; pourvu que si en aucun temps un droit de douane plus élevé était payable aux *Etats-Unis d'Amérique* sur le thé ou le café importé du *Canada* que le thé ou sur le café importé de tout autre pays, alors le Gouverneur en Conseil pourra imposer sur le thé ou le café importé en

Canada des Etats-Unis, un droit de douane égal à celui payable dans les *Etats-Unis* sur le thé ou le café importé du *Canada*. Pourvu que le thé ou le café importé de tout pays autre que les *Etats-Unis*, mais passant en entrepôt par les *Etats-Unis*, sera libre de droit :

La dite résolution étant lue la seconde fois, et la question étant mise aux voix, que cette Chambre concoure dans la dite résolution, la Chambre se divise et la dite résolution est résolue affirmativement.

Ordonné, Que l'honorable Sir *Francis Hincks* ait la permission d'introduire un Bill pour permettre au Gouverneur-Général en Conseil d'imposer un droit sur le thé et le café importé des *Etats-Unis*.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a passé le Bill intitulé : " Acte concernant le Chemin de Fer Canadien du *Pacifique*," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le Bill intitulé : " Acte pour incorporer la Compagnie de Commerce et de transport maritime d'*Ontario*," avec un amendement, auquel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le Bill intitulé : " Acte pour incorporer la Chambre de Commerce de la Ville de *Chatham*," avec un amendement, auquel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a adopté les amendements faits par cette Chambre au Bill intitulé : " Acte pourvoyant à l'incorporation de sociétés auxiliaires d'immigration," sans amendement.

Et aussi, le Sénat a passé les Bills suivants sans amendement :

Bill intitulé : " Acte pour incorporer la Banque de *Manitoba*."

Bill intitulé : " Acte pour incorporer la Compagnie du Pont et Tunnel de Chemin de Fer de la Rivière *Ste. Claire*."

Bill intitulé : " Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer du Pont du *Côteau* et de la ligne provinciale."

Bill intitulé : " Acte pour incorporer la Banque Supérieure du *Canada*."

Bill intitulé : " Acte pour étendre les pouvoirs de la Compagnie du Télégraphe de *Montréal* et pour d'autres fins."

Bill intitulé : " Acte pour incorporer la Compagnie du Pont International du *St. Laurent*."

Bill intitulé : " Acte pour incorporer la Compagnie du Pont de Chemin de Fer de la Rivière *Détroit*."

Bill intitulé : " Acte pour incorporer l'Association de la bourse des céréales de *Toronto*."

Bill intitulé : " Acte pour amender la loi relative aux marques frauduleusement apposées sur les marchandises."

Bill intitulé : " Acte pour diviser certains districts de votation dans le Comté d'*Inverness*, dans la Province de la *Nouvelle-Ecosse*, et pour pourvoir à ce qu'il soit fait des listes électorales en conséquence."

Bill intitulé : " Acte pour pourvoir à la révision des listes électorales pour les élections des Membres de la Chambre des Communes dans un certain district de révision du Comté de *Victoria, Nouvelle-Ecosse*."

Bill intitulé : " Acte pour changer le nom de la Société Permanente de Construction du district de *Montréal*," en "Banque de prêts et de crédits fonciers" et pour accorder certains pouvoirs à cette Banque.

La Chambre procède à prendre en considération l'amendement fait par le Sénat au Bill intitulé : " Acte pour incorporer la Compagnie de Commerce et de Transport Maritime d'*Ontario*," lequel est lu comme suit :

Page 5, ligne 9.—Après “particulier” ajoutez “mais aucun tel billet promissoire ou lettre de change ne devra être de moins de cent piastres, être payable au porteur, ni destiné à circuler comme monnaie, ou comme le billet d’une banque.”

Le dit amendement étant lu la seconde fois, il est adopté.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

La Chambre procède à prendre en considération l’amendement fait par le Sénat au Bill intitulé : “Acte pour incorporer la Chambre de Commerce de la ville de *Chatham*,” lequel est lu comme suit :

Page 7, ligne 12.—Retranchez depuis “acte” jusqu’à “toute” dans la ligne 29.

Le dit amendement étant lu la seconde fois, il est adopté.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

La Chambre procède à prendre en considération la 59^e résolution rapportée Mercredi dernier du Comité des Subsidés, laquelle est lue de nouveau comme suit :

59. Résolu, Qu’une somme n’excédant pas cinq millions quatre cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Chemin de Fer Intercolonial, pour l’année expirant le 30 Juin 1873.

Et la question étant mise aux voix, Que cette Chambre concoure avec le Comité dans la dite résolution, la Chambre se divise, et la dite question est résolue affirmativement.

La Chambre procède à prendre en considération ultérieure de la 17^e résolution rapportée Mercredi dernier du Comité des Subsidés, laquelle est lue comme suit :

17. Résolu, Qu’une somme n’excédant pas six cent quarante-quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses suivantes :

Ottawa, Bureau de Poste, de Douane et Bureau du Revenu de l’Intérieur, Douané, Banque d’Epargne (à revoter), \$40,000 ; Toronto, Maison de Douane, Banque d’Epargne, Entrepôt, Bureau du Revenu de l’Intérieur, (à revoter) \$114,000 ; Toronto, Bureau de Poste de Québec et London, (à revoter \$30,000) \$50,000 ; London, Maison de Douane, (à revoter) \$20,000 ; Kingston, Station des Emigrants, \$4,000 ; pour la construction du Bureau de Poste de Montréal (à revoter \$40,000), \$120,000 ; Maison de Douane des Trois-Rivières et Bureau du Revenu de l’Intérieur, \$12,000 ; Station de la Quarantaine, *Grosse Ile*, \$18,000 ; Station des Emigrants à Lévis, \$4,000 ; Station des Emigrants à Montréal, \$3,000 ; Station des Emigrants à Sherbrooke, \$1,000 ; Maison de Douane et Bureau du Revenu de l’Intérieur de Pictou, *Nouvelle-Ecosse*, \$12,000 ; Station de la Quarantaine *Nouvelle-Ecosse*, \$14,000 ; Bureau de Poste de St. Jean, *Nouveau Brunswick*, pour sa construction, (à revoter, \$36,000), \$50,000 ; Banque d’Epargne de St. Jean, *Nouveau-Brunswick*, \$40,000 ; Maison de Douane de Chatham et Newcastle, *Nouveau-Brunswick*, et du Revenu de l’Intérieur, \$18,000 ; Station de la Quarantaine, *Nouveau-Brunswick*, \$8,000 ; Maison de Douane de Manitoba et Bureau du Revenu de l’Intérieur, \$13,000 ; Bureau de Poste de Manitoba, \$10,000 ; Bureau des Terres et Bureau de l’Assistant Receveur-Général, \$13,000 ; *Colombie Britannique*, Maison de Douane, Bureau de Poste et Bureau du Revenu de l’Intérieur, \$25,000 ; *Colombie Britannique*, Hôpital de la Marine, \$20,000 ; *Colombie Britannique*, Pénitencier, (explorations, plans, etc., \$5,000) Edifices Publics généralement, \$30,000, pour l’année expirant le 30 Juin 1873.

Et la question étant mise aux voix, Que cette Chambre concoure avec le Comité dans la dite résolution, la Chambre se divise ; et la dite question est résolue affirmativement.

M. Street, du Comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre cent trente-et-un mille dollars, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des havres et quais pour être distribuée comme suit: 1o. Pour le *Lac Erie et Huron*, (à revoter) \$150,000) \$225,000 : 2o. Pour la *Presqu'île, Lac Ontario*, (à revoter) \$9,000 : 3o. Pour draguage, \$55,000 : 4o. Pour le havre-aux-maisons, *Ile de la Madeleine*, (à revoter) \$2,000 : 5o. Pour le havre d'*Amherst, Iles Madeleine*, \$2,500 : 6o. Pour la *Rivière-du-Loup*, en haut (à revoter) les autorités locales fournissant une égale somme, \$1,000 : 7o. Pour le havre *Mabou, Nouvelle-Ecosse*, \$25,000 : 8o. Pour un havre de refuge à *Liverpool, Nouvelle-Ecosse*, (à revoter) \$20,000 : 9o. Pour port *Maitland, Shubenacadie, Nouvelle-Ecosse*, (à revoter) \$3,000 : 10o. Pour le havre à l'*Anse Macnairs, Nouvelle-Ecosse*, (à revoter) \$8,000,) \$15,000 : 11o. Pour réparation du quai à port *Hood, Cap Breton, Nouvelle-Ecosse*, \$14,000 : 12o. Pour le havre de *Bathurst, Nouveau-Brunswick*, (à revoter) \$2,000 : 13o. Pour le havre de *Miramichi, Nouveau-Brunswick*, \$2,000 : 14o. Pour le havre de *Richibouctou, Nouveau-Brunswick*, \$2,500 : 15o. Pour lever les navires naufragés au havre de *Richibouctou, Nouveau-Brunswick*, \$3,000 : 16o. Pour le havre de refuge de *Quaco*, (à revoter \$11,000,) \$16,000 : 17o. Pour le débarcadère public au havre du *Grand-Manan*, \$2,000 : 18o. Pour la construction du havre de refuge de *Herring Cove, Nouveau-Brunswick*, \$15,000 : 19o. Pour améliorations aux dragueurs et chalands, *Nouveau-Brunswick*, \$4,000 : 20o. Pour dragueurs, remorqueurs et chalands, *Colombie Britannique*, \$10,000, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

2. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quarante-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais d'exploration et inspections, pour être distribuée comme suit : pour explorations et inspections, \$45,000 ; pour achat d'instruments de photographie, \$3,000, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

3. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais d'arbitrage et sentences arbitrales, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

4. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des travaux divers auxquels il n'est pas autrement pourvu, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

5. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de loyer, réparations, chauffage des édifices publics, etc., etc., pour être distribuée comme suit: 1. Pour loyers, réparations et meubles, \$60,000 : 2o. Pour chauffage des édifices publics à *Ottawa*, \$35,000 : 3o. Pour réparation à la Douane de *St. Jean*, etc., \$5,000 : 4o. Pour faire enlever la neige aux édifices publics, *Ottawa*, \$2,000, pour l'année finissant le 30 Juin 1873.

6. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour la protection du phare à *Little Hope, Nouvelle-Ecosse*, (à revoter) \$5,000, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

7. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas soixante-et-deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des glissoires et estacades, pour être distribuée comme suit :—1o. pour *St. Maurice*, (à revoter, \$15,000) \$20,000 : 2o. Pour glissoire aux rapides de la *Roche Capitaine*, rivière *Ottawa*, \$27,000 : 3o. Pour divers \$15,000, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

8. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais d'entretien des vapeurs *Napoléon III, Lady Head, Druid* et *Sir James Douglass*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

9. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trente-neuf mille cinq cent quarante-et-un dollars et soixante-et-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux subventions postales, moitié payable à la ligne *Allan* entre *Halifax* et *Cork*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

10. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de communication à la vapeur entre *Québec* et les Provinces Maritimes, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

11. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté

pour faire face aux dépenses de communication à la vapeur entre l'*Ile du Prince-Edouard* et les ports de la Puissance, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

12. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de communication à la vapeur par Paquebot entre *Pictou* et les *Iles de la Madeleine*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

13. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais de communication à la vapeur entre le *Nouveau-Brunswick* et l'*Ile du Prince Edouard*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

14. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de communication à la vapeur entre *Halifax* et *St. Jean* via *Yarmouth*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

15. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de communication de *St. Jean* au port du *Bassin de Minas*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

16. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de communication à la vapeur sur les lacs *Euron* et *Supérieur*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

17. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas douze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de remorquage entre *Montréal* et *Kingston*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

18. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent seize mille neuf cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Pénitencier à *Kingston, Ontario*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

19. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinquante-quatre mille cinq cent soixante-et-cinq dollars et quarante-deux cents, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'*Asile de Rockwood, Ontario*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

20. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt-et-un mille deux cent sept dollars et quarante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier à *Halifax, Nouvelle-Ecosse*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

21. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quarante sept mille cent trente-et-un dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Pénitencier à *St. Jern, Nouveau-Brunswick*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

22. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas neuf mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des directeurs des pénitenciers, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

23. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour mettre à effet le système de gratifications aux détenus lors de leur élargissement, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

24. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatorze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour subvenir aux frais d'organisation du pénitencier de *Montréal*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

25. *Résolu*, Qu'une somme pas trente-trois mille sept cent quarante dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer les salaires de la division militaire et l'état Major de District, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

26. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer les salaires pour la division Militaire et des majors de brigade, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

27. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer l'allocation pour l'instruction Militaire devant s'étendre jusqu'au 1er Novembre 1873, car il est impossible d'obtenir toutes les réclamations sous ces chefs avant l'expiration de l'année fiscale, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

28. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas soixante-et-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des écoles Militaires, y compris la solde du Surintendant et de son commis, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

29. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent trente mille cinq cent soixante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour les munitions y compris \$68,858, 37, 2e versement sur la réserve de munitions achetée du Gouvernement Impérial, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

30. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour les uniformes, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

31. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent trente-deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour les approvisionnements militaires, y compris \$28,967.87, 2e versement sur le prix de la réserve de munitions achetée du Gouvernement Impérial, aussi \$20,000 pour l'achat de fourniment, et \$27,500 pour 10,000 couvertes, et \$4,500 pour marmittes de camp, ci-devant inscrits au compte du crédit pour les exercices et campements, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

32. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas soixante mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des arsenaux publics et au soin des armes, y compris le salaire des garde-magasin, gardiens et loyer, le combustible et l'éclairage de ces arsenaux, devant s'étendre jusqu'au premier Novembre 1873, étant impossible d'obtenir toutes les réclamations sous ces chefs avant l'expiration de l'année fiscale, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

33. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq cent cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face à la solde des exercices, frais de campement, et autres dépenses se rattachant à l'instruction militaire de la milice, y compris les dépenses pour les exercices de 23 mille hommes en camps spéciaux de brigade durant 16 jours, \$500,000, et pour les exercices de 10 mille autres hommes en camp de brigade durant 16 jours \$50,000, devant s'étendre jusqu'au premier Novembre 1873, étant impossible d'obtenir toutes les réclamations sous ces chefs avant l'expiration de l'année fiscale, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

34. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas soixante-et-quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses contingentes et service général auxquels il n'est pas autrement pourvu, y compris l'aide aux réunions des associations de carabines et les musiques des corps efficaces, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

35. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer les cibles, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

36. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas douze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des salles d'exercice et champs de tir pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

37. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour enrôlement, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

38. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de casernement pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

39. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de réparation des armes brisées, etc., pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

40. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des canonniers, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

41. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas douze mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour soins et entretiens des propriétés transférées de l'artillerie et du gouvernement impériale, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

42. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas soixante-et-dix-sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses pour achat d'armes à feu, perfectionnées (Carabines *Henri Martini* et *Snider*), y compris \$26,166,58 ; 2e versement sur le prix des carabines *Snider* achetées comme réserve du Gouvernement Impériale, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

43. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quarante mille dollars soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses de l'Artillerie et équipement, pour Batteries de Campa-

gne et Batteries d'Artillerie de place, y compris \$19,913.12 ; 2e versement en paiements des canons, etc., achetées du Gouvernement Impérial, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

44. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté, pour faire face à la solde, pour l'entretien, équipement des Batteries de place, A et B, et des écoles d'Artillerie à *Kingston* et *Québec*, y compris le salaire et les allocations de l'inspecteur d'Artillerie et des munitions, du commandant de la Batterie A de *Kingston*, et du Commandant de la Batterie B, et de l'Inspecteur d'artillerie, etc., pour la Province de *Québec*, devant s'étendre jusqu'au 1er Novembre 1873, étant impossible d'obtenir toutes les réclamations sous ces Chefs avant l'expiration de l'année fiscale pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

Les première et seconde résolutions étant lues la seconde fois, elles sont adoptées.

La troisième résolution étant lue la seconde fois comme suit :

Résolu, Qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'arbitrage et sentences d'arbitres pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

L'Honorable M. *Mackenzie* propose, secondé par l'Honorable M. *Holton*, qu'aucune partie des deniers ainsi votés ne sera employée au paiement des salaires des arbitres de la Puissance, savoir : des salaires de l'Honorable P. *Vankoughnet*, *William Compton*, *James Cowan*, et *J. Hurteau*, auxquels la somme de \$14,987.24 a été payée à venir au 1er Mars 1872, vu que les arbitrages à propos de contrats exigent des connaissances techniques ou professionnelles, et que le département des travaux publics a été obligé, à plusieurs reprises, durant l'année dernière, de confier le règlement des différends des entrepreneurs à l'arbitrage d'un expert du département, dispensant ainsi les dits arbitres de remplir aucun de leurs devoirs pendant les deux années dernières.

Et la question étant mise aux voix, la Chambre se divise, et elle est résolue négativement.

La dite résolution est alors adoptée.

La quatrième résolution et les suivantes, jusqu'à la vingt-quatrième, inclusivement, étant lues la seconde fois, elles sont adoptées.

La vingt-cinquième résolution étant lue la seconde fois comme suit :

25. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trente-trois mille sept cent quarante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux salaires de la division militaire et de l'état major de district, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

Et la question étant de nouveau proposée, Que cette Chambre concoure avec le Comité dans la dite résolution.

M. *Fournier* propose comme amendement, secondé par M. *Pâquet*, que tous les mots après " Que " jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : " il soit *résolue* : Que rien, dans les présentes circonstances de la Puissance, ne peut justifier la dépense d'une somme aussi considérable que \$1,579,400.00 demandée pour le service de la milice, et que cette Chambre se forme en Comité pour prendre en considération l'opportunité de diminuer considérablement la dite dépense.

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Béchar</i> , <i>Blake</i> , <i>Bourassa</i> , <i>Cheval</i> , <i>Coupal</i> , <i>Crawford (Brookville)</i> , <i>Delorme (St. Hyacinthe)</i>	<i>Forbes</i> , <i>Fortier</i> , <i>Fournier</i> , <i>Geoffrion</i> , <i>Godin</i> , <i>Holton</i> , <i>Kempt</i> ,	<i>Killam</i> , <i>Macdonald (Glengarry)</i> , <i>Mackenzie</i> , <i>Metcalf</i> , <i>Mills</i> , <i>Pâquet</i> , <i>Pozzer</i> ,	<i>Ross (Wellington D.C.)</i> , <i>Rymal</i> , <i>Snider</i> , <i>Stirton</i> , <i>Whitehead</i> , et <i>Young</i> .—27.
--	---	---	---

CONTRE :

Messieurs

<i>Ault,</i>	<i>Fortin,</i>	<i>Magill,</i>	<i>Ryan (Montréal Ouest)</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Gauchet,</i>	<i>Masson (Soulanges),</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Masson (Terrebonne),</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Gendron,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Scriven,</i>
<i>Bolton,</i>	<i>Grant,</i>	<i>McConkey,</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Gray,</i>	<i>McDougall (Lanark),</i>	<i>Smith (Selkirk),</i>
<i>Cameron (Peel),</i>	<i>Grover,</i>	<i>McDougall (Renfrew),</i>	<i>Street,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Heath,</i>	<i>McDougall (Trois-</i>	<i>Thompson (Hald-</i>
<i>Carling,</i>	<i>Hincks, Sir Francis,</i>	<i>Rivières),</i>	<i>mand),</i>
<i>Carter,</i>	<i>Jones (Leeds et</i>	<i>Merritt,</i>	<i>Tilley,</i>
<i>Curtier, Sir George E.</i>	<i>(Grenville),</i>	<i>Morris,</i>	<i>Tourangeau,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Keeler,</i>	<i>Morrison (Niagara),</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Lacerte,</i>	<i>Nathan,</i>	<i>Walsh,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>O'Connor,</i>	<i>White (Horton),</i>
<i>Coffin,</i>	<i>Lapum,</i>	<i>Pepe,</i>	<i>White (Hastings Et),</i>
<i>Colby,</i>	<i>Lawson,</i>	<i>Ray,</i>	<i>Willson, et</i>
<i>Cumberland,</i>	<i>Little,</i>	<i>Redford,</i>	<i>Wright (Comté</i>
<i>Carrier,</i>	<i>Macdonald, Sir J. A.</i>	<i>Ross (ChAMPLAIN),</i>	<i>d'Ottawa.—75.</i>
<i>DeCosmos,</i>	<i>(Kingston),</i>	<i>Ross (Prince-Edouard),</i>	
<i>Drew,</i>	<i>McDonald (Lunen-</i>	<i>Ross (Victoria, N. E.),</i>	
<i>Ferguson,</i>	<i>burg),</i>	<i>Ryan (Kings, N. B.),</i>	

Ainsi, la question est résolue négativement.

Alors, la motion principale étant mise aux voix, Que cette Chambre concoure avec le Comité dans la dite résolution, la dite question est résolue affirmativement.

La vingt-sixième résolution et les suivantes jusqu'à la quarante-troisième, inclusivement, étant lues la seconde fois, elles sont adoptées.

La quarante-quatrième résolution étant lue la seconde fois, et la question étant mise aux voix, Que cette Chambre concoure avec le Comité dans la dite résolution, la Chambre se divise; et la dite question est résolue affirmativement.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier du Sénat a apporté le Message suivant :

Le Sénat a passé le Bill intitulé : " Acte pour amender la loi relative aux lettres de change et aux billets promissoires," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au Bill intitulé : " Acte pour amender la loi relative aux lettres de change et aux billets promissoires," lesquels sont lus comme suit :

Page 1, ligne 6.—Retranchez depuis " suit " jusqu'à la fin du Bill et insérez : " clause A." qui suit :

CLAUSE A.

Toute lettre de change ou billet promissoire fait payable à un mois ou à plusieurs mois de sa date, sera dû et payable au quantième correspondant à cette date dans le mois d'échéance, à moins qu'il n'y ait pas un tel quantième dans le dit mois d'échéance ; auquel cas, il écherra le dernier jour de ce mois ; et les jours de grâce accordés par la loi, seront dans tous les cas ajoutés au terme.

(Dans le Préambule.)

Page 1, ligne 2.—Retranchez depuis " promissoires " jusqu'au mot " payables " dans la 3^{ème} ligne.

Page 1, ligne 6—Après " Canada " insérez " déclare et."

Dans le titre du Bill, aux mots " pour amender la loi relative " substituez le mot " relatif."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, ils sont adoptés.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier du Sénat a apporté le Message suivant :

Le Sénat a passé le Bill intitulé : " Acte pour abolir les droits de douane sur le thé et le café " avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a passé le Bill intitulé : " Acte pour amender l'Acte d'Immigration de 1869," avec un amendement, auquel il demande le concours de cette Chambre.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au Bill intitulé : " Acte pour abolir les droits de douane sur le thé et le café " lesquels sont lus comme suit :

Page 1, ligne 7.—Retranchez depuis : " réemmagasinés " jusqu'à " en " et au mot " vingtième " substituez " vingt-neuvième."

Page 1, ligne 13.—Après " réemmagasinés " ajoutez : " ou par le Receveur-Général."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, ils sont adoptés.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à prendre en considération l'amendement fait par le Sénat au Bill intitulé : " Acte pour amender l'Acte d'Immigration de 1869," lequel est lu comme suit :

Page 1, ligne 20.—Retranchez : " premier jour de Septembre " et insérez : " dixième jour de Juillet."

Le dit amendement étant lu la seconde fois, il est adopté.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

M. Street, du Comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. *Résolu*, Qu'une somme n'excedant pas cent cinquante-sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour la construction de phares, trompettes d'alarmes, etc., pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

2. *Résolu*, Qu'une somme n'excedant pas soixante mille cinq cent quarante-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des phares et du service côtier, Québec, pour être distribuée comme suit : 1o. pour les salaires des gardiens de phares \$30,615 ; 2o. pour l'entretien des phares, etc., \$29,900, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

3. *Résolu*, Qu'une somme n'excedant pas vingt-six mille trois cent cinquante six dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des phares et aux salaires des gardiens des phares entre Québec et Montréal savoir : 1o. pour payer les salaires des gardiens de phare, \$4,184.50 ; 2o. pour l'entretien des phares, \$14,063 ; 3o. pour le vapeur Richelieu, \$8,104, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

4. *Résolu*, Qu'une somme n'excedant pas huit mille vingt-et-un dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux salaires et dépenses contingentes de la Maison de la Trinité, Québec, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

5. *Résolu*, Qu'une somme n'excedant pas cinq mille cinq cent soixante-et-neuf dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux salaires et dépenses contingentes de la Maison de la Trinité, Montréal, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

6. *Résolu*, Qu'une somme n'excedant pas soixante-et-huit mille cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour le paiement des salaires et allocations des gardiens des phares et service côtier au-dessus de Montréal, pour être distribuée comme suit : 1o. pour salaires et allocations aux gardiens des phares \$27,176 ; 2o. pour l'entretien des phares, etc., au-dessus de Montréal, \$40,924, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

7. *Résolu*, Qu'une somme n'excedant pas quatre-vingt six mille sept cent quatre dollars soit accordée à Sa Majesté pour le paiement des salaires et allocations aux gardiens de phares et service côtier de la Nouvelle-Ecosse, pour être distribuée comme suit : 1o. \$35,504 pour salaires et allocations aux gardiens des phares ; 2o. \$51,200 pour l'entretien des phares pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

8. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trente-quatre mille quatre cent vingt-sept dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des phares et service côtier du *Nouveau-Brunswick*, pour être distribuée comme suit : 1o. pour payer les salaires et allocations des gardiens des phares, \$12,897 ; 2o. pour l'entretien des phares \$17,030 ; 3o. pour payer les bouées et les balises, \$4,500, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

9. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas seize mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des phares et service côtier, *Colombie Britannique*, pour être distribuée comme suit : 1o. pour payer les salaires et allocations des phares \$5,975 ; 2o. pour l'entretien des phares \$10,587, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

10. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'établissement de secours aux *Iles de Sable* et aux *Phoques*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

11. *Résolu*. Qu'une somme n'excédant pas trois cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du phare au *Cap Race*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

12. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trente-deux mille deux cent trente-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des pêcheries, salaires et déboursés des officiers des pêcheries et garde-pêche, pour être distribuée comme suit : 1o. *Ontario* \$7,400 2o. *Québec* \$8,000 ; 3o. *Nouvelle-Ecosse*, \$9,755 ; *Nouveau-Brunswick*, \$7,080 ; pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

13. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas neuf mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face à la dépense d'entretien et réparations de la Goëlette "*La Canadienne*," pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

14. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer le coût de passes migratoires, de la formation de bancs d'huîtres, et pour la propagation du poisson, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

15. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas soixante-et-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la police maritime, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

16. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas soixante-et-dix-huit mille deux cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux salaires et dépenses contingentes des bureaux des inspecteurs et mesureurs de bois de construction, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

17. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas treize mille deux cent cinquante dollars, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'inspection des bateaux à vapeur, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

18. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer l'allocation annuelle aux Sauvages, *Québec*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

19. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois mille trois cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer l'allocation annuelle aux Sauvages de la *Nouvelle-Ecosse*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

20. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer l'allocation annuelle aux Sauvages, *Nouveau-Brunswick*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

21. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'achat de couvertures de laine pour les Sauvages âgés et infirmes d'*Ontario* et *Québec*, et pour frais de transport, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

22. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas six mille six cent trente-neuf dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux annuités payables aux Sauvages du *Nord-Ouest*, en vertu du traité No. 1, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

23. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille huit cent soixante-et-trois dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux annuités payable aux Sauvages du *Nord-Ouest*, en vertu du traité No. 2, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

24. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer les provisions à fournir aux Sauvages en vertu de ces traités, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

25. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour payé les salaires, frais de voyage et dépenses contingentes du commissaires et de l'agent des Sauvages du territoire du *Nord-Ouest*, pour l'année finissant le 30 Juin 1873.

26. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rattachant à la protection des Sauvages dans la *Colombie Britannique*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

27. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais d'impression de la *Gazette Officielle*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

28. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer les frais de port de la *Gazette Officielle*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

29. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer diverses impressions, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

30. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas soixante-et-quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face à des dépenses imprévues devant être faites en vertu d'un ordre en Conseil, et leur compte détaillé sera mis devant le Parlement dans les premiers 15 jours de la prochaine Session, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

31. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour faire connaître l'heure exacte à *Ottawa*, et faire tirer le coup de canon de midi, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

32. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer les frais des enquêtes relatives aux naufrages, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

33. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face à la dépense pour commutation au lieu d'une remise de droit sur articles importés pour l'usage de l'armée et de la marine, devant être fait par un ordre en Conseil, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

34. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour l'examen et le classement des capitaines et seconds de navires, (Marine Marchande), pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

35. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face au paiement de la moitié de la dépense pour le tracé de la ligne frontière entre le *Canada* et les *Etats-Unis*, 49^{me} parallèle de latitude Nord, (revoté), pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

36. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour l'achat et l'entretien de bateaux et ceintures de sauvetage et pour donner des récompenses dans le sauvetage des personnes, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

37. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer la moitié de la dépense pour le tracé de la ligne Frontière, entre *Ontario* et les Territoires du *Nord-Ouest* (revoté), pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

38. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'arpentage à *Manitoba*, Territoire du *Nord-Ouest*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

39. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté, pour faire face à la solde et à l'entretien de 322 Officiers et Soldats pendant une année, y compris les frais de casernement, dépenses contingentes et frais de retour du corps expéditionnaire de *Manitoba*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

40. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois milles dollars soit accordée à Sa Majesté,

pour faire face à la dépense pour constater la longitude de *Fort Garry*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

41. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq cent quarante-quatre mille cent quatre-vingt-trois dollars, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de traitements et dépenses contingentes des différents ports pour être distribuée comme suit, savoir : Dans la Province d'*Ontario* \$172,346.25 ; dans la Province de *Québec*, \$168,147 ; dans la Province du *Nouveau-Brunswick*, \$72,376.50 ; dans la Province de la *Nouvelle-Ecosse*, \$93,313.25 ; dans la Province de *Manitoba* et le *Nord-Ouest*, \$8,000 ; dans la Province de la *Colombie Britannique*, \$20,000 ; pour traitements et dépenses contingentes des Inspecteurs de Ports et services spéciaux \$10,000, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

42. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses contingentes concernant les douanes au bureau principal, y compris les impressions, la papeterie, les annonces, télégrammes, etc., pour les différents ports d'entrée, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

43. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent quarante-deux mille cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de traitements des officiers du service extérieur et des inspecteurs de l'accise, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

44. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trente-deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer les frais de route, loyer, combustible, papeterie, frais de port, meubles, etc., pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

45. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de surveillance, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

46. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas six mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour pourvoir au service extérieur du département de l'accise, selon qu'il sera jugé nécessaire, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

47. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux mille sept cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer les percepteurs dans le *Nouveau-Brunswick* et la *Nouvelle-Ecosse*, les allocations sur droits perçus par eux, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

48. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas un million six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du service postal d'*Ontario* et *Québec*, pour être distribuée comme suit : 1o. Chemin de fer *Grand Tronc*, \$167,000 ; 2o. Chemin de fer *Grand Occidental*, \$45,000 ; 3o. Autres chemins de fer, \$70,000 ; 4o. Service par bateaux à vapeur, \$40,000 ; 5o. Service par voie de mer, \$10,000 ; 6o. Traitement des officiers du service extérieur, commis sur les chemins de fer, etc., \$110,000 ; 7o. Service postal ordinaire, \$250,000 ; 8o. Divers, \$30,000 ; 9o. Service postal de la *Nouvelle-Ecosse*, \$125,000 ; 10. Service postal du *Nouveau-Brunswick*, \$97,000 ; 11. Service postal de *Manitoba*, \$18,000 ; 12. Service postale de la *Colombie Britannique*, \$44,000, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

49. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois cent soixante-et-quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'entretien et réparation des travaux publics pour *Ontario* et *Québec*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

50. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre cent trois mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'entretien et réparation des chemins de fer de la *Nouvelle-Ecosse*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

51. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante-et-dix-neuf mille huit cent cinquante-et-un dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer les frais d'exploration du Chemin de Fer Européen Nord Américain et de l'embranchement Est, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

52. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois cent vingt-et-un mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Chemin de Fer Intercolonial, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

53. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer les salaires et dépenses contingentes des officiers proposés aux canaux, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

54. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatorze mille soixante-et-quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de perception des droits de glissoire et d'estacade, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

55. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt-neuf mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des lignes de télégraphes, dans la *Colombie Britannique*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

56. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'administration des petits revenus, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

Les 1^{ère} et 2^{me} résolutions étant lues la seconde fois, elles sont adoptées.

La 3^{me} résolution étant lue la seconde fois comme suit :

3. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt-six mille trois cent cinquante-six dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des phares et du service côtier de *Québec* à *Montréal*, pour être distribuée comme suit : 1^o Salaires des Gardiens de phares, \$4,184,50 ; 2^o Entretien, etc., des phares, 14,068,00 ; 3^o Vapeur *Richelieu*, \$8,104.00, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

L'Honorable M. *Mackenzie* propose, secondé par l'Honorable M. *Holton*, et la question étant mise aux voix, Que cette Chambre est d'opinion que le paiement des salaires d'un maître de havre à *Québec*, *Gaspé*, *Sorel* et *Amherst* devrait, comme dans tous les autres havres de la Puissance, être fait à même les ressources locales, et non à même les fonds généraux de la Puissance.

La Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

<i>Anglin,</i>	<i>Coupal,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Fertier,</i>	<i>Morison (Victoria, O.)</i>	<i>Snider,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Godin,</i>	<i>Munroe,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Bolton,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Oliver,</i>	<i>Thompson (Haldim'nd)</i>
<i>Bourrassu,</i>	<i>Kempt,</i>	<i>Piquet,</i>	<i>Thompson (Ontario),</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Little,</i>	<i>Redford,</i>	<i>Wells,</i>
<i>Cameron (Huron),</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Ross (Prince-Edouard)</i>	<i>White (Hastings Est),</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Mugill,</i>	<i>Ross (Victoria, N.E.),</i>	<i>Whitehead,</i>
<i>Cheval,</i>	<i>McConkey,</i>	<i>Ross (Wellington, D.C.)</i>	<i>Workman et</i>
<i>Coffin,</i>	<i>McDougall (Renfrew),</i>	<i>Rymal,</i>	<i>Young.—42.</i>
<i>Connell,</i>	<i>Metcalfe,</i>		

CONTRE :

Messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Cumberland,</i>	<i>Lawson,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Archambeault,</i>	<i>Daoust,</i>	<i>Macdonald, Sir J. A.</i>	<i>Ross (Champlain),</i>
<i>Baker,</i>	<i>DeCosmos,</i>	<i>McDonald (Lunenburg)</i>	<i>Ryan (Kings, N. B.),</i>
<i>Barthe,</i>	<i>Dobbie,</i>	<i>McDonald (Middlesex.)</i>	<i>Ryan (Montréal Ouest)</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dugas,</i>	<i>Masson (Soulanges),</i>	<i>Schultz</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Masson (Terrebonne),</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Gaucher,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Stephenson,</i>
<i>Bown,</i>	<i>Gauldet,</i>	<i>McDougall, (Lanark),</i>	<i>Street,</i>
<i>Brousseau,</i>	<i>Gendron,</i>	<i>Merritt,</i>	<i>Thompson (Caribou),</i>
<i>Cameron (Peel),</i>	<i>Harrison,</i>	<i>Morris,</i>	<i>Tilley,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hincks, Sir Francis,</i>	<i>Morrison (Niagara),</i>	<i>Tourangeau,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Keeler,</i>	<i>Nathan,</i>	<i>Tupper,</i>

Caron,
Carter,
Cartier, Sir George E.,
Colby,
Crawford (Brockville),

Killam,
Lacerte,
Langevin,
Langlois,
Lapum,

O'Connor,
Perry,
Pope,
Pouliot,
Pozer,

Walsb,
Webb et
Wright, Comté
d'Ottawa—66.

Ainsi, la question est résolue négativement.

La 3e résolution est alors adoptée.

La 4e résolution et les suivantes, jusqu'à la 56me, inclusivement, étant lues la seconde fois, elles sont adoptées.

M. Street, du Comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer le coût de certains ouvrages publiés en *Canada* et achetés pour être distribués aux bibliothèques étrangères, pour l'année expirant le 30 Juin 1872.

2. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas huit mille quatre cent quatre-vingt-cinq dollars et soixante-et-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'explorations géologiques et observatoires, pour être distribuée comme suit : 1. Pour frais encourus pour l'exploration géologique préliminaire faite l'été dernier dans la *Colombie Britannique*, \$5,485,67. 2. Pour la collection et la distribution de bulletins de la température par télégraphe, salaires des observateurs météorologiques, compilation des bulletins ci-dessus, papeteries, etc., \$3,000, pour l'année expirant le 30 Juin 1872.

3. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux nouvelles dépenses pour les agences d'immigration, agents voyageurs, etc., etc., et pour obtenir et répandre des renseignements pour le service de l'immigration, et pour rembourser aux sociétés de charité les sommes payées pour la taxe de la capitation, pour l'année expirant le 30 Juin 1872.

4. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas sept mille sept cent soixante-et-neuf dollars et cinquante-et-un centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des hôpitaux de la marine, pour être distribuée comme suit : 1. Pour d'autres dépenses à faire pour les hôpitaux de la marine et les marins infirmes et dans la détresse, \$7,000. 2. Pour rembourser à la Chambre de Commerce de *Québec* les dépenses qu'elle a faites pour sauver les équipages naufragés dans le bas du *St. Laurent* à la fin de la saison, \$769.51, pour l'année expirant le 30 Juin 1872.

5. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer une autre somme pour l'exploration du chemin de fer du *Pacifique*, la balance restante devant être rapportée, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

6. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinquante-cinq mille six cent quinze dollars soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des travaux et édifices publics pour être distribuée comme suit : 1. Pour édifices de l'émigration, à *Montréal* et *Pointe Lévis*, \$8,000. 2. Pour édifices de l'émigration, à *Manitoba* (balance restante à reporter,) \$9,000. 3. Pour chauffage des édifices publics, à *Ottawa*, \$6,000. 4. Pour les édifices de la *Nouvelle-Ecosse* (balance payable), \$17,615. 5. Pour changements et améliorations aux édifices de la *Nouvelle-Ecosse*, \$15,000, pour l'année expirant le 30 Juin 1872.

7. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour les réparations nécessaires aux steamers fédéraux, pour l'année expirant le 30 Juin 1872.

8. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour les exercices annuels et campements de la milice et défense à *Manitoba*, pour l'année expirant le 30 Juin 1872.

9. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt-six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face à certaines dépenses à la *Colombie Britannique* pour être distribuée, comme suit : 1. Pour uniformes \$10,000 : 2. Pour munitions, \$16,000, pour l'année expirant le 30 Juin 1872.

10. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face au montant nécessaire pour subvenir à une dépense additionnelle et inattendue, causée par l'augmentation des prix des matériaux et de la main-d'œuvre, dans le service des phares et le service côtier pour cette année, pour l'année expirant le 30 Juin 1872.

11. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordé à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des pêcheries, pour être distribué comme suit : 1. Pour revêtir en cuivre "*La Canadienne*" et autres réparations nécessaires \$3,000 : 2. Pour les dépenses nécessaires au service des pêcheries, *Nouvelle-Ecosse*, \$2,000, pour l'année expirant le 30 Juin 1872.

12. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix-neuf mille trois cent vingt-deux dollars et soixante-et-douze centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Sauvages, pour être distribuée comme suit : 1. Pour rembourser les paiements suivants faits lors de la signature du traité No. 1, Territoire du *Nord-Ouest*, dépense, \$4,076.72 : 2. Pour paiements faits lorsque le traité fut signé (1,890 personnes) \$5,670 : 3. Annuités pour 1871-72 avancées à 2,454 personnes, \$7,362 : 4. Pour paiements à faire aux Sauvages absents lors de l'adoption du traité \$2,214, pour l'année expirant le 30 Juin 1872.

13. *Résolu*. Qu'une somme n'excédant pas cinq mille deux cent seize dollars et quatre vingt trois centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des sauvages pour être distribuée comme suit : 1. pour rembourser les paiements suivants faits lors de la signature du traité No. 2. Territoire du *Nord-Ouest*, dépenses \$1,494.43 : 2. Pour paiements faits lorsque le traité fut signé (517 personnes), \$1,551 : 3. Pour annuités pour 1871-72 avancées \$1,551 : 4. Pour paiements à faire aux Sauvages absents lors de l'adoption du traité \$620 et 40 centins, pour l'année expirant le 30 Juin 1872.

14. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas sept mille cent quarante trois dollars et quatre-vingt-quatorze centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour payer les provisions suivantes fournies à l'occasion des deux traités, 1. Département de la Milice, lard, \$3,150 : 2. Provision de la Compagnie de la *Baie d'Hudson*, \$3,324.44 : 3. Pour divers, 669.50, pour l'année expirant le 30 Juin 1872.

15. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille cent cinquante-et-un dollars et trente centins soit accordée à Sa Majesté pour payer les salaires, dépenses de voyage, etc., du commissaire, de l'agent et de l'interprète des Sauvages, pour l'année expirant le Juin 1872.

16. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer la compensation pour pertes provenant de l'insurrection dans la *Terre de Rupert*, pour être distribuée comme suit : 1. Aux parents de feu *Thomas Scott* \$2,000 : 2. Nouvelles sommes nécessaire pour payer le montant adjugé par l'honorable Recorder de *Manitoba* sur les réclamations à lui présentées, \$48,000, pour l'année expirant le 30 Juin 1872.

17. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille dollars soit accordées à Sa Majesté pour faire face à la solde d'entretien de 216 officiers et soldats du corps expéditionnaire de *Manitoba*, du 15 Mars au 30 Juin 1872, y compris les dépenses contingentes, pour l'année expirant le 30 Juin 1872.

18. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas soixante-et-dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses faites pour arpentages dans *Manitoba* avant le crédit de 1872-73, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

19. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer la somme requise pour compléter le service de la *Nouvelle-Ecosse* et du *Nouveau-Brunswick*, par suite de ce que les salaires des bureaux de poste de cité sont payés cette année par un crédit au lieu d'être déduits sur le revenu comme auparavant, pour l'année expirant le 30 Juin 1872.

20. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille huit cent quatre-vingts dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Chemin de Fer de la *Nouvelle-Ecosse* pour être distribuée comme suit : 1. Pour payer à la famille de feu *Jos. Guynan*, garde-frein, tué sur le Chemin de Fer en Décembre 1869, \$380 ; pour payer à la famille de

feu *Alfred Trider*, chauffeur, tué le 26 Août dernier, \$500; pour réparation des dommages causés par la tempête du 12 Octobre dernier, \$10,000; pour frais des trains de charbon, (trains de nuit,) \$18,000, pour l'année expirant le 30 Juin 1872.

21. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quarante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire aux dépenses du Chemin de Fer Européen et Nord Américain, pour être distribuée comme suit: 1. Pour nouvelles lisses, \$3,000; 2. Pour une nouvelle somme pour subvenir aux frais d'exploitation \$32,000, pour l'année expirant le 30 Juin 1872.

22. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-quinze mille dollars et 43 centins soit accordée à Sa Majesté pour payer les bons fédéraux de la *Nouvelle-Ecosse*, excédant de la dépense sur le crédit, pour l'année expirant le 30 Juin 1872.

23. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux cent dix-huit dollars et quatre-vingt-dix-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des directeurs des pénitenciers excédant de la dépense sur le crédit, pour l'année expirant le 30 Juin 1872.

24. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face à l'augmentation des gages de la police de rade, *Montréal*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

25. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour la garde des archives, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

26. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la ligne d'embranchement de la Station *Dorchester* à l'île *Dorchester*, Chemin de Fer International, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

27. *Résolu* Qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les explorations du Chemin de Fer canadien du *Pacifique*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

28. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux travaux de la rivière *St. Maurice* pour faciliter le flottage des bois (à revoter \$10,000) pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

29. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'amélioration des Rivières, pour être distribuée comme suit: Pour l'amélioration de la navigation de la *Rivière Rouge*, *Manitoba*,—\$5,000, pour faire face aux frais de dragage de la barre à l'embouchure de la rivière *Thames*, \$10,000; pour l'amélioration de rivières, \$10,000, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

30. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des réparations et changement de l'Hôtel des Douanes, *Montréal*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

31. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer l'achat d'un emplacement et la construction d'une Station des immigrants à *London, Ontario*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

32. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent vingt-un mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des havres et quais, pour être distribués comme suit:—pour un quai pour le phare et phare, Port *Sturley*, lac *Erie*, \$700; pour le Havre de *Kingston, Ontario* \$10,000; pour un nouveau brise-lame et travaux de dragage à *Collingwood, Baie Georgienne*, la Compagnie du Chemin de Fer du Nord devant fournir une égale somme, 35,000; brise-lame, *Cherverie, Nouvelle-Ecosse*, pour les réparations des brèches faites dans la barre à *Yarmouth, Nouvelle-Ecosse* \$9,000; pour les réparations du quai et dragage à *Meteghan, Nouvelle-Ecosse*, \$1,500; pour les travaux de havre, *Ingonish sud, Cap Breton, Nouvelle-Ecosse*, \$25,000; pour le brise-lame à l'île *Tancook, Comté de Lunenburg, Nouvelle-Ecosse*, les autorités locales devant fournir une égale somme \$2,000; pour la réparation du brise-lame à *Port Williams, Nouvelle-Ecosse*, \$2,000; pour compléter les travaux de *Margaretville, Nouvelle-Ecosse*, \$2,000; pour les travaux du havre de la *Pointe-aux-Chênes, Nouvelle-Ecosse*, \$3,000; pour le brise-lame à la batture *Wilson, Campbellton, Nouveau-Brunswick*, les autorités locales devant fournir une égale somme, \$1,000; pour des améliorations à *Richibouctou, Nouveau-Brunswick*, \$8,000; *Petitcodiac, Nouveau-Brunswick*,

amélioration du chenal jusqu'à *Moncton* (havre du chemin de fer), \$11,000, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

33. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux cent trente-cinq mille et trois cents dollars, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des canaux, pour être distribués comme suit :—Pour la construction de pompes foulantes pour fournir l'eau aux moulins, canal *Welland*, \$8,300; pour l'agrandissement des canaux de *Carillon* et de la *Chute à Blondeau* et construction d'une digue et de glissoires pour le passage des bois, \$200,000; pour le pont au-dessus du canal *Rideau* à l'écluse *Lower Brewer*, \$2,000; pour l'écluse aux rapides de la *Culbute*, rivière *Ottawa*, \$25,000 pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

34. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinquante-quatre mille dollars, soit accordée à Sa Majesté pour faire face à la dépense du service à la vapeur entre *San Francisco* et *Victoria*, *Colombie Britannique*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

35. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents dollars, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des phares et service côtier, *Ontario*, pour être distribuée comme suit : Pour une cloche d'alarme à *Toronto*, \$1,000; pour le phare d'*Owen Sound*, \$1,000; pour le nouveau phare, *Mississauga*, extrémité nord-ouest de l'île *Manitouline*, \$1,500, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

36. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas douze mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des phares et service côtier, *Nouveau-Brunswick*, pour être distribuée comme suit : Pour compléter la construction de phares commencés à *Southern Wolves*, *Havre Bliss*, *Pointe Cassies* et *Goulet*, de *Shipigan*, \$2,800; sifflet d'alarme pour l'île au *Phoque* de *Machias*, \$10,000, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

37. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des phares et service côtier, *Nouvelle-Ecosse*, pour être distribuée comme suit : Pour le sifflet d'alarme de l'île *Sambro*, \$8,000; pour le phare de *Port Mouton*, \$1,000; pour le phare d'*Arichat Ouest*, \$1,000; pour le phare du havre de *Shelburn*, \$1,000; pour le phare de l'île *Verte*, \$2,000; pour le phare du *Lac du Bras d'Or*, \$2,000; pour le phare du havre de *Walton*, \$1,000; pour le phare de *Farmouth* \$3,000; pour terminer la construction des phares commencés à *Liscomb*, *County Harbour*, *Cheticamp*, *Cranberry Island*, *Canso*, *Negro Island*, *Chebucto Head*, *Digby*, et à l'île de *Sable*, \$16,200, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

38. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas neuf mille cent soixante-quatorze dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer les sommes suivantes en rapport avec le traité No. 2, pour être distribuées comme suit : Pour la bande de *Riding Mountain*, \$222; pour la bande du *Lac Manitoba*, \$462; pour la bande de la *Poule-d'Eau* et de la Rivière aux *Grues*, \$348; pour les bandes de *Fairford*, \$519; pour les Sauvages à la Rivière *Berens*, \$4,023; pour les Sauvages de *Fort Ellice* et d'autres lieux, \$3,600, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

39. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois mille trois cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face au salaire de l'Agent des Sauvages, frais de route, loyer de bureau, etc., etc., pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

40. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer les provisions à fournir conformément aux traités et paiements aux Sauvages de *Fort Francis*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

41. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer les sommes adjugées pour prétendus dommages causés par la construction de la digue à la tête du Canal *Beauharnois*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

42. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer une autre somme exigée pour le service postal ordinaire, *Colombie Britannique*, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

43. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour subvenir à une augmentation de personnel et à d'autres frais d'entretien en rapport avec les Travaux Publics, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

44. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois millions quatre cent quatre-vingt-dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour travaux de construction des Canaux, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

La 1ère résolution et les suivantes, jusqu'à la 43^{me}, inclusivement, étant lues la seconde fois, elles sont adoptées.

La 44^{me} résolution étant lue la seconde fois comme suit :

44. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois millions quatre cent quatre-vingt-dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des travaux de constructions des canaux, pour l'année expirant le 30 Juin 1873.

Et la question étant proposée, Que cette Chambre concoure avec le Comité dans la dite résolution ;

M. *McConkey* propose comme amendement, secondé par M. *Little*, que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : "la dite résolution soit renvoyée de nouveau à un Comité Général, dans le but de considérer l'opportunité d'accorder une subvention, soit en terres, soit en argent, pour la construction du Canal projeté de la Baie *Georgienne*, ouvrage qui est, dans l'opinion de cette Chambre, d'une grande importance nationale pour cette Puissance, et destiné, s'il est une fois terminé, à développer ses ressources."

M. l'Orateur, (provisoire, M. *Forbes*, représentant du District Electoral de *Queen's, N.-E.*) décide que comme l'acquiescement à cette résolution entraînerait une taxe sur le peuple, et qu'elle n'est point recommandée par la couronne, cette motion n'est pas dans l'ordre.

Le dit amendement est retiré avec la permission de la Chambre.

La 44^{ème} résolution est alors adoptée.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé le Bill intitulé : "Acte pour incorporer la Compagnie d'*Anticosti*," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au Bill intitulé : "Acte pour incorporer la Compagnie d'*Anticosti*," lesquels sont lus comme suit :

Page 1, ligne 39.—Après "immobiliers" ajoutez "n'excédant pas en valeur annuelle la somme de dix mille piastres.

Page 1, ligne 41.—Après "place" ajoutez "n'excédant en aucun temps la valeur sus-dite."

Page 2, ligne 11.—Retranchez les mots "ou en ce qui concerne."

Page 2, ligne 14.—A "trois" substituez "cinq."

Page 2, ligne dernière.—Après "actions" ajoutez "de la Compagnie au nombre de dix au moins."

Page 3, ligne 16 et 17.—Retranchez les mots "et il pourrait aussi de temps à autre nommer et déplacer à volonté" et insérez "un trésorier."

Page 3, ligne 17 et 18.—Retranchez les mots "parmi les actionnaires."

Page 4, ligne 12.—Après "montant" ajoutez "n'excédant pas cinq millions de piastres en totalité."

Page 4, ligne 21.—Après "Etat," les deux fois que ce mot se rencontre, ajoutez "du Canada."

Page 4, ligne 30.—Retranchez depuis "Débentures" jusqu'à "piastres" dans la ligne 31, et insérez "et ces bons hypothécaires ou ces débentures pourront être faits pour telles sommes, soit en monnaie sterling, soit en monnaie courante, que la Compagnie jugera à propos, ceux faits en monnaie sterling n'étant pas de moins de cent livres, et ceux en monnaie courante n'étant pas moins de cinq cent piastres."

Page 4, ligne 34.—Après "Chèques" ajoutez "mais aucun tel billet promissoire ou lettre de change ne devra pas être de moins de cent piastres, être payable au porteur, ni destiné à circuler comme monnaie ou le billet d'une banque."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, ils sont adoptés.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements,

L'Ordre du jour, pour recevoir le rapport du Comité des Voies et Moyens, étant lu, *Ordonné*, Que le dit ordre soit déchargé.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en Comité des Voies et Moyens.

(EN COMITÉ.)

1. *Résolu*, Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour l'année fiscale finissant le 30 juin 1872 (comprenant certaines sommes qui peuvent être en partie dépensées durant l'année fiscale finissant le 30 Juin 1873), la somme de \$688,999.37 soit accordée à même le fonds de revenu consolidé du *Canada*.

2. *Résolu*, Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour l'année fiscale finissant le 30 Juin 1873, la somme de \$20,729,060.85 soit accordée à même le fonds consolidé de revenu du *Canada*.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Street* fait rapport que le Comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Street* fait rapport des résolutions en conséquence, lesquelles sont lues comme suit :

1. *Résolu*, Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour l'année financière finissant le 30 juin 1862 (comprenant certaines sommes qui peuvent être en parties dépensées durant l'année fiscale finissant le 30 Juin 1873 la somme de \$688,999.37 soit accordé à même le fonds de revenu consolidé du *Canada*.

2. *Résolu*, Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour l'année financière finissant le 30 Juin 1873, la somme de \$20,729,060.85 soit accordés à même le fonds consolidé de revenu du *Canada*.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, elles sont adoptées,

M. *Street* informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, Que, demain, cette Chambre se formera de nouveau en le dit Comité.

Ordonné, Que l'Honorable Sir *Francis Hincks* ait la permission d'introduire un *Bill* pour accorder à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du Service Public pour les années fiscales expirant le trentième jour de Juin 1872 et le trentième jour de Juin 1873.

Il présente, en conséquence, le dit *Bill* à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier du Sénat a apporté le Message suivant.

Le Sénat a passé le *Bill* intitulé : "Acte concernant les Brevets d'invention," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au *Bill* intitulé : "Acte concernant les brevets d'invention," lesquels sont lus comme suit :

Page 6, ligne 17.—Après "Acte" ajoutez : "ou d'un acte antérieur."

Page 8, ligne 17.—Après "finale" insérez : "2o. lorsqu'un breveté aura été incapable de mettre en exploitation son invention dans le délai des deux ans ci-dessus mentionnés, le commissaire pourra accorder un délai de surcroit au breveté, sur preuve produite par celui-ci à la satisfaction du Commissaire, qu'il a été, par des causes indépendantes de son contrôle, empêché de se conformer à la condition susdite, mais un tel délai de surcroit ne sera accordé en aucun cas avant l'expiration du temps ci-dessus prescrit."

Page 11—ligne 33, retranchez depuis "invention" jusqu'à "lorsqu'il" dans la ligne 36.

Les dits amendements étant lus la seconde fois, ils sont adoptés.

Ordonné, que le Greffier reporte le *Bill* au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'Honorable Sir *Francis Hincks*, du Comité Permanent des comptes publics, présente à la Chambre le sixième rapport du dit Comité, lequel est lu. (*Appendice No. 2.*)

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au Bill intitulé: "Acte concernant le Chemin de Fer Canadien du *Pacifique*," lesquels sont lus comme suit:

Page 4, ligne 7.—Au mot "terminer" substituez "mise en cours d'exécution."

Page 4, ligne 17.—Au mot "achevée" substituez "mise en cours d'exécution."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, ils sont adoptés.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'Ordre du Jour, pour la seconde lecture du Bill pour imposer des droits de tonnage et de quaiage pour faire face au coût de l'amélioration de la navigation du fleuve *St. Laurent* entre *Montréal* et *Québec*, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *McDonald* (*Middlesex*), fait rapport que le Comité a examiné le Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'Ordre du Jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte 31 *Victoria*, chap. 33, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Chipman* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et y a fait un amendement.

Ordonné, Que l'amendement soit maintenant pris en considération.

L'amendement est alors lu pour la première et la seconde fois, et adopté.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

L'Ordre du Jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte 32 et 33 *Victoria*, chap. 8, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Chipman* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, se forme en Comité sur le Bill du Sénat, intitulé : "Acte de l'effet d'amender l'Acte concernant la propriété littéraire et artistique," et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Chipman* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et y a fait des amendements.

Ordonné, Que les amendements soient maintenant pris en considération.

Les amendements sont alors lus comme suit :

Page 1, ligne 38.—Après le mot "droit" insérez "n'aura pas été assuré et."

Page 1, ligne 39.—Après "*Canada*," où il se rencontre pour la première fois, insérez, "en vertu d'aucun acte canadien ou provincial, ou qui n'auront pas été *bonâ fide* imprimés et publiés en *Canada* en vertu du droit de propriété qui y existera, dans l'espace d'un mois après que ce droit aura été assuré en *Canada*."

Page 1, ligne 40.—Après "exprimées" insérez "Pourvu toujours que la période d'un mois mentionnée dans la présente section pourra être prolongée par le Ministre de l'Agriculture sur preuve que l'éditeur a fait des progrès satisfaisants dans l'impression de l'ouvrage."

Page 1, ligne 45.—Après le mot "britanniques," insérez, "toutefois, avant d'obtenir une telle permission, le postulant devra fournir des obligations, avec cautions suffisantes à la satisfaction du Ministre du Revenu de l'Intérieur, comme garantie du paiement à Sa Majesté de tous droits d'exécise qui, sous l'empire du présent ou de quelque autre acte du Parlement du *Canada*, pourront être payables pour ces réimpressions."

Page 2; ligne 8.—Après "britanniques," insérez : "Et avant que l'enregistrement ne soit complété, la personne qui le demandera déposera entre les mains du Receveur-Général la somme de cent piastres, qui sera remboursée à cette personne sur preuve que l'impression et publication ont eu lieu *bonâ fide*, et la personne qui voudra faire un tel enregistrement devra payer pour cet enregistrement la somme d'une piastre à Sa Majesté ; pourvu toujours que cet enregistrement sera absolument nul et de nul effet, si l'ouvrage enregistré n'est pas *bonâ fide* imprimé et publié par la personne qui le fera faire sous un mois de sa date ; à moins que le Ministre de l'Agriculture n'ait, pour la même raison que celle mentionnée dans la première section, prolongé le délai accordé pour cette impression et publication,—ce qu'il est par le présent autorisé de faire en ce cas."

"CLAUSE A.—Sur toutes réimpressions faites en *Canada* d'ouvrages qui seront de propriété dans la *Grande-Bretagne*, il sera imposé, levé et perçu, pour le compte et au profit de ceux à qui appartiendra cette propriété, un droit d'exécise *ad valorem* de douze et demi pour cent sur la plus haute valeur en gros de ces ouvrages, en vertu et en conformité de telles règles, suivant tel mode et à tels temps, pour ce qui regarde la publication, qui seront énoncées dans des règlements que devra faire le Gouverneur-Général en conseil."

"CLAUSE B.—Le droit d'exécise qui sera ainsi imposé, levé et perçu, devra être remis à la personne ou distribué entre les personnes ayant intérêt bénéficialement dans l'ouvrage de propriété britannique, suivant les règlements qui seront faits par le Gouverneur-Général en conseil et soumis à l'approbation de l'un des principaux Secrétaires d'Etat de Sa Majesté."

"CLAUSE C.—A partir du jour de la passation du présent acte, l'importation en *Canada* de réimpressions étrangères d'ouvrages qui seront de propriété dans la *Grande-Bretagne* et qui auront été enregistrés ici en vertu de la section quatre à l'effet d'être republiés en *Canada*, sera et est par le présent prohibée, et le Gouverneur en conseil pourra faire des règlements pour constater s'il se vend des réimpressions étrangères prohibées et pour en empêcher la vente."

"CLAUSE D.—Lorsque les dispositions précédentes auront force de loi, tous les ouvrages publiés dans le *Royaume-Uni* seront, relativement à leur importation en *Canada*, réputés

“ de propriété britannique, qu'ils soient ou non mentionnés dans quelque liste fournie au percepteur des douanes aux lieux d'importation, à moins que l'importateur ne fasse une déclaration solennelle qu'ils ne le sont pas.”

Les dits amendements étant lus la seconde fois, ils sont adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill, avec les amendements, passe.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec plusieurs amendements, auxquels elle demande leurs concours.

Sur motion de l'Honorable Sir *George E. Cartier*, secondée par l'Honorable Sir *John A. Macdonald*,

Résolu, Que cette Chambre concoure dans le treizième rapport du Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit,

Mercredi, 12 Juin 1872.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill concernant les associations ouvrières (Trades Unions), étant lu,

Et la question étant mise aux voix, Que le Bill soit maintenant lu la seconde fois, la Chambre se divise, et la question est résolue affirmativement.

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Chipman* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Et la question étant mise aux voix, que le Bill passe, la Chambre se divise, et elle est résolue affirmativement.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender la loi criminelle relative à la violence, aux menaces et à la molestation, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Chipman* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

Et la séance ayant continué jusqu'à minuit et quarante minutes, Mercredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Mercredi, 12 Juin 1872.

M. l'Orateur met devant la Chambre le rapport annuel de la Compagnie d'Assurance Mutuelle dite *Beaver*, de *Toronto*, contre le feu, pour l'année expirant le 31 Décembre 1871. (*Documents de la Session, No. 13.*)

La Pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'Honorable M. *Carling*,—la Pétition de la Corporation de la Ville de *Cobourg*.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes sont lues :

De l'Association de la Bourse des Céréales de *Toronto*, demandant que des droits de Douane soient imposés sur la farine, le grain, les provisions, le bétail, les moutons, les cochons, les chevaux et l'huile bitumineuse importés en *Canada* des *Etats-Unis*.

De Sir *Hugh Allan* et autres, électeurs de la division centre de la Cité de *Montréal*; demandant que les limites des présentes divisions électorales de la dite Cité ne soient pas changées.

Ordonné, Que la Pétition de *William Oakley*, de *Rochesterville*, près d'*Ottawa*, présentée ce jour, soit maintenant lue.

Et la dite Pétition est lue demandant que le pétitionnaire soit nommé à une situation sous le Gouvernement.

M. *Brousseau*, du Comité conjoint des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement, présente à la Chambre le sixième rapport du dit Comité, lequel est lu comme suit :

Le Comité recommande que les documents suivants soient imprimés :

Listes des actionnaires des différentes banques du *Canada*; présentées en conformité de l'Acte 34 *Vic.*, ch. 5, sec. 12.

Rapport du progrès de l'exploration de la ligne du Chemin de Fer Canadien du *Pacifique*.

Réponse à une Adresse : Correspondance entre le Gouvernement et la Compagnie du Chemin de Fer de *Windsor* et *Annapolis*, etc. (*Documents de la Session seulement.*)

Réponse à une adresse ; (Sénat,) contenant des renseignements sur certaines transactions alléguées avoir eu lieu entre les Commissaires du Chemin de Fer Intercolonial et les propriétaires de maisons et terrains à *Newcastle, Nouveau-Brunswick*. (*Documents de la Session seulement.*)

Réponse à une adresse : Rapports et estimation sur le canal de la *Baie-Verte*.

Réponse à une Adresse : Correspondance, etc., et autres documents sur le creusement du Goulet de *Shippigon*. (*Pour distribution seulement.*)

Réponse à un ordre de la Chambre des Communes du 22 avril 1872; demandant un état des dépenses de l'entretien d'hommes et de voitures au débarcadère du Prince *Arthur* pour le transport des émigrants au Fort *Garry*, etc.

Réponse à une Adresse : Correspondance au sujet des honoraires perçus par les Agents Américains sur les marchandises et les produits expédiés en transit par les *Etats-Unis*.

Réponse à une Adresse : Tarif des honoraires sous le ch. 46 des Statuts Refondus du *Canada*, maintenant exigés des propriétaires de bois pour les spécifications et alloués aux inspecteurs pour les mesurages, etc. (*Pour distribution seulement.*)

Réponse à une Adresse (Sénat) : Etat indiquant le nombre d'actions, d'oppositions, etc., qui ont été contestées et plaidées dans le district de *Montmagny* du 1er janvier 1853 au 1er janvier dernier, etc., etc. (*Pour distribution seulement.*)

Rapport du Ministre de l'Agriculture pour l'année 1871.

Réponse à une Adresse (Sénat) : Correspondance entre le Ministre de la Marine et des Pêcheries et le Bureau de Commerce Impérial au sujet de la mitigation des règlements relatifs à la concession aux pilotes de certificats de capacité pour le grade de capitaine.

Le comité recommande aussi de ne point imprimer les documents suivants :—

Réponse à une Adresse : Etat détaillé de toutes les réclamations présentées par les différentes personnes nommées dans le rapport de *P. G. Johnson*, commissaire chargé de faire l'examen des réclamations de ceux qui ont souffert de l'insurrection dans la Terre de *Rupert* en 1869-1870, etc.

Message du Gouverneur-Général, transmettant certaines informations d'après les états statistiques du recensement fait en 1871 en conformité de l'acte 33 *Vic.*, ch. 31.

Compte rendu de ce qui a été fait en exécution de la 272^{ème} section de l'acte du recensement.

Réponse à une Adresse : Copie des soumissions reçues pour la réparation ou l'élargissement du canal de *Greenville*, ainsi que de tous les contrats passés, et autres documents relatifs à ces travaux.

Réponse à une Adresse (Sénat) : Au sujet de la question du droit de propriété littéraire et artistique.

Réponse à une Adresse : Soumissions pour les fournitures d'huiles de charbon destinées à la consommation des phares, pour les années 1870-71 et 72, avec les rapports des inspecteurs, etc.

Réponse à une Adresse : Etat du nombre de charrues à double soc entrées au port de *Guelfh*, avec dénonciation de la valeur de ces charrues, et du nombre de celles sur lesquelles il a été payé un droit, etc.

Réponse à une Adresse : Etat détaillé de toutes les réclamations faites par *John Schultz*, écuyer, et présentées soit au gouvernement ou au Recorder *Johnson*.

Réponse à une Adresse : Correspondance entre le Gouvernement du *Canada* et celui de la *Grande-Bretagne* ou quelque Gouvernement étranger, etc., au sujet de l'engagement ou de la désertion des matelots.

Réponse à une Adresse : Soumission reçue pour les appareils calorifères du bureau de Poste de *Québec*, avec le rapport de l'Architecte en chef du Département des Travaux Publics sur ces appareils, etc.

Réponse à une Adresse : Correspondance entre le Gouvernement Impérial et le Gouvernement Canadien au sujet de l'acquisition d'une partie du parc maritime de Sa Majesté à *Halifax*, pour le terminus du Chemin de Fer Intercolonial.

Rapport supplémentaire à une Adresse au sujet des relations commerciales entre le *Canada* et les *Indes Occidentales*.

Pétition de *R. R. Dobell* et *Cic.* et autres, électeurs de la paroisse de *St. Colomban* de *Sillery*, Comté de *Québec* ; et

Pétition de *Wm. Power* et autres, électeurs de la paroisse de *St. Colomban* de *Sillery*, Comté de *Québec*, demandant que le Bill pour détacher la paroisse de *St. Colomban* du Comté de *Québec* et l'annexer à la division électorale de *Québec-Ouest*, ne devienne pas loi.

Sur motion de l'Honorable *M. Blanchet*, secondée par *M. Pâquet*,

Résolu, Que *M. l'Orateur* et les Commissaires pour l'économie intérieure de la Chambre soient autorisés à publier, aux frais de la Chambre, les précédents et décisions des différents Orateurs compilés par *A. Laperrière*, écuyer, depuis l'Union des deux Canadas jusqu'à ce jour.

Sur motion de *M. Barthe*, secondée par *M. Fortin*,

Résolu, Qu'il soit présenté un humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie d'une réclamation de *MM. Paul Hus Lemoine* et *Augustin Lemoine* relative à une vente d'un lopin de terre dans la concession N.O. 3^{me}, Rivière *Pot-au-Beurre*, dans la Paroisse de *Sorel*, Comté de *Richelieu*, consentie par le Gouvernement avec garantie en faveur des dits *Lemoine*, le 8 Mars 1848, avec ensemble copie de toute correspondance échangée à ce sujet entre le Gouvernement, les dits *Lemoine*, leurs procureurs ou représentants ; aussi, la correspondance échangée à ce sujet entre le Gouvernement, l'Hon. *Jean-Baptiste Guéremont*, Sénateur, et l'Hon. Juge *Armstrong* alors avocat de la Couronne, et chargé des intérêts du gouvernement en cette affaire ; copie de tous reçus pour mémoires de frais payés par le gouvernement à aucune des parties, à leurs pro-

cureurs, ou à aucune autre personne, et de toute correspondance s'y rattachant, dans des causes mues en Cour de Circuit, en Cour Supérieure, de Révision et d'Appel, concernant cette affaire, et dans lesquelles causes *Narcisse Salvas, Joseph Salvas*, ainsi que les dits *Lemoine* étaient parties; copie de toutes réclamations pour frais *extra*, faites au gouvernement par toutes personnes concernant cette affaire; copie de tous rapports adressés au Gouvernement par toutes personnes, ainsi que la correspondance qui en est résultée entre le gouvernement et ces personnes; avec ensemble copie de toutes lettres, documents ou pièces justificatives se rattachant à la dite réclamation des dits *Lemoine*, aux procès qui en sont résultés entre les dits *Lemoine* et *Salvas* et dans lesquels le gouvernement avait intérêt et s'est trouvé concerné.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des Membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

M. *White (Hasting Est)* propose, secondé par M. *Bowell*, Que, dans l'opinion de cette Chambre il est à propos, dans l'intérêt du pays, que des Commissaires soient nommés pour s'enquérir et faire rapport sur la valeur des terres situées dans les limites de la réserve des Sauvages, dans le Township de *Tyendinaga*, dans le Comté d'*Hasting*, maintenant louées, dans le but de faire vendre les dites terres en d'en appliquer le produit de la vente au profit de la tribu.

Et la dite motion est retirée avec la permission de la Chambre.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier du Sénat a apporté le Message suivant : Le Sénat a passé les Bills suivants sans amendement.

Bill intitulé : " Acte pour incorporer la Compagnie des Améliorations du *Canada*."

Bill intitulé : " Acte pour incorporer la Banque de *Ville-Marie*."

Bill intitulé : " Acte pour obliger les Membres des Législatures Locales, dans les Provinces où le double mandat n'est pas permis, de résigner leurs sièges avant de se porter candidats à la représentation dans le Parlement Fédéral."

Bill intitulé : " Acte pour incorporer la Compagnie de dépôts de la Puissance."

Bill intitulé : " Acte pour conférer certains pouvoirs additionnels à la Compagnie du Chemin de Fer d'*Ottawa, Montréal* et *Vaudrevuil*."

Bill intitulé : " Acte pour amender l'Acte 34 *Victoria*, chap. 3, concernant l'emprunt autorisé dans le but de payer une certaine somme d'argent à la Compagnie de la *Baie d'Hudson*."

Bill intitulé : " Acte pour pourvoir à la nomination d'un Maître de Havre pour le Port d'*Halifax*."

Bill intitulé : " Acte concernant la nomination et les pouvoirs de commissaires des pilotes pour les côtes et les havres du Comté de *Charlotte*."

Bill intitulé : " Acte concernant l'engagement des matelots dans la Province de la *Nouvelle-Ecosse*."

Bill intitulé : " Acte pour faire disparaître les doutes surgissant de l'Acte concernant les Travaux Publics du *Canada*."

Bill intitulé : " Acte pour amender l'Acte du Chemin de Fer du *St. Laurent* et de l'*Ottawa*."

Bill intitulé : " Acte pour incorporer la Compagnie d'Assurance de *Manitoba*."

Bill intitulé : " Acte concernant les ponts."

Et aussi, informant cette Chambre que le Sénat a adopté l'Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, exprimant le regret de cette Chambre de ce que les relations officielles de Son Excellence avec le *Canada* sont sur le point de se terminer, et de ce qu'elle se retire de ses hautes fonctions de Gouverneur-Général, félicitant en même temps Son Excellence de ce que son administration a été signalée par le grand développement de la Puissance, sa prospérité remarquable et l'extension de ses limites depuis l'*Océan Atlantique* jusqu'à l'*Océan Pacifique*, et assurant Son Excellence qu'elle emportera avec elle notre profond respect et notre haute estime; enfin, exprimant notre espoir que Son Excellence jouira longtemps des honneurs qui lui ont été conférés par Sa Majesté, et qu'elle pourra encore, pendant de longues années, donner, comme Membre du grand conseil de la nation, le bénéfice de son expérience et de son

habileté éprouvée au maintien du bien-être et de l'intégrité de l'Empire ; et qu'il a rempli le blanc par les mots " Sénat et," et a ordonné que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence au nom de cette Chambre par ceux de ses membres qui sont du Conseil Privé.

Ordonné, Que la dite Adresse conjointe soit présentée au nom de cette Chambre par ceux de ses Membres qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

Sur motion de M. Brousseau, secondée par M. Bellerose,

Résolu, Que cette Chambre concoure dans les troisième, quatrième, cinquième et sixième rapports du Comité Conjoint des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement.

L'honorable M. McDougall, (Lanark), propose, secondé par l'honorable M. Holton, et la question étant mise aux voix, Qu'attendu que cette Chambre, durant la première session du Parlement, dans le but d'économiser ses dépenses, a réduit les salaires de certains de ces officiers et commis de 12½ pour cent par an, et qu'aucune augmentation n'a été faite depuis à leurs salaires ou émoluments, excepté dans quelques cas.

Résolu, Que dans l'opinion de cette Chambre, ceux des officiers et serviteurs de cette Chambre que les commissaires considéreront comme y ayant droit, vu la longueur de leurs services ou leur capacité, devraient recevoir une augmentation de salaire raisonnable et suffisante pour les rémunérer équitablement de leurs travaux l'année courante et jusqu'à ce que leurs cas soient considérés par cette Chambre.

La Chambre se divise, et les noms étant demandés, il sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Bartke,</i>	<i>DeCosmos,</i>	<i>McDonald (Lanc-</i>	<i>Ryan (Montréal Ouest),</i>
<i>Bluncket,</i>	<i>Delorme (St. Hyacinthe)</i>	<i>burg),</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Bolton,</i>	<i>Fortin,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Brousseau,</i>	<i>Grant,</i>	<i>McDougall (Lanark),</i>	<i>Simard,</i>
<i>Cameron (Peel),</i>	<i>Gruy,</i>	<i>McDougall (Trois-</i>	<i>Smith (Selkirk),</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Harrison,</i>	<i>Rivières),</i>	<i>Snider,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Heath,</i>	<i>Morris,</i>	<i>Stephenson,</i>
<i>Carter,</i>	<i>Hincks, Sir Francis,</i>	<i>Nathan,</i>	<i>Street,</i>
<i>Cartier, Sir George E.,</i>	<i>Holton,</i>	<i>O'Connor,</i>	<i>Tilley,</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Houghton,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Tourangeau,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Killam,</i>	<i>Pickard,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Ray,</i>	<i>Webb et</i>
<i>Currier,</i>	<i>Langlois,</i>	<i>Robitaille,</i>	<i>Wright (York, Ontario</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Macdonald, Sir J. A.,</i>	<i>Ross (Wellington, D.C)</i>	<i>D.O.)—53.</i>

CONTRE :

Messieurs

<i>Anglin,</i>	<i>Grover,</i>	<i>McDonald (Middlesex)</i>	<i>Ross (Prince Edouard),</i>
<i>Baker,</i>	<i>Jones (Leeds et Gren-</i>	<i>Masson (Soulanges),</i>	<i>Server,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>ville),</i>	<i>Munroe,</i>	<i>Thompson (Ontario),</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Keeler,</i>	<i>Perry,</i>	<i>et</i>
<i>Gaucher,</i>	<i>Lapum,</i>	<i>Ross (Champlain),</i>	<i>White (Hastings</i>
<i>Gaudet,</i>	<i>Lawson,</i>	<i>Ross (Dundas),</i>	<i>Est)—21.</i>

Ainsi, la question est résolue affirmativement.

Sur motion de l'honorable M. Chauveau, secondée par l'honorable M. Morris,

Ordonné, Que l'honoraire payé sur le Bill pour autoriser *Joseph E. Archer* à prendre un brevet pour l'invention dénommée machine à tricoter et métier à tisser dits "*Hollen Roberts*," (*Hollen Roberts' Knitting Machine and Loom*), soit remboursé.

M. Schultz propose, secondé par *M. Bowell*, qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre certaines réclamations de la part de ceux qui ont souffert de la rébellion de la *Rivière-Rouge*, et qui n'étaient pas comprises dans les instructions données au Juge *Johnson*, soient prises en considération dans le but de les indemniser.

L'honorable *M. Tupper*, l'un des Membres de l'Honorable Conseil Privé, présente, conformément à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, la réponse à une Adresse de la Chambre des Communes, datée le 20 mars 1872, demandant copie de toute correspondance avec le gouvernement des *Etats-Unis* et toute personne de la Puissance au sujet d'observations météorologiques, et des rapports sur la température. (*Documents de la Session*, No. 76.)

L'honorable *M. Tupper*, l'un des Membres de l'Honorable Conseil Privé, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, le rapport du Département du Secrétaire d'Etat pour les provinces, division des Sauvages. (*Documents de la Session*, No. 22.)

L'Honorable *M. Langevin*, l'un des Membres de l'Honorable Conseil Privé, présente, conformément à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, la réponse à une Adresse de la Chambre des Communes, datée le 25 Avril 1872, demandant : 1o. Copie de toutes instructions données aux ingénieurs chargés des divisions B. C. D et E. de l'exploration du Chemin de Fer du *Pacifique* Canadien, de toute correspondance avec eux et de tous rapports de progrès faits par eux ; 2o. copie de toute correspondance entre le Ministre des Travaux Publics ou l'ingénieur en chef de l'exploration du Chemin de Fer du *Pacifique* Canadien et toute personne engagée dans toute autre capacité dans l'exploration d'aucune des dites divisions ; 3o. copie de tout rapport d'investigation sur la cause de la suspension de l'exploration de la division C., des minutes des témoignages pris, et des papiers soumis comme preuve dans la dite investigation, et de toute correspondance entre le Ministre des Travaux Publics, l'ingénieur en chef et l'ingénieur en charge de la division au sujet de la dite investigation. (*Documents de la Session*, No. 33.)

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour étendre le droit d'appel dans les causes criminelles et pour d'autres fins, étant lu,

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le Bill soit retiré.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, reprend les débats ajournés sur la motion proposée Mercredi le 5 Juin courant, Que le Bill pour amender la loi concernant les annonces relatives aux effets volés, soit maintenant lu la seconde fois ;

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en la dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, *M. l'Orateur* reprend le fauteuil, et *M. Carter* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et y a fait des amendements.

Ordonné, Que les amendements soit maintenant pris en considération.

Les amendements sont alors lus pour la première et la seconde fois et adoptés,

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte concernant les offenses contre la personne, étant lu,

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le dit Bill soit retiré.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender de nouveau l'Acte de Faillite de 1869, étant lu,

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le Bill soit retiré.

Ordonné, Que le Bill soit renvoyé au Comité Conjoint des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pourvoyant à la plus prompte arrestation des criminels fugitifs, étant lu,

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le Bill soit retiré.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour faciliter les arrangements entre débiteurs et créanciers, pour punir les débiteurs frauduleux, et pour abolir les préférences en faveur des créanciers judiciaires, étant lu.

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le Bill soit retiré.

L'Ordre du Jour, pour la seconde lecture du Bill pour étendre à la Province de la Colombie Britannique certaines lois relatives aux matières du ressort de la navigation, étant lu,

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le Fauteuil, et M. *Harrison* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et y a fait des amendements.

Ordonné, Que les amendements soient maintenant pris en considération.

Les amendements sont alors lus pour la première et la seconde fois et adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

L'Ordre du Jour, pour la seconde lecture du Bill pour étendre les Actes trente-deux et trente-trois *Victoria*, chap. quarante, et trente-trois *Victoria*, chap. vingt, au port de *Col-lingwood*, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le Fauteuil, et M. *Harrison* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

L'Ordre du Jour, pour la seconde lecture du Bill pour étendre le Tarif Canadien des droits de douane et d'excoise ainsi que certains Actes concernant les Douanes et le Revenu, à la Province de la *Colombie Britannique*, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Harrison* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et y a fait des amendements.

Ordonné, Que les amendements soient maintenant pris en considération.

Les amendements sont alors lus pour la première et la seconde fois, et adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

L'Ordre du Jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte provisoire des élections parlementaires, 1871, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Harrison* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et y a fait des amendements.

Ordonné, Que les amendements soient maintenant pris en considération.

Les amendements sont alors lus pour la première et la seconde fois.

Et la question étant proposée, Que cette Chambre concoure avec le Comité dans les dits amendements ;

L'Honorable M. *Chauveau* propose, secondé par M. *Simard*, et la question étant mise aux voix, Que la clause suivante soit ajoutée au Bill :

“ Tout occupant d'une maison d'une valeur annuelle de plus de vingt piastres du village Sauvage de *Lorette*, dans le Comté de *Québec*, aura droit de voter au poll ou à l'un des polls de la paroisse de *St. Ambroise*, comme il y avait droit avant l'adoption des dispositions relatives aux listes municipales ; pourvu qu'une liste de tels occupants âgés de plus de vingt-et-un ans sera faite et attestée sur serment devant un Juge de Paix par deux des chefs du dit village et remise au régistrateur du dit Comté avant l'émission du writ, et cette liste aura le même effet quant aux dits occupants que les listes municipales peuvent avoir par rapport aux autres électeurs.”

La Chambre se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs.

Anglin,
Archambeault,
Bellerose,
Blanchet,
Brousseau,
Cayley,

Chauveau,
Cimon,
Daoust,
Fortin,
Gaucher,
Gendron,

Heath,
Lucerte.
Langevin,
Langlois,
Musson (Soulanges),
McKeagney,

Ferij,
Robitaille,
Ross (Champlain),
Simard, et
Tourangeau.

CONTRE :

Messieurs

<i>Ault,</i>	<i>Godin,</i>	<i>McDougall (Trois-</i>	<i>Ryan (Montréal Ouest)</i>
<i>Bolton,</i>	<i>Harrison,</i>	<i>Rivières),</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Hincks, Sir Francis,</i>	<i>Morris,</i>	<i>Snider,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Houghton,</i>	<i>Morrison (Niagara),</i>	<i>Street,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Keeler,</i>	<i>Nathan,</i>	<i>Thompson (Ontario),</i>
<i>Connell,</i>	<i>Lawson</i>	<i>Pope,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Delorme (St. Hyacinthe)</i>	<i>Macdonald, Sir J. A.,</i>	<i>Pozer,</i>	<i>Walsb,</i>
<i>Dobbie,</i>	<i>McDonald (Lunenburg)</i>	<i>Ross (Dundas),</i>	<i>Whitehead et</i>
<i>Ferguson,</i>	<i>McDonald (Middlessex),</i>	<i>Ross (Prince-Edouard),</i>	<i>Workman—38.</i>
<i>Gaudet,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Ross (Wellington, D.C.)</i>	

Ainsi, la question est résolue négativement.

Alors, la question étant mise aux voix, Que cette Chambre concoure avec le Comité dans les dits amendements, la dite question est résolue affirmativement.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, se forme de nouveau en Comité sur le Bill du Sénat intitulé : "Acte concernant les Terres Publiques de la Puissance" et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Nathan* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et y a fait des amendements.

Ordonné, Que les amendements soient maintenant pris en considération.

Les amendements sont alors lus pour la première et la seconde fois, et adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois demain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender un acte de la présente Session, et pour autoriser le Gouverneur en Conseil à imposer un droit sur le thé et le café importés des *Etats-Unis* dans le cas y mentionné, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Street* fait rapport que le comité a examiné le Bill, et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier du Sénat a apporté le Message suivant :

Le Sénat a passé les Bills suivants sans amendement :

Bill intitulé : "Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer Interocéanique du *Ganada.*"

Bill intitulé : "Acte pour amender de nouveau l'acte incorporant la Compagnie d'Assurance de l'Ouest."

Bill intitulé : "Acte pour incorporer la Compagnie du Pont et Tunnel de *New-York* et du *Canada.*"

Bill intitulé: "Acte pour amender l'acte incorporant la Compagnie du Chemin de Fer Central du *Canada*."

Bill intitulé: "Acte concernant le Chemin de Fer Canadien du *Pacifique*."

Bill intitulé: "Acte pour expliquer et amender l'acte du Chemin Fer et du Pont du *Sault Ste. Marie*."

Bill intitulé: "Acte pour amender l'acte incorporant la Compagnie du Pont suspendu de *Queenstown*."

Bill intitulé: "Acte pour amender l'acte d'incorporation de la Compagnie du Canal à navires d'*Ontario et Erié*."

Bill intitulé: "Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer des Mines d'Argent de la *Baie du Tonnerre*."

Bill intitulé: "Acte pour incorporer la Compagnie du Pont de Jonction du *Pacifique*."

Bill intitulé: "Acte pour incorporer la Compagnie de Navigation de *Guananoque et Wiltsie*."

Aussi, le Sénat a passé le Bill intitulé: "Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer du *Pacifique de Québec*," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre."

Aussi, le Sénat a passé le Bill intitulé: "Acte pour incorporer la Société Impériale de Garantie et de Prêts," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre."

Et aussi, le Sénat a adopté les amendements faits par cette Chambre au Bill du Sénat intitulé: "Acte à l'effet d'amender l'Acte concernant la propriété littéraire et artistique," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au Bill intitulé: "Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin de fer du *Pacifique de Québec*," lesquels sont lus comme suit:—

Page 7, ligne 49.—Au mot "quatre" substituez le mot "deux."

Page 7, ligne 50.—Au mot "huit" substituez le mot "cinq."

Page 7, dernière ligne.—Après le mot "acte" insérez la clause A qui suit:

CLAUSE A.

"Le pouvoir conféré par le présent acte de construire un ou plusieurs ponts sur le cours de la rivière *Ottawa* ne pourra être exercé par la Compagnie qu'après que le Gouverneur en Conseil aura déclaré par une proclamation qu'à partir de tel jour, qui y sera désigné, ce pouvoir pourra être exercé."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, ils sont adoptés.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au Bill intitulé: "Acte pour incorporer la Société Impériale de Garantie et de Prêts," lesquels sont lus comme suit:

Page 6, ligne 17.—Après "intérêt" insérez: "Pourvu qu'aucun intérêt pris par la dite Compagnie n'exécède le taux de huit pour cent par année."

Page 6, ligne 29.—Après "créanciers" insérez: "Pourvu qu'aucune commission pour fait d'agence n'exécède la moitié d'un pour cent du montant du prêt."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, ils sont adoptés.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat aux amendements faits par cette Chambre au Bill intitulé: "Acte à l'effet d'amender l'Acte concernant la propriété littéraire et artistique," lesquels sont lus comme suit:

Page 4, ligne 15.—Aux mots “ la Grande-Bretagne ” substituez les mots : “ le Royaume-
“ Uni.”

Page 6, ligne 9.—Aux mots “ la Grande-Bretagne ” substituez les mots “ le Royaume-
“ Uni.”

Les dits amendements étant lus la seconde fois, ils sont adoptés,
Ordonné, Que le Greffier rapporte le Bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette
Chambre a adopté leurs amendements aux amendements par cette Chambre au dit Bill.

L'Ordre du Jour, pour la seconde lecture du Bill pour accorder à Sa Majesté certaines
sommes d'argent requises pour faire face à certaines dépenses du service public pour les années
fiscales finissant respectivement le 30 juin 1872, et le 30 juin 1873, et pour d'autres fins
relatives au service public, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois demain.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Jeudi, 13 Juin 1872.

Conformément à l'Ordre du jour, la Pétition suivante est lue :

D'Emile Bonnemant, Chevalier de la Légion d'Honneur, demandant la passation d'un
Acte pour exempter de droit, pendant l'espace de 15 années, tout le sucre de betterave ma-
nufacturé par lui dans la Province de Québec.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé le Bill intitulé : “ Acte pour amender de nouveau l'Acte 31 Victoria,
“ chapitre 33, sans amendement.

Aussi, le Sénat a passé le Bill intitulé : “ Acte relatif à la Banque Centrale du Nou-
“ veau-Brunswick,” avec un amendement, auquel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le Bill intitulé : “ Acte pour incorporer la Compagnie du
“ Chemin de Fer de Jonction de Manitoba,” avec plusieurs amendements, auxquels il de-
mande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le Bill intitulé : “ Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin
“ de Fer du Lac Supérieur et de Winnipeg,” avec un amendement, auquel il demande le
concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le Bill intitulé : “ Acte pour incorporer la Compagnie du
“ Chemin de Fer du Lac Supérieur et de Manitoba,” avec plusieurs amendements, auxquels
il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le Bill intitulé : “ Acte pour incorporer la Compagnie du
“ Chemin de Fer Central de Manitoba,” avec plusieurs amendements, auxquels il demande le
concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a passé le Bill intitulé : “ Acte pour incorporer la Compagnie du
“ Chemin de Fer du Nord-Ouest de Manitoba,” avec plusieurs amendements, auxquels il
demande le concours de cette Chambre.

La Chambre procède à prendre en considération, les amendements faits par le Sénat au
Bill intitulé : “ Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer du Lac Supérieur et
“ de Manitoba,” lesquels sont lus comme suit :

Page 7, ligne 12.—A “ quatre ” substituez : “ deux.”

Page 7 ligne 13.—A “ huit ” substituez : “ cinq.”

Les dits amendements étant lus la seconde fois, ils sont adoptés.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à prendre en considération l'amendement fait par le Sénat au Bill intitulé : “ Acte relatif à la Banque Centrale du *Nouveau-Brunswick*,” lequel est lu comme suit :

Page 1, ligne 16.—Après “ Province ” ajoutez “ dans l'*Union Advocate*, Journal publié en la ville de *Newcastle, Miramichi*, dans la dite Province.”

Le dit amendement étant lu la seconde fois, il est adopté.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au Bill intitulé : “ Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer Central de *Manitoba*,” et lesquels sont lus comme suit :

Page 5, ligne 12.—A “ trois ” substituez “ deux.”

Page 5, ligne 13.—A “ huit ” substituez “ cinq.”

Les dits amendements étant lus la seconde fois, ils sont adoptés.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à prendre en considération l'amendement fait par le Sénat au Bill intitulé : “ Acte pour incorporer la compagnie du Chemin de Fer du *Lac Supérieur* et de “ *Winnipeg*,” lequel est lu comme suit :—

Page 7, ligne 6.—Après “ neige ” insérez : clause A. “ La compagnie exercera les pouvoirs donnés par le présent acte en commençant le dit Chemin de Fer dans les deux ans et en l'achevant dans les cinq ans, à partir du jour où le présent acte sera en vigueur.”

Le dit amendement étant lu la seconde fois, il est adopté.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au Bill intitulé : “ Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer du Nord-Ouest de “ *Manitoba*,” lesquels sont lus comme suit :—

Page 5, ligne 11.—A “ trois ” substituez “ deux.”

Page 5, ligne 13.—A “ huit ” substituez “ cinq.”

Les dits amendements étant lus la seconde fois, ils sont adoptés.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au Bill intitulé : “ Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de Jonction de *Manitoba*,” lesquels sont lus comme suit :—

Page 7, ligne 13.—Au mot “ trois ” substituez le mot “ deux.”

Page 7, ligne 13.—A “ huit ” substituez “ cinq.”

Les dits amendements étant lus la seconde fois, ils sont adoptés.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Sur motion de *M. O'Connor*, secondée par *M. Schultz*,

Ordonné, Que l'honoraire payé sur le Bill pour incorporer la compagnie de commerce du Nord-Ouest, soit remboursé.

L'Honorable Sir *John A. Macdonald* propose, secondé par l'Honorable Sir *George E. Cartier*, qu'il soit donné instruction aux commissaires nommés en vertu de l'acte relatif à l'économie intérieure de la Chambre, de prendre des arrangements pour l'achat de 600 exemplaires des rapports et discours parlementaires publiés sous le nom de "*Hansard Canadian*" pour les années 1870 et 1871, pour l'usage des Membres, le coût en devant être payé à mêmes les contingents de cette Chambre.

La Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Gray,</i>	<i>Masson (Soulanges),</i>	<i>Ryan (Kings, N.B.),</i>
<i>Brousseau,</i>	<i>Grover,</i>	<i>McDougall (Lunark),</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Harrison,</i>	<i>McKeagney,</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Carter,</i>	<i>Hincks, Sir Francis,</i>	<i>Morris,</i>	<i>Smith (Selkirk),</i>
<i>Cartier, Sir George E.,</i>	<i>Keeler,</i>	<i>Morrison (Niagara),</i>	<i>Street,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>O'Connor,</i>	<i>Tilley.</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Langlois,</i>	<i>Perry,</i>	<i>Tourangeau,</i>
<i>DeCosmos,</i>	<i>Lawson,</i>	<i>Pope,</i>	<i>Tupper, et</i>
<i>Ferguson,</i>	<i>Macdonald, Sir J. A.,</i>	<i>Robitaille,</i>	<i>Wright Comté</i>
<i>Gaucher,</i>	<i>McDonald (Lunenburg),</i>	<i>Ross (Dundas),</i>	<i>d'Ottawa.—41.</i>
<i>Grant,</i>	<i>McDonald (Middlesex),</i>		

CONTRE :

Messieurs

<i>Ault,</i>	<i>Cartwright,</i>	<i>et Mackenzie.—5.</i>
<i>Bowassa,</i>	<i>Delorme (St. Hyacinthe)</i>	

Ainsi, la question est résolue affirmativement.

L'Ordre du Jour, pour la troisième lecture du Bill pour amender l'acte provisoire des élections parlementaires, 1871, étant lu,

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant renvoyé de nouveau à un Comité Général pour y être amendé en y insérant la clause suivante :

"Il sera du devoir des officiers-rapporteurs de la division Nord de *Norfolk*, et de la division Sud d'*Oxford*, respectivement, sur la réception des brefs d'élection pour la prochaine élection générale, d'extraire de la liste électorale de la ville de *Tilsonburg* les noms des divers électeurs portés sur cette liste comme ayant droit de voter dans les divisions respectives des dits officiers-rapporteurs, et de placer ces noms sur des listes supplémentaires qui devront être signées par les dits officiers-rapporteurs, respectivement, et être remises par eux aux députés officiers-rapporteurs qu'il appartient afin de permettre aux personnes nommées dans ces listes de voter à la prochaine élection."

La Chambre se forme, en conséquence, de nouveau en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Harrison* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et y a fait un nouvel amendement.

Ordonné, Que l'amendement soit maintenant pris en considération.

L'amendement est alors lu pour la première et la seconde fois, et adopté.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

Un Bill pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent requises pour faire face à certaines dépenses du service public pour les années fiscales finissant respectivement le 30 Juin 1872 et le 30 Juin 1873, et pour d'autres fins relatives au service public, est, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier du Sénat a apporté le Message suivant :
Le Sénat a passé le Bill intitulé : " Acte pour repartir de nouveau la représentation dans " la Chambre des Communes," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au Bill intitulé : " Acte pour répartir de nouveau la représentation dans la Chambre des Communes," lesquels sont lus comme suit :—

Page 2, ligne 34.—Retranchez " *Mount Forest*" et après "*Amaranth*" insérez : " et les villages de *Mount Forest* et *Arthur*."

Page 2, ligne dernière.—Après "*Muskoka*" insérez : " 11. Les townships de *Hagarty*, *Richards*, *Sherwood*, *Burns* et *Jones* seront ajoutés à la division sud du Comté de *Renfrew* " et en formeront partie."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, ils sont adoptés.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

M. *Schultz* propose, secondé par l'Honorable M. *Gray*, qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, demandant que l'insuffisance de la présente force militaire à *Manitoba* soit prise en considération dans le but de porter cette force à 300 hommes d'infanterie, et à 100 carabiniers à cheval.

Et la dite motion est retirée avec la permission de la Chambre.

L'Ordre du jour, pour la troisième lecture du Bill du Sénat intitulé : " Acte concernant " les Terres Publiques de la Puissance," étant lu,

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant renvoyé à un Comité Général.

La Chambre se forme, en conséquence, de nouveau en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Harrison* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et y a fait de nouveaux amendements.

Ordonné, Que les amendements soient maintenant pris en considération.

Les amendements sont alors lus comme suit :

Page 3, ligne 2.—Après le mot " *claims*," insérez : " Pourvu que le Gouverneur en Conseil pourra dorénavant, si la chose est jugée opportune, réduire la largeur des réserves de chemins sur les lignes de Township et de section dans cette partie du territoire située au Nord de la ligne tirée entre les Townships 18 et 19 et à l'Est du 10^e rang Est du méridien principal, et à l'Ouest du 14^e rang Ouest du même méridien.

Page 6, ligne 7.—Après " *terres*," insérez : " *arpentées en Townships*."

Page 6, ligne 38.—Retranchez depuis " *pas*" jusqu'à " *aux*" dans la ligne 40.

Page 6, ligne 42.—Retranchez le mot " *différents*."

Page 6, ligne 45.—Retranchez depuis " *respectivement*" jusqu'à " *township*" inclusivement, dans la page 7, ligne 5.

Page 7, ligne 10.—Retranchez depuis " *alors*" jusqu'à " *aura*," ligne 15, et insérez :

“ si la Compagnie renonce à son droit aux sections ainsi établies, ou à une ou plusieurs de ces sections, elle.”

Page 7, ligne 17.—Retranchez ces mots “ du même township,” et les mots “ et non réclamées, ligne 18.

Page 7, ligne 26.—Retranchez le mot “ intégralement.”

Page 12, ligne 32.—Après le mot “ local” insérez : “ et lui avoir payé comme honoraire la somme de dix piastres (pour laquelle elle recevra une quittance de l'argent.

Page 13, ligne 10.—Après le mot “ terre,” insérez : “ sur paiement des honoraires d'office.”

Page 15, ligne 2.—Retranchez depuis “ acres” jusqu'à “ minière,” inclusivement, dans la ligne 7.

Page 15, ligne 11.—Retranchez depuis “ location” jusqu'à “ réclamants” inclusivement, dans la ligne 12.

Page 15, ligne 15.—Retranchez depuis “ l'exploitation” jusqu'à “ concession” inclusivement, dans la ligne 18.

Page 15, ligne 20.—Retranchez depuis “ si” jusqu'à “ établie,” inclusivement dans la ligne 21, et insérez : “ et qu'un droit antérieur en faveur d'aucun des demandeurs ne sera établi.”

Page 15, ligne 22.—Retranchez les mots “ toutes choses étant égales d'ailleurs.”

Page 16, ligne 14.—Après le mot “ pas,” insérez le mot “ alors.”

Page 16, ligne 39.—Retranchez “ six” et insérez : “ douze.”

Page 18, ligne 10.—Retranchez les mots “ ou cédera.”

Page 29, ligne 30.—Après le mot “ faits,” insérez : “ et sur paiement de l'honoraire d'admission fixé par le quatrième paragraphe de la clause quatre-vingt-quatre du présent acte.”

Page 29, ligne 38.—Après “ dernier,” insérez : “ ainsi qu'un honoraire de deux piastres pour sa réception et son dépôt.”

Page 30, ligne 25.—Après le mot “ bureaux,” insérez : “ et transmettre avec l'avis un honoraire de deux piastres,” et les clauses A et B.

Clause A.—Les honoraires suivants seront payés sous l'autorité du présent acte :—

1. Au secrétaire du bureau des examinateurs, par chaque aspirant, en transmettant son brevet à tel secrétaire, \$2 00.

2. Au Secrétaire du bureau, par chaque aspirant demandant à subir son examen, en donnant l'avis à cet effet, \$2 00.

3. Au Secrétaire du bureau, par chaque aspirant obtenant sa commission, comme honoraire sur icelle, \$2 00.

4. Au Secrétaire du bureau, comme honoraire d'admission payable par chaque aspirant recevant sa commission, \$2000 ; mais ce montant sera remis à l'Arpenteur-Général et il en rendra compte comme des autres deniers publics par lui reçus.

Clause B.—Les Membres assistant aux assemblées du bureau pendant les examens, ainsi que le Secrétaire, recevront chacun cinq piastres par chaque jour de séance et les dépenses par eux faites pour voyager et payer leur pension ; et le Secrétaire d'Etat est par le présent autorisé et requis de payer ces sommes ; mais nul Membre du bureau, s'il est, lors de l'assemblée, éloigné de plus de cent milles du lieu de réunion, ne recevra d'indemnité pour y avoir assisté, à moins qu'il n'ait auparavant été spécialement requis d'y assister par le Secrétaire.

Page 31, ligne 16.—Retranchez le mot “ anglaise” et les mots “ sera celle.”

Page 31, ligne 17.—Retranchez depuis “ Puissance” jusqu'à “ et” dans la ligne 20, et insérez : “ sera la mesure de longueur anglaise.”

Page 31, ligne 21.—Retranchez le mot “ modèle” et insérez : “ étalon secondaire ;” et retranchez les mots “ dit secrétaire” et insérez : “ Département du Revenu de l'Intérieur, moyennant paiement d'un Honoraire de trois piastres.”

Page 36, ligne 3.—Après le mot “ requis,” insérez : “ pour lesquelles il aura droit à la somme d'une piastre par chaque copie, si le nombre de mots y contenus n'exécède pas quatre cents mots, mais si le nombre de mots y contenus excède quatre cents, il aura droit à dix centins de plus par chaque cent mots qu'elles contiendront en sus des quatre cents, mots.”

“ Clause C.—Il sera alloué à chaque député-arpenteur assigné à comparaître devant une cour civile ou criminelle, pour rendre témoignage en sa qualité professionnelle d'arpenteur, pour chaque jour de présence (en sus des frais raisonnables de voyage et de pension), la somme de cinq piastres, qui sera taxée et payée de la manière prescrite pour le paiement des témoins comparaisant devant telle cour.”

Page 39, ligne 39.—Retranchez “ 85” et insérez “ 87”

Les dits amendements étant lus la seconde fois, ils sont adoptés.?

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill, avec les amendements, passe.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec plusieurs amendements, auxquels elle demande leur concours.

Sur motion de l'Honorable Sir John A. Macdonald, secondée par l'Honorable Sir George E. Cartier,

Résolu, Que lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée jusqu'à demain à onze heures a. m.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain à onze heures a.m.

Vendredi, 14 juin 1872.

Onze heures A. M.

Une motion étant proposée et secondée, à l'effet que la Pétition de la Corporation de la Ville de Cobourg, présentée mercredi dernier, demandant de l'aide pour l'entretien et l'amélioration du havre de Cobourg, soit maintenant reçue et lue ;

M. l'Orateur décide que cette Pétition ne peut-être reçue, attendu que sa réception entraînerait une dépense de deniers publics.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé les Bills suivants, sans amendement :—

Bill intitulé : “ Acte pour imposer des droits de tonnage et de quaiage pour faire face au coût de l'amélioration de la navigation du fleuve St. Laurent entre Montréal et Québec.”

Bill intitulé : “ Acte pour amender l'Acte 32 et 33 Victoria, chapitre 8.”

Bill intitulé : Acte pour amender la loi concernant les annonces relatives aux effets volés.”

Bill intitulé : Acte pour amender un Acte de la présente session, et pour autoriser le Gouverneur-en Conseil à imposer un droit sur le thé et le café importés des Etats-Unis, dans le cas y mentionné.”

Bill intitulé : “ Acte pour amender la loi criminelle relative à la violence, aux menaces et à la molestation.”

Bill intitulé : " Acte concernant les associations ouvrières (Trade Unions.)"

Bill intitulé : " Acte pour étendre les Actes trente-deux et trente-trois *Victoria*, chapitre quarante, et 33 *Victoria*, chapitre vingt, au port de *Collingwood*."

Bill intitulé : " Acte pour étendre à la Province de la *Colombie Britannique* certaines lois relatives aux matières du ressort de la navigation."

Bill intitulé : " Acte pour étendre le tarif Canadien des droits de douane et d'excise ainsi que certains actes concernant les douanes et le revenu à la Province de la *Colombie Britannique*."

Bill intitulé : " Acte pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent requises pour faire face à certains dépenses du service public pour les années financières finissant respectivement le 30 juin 1872 et le 30 juin 1873, et pour d'autres fins relatives au service public."

Et aussi, le Sénat a passé le Bill intitulé : " Acte pour amender l'Acte provisoire des Elections Parlementaires, 1871, avec un amendement, auquel il demande le concours de cette Chambre.

La Chambre procède à prendre en considération l'amendement fait par le Sénat au Bill intitulé : " Acte pour amender l'Acte provisoire des Elections Parlementaires, 1871," lequel est lu comme suit :

Page 1, ligne 29.—Après "*Muskoka*" insérez : " et dans les nouveaux Townships ajoutés pendant la présente Session de ce Parlement à la Division Sud du Comté de *Renfrew*."

Le dit amendement étant lu la seconde fois, il est adopté.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

L'Honorable M. *Tupper*, l'un des Membres de l'Honorable Conseil Privé, présente, conformément à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, la réponse à une Adresse de la Chambre des Communes, datée le 10 Juin 1872, demandant copie de toute Correspondance entre le Département de la Marine et des Pêcheries et la Chambre de Commerce en *Angleterre*, au sujet de la question de permettre que les services des pilotes du *St. Laurent* leur donnent droit d'être examinés comme patrons de Navire, de même que s'ils eussent servi le même temps que les seconds. (*Documents de la Session, No. 77.*)

Message de Son Excellence le Gouverneur-Général par *Réné Kimber*, Ecuier, Gentilhomme Huissier de la Verge Noire.

M. l'ORATEUR,

J'ai ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général d'informer cette Chambre, que c'est le plaisir de Son Excellence que les Membres de cette Chambre se rendent dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur et la Chambre se rendent auprès de Son Excellence, qui a donné alors, au nom de Sa Majesté, la Sanction Royale aux Bills Publics et Privés suivants :

Acte pour abolir les droits de Douane sur le Thé et sur le Café.

Acte pour amender l'Acte concernant les Statuts du *Canada*.

Acte à l'effet de ratifier une convention faite entre la Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer du *Canada* et la Compagnie du Pont International, et pour d'autres fins.

Acte à l'effet de lever certains doutes au sujet du larcin de timbres.

Acte pour amender de nouveau l'Acte relatif aux cautionnements des officiers du *Canada*.

Acte pour corriger une erreur cléricale qui s'est glissée dans l'Acte concernant les dommages malicieux à la propriété.

Acte pour continuer et prolonger l'exploration géologique du *Canada*, et pour le maintien du Musée Géologique.

Acte pour naturaliser *Anson Greene Phelps Dodge*.

Acte pour amender l'Acte à l'effet de régler l'émission des Billets de la Puissance.

Acte concernant la dette publique et le prélèvement des emprunts autorisés par le Parlement.

Acte pour amender l'Acte concernant le Service Civil du *Canada*.

Acte pour amender l'Acte incorporant la Compagnie du Canal de *Caughnawaga*.

Acte pour amender l'Acte incorporant la Compagnie du Tunnel de la Rivière *Détroit*, et pour d'autres fins.

Acte pour amender l'Acte pour incorporer les administrateurs du Fonds des Veuves et Orphelins des Ministres du Synode de l'Église Presbytérienne du *Canada*, en rapport avec l'Église d'*Ecosse*.

Acte pour incorporer la Compagnie du *Canada* et de *Terreneuve* pour la chasse du Loup-Marin (*Phoque*) et l'exploitation des Pêcheries.

Acte relatif au Traité de *Washington* 1871.

Acte exonérant les Membres du Gouvernement Exécutif et autres de toute responsabilité à l'égard de la dépense inévitable de deniers Publics, sans crédit Parlementaire, occasionnée par l'envoi d'une expédition militaire à *Manitoba*, en 1871.

Acte relatif à la Quarantaine.

Acte pour amender l'Acte concernant les Banques et le Commerce de Banque.

Acte relatif à la Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer et à celle du Chemin de Fer de *Montréal* et *Champlain*.

Acte pour incorporer la Banque d'*Acadie*.

Acte relatif à la Banque d'épargne de *Toronto*.

Acte pour amender le chapitre 47 des Statuts Refondus du *Haut-Canada*, intitulé : "Acte concernant les rivières et cours d'eau."

Acte pour amender l'Acte incorporant la Compagnie d'Assurance de l'*Amérique Britannique*, et les Actes subséquents y relatifs.

Acte pour incorporer la Compagnie d'Assurance Maritime de l'*Ancre*.

Acte pour amender les chapitres six et sept des Statuts de 1871, relatifs aux Banques d'Épargne.

Acte pour incorporer la Compagnie de Télégraphe des Mines d'Argents de la *Baie du Tonnerre*.

Acte pour incorporer la Compagnie pour l'Impression et la Publication du *Mail*, (responsabilité limitée.)

Acte pour incorporer la Compagnie Canadienne pour l'équipement des Chemins de Fer.

Acte pour incorporer l'Acte incorporant l'Association d'Assurance Mutuelle sur la vie, du *Canada*.

Acte pour légaliser une certaine convention conclue entre la Compagnie du Chemin de Fer Grand Tronc du *Canada* et la corporation de la Ville de *Galt*, et pour d'autres fins y mentionnés.

Acte pour légaliser et confirmer le louage à la Compagnie du Chemin de Fer du Nord du *Canada* des lignes de Chemins de Fer de la Compagnie dite "Northern Extension Railway Company."

Acte pour amender l'Acte incorporant la Compagnie de placement et d'agence de *Londres* et du *Canada* (responsabilité limitée.)

Acte pour permettre à la Compagnie du Grand Chemin de Fer Occidental d'étendre et perfectionner ses moyens de correspondance.

Acte pour incorporer la Compagnie d'aqueducs de la Puissance.

Acte pour incorporer la Compagnie Canadienne d'Assurance Maritime de l'intérieur et contre l'incendie.

Acte pour incorporer la Chambre de Commerce de *Ste. Catherine*, (*Ontario*).

Acte pour amender l'Acte pour incorporer la Compagnie Canadienne et Européenne de Télégraphe.

- Acte pour incorporer la Banque de *St. Jean*.
- Acte pour incorporer la Banque Maritime de la Puissance du *Canada*.
- Acte pour incorporer la Banque d'*Hamilton*.
- Acte pour incorporer la Banque *St. Laurent*.
- Acte pour incorporer la Banque d'échange du *Canada*.
- Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de la frontière de *Québec*.
- Acte pour incorporer la Compagnie d'Assurance Agricole du *Canada*.
- Acte pour incorporer la Chambre de Commerce de *St. Jean*.
- Acte pour incorporer la Chambre de Commerce de la Ville de *Lévis*.
- Acte pour incorporer la Société des Missions de l'Eglise Méthodiste Wesleyenne en *Canada*.
- Acte pour incorporer la Chambre de Commerce de *Sorel*.
- Acte pour amender la loi relative aux marques frauduleusement opposées sur les marchandises.
- Acte pour pourvoir à la révision des Listes Electorales pour les Elections à la Chambre des Communes dans un certain District de Votation du comté de *Victoria, Nouvelle-Ecosse*.
- Acte pour incorporer la compagnie du pont de Chemin de Fer de la Rivière *Détroit*.
- Acte pour incorporer la Compagnie du Pont et du Tunnel de Chemin de Fer de la Rivière *St. Claire*.
- Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer et du pont du *Côteau* et de la Ligne Provinciale.
- Acte pour incorporer la Compagnie du Pont International du *St. Laurent*.
- Acte pour incorporer la Banque de *Manitoba*.
- Acte pour changer le nom de la "Société Permanente de Construction du District de *Montréal*," en celui de "Compagnie de Prêt et Crédit Foncier" et lui accorder certains pouvoirs.
- Acte pour étendre les pouvoirs de la Compagnie de Télégraphe de *Montréal*, et pour d'autres fins.
- Acte pour incorporer la Banque Supérieure du *Canada*.
- Acte pour incorporer l'Association de la Halle au Blé de *Toronto*.
- Acte pour diviser certains Districts de Votation dans le Comté d'*Inverness*, dans la Province de la *Nouvelle-Ecosse*, et pour pourvoir à ce qu'il soit fait des Listes Electorales en conséquence.
- Acte concernant les Ponts.
- Acte pour amender l'Acte du Chemin de Fer du *St.-Laurent* à l'*Ottawa*.
- Acte pour faire disparaître les doutes surgissant de l'Acte concernant les Travaux Publics du *Canada*.
- Acte concernant l'engagement des Matelots dans la Province de la *Nouvelle-Ecosse*.
- Acte concernant la nomination et les pouvoirs de Commissaires des Pilotes pour les Côtes et les Havres du Comté de *Charlotte*.
- Acte pour pourvoir à la nomination d'un Maître de Havre pour le Port d'*Halifax*.
- Acte pour amender l'Acte 34 *Victoria*, chapitre 3, concernant l'emprunt autorisé dans le but de payer une certaine somme d'argent à la Compagnie de la *Baie d'Hubert*.
- Acte pour conférer certains pouvoirs additionnels à la Compagnie du Chemin de Fer d'*Ottawa, Vaudreuil et Montréal*.
- Acte pour incorporer la Compagnie de Fidécimmis de la Puissance.
- Acte pour obliger les Membres des Législatures Locales dans les Provinces où le double Mandat n'est pas permis de résigner leurs sièges avant de se porter Candidats à la Représentation dans le Parlement Fédéral.
- Acte pour incorporer la Banque *Ville-Marie*.
- Acte pour incorporer la Compagnie d'Améliorations du *Canada*.
- Acte pour amender l'Acte d'Immigration de 1869.
- Acte pour incorporer la Compagnie d'Assurance du *Canada* contre les accidents.
- Acte pour incorporer la Compagnie de Navigation et de Transport d'*Ontario*.
- Acte pour incorporer la Chambre de Commerce de la Ville de *Chatham*.

Acte relatif aux Lettres de Change et aux Billets Promissoires.

Acte concernant le Chemin de Fer Canadien du *Pacifique*.

Acte pour amender l'Acte du Chemin de Fer *St. François et Mégantic*.

Acte concernant les Brevets d'Invention.

Acte pour incorporer la Compagnie de Banque d'*Halifax*.

Acte pour incorporer la Compagnie d'Assurance de *Manitoba*.

Acte pourvoyant à l'Incorporation de Sociétés Auxiliaires d'Immigration.

Acte pour répartir de nouveau la Représentation dans la Chambre des Communes.

Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de *Jonction de Manitoba*.

Acte pour incorporer la compagnie du Chemin de Fer du *Lac Supérieure et de Winnipeg*.

Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin du Nord-Ouest de *Manitoba*.

Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer Central de *Manitoba*.

Acte pour incorporer la compagnie du Chemin de Fer du *Lac Supérieure de Manitoba*.

Acte concernant la Banque Centrale du *Nouveau-Brunswick*.

Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer du *Pacifique de Québec*.

Acte pour incorporer la Société Impériale de Garantie et de Prêt.

Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer Canadien du *Pacifique*.

Acte pour incorporer la Compagnie du Pont et Tunnel du *Canada et de New-York*.

Acte pour amender de nouveau l'Acte 31 *Vict.*, ch. 33.

Acte pour amender et expliquer l'Acte du Chemin de Fer et du Pont du Sault *Ste.*

Marie.

Acte pour amender l'Acte pour incorporer la Compagnie du Pont Suspendu de *Queenston*.

Acte pour amender l'Acte d'Incorporation de la Compagnie du Canal d'*Ontario et Erié*.

Acte pour amender de nouveau l'Acte incorporant la Compagnie d'Assurance de l'Ouest.

Acte pour amender l'Acte incorporant la Compagnie du Chemin de Fer du *Canada*

Central.

Acte pour incorporer la Compagnie de Chemin de Fer des Mines d'Argent de la Baie de

Tonnerre.

Acte pour incorporer la Compagnie du Pont de *Jonction du Pacifique*.

Acte pour incorporer la Compagnie de Navigation de *Gananoque et Wiltsie*.

Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin de fer Interocéanique du *Canada*.

Acte pour amender l'Acte 32 et 33 *Victoria*, chapitre 8.

Acte pour amender la loi concernant les Annonces Relatives aux effets volés.

Acte pour amender certain Acte de la présente session et pour autoriser le Gouverneur en Conseil à imposer un droit sur le Thé et le Café importés des *Etats-Unis* dans les cas y mentionnés.

Acte pour amender la Loi Criminelle relative à la Violence, aux Menaces et à la Molestation.

Acte concernant les Associations Ouvrières (*Trade Unions*.)

Acte pour étendre les Aotes 32, 33 *Vic.*, ch. 40, et 33 *Vic.*, ch. 20 au Port de *Col-lingwood*.

Acte pour étendre à la Province de la *Colombie Britannique* certaines lois relatives aux matières du ressort de la navigation.

Acte pour prélever des droits de tonnage et de quaiage pour l'amélioration de la navigation du fleuve *St. Laurent*, entre *Montréal* et *Québec*.

Acte pour étendre le tarif Canadien des droits de Douanes et d'Excoise et certaines dispositions relatives à la Douane et au revenu à la Province de la *Colombie Britannique*.

Acte pour incorporer la Compagnie d'*Anticosti*.

Acte pour amender l'Acte Provisoire des Elections Parlementaires, 1871.

Acte concernant les Terres Publiques de la Puissance.

Le titre du Bill suivant est alors lu,

"Acte à l'effet l'effet d'amender l'Acte, concernant la propriété littéraire et artistique."

Sur ce Bill, le Greffier du Sénat, par ordre de son Excellence, a alors dit :

Son Excellence le Gouverneur-Général réserve ce Bill pour la signification du plaisir de Sa Majesté sur icelui.

Alors, l'Honorable Orateur de la Chambre des Communes a adressé la parole à Son Excellence le Gouverneur-Général comme suit :

PLAISE A VOTRE EXCELLENCE :

Les Communes du *Canada* ont voté les deniers requis pour le service public.

En leur nom, je présente un Bill intitulé : "Acte pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent requises pour faire face à certaines dépenses du service public pour les années fiscales finissant respectivement le trentième jour de Juin 1872 et le trentième jour de Juin 1873," auquel je demande humblement la Sanction de Votre Excellence.

La Sanction Royale est alors donnée à ce Bill dans les termes suivants :

Au nom de Sa Majesté Son Excellence le Gouverneur Général, remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce Bill.

Après quoi, il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général de prononcer le discours suivant :

Honorables Messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des Communes :

C'est avec beaucoup de plaisir que je vous décharge de vos travaux parlementaires, qui ne peuvent être qu'une source d'inconvénients pour plusieurs d'entre vous à cette époque de l'année. C'est pourquoi je vous remercie d'autant plus du temps et de l'attention que vous avez diligemment donnés à l'accomplissement de vos devoirs publics.

L'intérêt et l'importance des diverses questions qui ont été discutées et résolues, rendront la session mémorable dans les annales du pays.

Votre adhésion aux articles du traité de *Washington* affectant les intérêts canadiens a mis au grand jour votre détermination de suivre la fortune de l'*Angleterre*. La disposition généreuse que vous avez montrée dans ces circonstances critiques a renforcé la position honorable du *Canada*, à la fois, par rapport à l'Empire Britannique et aux *Etats-Unis*.

Le vaste projet dont vous avez si sagement mûri les conditions pour construire un Chemin de Fer jusqu'aux rives du *Pacifique*, ouvrira à l'*Angleterre*, en temps de guerre comme en temps de paix, une nouvelle voie de communication avec l'Orient, et produira, je l'espère, les avantages les plus importants pour la Puissance en facilitant le trafic dans toutes les branches, en augmentant la valeur des terres publiques et en favorisant leur établissement, et en resserrant davantage les liens qui attachent les Sœurs Provinces ensemble par un accès plus facile et en multipliant les relations entre elles.

Bien peu de ceux qui n'ont pas soigneusement considéré le sujet, ont pu suffisamment concevoir l'étendue des avantages économiques découlant de la possession de grandes rivières navigables comme le *St. Laurent* et ses tributaires. Les crédits que vous avez ouverts pour leur amélioration et celle des canaux auxiliaires sont un placement sûr, qui sera amplement et promptement remboursé par l'accroissement du commerce descendant toutes les voies ouvertes à son cours, car il sera augmenté par l'accumulation de vos propres productions ainsi que de celles de vos voisins de l'*Ouest*.

Il est très-satisfaisant que l'état prospère du revenu vous permettra de promouvoir les intérêts du pays, en commençant dès maintenant la construction de ces ouvrages sans retard ou sans crainte.

Messieurs de la Chambre des Communes

Je vous remercie, au nom de Sa Majesté, des subsides que vous avez si libéralement votés.

Je vous félicite de tout cœur de l'état prospère du Revenu et de ce que vous avez pu, par la révocation des droits sur le Thé et le Café, diminuer les charges du peuple.

Honorables Messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des Communes

L'adresse conjointe que vous m'avez fait l'honneur de me présenter, à la veille de mon départ, me flatte des plus agréablement.

Je garderai toute ma vie, je vous l'assure, un souvenir reconnaissant de cette expression de votre respect et de votre estime.

En ma qualité officielle, j'ai suivi avec un profond intérêt les délibérations de quatre sessions, et sous d'autres rapports je me suis mis au courant des vues et des désirs du Parlement et du peuple du *Canada*, et j'espère bien fermement que la bonne intelligence qui règne entre eux et le peuple d'*Angleterre* ne s'altèrera jamais.

J'ai présentement l'honneur de vous faire mes adieux, pénétré des pensées sérieuses que ce mot d'adieu éveille naturellement, et en reconnaissant de toute manière vos nombreux actes de courtoisie, et l'assistance effective que j'ai reçue de vous, et en formant les vœux les plus sincères et les plus ardents pour le bien-être de la Puissance, à laquelle je me réjouis de penser que mon humble nom a été attaché par un lien honorable durant plus de trois années.

Alors l'Honorable Orateur du Sénat a dit :

Honorables Messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des Communes :

C'est la volonté et le plaisir de Son Excellence le Gouverneur-Général de proroger ce Parlement à Mercredi, le vingt quatrième jour de Juillet prochain, pour être ici tenu, et ce Parlement, est, en conséquence, prorogé à Mercredi, le vingt-quatrième jour de Juillet prochain.

APPENDICES.

LISTE DES APPENDICES.

- No. 1.**—**MANUFACTURES** :—**SECOND RAPPORT** du comité spécial nommé pour cueillir des renseignements sur les intérêts industriels du Canada.
- No. 2.**—**COMPTES PUBLICS** :—**SIXIÈME RAPPORT** du comité spécial permanent des Comptes Publics.
- No. 3.**—**AGRICULTURE** :—**PREMIER RAPPORT** du comité spécial concernant les intérêts agricoles.
- No. 4.**—**CHEMINS DE FER, CANAUX ET LIGNES DE TÉLÉGRAPHE** :—**TREIZIÈME RAPPORT** du comité spécial permanent des chemins de fer, canaux et lignes de télégraphe.

RAPPORT.

Le comité spécial chargé de faire une enquête sur l'état actuel de l'industrie manufacturière en Canada et en faire rapport, a l'honneur de présenter comme suit son

SECOND RAPPORT.

Conformément aux instructions qu'il a reçues, le comité a fait adresser aux principaux fabricants du Canada des circulaires contenant les questions suivantes :

1. Combien y a-t-il d'établissements où il se fabrique des produits du genre des vôtres, dans le comté ou la ville où vous êtes établi ?
2. Depuis combien de temps existe chacun de ces établissements ?
3. Quel montant de capital est placé dans cette industrie, dans votre municipalité, autant que vous pouvez le constater ?
4. Combien ces établissements emploient-ils de bras en tout ?
5. Pouvez-vous lutter avantageusement contre les produits étrangers ? Si non, pour quelles raisons ?
6. L'industrie dans laquelle vous êtes engagé est-elle généralement profitable ?
7. Une augmentation d'impôts sur les produits du genre de ceux que vous fabriquez aurait-elle l'effet d'encourager le placement de capitaux dans cette industrie ?
8. Un plus grand placement de capitaux dans cette industrie aurait-il pour effet de porter la production à un chiffre trop élevé ?
9. A quelle époque votre industrie a-t-elle été le plus prospère ?
10. Exportez-vous quelques-uns de vos produits ? En quels pays et avec quels résultats ?
11. La demande de vos produits est-elle égale à votre production ou à vos moyens de production ?
12. De quels pays proviennent les produits étrangers contre lesquels les vôtres ont à lutter ?
13. En quoi et comment l'industrie manufacturière est-elle affectée par la loi actuelle des brevets d'invention ? Auriez-vous quelques changements à proposer dans cette loi des brevets ?
14. Veuillez exposer tous les autres faits à votre connaissance qui pourraient être utiles au Comité, à l'égard de l'industrie dans laquelle vous êtes engagé ?

Il a été reçu 232 réponses contenant des statistiques pour 736 manufactures. De ces réponses, 156 viennent d'Ontario, 62 de Québec, 6 de la Nouvelle-Ecosse et 8 du Nouveau-Brunswick.

Le capital placé dans ces établissements s'élève à \$33,765,523, et le nombre de bras qu'ils emploient à 38,140.

On n'a pas encore reçu de réponses d'un grand nombre de fabricants, mais le comité n'a pas jugé à propos de différer pour cette raison la présentation de son rapport, parce que la session du Parlement tire à sa fin. Il est cependant persuadé qu'il a obtenu des renseignements suffisants pour lui permettre de donner une idée exacte de l'état et de l'importance de l'industrie manufacturière en Canada.

L'époque pendant laquelle ces industries ont le plus prospéré a été depuis la fin de la dernière guerre américaine, fin qui a fait hausser considérablement le prix de la production

aux Etats-Unis. Depuis lors, les Américains ont été moins en mesure que précédemment d'encombrer nos marchés du surplus de leurs produits.

L'impression générale qui résulte des renseignements que le comité a recueillis, c'est que l'état actuel de notre industrie manufacturière ne laisse pas dans son ensemble que de donner une certaine satisfaction, mais que si les produits importés, qui paient actuellement quinze pour cent de droits, étaient frappés d'un impôt de vingt pour cent, cette modification serait un fort stimulant pour les intérêts manufacturiers du pays.

Le comité prend la liberté de signaler d'autres particularités qui, dans son opinion, méritent considération.

1. D'après tous les renseignements, l'industrie des tanneurs paraît être prospère, mais ces industriels sont presque unanimes à protester contre l'exportation considérable qui se fait de l'écorce de pruche et de son extrait, exportation qui, disent-ils, menace de priver avant longtemps le pays de cette matière si indispensable à leurs succès futurs. En présence de cette éventualité, les tanneurs demandent qu'on mette un impôt d'exportation sur l'écorce de pruche et son extrait.

Il faut remarquer, toutefois, que le comité n'a pas eu sur ce sujet l'opinion de ceux qui sont engagés dans l'exploitation de l'écorce de pruche.

2. Les fabricants de cigares représentent qu'en raison de la forte importation de cigares allemands et du fait que l'impôt qui pèse sur ces cigares n'est que de quarante-cinq centins par livre, ils ne peuvent lutter contre cet article importé, et que pour cette raison un grand nombre d'entr'eux ont été obligés de se retirer de cette industrie. Dans la seule cité de Montréal, quinze fabricants de cigares qui employaient un grand nombre d'ouvriers se sont vus obligés d'abandonner des affaires qui, dans des circonstances plus favorables, auraient pu être poursuivies avantageusement. Les fabricants prétendent que si les cigares importés étaient frappés d'un impôt plus élevé, cette industrie serait reprise avec une grande vigueur en Canada.

3. Les fabricants de cordage se plaignent de ce que le tarif actuel cause beaucoup de préjudice à leurs intérêts, et de ce que, tandis qu'un impôt de quinze pour cent est prélevé sur l'article importé, le cordage employé pour les navires ou vaisseaux est admis en franchise. Il en résulte qu'une grande quantité est admise en franchise sous de faux prétextes. Un des premiers fabricants de cordages en Canada, M. Stairs, de Halifax, préférerait au tarif actuel un impôt uniforme de cinq pour cent à être prélevé indistinctement, et il n'aurait aucune objection à ce que ce léger impôt soit remis quand la preuve aurait été faite que le cordage ainsi importé et sur lequel l'impôt aurait été payé ou garanti, a été *bonâ fide* affecté au grément des navires ou vaisseaux. La remise de l'impôt de quinze pour cent sur le chanvre broyé encouragerait aussi, d'après l'opinion de quelques fabricants, la marche de cette industrie.

4. La confection des pianos et autres instruments de musique devient une industrie de grande importance et est susceptible de prendre de vastes développements. La remise de l'impôt qui pèse actuellement sur toute la matière première employée dans la confection de ces instruments, telle que fil de métal, feuilles à plaquer, bois de rose, etc., matière qui ne peut être produite dans ce pays, aurait, dans l'opinion des facteurs, un résultat très favorable pour cette industrie.

5. Les fabricants de lainages se plaignent de ce qu'un drap feutré, fait principalement de bourre de laine, est admis en franchise pour la raison qu'il est feutré et non tissé. Ce drap feutré peut être employé pour les mêmes objets que le sont leurs propres gros draps tissés, et par conséquent viennent en concurrence directe avec lui.

6. Les fabricants de vinaigre déclarent que, quoique le tarif actuel de dix pour cent par gallon sur le vinaigre importé paraisse leur être favorable, les faits prouvent le contraire, pour les raisons suivantes. Le vinaigre, qui est surtout importé est appelé vinaigre-triple de triple force, de manufacture française et allemande, et chaque gallon de vinaigre contient un ajouté de trois gallons d'eau. Par conséquent, l'impôt sur l'article réduit serait seulement de 2½ centins par gallon, tandis que l'article domestique est sujet à un droit d'accise de 3 centins par gallon. Une communication reçue des principaux fabricants invoque fortement la nécessité d'augmenter de dix à vingt-cinq centins par gallon l'impôt sur le vinaigre importé.

7. Le comité regrette d'apprendre que les affaires d'une raffinerie de sucre, qui donnait autrefois de l'emploi à un grand nombre de personnes et dans laquelle était placé un capital considérable, sont aujourd'hui presque tout à fait abandonnées. Le remède que l'on propose c'est d'admettre, moyennant un faible impôt, une matière première à bon marché, telle que le mélado et les sucres bruts, qui ne servent pas à la consommation. L'impôt sur le sucre inférieur est aujourd'hui de dix à vingt pour cent *ad valorem*, de plus que sur le sucre raffiné, ce qui a, dit-on, pour effet de restreindre les approvisionnements de la matière première et de décourager l'industrie des raffineries.

8. Le comité signale aussi à l'attention les vastes dépôts de minerai de fer qui existent en Canada, et est d'opinion que des moyens effectifs devraient être pris pour utiliser cette immense source de richesses.

9. Sur l'ensemble de cette question, votre comité est d'avis que la politique inaugurée dans ce pays en 1859 et généralement désignée sous le nom de "protection incidente" a puissamment contribué à l'établissement et à l'encouragement de notre industrie manufacturière, ainsi qu'à la prospérité générale du pays, et il est désirable, non seulement que cette politique soit continuée, mais aussi que le Parlement examine la question de savoir s'il ne serait pas à propos d'en développer le principe.

Le tout respectueusement soumis.

CHARLES MAGILL,
Président.

RAPPORT.

Le comité spécial permanent des comptes publics a l'honneur de présenter son

SIXIÈME RAPPORT.

Votre comité a obtenu de la commission du chemin de fer Intercolonial des renseignements au sujet de certaines réclamations en litige des entrepreneurs et a recueillie des dépositions dont il a l'honneur de faire rapport pour l'information de votre honorable chambre.

Le tout, néanmoins, humblement soumis,

F. HINCKS,

Président, *pro temp.*

Mardi, 10 juin 1872.

DEPOSITIONS.

Le comité s'est réuni aujourd'hui, 10 juin à 10 heures,—M. Gibbs au fauteuil.

M. A. Walsh, M.P., était présent, et M. Holton lui ayant demandé de produire les noms des entrepreneurs, avec ceux de leurs cautions, dans le district Restigouche du chemin de fer Intercolonial, il présente les noms des entrepreneurs comme suit:—

Section No. 17.....	S. P. Tuck, de St. Jean, N. B.
“ “ 18.....	R. H. McGreevy, d'Ottawa.
“ “ 19.....	Boggs et Cie., d'Halifax.
“ “ 3 et 6.....	F. X. Berlinguet, de Québec.
“ “ 9 et 15.....	J. B. Bertrand, de Québec.

M. Walsh présente comme suit les noms des cautions:—

Section No. 17.....	W. F. Harrison et Thomas M. Reid.
“ “ 18.....	Timothy Kavanagh et Edward McGillivray.
“ “ 19.....	Charles Graham et C. Sutherland.
“ “ 3 et 6.....	Dunn et Holmes.
“ “ 9 et 15.....	Glover et Fry.

En réponse à une question posée par M. Holton,

M. Walsh dit—Il n'y a pas de procès-verbal de la conversation qui eut lieu entre M. Marcus Smith et les entrepreneurs. Les entrepreneurs se sont plaints de ce que l'ingénieur avait surévalué la somme des travaux à compléter, et prétendaient qu'un nouveau mesurage démontrerait qu'ils avaient droit à un chiffre plus élevé que celui qu'ils avaient reçu. Ils se sont plaint aussi que M. Smith avait un tempéramment excessivement irritable qui créait entre lui et les entrepreneurs un état de relations fort désagréable. Les entrepreneurs attachaient beaucoup plus d'importance à ce dernier sujet de plainte qu'au premier.

M. Holton—Eh! bien, Mr. Walsh, vous dites que ces messieurs réclamaient un nouveau mesurage de travaux. Ce nouveau mesurage a-t-il été ordonné par les commissaires, ou l'a-t-il été depuis?

M. Walsh—Ils réclamaient un nouveau mesurage des travaux. Après ample discussion et examen, les commissaires décidèrent, sur avis de M. Fleming, l'ingénieur-en-chef, qu'il

serait préférable qu'un nouveau mesurage fût fait par les entrepreneurs eux-mêmes ou par les ingénieurs employés par eux, pour la raison que si les commissaires faisaient faire un nouveau mesurage par des ingénieurs, et si ces ingénieurs faisaient un rapport substantiellement semblable, quant aux quantités, à celui que nous possédions déjà, les entrepreneurs ne seraient pas plus satisfaits qu'auparavant. En conséquence, M. Fleming suggéra que les entrepreneurs employassent des ingénieurs pour faire les estimations qui seraient ensuite comparées avec celles que nous avons dans notre bureau, et que s'il y avait des différences entre elles, nos ingénieurs et ceux des entrepreneurs se rendraient sur les lieux et vérifieraient les mesurages. De cette manière on établirait l'exactitude générale de leurs calculs ou des nôtres.

Sur les quatre sections à l'égard desquelles il y a contestation, cette opération se fait en ce moment.

M. *Holton*—Ah! le nouveau mesurage se fait par les ingénieurs des entrepreneurs ?

M. *Walsh*—Le nouveau mesurage de ce qui reste à faire ?

M. *Holton*—Est-ce là la manière dont vous faites vos paiements. Sur les estimations du travail qui reste à faire et non sur celles du travail réellement fait ?

M. *Walsh*—Nous faisons nos paiements sur les estimations de la somme des travaux exécutés, et dès lors, si la position des entrepreneurs est établie par leur mesurage quant à la quantité des travaux qui restent à faire, il est clair qu'ils ont droit à un plus fort montant que celui qu'ils ont reçu.

M. *Holton*—Je ne le vois pas d'après votre plan de payer pour la somme de travaux exécutés—il n'était que naturel qu'une si grande quantité de travaux ait été faite si vous évaluez seulement ceux qui restent à faire.

M. *Walsh*—Je crois que vous ne comprenez pas la question. Quand chaque contrat fut adjugé, l'ingénieur-en-chef avait préparé un bordereau des travaux qui fut présentée aux entrepreneurs, indiquant les quantités de tranchées dans le roc et dans la terre, ainsi que d'autres travaux, sur les 20 milles ou sur toute la longueur que chaque section pouvait avoir. Sur cet état des quantités, l'entrepreneur soumissionnaient pour construire cette section du chemin moyennant tant—une somme en bloc—non pas tant par yard ou par mille, mais tant pour toute la section. Eh! bien, s'il se trouve que ce bordereau des travaux était excessif, que pour compléter la section il y a beaucoup moins à faire que l'ingénieur-en-chef avait évalué, alors vient la question des prix. Les entrepreneurs auront exécuté une certaine partie des travaux, et ils auront été payé au *pro rata* de toute la quantité des travaux sur la section, mais s'il en reste moins à faire qu'on le supposait, alors ils ont droit à une somme plus forte que celle qu'ils avaient reçue.

M. *Holton*—Le mode ordinaire était d'établir une échelle des prix pour les bordereaux. Comme de raison, le bordereau final est basé sur la somme en bloc ; et par conséquent tous les bordereaux et les paiements seraient basés sur le mesurage, non des travaux restant à faire, mais des travaux faits, et ces paiements seraient faits conformément à l'échelle des prix ?

M. *Walsh*—Certainement.

M. *Holton*—Eh! bien, vous voyez que je ne suis pas sans comprendre la question.

M. *Walsh*—Prenez par exemple n'importe quel item des travaux exécutés sur la section. Supposant que le premier bordereau des travaux indiquerait, par exemple, qu'il y avait 100,000 yards d'excavation dans le roc, le paiement sur les bordereaux serait basé sur l'admission que c'était là toute la somme de travail restant à faire. Mais si un nouveau mesurage démontrait qu'il n'y avait en réalité que 75,000 yards, alors les prix payables pour le travail auraient été augmentés.

M. *Holton*—En fait, la demande de ces entrepreneurs ne comprenait-elle pas un changement total des bordereaux—que ces bordereaux fussent basés sur les estimations non des travaux à être faits conformément à l'échelle des prix établie par l'ingénieur-en-chef, mais qu'ils devraient être payés pour tout le travail, moins ce qui restait à faire ? N'était-ce pas de fait une proposition de changer tout le plan et d'en appeler de l'ingénieur-en-chef qui mettait à exécution le système primitivement établi par les commissaires—n'était-ce pas là l'essence de toute l'affaire ?

M. *Walsh*—Cela dépend de la signification que l'on donne à la réponse que j'ai faite. Je dis que la prétention des entrepreneurs est qu'il y a beaucoup moins d'ouvrage à faire que

l'ingénieur-en-chef l'avait évalué. Voilà tout le but de leur plainte et notre plan était de faire vérifier les bordereaux de la manière que j'ai énoncée.

M. *Holton*—Vous dites donc que votre plan était de baser vos bordereaux sur un mesurage de l'ouvrage fait et de faire les paiements d'après l'échelle des prix établie par l'ingénieur-en-chef? Vous dites aussi que les entrepreneurs voulaient faire adopter un autre système—savoir, faire évaluer l'ouvrage qui n'était pas encore exécuté et d'admettre par conséquent que tout l'ouvrage inscrit sur le bordereau primitif, sauf celui qui n'était pas encore exécuté, avait été fait, et que les bordereaux partiels devaient être basés sur un mesurage de l'ouvrage restant à faire au lieu de l'ouvrage fait?

M. *Walsh*—Oui, tel est le résultat pratique de leurs réclamations. Si un nouveau mesurage vient à leur appui et leur démontre qu'il y a beaucoup moins d'ouvrage à faire que nous disons qu'il y en a, alors ils auraient clairement droit à ce qu'on leur tienne compte de la différence entre ce qui nous revient et ce qu'ils réclament, parce qu'ils ne reste pas à faire l'ouvrage que nous pensions, et leurs contrats comportant une somme en bloc, ils auraient droit à cette différence.

M. *Holton*—Avez-vous demandé à M. Marcus Smith, l'ingénieur du district, d'agir sur les représentations des entrepreneurs, ce qui aurait été se départir du système adopté quand l'ouvrage fut donné à l'entreprise, et a-t-il refusé de le faire?

M. *Walsh*—Nous n'avons pas donné d'instructions de ce genre. Chaque fois que les entrepreneurs nous ont fait des plaintes, nous leur avons dit que nous étions liés par les bordereaux de nos ingénieurs, que nous ne pouvions pas accepter une moindre évaluation de l'ouvrage à faire que celle qu'ils nous avaient donnée, que comme eux-mêmes étaient parties intéressées, nous ne pouvions pas accepter leurs déclarations sur ce point, que nous devions appuyer nos ingénieurs, mais que s'ils avaient des ingénieurs de position et de réputation pour leur faire une évaluation, nous serions prêts à établir des comparaisons, afin de vérifier les rapports de nos ingénieurs.

M. *Holton*—Cependant ils se plaignaient de ce que ces rapports n'étaient pas exacts, et cela amena la retraite de M. Smith. Ils se plaignaient de ce qu'il avait adhéré au système établi par l'ingénieur-en-chef pour faire ses bordereaux et refusé de continuer d'après un autre système,—savoir l'évaluation de l'ouvrage inexécuté. Je n'ai plus de questions à poser sur ce sujet.

M. *Walsh*—Je vais vous donner les noms des cautions. Pour le contrat de Tuck, il y a W. F. Harrison et Thomas M. Reid; pour McGreevy, Timothy Kavanagh et Edward McGillivray; pour Boggs et Cie., Charles Graham et C. Sutherland; pour Berlinguet, Dunn et Holmes; pour Bertrand, Glover et Fry.

M. *Holton*—A propos de cautions, j'aimerais à demander si les commissaires savent ou ont des raisons pour croire que dans aucun de ces cas les cautions sont intéressées dans le résultat du contrat, indépendamment de leur qualité de cautions?

M. *Walsh*—Nous n'avons pas fait d'enquête à ce sujet.

M. *Holton*—Que connaissez-vous sur ce point?

M. *Walsh*—Je ne connais rien. Mon impression, s'il est utile de la mentionner, est que ces personnes qui se sont portées cautions pour une si forte somme, désirent être indemnisées de quelque manière; mais quant à cela, je n'ai aucune connaissance personnelle.

M. *Holton*—Est-ce que ces réclamations des entrepreneurs ont été soutenues ou secondées par des plaintes ou représentations de la part des cautions?

M. *Walsh*—Oui.

M. *Holton*—En quels cas?

M. *Walsh*—Les cautions ont fait des représentations dans les cas de Berlinguet et Bertrand, et je crois aussi dans d'autres cas, mais je ne puis le dire avec certitude.

M. *Holton*—Cependant, dans ces cas de Berlinguet et de Bertrand, les cautions ont fait des représentations?

M. *Walsh*—Oui.

M. *Holton*—Verbales ou écrites?

M. *Walsh*—Verbales.

M. *Holton*—Ici ou sur le lieu des travaux?

M. *Walsh*—Ici et là. Je crois que les cautions des sections 17 et 19 ont fait des représentations, mais je n'en suis pas certain.

M. *Holton*—Dans l'un ou l'autre de ces cas, a-t-il été fait des démarches de la part des entrepreneurs ou des cautions pour faire modifier les conditions du premier contrat ?

M. *Walsh*—Non.

M. *Holton*—Seulement quant à la manière de faire les estimations des travaux exécutés ?

M. *Walsh*—Voilà tout.

M. *Holton*—En parlant des causes de la retraite de M. Smith, vous avez d'abord mentionné la plainte des entrepreneurs quant à la quantité de travaux restant à exécuter, et ensuite leurs plaintes par rapport à son violent tempérament. Y a-t-il quelques plaintes écrites au sujet de ce mauvais tempérament.

M. *Walsh*—Non ; je ne pense pas ; je n'en ai, du moins, aucune souvenance.

M. *Holton*—Qui s'est plaint de sa mauvaise humeur ?

M. *Walsh*—Les entrepreneurs, ordinairement, lorsque nous parcourions la ligne. Non seulement une, mais plusieurs fois, les cautions des entrepreneurs sont allés visiter les travaux pendant que nous étions sur les lieux. Ces personnes avaient hâte de voir les commissaires, de faire connaître leurs griefs, et les plaintes ont été faites dans ces occasions. Je dirai, en passant, que le comité doit se souvenir que j'ai exprimé une haute opinion de M. Smith sous le rapport de ses capacités professionnelles, et que dans mes premières observations sur ce sujet devant le comité, je n'ai pas parlé de cette dernière plainte. Bien que cette infirmité de tempérament fut le grand tort qu'on lui reprochait, je ne suis pas le premier qui en ait parlé ici.

M. *Holton*—Quelle étaient les principales manifestations de cette violence de tempérament ?

M. *Walsh*.—Et bien, quand l'ouvrage ne marchait pas à sa guise, au lieu de discuter tranquillement avec les entrepreneurs, il était sujet à se mettre en colère et laissait échapper des paroles désagréables. Ainsi que le disait l'autre jour Sir John, personne plus que M. Smith lui-même ne confessait l'irritabilité de son caractère.

M. *Holton*.—Il faudrait qu'il fut ici pour faire lui-même cet aveu ; sans cela, nous ne pouvons admettre ce fait.

M. *Walsh*—Comme ce serait à son désavantage, il se pourrait qu'il ne veulût pas le faire.

M. *Holton*—Je ne crois pas qu'il soit juste de citer des aveux, quand M. Smith est si éloigné de nous et ne peut être appelé à témoigner pour lui-même ; mais il est tout-à-fait de mise d'entendre des témoignages sur la nature des manifestations de cette infirmité de tempérament, qui, si nous pouvons en juger par la réponse de M. Walsh, devaient être on ne peut plus douces.

M. *Walsh*—Ne consultant que ma mémoire, je pourrais assurément citer une circonstance où l'un des subordonnés de M. Smith écrivit de ce bureau pour se plaindre de cette infirmité, dont il avait à souffrir dans l'exécution de son devoir.

M. *Holton*—Il y a donc eu correspondance à ce sujet ?

M. *Walsh*—Oui ; elle a eu lieu entre un des membres du personnel de M. Smith, mais elle n'a aucun rapport avec l'enquête actuelle.

M. *Holton*—Cette communication fut-elle faite aux commissaires ou à l'ingénieur en chef ?

M. *Walsh*—Si je m'en rappelle bien, c'était aux commissaires. Il y a quelques mois de cette correspondance, et elle n'a aucune affaire dans cette investigation.

M. *Holton*—Il y a néanmoins une correspondance écrite dans les archives que nous devrions avoir.

M. *Walsh*—Elle n'a réellement pas de rapport avec l'affaire des entrepreneurs. C'est tout simplement une plainte d'une des personnes employées aux travaux qui s'est crue maltraitée, et qui n'a rien à faire avec ce dont on s'occupe maintenant.

M. *Holton*—Alors, pourquoi en avez-vous parlé ?

M. *Walsh*—C'était seulement pour faire connaître le tempérament de M. Smith.

Sir *Francis Hincks*—Comme règle générale, je dois dire que ceux qui ont un tempérament fougueux.....

M. *Holton*—Ce qui ne se voit chez aucun de nous. (On rit.)

Sir *Francis Hincks* — Ce qui, malheureusement, se voit chez beaucoup d'entre nous, ceux-là, dis-je, ne sont pas toujours très empressés à admettre eux-mêmes cette infirmité.

M. Holton — Et voilà justement en quoi réside l'inconvenance de citer ce que l'on dit être une admission de *M. Smith*, quand on le sait éloigné de 3,000 milles, et incapable de répondre pour lui-même.

M. Mackenzie — J'ai cru que *M. Walsh* allait nous donner un échantillon du mauvais tempérament de *M. Smith*.

M. Walsh — Il n'a jamais eu de motif d'en faire montre à mon égard.

M. Mackenzie — Ainsi, sur ce point, toutes vos allégations se résument donc à dire qu'au lieu de discuter longuement avec les entrepreneurs, il se servait quelquefois d'un langage vigoureux qui mettait les interlocuteurs mal à leur aise.

M. Walsh — C'est certainement ce qu'il faisait.

M. Mackenzie — Savez-vous si aucune des cautions a fourni partie du capital ?

M. Walsh — Je l'ignore.

M. Mackenzie — Vous avez dit que les cautions s'étaient plaint verbalement sur le lieu des travaux, et ici à Ottawa. Étaient-elles alors dans l'habitude de surveiller les travaux ?

M. Walsh — Je ne puis dire qu'elles en avaient l'habitude. Je les ai rencontrés sur le lieu des travaux ; dans chaque cas j'ai mentionné ces cautions : MM. Fry et Holmes.

M. Mackenzie — Avez-vous compris qu'ils étaient là de passage ou constamment occupés aux travaux ?

M. Walsh — Je crois qu'ils étaient là de passage. Ainsi que vous le savez, ces deux messieurs sont engagés dans de grandes affaires à Québec. *M. Brydges* me fait souvenir que les cautions de Boggs et Cie., nous ont rencontrés là, l'année dernière, et qu'ils firent aussi des représentations. Ils pensaient que les entrepreneurs avaient droit à plus d'argent qu'ils n'en avaient reçu.

M. Mackenzie — Se plaindrent-ils aussi de *M. Smith* ?

M. Walsh — Oui. Je me souviens maintenant qu'ils croyaient pouvoir prétendre à une révision des prix en raison de ce qu'il y avait moins d'ouvrage à faire que d'après l'estimation. *M. Brydges* dit qu'ils portèrent aussi plainte contre *M. Smith*, mais je ne me rappelle plus à quel propos.

M. Holton — J'aimerais à faire quelques questions à *M. Fleming*. Je lui demanderai d'abord depuis combien de temps il connaît *M. Marcus Smith* ? Quelle est son idée sur ses capacités professionnelles, et si c'est sur sa recommandation qu'il a été nommé au poste qu'il occupait sur le chemin Intercolonial ?

M. Fleming — J'ai rencontré *M. Smith* pour la première fois il a plus de 15 ans, alors qu'il était le premier ingénieur du chemin de fer de Hamilton à Toronto. Je n'ai pas eu de rapport professionnel avec lui avant ces trois dernières années. Le sachant un homme de grande réputation et bien recommandé par tous ceux qui avaient eu affaire à lui, je l'engageai pour conduire certaines parties de l'exploration dans le voisinage de la rivière Restigouche, avant la nomination des commissaires. Lorsque la commission fut établie, et sur ma recommandation, il a été nommé ingénieur de district pour le district de Restigouche, lequel embrasse environ 130 milles.

M. Holton — Comment a-t-il rempli ses devoirs d'ingénieur de district pendant ces trois années ?

M. Fleming — Très-habilement.

M. Holton — Vous avez entendu le témoignage donné par le président de la commission ; eh ! bien, je vous demanderai si jamais vous avez entendu parler des plaintes proférées contre *M. Smith* par les entrepreneurs sur les deux sujets mentionnés, c'est à dire sur sa manière de préparer les estimations mensuelles et sur la violence de son tempérament. Je vous demande si jamais ces plaintes ont été portées à votre connaissance ?

M. Walsh — Ce n'est pas là une question relative aux estimations.

M. Holton — *M. Fleming* va y répondre ; il connaît tous les faits.

M. Fleming — La réponse la plus courte à faire est de dire que j'adhère au témoignage de *M. Walsh*, que je crois exact au fond.

M. Holton — Je vous ai demandé si jamais vous aviez entendu parler de ces plaintes ; si,

de quelque façon, ces plaintes vous avaient été soumises, et si vous aviez fait rapport sur l'un ou sur les sujets de ces plaintes.

M. *Fleming*—Ce n'étaient que des plaintes verbales; je n'ai jamais vu qu'ils aient fait de plaintes par écrit.

M. *Holton*—L'affaire vous-a-t-elle jamais été renvoyée, pour que vous fissiez rapport, soit verbalement ou par écrit.

M. *Fleming*—Je ne vous comprends pas complètement. De qu'elle affaire voulez-vous parler? Est-ce de la violence de tempérament?

M. *Holton*—Il a été dit que deux plaintes avaient été faites contre M. Smith,—l'une qu'il surestimait la somme de travaux exécutés, et que ses estimations se trouvaient en conséquence au préjudice de l'entrepreneur; et l'autre qu'il était d'une violence à rendre impossible la bonne harmonie entre lui et les entrepreneurs. Ainsi, ma question est à l'effet de savoir si l'une ou l'autre de ces plaintes a été portée devant vous comme ingénieur en chef, soit verbalement ou par écrit?

M. *Fleming*—Ces plaintes quant aux quantités m'ont été faites maintes fois. Les entrepreneurs, en général, se plaignaient de ne pas recevoir assez d'argent. J'ai essayé de connaître la cause de cela. Selon les entrepreneurs, cela était dû à l'insuffisance des estimations des ingénieurs pour les travaux restant encore à exécuter. Une fois, ils dressèrent un état indicatif de la quantité de travaux restant, selon eux, encore à faire, mais comme aucun homme de la profession n'avait aidé à dresser cet état, je n'y attachai que peu d'importance. Cependant, il fut envoyé à M. Smith, pour qu'il l'examinât. En même temps, lui fut demandé s'il s'était glissé quelques erreurs dans ses états, et si cela était, de les rectifier immédiatement. Quelque temps après, il répondit avoir reparcouru, non pas tous, mais les principaux items, et qu'il avait trouvé exacts ses états originaux.

M. *Holton*—Vous avez sans doute cette correspondance?

M. *Fleming*—Je ne crois pas l'avoir. J'ai envoyé les originaux à M. Smith.

M. *Holton*—A une précédente réunion du comité, je crois qu'il a été dit que les entrepreneurs n'avaient pas du tout préparé d'estimations; que c'était là une chose tout à fait inconnue du département.

M. *Walsh*—C'est à-dire, de faire des paiements sur les estimations des entrepreneurs.

M. *Holton*—Mais si jamais ces estimations furent soumises, elles ont dû l'être dans le but d'obtenir plus d'argent que l'on en pouvait avoir par les estimations de l'ingénieur. N'est-ce pas le cas?

M. *Walsh*—C'est très-probable; mais elles furent remises à l'ingénieur en chef, et renvoyées par lui à l'ingénieur de district.

M. *Holton*—(à M. *Fleming*)—Ainsi, la correspondance n'est pas déposée dans votre bureau?

M. *Fleming*—Non; je ne crois pas qu'il y en ait une copie à Ottawa. J'en suis parfaitement sûr.

M. *Holton*—En ce qui concerne votre département, où en est maintenant cette affaire des plaintes des entrepreneurs par rapport aux estimations qu'ils trouvaient trop basses?

M. *Fleming*—C'est là une plainte très-commune; je puis même dire qu'elle est universelle. Tous les mois et de toutes les parties de la ligne on se plaint qu'on ne reçoit pas assez d'argent.

M. *Holton*—Voulez-vous faire connaître les faits qui ont amené le déplacement de M. Smith? Quel ordre votre département a-t-il donné? M. Smith a été renvoyé de la ligne par suite de ces plaintes qui ont amené son déplacement. Je demande donc quel cours on a suivi.

M. *Fleming*—Il n'y a pas eu de changement; on a suivi le même système qu'auparavant.

M. *Holton*—En conséquence des plaintes portées contre M. Smith, n'a-t-on pas donné des instructions à son successeur.

M. *Fleming*—Aucune. Les instructions données au successeur de M. Smith étaient, au fond, les mêmes que celles qui lui ont été données quand il commença les travaux avec ces entrepreneurs.

M. *Holton*—Comme ingénieur d'une longue expérience, et d'après les faits de la démission ou déplacement d'un confrère, n'inférez-vous pas que ceux qui ont le pouvoir de

démètre ou de déplaçer doivent s'attendre à ce que son successeur suivra une ligne de conduite différente de celle suivie par la personne ainsi déplacée ou renvoyée à la suite de ces plaintes ?

M. *Fleming*—Je ne crois pas que sans de bien bonnes raisons l'on doive démettre un ingénieur. Il n'y a pas à dissimuler le fait du mécontentement de quelques uns des entrepreneurs contre M. Smith. Ce fait existait depuis longtemps, et les commissaires, le gouvernement et tout le monde désiraient voir cela cesser. M. Smith remplissait bien ses devoirs,—mais il est très possible à un homme de se bien acquitter sous ce rapport sans déplaire aux entrepreneurs. On proposa d'abord de faire un changement général. Il fut proposé que M. Hazlewood, l'ingénieur actuel du district du St. Laurent, remplacerait M. Light, que ce dernier remplacerait M. Smith, et que M. Smith irait à la place M. Hazlewood. Je m'opposai à ce changement à cause des difficultés qui en résulteraient. Cela aurait amené beaucoup de confusion, vu que chacun de ces ingénieurs connaissait parfaitement chaque partie du district dont il avait le contrôle. Il y avait quelque temps que j'avais beaucoup besoin d'un ingénieur de la capacité de M. Smith pour diriger les explorations du chemin de fer du Pacifique dans la Colombie Britannique, et je suggérai qu'il fut demandé d'aller là et qu'on lui donna un remplaçant aussi capable que lui. Ce qui fut fait.

M. *Langevin*—Quel était le caractère du remplaçant donné à M. Smith ? Était-il sévère ?

M. *Fleming*—Oui.

M. *Walsh*—Croyez-vous qu'il répondait à la description qui en a été faite ici comme étant un ingénieur au caractère pliant ?

M. *Fleming*—Bien au contraire.

M. *Holton*—Étant donné un homme d'un tempérament violent, chargé de la direction d'une exploration du désert de l'ouest, sur une étendue de 1500 ou 3,000 milles, et se trouvant par conséquent très éloigné de ses supérieurs, n'a-t-il pas un vaste champ où il peut donner cours à sa mauvaise humeur ?

M. *Fleming*—Le cas est bien différent.

M. *Mackenzie*—C'est vrai ; il est maintenant sur les bords du Pacifique. (On rit.)

M. *Fleming*—Là, il est chef ; là, il n'y a pas d'entrepreneurs.

M. *Holton*—Mais il y a des subordonnés. Est-ce que des hommes doués du tempérament particulier que l'on prête à M. Smith réservent leur mauvaise humeur seulement pour les entrepreneurs, ou, si quelquefois ils ne laissent pas voir dans leurs rapports avec des subordonnés et autres ? Serait-ce seulement avec des entrepreneurs qu'il se montre *rageur* ? (On rit.)

M. *Fleming*—Pas du tout. Je suis convaincu que si les entrepreneurs avaient eu affaire un peu plus longtemps avec M. Smith, ils l'auraient trouvé aussi bon qu'aucun autre ingénieur, et alors il est probable qu'ils n'y auraient pas eu autant d'objection.

M. *Holton*—Avez-vous correspondu avec M. Smith à ce sujet ?

M. *Fleming* remet au président certaine correspondance échangée entre lui et M. Smith.

M. *Mackenzie*—Avez-vous jamais eu quelque difficulté avec M. Smith par rapport à son prétendu caractère impatient ?

M. *Fleming*—Je n'ai vu qu'une fois M. Smith en colère, et cela pour une bagatelle—parce qu'on ne lui avait pas amené son cheval de bonne heure le matin (Rires). Je crois devoir à M. Smith de dire qu'il est très sincère, qu'il prend un profond intérêt dans toute chose qui peut lui être confiée, et qu'il perd quelquefois patience avec ceux qui ne voient pas les choses d'un même œil que lui.

M. *Holton*—M. le président voudra-t-il lire, dans l'ordre de leur date, les papiers transmis par M. Fleming ?

Le président dit que la première lettre est de M. Fleming à M. Smith, en date du 30 mars, et qu'elle offre un poste à M. Smith dans l'exploration du Pacifique.

M. *Holton*—Ce que j'ai demandé, c'est la correspondance relative à son différend avec les entrepreneurs.

M. *Fleming*—Il n'y a pas de correspondance publique sur ce point. Toute cette correspondance a trait à sa nomination pour la Colombie Britannique.

M. *Mackenzie*—Il paraît quelque peu étrange que vous lui ayez donné l'entier contrôle de tout le personnel des ingénieurs de l'exploration du Pacifique, après l'avoir démis d'une position inférieure sur l'Intercolonial pour cause de violence de tempérament. Cela ne vous paraît-il pas quelque peu dangereux, si cet homme est ainsi qu'on l'a représenté ?

M. *Fleming*—Non ; je n'attachais pas autant d'importance à la violence de son tempérament.

M. *Holton*—Puisqu'il n'y a pas de correspondance publique, peut être M. Fleming voudra-t-il faire connaître au comité quelle opinion manifesta M. Smith, s'il a eu occasion de converser avec lui au sujet des plaintes dont il a été l'objet sur le chemin Intercolonial.

M. *Fleming*—Bien des fois.

M. *Holton*—Comment envisageait-il ces plaintes ? Qu'a-t-il dit à leur sujet ?

M. *Fleming*—Il pensait que les entrepreneurs se trompaient grandement sur son compte. Selon lui, il les avait aidés légitimement et de son mieux, ce qu'ils paraissaient ne pas apprécier. Il va sans dire qu'il a dû être beaucoup froissé à l'idée d'être transféré dans quelque autre district, lui qui, depuis le commencement, avait pris intérêt à celui où il était.

M. *Holton*—Car, comme ingénieur-en-chef, vous l'aviez tout le temps soutenu dans son administration de ce district.

Sir *John Macdonald*—Comme de raison, il prenait pour une réflexion sur son compte toutes les observations qui pourraient être faites avant que les travaux fussent finis.

M. *Fleming*—Oui.

Sir *John Macdonald*—Et il n'aimait pas ça.

M. *Holton*—Je n'ai pas d'autres questions à faire ni d'autres témoins à appeler. S'il n'y a pas d'autres témoignages à entendre, je proposerai simplement, selon notre pratique ordinaire, qu'il soit fait rapport à la Chambre des témoignages entendus par le comité.

Cette proposition est adoptée.

RAPPORT.

Le Comité Spécial sur l'Ordre de renvoi ci-annexé a l'honneur de présenter ce qui suit pour son

PREMIER RAPPORT.

Votre Comité a préparé une série de questions à soumettre aux cultivateurs, meuniers et autres, à l'effet d'obtenir les renseignements sur le sujet de son enquête, et il les soumet à la considération de Votre Honorable Chambre.

Le tout respectueusement soumis.

F. JONES,
Président.

20 mai 1872.

QUESTIONS SOUMISES PAR LE COMITÉ SPÉCIAL SUR LES INTÉRÊTS AGRICOLES DU CANADA.

1. Quel effet les droits imposés sur les produits étrangers en avril 1870 et abrogés en mars 1871 ont-ils produit sur les intérêts agricoles ?

2. Comme il n'y a pas réciprocité avec les Etats-Unis dans l'échange du grain, des farines et des produits agricoles en général, pensez-vous qu'il serait dans l'intérêt du Canada de continuer à admettre en franchise les produits américains, quand les nôtres paient aux Etats-Unis un droit de 20 pour cent ?

3. Si vous optiez pour l'imposition de droits, quels seraient ceux que vous imposeriez sur les grains, ou quelle règle générale recommanderiez-vous de suivre pour l'imposition de ces droits ?

4. L'admission en franchise du blé-d'inde américain a-t-elle influé sur les prix des céréales communes dans votre pays ? Si oui, jusqu'à quel point ?

5. Etes-vous d'avis que la législature devrait protéger la culture de la betterave et la fabrication du sucre de betterave, et aussi la culture du lin et du tabac ? Quelles seraient, dans le cas affirmatif, les meilleures mesures à prendre pour arriver à cette protection ?

6. De quelle partie, du Canada ou des Etats-Unis, obtenez-vous vos approvisionnements de grain ? Quelle est la quantité moyenne que vous recevez par année et à quel objet est-elle employée ?

7. Où la plus grande quantité de vos farines est-elle réellement consommée, et quel est celui des marchés du Canada, de la Grande-Bretagne ou des Etats-Unis où vous vendez avec le plus d'avantage ? Dites la raison de cet avantage.

8. L'importation en franchise, et sans réciprocité, de la farine américaine, vous offre-t-elle, un désavantage sur les concurrents américains ? Si oui, faites connaître les raisons de ce désavantage.

9. Avez-vous trouvé que la mouture en entrepôt était avantageuse, praticable et juste pour tous les intéressés, et la recommanderiez-vous dans le cas de l'imposition d'un droit sur le blé étranger ?

10. Comme le droit *ad valorem* de 20 p. c., imposé aux Etats-Unis sur la farine contre le droit spécifique et fixe de 20 cents par boisseau de blé, opère généralement comme tarif différentiel au désavantage du meunier canadien, seriez-vous d'avis que le parlement du Canada imposât aussi des droits différentiels ?

RAPPORT.

Le Comité permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques, à l'honneur de présenter son

TREIZIEME RAPPORT.

Votre Comité a examiné le Bill (No. 65) pour incorporer la Compagnie de Chemin de Fer du Nord-Ouest de Manitoba,—et le Bill (No. 75) pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer des Mines d'Argent de la Baie-du-Tonnerre, et il est convenu de les rapporter avec plusieurs amendements.

Votre Comité a reçu un rapport de son greffier au sujet des grandes cartes. En conséquence de ce rapport, il a confié à un sous-comité le soin d'examiner le travail de ces grandes cartes en voie d'exécution, lequel a unanimement décidé de recommander l'emploi d'un dessinateur additionnel, afin que, sans retarder l'exécution de la carte des provinces Maritimes, les renseignements obtenus d'Ontario et Québec puissent être ajoutés aux cartes de ces dernières provinces.

Votre Comité soumet à la considération de votre honorable Chambre les rapports de son greffier et du sous-comité (auxquels il a adhéré), ainsi qu'une estimation de la somme qu'il faudra pour l'exécution de ces travaux pendant l'année expirant le 30 juin 1873, laquelle s'élève à trois mille trois cents dollars, et il recommande au gouvernement de la porter au budget supplémentaire.

Le tout, néanmoins, humblement soumis.

GEORGE ET. CARTIER,
Président.

Lundi, 10 juin 1872.

APPENDICE.

A l'Honorable président du
Comité Permanent des Chemins de Fer,
etc., etc., etc.,

Le greffier du comité à l'honneur de faire rapport au sujet des grandes cartes dont l'exécution a été confiée à sa direction.

Depuis la dernière session, le dessinateur a été constamment employé, sur la carte de la Nouvelle-Ecosse, à réduire et transférer les tracés pris du département des terres de la couronne à Halifax ; mais, comme il n'a pu, ainsi qu'on l'espérait, faire usage du pantographe, le travail a avancé lentement. Sur les 18 comtés de cette province, six sont terminés.

Avec le crédit dont il dispose et qui ne suffit qu'à l'emploi d'un seul dessinateur, le greffier reconnaît qu'il sera matériellement impossible de finir les cartes aussi tôt qu'on s'y attendait.

Il fera aussi remarquer qu'il sera nécessaire qu'un dessinateur soit employé pour la carte d'Ontario, car il y manque bien des choses aujourd'hui pour la compléter jusqu'à cette date.

Les tracés des comtés de la province de Québec ne sont pas encore revenus de la division du recensement du ministère de l'agriculture. Dès qu'on les aura reçus ils seront soumis à la révision des représentants de ces localités. Il sera de même nécessaire que cette carte soit corrigée et perfectionnée de manière à contenir toutes les augmentations notables survenues jusqu'à présent.

Depuis que ces cartes sont commencées, le territoire du Nord-Ouest et la Colombie Britannique sont entrés dans l'union et ce sera au comité de décider si, prochainement, il ne sera pas à propos de faire dresser les cartes de ces provinces sur une semblable échelle, afin d'en compléter la série.

Eu égard à ce qui précède, le greffier soumet humblement l'opportunité de nommer un sous-comité chargé de voir jusqu'à quel point les travaux sont avancés et de faire rapport au comité sur les mesures qu'il serait à propos de prendre pour faire achever ces cartes et sur l'aide additionnelle qu'il serait nécessaire de donner pour faire finir le plus tôt possible les cartes d'Ontario, de Québec et des provinces maritimes.

Cela dit, il lui reste à informer le comité que sur le crédit pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1871, il reste une somme de \$217.15, qui est, comme de juste, maintenant disponible.

Respectueusement soumis,

T. PATRICK,

Greffier du Comité.

1er Mai 1872.

CHAMBRE DU COMITÉ DES CHEMINS DE FER,

CHAMBRE DES COMMUNES,

OTTAWA, 10 juin 1872.

Aux membres du comité des Chemins de Fer.

Le sous-comité, chargé de voir où en est l'exécution des cartes des provinces maintenant en voie de compilation sous le contrôle du comité, a l'honneur de faire rapport qu'après un examen soigneux de la carte de la Nouvelle-Ecosse, à laquelle travaille actuellement le dessinateur, il a constaté que le travail était bien avancé, sur 18 comtés de cette province, six étant terminés. Pour faire cette carte sur la même échelle que les autres, il a été impossible de se servir du pantographe, et le travail a été, par conséquent, plus lent qu'on ne s'y attendait dans les commencements. Le temps qu'il faudra pour achever les cartes des provinces maritimes et faire celles des nouvelles provinces du Nord-Ouest, va exiger l'emploi de nouveaux dessinateurs, non seulement pour l'exécution de ces cartes, mais aussi pour ajouter à celles d'Ontario et de Québec, tous les nouveaux tracés de township, voies ferrées et villages faits jusqu'ici.

Dans ce but, votre comité soumet une plus forte estimation pour l'année expirant le 30 juin 1873, pour faire face aux dépenses nécessaires à l'obtention des renseignements nouveaux et des services d'un second dessinateur.

Estimation de la somme requise pour l'année expirant le 30 juin 1873, pour l'exécution des cartes des chemins de fer des provinces sous le contrôle du comité des chemins de fer :—

Une année de salaire pour deux dessinateurs et surveillance	\$2,835.00
Frais de route jusqu'à Halifax pour obtenir du département des terres de la couronne les détails non encore obtenus de huit comtés ; aussi, frais de route jusqu'à Québec et Toronto, pour obtenir les détails de nouveaux tracés de township, et de nouvelles voies ferrées qui ne se trouvent pas sur les cartes de ces provinces.....	375.00
Dépenses contingentes et matériaux.....	30.00
Montage des cartes de comté de la province de Québec.....	60.00
	<hr/>
	\$3,300.00

Signé au nom du comité, lequel adhère aux recommandations qui précèdent, par

CHARLES TUPPER,
Président.

INDEX

DU

CINQUIÈME VOLUME.

35 VICTORIA, 1872.

A CADIE, BANQUE D' :—Pétition pour un acte d'incorporation, 26. Rapport, de l'avis, 36. Bill, renvoyé à un comité, 81. Rapporté avec des amendements, 126. Considéré en comité; Rapporté; Passé, 154. Par le Sénat, avec un amendement, 182. Considéré et adopté, 207. S. R., 332. (35 Vic., c. 55.)

ACCIDENTS, COMP. D'ASSURANCE DU CANADA CONTRE LES :—Pétition pour un acte d'incorporation, rejetée pour la raison que le temps pour la recevoir est expiré, 128. Pétition demandant la permission de présenter une requête; Renvoyée au comité des Ordres permanents, 135. Rapport favorable, 150. Pétition reçue, 151. Rapport de l'avis, 159. Bill, renvoyé à un comité, 160. Rapporté avec des amendements, 172. Considéré en comité; Rapporté; Passé, 189. Par le Sénat, avec un amendement, 279. Considéré et adopté, 283. S. R., 333. (35 Vic., c. 105.)

ADDRESSES :

A SA MAJESTÉ :—relatives—

1. *Prince de Galles* :—De félicitation sur le retour à la santé de S.A.R. le prince de Galles; Du Sénat, 16. Adoptée; Adresse à Son Excellence le priant de la transmettre; Devant être grossoyée; Communiquée au Sénat, 24. Adoptée par le Sénat, 29. Message transmettant une dépêche en réponse, 214.

A SON EXCELLENCE :—relatives—

1a. *Appels* :—Demandant un état des appels au conseil privé de Sa Majesté de jugements rendus dans chacune des provinces, en 1869, 1870 et 1871, et du nombre de jugements rendus et des causes encore pendantes, 23. Voir *Documents*, 2.

2. *Arbitres fédéraux* :—Pour un état des décisions rendues par eux depuis la Confédération, et du montant de leurs salaires et frais de route, 30.

3. *Baie Verte, Canal de la* :—Pour copie du rapport et des estimations y relatifs, 160. Voir *Documents*, 7.

4. *Marchandises en transit* :—Pour copie de la correspondance au sujet des honoraires exigés par les officiers américains sur les marchandises et produits passant par les États-Unis, 74. Voir *Documents*, 9.

5. *Bossé, Juge* :—Pour copie de la correspondance avec le gouvernement de Québec et M. le juge Bossé au sujet de son refus de résider à Montmagny, 15. Voir *Documents*, 10.

6. *Cuvillon et Grenville, Canal de* :—Demandant copie des soumissions pour l'élargissement de ce canal, et des contrats, arrêtés du conseil et autres documents sur le sujet, 47. Voir *Documents*, 13.

ADRESSES—*Suite.*

7. *Cook, W.* :—Demandant la correspondance relative à sa démission comme garde-pêche de Bonaventure, 32. Voir *Documents*, 18.
8. *Côté, Charles* :—Demandant la correspondance et les documents relatifs au non paiement de la somme à lui adjugée par les arbitres officiels, 75.
9. *Côteau du Lac* :—Demandant toute correspondance avec les héritiers de Beaujeu au sujet de certains droits à un lot de l'artillerie désigné sous le nom de Fort du Côteau-du-Lac, 283.
10. *Invasion Féniennne* :—Pour copie de la correspondance avec le gouvernement impérial et des arrêtés du conseil relatifs aux réclamations résultant de cette invasion ; et du compte de Lord Tenterden contre la confrérie féniennne, 23. Voir *Documents*, 22.
11. *Pompes à Incendie* :—Pour un état des pompes à incendie à vapeur importées en 1870 et 1871, des droits qu'elles ont payés, et la correspondance, etc., relative à la remise de ces droits, 75.

Pêcheries :

12. Demandant copie des rapports du ministre de la marine et des pêcheries sur les pêcheries en 1869, des documents préparés pour l'Hon. M. Campbell, lors de sa mission en Angleterre,—et de certaines dépêches du gouverneur général antérieures à la haute commission mixte ; et de communications avec Sir E. Thornton, concernant la dépêche du ministre des colonies du 10 décembre 1870, 22. Voir *Documents*, 23.
13. Pour copie de la correspondance avec le gouvernement impérial à l'effet de porter devant le gouvernement le fait de l'enlèvement illégal, à Guysboro', (N.-E.), en septembre 1871, de la goëlette de pêche *C. H. Horton*, saisie pour infraction aux lois canadiennes relatives aux pêcheries, 34. Voir *Documents*, 25.
14. Demandant un état du poisson de toute sorte (frais ou salé), y compris les coquillages, exporté du Canada, et du poisson importé, 34.
15. *Hamilton et Port Dover, Chemin d'* :—Demandant copie des conditions de vente, et de toute correspondance et arrangements non encore produits, et de tous rapports sur la condition du chemin, 209.
16. *Havres, Lac Huron* :—Demandant copie des rapports, communications et pétitions relatifs aux havres du Port Elgin et Inverhuron, 166.
17. *Baie d'Hudson* :—Pour un état des droits de douane perçus à ses ports depuis 1868, 22. Voir *Documents*, 30.
18. *Immigration* :—Demandant un état des agents et autres employés du bureau de l'immigration nommés depuis le 1er janvier 1869, avec indication de leurs salaires, instructions et lieux où ils sont stationnés, 74.

Sauvages :

19. Pour copie de toute correspondance au sujet de la nomination d'un commissaire pour les Sauvages de Northumberland, N.-B., 35. Voir *Documents*, 31.
20. Pour copie de toute correspondance, depuis le 1er novembre 1871, relative à la conduite de chefs iroquois à Caughnawaga, 75. Voir *Documents*, 32.

Chemin de fer Intercolonial :

21. Pour copie de la correspondance concernant le pont du chemin de fer sur la rivière Miramichi, 22. Voir *Documents*, 37.

ADRESSES—*Suite.*

22. Pour un état, jusqu'à présent, des frais d'exploration et d'administration, y compris ceux des commissaires et du commissariat, 59. Voir *Documents*, 38.
23. Pour copie de toute correspondance avec le gouvernement impérial à l'effet d'obtenir une partie du chantier de S. M. à Halifax comme terminus de l'Intercolonial, 133. Voir *Documents*, 39.
24. Pour copie de toute correspondance avec les commissaires ou l'ingénieur en chef sur des matières se rattachant à la construction du chemin de fer, ou à la nomination ou démission d'aucun ingénieur ou employé, 133.
25. Demandant copie de toutes les estimations pour nivellement, maçonnerie et ponts de chaque section ou de contrat, soumises aux commissaires par l'ingénieur en chef, ou à l'ingénieur en chef par les ingénieurs de district, 131.
26. *Phares*.—Pour copie des soumissions pour la fourniture de l'huile de charbon, pour 1870, 1871 et 1872, et des rapports des inspecteurs des échantillons de cette huile, 132. Voir *Documents*, 41.
27. *Lisgar, Baron*.—Exprimant que le pays regrette sa retraite comme gouverneur-général, et le félicitant sur les avantages qui sont résultés de son administration du gouvernement du Canada : Ordonnée ; Rapportée ; Devant être grossoyée ; Communiquée au Sénat ; 292. Adoptée par le Sénat, 318.
28. *Fabricants de bois*.—Demandant le tarif des honoraires exigés d'eux en vertu des Statuts refondus du Canada, ch. 46, pour spécifications, et alloués aux inspecteurs-mesureurs, etc., 160. Voir *Documents*, 42.
- Manitoba* :
29. Pour copie de la correspondance avec le lieutenant-gouverneur et M. McMicken, commissaires des terres, au sujet des octrois et ventes de terres dans cette province, 14.
30. Pour copie de la correspondance avec le même au sujet de l'invasion de Manitoba par les fénians et des rapports du lieutenant-gouverneur avec Louis Riel, 15. Voir *Documents*, 47.
31. Pour copie de la loi électorale et de la loi de la Cour Suprême édictées à la dernière session de la législature de Manitoba, 132. Voir *Documents*, 48.
32. Pour un état détaillé de toutes les réclamations résultant de l'insurrection de 1869-70 mentionnées dans le rapport de M. Johnson, avec les témoignages, correspondance et instructions y relatifs, 208. Voir *Documents*, 49.
33. Pour un état détaillé de la réclamation du Dr. Sobultz résultant de l'insurrection, et instructions et correspondance y relatives, 161. Voir *Documents*, 51.
34. Pour copie des commissions nommant l'Hon. F. G. Johnson, juge de la Cour Supérieure de Québec, recorder et lieutenant-gouverneur de Manitoba ; du document révoquant la dernière nomination, et de la nomination, et de la commission de T. K. Ramsay, comme juge suppléant de la Cour Supérieure, Québec, 209.
35. *Minutes*.—Pour copie de la correspondance concernant les armements et munitions achetés du gouvernement impérial par le Canada, 203.
36. *Montréal, Havre de*.—Pour copie de la correspondance relative à l'interruption de certains travaux d'amélioration à la pointe du Moulin-à-Vent, 208.

ADRESSES—*Suite.*

37. *Lac Mud* :—Pour la correspondance et les rapports relatifs à la construction d'une digue à l'embouchure de ce lac dans Bedford, en 1871, 134. Voir *Documents*, 54.
38. *Nouveau-Brunswick* :—Pour copie de la correspondance, pétitions, arrêtés du conseil, etc., relatifs à la loi scolaire de cette province, 60. Voir *Documents*, 55.
39. *Territoire du Nord-Ouest* :—Pour copie de la correspondance avec le lieutenant-gouverneur Archibald, au sujet de l'introduction de liqueurs, armes et munitions par des étrangers dans ce territoire, etc., 161. Voir *Documents*, 56.
40. *Nouvelle-Ecosse* :—Pour copie de la correspondance avec le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse ou des percepteurs de douane, relative à la protection du revenu dans les havres de cette province, 165.

Ontario :

41. Pour copie de toute correspondance concernant le partage du surplus de la dette entre Ontario et Québec, l'arbitrage et les questions qu'il a soulevées, etc., 34. Voir *Documents*, 58.
42. Pour copie de la correspondance avec le gouvernement d'Ontario concernant la frontière ouest de cette province, depuis le 16 mai dernier, 284.

Chemin de fer du Pacifique :

44. Pour un état des frais d'exploration jusqu'à cette date, 32.
45. Pour copie des instructions, correspondance et rapports au sujet des divisions B, C, D et E du relevé, etc., 47. Voir *Documents*, 61.
46. *Parlement, Réunion du* :—Pour copie de toute correspondance avec le gouvernement impérial quant à l'époque de la réunion du Parlement du Canada pour 1872, 35. Voir *Documents*, 62.
47. *Paspébiac, Havre de* :—Pour copie de la correspondance, rapports et plans à l'effet d'en faire un havre d'hiver en correspondance avec l'Intercolonial, 74. Voir *Documents*, 63.
48. *Pilotes* :—Pour copie de la correspondance avec la chambre de commerce d'Angleterre, à l'effet d'admettre les pilotes du St. Laurent à subir un examen comme capitaines de navire, 283. Voir *Documents*, 65.
49. *Charrues* :—Pour un état des charrues à double soc entrées à Guelph en payant le droit, et du nombre entrées en franchise, etc., 59. Voir *Documents*, 66.
51. *Port Colborne* :—Pour copie des soumissions reçues pour l'approfondissement de ce havre. l'année dernière, 132. Voir *Documents*, 67.

Postes :

52. Pour copie de la correspondance avec le maître de poste d'Halifax au sujet de la disparition de lettres chargées de son bureau, 35. Voir *Documents*, 70.
53. Pour copie des pétitions, correspondance et rapports relatifs à l'établissement d'un service postal quotidien entre Joliette, St. Ambroise de Kildare et Ste. Mélanie d'Aillebout, 74. Voir *Documents*, 71.

ADRESSES—*Suite.*

54. Pour copie des soumissions pour le chauffage du bureau de poste de Québec, et des rapports et arrêtés du conseil à ce sujet, 134. Voir *Documents*, 72.
55. *Impressions publiques*:—Pour copie des comptes payés ou reçus pour impressions confidentielles et des départements, avec les arrêtés du conseil y relatifs, et les comptes pour reliure, 22. Voir *Documents*, 74.

Officiers publics :

56. Pour un état des sommes payées à des employés publics pour travail surnuméraire pendant l'année expirée le 30 juin 1871, 33.
57. Pour un état des sommes portées en compte dans le département de la justice comme frais ou créances en souffrance pour terres de l'artillerie vendues, 33.
58. Pour un état des salaires et des allocations payés dans chacun des départements à Ottawa pour l'année expirée le 31 mars 1872, 33. Voir *Documents*, 17.

Québec :

59. Pour copie de toute correspondance avec le gouvernement de Québec, depuis le 1er janvier 1871, au sujet de l'administration de la justice dans cette province, 23. Réponse, 129.
60. Pour copie de toute correspondance avec le même sur la nécessité de nommer un juge domicilié dans chaque district judiciaire de Québec, 116. Réponse, 129.
61. Pour copie de toute correspondance et renseignements au sujet des divisions électorales à établir dans cette province en vertu de l'acte 34 Vic., c. 20 (chacune devant être limitée à 200 électeurs), etc., 133. Réponse, 160.
62. *Fyl ind, G. H.*:—Pour copie de la correspondance et des dépêches relatives à sa réclamation contre le gouvernement, et de l'opinion du ministre de la justice ou de la décision du conseil privé, 208.
63. *Ste. Claire, Battures de*:—Pour copie des rapports de l'ingénieur, arrêtés du conseil et correspondance concernant la position du canal construit sur ces battures par le gouvernement des États-Unis, 15. Voir *Documents*, 78.
64. *St. Jean, Rivière*:—Pour copie des rapports de M. Perley sur l'amélioration de cette rivière près des battures d'Oromocto, 33. Voir *Documents*, 79.
65. *Ecluse de St. Ours*:—Pour copie de la correspondance avec le contrôleur concernant la rémunération des employés de cette écluse, 226.
66. *Sarnia*:—Pour copie de la correspondance relative au lot 51, réserve des Sauvages à Sarnia, etc., 132. Voir *Documents*, 80.
67. *Matelots*:—Pour copie de toute correspondance depuis le 1er juillet 1869, au sujet de l'embauchage, de l'engagement et de la désertion des matelots, 133. Voir *Documents*, 82.

Saisies :

68. Pour copie de toute correspondance et télégrammes concernant la saisie d'une quantité de marchandises appartenant à J. Hamel et Frères, Québec, 74. Voir *Documents*, 83.

ADRESSES—*Suite.*

69. Pour copie de la correspondance, rapports et arrêtés du conseil concernant la saisie, par les États-Unis, d'un remorqueur et d'une barge appartenant à Hiram Little, de Wallaceburgh, Kent, et naviguant dans les eaux canadiennes, 132.
70. *Machines à coudre* :—Pour un état des machines à coudre entrées entre le 1er juillet 1867 et le 1er avril 1872, avec le prix de facture et les droits perçus, 134.
71. *Shippegon, Goulet de* :—Pour copie de toute correspondance, arrêtés du conseil, plans, estimations, etc., au sujet de l'approfondissement de ce goulet, 152. Voir *Documents*, 84.
72. *Navigation* :—Pour un état des navires naviguant à l'intérieur d'Ontario et de Québec en 1871, 131.
73. *Monnaie d'argent* :—Pour un état de la monnaie américaine retirée de la circulation par l'initiative du gouvernement, etc., 35.
74. *Sorel* :—Pour copie de la réclamation de Paul Hus Lemoine et Augustin Lemoine relative à la vente d'un lot dans la 3^{me} concession nord-ouest, rivière du Pot-au-Beurre, paroisse de Sorel, et de toute correspondance, rapports, mémoires de frais, etc., y relatifs, 317.
75. *Discours du Trône* :—En réponse au discours du trône à l'ouverture de la session; Ordonnée, 9. Rapportée, 11. Adoptée, devant être grossoyée; Devant être présentée par les ministres, 13. Message en réponse, 18.
76. *Thames et Sydenham, Rivières* :—Pour copie de tous les plans, rapports et contrats relatifs à l'amélioration de ces rivières, depuis 1867, 74. Voir *Documents*, 91.
77. *Traité de Washington* :—Pour copie de la correspondance avec le gouvernement impérial concernant la nomination d'un ministre du gouvernement canadien comme membre de la Haute commission mixte, 23. Réponse, 45. Pas imprimée, 72.
78. *Rapports sur la température* :—Pour copie de la correspondance avec le gouvernement des États-Unis et des particuliers en Canada, concernant les observations météorologiques, etc., 134. Voir *Documents*, 95.
79. *Welland, Canal* :—Pour copie des rapports de l'ingénieur sur les excavations nécessaires pour atteindre le niveau du lac Érié, etc., 132. Voir *Documents*, 96.
80. *Antilles* :—Pour copie de toute correspondance, mémoire, rapports et arrêtés du conseil depuis le 1er juillet 1867, au sujet des relations commerciales entre le Canada et les Antilles, 152. Voir *Documents*, 97.
- Windsor et Halifax, Compagnie de chemin de fer de* :
81. Demandant la correspondance, y compris les mémoires, protêts ou arrangements, relatifs à l'usage, par cette compagnie, du chemin de fer du gouvernement entre Windsor et Halifax, 19. Voir *Documents*, 99.
82. Pour un rapport relatif à la mort d'Albert Trider, employé du dit chemin de fer; et un état des accidents arrivés sur ce chemin l'année dernière, 19. Voir *Documents*, 98.
- AGRICULTURE :—Comité spécial chargé de s'enquérir de la condition des intérêts agricoles en Canada; Devant faire rapport de temps à autre, 42. PREMIER RAPPORT, 129. (App. No. 3.) Voir *Documents*, 1.

AJOURNEMENTS :—Voir *Chambre des Communes*.

AMÉLIORATIONS, COMPAGNIE CANADIENNE D' :—Pétition pour un acte constitutif, 114. Rapport de l'avis, 125. Bill; renvoyé à un comité, 159. Rapporté avec des amendements, 226. Considéré en comité; Rapporté; Passé, 245. Par le Sénat, 318. S. R., 333. (35 Vic., c. 110.)

AMENDEMENTS :—Voir *Questions*.

ANCHOR, COMP. D'ASSURANCE MARITIME DITE :—Pétition pour un acte constitutif, 80. Rapport de l'avis, 87. Bill; Renvoyé à un comité, 88. Rapporté avec des amendements, 136. Considéré en comité; Rapporté; Passé, 154. Par le Sénat, 219. S. R., 332. (35 Vic., c. 103.)

ANTICOSTI, COMPAGNIE D' :—Pétition pour un acte constitutif, 51. Rapport spécial quand à l'avis, 61. Bill; Renvoyé à un comité, 73. Rapporté avec des amendements, 181. Considéré et amendé en comité; Rapporté, 208. Amendements adoptés, 228. Renvoyé de nouveau à un comité général et de nouveau amendé; Rapporté; Passé, 244. Par le Sénat, avec des amendements; Considérés et adoptés, 311. S. R., 334. (35 Vic., c. 15.)

ANTIGONISH, HAVRE D' :—Pétition demandant de l'aide pour approfondir ce havre; réjetée parce qu'elle n'est pas recommandée par la couronne, 68.

ANTILLES :—Pétitions demandant l'établissement d'une ligne de paquebots-poste entre le Canada, les Antilles et le Brésil. Cap Rosier, 250. Cap Cove (N. E.), 67. Carleton (Bon.), 165. Baie de Gaspé, 99. L'Anse à Grisfonds, 165. Mana, 180. McGie, B., et autres, 180. Montgomery, R. H., et autres, 114. Oatman, G., et autres, 180. Paspébiac, 180. Percé, 57. Québec (Prov.), 108. Restigouche, 165. Rivière au Renard, 165. Robitaille, T., et autres, 108. Ste. Anne des Monts, 41. Chambre de commerce de Toronto, 96. Bourse des céréales de Toronto, 66. York (Gaspé), 82. Voir *Documents*, 97. *Adresses*, 80.

APPELS :—Bill pour étendre le droit d'appel aux matières criminelles, et pour d'autres fins, 32. Ordre pour la 2^{me} lecture, rescindé, 320. Voir *Documents*, 2. *Adresses*, 1a.

ACQUEDUCS, COMPAGNIE CANADIENNE D' :—Pétition pour un acte constitutif, 40. Rapport de l'avis, 61. Bill; Renvoyé à un comité, 72. Rapporté avec des amendements, 109. Renvoyé à un comité général, 120. Considéré et amendé; Rapporté; Réimprimé tel qu'amendé, 130. Amendements; Adoptés, 165. Passé, 175. Par le Sénat, avec des amendements, 251. Considérés et adoptés, 252. S. R., 332. (35 Vic., c. 114.)

ARBITRES FÉDÉRAUX :—Voir *Documents*, 3. *Adresses*, 2.

ARCHER, JOSEPH E. :—Sa pétition demandant qu'un brevet lui soit accordé pour le métier à tisser et tricoter Hollen-Roberts, 40. Rapport de l'avis, 61. Bill; Renvoyé à un comité, 62. Rapporté avec des amendements, 203. Motion pour deuxième lecture; Débats sur icelle ajournés, 255. Rejetée, 277. Honoraire remis, 320.

ARMES :—Bill pour étendre la loi quant au port d'armes dangereuses, 32. Question de deuxième lecture, rejetée, 226.

ASSURANCE AGRICOLE DU CANADA, COMP. D' :—Pétition pour un acte constitutif, 82. Rapport de l'avis, 87. Bill; Renvoyé à un comité, 100. Rapporté avec des amendements, 172. Considéré en comité; Rapporté; Passé, 189. Par le Sénat, avec des amendements; Considérés et adoptés, 265. S. R., 333. (35 Vic., c. 34.)

ASSURANCE MARITIME ET CONTRE LE FEU, COMP. CANADIENNE D' :—Pétition par un acte constitutif, 58. Rapport de l'avis, 61. Bill; Renvoyé à un comité, 63. Rapporté avec des amendements, 136. Considéré en comité; Rapporté; Passé, 153. Par le Sénat, avec des amendements; Considérés et adoptés, 241. S. R., 332. (35 Vic., c. 100.)

ASSURANCE MUTUELLE SUR LA VIE, DU CANADA :—Pétition pour des amendements à sa charte, 57. Rapport de l'avis, 61. Bill; Renvoyé à un comité, 63. Rapporté, 114. Considéré en comité; Rapporté; Passé, 131. Par le Sénat, 183. S. R., 332, (35 Vic., c. 101.)

ASSURANCE, COMPAGNIES D' :—Voir *Documents*, 8, 35.

ASSURANCE DE L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE, COMP. D' :—Pétition demandant l'autorisation d'augmenter son capital et d'autres amendements à sa charte, 31. Rapport spécial sur l'avis, 51. Bill; Renvoyé à un comité, 52. Rapporté avec des amendements, 114. Considéré en comité; Rapporté; Passé, 130. Par le Sénat, 219. S. R., 332. (35 Vic., c. 98.)

AVARIES, AJUSTEURS DES :

1. Bill pourvoyant à la nomination d'ajusteurs d'avaries dans les principaux ports canadiens, 83. Ordre pour la deuxième lecture, rescindé, 284.

2. Pétitions en faveur :—De la chambre de commerce de la Puissance, 40. De la chambre de commerce de Montréal, 99. De la chambre de commerce de Québec, 180.

BAIE D'HUDSON (Droits de Douane) :—Voir *Documents*, 30. *Adresses*, 17.

BAIE D'HUDSON, COMP. DE LA :

1. La Chambre décide de se former en comité pour pourvoir à ce que l'intérêt de l'emprunt de £300,000 sterling pour payer la compagnie prenne rang avec le principal et soit porté au débit du fonds consolidé de revenu, etc., 182. Prise en délibéré; Rapport d'une résolution; Bill présenté, 198. Voir *infra*, 2.

2. Bill pour amender l'acte concernant l'emprunt à faire pour payer une certaine somme à la compagnie de la Baie d'Hudson; Ordonné, 198. Présenté, 199. Renvoyé à un comité général; Considéré; Rapporté; Passé, 258. Par le Sénat, 318. S. R., 333. (35 Vic., c. 5.)

BAIE GEORGIENNE, CANAL DE LA :—Voir *Huron et Ontario, Canal*.

BAIE-VERTE, CANAL DE LA :—Voir *Documents*, 7. *Adresses*, 3.

BALLOTAGE :—Voir *Elections*, 2.

BANQUE CENTRALE DU N.-BRUNSWICK :—Pétition demandant un acte autorisant le président et les directeurs de régler les affaires de cette banque, 82. Rapport spécial sur l'avis, 264. Bill; Renvoyé à un comité; 60^{me} règle suspendue, 265. Rapporté, 291. Considéré en comité; Rapporté; Passé, 294. Par le Sénat, avec un amendement, 325. Considéré et adopté, 326. S. R., 334. (35 Vic., c. 57.)

BANQUE, COMMERCE DE :

1. Bill pour rectifier une erreur cléricale dans la 72^{me} section de l'acte relatif aux banques, et pour permettre aux banques de recevoir les épargnes de mineurs et autres; Ordonné, 38. Présenté, 39. Renvoyé à un comité, 64. Rapporté avec des amendements; Considéré en comité; Rapporté; Passé (comme acte pour amender l'acte relatif aux banques et au commerce de banque), 140. Par le Sénat, avec des amendements; Considérés et adoptés, 202. S. R., 332. (35 Vic., c. 8.)

BANQUE, COMMERCE DE :—Suite.

2. Nomination du comité permanent des banques et du commerce, 14, 18, 24. Bills à lui renvoyés, 27, 42, 46, 52, 58, 59, 63, 65, 73, 80, 81, 88, 100, 101, 104, 106, 108, 116, 127, 129, 137, 150, 159, 196, 265. PREMIER RAPPORT, relatif au quorum ; Quorum devant être de neuf, 32. SIXIÈME RAPPORT, recommandant que le temps de l'affichage des bills soit réduit à 3 jours ; Ordonné en conséquence, 172. HUITIÈME et NEUVIÈME RAPPORTS, recommandant la remise de l'honoraire sur certains bills ; Honoraire remis, 226, 247. AUTRES RAPPORTS sur divers bills, 96, 100, 114, 136, 172, 216, 226, 247, 291.

Voir *Documents*, 4.

BANQUES D'ÉPARGNE :

1. La Chambre décide de se former en comité au sujet du surplus des banques d'épargne de St. Jean et de Northumberland et Durham, et de certaines dispositions de l'acte du commerce de banque, etc., 23. Prise en délibéré, 28. Rapport de 4 résolutions ; Amendement proposé et rejeté ; Résolutions adoptées ; Bills présentés, 38. Voir *infra*, 2. *Banque, Commerce de*, 1. *Bills fédéraux. Dette publique.*

2. Bill pour amender les actes des banques d'épargne du gouvernement et permettre l'emploi du surplus de recettes des banques d'épargne de St. Jean et de Northumberland et Durham à des fins locales sous le contrôle des directeurs de ces banques ; Ordonné, 38. Présenté, 39. Renvoyé à un comité général, 55. Résolution (*supra*, 1) renvoyée à ce comité ; Bill considéré et amendé ; Rapporté, 126. Passé, 140. Par le Sénat, 175. S. R., 332. (35 Vic., c. 9.)

Voir *Documents*, 81.

BANQUE MARITIME. (ST. JEAN) :—Pétition pour un acte constitutif, 30. Rapport de l'avis, 87. Bill ; Renvoyé à un comité, 88. Rapporté avec des amendements, 136. Considéré en comité ; Rapporté ; Passé, 154. Par le Sénat, avec un amendement, 183. Considéré et adopté, 206. S. R., 232. (35 Vic., c. 58.)

BANQUE VILLE-MARIE :—Pétition demandant l'autorisation de présenter une pétition après l'expiration du temps prescrit ; Renvoyée au comité des ordres permanents ; 60^{me} règle suspendue, 181. Rapport favorable, 196. Pétition présentée et lue, 195. Bill ; Renvoyé à un comité, 196. Rapporté avec des amendements, 226. Considéré en comité ; Rapporté ; Passé, 246. Par le Sénat, 318. S. R., 333. (35 Vic., c. 51.)

BAPTÊMES :—Voir *Documents*, 6.

BEAVER, COMP. D'ASSURANCE MUTUELLE DITE :—Voir *Documents*, 8.

BERNARD, MAJOR :—Pétition du Major Bernard, de Douglas Town, demandant une pension en récompense de ses services militaires, rejetée à raison de ce qu'elle n'a pas été recommandée par la Couronne, 68.

BESTIAUX :—Voir *Grain*.

BETTERAVE, SUCRE DE :—Voir *Bonnement*, 2.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT :—Comité collectif de la :—Membres des Communes devant en faire partie, 24. Membres du Sénat, 29. Voir *Documents*, 40.

BIG CREEK (Lac Erié) :—Pétition demandant de l'aide pour faire déboucher cette rivière dans le lac Erié, etc. etc., rejetée à raison de ce qu'elle n'est pas recommandée par la Couronne, 180.

BILLETS :—Voir *Lettres de change*.

BILLETS FÉDÉRAUX :

1. Résolution rapportée d'un comité général à l'effet d'amender l'acte relatif à l'émission des billets fédéraux en prescrivant que la somme en sus de \$9,000,000 sera déposée entre les mains du receveur-général, partie en espèces, partie en dépôts de banque ; Amendement—qu'il est inopportun de confier au gouvernement le pouvoir d'effectuer de forts emprunts à toute banque, etc., rejeté, 38. Bill présenté, 39. Voir *infra*, 2.

2. Bill pour amender l'acte réglant l'émission des billets fédéraux ; Ordonné ; Présenté, 39. Renvoyé à un comité général, 55. Considéré ; Rapporté, 65. Motion pour 3^{me} lecture ; Amendement—qu'il est inopportun d'autoriser une émission illimitée de billets fédéraux, quand la réserve de 20 p. c. en espèce est si insuffisante, rejeté ; Amendements pour renvoyer de nouveau le bill à un comité général, à l'effet de pourvoir à ce que pour toute somme de billets en sus de \$12,000,000, le gouvernement gardera en espèces piastre pour piastre, tel que voulu par l'acte original, rejetés ; Bill passé, 89. Par le Sénat, avec des amendements ; Considérés et adoptés, 152. S. R., (35 Vic., c. 7.) Voir *Documents*, 19.

BILLS :

1. Bills concernant l'emploi de deniers publics, etc. ; Résolutions adoptées et bills présentés en conséquence, 53, 171, 188.—Amendant des actes, 89.—Autorisant une hypothèque pour gages, etc., 167.—Bills accordant de l'aide, autorisant des honoraires ou concernant l'impôt, etc. ; Bill présenté, résolution adoptée ensuite et renvoyée au comité du bill, 170.

2. Motion pour 2^{me} lecture, rejetée, 229, 277.

3. Deuxième lecture remise à trois ou six mois, 157, 158, 161, 163, 167, 227, 232, 256.

4. Ordre pour 2^{me} lecture, rescindé, 161, 281, 320.—Et bill renvoyé au comité des impressions, 321.

5. Renvoyés de nouveau à un comité, 183, 244, 327, 328.

6. Amendés en comité général, rapportés et amendements adoptés de suite, 127.—Et lus la 3^{me} fois de suite, 118, 259.—Considération des amendements remise à une autre séance, 130, 166, 170, 183, 208, 257.

7. Réimprimés tel qu'amendés en comité général, 139, 171.—Nombre additionnel imprimé après présentation, 265.

8. Passés sans renvoi à un comité, 40, 127, 171.

9. Amendés par le Sénat ; considération des amendements remise à un autre jour, 81, 225.—Considérés et adoptés de suite, 152, 202, 295, 302, 311.

10. Amendements du Sénat modifiés, 244.

11. Bills du Sénat, 44, 152, 161, 167, 182, 202, 244.

12. Amendés, 199, 254, 314, 323.

13. Amendements des Communes modifiés par le Sénat, 324.

14. Bill du Sénat décrétant l'imposition de droits d'exciise, 244. Résolution imposant ces droits adoptée et renvoyés au comité général du bill, 235. Voir *Propriété littéraire*, 1, 2.

15. Reccvant la sanction royale, 331.

16. Réservés, 334.

BILLS PRIVÉS :

1. Nomination du comité permanent des bills privés, 14, 18, 24. Bills à lui renvoyés, 31, 37, 52, 62, 73, 83, 88. PREMIER RAPPORT, relatif au quorum ; Quorum devant être de sept, 26. SEPTIÈME RAPPORT, recommandant que la période de l'affichage des bills soit réduite à 3 jours ; Ordonné en conséquence, 172. AUTRES RAPPORTS sur différents bills, 82, 96, 103, 109, 128, 172, 181, 203.

2. Rapport du comité des ordres permanents faisant connaître les moyens qu'il a pris pour rectifier les irrégularités dans les avis, 136.

3. Prolongation du temps pour recevoir des pétitions, bills privés et les rapports sur iceux, 62.

4. Pétitions rejetées après l'expiration du temps de leur réception, 128.

5. Pétitions demandant l'autorisation de présenter des pétitions pour bills privés après l'expiration du temps prescrit pour leur réception ; Renvoyées au comité des ordres permanents, 135, 181. Rapport de ce comité recommandant qu'il soit fait droit à ces requêtes, adopté, 151, 196.

6. Ordres du jour pour bills privés appelés à l'heure indiqués en vertu de la 19^{me} règle remplaçant les affaires alors devant la Chambre, 153.

7. 60^{me} règle (relative à l'avis que les comités de ces bills doivent donner) suspendue à l'égard d'un bill, 159.

8. Sur la recommandation de deux comités, la période pour la signification de l'avis ci-dessus est réduite à 3 jours pour le reste de la session, 172.

9. 51^{me} règle (relative à l'avis pour pétitions) suspendue en certains cas, 106, 159.

10. Honoraires de bills privés remboursés, 151, 320.—Sur la recommandation de comités, 227, 247.

11. Rapport du comité d'un bill privé annonçant que ses promoteurs ont décidé de ne pas procéder davantage, 247.

12. Bills privés rapportés et inscrit à l'ordre le même jour pour considération en comité, 251, 280, 291.

BONNEMENT; EMILE :

1. Pétition d'E. Bonnement, chevalier de la légion d'honneur, demandant un acte de naturalisation, 76. L'avis non exigé, 80. Bill ; Renvoyé à un comité, 83.

2. Pétition du même, demandant un acte exemptant de l'impôt pendant 15 ans le sucre de betterave fabriqué par lui dans la province de Québec, 325.

BOSSÉ, M. LE JUGE :—Pétition demandant qu'il soit tenu de résider à St. Thomas de Montmagny, 109. Voir *Documents*, 10. *Adresses*, 5.

BOWKER, JOHN :—Sa pétition, demandant qu'il soit indemnisé des frais qu'il a encourus pour construire une passe migratoire sur sa digue de moulin ; Rejetée comme non recommandée par la couronne, 128.

BREFFS :—Voir *Elections*, 5.

BREVETS D'INVENTION :

1. La chambre se forme en comité sur l'opportunité d'amender et refondre les lois y relatives; Rapport d'une résolution; Bill présenté, 89. Voir *infra*, 2.

2. Bill concernant les brevets d'invention; Ordonné; Présenté; Renvoyé à un comité général; Résolution (*infra* 1) à lui renvoyée; Considéré et amendé; Rapporté, 127. Motions pour renvoyez de nouveau le bill à un comité général, rejetées; Passé, 252. Par le Sénat avec des amendements; Considérés et adoptés, 312. S. R., 333. (35 Vic., c. 26.)

3. Pétitions pour des amendements à la loi des brevets :—D'Ailsa Craig, 66. Brantford, 109. Clinton, 31. Dessaulles, Hon. L. A., et autres, 80. Joliette, 40. Labelle, Rév. A., et autres, 99. Logan, Sir W. E., et autres, 19. L'Orignal, 57. Québec (cité), 57. Québec (Province) 40, 82. St. Hilaire, 57. St. Jean (Québec), 31.

BUDGET :—Voir *Gouverneur-Général*, 10.

CAFÉ :—Voir *Thé*.

CAMPBELL, HON. M. :—(Mission en Angleterre) :—Voir *Documents*, 23. *Adresses*, 12.

CANADA CENTRAL, COMP. DU CHEMIN DE FER DU :—Pétition pour des amendements à sa charte, 31. Rapport de l'avis, 36. Bill; Renvoyé à un comité, 51. Rapporté avec des amendements, 226. Considéré en comité; Rapporté; Passé, 246. Par le Sénat, 324. S. R., 334. (35 Vic., c. 68.)

CANADA ET DE TERRENEUVE, COMP. DE PÊCHE AU PHOQUE DU :—Pétition pour un acte constitutif, 41. Rapport de l'avis, 61. Bill; Renvoyé à un comité, 73. Rapporté avec des amendements, 108. Renvoyé à un comité général; Considéré; Rapporté; Passé, 120. Par le Sénat, 183. S. R., 332. (35 Vic., c. 112.)

CANADA ET DE NEW-YORK, COMP. DU PONT ET TUNEL DU :—Pétition pour un acte constitutif, 99. Rapport de l'avis, 105. Bill; Renvoyé à un comité, 196. Rapporté avec des amendements, 255. Considéré en comité; Rapporté; Passé, 278. Par le Sénat, 323. S. R., 334. (35 Vic., c. 88.)

CANAUX :—La chambre décide de se former en Comité sur la question de l'agrandissement des canaux, etc., 54. Pris en délibéré; Rapport d'une série de résolutions, déclarant que sans retard le gouvernement doit faire améliorer et agrandir les canaux conformément aux recommandations du rapport de la commission des canaux, et construire un canal reliant le golfe St. Laurent à la Baie de Fundy; Adoptées, 220. Voir *Chemins de fer*.

CARILLON ET GRENVILLE, CANAL DE :—Pétition des habitants d'Argenteuil, se plaignant des dommages faits à leurs propriétés en prenant une aussi grande quantité d'eau de la rivière du Nord pour alimenter le canal, 44. Voir *Documents*, 13. *Adresses*, 6.

CARTES DES PROVINCES :—Rapport de progrès des cartes des chemins de fer des provinces, 279. (App. No. 4.) Adopté, 315.

CAUCHINAWAGA, COMPAGNIE DU CANAL DE :—Pétition pour des amendements à sa charte, 19. Rapport de l'avis, 36. Bill; Renvoyé à un comité, 37. Rapporté, 100. Renvoyé à un comité général; Considéré; Rapporté; Passé, 117. Par le Sénat, 183. S. R., 332. (35 Vic., c. 92.)

CHAMBRE DES COMMUNES :

1. Bill pour mieux répartir la représentation dans la Chambre des Communes, 196. Renvoyé à un comité général; Considéré et amendé; Rapporté, 257. Diverses motions pour renvoyer de nouveau le bill à un comité général, rejetées; Amendements adoptés, 267. Motion pour renvoyer de nouveau le bill à un comité général, rejetée; Passé, 286. Par le Sénat, avec des amendements; Considérés et adoptés, 328. S. R., 333. (35 Vict., c. 13.)

2. Résolution pourvoyant à une augmentation du traitement des employés de la Chambre, etc., 319.

M. l'Orateur met devant la Chambre le compte courant du comptable pour l'année 1870-71, et un extrait des procès-verbaux de la commission administrative concernant l'apurement des comptes, 137.

4. La Chambre se rend auprès de Son Excellence à la barre du Sénat,—à l'ouverture de la session, 1—à la clôture de la session, 331.

5. Votes et délibérations de la Chambre devant être imprimés chaque jour, 8.

6. L'attention de la Chambre attirée sur une erreur dans les votes du jour précédent, 195.

7. L'ordre des affaires (en vertu de la 19^{me} règle) changé pour certains jours, 113.

RÉUNIONS ET AJOURNEMENTS DE LA CHAMBRE :

8. Siégeant après minuit, 109, 110, 164, etc.

9. Devant siéger le samedi, 113.—Pour le reste de la session, 170.

10. Elle ajourne au lendemain, à une heure moins avancée qu'à l'ordinaire, 104, 332.

11. Elle ajourne au surlendemain, 180.—Fête d'actions de grâce (retour à la santé du Prince de Galles), 8.—Fête de la Reine, 163. Voir *Débats parlementaires*.

CHAMBRE DE COMMERCE DE CHATHAM :—Pétition pour un acte constitutif, 20. Rapport de l'avis, 87. Pétition de la municipalité de Chatham en faveur, 96. Bill; Renvoyé à un comité, 129. Rapporté avec des amendements; Passé, 230. Par le Sénat, avec un amendement, 295; Considéré et adopté, 296; S. R., 333. (35 Vict., c. 47.)

CHARBON :—Voir *Grain*.

CHARLOTTE (N.-B.)

1. Pétition demandant un acte pour valider les bons émis par les sessions générales de ce comté comme aide au chemin de fer d'embranchement de Houlton en vertu d'un acte de la législature du Nouveau-Brunswick, 26. Rapport de l'avis, 51. Pétition en faveur, 57. Pétition contre, 96. Bill; Renvoyé à un comité, 88. Rapporté avec des amendements, 129. Renvoyé à un comité général, 165. Motion pour instruction au comité, 244. Ordre de prise en considération, rescindé; Bill retiré, 278.

2. La Chambre décide de se former en comité au sujet des pilotes pour les côtes et havres de ce comté, 125. Prise en délibéré; Rapport d'une résolution; Bill, 171. Voir *infra*, 3.

3. Bill pour révoquer l'acte de la législature du Nouveau-Brunswick, 26 Vict., c. 36, concernant la gouverne des pilotes du comté de Charlotte, et pour autoriser la nomination de commissaires; Ordonné; Présenté, 171. Renvoyé à un comité général; Considéré; Rapporté; Passé, 254. Par le Sénat, 318. S. R., 333. (35 Vict., c. 43.)

- CHARRUES** :—Voir *Documents*, 66. *Adresses*, 49.
- CHARS, FABRIQUE CANADIENNE DE** :—Pétition pour un acte constitutif, 104.
- CHEMINS DE FER** :—Nomination du comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes de télégraphique, 14, 17, 24. Bills à lui renvoyés, 26, 27, 37, 46, 51, 52, 58, 59, 62, 73, 80, 81, 88, 97, 101, 106, 151, 153, 159, 160. TREIZIÈME RAPPORT (sur le progrès des cartes des chemins de fer,—App. No. 4), 279. Adopté, 315. AUTRES RAPPORTS, sur divers bills, 100, 106, 108, 109, 160, 216, 226, 251, 255, 264, 279.
- CHEMIN DE FER CENTRAL DE MANITOBA** :—Pétition pour un acte constitutif, 57. Rapport de l'avis, 61. Bill ; Renvoyé à un comité, 62. Rapporté avec des amendements, 265. Considéré et amendé en comité ; Rapporté ; Passé, 281. Par le Sénat, avec des amendements, 325. Considérés et adoptés, 326. S. R., 334. (35 Vict., c. 77.)
- CIGARES** :—Pétitions des fabricants de cigares et autres, demandant que le droit sur cet article soit augmenté, 40, 150.
- CLIFTON** :—Pétition de ce conseil de ville, demandant des amendements à l'acte concernant les appels et convictions sommaires, en ce qui concerne les offenses commises en cette ville, 67. Rapport de l'avis, 80.
- COBOURG, HAVRE DE** :—Pétition demandant de l'aide pour améliorer ce havre, rejetée, vu qu'elle n'est pas recommandée par la couronne, 330.
- COLLINGWOOD, HAVRE DE** :
1. La Chambre décide de se former en comité sur l'opportunité d'étendre l'acte 32-33 Vic., c. 40 au port de Collingwood, de manière à autoriser le gouverneur en conseil à imposer un droit de tonnage sur les navires fréquentant ce havre, etc., 267. Prise en délibéré ; Rapport d'une résolution, 285. Bill, 286. Voir *infra* 2.
 2. Bill pour étendre les actes 32-33 Vic., c. 40, et 33 Vic., c. 20 au port de Collingwood ; Ordonné, 285. Présenté, 286. Renvoyé à un comité général ; Considéré ; Rapporté ; Passé, 331. Par le Sénat, 321. S. R., 334. (35 Vic., c. 41.)
- COLOMBIE BRITANNIQUE** :
1. La chambre se forme en comité sur l'opportunité d'étendre à cette province les droits de douane et d'excise maintenant imposés en Canada ; Rapport d'une résolution ; Bill, 266. Voir *infra*, 2.
 2. Bill pour étendre à la Colombie Britannique le tarif des droits de douane et d'excise et certaines dispositions relatives à ces droits ; Ordonné : Présenté, 266. Renvoyé à un comité général ; Considéré et amendé ; Rapporté ; Passé, 322. Par le Sénat, 331. S. R., 334. (35 Vic., c. 37.)
 3. La chambre se forme en comité sur l'opportunité d'étendre à cette province certains actes relatifs à la navigation ; La chambre délibère ; Rapport d'une résolution ; Bill, 292. Voir *infra*, 4.
 4. Bill pour étendre à la Colombie Britannique certains actes relatifs à la navigation ; Ordonné ; Présenté, 292. Renvoyé à un comité général ; Considéré et amendé ; Rapporté ; Passé, 321. Par le Sénat, 331. S. R., 334. (35 Vic., c., 38.) Voir *Documents*, 11, 20.
- COOKE, W.** :—Voir *Documents*, 18. *Adresses*, 7.
- COMMERCE** :—Voir *Banque, Commerce de*,

COMMISSION MIXTE, HAUTE :—Voir *Documents*, 23. *Adresses*, 12.

COMITÉS :

1. Résolution pour la nomination de neuf comités permanents, 8. Comité spécial nommé, 14. Rapport, 17. Adopté, 24. Voir *Banque*, *Commerce de*, 2. *Bills privés*, 1. *Lois expirantes*. *Immigration*, 4. *Ordres permanents*. *Impressions du Parlement* 1. *Privilèges*. *Comptes publics*. *Chemins de fer*. Voir aussi *Bibliothèque*.
2. Comités généraux, 22, 23, 28, 42, 53, 54, 60, 89, 101, 125, 170, 181, 182, 227, 234, 266, 267, 292.
3. Procédures de comités généraux, entrées dans les *Journaux*, 94, 198, 216, etc.
4. Instructions à des comités généraux, 244, 327.
5. Rapportent progrès et obtiennent de siéger de nouveau, 125, 255.—Font rapport de résolutions et obtiennent de siéger de nouveau, 250.
6. Comités collectifs :—Voir *Bibliothèque*, *Impressions*.
7. Nomination de comités spéciaux, 17, 42. Voir *Agriculture*. *Manufactures*.
8. Quorum des comités permanents réduit, 26, 31, 32, 76.—D'un comité spécial, 36.
9. Devant faire rapport de temps à autre, 31, 42.
10. Rapports adoptés, 24, 115, 315, 319.

COMPTES PUBLICS :—Nomination de ce comité, 14, 18, 24. Comptes publics à lui renvoyés, 27. Rapports relatifs aux réclamations du Dr. Schultz et autres, pour pertes résultant de l'insurrection de la Rivière-Rouge, à lui renvoyés, 242. PREMIER RAPPORT (quorum); Quorum devant être de neuf, 31. DEUXIÈME RAPPORT, 80. (App. No. 1). TROISIÈME RAPPORT (sur l'indemnité des membres des deux chambres,) 128. (Voir *Sénat*). QUATRIÈME RAPPORT (sur le crédit du service secret), 172. CINQUIÈME RAPPORT (App. No. 2), 278. SIXIÈME RAPPORT, 312. (App. No. 2.) Voir *Documents*, 75.

CONSEILS DE LA REINE :—Motion pour une adresse demandant copie de la correspondance avec le gouvernement d'Ontario au sujet du droit de nommer des conseils dans cette province; Motion retirée, 152.

CONVICTIONS SOMMAIRES :—Voir *Juges de Paix*.

CÔTÉ, CHARLES :—Voir *Adresses*, 8.

CÔTEAU ET DE LA LIGNE PROVINCIALE, COMP. DU CHEMIN DE FER ET PONT DU :

1. Pétition pour un Acte constitutif, avec pouvoir de jeter un pont aux rapides du Côteau, 67. Rapport de l'avis, 87. Bills; Renvoyé à un comité, 88. Rapporté avec des amendements, 216. Considéré en comité; Rapporté; Passé, 231. Par le Sénat, 295. S. R., 333. (35 Vic., c. 83.)

2. Pétitions en faveur, 99, 104, 128, 203.

COTEAU DU LAC :—Voir *Adresses*, 9.

COURS D'EAU NAVIGABLES :—Voir *Rivières*.

CRÉDIT FONCIER, COMP. CANADIENNE DE :—Voir *Documents*, 12.

CRIMINELS FUGITIFS : — Bill pour la prompte appréhension des criminels fugitifs, 77. Ordre pour la 2^{me} lecture, rescindé, 321.

CUIR : — Voir *Lois expirantes*.

DÉBATS PARLEMENTAIRES : — Résolution — Que la commission administrative prenne les mesures pour acheter 600 exemplaires du "*Canadian Hansard*" pour 1870 et 1871, pour l'usage des membres, 327.

DÉBITEUR ET CRÉANCIER. — Bill pour faciliter les arrangements entre débiteurs et créanciers, punir les débiteurs frauduleux, et mettre fin aux préférences en faveur des créanciers judiciaires, 77. 2,000 exemplaires pour la distribution, 265. Ordre pour la 2^{me} lecture, rescindé, 321.

DÉPENSES IMPRÉVUES : — Voir *Documents*, 94

DÉPÔTS, COMP. CANADIENNE DE : — Pétition pour un acte constitutif, 82. Suspension de la règle relative à l'avis, recommandée, 105. Suspendue ; Bill ; Renvoyé à un comité, 106. Rapporté avec des amendements, 216. Considéré et amendé en comité ; Rapporté ; Passé, 229. Par le Sénat, 318. S. R., 333. (35 Vic., c. 106.)

DEPUTES.

1. Bill pour rendre inéligibles pour les Communes les membres des conseils et assemblées législatifs des provinces (M. Mills), 27. Deuxième lecture remise à 3 mois, 161.

2. Bill pour contraindre les membres de la législature locale d'aucune province, où le double mandat n'est pas permis, de résigner leur siège avant de se mettre en candidature pour le parlement fédéral (M. Costigan), 37. Motion pour remettre la seconde lecture à 3 mois, rejetée ; Renvoyé à un comité général, 163. Considéré et amendé ; Rapporté, 166. Renvoyé de nouveau à un comité général, avec instruction ; Considéré et amendé ; Rapporté ; nouvelle motion pour renvoyer de nouveau le bill à un comité général, rejetée ; Amendements adoptés, 209. Motion pour 3^{me} lecture ; objections au bill, qu'il est, en principe, semblable à un bill déjà passé en cette session (*supra* 1) ; objection rejetée par l'orateur, vu que les questions sont réellement différentes ; Passé, 213. Par le Sénat, 318. S. R., 333. (35 Vic., c. 15).

3. Résolution — Que s'il se présente quelque fait touchant l'élection d'un député, il devra se retirer ; que si un député a été élu par des moyens corrupteurs, la chambre procédera avec rigueur contre toutes les personnes impliquées ; qu'une offre d'argent ou avantage à un député pour qu'il favorise une mesure devant la Chambre est qualifiée de délit, 8. Résolution lue et mise à effet dans le cas de l'élection de Marquette, 46, 104.

4. Rapport du comité des comptes publics, annonçant qu'il a ordonné au comptable de préparer un état de l'indemnité et des frais de route des députés pour la dernière session, et que son président a prié l'orateur du Sénat de lui fournir un état de l'indemnité et des frais de route payés aux sénateurs ; Communiqué au Sénat par message, 128. Message du Sénat en réponse, 144. Voir *infra*, 5.

5. Ordre, à l'effet qu'un état des frais de route pour les deux Chambres soit produit, pour les années 1867 et 1868, 152. Présenté, 168.

6. Prêtent serment et prennent leur siège, 6, 9, 13. Voir *Documents*, 52.

DÉTROIT, COMP. DU PONT ET CHEMIN DE LA RIVIÈRE :—

1. Pétition pour un acte constitutif, 20. Rapport de l'avis, 26. Bill ; Renvoyé à un comité, 36. Rapporté avec des amendements, 216. Considéré en comité ; Rapporté ; Passé, 213. Par le Sénat, 295. S. R., 333. (35 Vic., c. 91.)

2. Pétition de la Compagnie du chemin de fer du sud du Canada, demandant l'autorisation de prêter sa garantie à cette compagnie, 20.

DÉTROIT, COMP. DU TUNEL DE LA RIVIÈRE.—Pétition pour des amendements à sa charte Pétition de la compagnie du chemin de fer Grand Occidental, en faveur, 31. Rapport de l'avis, 36. Bill ; Renvoyé à un comité, 46. Rapporté, 100. Renvoyé à un comité général ; Considéré ; Rapporté ; Passé, 117. Par le Sénat, 183. S. R., 332. (35 Vic., c. 85.)

DETTE PUBLIQUE :— Bill pour refondre les actes relatifs à la dette publique, prélever des emprunts et en faire un seul acte applicable à tous les emprunts futurs ; Ordonné, 38. Présenté, 39. Renvoyé à un comité général, 64. Considéré ; Rapporté, 126. Passé, 140. Par le Sénat, 170. S. R., 332. (35 Vic., c. 6.)

DISCOURS DU TRONE :— Voir *Adresses*, 75. *Gouverneur-Général*, 8.

DOCUMENTS

	ORDONNÉS.	PRÉ-SENTÉS.
MIS DEVANT LA CHAMBRE :—relatifs à—		
1. <i>Agriculture</i> :—Rapport du ministre de l'agriculture pour 1871. (<i>Imprimé</i> , 316) (<i>Documents de la Session</i> , No. 2 A.)	Par acte....	277
2. Etat des appels au conseil privé de Sa Majesté de jugements rendus dans chacune des provinces, en 1869, 1870 et 1871, et du nombre des jugements rendus et des causes pendantes. (<i>Imprimé seulement pour la distribution</i> , 224) (<i>Documents de la Session</i> , No. 45.)	Adresse	115
3. <i>Arbitres Fédéraux</i> :—Rapport des sentences rendues par eux depuis la Confédération, et du chiffre de leur traitement et frais de route...(<i>Documents de la Session</i> , No. 72.)	Do.	277
4. <i>Banques</i> :		
Listes des actionnaires des différentes banques. (<i>Imprimées</i> , 316)(<i>Documents de la Session</i> , No. 13.)	Par acte....	
Banque d'Yarmouth, N.-E. ; Banque de l'Amérique Britannique du Nord.....		9
Banque du Nouveau-Brunswick.....		15
Banque du district de Niagara.....		25
Banque de la Puissance.....		30
Banque de Montréal ; Banque de la cité de Montréal.....		35

DOCUMENTS—*Suite.**Banques—Suite.*

	ORDONNÉS.	PRÉ-SENTÉS.
Banque de la Nouvelle-Ecosse; Banque Métropolitaine; Banque royale canadienne; Banque canadienne de commerce; Banque d'Ontario.....		40
Banque de St. Stephens, N.-B.; Banque du Peuple; Banque de Toronto.....		50
Banque des Cantons de l'Est; Banque de Québec.....		56
Banque de l'Union du Bas-Canada.....		61
Banque Jacques Cartier.....		86
Banque des Marchands d'Halifax.....		81
5. <i>Banque du Haut-Canada</i> :—Etat des affaires de la succession de cette banque le 31 mars 1872. (<i>Imprimé</i> , 72.) (<i>Documents de la Session</i> , No. 21.)	Par acte...	32
6. <i>Baptêmes, Mariages et Sépultures</i> :—Rapports de certains districts de la Province de Québec. (<i>Pas imprimés</i> .) (<i>Documents de la Session</i> , No. 12.)	Do.	9, 13, 61, etc.
7. <i>Baie Verte, Canal de la</i> :—Rapport et estimations y relatifs. (<i>Imprimés</i> , 316).....(<i>Documents de la Session</i> , No. 62.)	Adresse.....	206
8. <i>Beaver, Compagnie d'assurance mutuelle contre le feu de Toronto, dite Beaver</i> :—Rapport annuel. (<i>Documents de la Session</i> , No. 13.)	Par acte....	316
9. <i>Marchandises entreposées</i> :—Correspondance relatives aux honoraires exigés par les officiers américains pour les produits et marchandises passant par les Etats-Unis. (<i>Imprimée</i> , 316).....(<i>Documents de la Session</i> , No. 65.)	Adresse.....	241
10. <i>Bossé, Juge</i> :—Correspondance avec lui et avec le gouvernement de Québec, au sujet de son refus de résider à Montmagny. (<i>Imprimée seulement pour distribution</i> , 223.) (<i>Documents de la Session</i> , No. 39.)	Do.	89
11. <i>Colombie Britannique</i> :—Rapport de l'Hon. H. L. Langevin, ministre des Travaux Publics, sur la Colombie Britannique.....(<i>Documents de la Session</i> , No. 10.)	Par ordre de S. E.	52
12. <i>Compagnie de crédit foncier du Canada</i> :—Liste de ses actionnaires.....(<i>Documents de la Session</i> , No. 13.)	Par acte....	16
13. <i>Carillon et Grenville, Canal de</i> :—Copie des soumissions pour l'élargissement de ce canal, et des contrats, arrêtés du conseil, et autres documents sur ce sujet. (<i>Pas imprimé</i> , 317.).....(<i>Documents de la Session</i> , No. 51.)	Adresse....	151
<i>Recensement :</i>		
14. Etats du recensement pour 1871. (<i>Documents de la Session</i> , No. 14.)	Message ...	17

DOCUMENTS — Suite.	ORDONNÉS.	PRÉ-SENTÉS.
<i>Recensement—Suite.</i>		
15. Rapport sur ce qui a été fait en vertu de l'acte du recensement, conformément à sa 27 ^{me} section. (<i>Pas imprimée, 317.</i>).....(<i>Documents de la Session, No. 14.</i>)	Par acte...	53
<i>Service civil :</i>		
16. Etat des noms, de l'origine, croyance, position et émoluments de tous les employés publics. (<i>Imprimé, 223.</i>) (<i>Documents de la Session, No. 38.</i>)	Adresse de 1870. }	88
17. Etat des salaires et allocations extra payés pour chacun des départements à Ottawa pour l'année expirée le 31 mars 1872. (<i>Imprimé seulement pour la distribution, 224.</i>) (<i>Documents de la Session, No. 47.</i>)	Adresse	115
18. <i>Cooke, W.</i> :—Correspondance relative à sa démission comme garde-pêche de Bonaventure. (<i>Pas imprimée, 72.</i>) (<i>Documents de la Session, No. 5.</i>)	Do.	58
19. <i>Billets fédéraux</i> :—Etat de ces billets en circulation le 31 mars 1872. (<i>Pas imprimé, 72.</i>) (<i>Documents de la Session, No. 20.</i>)	Par ordre de S. E. }	32
20. <i>Elections</i> :—Etat des votes inscrits dans chaque division électorale, aux dernières élections dans la Colombie Britannique et de Manitoba. (<i>Imprimé, 224.</i>) (<i>Documents de la Session, No. 59.</i>)	132	180
21. <i>Budget (service public)</i> :—Pour l'année expirée le 30 juin 1873. (<i>Renvoyé à un comité, voir Subsides, 1.</i>)	Message	41, 63, 215
22. <i>Invasion féniennne</i> :—Correspondance avec le gouvernement impérial et ordres en conseil relatifs aux réclamations provenant de cette invasion ; et copie du compte de Lord Tenterden's contre la confrérie féniennne. (<i>Imprimée, 72.</i>) (<i>Documents de la Session, No. 26.</i>)	Adresse	51
<i>Pêcheries :</i>		
23. Copie des rapports du ministre de la marine et des pêcheries en décembre 1869,—de documents préparés pour l'Hon. M. Campbell lors de sa mission en Angleterre, et de certaines dépêches du gouverneur-général antérieures à la nomination de la Haute-Commission mixte, et de la communication avec Sir E. Thornton au sujet de la dépêche du ministre des colonies en date du 10 décembre 1870. (<i>Pas imprimée, 72.</i>).....(<i>Documents de la Session, No. 5.</i>)	Adresse	45
24. Rapport annuel du département de la marine et des pêcheries. (<i>Documents de la Session, No. 5.</i>)	Par acte....	46

DOCUMENTS—*Suite.**Pêcheries—Suite.*

25. Correspondance avec le gouvernement impérial à l'effet d'en appeler au gouvernement des Etats-Unis au sujet de l'enlèvement illégal à Guysboro' (N.-E.), en septembre 1871, de la goélette de pêche américaine *C. H. Horton*, saisie pour infraction aux lois des pêcheries. (*Imprimée*, 223.)
(*Documents de la Session*, No. 5.)

ORDONNÉS.

PRÉ-
SENTÉS.

Adresse . . .

63

Exploration géologique :

26. Compte de la dépense de l'exploration géologique du Canada, pour l'année expirée le 30 juin 1871.
(*Documents de la Session*, No. 31.)

Par acte . . .

76

27. Rapport de progrès de l'exploration de 1870-71. (*Do.*)

Do.

104

28. Rapport sommaire (*Do.*)

Do.

173

29. *Chambre des Communes* :—Compte courant du comptable pour 1869-70

Par M.
l'Orateur.

137

30. *Baie d'Hudson* :—Etat des droits de douane perçus aux ports de la Baie d'Hudson en 1868-69, 1869-70, et 1870-71. (*Pas imprimé*, 225.)
(*Documents de la Session*, No. 41.)

Adresse

88

Sauvages :

31. Correspondance relative à la nomination d'un commissaire pour les Sauvages de Northumberland, N.-B. (*Pas imprimée*, 72.) (*Documents de la Session*, No. 28.)

Do.

58

32. Correspondance depuis le 1er novembre 1871 au sujet de la conduite de chefs sauvages Iroquois à Caughnawaga. (*Imprimée seulement pour la distribution*, 224.)
(*Documents de la Session*, No. 49.)

Do.

129

33. Rapport de la division des Sauvages du département du secrétaire d'Etat pour les provinces.
(*Documents de la Session*, No. 22.)

Par ordre de
S. E. }

320

34. *Revenu de l'Intérieur* :—Rapports, états et statistiques de ce revenu pour l'année expirée le 30 juin 1871.
(*Documents de la Session*, No. 6.)

Do.

14

35. *Compagnies d'assurance* :—Etats transmis par elles en vertu de l'acte 31 Vict., c. 48, sect. 14.
(*Documents de la Session*, No. 9.)

Par acte

104

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
<i>Chemin de fer Intercolonial :</i>		
36. Rapport annuel de ses commissaires. (<i>Imprimé, 72.</i>) (<i>Documents de la Session, No. 25.</i>)	Par acte....	42
37. Correspondance relative au pont du chemin de fer sur la rivière Miramichi.....(<i>Documents de la Session, No. 25.</i>)	Adresse.....	63
38. Etat des frais d'exploration et d'administration jusqu'à cette date, y compris ceux des commissaires et du commissariat. (<i>Documents de la Session, No. 25.</i>)	Do.	73
39. Correspondance avec le gouvernement impérial à l'effet d'obtenir une partie du chantier de Sa Majesté à Halifax comme terminus du chemin de fer. (<i>Pas imprimé, 317.</i>) (<i>Documents de la Session, No. 73.</i>)	Do.	277
40. <i>Bibliothèque du Parlement</i> :—Rapport annuel du bibliothécaire.....(<i>Documents de la Session, No. 11.</i>)	111e rè.le..	8
41. <i>Phares</i> :—Soumissions pour la fourniture de l'huile de charbon pour les phares, pour les années 1870, 1871 et 1872, et rapports des inspecteurs sur les échantillons de cette huile. (<i>Pas imprimés, 317.</i>) (<i>Documents de la Session, No. 56.</i>)	Adresse.....	172
42. <i>Fabricants de bois</i> :—Tarif des honoraires, en vertu des statuts refondus du Canada, c. 46, exigés des fabricants de bois pour spécifications, accordés aux mesureurs-inspecteurs de bois, etc. (<i>Imprimé seulement pour la distribution, 316.</i>).....(<i>Documents de la Session, No. 69.</i>)	Do.	265
<i>Manitoba :</i>		
43. Dépense de l'expédition militaire à Manitoba. (<i>Imprimé, 72.</i>).....(<i>Documents de la Session, No. 15.</i>)	Par ordre de S. E. }	17
44. Arrêté du conseil du 17 octobre 1871, concernant le crédit de \$100,000 pour faire face aux frais de l'expédition. (<i>Documents de la Session, No. 15.</i>)	Do.	17
45. Cédula des réclamations provenant de la récente insurrection et sur lesquelles le recorder de Manitoba a fait rapport. (<i>Imprimé, 72.</i>).....(<i>Documents de la Session, No. 19.</i>)	Do.	32
46. Etat du nombre d'émigrants voiturés sur la route Dawson jusqu'à Manitoba, et des frais d'entretien d'attelages sur les différentes sections de cette route. (<i>Imprimé, 316.</i>) (<i>Documents de la Session, No. 64.</i>)	34	223

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ-SENTÉS.
<i>Manitoba—Suite.</i>		
47. Correspondance avec le Lt.-Gouverneur et M. McMicken, commissaire des terres, au sujet de l'invasion fénienne à Manitoba, et des rapports du Lt.-Gouverneur avec Louis Riel. (<i>Imprimé, 72.</i>).. (<i>Documents de la Session, No. 26.</i>)	Adresse	51
48. Copie de la loi électorale et de la loi concernant la cour suprême édictées à la dernière session de la législature de Manitoba. (<i>Imprimé seulement pour la distribution, 224.</i>) <i>Documents de la Session, No. 58.</i>)	Do.	173
49. Etat détaillé de toutes les réclamations, provenant de l'insurrection de 1869-70, mentionnées dans le rapport de M. Johnson, avec les témoignages, instructions et correspondances y relatifs ; <i>Renvoyés à un comité.</i> (<i>Voir Comptes publics. Pas imprimé, 317.</i>) <i>(Documents de la Session, No. 19.)</i>	Do.	241
51. Etat détaillé des réclamations du Dr. Schultz et provenant de la même cause, avec instructions et correspondance ; <i>Renvoyés à un comité. Voir Comptes publics. Pas imprimé, 317.</i>).....(<i>Documents de la Session, No. 19.</i>)	Do.	241
52. <i>Députés</i> :—Etat des frais de route payés à chaque membre des Communes pour les sessions de 1867 et 1868.	152	168
53. <i>Milice</i> :—Rapport de l'adjudant-général de la milice pour 1870-71.(<i>Documents de la Session, No. 8.</i>)	Par acte....	27
54. <i>Lac Mud</i> :—Correspondance et rapports relatifs à la construction d'une digue à l'embouchure de ce lac à Bedford, en 1871.....(<i>Documents de la Session, No. 67.</i>)	Adresse.....	291
55. <i>Nouveau-Brunswick</i> :—Correspondance, pétitions, arrêté du conseil, etc., relatifs à la loi scolaire passée par la législature de cette province. (<i>Imprimés, 223.</i>) <i>(Documents de la Session No. 36.)</i>	Do.	83
56. <i>Territoire du Nord-Ouest</i> :—Correspondance avec le lieutenant-gouverneur Archibald, au sujet de l'introduction dans ce territoire par des étrangers, de liqueurs, armes, munitions, etc., (<i>Pas imprimés, 225.</i>) <i>(Documents de la Session, No. 57.)</i>	Do.	173
57. <i>Nouvelle-Ecosse</i> :—Correspondance et sentence des arbitres au sujet des réclamations du gouvernement de la Nouvelle-Ecosse relativement aux édifices provinciaux à Halifax. (<i>Documents de la Session, No. 29.</i>)	Message	63

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
<i>Ontario :</i>		
58. Correspondance concernant le partage du surplus de dette entre Ontario et Québec, l'arbitrage et les questions qu'il a soulevées, et les demandes d'autres provinces pour subvention additionnelle. (<i>Pas imprimée, 224.</i>) (<i>Documents de la Session, No. 35.</i>)	Adresse.....	83
59. Correspondance avec le gouvernement d'Ontario, au sujet de la limite Nord-Ouest de cette province. (<i>Imprimée, 224.</i>) (<i>Documents de la Session, No. 48.</i>)	Do.	115
60. <i>Chemin de fer du Pacifique</i> :—Premier rapport, par S. Fleming. (<i>Imprimé, 316.</i>) (<i>Documents de la Session, No. 33.</i>)	Par ordre de S. E. }	81
61. Copie des instructions, de la correspondance et des rapports relatifs aux divisions B, C, D et E. du relevé d'exploration, etc.....(<i>Documents de la Session, No. 33.</i>)	Adresse....	320
62. <i>Parlement, Réunion du</i> :—Correspondance avec le gouvernement impérial au sujet de la réunion du parlement du Canada en 1872. (<i>Imprimé, 72.</i>).....	Do.	45
63. <i>Paspébiac, Havre de</i> :—Correspondance, rapports et plans y relatifs à l'effet d'en faire un port d'hiver en correspondance avec le chemin de fer Intercolonial. (<i>Imprimés, 224.</i>) (<i>Documents de la Session, No. 43.</i>)	Do.	97
64. <i>Pénitenciers</i> :—Rapport des directeurs pour 1871. (<i>Imprimé, 72.</i>).....(<i>Documents de la Session, No. 27.</i>)	Par ordre de S. E. }	58
65. <i>Pilotes</i> :—Correspondance avec la Chambre de Commerce d'Angleterre à l'effet que les pilotes du St. Laurent puissent subir un examen comme capitaines, etc. (<i>Documents de la Session, No. 5.</i>)	Adresse....	331
66. <i>Charrues</i> :—Etat des charrues à double soc entrées à Guelph en payant le droit ; et du nombre de celles entrées en franchise. (<i>Pas imprimé, 317.</i>) (<i>Documents de la Session, No. 66.</i>)	Do.	241
67. <i>Port Colborne</i> :—Soumissions reçues pour l'approfondissement de ce havre l'année dernière. (<i>Documents de la Session, No. 71.</i>)	Do.	277
<i>Postes :</i>		
68. Rapport du maître-général des postes pour 1870-71. (<i>Documents de la Session, No. 2.</i>)	Par acte...	21

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
<i>Postes—Suite.</i>		
69. Etat des lettres et imprimés affranchis qui ont passé par les postes du Canada pendant l'année expirée le 30 mars 1872.	Par ordre de la der. sess.	} 55
70. Correspondance avec le maître de poste d'Halifax au sujet de la disparition de lettres chargées de son bureau. (<i>Pas imprimée, 225.</i>).....(<i>Documents de la Session, No. 40.</i>)	Adresse . . .	89
71. Pétiitions, correspondance et rapports relatifs à l'établissement d'un service postal quotidien entre Joliette, St. Ambroise de Kildare et Ste. Mélanie d'Aillebout. (<i>Pas imprimée, 225.</i>).....(<i>Documents de la Session, No. 47.</i>)	Do.	115
72. Rapport des soumissions pour le chauffage du bureau de poste de Québec, et rapports et arrêtés du conseil y relatifs. (<i>Pas imprimée, 317.</i>) .(<i>Documents de la Session, No. 70.</i>)	Do.	266
73. <i>Prince de Galles</i> :—Dépêche accusant réception de l'adresse à Sa Majesté au sujet du retour à la santé du Prince de Galles.....	Message....	215
74. <i>Impressions publiques</i> :—Copies des comptes payés ou reçus pour impressions des départements et confidentielles, avec arrêtés du conseil y relatifs,—et les comptes pour reliure. (<i>Documents de la Session, No. 50.</i>)	Adresse....	129
75. <i>Comptes publics</i> :—Pour l'année expirée le 30 juin 1871. (<i>Renvoyés à un comité, 27.</i>)...(<i>Doc. de la Session, No. 1.</i>)	Par acte...	14
76. <i>Travaux Publics</i> :—Rapport du ministre des travaux publics pour 1870-71.....(<i>Documents de la Session, No. 4.</i>)	Do.	27
77. <i>Revenu et dépense</i> :—Etat des recettes et dépenses du Canada, du 1er juillet 1871 au 31 mars 1872, avec estimation du revenu et de la dépense pour l'année courante, etc. (<i>Documents de la Session, No. 24.</i>)	Par ordre de S. E.	} 41
78. <i>Battures de Ste. Claire</i> :—Rapports de l'ingénieur, arrêtés du conseil et correspondance relatifs à la localisation sur le côté canadien par le gouvernement des Etats-Unis, du Canal des battures de Ste. Claire. (<i>Imprimés, 224.</i>) (<i>Documents de la Session, No. 44.</i>)	Adresse . . .	97
79. <i>Rivière St. Jean</i> :—Rapports de M. Perley, I. C., sur l'amélioration de cette rivière près des battures d'Oromocto. (<i>Imprimés seulement pour la distribution, 223.</i>) (<i>Documents de la Session, No. 32.</i>)	Do.	76
80. <i>Sarnia</i> :—Correspondance relative au lot 51, de la réserve des Sauvages, etc. (<i>Imprimés seulement pour la distribution, 224.</i>).....(<i>Documents de la Session, No. 60.</i>)	Adresse . . .	180

DOCUMENTS—*Suite.*

	ORDONNÉS.	PRÉ-SENTÉS.
81. <i>Banques d'Épargne</i> :—Etat de la caisse d'économie Notre-Dame de Québec.....(<i>Documents de la Session, No. 13.</i>)	Par acte ...	61
82. <i>Matelots</i> :—Correspondance, depuis juillet 1869, relative à l'embauchage, à l'engagement, et à la désertion des matelots. (<i>Pas imprimés, 317.</i>)(<i>Documents de la Session, No. 68.</i>)	Adresse	251
83. <i>Saisies</i> :—Correspondance et télégrammes relatifs à la saisie d'une quantité de marchandises appartenant à J. Hamel et Frères, importateurs, de Québec. (<i>Imprimée seulement pour la distribution, 223.</i>)(<i>Documents de la Session, No. 37.</i>)	Do.	88, 205
84. <i>Shippegon, Goulet de</i> :—Correspondance, arrêtés du conseil, plans, estimations, etc., relatifs à son approfondissement. (<i>Imprimée seulement pour la distribution, 316.</i>)(<i>Documents de la Session, No. 63.</i>)	Do.	225
85. <i>Statistiques</i> :—Diverses statistiques pour 1869-70, partie I. (Rapports municipaux, Ontario.)(<i>Documents de la Session, No. 7.</i>)	Par ordre de S. E. }	17
86. <i>Statuts</i> :—Rapport de la distribution des statuts de la dernière session. (<i>Pas imprimé, 72.</i>)(<i>Documents de la Session, No. 23.</i>)	Par acte....	41
<i>Retraite (Service civil) :</i>		
87. Etat des allocations et gratifications accordées en vertu de l'acte 33 Vic., c. 4. (<i>Imprimé, 72.</i>)(<i>Documents de la Session, No. 17.</i>)	Do.	21
88. Etat du nombre de cas où l'on a ajouté au temps réel de service de personnes mises à la retraite. (<i>Imprimé, 72.</i>)(<i>Documents de la Session, No. 17.</i>)	Do.	21
89. <i>Télégrammes</i> :—Etat du montant payé pour télégrammes par la Chambre des Communes et le département du revenu de l'intérieur, pendant les douze mois à partir du 10 mars 1871	Par ordre de la der. sess. }	86
90. <i>Thames et Sydenham, Rivières</i> :—Copie des plans, rapports et contrats relatifs à l'amélioration de ces rivières depuis 1857. (<i>Imprimée seulement pour la distribution, 224.</i>)(<i>Documents de la Session, No. 42.</i>)	Adresse	97
91. <i>Commerce et navigation</i> :—Tableaux pour l'année 1870-71. (<i>Documents de la Session, No. 8.</i>)	Par ordre de S. E. }	14

DOCUMENTS—*Suite.*

	ORDONNÉS.	PRÉSENTÉS.
<i>Traité de Washington :</i>		
92. Dépêches et minutes du conseil privé y relatives. (<i>Imprimées</i> 21. <i>Nombre additionnel, 77.</i>) (<i>Documents de la Session, No. 18.</i>)	Message	21
93. Dépêches et correspondance entre les gouvernements impérial et des provinces maritimes au sujet des articles du traité relatifs aux pêcheries.....(<i>Documents de la Session, No. 5.</i>)	Do.	58
94. <i>Dépenses imprévues</i> :—Mandats émis en vertu d'arrêtés du conseil, du 1er juillet 1871 au 31 mars 1872, et portés au compte de ce crédit....(<i>Documents de la Session, No. 16.</i>)	Par acte...	17
95. <i>Rapports sur la température</i> :—Correspondance avec le gou- vernement des Etats-Unis et des particuliers en Canada sur ce sujet.....(<i>Documents de la Session, No. 53.</i>)	Adresse	320
96. <i>Canal Welland</i> :—Rapport de l'ingénieur sur les excavations à faire pour arriver au niveau du lac Erié, etc. (<i>Pas im- primé, 225.</i>).....(<i>Documents de la Session, No. 52.</i>)	Do.	160
97. <i>Antilles</i> :—Correspondance, mémoires, rapports et arrêtés du conseil, depuis le 1er juillet 1867, relatifs aux relations commerciales entre le Canada et les Antilles. (<i>Imprimés,</i> 224. <i>Réponse supplémentaire, 241. Pas imprimée, 317.</i>) (<i>Documents de la Session, No. 61.</i>)	Do.	181, 241
<i>Windsor et Halifax, Chemin de fer de :</i>		
98. Rapport sur l'accident qui a causé la mort d'Albert Trider, employé de ce chemin, et état des accidents qui ont eu lieu sur ce chemin durant l'année dernière. (<i>Pas imprimés,</i> 224.....(<i>Documents de la Session, No. 30.</i>)	Do.	73
99. Correspondance (y compris mémoires, profêts et arrangements) relative à l'usage du dit chemin de fer par la compagnie du chemin de fer de Windsor à Annapolis. (<i>Documents de la Session, No. 34.</i>)	Do.	83

DODGE, ANSON G. P. :—Sa pétition, demandant un acte de naturalisation, 20. Rapport de l'avis 26. Bill; Renvoyé à un comité, 37. Rapporté, 96. Renvoyé à un comité général, 117. Considéré; Rapporté; Passé, 130. Par le Sénat, 171. S. R., 332. (35 Vic., c. 18.)

DOUBLE MANDAT :—Voir *Députés.*

DUNN :—

1. Pétition demandant que ce township soit réuni à la division électorale de Monck pour les fins d'élection, 66.

2. Pétitions contre, 104, 107, 276.

ECHANGE, BANQUE d' :—Pétition pour un acte constitutif, 26. Rapport de l'avis, 36. Bill ; Renvoyé à un comité, 42. Rapporté avec des amendements, 96. Renvoyé à un comité général, 102. Considéré ; Rapporté ; Passé, 116. Par le Sénat, avec des amendements, 182. Considérés et adoptés, 206. S. R., 332. (36 Vic., c. 50.)

EFFETS VOLÉS :—Bill pour amender la loi relative aux annonces concernant les effets volés, 53. Motion pour 2^{me} lecture, Débats sur icelle ajournés, 226. Ropris ; Adoptée ; Bill renvoyé à un comité général et amendé ; Rapporté ; Passé, 320. Par le Sénat, 330. S. R., 334. (35 Vic., c. 35.)

ELECTIONS :

1. Bill pourvoyant à ce que toutes les élections générales se fassent le même jour, 21. Deuxième lecture remise à six mois, 157.

2. Bill pourvoyant à ce que les élections des députés aux communes se fassent au ballottage, 59. Deuxième lecture remise à 3 mois, 227.

3. Bill pourvoyant à la nomination d'officiers rapporteurs pour la prochaine élection générale, 100. Motion pour 2^{me} lecture dans 3 mois, 228. Adoptée, 232.

4. Bill pour amender l'acte électoral intérimaire, 1871, 291. Considéré et amendé en comité ; Rapporté ; Motion pour y ajouter une clause, rejetée, 322. Bill renvoyé de nouveau à un comité général avec instructions ; Amendé ; Rapporté ; Passé, 327. Par le Sénat, avec un amendement ; Considéré et adopté, 331. S. R., 334. (35 Vic., c. 14.)

5. BREFS ÉMIS DURANT LA VACANCE.

DIVISION.	EN REMPLACEMENT de	POUR QUEL MOTIF.
Algora	Wemyas M. Simpson, Ecr.....	Résigné, 1.
Brome.....	L'Hon. Christopher Dunkin.....	Nommé Juge Puisse, 2.
Montcalm.....	Joseph Dufresne, Ecr.....	Résigné, 2.
Compton.....	John H. Pope, Ecr.....	Nommé Ministre de l'Agriculture, 2.
Victoria (C. B.).....	} Lors de l'admission de la Colombie Britannique dans la Confédération.
Yale.....	
Cariboo.....	
New Westminster.....	
Vancouver.....	

Voir *Documents*, 20. *Adresses*, 59. *Privileges*.

ELECTIONS PROTESTÉES :

1. Bill pour pourvoir au jugement des élections protestées devant des juges, et pour empêcher les menées corruptrices aux élections, 31. Seconde lecture remise à 6 mois, 162.

2. Procédure à l'égard d'un rapport spécial, voir *infra*, 3.

ÉLECTIONS PROTESTÉES—*Suite.*

3. *Marquette*:—Lecture de l'entrée dans les Journaux de la dernière session au sujet d'un rapport spécial; Entrée renvoyée au comité des privilèges et élections, 27. Pétition de Jas. S. Lynch, Ecr., demandant que son nom soit inscrit dans le rapport, 30. Renvoyée au même comité, 42. Rapport que MM. Angus McKay et Jas. S. Lynch étaient candidats, que ni l'un ni l'autre n'a eu la majorité des voix; que c'est pour cela que l'officier rapporteur n'a pas proclamé l'un d'eux élu, mais qu'il aurait dû les rapporter comme élus tous deux, 44. Rapport adopté, 45. Greffier de la couronne en chancellerie invité à se présenter pour amender le rapport; Il se présente en conséquence; M. Lynch prend son siège; Lecture de l'ordre sessionnel concernant les députés (Voir *Ordres Sessionnels*, 2); M. Lynch se retire, 46. M. McKay prend son siège; même procédure: Il se retire ensuite, 104. Pétition de M. McKay, demandant que le rapport soit amendé en y insérant son nom; Renvoyée au comité des privilèges et élections, 116. Rapport que le comité a donné six semaines aux parties pour soumettre les listes des votants auxquels on objecte, 124.

4. *Provencher*:—Lecture de l'entrée dans les journaux de la dernière session à l'égard de la pétition de Wm. Dease, Ecr., contre l'élection de P. Delorme, Ecr.; Entrée renvoyée au comité des privilèges et élections, 27. Rapport que le pétitionnaire ne s'est pas présenté devant le comité, et recommandant qu'il ne soit pris aucune autre action; Adopté, 114.

5. *Selkirk*:—Lecture de l'entrée dans les journaux de la dernière session au sujet de la pétition de John Taylor, Ecr., contre l'élection de Donald Smith, Ecr.; Entrée renvoyée au comité des privilèges et élections, 27. Rapport que le pétitionnaire ne s'est pas présenté devant le comité et recommandant qu'il ne soit pris aucune autre action; Adopté, 114.

EMPLOYÉS DE LA CHAMBRE:—Voir *Chambre des Communes*, 2.

EQUIPEMENT DE CHEMIN DE FER, COMP. CANADIENNE D':—Pétition pour un autre acte constitutif, 25. Rapport de l'avis, 36. Bill; Renvoyé à un comité, 37. Rapporté; avec des amendements, 100. Renvoyé à un comité général; Considéré; Rapporté; Passé, 118. Par le Sénat, 175. S. R., 332. (35 Vic., c. 82.)

ESSEX:—Pétition demandant la division de ce comté pour les fins électorales, 20.

EXPLORATION GÉOLOGIQUE:

1. La Chambre décide de se former en comité sur l'opportunité d'établir de nouvelles dispositions pour l'exploration géologique du Canada, 22. Prise en délibéré, 28. Rapport d'une résolution, 37. Bill, 38. Voir *infra*, 2.

2. Bill octroyant \$45,000 par année, pour 5 ans, pour faire face aux dépenses de l'exploration géologique du Canada, et pour l'entretien du musée de géologie; Ordonné, 37. Présenté, 38. Renvoyé à un comité général, 64. Résolution (*supra*, 1) renvoyée; Bill examiné et amendé; Rapporté, 125. Renvoyé de nouveau à un comité général et encore amendé. Rapporté; Passé, 144. Par le Sénat, 171. S. R., 332. (35 Vic., c. 22). Voir *Documents*, 26-28.

FABRICANTS DE BOIS:—Voir *Documents*, 42. *Adresses*, 28.

FAILLITE:

1. Bill pour révoquer les lois de faillite (M. Colby), 14. Motion pour 2^{me} lecture, 40. Amendement—qu'il soit donné instruction au comité des banques et du commerce de s'enquérir au sujet des lois de faillite, et de faire rapport par bill ou autrement, 43. Motion

FAILLITE—*Suite.*

pour ajourner les débats sur cet amendement, rejetée, 47. Amendement rejeté, 48. Motion principale adoptée ; Bill renvoyé à un comité général, 49. Motion que M. l'orateur quitte maintenant le fauteuil ; Amendement, — que le bill soit renvoyé à un comité spécial, chargé de lui faire les amendements que nécessitent les intérêts commerciaux du pays ; Déclaré hors d'ordre ; Motion pour remettre à trois mois la prise en considération en comité, rejetée ; Motion—que le comité ait instruction de soustraire la province d'Ontario à l'opération du bill ; Déclarée hors d'ordre ; Bill pris en délibéré ; Rapporté, 77. Motion pour troisième lecture ; Objection, que le bill concerne le commerce et qu'il aurait dû prendre naissance en comité général, rejetée ; Motions pour renvoyer de nouveau le bill à un comité général et pour remettre sa 2^{me} lecture, rejetées ; Bill passé, 120.

2. Pétitions contre le bill :—Chambre de commerce d'Hamilton, 67. Idem de St. Jean, 80.

3. Bill pour amender de nouveau l'acte de faillite de 1869 (M. Harrison), 59. Ordre pour 2^{me} lecture, rescindé ; Bill renvoyé au comité des impressions, 321.

4. Pétitions pour révoquer ou amender les lois de faillite :—Montréal, 96. Chambre de commerce de Québec, 58. Scaforth, 82. Chambre de commerce de Toronto, 58. Conseil de ville de Woodstock, 20.

5. Pétitions contre la révocation de ces lois :—Chambre de commerce de la Puissance, 26. Hamilton, 96. Montréal, 82. Chambre de commerce de Montréal, 19. Idem de Québec, 58. Idem de Toronto, 103.

FARINE :—Voir *Grains. Inspection, Lois d'.*

FONDS DE RETRAITE, (SERVICE CIVIL) :—Motion pour que la Chambre se forme en comité général, à l'effet d'examiner une résolution déclarant que puisque ce fonds est pris sur le salaire des officiers publics, il n'est que juste de le consacrer tout entier à leur bénéfice en l'appliquant d'abord à leur secours personnel conformément à la loi, et que s'il y a un surplus, il soit donné à leurs veuves et orphelins ; La Chambre ajourne, 75. Débats repris et ajournés, 79. Motion—qu'il est inopportun de modifier les dispositions de l'acte pendant la présente session, mais que ce changement devrait être laissé au prochain parlement ; Objection, que l'amendement est hors d'ordre, vu qu'il est sans rapport avec la motion principale, rejetée ; Amendement adopté, 166. Voir *Documents*, 87, 88.

GANANOQUE ET WILTSIE, COMP. DE NAVIGATION DE :—Pétition pour un acte constitutif, 99. Rapport de l'avis, 125. Bill renvoyé à un comité, 151. Rapporté avec des amendements, 265. Considéré et amendé en comité ; Rapporté ; Passé, 282. Par le Sénat, 324. S. R., 334. (35 Vict. c. 94.)

GARANTIE A DONNER PAR LES OFFICIERS PUBLICS :—Voir *Officiers publics.*

GOUVERNEUR-GÉNÉRAL :

1. Son discours du trône à l'ouverture de la session, 6. Jour fixé pour sa prise en considération, 8. Adresse ordonnée, 9. Voir *Adresses*, 75.

2. Discours considéré de nouveau ; Motion—qu'un subside soit accordé à Sa Majesté devant être considérée en comité général, 28. Voir *Subsides*, 1.

3. Il recommande certaines mesures par l'intermédiaire d'un membre du cabinet, 81, 94, 101, 187, 188, 220.

GOUVERNEUR-GÉNÉRAL—Suite.

4. Son discours à la clôture de la session, 335.

5. Il proroge le Parlement, 336.

MESSAGES DE SON EXCELLENCE :

6. Invitant les Communes à se rendre au Sénat,—à l'ouverture de la session, 1.—A la clôture de la session, 331.

7. Transmettant les rapports du recensement pour 1871, 16. (*Documents de la Session, No. 14.*)

8. En réponse au discours du trône à l'ouverture de la session, 18.

9. Communiquant les dépêches et minutes du conseil relatives au traité de Washington, 21. (*Documents de la Session, No. 18.*) *Imp. ib.*

10. Transmettant le budget et les budgets supplémentaires du service public pour 1872-73. (*Documents de la Session, No. 1*) et les recommandant à la Chambre; Renvoyés, 41, 63, 215. Voir *Subsides*, 1.

11. Communiquant les dépêches et la correspondance entre le gouvernement impérial et les gouvernements des provinces maritimes, au sujet des articles du traité de Washington concernant les pêcheries, 58. (*Documents de la Session, No. 5.*)

12. Communiquant la correspondance avec la décision des arbitres sur les réclamations de la Nouvelle-Ecosse au sujet des édifices provinciaux à Halifax, 63. (*Documents de la Session, No. 29.*)

13. Communiquant une dépêche accusant réception de l'adresse à Sa Majesté au sujet du retour à la santé du Prince de Galles, 214.

GRAIN ET FARINES, etc. :—Pétition demandant l'imposition de droits de douane sur les farines, le grain, provisions, bestiaux et charbon de terre importés des États-Unis; Bourse des céréales de Toronto, 316.

GRAND OCCIDENTAL, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER :—Pétition demandant que les restrictions de la 13^{me} section de l'acte des chemins de fer de 1868 soient modifiées, et que son pouvoir de prêter et de garantir soit défini, 43. Rapport de l'avis, 36. Bill, 58. Rapporté, avec des amendements, 108. Renvoyé à comité général; Considéré; Rapporté. Passé, 119. Par le Sénat, avec des amendements, 251. Considérés et adoptés, 252. S. R., 332. (35 Vic., c. 65.)

GRAND TRONC, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER :

1. Pétition demandant un acte pour confirmer son arrangement avec la compagnie du pont international et pétition de cette dernière en faveur, 20. Rapport de l'avis, 26. Bill; Renvoyé à un comité, 27. Rapporté, 73. Renvoyé à un comité général, 83. Pris en délibéré; Rapporté; Passé, 97. Par le Sénat, 132. S. R., 331. (35 Vic., c. 63.)

2. Pétition de la compagnie demandant le pouvoir de créer une troisième hypothèque sur la ligne de chemin de fer de Montréal à Champlain achetée par elle, et ne devant pas excéder \$500,000, et pour consolider toutes les hypothèques du dit chemin de fer; Pétition de la compagnie du chemin de fer de Montréal à Champlain en faveur, 21. Rapport de l'avis, 51. Bill; Renvoyé à un comité, 52. Rapporté avec des amendements, 100. Considéré et amendé en comité; Rapporté; Passé, 118. Par le Sénat, avec des amendements; Considérés et adoptés, 202. S. R., 332. (35 Vic., c. 64.)

GRAND TRONC, CIE. DU CHEMIN DE FER—*Suite.*

3. Pétitions pour des amendements à ce bill :—St. Bernard de Lacolle, 128. St. Marguerite de Blainfndie, 103. St. Michel Archange ; St. Rémi, 99.

4. Pétition de la chambre de commerce de Montréal s'opposant à ce que la compagnie du Grand Tronc ait le contrôle exclusif du chemin de fer de Montréal à Champlain, 31.

5. Pétition de la compagnie, demandant un acte pour confirmer son arrangement avec la ville de Galt, et pour le prolongement de l'embranchement de Berlin et Doon jusque dans cette ville ; Pétition de la ville de Galt en faveur, 67. Rapport de l'avis, 80. Bill ; Renvoyé à un comité, 81. Rapporté, 108. Renvoyé à un comité général ; Considéré ; Rapporté ; Passé, 119. Par le Sénat, 183. S. R., 332. (35 Vic., c. 62.)

6. Pétition de la municipalité de Waterloo, demandant la légalisation d'un arrangement avec la compagnie à l'égard de l'embranchement de Berlin à Waterloo, 76. (*Compris dans le bill ci-dessus,—supra*, 5.)

7. Motion pour une adresse demandant copie de toute correspondance concernant la jauge du Grand Tronc et de l'Intercolonial ; retirée, 32.

GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE :

1. Les certificats de l'élection de députés élus sur de nouveaux brefs, 2.

2. Invité à se présenter pour amender un rapport ; Il se présente en conséquence, 46.

3. Devant faire un rapport au sujet des dernières élections de la Colombie Britannique et de Manitoba, 132.

GRENVILLE, CANAL DE :—Voir *Documents*, 13. *Adresses*, 6.

GUNN, MARCUS :—Sa pétition, demandant une indemnité pour emprisonnement et pertes subis par la mise en force d'un cautionnement souscrit par lui—rejetée, parce qu'elle n'est pas recommandée par la Couronne, 240.

HALIFAX, EDIFICES PROVINCIAUX :—Voir *Gouverneur Général*, 12.

HALIFAX, COMPAGNIE DE BANQUE D' :—Pétition pour un acte constitutif, 44. Rapport de l'avis, 51. Bill ; renvoyé à un comité, 58. Rapporté, 96. Renvoyé à un comité général, 102. Considéré ; Rapporté ; Passé, 116. Par le Sénat, avec un amendement ; Considéré et adopté, 279. S. R., 333. (35 Vic., c. 54.)

HALIFAX, CHANTIER D' :—Voir *Documents*, 39. *Adresses*, 23.

HALIFAX, MAÎTRE DU HAVRE D' :

1. La Chambre décide de se former en comité à l'égard de la nomination d'un maître de havre pour ce port, 170. Prise en délibéré ; Recommandation de Son Excellence signifiée ; Rapport d'une résolution accordant un salaire de \$1,600 et imposant un droit de tonnage pour y pourvoir ; Bill, 188. Voir *infra*, 2.

2. Bill pour pourvoir à la nomination d'un maître de havre pour le port d'Halifax ; Ordonné, 188. Présenté, 189. Renvoyé à un comité général (avec la résolution,—*supra*, 1) ; Considéré ; Rapporté ; Passé, 254. Par le Sénat, 318. S. R., 333. (35 Vic., c. 42.)

HALIFAX, BUREAU DE POSTE :—Voir *Documents*, 70. *Adresses*, 52.

HAMEL, J., ET FRÈRES :—Voir *Documents*, 83. *Adresses*, 68.

HAMILTON, BANQUE D' :—Pétition pour un acte constitutif, 14. Rapport de l'avis, 26. Bill ; Renvoyé à un comité, 27. Renvoyé à un comité général, 102. Considéré ; Rapporté ; Passé, 116. Par le Sénat, avec un amendement, 132. Considéré et adopté, 207. S. R., 332. (35 Vic., c. 53.)

HAMILTON ET PORT DOVER, CHEMIN D' :—Voir *Adresses*, 15.

HANSARD CANADIEN :—Voir *Débats parlementaires*.

HARWICH, LIONS :—Sa pétition, demandant une indemnité pour le bois qui a été coupé sur ses terres dans Thorne, rejetée parce qu'elle n'est pas recommandée par la Couronne, 105.

HAUT-CANADA, BANQUE DU :—Voir *Documents*, 5.

HAVRES, LAC HURON :—Voir *Adresses*, 16.

"HORTON, C. H." (Goëlette) :—Voir *Documents*, 25. *Adresses*, 13.

HOULTON, CHEMIN DE FER D'EMBRANCHEMENT DE :—Voir *Charlotte*, 1.

HURON, LAC :—Pétitions demandant de l'aide pour améliorer le havre à l'embouchure de Big Creek, rejetées parce qu'elles ne sont pas recommandées par la couronne, 41, 67.

HURON ET ONTARIO, CANAL (Canal de la Baie Georgienne) :

1. Pétition de la compagnie, demandant qu'il soit pris des mesures pour la construction du canal, 66.

2. Pétition demandant de l'aide pour sa construction, rejetée parce qu'elle n'est pas recommandée par la couronne, 41.

3. Motion pour renvoyer de nouveau à un comité général une résolution des subsides concernant les canaux, dans le but d'examiner l'opportunité d'accorder un subside, soit en terres ou en argent, pour aider à la construction du canal de la baie Georgienne ; Déclarée hors d'ordre, parce qu'elle n'est pas recommandée par la couronne, 311.

IMMIGRATION :

1. Bill pour amender l'acte concernant l'immigration, 1869, 81. Renvoyé à un comité général (avec la résolution imposant un droit de capitation, *infra*, 2), 127. Considéré et amendé ; Rapporté ; Passé, 259. Par le Sénat, avec un amendement ; Considéré et adopté, 302. S. R., 333. (35 Vic., c. 28.)

2. La chambre en comité pour amender l'acte d'immigration de 1869 ; Recommandation de Son Excellence signifiée ; Rapport d'une résolution pour imposer un droit de capitation de \$2 au lieu de \$1 ; Adopté, 101. Renvoyé au comité général du bill, 127. Voir *supra*, 1.

3. Bill pour pourvoir à l'incorporation des sociétés auxiliaires d'immigration ; Du Sénat ; Lu, 161. Renvoyé à un comité général, 189. Considéré et amendé ; Rapporté ; Passé, tel qu'amendé, 254. Amendements adoptés par le Sénat, 295. S. R., 333. (35 Vic., c. 29.)

4. Nomination du comité permanent de l'immigration et colonisation, 14, 18, 24. PREMIER RAPPORT, au sujet du quorum ; Quorum devant être de neuf, 76.

IMPRESSIONS DU PARLEMENT :

1. Comité collectif des impressions :—Membres de la Chambre qui en font partie, 14, 18, 24. Communication au Sénat à ce sujet, 25. Sénateurs qui en font partie, 29. Documents à lui renvoyé, 152, 203, 215, 251, 264, 265, 321. PREMIER RAPPORT (quorum) ; Quorum devant être de neuf, 31. DEUXIÈME RAPPORT, (approuvant la conduite de son greffier en empêchant la publication d'un certain document), 41. TROISIÈME RAPPORT (sur les comptes d'impressions et de reliure de l'an dernier, 68. Adoptée, 319. AUTRES RAPPORTS, recommandant que certains documents soient imprimés et que d'autres ne le soient pas, 74, 223, 316. Adoptés, 319.

2. Documents dont l'impression est ordonnée sans renvoi au comité des impressions.
21. Pour distribution seulement, 223, 316.

3. Certains documents ne devant pas entrer dans les documents de la session, 72, 224, 317.

IMPRESSIONS PUBLIQUES :—Voir *Documents*, 74. *Adresses*, 55.

INDEX GÉNÉRAL DES JOURNAUX :—Voir *Journaux*, 2.

INSPECTION, LOIS D' :

1. La chambre décide de se former en comité au sujet de ces lois, 54. Prise en délibéré, 65. Rapport d'une résolution ; Bill présenté, 93. Voir *infra*, 2.

2. Bill-pour amender, refondre et étendre à tout le pays les lois concernant l'inspection des farines, blé et autres grains, du bœuf et du lard, du poisson et de l'huile de poisson, de la potasse et de la perlasse, du beurre, du fromage et du saindoux, du cuir et des peaux crues ; Ordonnée ; Présenté, 93. Renvoyé à un comité, 127.

3. Pétition pour faire amender le bill de manière à rendre obligatoire l'inspection du poisson et de l'huile de poisson, du beurre et du lard ; Québec, 223.

INTÉRÊT :

1. Bill pour assimiler à celle d'Ontario et de Québec la loi de la Nouvelle-Ecosse concernant l'intérêt, 73. Ordre pour la deuxième lecture, rescindé, 228.

2. Pétition demandant que les lois de la Nouvelle-Ecosse concernant l'intérêt et l'usure soient assimilés à celles d'Ontario et Québec, 66.

INTERCOLONIAL, CHEMIN DE FER :—Motion pour que la Chambre se forme en comité, au sujet d'une résolution proposant l'adoption de la jauge de 4 pieds 8½ pouces pour ce chemin ; Débats sur icelle ajournés, 47. Repris et de nouveau ajournés, 124. Rejeté, 156.

Voir *Documents*, 36-39. *Adresses*, 21-25.

INTEROCÉANIQUE, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER :—Pétition pour un acte constitutif, 57. Rapport de l'avis, 61. Bill ; Renvoyé à un comité, 62. Rapporté avec des amendements, 251. Considéré en comité ; Rapporté ; Passé, 257. Par le Sénat, 323. S. R., 334. (35 Vict., c. 72.)

INVERHURON :—Voir *Adresses*, 16.

INVERNESS (N.-E.) :—Bill pour diviser certains districts électoraux de ce comté, etc., 100. Renvoyé à un comité général, 168. Considéré ; Rapporté ; Passé, 226. Par le Sénat 295. S. R., 333. (36 Vict., c. 17.)

ILE-AUX-COUDRES:—Pétition demandant que le quai que l'on va construire pour un phare sur le côté nord de l'île soit prolongé jusqu'au chenal, 96.

INVASION FÉNIENNE:—Voir *Documents*, 42, 47. *Adresses*, 10, 30. *Traité*.

JOHNSON, HON. F.G.:—Motion (comme amendement à une proposition de subside) relative aux paiements à lui faits comme juge de la cour supérieure de Québec, Recorder de Manitoba, etc., et déclarant que des paiements qui excèdent à ce point le chiffre des émoluments fixés par la loi sont de nature à nuire à l'indépendance judiciaire, etc.; rejetée, 242.

Voir *Documents*, 49. *Adresses*, 32, 34. *Manitoba*, 3.

JOURNAUX:

1. Entrées dans les journaux de la dernière session lues et renvoyées à un comité, 27.
2. Résolution—que M. l'Orateur soit autorisé à faire continuer l'index général des journaux, en payant le même taux que pour le précédent, 251.

JUGES:

1. La Chambre décide de se former en comité sur l'opportunité d'amender et étendre les dispositions de la cédule de l'acte 31 Vict., c. 33. de manière à stipuler de nouveau pour les juges des provinces de Québec, Nouvelle-Ecosse, Manitoba et Colombie Britannique; et l'acte 32-33 Vict., c. 8, relatif aux traitements et frais de route des juges, 181. Prise en délibéré; Rapport de deux résolutions, 199. Bill, 201. Voir *infra* 2, 3.

2. Bill pour amender l'acte 31 Vict., c. 33, concernant le traitement des juges; Ordonné; 199. Présenté, 201. Renvoyé à un comité général; Considéré et amendé; Rapporté; Passé, 313. Par le Sénat, 325. S. R., 334. (35 Vict., c. 20.)

3. Bill pour amender l'acte 32-33 Vict., c. 8, relatif aux traitements et frais de route des juges; Ordonné, 200. Présenté, 201. Renvoyé à un comité général; Considéré; Rapporté; Passé, 313. Par le Sénat, 330. S. R., 334. (35 Vict., c. 21.)

Voir *Adresses*, 59, 61.

JUGES DE PAIX:—Bill pour amender de nouveau l'acte concernant les devoirs des juges de paix en dehors des sessions, etc., 64. Ordre pour la 2^{me} lecture, rescindé, 284.

KIDSTON, Wm.:—Voir *Postes*.

LA HAVE, RIVIÈRE:—Pétition demandant que John Oxner soit nommé pilote de cette rivière, 96.

LARD:—Pétition de J. et R. Esdaile, et autres, demandant l'abolition du droit sur le lard en baril, 124. Voir *Grain*.

LETTRES DE CHANGE:

1. Bill pour amender la loi relative aux lettres de change et billets, 125. Considéré et amendé en comité; Rapporté; Passé, 223. Par le Sénat, avec des amendements; Considérés et adoptés, 301. S. R., 333. (35 Vict. c. 10.)

LETTRES DE CHANGE—*Suite.*

2. Pétitions demandant l'abolition du timbre pour les lettres de change et billets :—
Banque de Toronto et autres banques, 180. Chambre de commerce de Brantford, 96.
Idem de Guelph, 67. Idem d'Hamilton, 99. Idem de Stratford, 114. Idem de
Toronto, 58.

LÉVIS, CHAMBRE DE COMMERCE :—Pétition pour un acte constitutif, 82. Rapport de l'avis ;
Bill ; Renvoyé à un comité, 87. Rapporté ; Passé, 19. Par le Sénat, avec un amen-
dement ; Considéré et adopté, 265. S. R., 333. (35 Vic., c. 48.)

LISGAR BARON :—Voir *Adresses*, 27.

LITTLE, HIRAM :—Voir *Adresses*, 69.

LOI CRIMINELLE :—Bill pour amender la loi criminelle relativement à la violence, aux
menaces et à la molestation, 89. Renvoyé à un comité général ; Considéré ; Rapporté ;
Passé, 315. Par le Sénat, 330. S. R., 331. (35 Vic., c. 31.)

LOIS EXPIRANTES :—Nomination du comité permanent des lois expirantes, 14, 17, 24.
PREMIER RAPPORT, au sujet du quorum ; Quorum devant être de sept, 36.

LOOMER, JUSTUS :—Voir *Minutes, Eassin de*.

MMACHINES A COUDRE :—Voir *Adresses*, 70.

McLACHLIN, L. :—Sa pétition demandant à être payé des arrérages qui lui sont dus comme
inspecteur de clôtures sur l'Intercolonial, rejetée parce qu'elle n'est pas recommandée
par la Couronne, 124.

MAGDELEINE, ILES DE LA :—Pétition demandant que le gouvernement canadien achète ces
îles, 67.

"MAIL," COMPAGNIE DE PUBLICATION ET D'IMPRIMERIE DU JOURNAL :—Pétition pour un
acte constitutif, 20. Rapport de l'avis, 26. Bill ; Renvoyé à un comité, 31. Rapporté
avec des amendements, 82. Considéré en comité ; Rapporté ; Passé, 117. Par le
Sénat, 174. S. R., 332. (35 Vic., c. 111.)

MANUFACTURES :—Motion pour faire nommer un comité spécial chargé de s'enquérir de
l'étendue et de la condition des intérêts manufacturiers du Canada ; Amendement pour
ajouter "et agricoles"—proposé et retiré ; Motion principale adoptée, 17. Perm-
ission de faire rapport de temps à autre, 31. Pétitions demandant qu'un droit d'exposi-
tion soit imposé sur l'écorce de pruche à lui renvoyées, 101. PREMIER RAPPORT
au sujet du quorum ; Quorum devant être de sept, 36. DEUXIÈME RAPPORT, 251.
(App. No. 1.)

MANITOBA :

1. La Chambre décide de se former en comité sur l'opportunité d'exonérer l'auditeur
général et autres concernés dans l'émission d'un mandat spécial de \$100,000 en 1871, pour
faire face aux dépenses du corps militaire envoyé à Manitoba, etc., 54. Prise en délibéré,
65. Rapport d'une résolution ; Bill, 93. Voir *infra*, 2.

2. Bill pour exonérer les membres du gouvernement et autres de la dépense inévitable
occasionnée par l'expédition de Manitoba en 1871 ; Ordonné ; Présenté, 93. Lu 2^{me} et
3^{me} fois ; Passé, 127. Par le Sénat, 171. S. R., 332. (35 Vic., c. 4.)

MANITOBA—Suite.

3. Motion que la nomination de l'Hon. F. G. Johnson à la charge intérimaire de Lieut.-Gouverneur de Manitoba, pendant qu'il conserve sa commission de juge de la cour supérieure du Bas-Canada, est incompatible avec l'esprit et la lettre de notre législation touchant l'indépendance des juges ; Débats sur icelle ajournés, 77. Ordre de reprise en considération, rescindé, 214.

4. Motion—Adresse demandant un état des réclamations pour pertes souffertes lors de l'insurrection de la Rivière-Rouge, et qui n'étaient pas comprises dans les instructions au juge Johnson ; motion retirée, 320.

5. Motion—Adresse demandant que la force militaire de Manitoba soit portée à 300 fantassins et à 100 chasseurs à cheval ; Motion retirée, 328.

6. Pétitions de personnes qui furent emprisonnées pendant les troubles de 1869 et 1870, demandant une nouvelle enquête de leurs pertes, rejetée parce que ces signatures ne sont pas authentiques, 80. Autre pétition au même effet, reçue et lue, 128.

Voir *Documents*, 20, 43, 51. *Adresses*, 29, 34.

MANITOBA, BANQUE DE :—Pétition pour un acte constitutif, 99. Rapport de l'avis, 105. Bill ; Renvoyé à un comité, 106. Rapporté avec des amendements, 216. Considéré en comité (inscrit par erreur comme "banque d'Hamilton") ; Rapporté ; Passé, 229. Par le Sénat, 295. S. R., 333. (35 Vic., c. 60.)

MANITOBA, COMP. D'ASSURANCE DE :—Pétition pour un acte constitutif, 99. Rapport de l'avis, 105. Bill ; Renvoyé à un comité, 106. Rapporté avec des amendements, 226. Considéré en comité ; Rapporté ; Passé, 256. Par le Sénat, 318. S. R., 333. (35 Vic., c. 102.)

MANITOBA, COMP. DU CHEMIN DE FER DE JONCTION DE :—Pétition pour un acte constitutif, 76. Rapport de l'avis ; Bill ; Renvoyé à un comité, 80. Rapporté avec des amendements, 265. Considéré en comité ; Rapporté ; Passé, 282. Par le Sénat, avec des amendements, 325. Considérés et adoptés, 325. S. R., 333. (35 Vic., c. 75.)

MARCHANDISES EN TRANSIT :—Voir *Documents*, 9. *Adresses*, 4.

MARCHANDISES, MARQUES FRAUDULEUSES SUR DES :—Voir *Marques de commerce*.

MARIAGES :—Voir *Documents*, 6.

MARINE ET DES PÊCHERIES, DÉPARTEMENT DE LA :—Voir *Documents*, 24.

MARQUES FRAUDULEUSES :—Voir *Marques de commerce*.

MARQUES DE COMMERCE :—Bill pour amender la loi relative aux marques frauduleusement apposées aux marchandises, 37. Renvoyé à un comité général, 64. Considéré, 125. Amendé ; Rapporté, 171. Passé, 183. Par le Sénat, 295. S. R., 333. (35 Vic., c. 32.)

MARQUETTE :—Voir *Elections protestées*, 3.

MARTIN, JOHN ROBERT :—Bill pour venir en aide (par divorce) à J. R. Martin ; venu du Sénat avec les témoignages et documents qui lui ont servi de base, et copie du jugement définitif de la cour des plaid communs d'Ontario, dans la cause de Martin, vs. Lount, 182. Lu et renvoyé à un comité sur division, 203. Rapport de l'avis, 223. Bill rapporté, 240. Deuxième lecture remise à trois mois, 256.

MATELOTS, ENGAGEMENT DES :

1. La Chambre décide de se former en comité sur la question de l'engagement des matelots dans la Nouvelle-Ecosse, 170. Prise en délibéré; Recommandation de Son Excellence signifiée; Rapport d'une résolution, établissement d'un préposé aux engagements dans chaque port douanier et un honoraire de 50 cts. par engagement, et 30 cts. par retraite de matelots; Bill, 187. Voir *infra*, 2.

2. Bill concernant l'engagement des matelots dans la Nouvelle-Ecosse; Ordonné; Présenté, 188. Renvoyé à un comité général, (avec la résolution *supra*, 1); Considéré et amendé; Rapporté. Passé, 254. Par le Sénat, 318. S. R., 333. (35 Vic., c. 39.)

3. Pétitions de marchands, propriétaires de navires et autres, du Royaume-Uni, demandant l'adoption de mesures efficaces pour empêcher la désertion des matelots, 67.

Voir *Documents*, 82. *Adresses*, 67.

MENACES ET VIOLENCE :—Voir *Loi criminelle*.

MESSAGES :—Voir *Gouverneur-Général. Sénat*.

MILICE :—Voir *Documents*, 53.

MINAS, BASSIN DE :—Pétition demandant qu'un droit de pilotage soit prélevé sur tous les navires étrangers fréquentant ce bassin, et qu'un pilote soit nommé, 76. Pétition pour faire nommer Justus Loomer, pilote, *ib*.

MOIRA, RIVIÈRE :—Pétition demandant une loi pour empêcher de jeter dans cette rivière les rebuts de bois de scieries, 26.

MONNAIE :—Voir *Adresses*, 73.

MONTRÉAL, (CITÉ DE) :—Pétitions demandant que les divisions électorales actuelles de cette ville ne soient pas changées, 316.

MONTRÉAL, CHAMBLY ET SOREL, COMP. DU CH. DE FER DE :—Pétition demandant un acte l'autorisant à établir une correspondance ou à affermer sa ligne à toute compagnie étrangère de chemin de fer, 43. Rapport de l'avis, 51.

MONTRÉAL, SOCIÉTÉ PERMANENTE DE CONSTRUCTION DU DISTRICT DE :—Pétition demandant qu'il lui soit permis de changer son nom pour celui de compagnie de prêt et de crédit foncier, 80. Rapport spécial sur l'avis, 100. Bill; Renvoyé à un comité, 116. Rapporté avec des amendements, 216. Rapport recommandant le remboursement de l'honoraire; Adopté, 226. Considéré en comité; Rapporté; Passé, 230. Par le Sénat, 295. S. R., 333. (30 Vic., c. 109.)

MONTRÉAL, HAVRE DE :—Voir *Adresses*, 36. *St. Laurent*.

MONTRÉAL, COMP. DU TÉLÉGRAPHE DE :

1. Pétition pour la prolongation de sa charte, 14. Rapport de l'avis; Bill; Renvoyé à un comité, 26. Rapporté avec des amendements, 87. Renvoyé à un comité général, 97. Considéré et amendé; Rapporté; Passé, 229. Par le Sénat, 295. S. R., 333. (35 Vic., c. 95).

2. Pétition de la compagnie du télégraphe de la Nouvelle-Ecosse, demandant qu'aucune compagnie ne soit autorisée à construire de ligne concurrentes dans la Nouvelle-Ecosse, 44. Renvoyée au comité des chemins de fer, 74.

MOTIONS :—Voir *Questions*.

MUD, LAC :—Voir *Documents*, 54. *Adresses*, 37.

MUNITIONS :—Voir *Adresses*, 35.

MUSKOKA :—Pétition demandant que ce district, et les townships situés au nord d'icelui, forment une division électorale, 264.

NAVIGATION :

1. La chambre décide de se former en comité sur l'opportunité de créer une hypothèque sur les navires de l'intérieur, pour dettes contractées par eux et pour gages de leurs matelots, 42. Considéré; Rapport d'une résolution; Bill, 166. Voir *infra*, 2.

2. Bill pour faciliter le recouvrement des créances contre les navires; Ordonné, 166. Présenté, 167. Ordre pour la 2^{me} lecture, rescindé, 284.

3. Pétitions de propriétaires de navires et autres, demandant un acte pourvoyant à la perception des créances contre les navires, 20, 26, 31, 50. Chambre de commerce de Kingston, 40. Voir *Adresses*, 72.

NAVIRES, CRÉANCES CONTRE LES :—Voir *Adresses*, 72. *Navigation*.

NIPISSING, FORT GARY ET COLOMBIE BRITANNIQUE, CHEMIN DE FER DU LAC :—Pétition de R. J. Reekie et autres, de Montréal, pour un acte constitutif, 31. Avis insuffisant, 61.

NORD-OUEST, COMPAGNIE DU :—Pétition pour un acte constitutif, rejetée, le temps pour la recevoir étant expiré, 128. Pétition demandant l'autorisation de présenter une requête; Renvoyée au comité des ordres permanents, 135. Rapport favorable, 150. Pétition reçue, 151. Rapport de l'avis; Bill; Renvoyé à un comité, 159. Rapporté avec des amendements, 226. Considéré en comité; Rapporté; Passé, 245.

NORD-OUEST, TERRITOIRE DU :—Voir *Documents*, 56. *Adresses*, 39. *Manitoba*.

NORD-OUEST DE MANITOBA, CHEMIN DE FER DU :—Pétition pour un acte constitutif, 57. Rapport de l'avis, 61. Bill; renvoyé à un comité, 62. Rapporté avec des amendements, 279. Considéré et adopté en comité; Rapporté; Passé, 282. Par le Sénat, avec des amendements, 325. Considérés et adoptés, 326. S. R., 334. (35 Vic., c. 78.)

NORD DU CANADA, COMP. DE CH. DE FER DU :—Pétition demandant un acte pour confirmer la location à cette compagnie des lignes de chemin de fer de prolongement nord, 30. Rapport de l'avis, 36. Bill; renvoyé à un comité, 52. Rapporté, 110. Renvoyé à un comité général; Considéré; Rapporté; Passé, 120. Par le Sénat, 183. S. R., 332. (35 Vic., c. 66.)

NORTHUMBERLAND ET DURHAM, BANQUE D'ÉPARGNE DE :—Voir *Banques d'épargne*.

NOTRE-DAME DES ANGES :—Pétition demandant un acte pour détacher cette paroisse du comté de Missisquoi et la réunir à Iberbille, 25. Bill, 46. Deuxième lecture remise à 6 mois, 167.

NOUVEAU-BRUNSWICK :—Motion pour une adresse à Son Excellence, représentant que la législature du Nouveau-Brunswick, en 1871, a passé une loi scolaire défendant l'enseignement religieux aux élèves, défense contraire aux sentiments de la population canadienne

NOUVEAU-BRUNSWICK.—*Suite.*

en général et des catholiques romains en particulier, qui, en conscience, ne peuvent envoyer leurs enfants à ces écoles, et demandant à Son Excellence de désavouer cette loi ; Débats sur icelle ajournés, 134. Repris et encore ajournés, 153. Repris ; Amendement—que la loi en question est strictement conforme aux pouvoirs constitutionnels de la législature, et comme il n'en est résulté aucune conséquence fâcheuse pour le pays, la chambre ne prendra pas part à l'avis qui pourrait être donné à ce sujet à Son Excellence par ses ministres ; Amendement pour une adresse à Sa Majesté à l'effet de faire modifier l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, de manière à assurer à toutes les dénominations religieuses du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse tous les droits en matière scolaire dont elles jouissaient avant la passation de cet acte ; Débats sur icelui ajournés, 155. Repris, 173. Amendement rejeté, 175. Autre amendement à l'effet d'exprimer le regret de ce que cette loi déplaît à une partie de la population du Nouveau-Brunswick, et l'espérance que la législature saura la modifier de manière à faire disparaître toute juste cause de mécontentement ; Adopté, 177. Autre amendement, pour ajouter qu'il est regrettable que Son Excellence n'ait pas été avisée de désavouer cette loi, rejeté, 178. Motion principale amendée de nouveau en y ajoutant que c'est le désir de la chambre que l'opinion des juriconsultes de la couronne en Angleterre et du comité judiciaire du conseil privé soit obtenue quant au droit de la législature du Nouveau-Brunswick de modifier la loi scolaire de manière à priver les catholiques romains des privilèges dont ils jouissaient lors de l'union, etc. ; Motion principale adoptée telle qu'amendée, 179.

Voir *Documents*, 55. *Adresses*, 38.

NOUVELLE-ÉCOSSE :—Voir *Documents*, 57. *Adresses*, 40. *Télégraphe de Montréal, Comp. du*, 2. *Matelots*.

OAKLEY, WM. :—Sa pétition demandant un emploi sous le gouvernement, 316.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES :—Voir *Documents*, 95. *Adresses*, 78. *Température*.

OFFENSE CONTRE LA PERSONNE :—Bill pour amender l'acte y relatif, 59. Ordre pour la 2ème lecture, rescindé, 321.

OFFICIERS PUBLICS :—Bill pour amender de nouveau l'acte concernant les garanties à donner par eux, 28. Considéré en comité ; Rapporté, 55 ; Passé, 64. Par le Sénat, 144. S. R., 331. (34 Vic., c. 19.)

Voir *Documents*, 16, 17. *Adresses*, 56, 58.

OFFICIERS RAPORTEURS :—Voir *Elections*, 3.

ONTARIO, PROVINCE D' :—Voir *Documents*, 58, 59. *Adresses*, 41, 43.

ONTARIO ET ÉRIÉ, COMP. DU CANAL D' :—Pétition demandant une loi l'autorisant à prolonger le temps où elle doit commencer le canal, 44. Rapport de l'avis, 51. Bill ; Renvoyé à un comité, 52. Rapporté, 255. Considéré en comité ; Rapporté ; Passé 281. Par le Sénat, 324. S. R., 334. (35 Vic., c. 93.)

ONTARIO, COMP. DE NAVIGATION ET D'EXPÉDITION :—Pétition pour un acte constitutif, 96. Rapport de l'avis ; Bill ; Renvoyé à un comité, 100. Rapporté avec des amendements, 215. Considéré en comité ; Rapporté ; Passé, 229. Par le Sénat avec un amendement ; Considéré et adopté, 295. S. R., 333. (35 Vic., c. 113.)

ORATEUR :

1. Il informe la chambre que pendant la vacance il a reçu avis de vacances dans la représentation, et qu'il a émis ses mandats pour de nouveaux brefs, 1.
2. Il fait rapport de certificats de députés élus sur de nouveaux brefs, 2.
3. Il fait rapport du discours de Son Excellence à l'ouverture de la session, 6.
4. Il communique à la chambre le rapport annuel du bibliothécaire, 8.—Le compte courant du comptable, 137.—Divers autres rapports et états, 9, 15, 180, etc.
5. Il informe la chambre que le sergent d'armes s'est donné un remplaçant pendant sa maladie, 15.
6. Il décide que certaines pétitions demandant de l'emploi de deniers publics ne peuvent être reçues parce qu'elles ne font pas recommandées par la couronne, 41, 51, 67, 68, 96, etc.
7. Ses décisions sur des questions de forme et d'ordre, 78, 79, 130, 166, 213.—Orateur suppléant (M. Forbes), 311.
8. Il fait prendre le fauteuil à un autre membre pendant son absence temporaire, 311.
9. Il ordonne l'impression de la compilation de précédents et des décisions des orateurs depuis l'union de 1841, par A. Laperrière, 317.
10. Son discours en présentant le bill des subsides à Son Excellence, 334.

ORDRE DU JOUR :

1. Bills privés sur l'ordre du jour appelés à l'heure indiquée, 97, 102, etc.
2. Certains items devant avoir la priorité un jour prochain, 103, 107, 135, 156.
3. L'ordre des affaires prescrit par la 19ième règle changé pour certains jours, 113, 170.
4. Ordres rescindés, 214, 320, etc.
5. Certains bills privés, lors de leur rapport, inscrits à l'ordre le même jour pour leur deuxième lecture, 251.

ORDRES SESSIONNELS :

1. Que les votes et délibérations soient imprimés, 8.
2. Que s'il se présente quelque chose touchant l'élection d'un député, il doit se retirer, etc., 8.—Lu et mis à effet dans le cas de l'élection de Marquette, 46.
3. Prolongeant la période pour la réception de requêtes pour bills privés, etc., 62.
4. Pour un état de l'indemnité des membres des deux chambres, 152.
5. Pour la continuation de l'index général des journaux, 251.
6. Pour l'impression de précédents et des décisions des différents orateurs, depuis l'Union de 1841, compilés par A. Laperrière, 317.
7. Concernant l'augmentation du traitement des employés de la chambre, 319.
8. Prescrivant à la commission administrative d'acheter 600 exemplaires du *Canadian Hansard*, pour 1870 et 1871, 327.

ORDRES PERMANENTS :

Nomination de ce comité, 14, 17, 24. Pétitions demandant l'autorisation de présenter des requêtes après l'expiration de la période fixée, à lui renvoyées, 128, 181. **RAPPORTS** sur ces pétitions, 150, 196. **PREMIER RAPPORT**, au sujet du quorum ; Quorum devant être de sept, 26. **QUATRIÈME** et **DOUZIÈME RAPPORTS**, sur la prolongation de la période pour recevoir des pétitions pour bills privés ; Temps prolongé, 62, 59. **DIXIÈME RAPPORT**, sur l'adoption d'un plan pour rectifier les irrégularités dans les avis, 136. **AUTRES RAPPORTS**, sur différentes pétitions, 26, 36, 51, 61, 80, 87, 99, 105, 125, 135, 150, 159, 223, 264. **RAPPORTS SPÉCIAUX** sur certaines pétitions :— recommandant la suspension de la règle relative à l'avis, 87, 105, 135 ;—qu'une disposition soit insérée dans le bill pour suppléer à la défectuosité de l'avis, 36 ;—que dans certains cas l'avis a été remplacé par des témoignages qu'il a reconnus suffisants, 51 ;—qu'un avis défectueux dans certains rapports soit reconnu suffisant, 64, 264 ;—que certaines pétitions ne sont pas de nature à exiger la publication de l'avis, 51, 80, 100 ;—que l'avis de certaine pétition est insuffisant, 61 ;—qu'il a entendu un conseil en certains cas, 61.

OTTAWA, VAUDREUIL ET MONTRÉAL, COMPAGNIE DE CH. DE FER DE :—Pétition demandant le pouvoir de relier sa ligne à tout chemin de fer entre Montréal et Grenville, au nord de la rivière des Outaouais, et de jeter un pont sur cette rivière à tout endroit en aval de l'Original, 66. Rapport de l'avis, 80. Bill ; Renvoyé à un comité, 97. Rapporté avec des amendements, 226. Considéré en comité ; Rapporté ; Passé, 246. Par le Sénat, 319. S. R., 333. (35 Vic., c. 69.)

OUTAOUAIS, RIVIÈRE DES :

1. Pétition de la chambre de commerce de Montréal, demandant que la navigation de cette rivière ne soit pas obstruée par des estacades et des quais à Green Point, Carillon et autres places, 58.

2. Pétition de la chambre de commerce de Québec, demandant que les fabricants de bois soient autorisés à flotter leur bois en grume sans être obligés de le mettre en radeaux, 76.

QUEST, COMP. D'ASSURANCE DE L' :—Pétition pour des amendements à sa charte, 19. Rapport spécial sur l'avis, 51. Bill ; Renvoyé à un comité, 62. Rapporté avec des amendements, 226. Considéré en comité ; Rapporté ; Passé, 245. Par le Sénat, 323. S. R., 334. (35 Vic., c. 99.)

PACIFIQUE, CHEMIN DE FER DU :—

1. Bill concernant ce chemin de fer, 53. Renvoyé à un comité général ; Résolutions, (*infra*, 2) à lui renvoyées ; Considéré et amendé ; Rapporté ; Réimprimé tel qu'amendé, 170. Renvoyé de nouveau à un comité général et encore amendé ; Rapporté, 183. Considéré ; Plusieurs motions à l'effet de renvoyer le bill à un comité général, rejetées ; Amendements adoptés, 190. Motions pour renvoyer de nouveau le bill à un comité général, rejetées ; Bill passé, 196. Par le Sénat, avec des amendements, 295. Considérés et adoptés, 313. S. R., 333. (35 Vic., c. 71.)

2. La Chambre décide de se former en comité au sujet du chemin de fer canadien du Pacifique, 54. Recommandation de Son Excellence signifiée ; Prise en délibéré ; Rapport d'une série de résolutions pourvoyant à la construction de cette voie par une compagnie particulière, accordant 50,000,000 d'acres et un subside n'exoédant pas \$30,000,000 ; aussi, à la construction de lignes d'embranchement jusqu'aux États-Unis (passant par Manitoba) et au lac Supérieur, et accordant pour elles de nouveaux octrois de terre, 94. Renvoyées à un comité général et amendées ; Rapportées ; Plusieurs motions à l'effet de les renvoyer de nouveau à un comité général, rejetées ; Résolutions adoptées, 144. Renvoyées au comité du bill, 170. Voir *Supra*, 1.

PACIFIQUE, CHEMIN DE FER DU—Suite.

3. Pétition de F. Waddington, de Paris, (France), demandant que dans l'acte constitutif de cette compagnie du chemin du Pacifique, les droits de son frère, feu Alfred Waddington, soient protégés comme promoteur de cette voie ferrée, 165.

Voir *Documents*, 60, 61. *Adresses*, 44, 45. *Pacifique, Chemin de fer canadien du. Interocéanique, Comp. du ch. de fer. Nipissing, Lac.*

PACIFIQUE, COMP. DE CH. DE FER DE JONCTION DU (SAULT STE. MARIE):—Pétition pour un acte constitutif, 31. Rapport de l'avis, 36. Bill ; Renvoyé à un comité, 52. Rapporté avec des amendements, 264. Considéré en comité ; Rapporté ; Passé, 281. Par le Sénat, 324. S. R., 334. (35 Vic., c. 89.)

PACIFIQUE, COMP. DU CH. DE FER CANADIEN DU:—Pétition pour un acte constitutif, 57. Rapport de l'avis, 61. Bill ; Renvoyé à un comité, 62. Rapporté avec des amendements, 251. Considéré en comité ; Rapporté ; Passé, 257. Par le Sénat, 324. S. R., 334. (35 Vic., c. 73.)

PARLEMENT, RÉUNION DU:—Voir *Documents*, 62. *Adresses*, 46.

PASPÉBIAC, HAVRE DE:—Voir *Documents*, 63. *Adresses*, 47.

PÊCHERIES:—Pétition demandant que les pêcheries à l'intérieur d'Ontario soient placées sous le contrôle du gouvernement de cette province ; Essex, 57.

Voir *Documents*, 23, 25, 93. *Adresses*, 12, 14.

PÉNITENCIERS:—Voir *Documents*, 64.

PÉTITIONS :

1. Pétitions reçues et lues de suite sur motion spéciale, 135, 215.

2. Pétitions demandant l'autorisation de présenter des pétitions pour bills privés après l'expiration du temps prescrit ; Renvoyées au comité des ordres permanents, 135, 181. Autorisation accordée à la demande de ce comité, 151, 196.

3. Différentes pétitions rejetées parce qu'elles demandait l'emploi de deniers publics non recommandé par la couronne, 41, 51, 67, 68, 96, 99, 105, 124, 128, 180, 240, 330.—Parce qu'elles portaient de fausses signatures, 80.—Parce que, somme elle était pour bill privé, le temps de sa réception était expiré, 128.

PHARES, HUILE POUR LES:—Voir *Documents*, 41. *Adresses*, 26.

PILOTES:—Voir *Documents*, 65. *Adresses*, 48. *Charlotte*, 2, 3.

POIDS ET MESURES:—Pétition demandant l'assimilation de la mesure du boisseau dans toutes les provinces, pour mesurage de l'avoine, etc. ; Conseil de comté d'Essex, 31.

POISSON:—Voir *Inspection, Lois d'*.

POMPES À INCENDIE:—Voir *Adresses*, 11.

PONTS:—Bill concernant les ponts, 206. Renvoyé à un comité général ; Considéré ; Rapporté ; Passé, 257. Par le Sénat, 318. S. R., 333. (35 Vic., c. 25.)

PORT COLBORNE:—Voir *Documents*, 67. *Adresses*, 51.

PORT ELGIN :—Voir *Adresses*, 16.

PORTEOUS, MME. :—Sa pétition, demandant une indemnité à raison de ce que son mari s'est noyé en tombant d'un pont tournant ouvert sur le canal Laehine, rejetée, parce qu'elle n'est pas recommandée par la Couronne, 99.

POSTES :—Pétition de Wm. Kidston, de Baddeck (Cap Breton), déclarant qu'il a souffert de l'injustice par l'adjudication du contrat de la malle à John McNeil, et demandant une enquête, 99.

Voir *Documents*, 68, 72. *Adresses*, 52, 54.

PRESBYTÉRIENNE, EGLISE :—Pétition pour des amendements à l'acte de corporation des gérants du fonds des veuves et orphelins des ministres du Synode de cette église, 44. Rapport de l'avis, 51. Bill; Renvoyé à un comité, 52. Rapporté avec des amendements, 96. Renvoyé à un comité général, 102. Considéré; Rapporté; Passé, 117. Par le Sénat, 183. S. R., 332. (35 Vict., c. 116.)

PRÊT ET CRÉDIT FONCIER, COMPAGNIE DE :—Voir *Société permanente de construction de Montréal*.

PRÊT ET AGENCE DE LONDRES ET DU CANADA, COMPAGNIE DE :—Pétition pour des amendements à sa charte, 20. Rapport spécial sur l'avis, 36. Bill; Renvoyé à un comité, 73. Rapporté avec des amendements, 114. Considéré en comité; Rapporté; Passé, 130. Par le Sénat, avec des amendements, 241. Considérés et adoptés, 242. S. R., 332. (35 Vict., c. 108.)

PRÊT ET DE GARANTIE, SOCIÉTÉ IMPÉRIALE DE :—Pétition pour un acte constitutif, 76. Rapport de l'avis; Bill; Renvoyé à un comité, 80. Rapporté avec des amendements, 226. Considéré et amendé en comité; Rapporté; Passé; 245. Par le Sénat, avec des amendements; Considérés et adoptés, 324. S. R., 334. (35 Vict., c. 107.)

PRINCE DE GALLES :—Voir *Adresses*, 1. *Gouverneur-Général*, 13.

PRINCE-ÉDOUARD, ILE DU :—Voir *Terreneuve*.

PRIVILÈGES :—Nomination du comité permanent des privilèges et élections, 14, 17, 24. Membre ajouté; Entrées dans les journaux de la dernière session relatives aux élections de Marquette, Provencher et Selkirk, à lui renvoyés, 27. Pétition de Jas. S. Lynch et A. McKay, candidats à l'élection de Marquette, à lui renvoyés, 42; 116. PREMIER RAPPORT (sur la pétition de M. Lynch, élection de Marquette), 44. Adopté, 45. DEUXIÈME RAPPORT (sur les élections de Selkirk et Proveucher); Adopté, 114. TROISIÈME RAPPORT (sur la pétition de M. McKay, élection de Marquette), 124.

PROPRIÉTÉ, DOMMAGES A LA :—Bill pour corriger une erreur dans l'acte relatif aux dommages malicieux faits à la propriété, 28. Deuxième lecture, 40. Troisième lecture et passé, 43. Par le Sénat, 68. S. R., 331. (35 Vict., c. 34.)

PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE :

1. Bill pour amender l'acte concernant la propriété littéraire; Du Sénat; Lu, 244. Renvoyé à un comité général (avec résolutions—*infra*, 2), 285. Considéré et amendé; Rapporté; Passé tel qu'amendé, 314. Amendements modifiés par le Sénat; Amendements du Sénat adoptés, 324. Réservé, 334.

2. La Chambre décide de se former en comité sur l'opportunité de permettre, sujet à l'approbation de Sa Majesté en conseil, la réimpression en Canada d'ouvrages dont la propriété littéraire est assurée dans le Royaume-Uni, etc., 267. Prise en délibéré; Rapport de trois résolutions imposant un droit d'excise sur ces réimpressions, etc.; Renvoyé à un comité général du bill, 284. Voir *supra*, 1.

PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE—*Suite.*

3. Pétition de la chambre de commerce de la Puissance, pour une loi relative à la propriété littéraire en vertu de laquelle le publiciste canadien sera sur le même pied que le publiciste américain, 50.

PROVENCHER :—Voir *Elections protestées*, 4.

PROVISIONS :—Voir *Grain. Inspection, Lois d'*.

PRUCHE, ECORCE DE :—Pétition de tanneurs, demandant qu'un droit d'exportation soit imposé sur cet article, 99. Renvoyée à un comité, 101. Voir *Manufactures*.

QUAIS EN BAS DE QUÉBEC :—Motion pour une adresse demandant copie de la correspondance avec M. Langlois, M. P., ou toute autre personne, à l'effet que le gouvernement se chargeât de ces quais ou qu'il aidât aux municipalités qui se sont mises en dette pour construire de semblables quais ; Motion retirée, 133.

QUARANTAINE :—Bill y relatif ; Du Sénat ; Lu, 167. Renvoyé à un comité général ; Considéré et amendé ; Rapporté ; Passé tel qu'amendé, 199. Amendements adoptés par le Sénat, 225. S. R., 332. (35 Viet., c. 87.)

QUÉBEC (PROVINCE) :—Voir *Documents*, 58, 59. *Adresses*, 41, 59, 61.

QUÉBEC, LA CAISSE D'ECONOMIE NOTRE-DAME DE :—Voir *Documents*, 81.

QUÉBEC, COMP. DU CH. DE FER DE FRONTIÈRE DE :—

1. Pétition pour un acte constitutif, 44. Rapport de l'avis, 51. Bill ; Renvoyé à un comité, 52. Rapporté avec des amendements, 100. Renvoyé à un comité général ; Considéré, Rapporté ; Passé, 118. Par le Sénat, avec des amendements ; Considérés, 225. Amendements modifiés ; Adoptés tels qu'amendés, 244. Modification adoptée par le Sénat, 277. S. R., 332 (35 Vic., c. 81).

2. Pétitions pour des amendements au bill ; St. Jean, 180.

QUÉBEC, COMP. DU CH. DE FER DU PACIFIQUE DE :—Pétition pour un acte constitutif, 20. Rapport de l'avis, 36. Bill ; Renvoyé à un comité, 42. Rapporté avec des amendements, 226. Considéré et amendé en comité ; Rapporté ; Passé, 247. Par le Sénat, avec des amendements ; Considérés et adoptés. 324. S. R., 334. (35 Vict., c. 74).

QUÉBEC, BUREAU DE POSTE DE :—Voir *Documents*, 72. *Adresses*, 54.

QUEENSTON, COMP. DU PONT SUSPENDU DE :—Pétition pour des amendements à sa charte, 80. Rapport spécial sur l'avis, 100. Bill ; Renvoyé à un comité 106. Rapporté avec des amendements, 255. Considéré en comité ; Rapporté ; Passé, 280. Par le Sénat, 324. S. R., 334. (35 Vic., 84).

QUESTIONS.

1. Débats sur une question, ajournés, 40, 79, 98, 124, 156, 226, 244.—Par l'ajournement ou par l'interruption de la séance à 6 heures, 47, 75, 97.—Parce que l'heure de la prise en considération des bills privés était arrivée, 154.

2. Question à poser sur chaque paragraphe d'une motion, 11.

 QUESTIONS—*Suite.*

3. Sous-amendement, 84, 105, 155.

4. Motion remplacée par un amendement, 84, 161, 163.

5. Motion amendée, et motion principale, telle qu'amendée de nouveau, 179.

6. Motions retirées, 17, 32, 33, 34, 133, 152, 161, 278, 318, 320, 328.

7. Pétitions non reçues parce qu'elles demandaient une dépense de deniers publics non recommandée par la couronne, 41, 51, 67, etc.—Parce qu'elles portaient de fausses signatures, 80.

8. Motion pour renvoyer le bill de faillite à un comité spécial après que la Chambre l'eût renvoyé à un comité général, déclarée hors d'ordre, 78.

9. Motion—instruction au comité général du bill de la faillite d'excepter la province d'Ontario de son opération, déclarée hors d'ordre, car, le bill concernant tout le pays, le comité avait déjà le pouvoir demandé par cette motion, 79.

10. Objection au bill pour révoquer les lois de faillite, parce qu'il a trait au commerce et qu'il aurait dû prendre naissance en comité général, rejetée, 120.

11. Une motion étant présentée concernant un amendement proposé à l'acte du fonds de retraite, et un amendement étant ensuite proposée, déclarant inopportun de changer les dispositions du dit acte pendant cette session, mais que le soin de légiférer sur ce sujet devrait être laissé à un nouveau parlement, et objection étant faite à l'amendement, sur le motif qu'il n'avait aucun rapport avec la motion principale, l'objection est rejetée, 166.

12. Objection au bill pour contraindre les membres des législatures locales des provinces où le double mandat n'est pas permis à résigner leur siège avant de se faire candidats au parlement fédéral—pour la raison que le principe qu'il consacre existe dans un bill déjà voté cette session (Voir *Députés*, 1) ; M. l'orateur rejette l'objection, qu'il considère technique, et déclare que les questions sont de fait différentes, 213.

13. Motion—pour renvoyer de nouveau à un comité général une résolution des subsides concernant les canaux, à l'effet d'examiner l'opportunité d'aider à la construction du canal de la Baie Georgienne,—déclarée hors d'ordre, vu qu'elle donnerait lieu à une dépense non recommandée par la couronne, 311.

QUESTIONS REJETÉES :

14. Concernant le retrait des réclamations du Canada contre les Etats-Unis, au sujet des invasions féniennes ; Remplacée par un amendement, 83.

15. Pour un comité général sur la question de la jauge de 4 pds. 8½ pouces pour l'Intercolonial, 47, 156.

16. A l'égard des émoluments reçus par l'Hon. par F. G. Johnson, comme juge de la cour supérieure, Québec, Recorder de Manitoba, etc. (comme amendement à une question des subsides), 242.

17. Diverses motions d'amendement aux résolutions des subsides, 300, 306.

RECENSEMENT :—Motion demandant un état de tous les paiements faits pour ce service ; retirée, 34.

Voir *Documents*, 14, 15.

REPRÉSENTATION :—Voir *Chambre des Communes*, 1.

RÉSOLUTIONS :

1. Résolution imposant une taxe ou droit, considérée de suite en comité, rapportée et adoptée, 101.
2. Renvoyée de nouveau à un comité général et amendée, 144.
3. Amendée par la Chambre, 234.

REVENU DE L'INTÉRIEUR :—Pétitions d'Ontario, pour des amendements à l'acte concernant ce revenu, 44.

Voir *Documents*, 34.

REVENU ET DÉPENSE :—Voir *Documents*, 77.

RICHELIEU, RIVIÈRE :—Pétition demandant que la comp. du ch. de fer de jonction de Québec ne soit pas autorisée à construire un pont sur cette rivière à l'île aux Frênes, 180.

RIEL, LOUIS :—*Documents*, 47. *Adresses*, 30.

RIVIÈRE ROUGE, INSURRECTION DE LA :—Voir *Documents*, 45, 49, 51. *Adresses*, 32, 33. *Woodington*.

RIVIÈRES ET COURS D'EAU :

1. Bill pour mieux protéger les rivières et cours d'eau navigables (Cartwright), 21. Motion pour remettre sa deuxième lecture à 6 mois ; Motion retirée ; Ordre pour deuxième lecture, rescindé, 161.

2. Bill pour amender le chap. 47 des statuts refondus du Haut-Canada, relatif aux rivières et cours d'eau (M. Stephenson), 42. Considéré en comité ; Rapporté ; Passé, 167. Par le Sénat, 219. S. R., 332. (35 Vic., c. 35.)

3. Pétition demandant une loi pour empêcher de jeter les rebuts et autres matières dans les rivières navigables ; Conseil de ville de Napanee, 67.

RYLAND, G. H. :—Voir *Adresses*, 62.

SAINTE-BONAVENTURE :—Pétition demandant la séparation de cette paroisse du comté de Drummond et son annexion au comté d'Yamaska et district de Richelieu, 264.

STE. CATHERINE, CHAMBRE DE COMMERCE DE :—Pétition pour un acte constitutif, 20. Rapport de l'avis, 51. Bill ; Renvoyé à un comité, 59. Rapporté, 114. Considéré en comité ; Rapporté ; Passé, 131. Par le Sénat, 232. S. R., 332. (35 Vic., c. 46.)

STE. CLAIRE, BATTURES DE :—Voir *Documents*, 78. *Adresses*, 63.

STE. CLAIRE, (Rivière), COMP. DU PONT DE CHEMIN DE FER ET TUNEL DE :

1. Pétition pour un acte constitutif, 20. Rapport de l'avis, 26. Bill ; Renvoyé à un comité, 37. Rapporté avec des amendements, 216. Considéré en comité ; Rapporté ; Passé, 231. Par le Sénat, 295. S. R., 333. (35 Vic., c. 87.)

2. Pétition de la compagnie du chemin de fer du sud du Canada, demandant l'autorisation de donner sa garantie à la dite compagnie, 20.

ST. COLOMBAN (QUÉBEC) :

1. Bill pour annexer cette paroisse à la division électorale de Québec ouest, 151. Ordre pour deuxième lecture, rescindé, 284.
2. Pétition en faveur, 203. Imprimée, 224.
3. Pétition contre, 215, 264. Pas imprimée, 317.

ST. FÉLIX DU CAP-ROUGE :—Pétitions demandant que cette partie de la dite paroisse comprise dans le comté de Portneuf soit annexée au comté de Québec, 66, 128. Bill, 77. Ordre pour la deuxième lecture, rescindé, 284.

ST. FRANÇOIS ET MÉGANTIC, COMP. DE CHEMIN DE FER INTERNATIONAL DE :—Pétition pour des amendements à sa charte, 76. Rapport spécial sur l'avis, 100. Bill venu du Sénat, 152. Lu ; Renvoyé à un comité, 153. Rapporté, 255. Considéré en comité ; Rapporté ; Passé, 280. S. R., 333. (35 Vic., c. 70.)

ST. GUILLAUME D'UPTON :—Pétition demandant un acte pour séparer cette paroisse du comté de Drummond et l'annexer au comté d'Yamaska et district de Richelieu, 264.

ST. JEAN, BANQUE DE :—Pétition pour un acte constitutif, 20. Rapport de l'avis ; Bill ; Renvoyé à un comité, 187. Rapporté avec des amendements, 136. Considéré en comité ; Rapporté ; Passé, 154. Par le Sénat, avec des amendements ; Considérés et adoptés, 202. S. R., 332. (35 Vic., c. 56.)

ST. JEAN, RIVIÈRE :—Voir *Documents*, 79. *Adresses*, 64.

ST. JEAN, CHAMBRE DE COMMERCE DE :—Pétition pour un acte constitutif, 26. Recommandation de suspendre la règle relatif à l'avis, 135. Règle suspendue ; Bill ; Renvoyé à un comité, 159. Rapporté avec des amendements, 216. Considéré en comité ; Rapporté ; Passé, 230. Par le Sénat, 277. S. R., 333. (35 Vic., c. 44.)

ST. JEAN, BANQUE D'ÉPARGNE DE :—Voir *Banques d'Épargne*.

ST. LAURENT, BANQUE DU :—Pétition pour un acte constitutif (comme Banque du Canada) 26. Rapport de l'avis, 36. Bill ; Renvoyé à un comité, 42. Rapporté avec des amendements, 100. Renvoyé à un comité général ; Considéré ; Rapporté ; Passé, 119. Par le Sénat, avec un amendement, 182. Considéré et adopté, 208. S. R., 332. (35 Vic., c. 52.)

ST. LAURENT, FLEUVE :

1. La Chambre décide de se former en comité sur l'opportunité de pourvoir à l'amélioration de son cours entre Québec et Montréal (Résolutions des subsides) en imposant un droit de tonnage sur les navires de mer fréquentant le havre de Montréal, etc., 234. Prise en délibéré ; Rapport d'une résolution ; Adoptée, 258. Bill, 259. Voir *infra*, 2.

2. Bill pour augmenter les droits de tonnage et les taux de quaiage pour améliorer le fleuve St. Laurent entre Montréal et Québec ; Ordonné, 258. Présenté, 259. Renvoyé à un comité général ; Considéré ; Rapporté ; Passé, 313. Par le Sénat, 330. S. R., 334. (35 Vic., c. 40.)

ST. LAURENT ET OTTAWA, COMP. DU CHEMIN DE FER :

1. Pétition demandant une loi l'autorisant à prolonger sa ligne jusqu'à Pembroke et de là au Sault Ste-Marie ; et aussi à construire des bassins à Prescott, 19. Rapport de l'avis, 51. Bill ; Renvoyé à un comité, 52. Rapporté avec des amendements, 216. Considéré en comité ; Rapporté ; Passé, 232. Par le Sénat, 318. S. R., 333. (35 Vic., c. 67.)

2. Pétitions en faveur, 98, 107, 165.

ST. LAURENT, COMP. DU PONT INTERNATIONAL DU :—Pétition pour un acte constitutif, 38. Rapport de l'avis, 61. Bill ; Renvoyé à un comité, 62. Rapporté avec des amendements, 216. Considéré en comité ; Rapporté ; Passé, 231. Par le Sénat, 295. S. R., 333. (35 Vic., c. 90.)

ST. OURS, ECLUSE DE :—Voir *Adresses*, 65.

ST. PAUL, BAIE :—Pétitions pour faire ériger un phare et un quai à cette place, rejetées parce qu'elles ne sont pas recommandées par la couronne, 96, 99.

SAISIES :—Voir *Documents*, 25, 83. *Adresses*, 13, 68, 69.

SARNIA :—Voir *Documents*, 80. *Adresses*, 66.

SAULT STE. MARIE, COMP. DE CHEMIN DE FER ET DE PONT DU :—Pétition pour des amendements à son acte, 114. Rapport de l'avis ; Bill ; Renvoyé à un comité, 125. Rapporté avec des amendements, 255. Considéré en comité ; Rapporté ; Passé, 280. Par le Sénat, 324. S. R., 334. (35 Vic., c. 86.)

SAUVAGES :—Voir *Documents*, 31, 33. *Adresses*, 19, 20.

SCHULTZ, DR. :—Voir *Documents*, 51. *Adresses*, 33.

SELKIRK :—Voir *Elections protestées*, 5.

SÉNAT :

1. Bills pour assurer l'indépendance du Sénat, 21. Deuxième lecture remise à 6 mois, 158.

2. Motion que la constitution actuelle du Sénat est incompatible avec le principe de gouvernement fédéral, et qu'elle devrait être modifiée de manière à conférer à chaque province le pouvoir de nommer les sénateurs pour la représenter ; motion retirée, 60.

3. Rapport du comité des comptes publics au sujet de l'indemnité et des frais de route payés au sénateurs pour la dernière session ; Communiqué au Sénat, 128. Message en réponse, 144.

MESSAGES ENVOYÉS AU SÉNAT :

4. Désignant les députés qui doivent faire partie de comités collectifs, 24, 25.

5. Transmettant des adresses et demandant son concours, 24, 293.

6. Adhérant à une adresse du Sénat, 24.

7. Transmettant un rapport du comité des comptes publics et demandant un état de l'indemnité et des frais de route payé aux sénateurs pour la dernière session, 128.

MESSAGES DU SÉNAT :

8. Désignant ceux de ses membres qui doivent faire partie de comités collectifs, 29.

9. Transmettant de ses bills et demandant le concours de la chambre, 44, etc.

10. Adhérant aux bills des Communes avec ou sans amendement, 68, etc.

11. Communiquant une adresse pour que la Chambre y adhère, 16.

12. Adhérant aux adresses des Communes, 29, 318.

13. Communiquant une résolution en réponse au message concernant l'indemnité payée aux sénateurs, 144.

SÉPULTURES :—Voir *Documents*, 6.

SERGEANT D'ARMES :—M. l'Orateur informe la chambre qu'avec son approbation, le sergent s'est fait remplacer par W. Henry Smith, pendant sa maladie temporaire, 15.

SERMENT D'OFFICE :—Bill concernant leur administration, 6.

SERVICE CIVIL :

1. La chambre se forme en comité au sujet du service civil ; Rapport d'une résolution concernant la promotion des commis de 2me ou 3me classe ; Bill, 53. Voir *infra*, 2.

2. Bill pour amender l'acte du service civil ; Ordonné ; Présenté, 53. Renvoyé à un comité général ; Considéré ; Rapporté ; Passé, 126. Par le Sénat, 170. S. R., 332. (35 Vic., c. 18.)

Voir *Documents*, 16, 17. *Adresses* 56, 58.

SERVICE SECRET :—Voir *Comptes publics*.

SHIPPEGON, GOULET DE :—Voir *Documents*, 84. *Adresses*, 71.

SKINNER, COL. :—Motion pour une adresse demandant copie de toute correspondance relative aux accusations portées contre lui pendant qu'il agissait comme capitaine des chasseurs de Wimbledon (Angleterre) ; Motion retirée, 33.

SOREL :—Voir *Adresses*, 74.

SOREL, CHAMBRE DE COMMERCE DE :—Pétition pour un acte constitutif, 57. Rapport de l'avis, 61. Bill ; Renvoyé à un comité, 101. Rapporté, 172. Considéré en comité, Rapporté ; Passé, 190. Par le Sénat, avec un amendement, 265. Considéré et adopté, 266. S. R., 333. (35 Vic., c. 49.)

STATISTIQUES CRIMINELLES :—Bill pour pourvoir au collectionnement de statistiques criminelles, 77. Ordre pour la 2me lecture, rescindé, 168.

STATISTIQUES DIVERSES :—Voir *Documents*, 85.

STATUTS :—Bill pour amender l'acte concernant les statuts du Canada, (acte d'interprétation) ; du Sénat, 44. Lu, 76. Renvoyé à un comité général ; Considéré ; Rapporté ; Passé, 126. S. R., 331. (35 Vic., c. 1.)

Voir *Documents*, 86.

SUCRE DE BETTERAVE, PRODUCTEURS DE :—Pétition demandant un acte constitutif pour cette compagnie, 98. Rapport de l'avis, 105. Bill ; Renvoyé à un comité, 108. Rapport que les promoteurs ont décidé de ne pas procéder davantage avec le bill et recommandant la remise de l'honoraire ; honoraire remis, 247.

SUPÉRIEUR DU CANADA, BANQUE :—Pétition pour un acte constitutif, 128. Rapport de l'avis, 135. Bill ; renvoyé à un comité, 136. Rapporté avec des amendements, 216. Considéré en comité ; Rapporté ; Passé, 230. Par le Sénat, 295. S. R., 333. (35 Vic., c. 59.)

SUPÉRIEURE ET MANITOBA, COMP. DE CH. DE FER DU LAC :—Pétition pour un acte constitutif, 20. Rapport de l'avis, 51. Bill ; Renvoyé à un comité, 59 ; Rapporté avec des amendements, 265 ; Considéré en comité ; Rapporté ; Passé, 281. Par le Sénat, avec des amendements ; Considérés et adoptés, 325. S. R., 334. (35 Vic., c. 76.)

SUPÉRIEUR ET WINNIPEG, COMP. DE CH. DE FER DU LAC :—Pétition pour un acte constitutif, 82. Rapport de l'avis, 87. Bill ; Renvoyé à un comité, 159. Rapporté avec des amendements, 265. Considéré en comité ; Rapporté ; Passé, 282. Par le Sénat, avec un amendement, 325. Considéré et adopté, 326. S. R., 333. (35 Vic., c. 79.)

SUBSIDES :

1. Discours du trône pris en considération ; Motion,—qu'un subside soit accordé à Sa Majesté ; Devant être examinée en comité général ; partie du discours y relatif renvoyée à un comité, 28. Considérée, 39. Rapport d'une résolution accordant un subside ; la Chambre devant se former en comité à l'égard de ce subside ; Budget et budgets supplémentaires renvoyés à ce comité, 54, 63. Considéré, 60, 64, 141, 216, 221. Rapport de plusieurs séries de résolution, 184, 234, 238. Résolution accordant \$25,000 pour subvenir à l'augmentation des frais en vertu de l'acte du service civil, amendée en portant le chiffre à \$10,000, 234. Certaines résolutions différées, adoptées, 296. Motion—que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil ; Amendement, relatif à certains paiements faits à l'Hon. F. G. Johnson, comme juge de la cour supérieure de Québec, et comme Recorder de Manitoba, etc., et déclarant que ce cumul de traitements est de nature à nuire à l'indépendance judiciaire, rejetée, 242. La Chambre se forme de nouveau en comité, 247, 259, 287. Rapport de plusieurs séries de résolutions, 296, 302, 307. Amendements proposés et rejetés aux résolutions relatives aux arbitrages, la milice, etc., 300. Maîtres de havre à Québec, Gaspé, etc., 306. Motion pour renvoyer de nouveau à un comité général la résolution relative aux canaux, etc. ; déclarée hors d'ordre, 311.

La Chambre décide de se former en comité des voies et moyens, 60. Prise en délibéré ; Résolution rapportée, 64. Ordre de réception du rapport, rescindé ; la Chambre de nouveau en comité ; Rapport de 2 résolutions, accordant séparément sur le fonds consolidé de revenu \$688,999.37 pour compléter le service de 1871-72,—et \$20,729,060.85 pour le service de 1872-73. Bill, 311. Voir *infra*, 3.

3. Bill pour accorder à Sa Majesté certaines sommes nécessaires au service public pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1872 et le 30 juin 1873, et pour d'autres fins se rattachant au service public ; ordonné, 311. Présenté, 312. Deuxième lecture, 325. Passé, 328. Par le Sénat, 331. S. R., 334. (35 Vic., c. 3.)

4. Résolution de subside amendée, 234. Considération de certaines résolutions différées 187, 238, 240.

SYDENHAM, RIVIÈRE :—Pétition pour faire améliorer cette rivière et le chenal Écarté, 203. Voir *Adresses*, 76.

TÉLÉGRAMME :—Voir *Documents*, 89.

TÉLÉGRAPHES, LIGNES DE :—Voir *Chemins de fer*.

TÉLÉGRAPHE CANADIEN ET EUROPÉEN, COMP. DU :—Pétition demandant la prolongation de sa charte, 57. Suspension de la règle relative à l'avis recommandé, 87. Bill ; Renvoyé à un comité, 101. Rapporté avec des amendements, 160. Considéré en comité ; Rapporté ; Passé, 165. Par le Sénat, 251. S. R., 332. (35 Vic., c. 96.)

TEMPÉRATURE, SIGNAUX :—Pétitions pour l'établissement de signaux de température et de stations semblables à ceux des États-Unis :—Chambre de commerce de Chatham ; Idem de Kingston, 98. Idem de Ste. Catherine, 109.

Voir *Documents*, 95, *Adresses*, 78.

TERRES PUBLIQUES :—Bill concernant les terres publiques ; Du Sénat, 202. Lu, 203. Renvoyé à un comité général ; Considéré, 255. Amendé ; Rapporté, 323. Renvoyé de nouveau à un comité général, et encore amendé ; Rapporté ; Passé tel qu'amendé, 328. (Amendements adoptés par le Sénat.) S. R., 334. (35 Vic., c. 23.)

TERRENEUVE ET ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD :—Motion pour une adresse demandant copie de toute correspondance ultérieure au sujet de l'union de ces provinces avec le Canada ; Motion retirée, 33.

THAMES, RIVIÈRE :—Voir *Adresses*, 76.

THÉ ET CAFÉ :

1. La chambre décide de se former en comité sur l'opportunité de révoquer les droits sur ces articles, 101. Prise en délibéré; Rapport d'une résolution; Bill, 140. Voir *infra*, 2.

2. Bill pour abolir les droits de douane sur le thé et le café; Ordonné, 140. Présenté, 141. Lu 2me et 3me fois et passé, 171. Par le Sénat, avec des amendements, 301. Considérés et adoptés, 302. S. R., 331. (35 Vic., c. 11.)

3. La chambre décide de se former de nouveau en comité à l'égard de ces droits, 227. Prise en délibéré; Rapport d'une résolution semblable à la précédente, et prescrivant de plus que si en aucun temps un droit plus élevé est prélevé aux Etats-Unis sur le thé venant du Canada que sur le thé venant de tout autre pays, le gouverneur en conseil pourra imposer un droit égal sur le thé importés des dits Etats, 294. Bill, 295. Voir *infra*, 4.

4. Bill pour amender un acte de la présente session et autoriser le gouverneur en conseil à imposer un droit sur le thé et le café importés des Etats-Unis, etc.; Ordonné, 294. Présenté, 295. Considéré en comité; Rapporté; Passé, 323. Par le Sénat, 330. S. R., 334. (35 Vic., c. 12.)

TIMBRES :—Bill pour lever les doutes à l'égard du vol de timbres, 28. Renvoyé à un comité général; Considéré; Rapporté, 39. Passé, 43. Par le Sénat, avec des amendements; Considérés, 81. Adoptés, 126. S. R., 331. (35 Vic., c. 33.)
Voir *Lettres de change*.

TONNERRE, BANQUE DES MINES D'ARGENT DE LA BAIE DU :—Pétition pour un acte constitutif, 20. Rapport de l'avis, 26. Bill; Renvoyé à un comité, 59. Honoraire remis, 151.

TONNERRE, COMP. DU CH. DE FER DES MINES D'ARGENT DE LA BAIE DU :—Pétition pour un acte constitutif, 20. Rapport de l'avis, 26. Bill; Renvoyé à un comité, 73. Rapporté avec des amendements, 279. Considéré en comité; Rapporté; Passé, 283. Par le Sénat, 324. S. R., 334. (35 Vic., c. 80.)

TONNERRE, COMP. DU TÉLÉGRAPHE DES MINES D'ARGENT DE LA BAIE DU :—Pétition pour un acte constitutif, 20. Rapport de l'avis, 26. Bill; Renvoyé à un comité, 59. Rapporté avec des amendements, 106. Renvoyé à un comité général; Considéré; Rapporté; Passé, 119. Par le Sénat, 174. S. R., 332. (35 Vic. c. 97.)

TORONTO, BOURSE DES CÉRÉALES DE :—Pétition pour un acte constitutif, 20. Rapport de l'avis, 26. Bill; Renvoyé à un comité, 46. Rapporté avec des amendements, 172. Considéré en comité; Rapporté, 189. Passé, 206. Par le Sénat, 295. S. R., 333. (35 Vic., c. 45.)

TORONTO, BANQUE D'ÉPARGNE :—Pétition des directeurs, demandant que sa charte soit prolongée de 10 ans, 30. L'avis n'est pas exigé, 51. Bill; Renvoyé à un comité, 104. Rapporté avec des amendements, 113. Considéré en comité; Rapporté; Passé, 130. Par le Sénat, avec des amendements; Considérés et adoptés, 183. S. R., 332. (35 Vic., c. 61.)

 TRAITÉ DE WASHINGTON :

1. Bill pour mettre à effet les dispositions du traité entre les États-Unis et la Grande-Bretagne, signé à Washington, le 8 mai 1871 ; Présenté ; Recommandation de Son Excellence signifiée, 81. Motion pour 2me lecture, 97. Amendement—bien que le peuple sera toujours disposé à des sacrifices dans l'intérêt de l'empire, il a sujet d'être mécontent de la manière dont ses droits ont été sacrifiés dans les négociations, d'où découle le traité, etc., 98. Considéré, 102, 103. Amendement—au égard aux différences entre les États-Unis et la Grande-Bretagne au sujet des procédures nécessaires pour mettre le traité à effet, il est inopportun de procéder davantage avec le bill, 104. Considéré, 106, 108. Rejeté ; Premier amendement, rejeté ; Motion principale adoptée ; Bill lu 2me fois ; Renvoyé à un comité général, 110. Considéré ; Rapporté ; Passé, 140. Par le Sénat, 183. S. R., 332. (35 Vic., c. 2.)

2. Motion—que cette chambre regrette d'apprendre que les conseillers de Sa Majesté aient cru devoir (à l'égard du traité) retirer les réclamations du Canada contre les États-Unis comme indemnité pour les invasions féniennes, etc. ; Amendement—que les intérêts du Canada ne profiteront pas et que les relations entre le Canada et la Grande-Bretagne ne seront pas plus resserrées par l'expression d'une opinion sur le sujet ; Amendement—que cette chambre partage les vues exprimées par le gouvernement canadien dans certaines minutes du conseil privé quant à la conduite peu amicale du gouvernement des États-Unis à l'égard de ces invasions, rejetée ; Premier amendement adopté ; Motion principale adoptée telle qu'amendée, 83.

Voir *Documents*, 23, 92, 93. *Adresses*, 12, 77.

TRAVAUX PUBLICS :—Bill pour lever les doutes créés par l'acte relatif aux travaux publics du Canada, 240. Considéré et amendé en comité ; Rapporté ; Passé, 259. Par le Sénat, 318. S. R., 333. (35 Vic. c. 24.)

Voir *Documents*, 76.

TREADWELL, CHARLES P. :—Sa pétition, demandant un octroi de terre pour lui permettre de construire des chemins de colonisation, etc., rejetée parce qu'elle n'est pas recommandée par la Couronne, 51.

TRIDER, ALBERT :—Voir *Documents*, 98. *Adresses*, 82.

TYENDINAGA :—Motion—qu'il est opportun de nommer un commissaire chargé de s'enquérir et faire rapport de la valeur des terres de la réserve des sauvages de ce township actuellement à bail, afin de les faire vendre avec profit pour la tribu. Motion retirée, 318.

U NIONS OUVRIÈRES :—Bill y relatif, 88. Renvoyé à un comité général ; Considéré ; Rapporté ; Passé, 315. Par le Sénat, 331. S. R., 334. (35 Victoria, c. 30.)

VICTORIA, (N.-E.) :—Bill pour pourvoir à la révision des listes électorales, pour les élections aux communes, dans un district de ce comté, 151. Considéré en comité ; Rapporté ; Passé, 233. Par le Sénat, 295. S. R., 333. (35 Victoria., ch. 16.)

V IOLENCE :—Voir *Loi Criminelle*.

VOIES ET MOYENS :—Voir *Subsides*, 2.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS :—Voir *Chambre des Communes*, 5, 6.

WADDINGTON, F. :—Voir *Pacifique, Chemin de fer du*, 3.

WELLAND, CANAL :—Voir *Documents*, 36. *Adresses*, 79.

WESLÉYENNE-MÉTHODISTE, SOCIÉTÉ DE MISSION :—Pétition pour un acte constitutif, 80. Rapport de l'avis, 87. Bill ; Renvoyé à un comité, 88. Rapporté avec des amendements, et appelant l'attention sur certaines dispositions du bill, 172. Renvoyé à un comité général ; Considéré, 190. Amendé ; Rapporté ; Passé, 206. Par le Sénat, 277. S. R., 333. (35 Victoria, ch. 117.)

WINDSOR ET HALIFAX, CHEMIN DE FER DE :—Voir *Documents*, 98, 99. *Adresses*, 81, 82.

WOODINGTON, HENRY :—Sa pétition, demandant une complète investigation de ses réclamations pour pertes, etc., dus à son emprisonnement au Fort Garry pendant les troubles de 1869 et 1870, 104.
